Sous le consensus, la xénophobie. Paroles, arguments, contextes, 1961-1981.
Thèse de science politique, Université de Lausanne, 1980.

*Marianne **EBEL** et Pierre **FIALA**, Neuchâtel, Paris.*

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION de M. Ebel et P. Fiala 9

PREMIERE PARTIE : Pierre FIALA
DISCOURS INSTITUTIONNELS ET LANGAGE QUOTIDIEN

1961—1981 : AFFRONTEMENTS A PROPOS DE LA POLITIQUE MIGRATOIRE ET MAINTIEN DU CONSENSUS 21

I. DE LA NAISSANCE D'UN MOUVEMENT DE MASSE CONTRE L'EMPRISE ET LA SURPOPULATION ETRANGERES A SA DISPARITION EN TANT QUE FORCE POLITIQUE NATIONALE 21

1. Quelques repères chronologiques 21
2. **Ueberfremdung**, concept scientifique ou formule idéologique 34
Notes 36

II. DES DISCOURS DE DROITE EXTREMISTES 37

1. Le fondateur de l'Action Nationale: un citoyen ordinaire, une obsession 37
La centration du récit 41
Des contradictions levées par la redondance et la répétition 42
2. La première prise de parole de l'Action Nationale 43
3. Le programme politique de 1963 46
4. Schwarzenbach: figure et projet politiques 48
5. Conclusion 54
Notes 57

III. LA XENOPHOBIE INSCRITE DANS
DES MECANISMES ECONOMIQUES DISCRIMINATOIRES 61

1. L'immigration ouvrière dans les pays d'Europe occidentale après la deuxième guerre mondiale 61
2. Les conditions de l'expansion généralisée 62
3. Expansion et dévetoppement inégal, cause des migrations 64
4. L'immigration ouvrière, composante structurelle de l'économie capitaliste 65
5. L'expansion économique en Suisse et l'immigration de la main-d'oeuvre 67

Notes 70

IV. LA FORMULE UEBERFREMDUNG DANS
LE DISCOURS ECONOMIQUE ET JURIDIQUE 73

1. L'énonciation de la formule et l'instauration d'un contrôle permanent 73
2. La loi de 1931 et ses modifications:libéralisme économique et discriminations légales 75
3. Les discriminations économiques dans l'expansion des années cinquante 78
4. La définition de la formule, enjeu politique des années soixante 82
5. La dénégation de la formule 86
6. Un danger toujours possible 92
7. La politique de récession donne son sens à la formule 100
8. Le nouveau projet de loi sur les étrangers 102
9. Le sens d'un rejet 105

Notes 110

V. QUELLE SOLIDARITE?
LA FORMULE DANS LE DISCOURS SYNDICAL 115

1. Première revendication de l'USS: faire respecter la loi de 1931 118
2. "Dans l'intérêt de la paix sociale", limiter le nombre de travailleurs étrangers" 124
3. Une campagne malaisée 126
4. "Une politique qui satisfasse les deux côtés, une politique humaine" 127

5. Pour combattre l'initiative de l'Action Nationale, l'USS plaide en faveur d'un contre-projet gouvernemental 128
6. **Ueberfremdung**, formule fragmentée 130
7. Initiative "Etre solidaires". "L'absence de mot d'ordre de la centrale n'est pas synonyme d'immobilisme" 133
Notes 135

LANGAGE QUOTIDIEN ET DEBATS POLITIQUES 139

I. LANGAGE ET POLITIQUE 139

1. La diversité des approches sociales du langage 144
2. Deux notions empiriques: pratiques langagières, formation langagière 150
Notes 157

II. LES VOTATIONS. DEBATS ET ACTES DE LANGAGE 167

1. Une situation d'énonciation réglée institutionnellement 167
2. L'hétérogénéité des discours et leur circulation 169
3. Réglage et contrôle des discours 172
4. Le référent social 173
5. La productivité de la formule: xénophobe, xénophone, xénophonomatique 175
Notes 178

III. QUELQUES ASPECTS DE L'ARGUMENTATION POLITIQUE DANS LE LANGAGE QUOTIDIEN 181

1. Une pratique spécifique: les lettres de lecteurs 181
2. "Monsieur le rédacteur, ..." 184
3. "Ne sachant pas un mot de français, ..." 188
4. Un réseau d'argumentations 195
5. "Car nous ne sommes pas du tout xénophobes" 206
Notes 216

DEUXIEME PARTIE : Marianne EBEL
LA MEDIATISATION DES CONFLITS

ELEMENTS POUR UNE ANALYSE
DU DISCOURS DE LA PRESSE 221

I. CHOIX DES JOURNAUX
ET CONSTITUTION DU MATERIEL D'ANALYSE 225

1. Des raisons internes à la recherche 225
2. La Suisse, La Feuille d'Avis de Lausanne/ 24 Heures, des quotidiens d'opinion qui se sont engagés politiquement lors des campagnes de vote en 1970, 1974, 1977 226
3. Deux journaux représentatifs de la presse suisse 235
Notes 239

II. REGLAGES DU DISCOURS ET ENONCIATION 243

1. La presse d'information, un discours indépendant? 244
2. Le discours de la presse du point de vue de l'énonciation 246
3. Discours directs, discours rapportés, discours repris 247
4. Les effets des deux opérations de l'intrication des discours et de l'effacement des sujets 250
5. Structure du discours des quotidiens 251
6. Placement et répartition des locuteurs 253
Notes 260

ANALYSES DES CAMPAGNES DES JOURNAUX 263

1970: SCHWARZENBACH, UN OBSTACLE INCONTOURNABLE 263

I. LA FEUILLE D'AVIS DE LAUSANNE 263

1. "Non à l'initiative Schwarzenbach", un mot d'ordre qui domine toutes les composantes du discours de la FAL 263
2. La mise en scène du dialogue démocratique 267
3. "Le héros de cette aventure ce peut être vous, moi, n'importe qui" 268
4. Les lecteurs au centre du débat 271
5. La parole aux personnalités représentatives 272
6. L'humoriste à la rescousse 284

7. La rédaction fait le point: "... les mais, les si, les pourtant sont exclus". 286
8. Le débat inégal 287
9. Le jeu de la vérité. Contrôle du discours et débordement du langage 289
10. La rédaction mène la polémique mais pare aux critiques 292
11. Un incident dans le courrier des lecteurs 293
Notes 298

II. LA SUISSE 1970, ANALYSE COMPAREE 305

1. "Oui ou non? Restez, deux semaines durant, à l'écoute de 'La Suisse'" 305
2. Un dossier d'information 308
3. "LECTEURS 'La Suisse' vous répond !..." 311
4. Un dossier qui dépassionne le débat 316
Deux stratégies pour un même NON 317
Notes 318

1974: "INITIATIVE XENOPHOBE NO 3. MEME SCENARIO ..." 323

III. 24 HEURES, UNE CAMPAGNE RESPONSABLE 327

1. L'engagement différé 329
2. La cause est entendue 336
3. Les porte-parole officiels... mis à l'écart 341
4. Un locuteur de choix... 343
5. Le Conseil fédéral: "Chères concitoyennes et chers concitoyens..." 346
6. 'Ils' s'expriment 351
7. Un courrier des lecteurs assaini 352
Notes 354

IV. LA SUISSE, UNE CAMPAGNE VEHEMENTE 359

1. La dramatisation du débat 359
2. L'appel du Conseil fédéral: "Non à la démesure!" 364
3. Face aux xénophobes, les immigrés en première ligne 368
4. L'événement de la campagne: le débat entre correspondants 372
5. Réponse à l'ouvrier immigré: une polémique entre Suisses 375
6. La parole des lecteurs en liberté surveillée 383
L'adjectif xénophobe maintenant s'est imposé 385
Notes 387

1977: LE TEMPS DES SILENCES 389

V. LA SUISSE: UN DOSSIER RESTREINT ET DISPARATE 393

1. Des fissures pas toujours colmatées 393
2. Divisée, la classe ouvrière est affaiblie 394
3. La crise inexpliquée 396
4. "Ils" n'auraient pas dû partir... 397
5. "Xénophobe veut dire..." 400
6. C'est la faute aux xénophobes 401
Notes 406

VI. 24 HEURES: LES SILENCES DU LIBERALISME 409

1. Un dossier vide 409
2. La parole malheureuse 410
3. Mais où sont les travailleurs immigrés? 413
4. Le Conseil fédéral, la récession aidant?
La récession... le Conseil fédéral aidant! 415
Notes 419

CONCLUSION 425

EPILOGUE 429

TABLE DES SIGLES 433

BIBLIOGRAPHIE I-XXII

INTRODUCTION

Marianne EBEL

Pierre FIALA

Le 7 juin 1970, le peuple suisse se prononçait par un vote sur "l'initiative Schwarzenbach". Cette initiative, la deuxième contre la "surpopulation et l'emprise étrangères", avait été déposée le 20 mai 1969 par un comité dont James Schwarzenbach était le porte-parole attitré. Elle comportait 70.292 signatures valables et proposait d'insérer dans la Constitution un article 69 quater limitant le nombre d'étrangers à 10% de la population de chaque canton, à l'exception de Genève. Elle prévoyait un délai de quatre ans pour réaliser cette réduction.

Dès le début de l'année 1970 s'ouvre une importante campagne politique qui dure jusqu'au 7 juin. Ce jour-là, 74,7% du corps électoral se déplace aux urnes; chiffre record, jamais atteint depuis le scrutin sur l'introduction de l'assurance vieillesse en 1947, et qui indique, à lui seul, à quel point cette initiative a marqué la vie sociale et politique en Suisse. Mobilisant à la fois l'ensemble des institutions et la plupart des habitants du pays, la campagne traverse l'ensemble du corps social. 654.588 citoyens, soit 54% des votants, rejettent l'initiative, 557.714 citoyens, soit 46%, l'acceptent. Quinze cantons se prononcent négativement, sept positivement.

A cette date du 7 juin 1970 s'en ajoute une autre, comparable à plus d'un titre: celle du 20 octobre 1974. Après le rejet de l'initiative Schwarzenbach, un autre texte, plus radical, est rédigé par une fraction de l'Action nationale (AN). Déposée en 1972 avec 70.000 signatures valables, cette troisième initiative est soumise au vote le 20 octobre 1974, date à laquelle elle est rejetée par 1.691.632 NON contre 878.891 OUI, après une campagne plus intense et plus passionnée qu'en 1970.

Le 13 mars 1977, deux nouvelles initiatives contre l'emprise et la surpopulation étrangères sont soumises au vote. Après une brève campagne politique, elles sont toutes deux rejetées à une forte majorité (70,6% et 66,2% des voix et à l'unanimité des cantons). Moins de la moitié du corps électoral se déplace cette fois aux urnes.

A trois reprises, et dans des conditions différentes, les débats autour de ces initiatives ont cristallisé de nombreuses tensions sociales consécutives au développement économique de la Suisse. Certes les mouvements sociaux et politiques qui se sont formés autour de "la surpopulation et l'emprise étrangères" ne résument pas à eux seuls ce qu'on nommait dès le milieu des années 60 "le malaise helvétique", "la crise des valeurs nationales". Le problème de l'autonomie jurassienne, les questions touchant à la défense nationale (l'armement atomique, "l'affaire des mirages"), plus récemment la question du secret bancaire, de l'énergie nucléaire, de l'introduction de la TVA, de la libéralisation de l'avortement, de la mise sur pied d'une Police Fédérale de "sécurité" ou de la réduction du temps de travail ont également entraîné au sein de la formation sociale suisse de larges débats et des affrontements qui, dans quelques cas, ont pris des formes violentes. Mais la question de l'**Ueberfremdung** a instauré un débat à l'échelle nationale qui dure depuis plus de vingt ans. Dès les années 60, elle a vu l'éclosion et le développement de mouvements de masse, mais aussi la naissance de mouvements politiques nouveaux. Au début des années 70, elle a polarisé l'ensemble des formations politiques et occupé le premier plan de l'actualité. Elle a finalement entraîné la refonte de la loi sur les étrangers de 1931.
Cette loi avait connu une première révision en 1948; le nouveau texte de loi a rencontré au début des années 80 de nombreuses difficultés dans sa mise en place. En ramassant dans des formules controversées, "emprise étrangère", "xénophobie", etc., une série de problèmes économiques, sociaux, politiques, idéologiques, cette question a, plus qu'une autre, synthétisé le "malaise helvétique".

L'apparition et le développement d'un mouvement de masse contre "l'emprise et la surpopulation étrangères" est un fait politique important de l'histoire récente de la Suisse. Certes, en 1971, dix ans après l'apparition de l'AN, les groupes anti-étrangers commencent déjà à se désagréger, et leur éclatement sera bientôt suivi par leur disparition en tant que mouvements de masse. Peut-on pour autant en conclure que la xénophobie a disparu avec les mouvements qui en étaient l'expression politique? Après les scrutins de 1974 et surtout de 1977, les commentateurs

politiques, dans la presse notamment, l'ont fait. En postulant explicitement que le OUI et le NON qui s'exprimaient dans les urnes reflétaient respectivement la xénophobie et l'absence de xénophobie, ils concluaient, en s'appuyant sur le résultat des votes, que la xénophobie régressait, qu'elle était en voie de disparition. Ils pouvaient ainsi mesurer un "taux" de xénophobie et présentaient celle-ci comme un mal que s'était emparé momentanément du peuple suisse sous l'influence néfaste de groupements qui avaient abusé les citoyennes et les citoyens. Ce taux aurait atteint son niveau supérieur en 1970, pour décroître en 1974, et régresser fortement en 1977, au point de devenir négligeable. On expliquait cette variation par celle du nombre d'étrangers qui, entre 1974 et 1977, a connu une diminution sensible. Certains faits statistiques rendaient pourtant ces conclusions problématiques: le pourcentage de partisans des initiatives s'est toujours révélé supérieur dans des régions à dominante paysanne où l'immigration est peu importante. Les commentateurs y voyaient alors simplement la preuve que l'**Ueberfremdung** était un faux problème et la xénophobie une maladie, un "mal honteux" qu'il fallait déraciner. En tout état de cause, la défaite des groupes anti-étrangers auxquels ils réservaient l'étiquette de xénophobes confirmait leur analyse du recul et de l'extinction de la xénophobie.

En réalité, durant toute cette période, le terme **xénophobe** a désigné le fait que ces mouvements et leurs partisans utilisaient l'**Ueberfremdung** comme unique principe explicatif des difficultés économiques et sociales et que cette formule orientait l'entièreté du programme des partis anti-étrangers. Mais les conclusions des commentateurs n'expliquent ni ne tiennent compte du fait que dans les débats les différences entre les discours des partisans du OUI et des partisans du NON ont souvent été ténues. Ainsi certains se sont opposés aux initiatives au nom de la "nécessaire sauvegarde du pays et de son économie". D'autres ont fait du même thème un argument pour le OUI. Dans la majorité des discours, le OUI comme le NON ont été énoncés et argumentés à partir de catégories sémantiques communes. Partisans et opposants se sont affrontés sur divers terrains et avec des arguments multiples, de nature politique, économique, humanitaire, morale. Quelle que soit leur diversité, voire leur antagonisme, ces discours reposent sur la distinction: Suisse/Etranger. Dans le discours, cette distinction prend des formes multiples: tel discours d'un partisan oppose l'intérêt des travailleurs suisses à celui des étrangers, tel opposant rappelle que, suisses ou étrangers, tous les hommes sont frères; on a opposé les valeurs patriotiques (l'indépendance, la neutralité armée, la démocratie) à ceux qui les troublent (tantôt les étrangers, tantôt les "mauvais Suisses"), la défense de l'économie nationale à ceux qui la perturbent (tantôt les étrangers, tantôt les patrons ou le gouvernement, tantôt les "mauvais

Suisses"). Au-delà de leur diversité ou de leur antagonisme, tous ces discours, dans leurs formes linguistiques (oppositions lexicales, oppositions grammaticales **nous/eux**) reproduisent la distinction sémantique fondamentale, celle de la nationalité.

Sans entrer ici encore dans le détail des analyses de discours qui fondent cette constatation, nous considérons comme une donnée incontournable le fait que les argumentations des partisans et celles des adversaires des initiatives successives s'appuient pour ainsi dire toutes sur les mêmes catégories fondamentales et qu'elles présentent souvent dans leurs formes des différences si minimes qu'ils est difficile d'opposer, comme l'ont fait notamment les commentaires politiques immédiats, deux groupes bien distincts de discours. Les positions qui approuvaient le contenu des initiatives ayant été qualifiées par eux de xénophobes, toutes les autres, quel que soit leur point de vue, pour peu qu'elles aient combattu les initiatives, se sont trouvées regroupées et qualifiées en quelque sorte implicitement de non xénophobes.

Cette dichotomie, dont la fonction polémique apparaîtra plus loin, masque précisément les faits que nous voulons étudier.
Les commentaires qui ont assimilé l'existence de la xénophobie à celle des groupes politiques anti-étrangers constitués et qui ont mesuré le taux de xénophobie à l'impact électoral que pouvaient rencontrer les propositions de tels groupes dans le cadre d'un vote écartaient deux problèmes importants:

(a) L'unité nationale du peuple suisse, proclamée depuis des décennies par l'idéologie patriotique, s'est trouvée soudain comme éclatée dans une polémique qui a opposé la bourgeoisie dominante à une fraction issue de ses propres rangs. La notion de lutte contre l'**Ueberfremdung** a été mise en place en 1917 par la bourgeoisie au pouvoir à un moment où, confrontée au problème de la défense du territoire et de l'ordre intérieur, elle cherchait à renforcer l'identité de l'Etat national et à le doter d'un instrument permettant d'assurer sa cohésion face aux vagues révolutionnaires qui traversaient alors l'Europe. C'est encore la bourgeoisie qui, en 1931, confrontée à la crise économique et aux menaces qui pesaient sur le fonctionnement de la démocratie bourgeoise, inscrit le terme d'**Ueberfremdung** dans la loi. Or dans le courant des années 70, elle a réussi, non sans difficultés, à isoler et battre les partisans de la lutte contre "l'**Ueberfremdung** du peuple et de la patrie". Comment, appliquant l'étiquette **xénophobe** à ceux qui se présentaient alors comme les défenseurs de l'intégrité et de l'unité nationale, est-elle parvenue à éviter que cette formule se retourne contre elle?

(b) Le mouvement ouvrier s'est trouvé profondément divisé par les propositions de l'AN et du MNA. De nombreux travailleurs n'ont pas suivi les consignes de vote de leur parti ou de leur syndicat. Beaucoup d'entre eux ont même quitté les rangs des organisations ouvrières parce qu'ils se sentaient "trahis" par leurs directions. Pourquoi le mouvement ouvrier s'est-il trouvé partagé sur cette question?
Comment se fait-il que d'importantes couches de travailleurs et de travailleuses aient pu voir dans le renvoi des immigrés une réponse acceptable et une solution possible à leurs problèmes immédiats (prix des logements, manque de place dans les hôpitaux, écoles surchargées, concurrence dans le travail, augmentation des cadences, chômage, etc.)?
Si toutes les initiatives xénophobes ont finalement été repoussées dans les votes successifs, peut-on en conclure que les problèmes que la xénophobie a posés au mouvement ouvrier sont aujourd'hui résolus?

La période 1960-80 a donc vu se développer des affrontements au sein de la bourgeoisie et de ses partis mais aussi des contradictions dans la classe ouvrière. Il importe toutefois de noter que ces fissures dans le consensus national, ces divisions dans le mouvement ouvrier n'ont conduit ni à des affrontements sociaux violents ni à des bouleversements de la société suisse.
La question de la surpopulation étrangère a suscité des mouvements sociaux d'envergure et des événements politiques qui ont incontestablement marqué l'histoire récente de la Suisse; pourtant les moments culminants de ces mouvements et de ces controverses - les scrutins de 1970, 1974 et dans une moindre mesure 1977 - ne constituent pas des dates 'historiques' pour la Confédération.

Les affrontements, pourtant très larges, n'ont conduit à aucune transformation radicale des structures économiques, sociales ou politiques qui caractérisent la formation sociale suisse; d'autre part, ces affrontements, bien que massifs et virulents dans certains cas, n'ont jamais revêtu un caractère de violence physique de masse. Ils n'ont pas débordé les cadres institutionnels et se sont pour l'essentiel déroulés au niveau verbal. Contrairement à la question de l'autonomie du Jura, par exemple, qui a vu des affrontements physiques et a conduit à des transformations politiques et institutionnelles importantes, le débat sur la question de la surpopulation étrangère s'est déroulé pour l'essentiel dans le discours.

Dans la mesure où les votations relatives à la politique de l'immigration posent ces problèmes, les dates du 7 juin 1970, du 20 octobre 1974 et du 13 mars 1977, et les périodes qui les

englobent et les caractérisent, revêtent pour nous un intérêt particulier. Intérêt d'ordre historique pour des événements qui constituent un fait politique important de l'histoire récente de la Suisse et du mouvement ouvrier, intérêt scientifique portant sur la possibilité de décrire et d'expliquer ces événements par une analyse prenant en compte la fonction sociale et politique du langage; intérêt politique enfin dans la mesure où nous ne saurions rester indifférents, dans la période actuelle, ni au danger que représente le développement de mouvements véhiculant et amplifiant, en Suisse comme dans nombre de pays européens, des formules telles que "l'emprise étrangère", "l'immigration sauvage", "la défense des valeurs et de l'intégrité nationales **contre** l'étranger, ni à une division de la classe ouvrière opposant travailleurs nationaux et travailleurs immigrés, "étrangers".

Nous avons noté l'importance politique des votations de 1970, 1974, 1977 pour la connaissance concrète du phénomène xénophobe, mais nous avons souligné aussi que l'analyse de ces votations ne devait pas se réduire à la seule appréciation quantitative de leurs résultats. Envisagé sous cet angle, le phénomène xénophobe ne peut apparaître que comme un incident, une péripétie dans le fonctionnement de la démocratie helvétique, dont ni les causes ni le développement ne sont décrits dans leur complexité.
Le point de vue que nous voulons développer est différent. Il prend appui sur des propositions que nous explicitons et justifions dans le cours de notre travail. Nous résumons ici seulement l'essentiel de la démarche et le point de vue que nous adoptons.
Nous étudions la xénophobie à partir d'une analyse des discours et des débats polémiques dans lesquels ce phénomène s'est trouvé formulé en Suisse dans les années 60 et 70. Contrairement à l'opinion qui s'est alors largement répandue, nous entendons montrer que le discours xénophobe, comme affirmation de l'**Ueberfremdung** et volonté de réduire le nombre des travailleurs immigrés, n'a pas été durant ces années l'apanage des mouvements anti-étrangers. Il nous faut pour cela distinguer deux ordres de faits:

- Le terme **xénophobe** a servi, dans le discours polémique des adversaires, à étiqueter les partisans des initiatives anti-étrangers, à les circonscrire, à les condamner d'un point de vue moral, à les isoler politiquement. Ce fait, de nature discursive mais aussi politique, relève d'une analyse des discours et d'une analyse des rapports entre les forces politiques alors en présence. Il nécessite d'étudier la **formule xénophobe** qui dans les polémiques a pris des formes diverses, déterminées essentiellement par des rapports de force, ainsi que par les cadres institutionnels où ces polémiques se développaient.

– La xénophobie c'est autre chose encore, qui ne s'est pas énoncé dans les polémiques et qu'il faudra mettre à jour. Nous l'évoquons ici à travers deux faits concrets.
Il apparaît aujourd'hui clairement que, au nombre de ceux qui se sont battus avec le plus de vigueur contre les initiatives anti-étrangers, les dirigeants de l'économie et les autorités gouvernementales ont dans ces dernières années, depuis le développement de la récession, appliqué des mesures et mené une politique largement comparables à celles qu'ils qualifiaient en 1970 et 1974 de xénophobes. Nous en donnerons pour preuves les termes du projet de la nouvelle loi sur les étrangers que nous analysons plus loin et les mesures économiques, politiques, administratives qui ont permis d'exporter massivement le chômage par le renvoi de plusieurs centaines de milliers de travailleurs immigrés. C'est au prix de cette xénophobie-là, qui ne s'est pas énoncée comme telle, que la stabilité de l'économie nationale a été globalement maintenue.

Par ailleurs, s'il est vrai que les mouvements anti-étrangers se sont construits dès les années 60 à travers des pratiques et des discours ouvertement xénophobes, ils n'ont fait que répéter et systématiser, en les isolant de tout contexte, des principes et des formules anti-étrangers, diffusés depuis des décennies par les appareils idéologiques de la bourgeoisie au pouvoir, et inscrits en outre explicitement dans la première loi sur les étrangers de 1931. Ces principes, nous le montrerons, ont été reformulés et réactivés, dès les années 50, par les dirigeants du mouvement ouvrier, soucieux de défendre les intérêts des travailleurs nationaux dans le cadre de la paix du travail.
Là sont les fondements de cette xénophobie qui a existé et continue d'exister dans les lieux les plus représentatifs de la société suisse, dans des instances essentielles à son fonctionnement; une xénophobie qui ne se soutient et n'est efficace que de ne pas se dire et de n'être pas dite comme telle.

Explorer les relations entre la xénophobie, formule polémique, objet d'accusation ou de dénégation, et la xénophobie latente, mais présente dans des mécanismes centraux de la formation sociale suisse, tel est notre objet. C'est dans l'organisation et le fonctionnement de l'économie nationale, dans la politique de discrimination menée par les autorités, dans l'idéologie du consensus national et social imposé par la bourgeoisie et accepté par le mouvement syndical, que le discours xénophobe doit être replacé pour que ces deux dimensions apparaissent, à la fois réalité sociale et politique, et objet de discours. En étudiant les discours polémiques, notre démarche ne vise donc pas à définir la xénophobie comme un ensemble particulier et nettement délimitable de comportements sociaux, ni à la typologiser, ni même à la

circonscrire comme une variante précise du racisme, ou comme une conscience erronée des rapports sociaux, ou encore comme une caractéristique de ce que certains appellent la pensée populaire. Si l'on veut se doter d'instruments pratiques pour lutter contre la xénophobie, on aurait tort selon nous de décrire celle-ci comme une forme de pensée spécifique assignable à un groupe social bien déterminé.
On ne ferait alors que reproduire, sous une forme objectivée, les termes d'un débat politique, polémique, subjectif, qui a opposé dans une conjoncture historique précise les adversaires et les partisans des initiatives contre la surpopulation étrangère. Et une telle situation pourrait se reproduire, dans des conditions différentes, qu'on n'y changerait rien. Tout au plus fournirait-on des arguments formels à quiconque se déclarerait anti-xénophobe dans la polémique, quelles que soient par ailleurs ses raisons.

Nous entendons nous placer hors de ce terrain-là. Pour nous, la question cruciale consiste à montrer comment la xénophobie fait partie du fonctionnement d'ensemble de la formation sociale suisse, à analyser les formes différentes qu'elle peut prendre au sein même du consensus national, à montrer pourquoi elle ne peut s'exprimer que sous des formes polémiques - celles de l'accusation et de la dénégation - alors qu'elle fonctionne sous forme latente, non dite, dans les pratiques sociales qui lui sont associées.

Notre analyse des discours et des débats politiques consiste à décrire un certain nombre de pratiques langagières différentes en les replaçant dans le contexte historique qui leur est commun et les unifie sans pour autant les rendre homogènes. Il nous faut tout d'abord délimiter la période, l'ensemble des événements politiques et sociaux dans lequel ces débats ont eu lieu.
Il nous faut également préciser les conditions et les formes dans lesquelles ces discours sont apparus ou réapparus dans la période qui nous intéresse.
Il s'agit ensuite d'analyser sous l'angle du langage le fait politique et social que constitue une votation pour montrer que la production et la mise en circulation de discours qui se renforcent ou se contredisent ne sont pas le fait du hasard, mais qu'elles se réalisent dans un cadre institutionnel où les pratiques langagières sont réglées et contrôlées.
Enfin, dans des études plus détaillées, nous analysons deux types de pratiques langagières qui illustrent, dans les conditions et sous les hypothèses que nous aurons préalablement énoncées, les débats qui eurent lieu à propos de la surpopulation étrangère et de la xénophobie.
D'une part, à travers une analyse des formes linguistiques et discursives des lettres de lecteurs à leurs quotidiens lors des

campagnes de votations, nous montrons l'extrême diversité formelle que présente l'échange d'un nombre relativement limité d'arguments dans un débat polémique. Nous montrons également comment le langage est non seulement porteur de différenciations sociales mais surtout comment des rapports de force politiques s'inscrivent et se reproduisent dans et par le discours. D'autre part, dans une analyse des campagnes successives organisées par deux quotidiens au moment des scrutins populaires, nous mettons en évidence le rôle institutionnel de la presse comme mécanisme de contrôle des pratiques langagières dans le débat politique. Nous montrons les procédures multiples par lesquelles la presse organise et unifie les discours très divers qu'elle met en circulation dans le cadre d'un vote. Nous montrons enfin et surtout que ce contrôle institutionnel du langage dans la polémique tend à maintenir le consensus politique et social et à reproduire les rapports de domination du sein de ce consensus. Les différents moments de notre travail envisagent donc les langages xénophobes à partir de points de vue et de matériaux divers.

Perspective historique, limitée à la "courte durée", dans un premier temps: l'analyse porte essentiellement sur le contenu de discours institutionnels, économiques et politiques, dans lesquels nous suivons la mise en circulation des formules.
Point de vue centré sur les formes du langage dans un deuxième temps: une situation d'énonciation est caractérisée, celle des débats qui précèdent les scrutins sur des initiatives constitutionnelles. Dans ce cadre, nous décrivons certains mécanismes linguistiques et argumentatifs dégagés à partir d'observations sur un ensemble d'environ 300 lettres de lecteurs à leurs quotidiens.
Enfin, dans une partie plus développée et qui forme un tout en soi, nous reprenons une perspective de comparaison diachronique appliquée à l'analyse du discours de deux quotidiens représentatifs.

Nous proposons là des essais de sociologie politique des langages. Sans prétendre à une stricte unité méthodologique, ils tentent d'articuler les points de vue successifs à partir desquels ce domaine est exploré.

LANGAGES XÉNOPHOBES ET CONSENSUS NATIONAL EN SUISSE (1960-1980) :

DISCOURS INSTITUTIONNELS ET LANGAGE QUOTIDIEN

par

PIERRE FIALA

1961–1981 : AFFRONTEMENTS À PROPOS DE LA POLITIQUE MIGRATOIRE ET MAINTIEN DU CONSENSUS

I. De la naissance d'un mouvement de masse contre "l'emprise et la surpopulation étrangères" à sa disparition en tant que force politique nationale

1. Quelques repères chronologiques

1961: Le Département fédéral de l'économie publique, d'entente avec le Département de justice et police, nomme une commission d'étude, composée d'experts universitaires et de représentants de divers secteurs socio-économiques, chargée d'examiner le problème de la main-d'oeuvre étrangère en Suisse, du point de vue économique, démographique, sociologique et politique.

La même année, un tract émanant d'un mouvement qui se nomme **Nationale Aktion gegen Ueberfremdung von Volk und Heimat** est distribué dans la région de Winterthour. Ce tract est l'oeuvre d'un seul individu, Fritz Meier, fondateur et animateur d'un comité d'action. Il présente quelques slogans anti-étrangers sous une citation de Gottfried Keller et cette appellation nouvelle d'un mouvement que personne ne connaît. Il faudra attendre une année pour que ce mouvement prenne une existence réelle. A la fin de 1962, des annonces publicitaires reprenant les termes du tract paraissent dans un quotidien local de Winterthour et appellent les citoyens suisses à rejoindre et soutenir financièrement le comité. Dans un premier temps la presse traite cette action ironiquement.

Un quotidien zurichois, Die Tat, assimile l'Action nationale au nazisme, au racisme et au néo-nationalisme.

1962: Le conseiller national socialiste, W. Ritschard, dépose un postulat demandant la réduction du nombre des travailleurs immigrés en Suisse. "Le Conseil fédéral est invité à faire en sorte, de concert avec les cantons et les associations économiques, que le nombre des ouvriers étrangers puisse être réduit. Il conviendrait d'examiner simultanément s'il n'y aurait pas lieu de fixer, pour l'octroi des futures autorisations de travail, une limite qui ne devrait plus être dépassée. (...) Il ne faut pas se fonder simplement sur des chiffres pour juger s'il y a surpopulation étrangère. Pour l'ouvrier indigène en particulier, la réponse dépend des conditions régnant à son emplacement de travail. Or là, l'appel à fermer les vannes ne cesse de s'amplifier. Le nombre d'entreprises où les Suisses sont en minorité augmente toujours et c'est là que naissent les tensions. Nos compatriotes quittent et évitent les entreprises à forte proportion étrangère. C'est ainsi que dans des secteurs importants, nous devenons de plus en plus tributaires de l'étranger".

1963: Face à l'emballement de l'économie (inflation, surchauffe) et sous la pression de l'Union syndicale, du Parti socialiste et, dans une moindre mesure de l'AN, le Conseil fédéral édicte un premier arrêté imposant un contingentement des travailleurs par entreprise. L'effectif total des travailleurs d'une entreprise ne peut dépasser de plus de 2% l'effectif maximum de décembre 1962. Cet arrêté sera renforcé par deux autres textes publiés en février et octobre 1964 qui prévoient que l'effectif total d'une entreprise ne peut dépasser 97%, puis 95% de l'effectif atteint au 1er mars 1964.

1964: L'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail (OFIAMT) publie le rapport[1] de la commission d'étude qui conclut à l'impossibilité de continuer à appliquer en matière d'immigration une politique essentiellement déterminée par les besoins de l'économie. Ce rapport fera date: c'est sur lui que les secteurs les plus dynamiques de la bourgeoisie helvétique s'appuieront pour défendre une nouvelle politique dite d'intégration et d'assimilation de la main-d'oeuvre étrangère, et qui s'oppose à la politique de rotation suivie jusque-là.

La même année, l'AN, qui au départ avait émergé sur la scène publique en dehors du fonctionnement politique habituel, entre, de manière conflictuelle, dans les mécanismes institutionnels traditionnels en se structurant comme parti. Annonçant 1000 et bientôt 10'000 membres, l'AN se prépare à participer à des élections au niveau national, cantonal, communal; parallèlement à

ce parti, un comité d'action est maintenu. Il a pour tâche spécifique d'élaborer des initiatives, des pétitions, des référendums et de réfléchir à tous les moyens susceptibles de lutter pour une réduction massive et rapide de la main-d'oeuvre étrangère.

1965: Entrée en vigueur d'un nouvel accord entre la Suisse et l'Italie relatif à l'émigration de travailleurs italiens en Suisse. Ce traité, qui autorise notamment le regroupement familial à condition que le chef de famille puisse faire état d'un emploi stable et dispose d'un logement "convenable", suscite d'importants remous en Suisse allemande. L'AN lance une pétition adressée au Conseil fédéral lui demandant d'interdire immédiatement toute nouvelle entrée de travailleurs en Suisse, de prendre des mesures pour diminuer de 30% l'effectif des immigrés jusqu'au 1er août 1965, de prolonger le délai pour l'obtention d'un permis d'établissement et de porter à vingt le nombre d'années requis pour la naturalisation. Elle réclame aussi une consultation référendaire sur le traité italo-suisse. De son côté le Parti démocrate zurichois (PDZ) lance une initiative contre l'emprise étrangère demandant une réduction à 10% du contingent des immigrés.

Le 1er mars un nouvel arrêté prévoyant un système de double plafonnement est édicté pour pallier les insuffisances des premières mesures du Conseil fédéral, très vite reconnues inefficaces. Cet arrêté maintient l'interdiction d'augmenter l'effectif global par entreprise et institue un plafonnement du personnel étranger dans l'entreprise. Mais cette mesure ne concrétise pas la politique d'intégration préconisée dans le rapport publié par l'OFIAMT. Ces arrêtés successifs sont le résultat d'une politique de compromis pratiquée dans une situation caractérisée par un rapport de forces qui reste favorable aux petites et moyennes entreprises, numériquement dominantes mais trop faibles pour procéder aux investissements intensifs nécessaires à la rationalisation de leur appareil de production.

1967: Un rapport du Conseil fédéral se prononce contre l'initiative du PDZ, déposée en juin 1965 avec 59'164 signatures valables. Le gouvernement s'adresse aux initiateurs et les convainc de retirer leur initiative.
James Schwarzenbach, jusque-là membre du PDZ, rejoint l'AN qui le place en tête de sa liste à l'occasion des élections au Conseil national auxquelles ce parti se présente pour la première fois. Schwarzenbach est élu.

1968: Le PDZ retire son initiative contre l'emprise étrangère. Quelques jours plus tard l'AN, par la voix de J. Schwarzenbach, devenu son président, présente le texte d'une nouvelle initiative,

plus radicale que la première, exigeant non plus une réduction globale à 10% du contingent immigré, mais imposant pour chaque canton, dans un délai de quatre ans, une diminution des étrangers à 10% de la population suisse, exception faite du canton de Genève où la proportion admise est de 25%.

1969: La proportion des étrangers par rapport à l'ensemble de la population a passé en une année de 15,3% à 15,8% (ces chiffres ne tenant compte ni des saisonniers et frontaliers, ni des 20'000 fonctionnaires internationaux et leurs familles, ni des réfugiés politiques). L'OFIAMT soumet à consultation une nouvelle conception de la réglementation de la main-d'oeuvre étrangère qui prévoit un blocage de l'immigration tout en ménageant des autorisations d'exception.
Le Conseil fédéral et le Parlement se prononcent contre la deuxième initiative, celle de Schwarzenbach, déposée le 20 mai avec 70'292 signatures valables. Il est décidé de la soumettre au scrutin populaire sans contreprojet.

1970: Le 16 mars, trois mois avant le vote, le Conseil fédéral édicte un nouvel arrêté reprenant l'essentiel des propositions de l'OFIAMT qui, dans un premier temps, avaient rencontré des résistances nombreuses et n'avaient pas été retenues par le gouvernement. Le Conseil fédéral prend ces mesures pour prévenir l'initiative qui aurait certaines chances d'être acceptée; elles visent cette fois à une stabilisation du contingent global des travailleurs immigrés au niveau national et suppriment définitivement le contingentement par entreprise qui ai de fait défavorisé les secteurs de pointe et retardé les modifications structurelles.
Face à une initiative émanant d'un mouvement d'extrême-droite, qui met en question l'équilibre social et politique, le gouvernement impose une réglementation tendant à favoriser les secteurs économiques les plus dynamiques, ceux de la grande industrie. Il rompt ainsi avec le traditionnel **statu quo** qui, jusque-là, existait entre les différents secteurs industriels, y compris les moins productifs. L'arrêté du 16 mars précise que le Conseil fédéral fixe tous les douze mois l'effectif global des travailleurs à l'année et des saisonniers; cet effectif est réparti entre les cantons qui ont charge de le redistribuer aux différentes entreprises.

Le 7 juin, l'"initiative Schwarzenbach" est repoussée à une faible majorité des voix et des cantons, avec une participation au scrutin exceptionnelle. Grâce à cette initiative, l'AN a renforcé son influence. De janvier à décembre 1970, elle passe de onze à dix-huit sections et commence à s'implanter en Suisse romande. Elle continue sa percée électorale. Après avoir enlevé deux sièges au Grand Conseil de Bâle-Ville en 1968, elle en gagne trois à Zoug en 1970.

Au lendemain du 7 juin, Schwarzenbach, fort de l'appui qu'a rencontré son initiative, exprime "sa confiance" au Conseil fédéral pour une application stricte des mesures de stabilisation édictées en mars. Cette déclaration crée des remous dans son parti. Une aile plus radicale propose le lancement d'une troisième initiative lors d'une assemblée générale en octobre 1970. Schwarzenbach s'y oppose, mais il est battu. Il quitte l'AN tout en gardant la présidence d'honneur et fonde la même année un nouveau parti, le Mouvement National d'Action républicaine (MNA).

1971: Les deux partis se présentent séparément aux élections nationales et remportent 11 sièges (MNA 7, AN 4). D'importantes dissensions internes empêchent la formation immédiate d'un groupe parlementaire d'opposition. De nouveaux mouvements, se présentant comme les "héritiers du 7 juin 1970", apparaissent. A Zurich, l'AN conclut une alliance électorale avec un "Mouvement populaire helvétique contre l'emprise étrangère" et un "Parti populaire suisse". Le MNA gagne en influence; Schwarzenbach organise dans plusieurs villes des cercles de discussions qui lui permettent de structurer son mouvement autour d'un programme politique élargi, d'obédience catholique conservatrice, anticommuniste et subsidiairement nationaliste. L'AN, plus populiste, continue sa bataille contre **l'Ueberfremdung**. Elle lance au printemps la troisième initiative "contre l'emprise étrangère et le surpeuplement de la Suisse". Celle-ci prévoit une limitation à 4000 des naturalisations annuelles, une limitation à 500'000 du nombre des étrangers, non compris les saisonniers, les frontaliers, le personnel des établissements hospitaliers et les membres des représentations diplomatiques et consulaires; elle fixe la proportion des étrangers à 12% de la population suisse dans chaque canton, exception faite pour Genève (25%), limite le nombre des saisonniers à 150'000 et celui des frontaliers à 70'000. La réduction doit être opérée jusqu'au 1er janvier 1978. Cela représente une réduction de presque 50% de la population étrangère, une diminution de 22% du nombre des saisonniers et de 30% de celui des frontaliers. Schwarzenbach prend ses distances avec cette initiative qu'il juge démesurée et prématurée; il renonce à la présidence d'honneur de l'AN et réaffirme sa confiance au Conseil fédéral, déclarant qu'il faut, pour tester la validité de leur politique, accorder aux autorités un délai d'un an. Mais en juillet, il annonce lui aussi une nouvelle initiative intitulée "Pour la protection de la Suisse".

1972: Les dissensions internes s'accentuent au sein de l'AN. Plusieurs sections s'éloignent du successeur de Schwarzenbach, Rudolf Weber, qui démissionne, estimant que le parti est tombé sous l'influence "d'officiers universitaires". Valentin Oehen lui succède. De son côté, Schwarzenbach déclare qu'il retire sa confiance au Conseil fédéral, parce que "la politique menée par le

directeur de l'OFIAMT, M. Grübel, en matière de saisonniers, l'arrogance avec laquelle celui-là méconnaît les besoins de l'artisanat et de l'hôtellerie, ont dépassé toutes les limites". (Le gouvernement avait refusé de tenir compte d'une pétition lancée par les organisations hôtelières qui demandait un assouplissement des mesures concernant les saisonniers pour pallier un manque de personnel estimé à 30'000 unités.) "Le non brutal opposé aux organisations hôtelières, écrit J. Schwarzenbach dans son journal, **Der Republikaner**, est d'autant plus incompréhensible que le Conseil fédéral et l'OFIAMT n'ont pas jugé bon d'inviter les représentants de l'hôtellerie à une discussion".
A la fin de l'année, l'AN dépose son initiative munie de 70'000 signatures valables.

1973: Le 20 mars, l'AN dépose une nouvelle initiative avec 58'000 signatures stipulant que tous les traités internationaux sont soumis à référendum facultatif. Le texte précise que les traités internationaux conclus pour une durée indéterminée ou pour plus de quinze ans sont également soumis au vote populaire lorsque la demande en est faite par 30'000 citoyens ou par huit cantons. L'AN vise ainsi le traité italo-suisse signé en 1964. L'effet rétroactif du texte de loi proposé permettrait de relancer le débat sur cette question et de revenir sur la décision gouvernementale autorisant le regroupement familial des travailleurs immigrés. Cette initiative, mise au vote le 13 mars 1977, sera rejetée au profit d'un contreprojet du Conseil fédéral.
Au début de l'année, les conseillers nationaux du MNA et de l'AN regroupent leurs forces et annoncent la formation du "Groupe républicain et national". En mai, Schwarzenbach modifie sa position au sujet de la troisième initiative de l'AN. Il annonce qu'il mènera campagne en sa faveur. De leur côté, les sections romandes du MNA et de l'AN décident, à l'approche des élections cantonales, de réunir leurs efforts au sein d'un "Comité romand d'action nationale et sociale" dirigé par le président du Mouvement républicain neuchâtelois. Des divergences et des dissensions internes mettent rapidement un terme à cette unité. En 1974 le groupe parlementaire se dissout; Schwarzenbach pour sa part se déclare à nouveau opposé à la troisième initiative lors de la session parlementaire de printemps. Il explique que son soutien, purement tactique, visait uniquement à faire pression sur le Conseil fédéral; le président du Comité romand démissionne en janvier 1974 expliquant que les dissensions entre les républicains et l'AN sont trop importantes pour mener à bien une politique commune. Défections et exclusions se multiplient. Des regroupements locaux, formés essentiellement de dissidents du MNA ou de l'AN, se constituent; cependant aucune de ces formations ne parvient à s'imposer. Le mouvement anti-étrangers est divisé mais de larges couches de la population continuent à se reconnaître dans ses slogans.

Le 15 juillet, le Conseil fédéral édicte un nouvel arrêté pour limiter plus strictement le nombre des saisonniers qui, depuis 1969, a passé de 149'201 à 193'766; il prévoit un contingentement plus serré des permis annuels, n'en accordant que 5000 sur les 10'000 prévus initialement pour 1973, restreint le nombre des travailleurs frontaliers en n'octroyant un permis de travail qu'à ceux qui résident depuis six mois au minimum dans la région frontalière.

1974: La troisième initiative, qui doit passer en consultation populaire, suscite dès le début de l'année un débat vif. L'Union syndicale et des parlementaires socialistes défendent la nécessité d'un contreprojet gouvernemental. De son côté, Schwarzenbach plaide aussi pour un contreprojet en expliquant que l'initiative qu'il vient de déposer donne "au Conseil fédéral un éventail équilibré des mesures s'étendant à l'ensemble du problème causé par la surpopulation étrangère"; il précise qu'elle est munie d'une clause de retrait pour le cas où le gouvernement reprendrait à son compte ces mesures. Le gouvernement s'oppose fermement à l'idée d'un contreprojet, arguant qu'il dispose de toutes les bases légales pour agir et qu'il les utilise avec succès depuis 1970. Bien que les statistiques officielles du mois d'août 1973 indiquent une augmentation de la population étrangère résidante par rapport à l'année précédente (+0,7%), la majorité du Parlement s'aligne finalement sur la position du Conseil fédéral, mais des motions parlementaires réclament une révision globale de la loi sur les étrangers.

Le 24 mai, le Mouvement des ouvriers et des employés catholiques (KAB) annonce le lancement d'une initiative qui propose une nouvelle politique à l'égard des étrangers. Connue sous le nom "Etre Solidaires", elle prévoit le remplacement de l'article 69ter de la Constitution par un texte stipulant que la législation relative aux étrangers doit garantir le respect des droits de l'homme, le bénéfice de la sécurité sociale et le regroupement familial. Les seules mesures visant la régulation démographique -point explicitement retenu par l'initiative- concernent les limitations des entrées en Suisse. Les autorisations de séjour doivent être renouvelées dans tous les cas, "à moins qu'un juge ne prononce une expulsion pour infraction aux lois pénales". Cette initiative précise, dans des dispositions transitoires, que dès l'acceptation de cet article les étrangers doivent jouir dans la même mesure que les Suisses des libertés d'expression, de réunion, d'association et d'établissement ainsi que du libre choix de leur emploi. En outre, les travailleurs saisonniers seront mis sur pied d'égalité avec les étrangers en séjour, les restrictions légales en vigueur devant être levées dans les cinq ans suivant l'acceptation de l'initiative. Déposée le 20 octobre 1977 munie de 55'945 signatures

valables, cette initiative, fondée sur des principes humanitaires qui placent non pas les exigences de l'économie nationale ou **l'Ueberfremdung** au centre de ses préoccupations mais les droits des immigrés séjournant en Suisse, rencontre de fortes résistances. Le gouvernement, dans un message daté du 5 octobre 1979 en recommandera le rejet arguant qu'un nouveau projet de loi sur les étrangers, élaboré entre temps, répond de manière plus adéquate "aux intérêts du pays". Elle sera soutenue par les milieux chrétiens, les organisations de l'immigration et les partis politiques de gauche et d'extrême gauche. Les organisations syndicales l'appuieront également, les syndicats chrétiens dès son lancement, l'USS au moment de la campagne de vote.

Les autres forces politiques mèneront campagne contre cette initiative, avec à leur tête des associations patronales telles que l'USAM, les associations hôtelières, les entrepreneurs directement concernés par l'abolition du statut de travailleur saisonnier. Après une longue période d'attente elle sera finalement soumise au scrutin populaire en avril 1981 et subira une lourde défaite dans les urnes (rejet à l'unanimité des cantons et par 83,8% de NON).

En juillet 1974, tandis que le regroupement autour de "Etre Solidaires" prend naissance, le gouvernement édicte un nouvel arrêté qui étend la stabilisation du nombre des travailleurs immigrés à l'ensemble de la population étrangère résidante. Les travaux de révision de la loi sur le séjour et l'établissement des étrangers sont entamés.
Durant l'été 1974 une large campagne s'engage contre la troisième initiative "xénophobe". L'AN mène presque seule une campagne pour le OUI et doit sans cesse se défendre contre l'accusation de xénophobie. Alors qu'en 1970, l'idée d'un renvoi important de travailleurs immigrés était apparue à beaucoup comme une solution possible aux nombreuses tensions sociales consécutives au développement économique et social de la Suisse d'après-guerre, à tel point que des sections du Parti socialiste s'étaient déclarées en faveur de l'initiative (PS du canton de Zoug, ville de Coire), en 1974, l'AN n'est soutenue que par deux sections du MNA (Zurich, sans J. Schwarzenbach, et Neuchâtel), un groupement paysan du canton de Schwyz et un comité zurichois, "Komitee freie Schweiz". Schwarzenbach s'oppose à l'initiative, soutenant qu'elle est excessive et mettrait l'économie en danger.
Le 20 octobre, elle est rejetée avec une participation de 70,3% du corps électoral, 1'691'632 NON et 878'891 OUI.

Au lendemain de cette seconde votation qui marque un score plus faible en faveur de l'AN, la presse analyse ce résultat comme un recul net de la xénophobie: "Le mal xénophobe est en Suisse en

recul. Partout les partisans des initiatives populaires contre la surpopulation étrangère fondent comme neige au soleil. Du 7 juin 1970 au 20 octobre 1974, le mouvement est largement uniforme"[2]. Deux initiatives restent alors en suspens, la quatrième, celle du MNA, "Pour la protection de la Suisse", déposée en mars 1974 avec quelque 53'000 signatures valables et celle de l'AN, la cinquième, "Pour une limitation du nombre annuel de naturalisations", déposée trois jours après avec 70'912 signatures valables. Il faut y ajouter celle de l'AN sur la ratification des traités internationaux. Un sondage d'opinion indique que les résultats de la consultation relative à la quatrième initiative pourraient être très serrés, avec une participation au scrutin supérieure à la moyenne.

En décembre 1974, alors que la récession produit ses premiers effets en Suisse -on note dès le troisième trimestre un recul de la production dans diverses branches industrielles (construction, industrie de la pierre et de la terre, tabac, alimentation, textile, cuir et caoutchouc) et une stagnation dans d'autres (papier et industrie des machines et appareils)- l'OFIAMT et la Police fédérale des étrangers adressent une circulaire aux offices de travail cantonaux donnant priorité à la protection des travailleurs suisses contre le chômage et à la sauvegarde de la paix du travail.

1975: Dès leur annonce, ces mesures font l'objet de critiques de la part des organisations de l'immigration italienne et espagnole et des organisations de gauche. Même certains partisans de la politique fédérale soulignent le caractère tranchant de ces mesures. Des groupements patronaux estiment que les autorités ne peuvent pas les obliger à congédier prioritairement les immigrés. De son côté, l'Union syndicale avance un plan de licenciements en quatre phases suivant la gravité de la situation économique, mais accepte qu'en dernière instance les directives de l'OFIAMT soient appliquées. Le 9 juillet 1975, le Conseil fédéral publie un nouvel arrêté imposant un blocage total de l'immigration qui précise: "La stabilisation de la population étrangère, primitivement prévue pour 1980, sera probablement réalisée à fin 76, sous l'effet de la crise économique". Il réduit le nombre total des saisonniers, mais crée une nouvelle catégorie d'autorisations de séjour de courte durée, pour 12 mois non renouvelables. L'arrêté de juillet 75 comprend en outre un article confirmant les dispositions antérieurement prises par l'Office fédéral dans sa circulaire de décembre 74:

> "L'autorisation ne peut être accordée pour une première prise d'emploi, pour un changement de place ou de profession ou pour une prolongation de séjour que si l'employeur ne trouve pour la place vacante aucun travailleur indigène qui soit désireux et capable d'accomplir le travail offert aux conditions de rémunération et de travail en usage ".

Cette priorité à la main-d'oeuvre indigène est réaffirmée à l'occasion des négociations italo-suisses (juin 75) et lors des discussions entre délégations suisse et espagnole à Madrid (octobre 75). La même année, à quelques mois des élections nationales une nouvelle initiative "Pour la protection des travailleurs suisses" est lancée par l'AN. Muni d'une clause de retrait, ce texte stipule que le Conseil fédéral instaure une imposition spéciale de tout employeur occupant plus de cinq travailleurs immigrés et prend des mesures pour la protection des travailleurs suisses contre la concurrence des étrangers. Cet impôt doit prioritairement financer la formation de travailleurs suisses (perfectionnement et réorientation professionnelle). Après le rejet de la cinquième initiative en mars 77, l'AN ne déposera pas la sixième.

1976: Début mars, le Conseil fédéral publie ses messages sur les quatrième et cinquième initiatives. Comme pour les précédentes il en propose le rejet, sans contreprojet. Il justifie cette position en faisant notamment état du succès de sa politique de stabilisation de la main-d'oeuvre étrangère. Entre décembre 1974 et août 1976 l'effectif des étrangers résidant en Suisse (non compris les fonctionnaires internationaux) a diminué de 96'437 personnes. Au cours des débats au Conseil national plusieurs orateurs reprennent cet argument. Représentant les positions de l'USS, E. Canonica appuie le Conseil fédéral et souhaite seulement la poursuite vigoureuse de cette politique:

> "L'actuelle politique gouvernementale visant à réduire progressivement la population étrangère rend l'initiative républicaine superflue. (...) Le groupe socialiste et les syndicats suisses attendent toutefois du Conseil fédéral qu'il poursuive cette politique de façon conséquente, même en cas de reprise économique, même si cette politique se heurte à certains intérêts de l'économie"[3].

Quant à l'initiative fixant à 4'000 le nombre de naturalisations, le Conseil fédéral et la majorité des parlementaires soulignent qu'elle remettrait en cause l'autonomie communale et cantonale et imposerait une restriction fixe et durable qui ne manquerait pas de poser de sérieux problèmes par rapport à l'intégration d'immigrés.

Début mai, le Département fédéral de justice et police soumet un avant-projet de loi sur les étrangers à une première consultation des cantons, des partis et des organisations représentatives. Ce texte maintient le statut des saisonniers, affirme la primauté des nécessités économiques et politiques et précise qu'en matière d'emploi la priorité doit être accordée à la main-d'oeuvre indigène. Il ne subira pas de modification significative dans la version qui sera rendue publique deux ans plus tard par le Département de justice et police. Fin octobre, le Conseil fédéral édicte une

nouvelle ordonnance limitant le nombre de travailleurs immigrés en Suisse. L'objectif reste le même qu'en 75: non seulement stabiliser mais réduire la population étrangère. Cette ordonnance prévoit l'admission sélective d'une main-d'oeuvre hautement qualifiée nécessaire à une amélioration qualitative de la structure du marché du travail. L'effectif autorisé des saisonniers est ramené de 145'000 à 110'000. En réalité l'effectif total des saisonniers en 1975 ne se chiffre qu'à 86'000; il diminue encore de 9,5% en 1976 en raison de l'approfondissement de la récession.

1977: Suite à une brève campagne où l'ensemble des forces politiques s'opposent au MNA et à l'AN, à nouveau unis dans leur offensive contre "l'emprise étrangère", les deux initiatives sont rejetées à la double majorité des voix et des cantons. L'initiative "Pour la protection de la Suisse" est rejetée par 70,6% des voix, celle "Pour une limitation du nombre annuel des naturalisations" par 66,2% des voix. Au niveau des cantons, le non est unanime. La participation au scrutin est nettement plus faible qu'en 1970 et 1974: 45,2% des citoyens et citoyennes se rendent aux urnes.

Le 20 mars 77, Schwarzenbach exclut du comité central du MNA les représentants de trois sections romandes, Neuchâtel, Vaud et Valais, parmi lesquels le vice-président du mouvement. Ce sont là des signes précurseurs de la fin du MNA. En mai 78, Schwarzenbach en abandonne la direction. L'organe central, **Der Republikaner**, qui tirait à 7000 exemplaires, ne paraîtra plus que sporadiquement, avant de disparaître à la fin de l'année, au moment même où Schwarzenbach démissionne du Conseil national. Parallèlement, l'AN verra son influence décroître. Il ne restera de ces partis que quelques sections dispersées qui réduiront leurs activités à des alliances électorales occasionnelles.
L'interprétation des résultats du scrutin de 1974 semble alors vérifiée et renforcée: la victoire plus massive des adversaires des initiatives et la participation moins élevée au scrutin paraissent attester en 1977 la disparition du malaise social appelé "xénophobie". La maladie s'est émoussée au fil des scrutins à répétition pour disparaître presque totalement, vaincue par la santé morale du peuple et les médications administrées par les autorités politiques et les responsables économiques dans le cadre des institutions en place.

Notre chronologie, si elle cerne les principaux événements d'un long débat politique, ne répond pourtant pas aux questions soulevées en introduction. Ces faits et ces dates sont l'expression schématique et partielle de phénomènes économiques, sociaux, idéologiques complexes qui ne se ramènent pas à une simple chronologie, ni ne se résument à des métaphores morales ou médi-

cales. L'image du démon, celle du cancer n'expliquent rien; elles ne fournissent, ni théoriquement ni en pratique, les moyens de lutter contre la xénophobie. La chronologie met cependant en évidence un fait essentiel: dès les années soixante et surtout durant la période marquée par les initiatives xénophobes les fortes tensions sociales existant au sein de la société suisse se sont exprimées politiquement dans de vastes polémiques qui, par trois fois, se sont polarisées dans des mots d'ordre de vote formellement contradictoires: "Oui aux initiatives contre la surpopulation étrangère"/"Non aux initiatives xénophobes". Ce sont là des formules qui durant cette époque ont marqué profondément la formation langagière.

Nous voudrions expliciter rapidement ces deux notions de **formule** et de **formation langagière.** Si une formation sociale[4] à un moment donné de son histoire est définie par des rapports économiques, des rapports politiques et idéologiques, c'est-à-dire un mode de production, elle l'est aussi, pensons-nous, par des rapports langagiers. Nous entendons par là que, sous l'image abstraite et unifiante de la langue propre à telle ou telle société, il y a des pratiques langagières concrètes, multiples, diverses, et qui, dans la manière dont elles se déroulent, les moyens matériels qu'elles utilisent, les rapports qui les lient, mais aussi les contenus et la forme des discours qu'elles produisent, constituent un ensemble caractéristique de la formation sociale; nous l'appelons formation langagière. Ce qui caractérise entre autres les formations langagières, ce sont les formules qui les traversent: il s'agit des expressions, des énoncés, ou des séries d'énoncés qui circulent de façons diverses, tournures, slogans, lieux communs, plaisanteries, maximes. Ainsi les événements sociaux et politiques rappelés dans la chronologie ont été non seulement déterminés par une situation économique, des rapports politiques et idéologiques mais également tramés, reliés entre eux par une masse de discours dans lesquels ont circulé à cette époque deux formules de façon dominante: **Ueberfremdung**[5], **xénophobie**; formules contradictoires dont la première, **La Suisse est surpeuplée d'étrangers**, a servi à énoncer un projet politique: **Luttons contre la surpopulation et l'emprise étrangères**, et dont la seconde, **Les partisans de ce projet sont xénophobes**, a été utilisée pour désigner et combattre ce projet: **Non à la xénophobie!** Si la seconde formule l'a emporté sur la première et a permis de la dénoncer, de l'invalider et de la rendre momentanément inopérante, cela est dû à l'évolution de la situation économique conjuguée à l'évolution des rapports entre les forces politiques porteuses de ces formules et non à la "fausseté" de la première vaincue par la vérité scientifique ou la force morale de la seconde.

L'aspect polémique qui s'est attaché à la notion de xénophobie au cours des controverses, de même que le caractère imprécis de la notion d'**Ueberfremdung**, nécessitent qu'on les examine comme des formules plutôt que comme des concepts objectifs. C'est en tant que formules qu'elles ont eu des effets dans le développement d'une série d'événements politiques et économiques: création de mouvements politiques, débats parlementaires, initiatives, votations, décisions gouvernementales, ou à un autre plan, discriminations économiques, sociales et politiques des travailleurs immigrés, division politique de la classe ouvrière.

Ces faits sont articulés entre eux par des discours hétérogènes tant du point de vue sociologique que du point de vue du langage: articles de presse, discours officiels, tracts, affiches, annonces publicitaires, écrits théoriques, mais aussi conversations individuelles, spontanées, interviews, lettres de lecteurs à leurs journaux. Toutes ces manifestations de pratiques langagières différentes, centrées autour des deux formules, objets de polémique, fournissent dans leur ensemble l'image d'un aspect important de la formation langagière.

Les analyses de ces divers matériaux langagiers, faites à partir d'une situation historique dont il est possible de cerner les caractéristiques économiques, sociales, politiques et idéologiques, nous permettent de décrire comme des faits socio-politiques, les rapports conflictuels exprimés dans les débats polémiques des années 70 autour des deux formules, et de caractériser ainsi le fonctionnement discursif de la xénophobie dans la formation sociale. Nous analysons donc les formules mises en circulation à travers différentes pratiques langagières; nous étudions leurs formes et les transformations qu'elles subissent dans des polémiques inscrites dans des pratiques sociales et politiques. Nous tentons ainsi de ne pas réduire le phénomène de la xénophobie à une simple succession d'événements et nous en mettons en évidence un des traits essentiels, à savoir son caractère discursif. En même temps, par l'inscription des polémiques dans une perspective historique, nous cherchons à éviter que l'analyse se ramène soit à une simple classification d'arguments formels, soit à une typologie de comportements. Nous essayons de montrer que les discours constituent eux aussi une base matérielle déterminant la formation sociale et produisant des effets sur son histoire.

2. Ueberfremdung, concept scientifique ou formule idéologique

L'extrême limite dans l'appel de la main-d'oeuvre étrangère est maintenant dépassée. Dans l'intérêt de la paix sociale il convient donc de savoir s'arrêter au bon moment.
(Jean Möri, **Revue Syndicale**, juin 1957).

Die Ueberfremdung der Schweiz hat unverantwortliche Ausmasse angenommen. Damit unsere Enkel uns nicht verfluchen, dürfen wir nicht mehr länger diskutieren – Wir müssen handeln!
(Premier tract de l'Action nationale distribué à Winterthour en 1961).

Si nous désirons sauvegarder l'indépendance politique de notre pays dans une Europe intégrée, nous ne saurions laisser compromettre l'intégrité nationale par une pénétration étrangère excessive. Cela explique pourquoi la lutte contre un excès de pénétration étrangère constitue actuellement une tâche d'importance nationale. (Rapport de la Commission fédérale chargée de l'étude du problème de la main-d'oeuvre étrangère, publié par l'OFIAMT, 1964, p. 187)

Dans ces citations, représentatives de trois discours politiques distincts, on trouve la notion d'**Ueberfremdung**, formulée explicitement ou non. Menace concrète dans le discours gouvernemental, menace en cours de réalisation dans le discours syndical, véritable état de fait dans celui de l'AN, la formule condense en elle des notions idéologiques communes aux trois discours: celle d'**étrangers**, corps distinct du corps social suisse, celui-ci étant tour à tour défini comme **consensus social** ("la paix sociale"), comme **lien familial** de descendance ("Nos enfants et petits enfants"), comme **Etat national** ("indépendance politique de notre pays"). Ces discours renvoient à la notion idéologique centrale de **patrie suisse** qui les trame et les fonde. L'**Ueberfremdung** apparaît comme un point de convergence qui les rapproche dans la mesure où elle instaure l'opposition entre la **patrie** (le peuple suisse, dans sa continuité généalogique, dans sa cohésion sociale, dans son intégrité nationale) et **les étrangers**, désignés tantôt comme main-d'oeuvre immigrée, tantôt comme ressortissants d'autres nations résidant en Suisse. Contrairement au discours de l'AN, ni le discours syndical ni le discours gouvernemental ne sont

réductibles à cette opposition. Ils sont produits dans des conditions et des places spécifiques, et les intérêts qui y sous-tendent l'énonciation de l'**Ueberfremdung** sont différents: défense de l'économie nationale et du consensus contre la "pénétration étrangère" d'une part, défense des intérêts de la classe ouvrière nationale dans le cadre de la paix sociale, menacés par "l'appel de la main-d'oeuvre étrangère", d'autre part.

La notion d'**Ueberfremdung** est donc problématique. En la désignant comme une formule, nous soulignons qu'elle est d'abord un objet polémique. Une définition scientifique de ce terme se révèle impossible. Dépourvu de fondements clairs, le terme est cependant au centre des débats politiques; son énonciation constitue dans les années soixante un fait dominant la réalité sociale suisse. Comment des discours énoncés à partir de positions de classe différentes, mais puisant à la même source idéologique, ont utilisé ce terme, quel rôle il a joué dans ces discours, quelles formes plus ou moins contradictoires il y a prises, tels sont les points qui nous intéressent ici.

Dans l'ensemble de ce développement, nous serons confrontés au problème de la langue, plus exactement des langues dans lesquelles sont rédigés les textes que nous étudions. Ainsi, dans l'analyse des discours des mouvements anti-étrangers nous ne pouvons pas, malgré de nombreuses ressemblances, considérer que ces textes forment un ensemble homogène. Ils ne présentent pas d'homogénéité linguistique; la majorité d'entre eux est rédigée en allemand; certains sont des traductions de l'allemand dans une autre langue "nationale", le français, l'italien; d'autres enfin sont rédigés directement en français ou en italien. Sans entrer dans les questions que pose l'existence dans une entité nationale de cultures et de langues différentes, nous devons néanmoins tenir compte des faits suivants: les mouvements anti-étrangers ont pris naissance dans la partie alémanique de la Suisse; ils sont initialement porteurs de catégories propres à la culture de cette région et se sont exprimés dans des formes linguistiques spécifiques. Ces mouvements ont ensuite rencontré un écho dans d'autres parties de la Suisse. Leurs projets politiques, leurs slogans se sont donc exprimés à travers divers codes linguistiques. L'existence des quatre langues nationales, dont les deux plus importantes, l'allemand et le français, servent de support à l'ensemble des lois et des textes administratifs fédéraux, impose à tout mouvement politique ayant un projet national de s'exprimer dans plusieurs langues, et au minimum dans deux d'entre elles. Nous devons donc prendre en compte le fait que les discours analysés forment à la fois une entité regroupée autour de notions telles l'**Ueberfremdung** mais une entité qui s'exprime dans des formes culturelles et linguistiques spécifiques. En d'autres termes,

il n'est pas certain que les discours en allemand sur **lUeberfremdung** soient exactement identiques aux discours français sur la **surpopulation et l'emprise étrangères.** De même, la formule française **xénophobe-xénophobie** n'est sans doute pas équivalente à l'expression alémanique **Fremdenhass.** Nous verrons également que des traductions de textes allemands en français peuvent poser des problèmes de références culturelles que ne soulèvent pas des textes rédigés directement en français[6].
Dans les parties ultérieures de notre travail, sur les lettres et la presse, nous centrerons notre attention sur le domaine francophone; en revanche dans la première partie nous sommes amenés à étudier un certain nombre de discours prononcés ou rédigés en allemand, et qui traduisent la réalité initiale de l'apparition des mouvements xénophobes. Cette prise en compte de textes divers quant à leur code linguistique représente le cas d'hétérogénéité le plus évident dans une analyse de discours. Il n'est pas le seul. Nous verrons dans les autres parties du travail que la notion d'hétérogénéité du langage ne recouvre pas seulement les différences entre langues mais qu'elle désigne également le fait que des discours produits dans ce qu'on considère comme un code homogène, le français par exemple, peuvent présenter des différences formelles considérables. Le discours anti-étrangers d'un leader politique, écrit dans un journal ou prononcé à la télévision, n'est pas strictement comparable du point de vue formel à une lettre de lecteur envoyée à un quotidien ou à un discours tenu dans une conversation familière. Les uns et les autres appartiennent bien à la même formation langagière, mais ils sont le produit de pratiques langagières spécifiques, et qu'il faut analyser en tant que telles.

---

1) **Le problème de la main-d'oeuvre étrangère**, Rapport de la Commission chargée de l'étude du problème de la main-d'oeuvre étrangère, Berne, 1964, 236 p.

2) **La Suisse**, 21 octobre 1974.

3) **La Lutte syndicale**, No 39, sept. 76.

4) N. Poulantzas, **Les classes sociales dans le capitalisme aujourd'hui**, 1974, p. 15-20.

5) GRUNER note que la troisième révolution industrielle n'a épargné l'équilibre des forces politiques dans aucun des pays occidentaux industrialisés. En Suisse, contrairement à d'autres pays où le rapport de forces s'est modifié en faveur de la gauche, ce déplacement ne s'est marqué que faiblement. Le mécontentement latent face à la croissance s'y est cristallisé autour de la notion "défensive et conservatrice" d'**Ueberfremdung**. Voir **Die Parteien in der Schweiz**. 2e édition revue et augmentée, Berne, Francke, 1977, p. 294.

6) Nous n'avons pas pu prendre en considération les textes en langue italienne qui attestent du développement, d'ailleurs très restreint, des mouvements anti-étrangers en Suisse italienne.

II. Des discours de droites extrémistes

1. Le fondateur de l'Action nationale : un citoyen ordinaire, une obsession

F.M. a fondé l'Action nationale en 1961. En 1976, quand nous l'avons rencontré, il raconte les débuts du mouvement, qui se mêlent étroitement à sa vie personnelle, professionnelle, familiale. Personnage d'une soixantaine d'années, aimable et courtois, il travaille alors comme technicien chez Sulzer, dans la construction de locomotives, à Winterthour. Il habite à Ellikon-an-der-Thur, une maison individuelle, dont la cave a été aménagée en local où se tinrent les premières réunions et où furent composés les premiers tracts du mouvement. Les murs de ce local sont couverts de tableaux statistiques qui symbolisent l'envahissement de la Suisse, de son économie, par les étrangers. On y trouve les archives du mouvement, des articles de presse, des tracts, des procès-verbaux de réunions. C'est là que F.M. a regroupé les traces écrites de la naissance de l'Action nationale dont il a pris seul l'initiative.

"C'est une histoire qui a déjà 15 ans. J'ai fondé l'Action nationale. J'ai d'abord écrit et distribué avec l'aide de ma famille un tract, en 1961; puis, plus tard, en 1963, j'ai publié le programme politique qui complète le tract. J'ai commencé à Winterthour. D'abord parce que c'est là que je travaille et qu'ici, l'**Ueberfremdung** dépassait alors toute mesure. Ainsi chez nous, chez Sulzer, c'est plein d'étrangers qui n'ont aucune formation et qui sont trop payés. J'ai été assez rapidement convoqué par la direction, et cela juste avant Noël, parce que j'avais distribué ce tract. D'abord j'étais seul, les autres avaient peur. Plus tard quelques-uns se sont joints à moi. Il a fallu 3 ans pour que nous soyons 180. Pour rassembler ces 180 personnes, j'ai envoyé des séries de tracts, d'abord 5'000, puis 10'000, 50'000, 100'000, 500'000, à Zurich, Berne, Bâle.

En 1964, quand j'ai sorti le tract "**Gebt ihnen 5 Jahre Zeit...**", on a dit que j'avais quelque chose à voir avec Hitler, parce qu'en son temps il avait écrit "**Gebt mir fünf Jahre Zeit...**". Mais moi je ne dis pas "donnez-moi, mais donnez-leur". Ces feuilles de propagande, je les ai envoyées par la poste avec un bulletin de versement; en tout 800'000, à mes frais. J'ai reçu en retour 80'000 francs, ce qui m'a permis de continuer. Tout l'argent était réutilisé pour la propagande. Au début l'argent venait de partout. Des radicaux, des gens bien placés, avec de bons postes. Ilsenvoyaient l'argent en tant que simples citoyens. Qu'ils soient de gauche ou de droite, ce n'est pas cela qui compte, l'essentiel c'est d'être suisse et en tant que suisse j'ai le droit d'être communiste ou d'extrême-droite ou tout ce que je veux. Pourquoi j'ai entrepris tout cela?
Tous les jours je m'énervais plus à mon travail. Il y avait des Italiens engagés à 8 francs de l'heure comme spécialistes, alors qu'ils ne savaient rien faire. Le syndicat a joué un rôle très important; il fixait un salaire minimum et les Italiens avaient tous des certificats manipulés. Vous savez, la langue officielle chez Sulzer, maintenant c'est l'italien. J'aimerais vous faire traverser l'usine, vous entendriez ce bruit: de l'italien, du yougoslave, de l'espagnol, du turc. Alors à la longue, il y a cette pression psychosomatique, comme on dit, si vous me permettez l'expression étrangère. Il nous manque quelque chose, on n'est plus une société fermée, on n'est plus entre soi. Par exemple dans le bureau où je travaille il y a neuf nations.
Avant je n'étais pas organisé dans un parti. J'étais actif dans la commune, j'ai été dans la commission scolaire pendant 20 ans. Les gens de l'Action Nationale sont considérés comme de droite, et même d'extrême-droite. Cela n'est pas valable pour moi. Dans un de ses livres, Schwarzenbach écrit que pendant la guerre civile espagnole j'étais du côté des rouges. C'est vrai, mais il faudrait préciser "avec les républicains".
En 1963, à la suite de mes tracts, j'ai été contacté par deux gaillards. Ils voulaient participer aux élections à Zurich. Ils avaient déjà tout préparé. Aucun des deux n'avait de métier. Je leur ai dit que ça n'allait pas. Si on veut faire de la politique, il faut avoir un métier, un certain revenu. Ils sont allés raconter au **Blick** qu'ils avaient fondé un parti contre les étrangers. **Blick** l'a publié en gros, en parlant d'une assemblée de trente personnes alors qu'on n'était que trois. Il leur a donné aussi 1000 francs et, comme à Zurich ça ne coûte rien d'envoyer des listes, ils ont participé aux élections. Après quoi, ils ont totalement disparu.
En 1964, dans une assemblée j'ai expliqué ce qu'on allait faire: une initiative. Le texte était prêt. C'était en novembre 1964, j'ai invité 120 personnes, 119 sont venues. J'ai proposé qu'on fasse d'abord une pétition à l'adresse du Conseil fédéral, puis une initiative, une manifestation, même armée s'il le fallait. La pétition c'est un souhait, l'initiative c'est une exigence. Je suis prêt à tout, une démonstration, une manifestation armée s'il le faut, autrement ça ne sert à rien. J'ai exposé le contenu de cette initiative, les articles 69 et 89 de la Constitution. Après notre assemblée, un des nôtres est allé à une réunion du Parti démocrate zurichois qui était en train de dépérir. Il leur raconte

notre projet et ce parti s'en empare. Il font immédiatement un communiqué annonçant leur intention de lancer une initiative mais ils n'avaient même pas encore de texte. Cette initiative a été lancée en 1965. C'était à peu près la même chose que je proposais, mais je n'étais pas dans le comité. Le parti démocrate n'a lancé cette initiative que pour se redorer le blason avant les élections. La preuve, après les élections, ils l'ont retirée.
Alors, j'ai proposé une pétition; en trois semaines elle a recueilli 40'000 signatures. C'est les membres de l'Action nationale qui ont recueilli ces signatures. Le Conseil fédéral a répondu que l'**Ueberfremdung** n'était pas grave; ça a été le point de départ de la deuxième initiative que nous avons lancée.
Une partie des membres de l'Action nationale est entrée au Parti démocrate; parmi eux, le président qui m'avait succédé. Ils avaient peur de continuer. Moi je voulais relancer une initiative complète. En 1967, j'ai fondé un comité d'action pour continuer la lutte contre l'**Ueberfremdung**. J'ai proposé qu'on participe aux élections nationales. C'est alors que Schwarzenbach est arrivé. Il a remplacé le président qui était parti et qui était prévu comme tête de liste. C'est huit jours avant le dépôt des listes que Schwarzenbach est venu chez nous. On a fait un tract ensemble. Il a écrit la première page et je l'ai raccourcie. Elle allait trop à droite. Nos gens ne sont ni à droite ni à gauche; c'est avant tout des ouvriers et des employés.
Schwarzenbach a été élu. Il a publié un communiqué où il s'est déjà caractérisé de fait. Quand il a lancé notre initiative, on a récolté les signatures, mais c'était plus difficile que la première fois. Presque toutes ont été ramassées à Zurich. En 1965, c'était plus facile, d'autant plus que l'initiative suivait l'accord italo-suisse.
Schwarzenbach nous a exploités. Auparavant il n'était nulle part. Il avait une maison d'édition et il écrivait des livres très conservateurs. Ca lui rapportait beaucoup d'argent. Il avait une bonne formation. Il s'est converti au catholicisme. Mais pour lui, l''**Ueberfremdung** c'était davantage une question tactique. Très vite, il a voulu faire autre chose, quelque chose de nouveau. Pour lui, l'AN avait fait son temps. Il voulait la dissoudre. Il a repris son journal, **Der Republikaner** et pour le lancer a utilisé notre fichier sans en discuter avec nous. Il a choisi dans l'AN les gens les mieux formés, ceux qui étaient les mieux placés, il les a bien payés et, avec eux, il a scissionné. Il a pris les intellectuels. Mais pour lui, l'**Ueberfremdung** était réglée.
Sans l'AN il y aurait maintenant deux millions d'étrangers en Suisse. Au début, quand j'envoyais des tracts, le Conseil fédéral croyait qu'il y avait une énorme organisation derrière. Il a édicté un arrêté réduisant de 10% les étrangers dans les entreprises, puis encore de 5%. Et puis il les a supprimés quand il s'est rendu compte qu'on était pas grand-chose. En 1967, un seul conseiller national, c'était rien du tout; c'était la fin.
Au début, on a eu de la chance. Sur la base de mon programme, nous avions passé en trois mois à 10'280 membres. Il y a eu un jour où 327 nouveaux membres se sont annoncés. Mais avec le temps chacun a cru bon de faire autre chose, de faire du nouveau.
C'est difficile d'être à l'AN. On vous liquide économiquement.

Personnellement je cherche encore des vieux à Winterthour car je sais qu'ils ne risquent rien. Après la distribution du premier tract, j'ai été convoqué à la police. "Vous êtes communiste? vous êtes nazi? - Non je suis suisse".
La Suisse, c'est la Suisse; vous n'avez pas idée. Sur la démocratie, je pourrais vous en raconter long. Oui, et puis ça, avec la direction quand elle m'a menacé de licenciement. Je leur ai dit: "Eh bien, licenciez-moi mais je veux vous parler franchement; je travaille aux locos, et les locos travaillent pour les chemins de fers fédéraux; et je travaille pour l'armée; je fabrique des locomotives et des chenilles de blindés et c'est ça qui nous donne des chiffres verts, tout le reste c'est rouge, tout le reste ça tourne à vide, les locomotives privées, ce n'est pas rentable. Et si vous me dites que vous êtes mon employeur, je vous dis que mon employeur c'est les chemins de fer fédéraux et les chemins de fer fédéraux appartiennent au peuple suisse et mon employeur c'est aussi l'armée suisse et l'armée appartient aussi au peuple suisse, ce n'est pas vous mon employeur, et si vous me congédiez, je raconterai tout, sur l'état de l'emprise étrangère dans les locos. Oui, je dirai publiquement que la seule chose suisse dans le blindé suisse, c'est le profit. Car ceux qui tournent, ceux qui fraisent, ceux qui font tout c'est les italiens, c'est les espagnols, c'est les yougoslaves. En principe je ne devrais pas le dire, puisque je travaille dans cette entreprise, mais je pourrais le dire, je le dirais.
Toutes ces pressions, c'est dur pour les nerfs. J'en ai été malade. J'ai dû arrêter pendant six mois de février 1965 jusqu'en été. Maintenant je continue. Je me présenterai aux élections cantonales à Zurich. Là on gagne encore. Je n'ai aucune formation académique, mais je suis crédible".

Le document précédent représente, sous une forme écrite par nous, un entretien enregistré le 30.7.1976 à Winterthour et Ellikon. Ce n'est ni une véritable transcription ni une traduction littérale. L'entretien[1] a duré plusieurs heures et s'est déroulé en dialecte zurichois. Aux questions posées sur l'histoire de l'AN à ses débuts, F.M. répondit d'abord avec une certaine réserve. Peu à peu, entraîné par son discours plus que par nos questions, développant ses souvenirs, il s'est raconté largement, revenant à plusieurs reprises sur les temps forts de son action, sur ses motivations, sur les difficultés et les succès rencontrés par l'AN, mêlant des réflexions sur la situation contemporaine à l'entretien et des souvenirs concernant l'histoire de son mouvement. Des quatre heures d'enregistrement réalisées, nous avons tiré un texte qui ne représente qu'indirectement le discours original dans la mesure où il a été élagué de toutes les remarques ne concernant pas les débuts de l'AN, des passages répétitifs, de nos propres interventions dans l'entretien, enfin de la majorité des formes orales liées à la situation de l'entretien. Néanmoins ce document, ainsi réécrit, permet de saisir - plus encore qu'un caractère ou un comportement individuel - les traits d'un discours dont F.M. a été dans les années soixante l'un des énonciateurs représentatifs. On peut y voir trois caractéristiques principales: subjectivité, contradiction, redondance.

La centration du récit

L'histoire de l'AN racontée par F.M. se confond avec la sienne. Il ne s'interroge pas sur les dimensions, les causes et les effets historiques de son mouvement; il constate "la pression psychosomatique" exercée sur lui par la présence sur son lieu de travail des étrangers, il raconte ce qu'il a fait pour lutter contre cette situation, il décrit son mouvement à son image, non marqué politiquement, peu défini socialement, sans autre projet que la lutte acharnée contre l'**Ueberfremdung**. L'ensemble du récit prend pour point de référence ultime, pour critère d'évaluation des actes et des paroles, le **je** du locuteur qui s'y exprime. C'est autour de cette instance et à partir d'elle que se mettent en place les diverses catégories de son récit. Pour F.M. l'histoire de l'AN, commencée avec la distribution du tract où il appelle ses concitoyens à l'action, s'arrête en 1967, lorsque le mouvement ne parvient à faire élire qu'un seul parlementaire. Ce qui est décrit là n'est pas l'histoire de l'AN, mais le récit du rôle que son initiateur y a joué.

Pour inexacte qu'elle soit au regard des événements qui ont suivi, cette évaluation n'est pas sans signification. Elle indique qu'à partir de 1965 se fait jour dans le mouvement un changement d'orientation qui se marque notamment par la mise à l'écart ou le départ des premiers militants comme F.M., et qui se traduira plus tard par l'élargissement du programme politique, par l'abandon de certaines formes de propagande et le retour à un fonctionnement politique traditionnel. Dans les premières années, c'est sur une propagande directe, utilisant un langage au contenu politique et aux formes pauvres que le mouvement s'est construit. Fonctionnant par assemblées générales de type "familial", d'après l'expression de F.M., réglées selon un rituel minutieux[2] par un président autoproclamé, engageant des actions ponctuelles sur le seul slogan "La Suisse aux Suisses", le mouvement a une tournure différente du fonctionnement d'un parti traditionnel[3]. L'apolitisme que proclame F.M. se double alors d'un anti-politisme, où les conflits personnels se mêlent aux considérations de tactique[4]. Le ressassement de la formule tient lieu de stratégie.

Par la suite, sous l'impulsion des successeurs de F.M., notamment J. Schwarzenbach, le mouvement se dote de structures cantonales et nationales stables ainsi que d'un organe de presse régulier. Les différents journaux publiés par le mouvement reflètent les courants qui l'ont traversé et les projets dont les présidents successifs furent porteurs[5]. D'abord simple feuille de liaison, le journal de l'AN exprime, sous la présidence de E.

Perret (1966-1968) puis de J. Schwarzenbach (1969-1970), une volonté d'organisation plus structurée du mouvement[6], avant de devenir, lors de la présidence de R. Weber (1970-1971), une feuille d'agitation inspirée de la presse à sensation, contenant des annonces publicitaires pour l'agence de voyages que dirige alors son président. Après l'éviction de ce dernier, le nouveau président V. Oehen (depuis 1972) donne au journal une tournure écologique sous la forme notamment d'une propagande pour l'espace vital et une économie de survie. Les fluctuations des journaux de l'AN manifestent la composante populiste du mouvement mais aussi le caractère flou du slogan autour duquel celui-ci s'est construit initialement.

Le jugement porté par F.M. sur J. Schwarzenbach révèle les caractères initiaux du mouvement. Jugement sévère porté sur un politicien conservateur "qui a exploité le mouvement", mais qui somme toute n'en faisait pas réellement partie. F.M. indique assez justement le rôle de J. Schwarzenbach mais il ne cherche pas à évaluer la place exacte du mouvement politique qu'il a contribué à construire. Décrivant la composition sociale du mouvement à ses débuts, il note son hétérogénéité politique et sociale, disant qu'il comprenait à la fois des "gens bien placés", des "intellectuels" et pour sa plus grande partie des employés et des ouvriers. Jugement exact si l'on se réfère à ce que l'on sait des adhérents,[7] mais dont il ne tire aucune conclusion. Sa seule remarque à ce sujet est qu'il représente bien son mouvement, ce qu'il exprime en disant qu'il est "crédible".

Le discours de F.M. apparaît ainsi comme anecdotique. Il en résulte des déformations dans l'appréciation des faits, un morcellement des événements qui ne sont plus reliés entre eux que par l'image que le narrateur se fait de lui-même, celle d'un citoyen qui, sans relâche, a lutté contre l'**Ueberfremdung** et qui a dû pour cela affronter ses employeurs, l'Etat, les politiciens traditionnels. Ce type de centration n'est évidemment pas une caractéristique propre du discours xénophobe; on le retrouve en général dans les récits oraux d'expériences personnelles. Il est néanmoins remarquable de le rencontrer dans le discours politique de quelqu'un qui n'est dans les faits pas un citoyen tout à fait ordinaire puisqu'il s'est trouvé être l'instigateur et l'organisateur d'un mouvement de masse.

Des contradictions levées par la redondance et la répétition

Le récit de F.M. comporte des contradictions nombreuses. Ainsi à aucun moment il ne critique la qualité des produits de son entreprise; il affirme pourtant que tous les stades de la production

reposent sur les travailleurs immigrés sans formation professionnelle.
Ces contradictions sont levées par l'affirmation sans cesse répétée de deux formules qui fonctionnnent comme justification de l'action à entreprendre. D'abord, "L'essentiel, c'est d'être Suisse"; F.M. oppose ce principe aux questions de la police; il l'oppose aux pressions de la direction de son entreprise. On ne travaille pas pour un patron, mais pour la Confédération; on ne milite pas pour un parti, on milite pour la Suisse. Cette entité abstraite est concrétisée dans le discours par les images de la mère-patrie, personnifiée à travers les relations directes que le sujet pose entre elle et lui. Elle s'impose finalement comme réalité concrète par le simple fait de sa répétition; ainsi l'argumentation qui clôt le récit de F.M. et qui doit justifier son action comporte neuf fois (en quarante secondes d'enregistrement) la mention de la Confédération suisse. Le raisonnement dans ce passage ne repose que sur la répétition incantatoire et la redondance des termes "suisse" et "fédéral" qui rythment le discours et lui confèrent ainsi son apparente cohérence. Le second principe explicatif est l'affirmation de l'**Ueberfremdung**. Pour F.M., l'emprise étrangère est d'abord une agression par la langue: c'est le fait que l'italien soit devenu "langue officielle" dans son entreprise; c'est la présence de "neuf nationalités", de neuf langues différentes dans son bureau qui l'ont poussé à l'action. Comme la "suissité" précédemment décrite, la notion d'**Ueberfremdung** n'a de contenu qu'affectif, localisé dans des sensations concrètes: "J'aimerais vous faire traverser l'usine, vous entendriez ce "brouhaha" de langues différentes", dit F.M.

Affective, obsessionnelle, la notion mal définie de **surpopulation étrangère** devient susceptible de lever toute contradiction par le seul fait d'être répétée. Cette absence de conceptualisation du politique conduit directement au mot d'ordre essentiel que F.M. donne comme base initiale à l'AN: "**genug diskutiert, jetzt handeln**", - "assez discuté, il faut maintenant agir".

2. La première prise de parole de l'Action nationale

Le premier tract, distribué en juin 1961 dans la région de Winterthour et qui appelle à la constitution de "l'Action nationale", présente quatre assertions (voir document p. 45) :
1) Plus de 900'000 étrangers vivent en Suisse.
2) Cette emprise étrangère démesurée, marquée essentiellement par la langue étrangère est une trahison de la jeunesse suisse et de notre patrimoine.
3) Tout Suisse qui, pour des avantages matériels, appuie cette politique de pacotille se rend traître à la patrie.

4) Celui qui refuse de discuter plus longtemps de cette situation insupportable mais veut la changer s'annonce et rejoint le combat de l'Action nationale contre l'emprise et la surpopulation étrangères du peuple et de la patrie.

Aucune argumentation dans ce texte: la juxtaposition des assertions tient lieu d'organisation logique. Pas de modalisation des jugements, mais une accumulation de désignations mises en évidence par la typographie, qui oppose d'une part les **étrangers** (notion désignée 6 fois dans l'ensemble du texte et à trois reprises dans la seule première assertion) à la **patrie** et au **peuple suisse** (notions désignées à huit reprises dans le texte), et place d'autre part entre ces deux pôles les **traîtres** (notion désignée deux fois dans le texte). L'organisation de ces désignations dans le texte reprend la structure d'une citation de Gottfried Keller, mise en exergue. Celle-ci place sous une autorité reconnue la première prise de parole, encore anonyme, du mouvement. Elle constitue la référence culturelle qui fonde la légitimité de l'action à entreprendre[8]. Elle instaure un système de métaphores et de connotations, donnant un contenu idéologique et une représentation concrète à la notion de patrie à travers l'image du drapeau et à celle d'étranger à travers l'image du diable. Présentée sous la forme d'une prédiction ("Il viendra un temps où ...") et d'un appel à l'action ("alors, il s'agira de ..."), la citation forme le point de départ du système de paraphrases constitué par les quatre assertions qui la développent tout en la transformant.

Dans la citation de Keller, la notion "d'étranger" n'apparaît pas explicitement. La prédiction oppose en effet deux notions, **notre pays**, et **les masses d'argent accumulées malhonnêtement**. Cette opposition est prise ensuite sous forme métaphorique: "Il faudra alors montrer les dents au diable, et faire la preuve de la résistance de la trame et de la couleur de notre drapeau". Le texte de Keller est construit à partir d'une désignation centrale (**Notre pays**), et d'une opposition entre ce qui est nôtre (**l'épargne, l'honnêteté**) et ce qui ne l'est pas (**l'accumulation outrancière d'argent**).

Les relations de paraphrase entre la citation de Keller et le texte du tract s'établissent ainsi:

- L'image du pays et de ses qualités est reprise et développée par une série d'équivalents qui structurent de façon redondante les quatre assertions du tract (**in der Schweiz, an der Schweizerjugend, unserer Väter, Jeder Schweizer, Landesveräter, Nationale Aktion, Volk und Heimat**).
- L'image du **diable**, qui désigne chez Keller l'accumulation "malhonnête" de capitaux, est transformée et prend la double forme de **l'étranger** et de la **trahison**.

Es wird eine Zeit kommen, wo in unserem Lande, wie anderwärts, sich grosse Massen Geldes zusammenhängen, ohne auf tüchtige Weise erarbeitet und erspart worden zu sein; dann wird es gelten, dem Teufel die Zähne zu weisen, dann wird es sich zeigen ob der Faden und die Farbe gut sind an unserem Fahnentuch!

Gottfried Keller

Ueber 9 0 0' 0 0 0 Ausländer (Fremdarbeiter mit Angehörigen) wohnen nun in der Schweiz.

Dieses Ausmass von grösstenteils fremdsprachiger

UEBERFREMDUNG

ist

VERRAT AN DER SCHWEIZERJUGEND

und am

ERBE UNSERER VÄTER

Jeder Schweizer, der um materieller Vorteile willen dieser Kuckuckspolitik Vorschub leistet wird zum

LANDESVERRÄTER

Wer diesen unerträglichen Zustand nicht mehr länger diskutieren sondern ändern will ---
Meldet sich und kämpft mit bei der

NATIONALEN AKTION

gegen Ueberfremdung von Volk und Heimat

- Enfin, ce qui était une prédiction chez Keller devient une réalité dans les assertions du tract: passage du futur (**il viendra un temps où ...**) au présent (**900'000 étrangers vivent en Suisse**); l'appel à l'action modalisé devient un impératif catégorique: passage du modal (**il s'agira de ...**) au présent non modalisé (**celui qui refuse ... s'annonce et rejoint l'AN**).

3. Le programme politique de 1963

Dans un document de nature différente, le programme de l'AN[9], publié en 1963 (voir document p. 47), nous retrouvons les mêmes caractéristiques de redondance, masquées ici par les formes propres à un texte politique.

Une courte introduction indique les actions (initiatives, référendums) permettant de réaliser le programme et précise son objectif central: "Lutter contre l'invasion des travailleurs immigrés" afin de "pouvoir se sentir à nouveau chez soi". Comme dans le tract analysé précédemment, une citation de G. Keller, placée cette fois en conclusion, résume le sens du projet: l'amour et la défense de la patrie.

Le programme proprement dit, énonce sous différents titres (politique intérieure, politique extérieure, défense nationale, libertés individuelles, droits sociaux, économie, agriculture, santé, finances, éducation, protection de la nature) un seul et même thème: lutter contre l'**Ueberfremdung**. Certes le terme n'apparaît pas dans toutes les rubriques. Les différents paragraphes sont tantôt des formules très générales paraphrasant des articles constitutionnels; ainsi la rubrique "libertés individuelles" prévoit le droit d'association, la liberté d'opinion, de presse, de croyance et de conscience, tous droits inscrits dans la Constitution. D'autres rubriques ne ressemblent que de loin à un programme politique global; ainsi la rubrique "agriculture" propose comme objectif le soutien des exploitations qui n'utilisent que la main-d'oeuvre indigène. D'autres enfin ne font que transposer dans tel domaine les impératifs de la lutte contre l'**Ueberfremdung**. Ainsi la proposition d'extension de la protection sociale s'accompagne de la restriction de son application aux seuls nationaux. De même, la protection de la nature est conçue comme lutte contre les excès de la construction dus à la surpopulation étrangère.

Décrite dans le premier tract, sous l'angle unique de la langue, l'**Ueberfremdung** prend avec le programme une extension plus large englobant les menaces provenant des Etats étrangers, de l'invasion des capitaux, de l'abaissement des frontières commerciales. Néanmoins la plupart des rubriques vise les travailleurs

Grundsätze der Nationalen Aktion gegen Überfremdung von Volk und Heimat

Von Fritz Meier, Gründer der Nationalen Aktion, Ellikon an der Thur

Der von allen Parteien und Behörden tolerierten Fremdarbeiter-Invasion ist Einhalt zu gebieten.
Um unserem Willen Nachachtung zu verschaffen, werden wir uns durch eigene Listen an den massgebenden Wahlen beteiligen.
Wir werden Initiativen und Referenden ergreifen, um die Zahl der Ausländer in der Schweiz auf die Zahl der Schweizer im Ausland zu senken.
Wir müssen jene überbordende wirtschaftliche Expansion bekämpfen, die nur noch den Profit aber keine Heimat mehr kennt.
Wir wollen uns in der Schweiz wieder daheim fühlen.

Innenpolitik

Erhaltung der schweizerischen Eigenart durch rückwirkende Verschärfung der Aufenthalts- und Niederlassungsbewilligungen.
Sämtliche diesen Bereich tangierende zwischenstaatliche Abmachungen sind obligatorisch dem Volke zu unterbreiten.

Aussenpolitik

Absolute Neutralität in politischer und wirtschaftlicher Hinsicht.

Militärwesen

Erhaltung der Wehrkraft im Rahmen der wirtschaftlichen Möglichkeiten. Keine Rüstungsaufträge an überfremdete Betriebe. Import von Waffen an Stelle Lizenzherstellung durch ausländische Arbeitskräfte.
Eine durch Aufrüstung bedingte Überfremdung hat mit Landesverteidigung nichts mehr zu tun.
Abschaffung des «Dienstsonntags» in den Wiederholungskursen.

Persönliche Freiheiten

Versammlungs-, Meinungs-, Presse-, Glaubens- und Gewissensfreiheit.

Sozialrecht

Ausbau der AHV zur Vollversicherung und entsprechender Abbau der privaten Zwangspensionskassen.
AHV-Separatrechnung für ausländische Arbeitskräfte.
Einbau der Kinderzulagen in die AHV und damit endlich die gesetzliche Gleichstellung aller Schweizer.

Wirtschaft

Reale Währungspolitik durch Anpassung unserer Währung an diejenige unserer wirtschaftlich stärksten Partner.
Sofortige Aufwertung ohne Berücksichtigung privater Interessen.
Die Anlage zweifelhafter Auslandskapitalien ist zu unterbinden.
Abbau des Zollschutzes für überfremdete Betriebe. Freigabe der Schrottausfuhr.

Landwirtschaft

Anwendung des Landwirtschaftsgesetzes nur für Betriebe mit einheimischen Arbeitskräften.

Gesundheitswesen

Verschärfung der Bestimmungen über Lärmbekämpfung, Gewässerschutz und Luftverunreinigung. Deklaration der chemischen Zusätze auf Lebensmittelpackungen. Ununterbrochen grossangelegte Aufklärung über Gesundheitsschäden durch Genussmittel und damit vermehrte Anstrengungen zur Erhaltung der Volksgesundheit.

Gemeinde- und Staatsfinanzen

Die Staats- und Gemeindehaushalte sind in der Hochkonjunktur ausgeglichen zu budgetieren.
Die in den letzten Jahren ungeheuer angestiegene Verschuldung im ausserordentlichen Verkehr ist durch massive Tilgungen zu reduzieren und soll die gegenwärtige Höhe keinesfalls mehr überschreiten.

Erziehung

Jeder Schweizer hat das Recht auf eine seinen Fähigkeiten entsprechende unentgeltliche Ausbildung.
Reduktion der Lehrzeiten auf maximal 3 Jahre durch rationelle Berufsausbildung in Gewerbe und Industrie.
Einheitliche Maturprüfungen für alle schweizerischen Lehranstalten.
Leistungsprämien für erfolgreichen Abschluss von Lehre, Matur und Studium.
Ausbildungsbeiträge an ausländische Studenten sind nur an geprüfte, unserem Niveau entsprechende Kandidaten auszurichten und dürfen niemals die an Schweizer Studenten ausbezahlten Beiträge überschreiten.
Entfernung ewig Studierender von unseren Hochschulen.
Einheitliche Ausbildung unserer Lehrkräfte für alle Bildungsstufen.
Auf die Neuzeit konzentrierter Geschichtsunterricht, dem die aus zwei Weltkriegen bitter erkämpfte Erkenntnis zugrunde gelegt werden soll, dass Kriege im heutigen Zeitalter keine Probleme mehr gelöst, sondern nur noch schwerer lösbare zurückgelassen haben.
Der Krieg ist nicht der Vater aller Dinge.

Heimatschutz

Die Überfremdung als Ursache riesiger Überbauungen lässt ganze Landschaften verschwinden.
Die Durchführung unserer Grundsätze gibt uns wieder Zeit, in Ruhe unsere zusammengedrängten Räume zu planen.

Gottfried Kellers Wahlspruch:

«Achte jeden Mannes Vaterland, aber das deinige liebe!»,

soll uns mahnen, unsere Heimat,

die Schweiz, den Schweizern zu erhalten

immigrés, leur statut, leurs conditions de vie et de travail. On y repère des mécanismes discursifs analogues:

- En premier lieu le phénomène de centration du locuteur comme instance de référence du discours et source des objets discursifs. De nature à la fois syntaxique, lexicale et sémantique, ce phénomène a pour effet de poser dans le discours des entités de référence, (**je, nous, la Suisse**) qui en constituent le fil conducteur, l'isotopie à travers laquelle s'organise la référence des énoncés, narratifs, argumentatifs ou polémiques. Ces entités, non discrètes, ne correspondent pas précisément à une catégorie grammaticale ou lexicale. Ce sont des catégories notionnelles, reposant parfois sur des désignations et des relations grammaticales explicites: la prédication (**j'ai fondé l'AN**), la détermination (**notre pays; mon entreprise**), les anaphores et autres faits de reprise; mais aussi sur des relations sémantiques implicites: la métaphorisation (**drapeau** désignant **la patrie; le diable** désignant **les étrangers**), la métonymisation par inclusion (**nous, je** pour **La Suisse**), par généralisation (**les étrangers** pour **les travailleurs étrangers**), par contiguïté (**les ancêtres** pour **le patrimoine** ou **l'héritage; le peuple** pour **la patrie**) ou par mise en parallèle (**les ancêtres - les descendants**), la synonymie ou la quasi-synonymie (**étranger - immigré; patrie - pays - terre**), les relations d'opposition, d'exclusion (**nous-eux; les fidèles-les traîtres**).

- En second lieu la répétitivité, repérable dans les formes de paraphrases, de redondance dans la désignation, les développements par juxtaposition des affirmations, construites sur les relations énoncées précédemment.

Nous verrons, en analysant les lettres de lecteurs à leur quotidien, que ces phénomènes discursifs débordent largement le cadre d'une pratique individuelle. De ce fait il est possible de généraliser les remarques précédentes[10]. Ils ne permettent pas pour autant de circonscrire un objet homogène appelé discours xénophobe. En effet, on les retrouve dans d'autres pratiques langagières, et notamment dans les discours des adversaires des mouvements anti-étrangers. D'autre part, au sein même de ces mouvements on trouve d'autres formes de discours, construites seulement partiellement sur ce type de mécanismes. Nous allons en voir un exemple représentatif.

4. Schwarzenbach : une figure et un projet politiques

Durant dix ans, Schwarzenbach a été connu comme leader du mouvement anti-étranger au niveau national. Porté sur les listes

de l'AN, il est élu au Conseil national en 1967 sur la base d'un engagement précis: soutenir l'initiative du PDZ au Parlement et lutter contre l'**Ueberfremdung**. Porte-parole du mouvement anti-étrangers, il a rapidement gagné en influence, essentiellement dans les milieux populaires où son histoire personnelle et son programme politique sont peu connus. Ainsi au cours de la campagne de 1970 de nombreuses lettres de lecteurs contiennent des expressions plus qu'élogieuses et des témoignages de gratitude, voire de véritables panégyriques, transformant ce personnage d'extrême-droite, politiquement insignifiant jusqu'à la fin des années soixante[11] en une figure mythique, "héros national", "qui en temps de paix fait ce que Guisan a fait en temps de guerre", "Winkelried du XXème siècle", "Guillaume Tell", "défenseur de la patrie".

Tout en soulignant, au moment du scrutin de 1970, les dangers que représentent les propositions de Schwarzenbach, la presse helvétique stigmatise alors seulement le "xénophobe" qu'il est. Les articles dévoilant son extrêmisme de droite, ses sympathies pour le Reich allemand et le fascisme italien[12], ou analysant sa politique anti-ouvrière restent isolés. De même dans la presse internationale Schwarzenbach est cité essentiellement comme figure typique de la lutte contre la surpopulation étrangère. En décembre 1978, quand il quitte le Parlement avant la fin de son mandat, les médias consacrent une place importante à évoquer son prestige lié aux initiatives xénophobes[13]. Ce n'est pas le politicien battu, dirigeant d'un mouvement squelettique, mais le parlementaire au bilan globalement positif qui est présenté, même par les journaux qui l'ont combattu[14]. Sa lucidité, son efficacité, sa liberté de parole sont soulignées. Ainsi J. Schwarzenbach, que tout caractérise comme un politicien de droite[15], et qui a défendu constamment une politique d'extrême-droite, a réussi à forger de lui l'image d'un homme sans attaches, indépendant, libre de dire ce que d'autres doivent taire.

Contrairement au fondateur de l'AN, il n'a jamais limité son projet politique à la seule lutte contre l'**Ueberfremdung**. Dès le début il considère cette question comme conjoncturelle, contingente. Il s'appuie sur le mouvement de masse mobilisé par ce problème pour tenter de construire un parti politique traditionnel. Après le vote de juin 70, il quitte l'AN pour fonder le "Mouvement national d'action républicaine et sociale" (MNA). **Der Republikaner**, journal qu'il publie alors, se présente comme l'organe austère d'un parti, intervenant sur les questions de l'actualité nationale et internationale, sur la culture, la religion, etc., à la différence de l'organe de l'AN, **Peuple et Patrie**, qui publie exclusivement des articles concernant la lutte contre l'**Ueberfremdung**, reprenant sans cesse les mêmes exemples et les mêmes arguments[16]. Dès le

premier numéro, J. Schwarzenbach, responsable de **Der Republikaner**, publie un programme politique en seize points dont il tire la même année un manifeste (voir document p. 51).

Le programme affirme le projet de fonder un parti enraciné dans la vérité chrétienne; le manifeste, moins détaillé, supprime une série de propositions fondamentales et concrètes, pour appeler "tous les compatriotes" à s'unir dans un large mouvement patriotique.
Le programme s'oppose à "l'internationalisme politique, économique et idéologique"; il précise que la Suisse ne doit entrer ni au marché commun ni à l'ONU et que tous les traités internationaux doivent être ratifiés par le peuple et le Parlement. Il affirme la nécessité d'une politique nataliste pour les Suisses et exige une protection spirituelle et matérielle de la famille. Il insiste sur la formation des jeunes et la nécessité de leur assurer un avenir, revendique un contrôle sur les dépenses de l'Etat. Partant du principe de la nécessité de la paix du travail, il se prononce en faveur d'une participation des travailleurs dans l'entreprise, revendique une protection des travailleurs suisses et un salaire égal pour les hommes et les femmes. Il insiste sur la nécessité de lutter contre les cartels, les multinationales, les concentrations de propriétés et détaille les mesures concrètes d'une politique sociale: extension des assurances et construction d'asiles de vieillards.

Tissu de contradictions, ce programme allie des propositions habituellement défendues par des formations politiques opposées: l'idée d'une participation des travailleurs dans les entreprises appartient au parti socialiste suisse; la revendication d'un salaire égal pour les hommes et les femmes ou celle du développement des assurances sociales est avancée par la gauche politique et syndicale. En revanche la politique nataliste, la tendance aux restrictions budgétaires de l'Etat ou l'opposition à l'entrée de la Suisse à l'ONU sont ordinairement le fait de la droite. Cependant les ambiguïtés qui résultent de cette disparité du programme sont levées dès qu'on le compare aux interventions des parlementaires du MNA. Prenons quelques exemples.

Le manifeste affirme sa solidarité avec les personnes âgées (point 9) et le programme souligne la nécessité d'améliorer les prestations de l'AVS-AI. En fait, les républicains interviennent entre 1972 et 1975 contre toute extension des assurances sociales. En mars 1972, les parlementaires MNA votent pour la réduction de la rente de couple, contre l'élévation des plafonds de prestations complémentaires, contre l'augmentation de la déduction pour les loyers. Au nom de la lutte contre le communisme, ils refusent l'initiative pour une retraite populaire (décembre 1972). Le **Repu-**

Mouvement national d'action républicaine et sociale
(Mouvement républicain suisse-MNA)

Notre manifeste

1. Nous combattons pour que l'article 2 de la Constitution fédérale soit pleinement respecté : « La Confédération a pour but d'assurer l'indépendance de la Patrie contre l'étranger, de maintenir la tranquillité et l'ordre à l'intérieur, de protéger la liberté et les droits des Confédérés et d'accroître leur prospérité commune.»

2. Nous sommes un mouvement patriotique qui exige le respect des principes de la morale chrétienne dans la vie politique de notre pays.

3. Nous défendons le principe permanent de neutralité armée, garant de l'équilibre intérieur de la Suisse et du droit de notre pays de rester lui-même.

4. Nous affirmons que le maintien de notre indépendance est notre meilleure contribution à la formation d'une Europe fédérée, libre et unie.

5. Nous estimons que la Suisse, à la superficie limitée, ne saurait devenir une terre d'immigration ; c'est pourquoi nous luttons contre toute forme de mainmise étrangère sur notre pays, en particulier contre la spéculation foncière et la pollution de l'eau, de la terre et de l'air, qui en sont souvent les conséquences.

6. Nous dénonçons l'inflation comme le signe d'un évident et intolérable déséquilibre économique intérieur et la conséquence de la pression incontrôlable de puissances financières étrangères.

7. Nous affirmons que le maintien de classes moyennes fortes (paysans, ouvriers qualifiés, techniciens, cadres et ingénieurs, artisans, commerçants et industriels indépendants, employés, serviteurs de l'Etat, professions libérales) est seul de nature à assurer l'équilibre social de notre pays et à lui épargner toute aventure collectiviste.

8. Nous voulons le maintien de la paix du travail, condition essentielle d'un développement économique harmonieux dans l'intérêt de la communauté nationale.

9. Nous nous déclarons solidaires des personnes âgées, des infirmes, des malades et des nécessiteux, et exigeons pour eux une aide accrue.

10. Nous voulons une jeunesse responsable d'elle-même, consciente de ses devoirs à l'égard de la communauté, qui, en retour, lui assurera toutes les possibilités de développement professionnel et d'épanouissement moral.

11. Nous exigeons que la radio et la télévision, qui détiennent un monopole d'information, renseignent impartialement leurs auditeurs et téléspectateurs, et s'ouvrent largement à l'éventail de toutes les opinions.

12. Nous déclarons que l'intérêt général du pays exige la pleine indépendance du Parlement fédéral en face des intérêts de groupes.
Par conséquent, nous faisons appel à tous nos compatriotes pour que, par leurs actes, ils se mettent au service du bien commun, de la RES PUBLICA.

blikaner dénonce régulièrement toute proposition d'extension des assurances sociales mais aussi des équipements dits non productifs (mars 1973). Le groupe MNA-AN critique la politique de subventionnement du logement et s'oppose à tout contrôle des loyers (mars 1973) au nom du respect de la propriété privée. Il s'oppose au projet d'assurance chômage et d'assurance maladie obligatoires (janvier 1975); il soutient la proposition de diminuer de 10% les subventions fédérales (février 75).

En matière économique le programme affirme l'intention du MNA de mener une lutte "énergique" contre les cartels, les concentrations de propriétés et les multinationales, conjuguée à une proposition d'égalité de salaire entre hommes et femmes. En fait les mesures préconisées par les parlementaires républicains mettent en évidence la politique antisociale qu'ils mènent sous le couvert de ces déclarations progressistes. Ainsi, en janvier 73, le **Republikaner** rapporte une intervention du conseiller national Bräm présentée aux Chambres sous la forme d'une "question urgente" ayant pour but de lutter contre l'inflation. Il y invite le Conseil fédéral à soumettre les propositions suivantes à tous les partenaires sociaux:

1) diminution de la masse monétaire;
2) pause de 1 à 2 ans sur le front des prix et des salaires, à l'exception des catégories salariales les plus basses et les plus touchées par le renchérissement;
3) réduction stricte des dépenses publiques (surtout dans le bâtiment), à l'exception de ce qui est indispensable au fonctionnement des services sociaux et de certains secteurs tertiaires;
4) renonciation pendant plusieurs années à toute réduction du temps de travail, augmentation de la durée du temps de travail pour 1 à 2 ans sur une base volontaire et moyennant une rémunération appropriée;
5) "moralisation" du travail par amélioration de sa qualité, renforcement de son intensité, augmentation de la productivité et développement de la fidélité à l'égard de l'entreprise;
6) introduction éventuelle d'un cours de change flottant;
7) création d'un fonds de compensation au profit des épargnants et des rentiers les plus touchés, ou création avec l'aide des grandes banques de possibilités d'investissements bancaires favorables aux couches sociales en détresse.

Le sens de cette politique économique est quelquefois précisé. Ainsi J. Fisher, parlementaire MNA, propose, en décembre 1972, de conclure un accord concernant le blocage des salaires et des prix, lié à une renonciation pour 10 à 15 mois, de toutes réductions des heures de travail et à une mesure spéciale encourageant le travail le samedi par la "libération de tout impôt". Il précise:

"L'augmentation des heures de travail a l'avantage d'entraîner une augmentation de la production sans investissements nouveaux et sans accroissement des frais sociaux" (mars 73).

De même Schwarzenbach suggère au cours de la session parlementaire de l'hiver 74 de renoncer à la compensation du renchérissement pour les salaires des employés de l'Etat, à l'exception éventuellement des plus bas salaires, ce qui permettrait d'économiser jusqu'à 10,4% de l'ensemble des dépenses de l'Etat (janvier 75).

Claire et constante est aussi la politique du MNA en matière de formation professionnelle. Ici peu d'ambiguïté, mais une contradiction avec le programme qui déclare vouloir favoriser l'épanouissement et le développement de la jeunesse. Chaque fois que le problème de la formation a été posé dans les débats parlementaires (à propos de la subvention aux hautes écoles, de la nouvelle loi sur la formation professionnelle), les républicains sont intervenus pour s'opposer à l'octroi des moyens financiers pour cette formation. Le **Republikaner** développe les explications suivantes:

- il est inutile de dépenser des millions pour que les jeunes fassent des études puisqu'ils ne trouveront pas d'emploi en sortant des écoles supérieures (mars 1973, prise de position contre l'article constitutionnel en faveur d'une promotion de la formation);
- on peut se passer des universitaires mais non des travailleurs manuels pour produire les biens de consommation et débarrasser les déchets industriels et ménagers qui s'accumulent; mais comment espérer que de tels travaux soient effectués par une jeunesse que l'on gâte, à qui l'on accorde tout, qui dispose de bourses pour se "surformer" (septembre 73);
- il est plus utile d'orienter la jeunesse vers des métiers tels que l'hôtellerie ou l'artisanat dans la mesure où cette formation coûte moins à la collectivité tout en garantissant des débouchés et en réduisant la dépendance face à l'étranger qui fournit ce type de main-d'oeuvre (mars 77, arguments en faveur d'un rejet de la nouvelle loi d'aide aux universités et à la recherche scientifique).

Ces divers exemples, qui reposent sur la comparaison entre les textes de référence du MNA (programme, manifeste) et des articles de sa presse, révèlent le projet de base: construire un parti fortement structuré autour d'un groupe parlementaire appliquant une politique réactionnaire, tout en s'appuyant sur un mouvement aux contours flous, se défiant de la politique "politicienne", mobilisé autour du mot d'ordre global et passionnel de lutte contre l'**Ueberfremdung**[47]. C'est ce projet de Schwarzenbach qui échouera finalement.

En janvier 77, à la veille de la troisième votation relative au problème de la surpopulation (quatrième et cinquième initiatives), alors que l'influence des républicains est en baisse -l'AN et le MNA ont perdu des sièges aux élections- Schwarzenbach publie une nouvelle version du programme comprenant 20 points[18]. Il s'agit cette fois pour lui de construire, non pas un parti mais un rassemblement patriotique. On peut voir là la volonté de regagner, avant un scrutin important, une base politique plus large mais aussi le fait que Schwarzenbach n'a toujours pas réussi à cette époque à fonder un parti de masse capable de s'adresser en tant que tel à son électorat.

Durant toutes ces années, l'expression souvent utilisée par J. Schwarzenbach "famille des républicains" montre la distance entre le projet d'un parti stable, doté d'un programme complet et l'existence dans les faits, d'un mouvement mobilisé sur un seul mot d'ordre. Dans le **Republikaner**, Schwarzenbach s'adressait à ses lecteurs comme aux membres d'une famille pas toujours nettement délimitée, mais qu'il pensait pouvoir unifier et guider dans un sens précis. Si ce projet a pu prendre corps entre 1971 et 1974, période au cours de laquelle le MNA a étendu son influence, passant de la Suisse allemande à la Suisse romande et au Tessin, l'orientation nationale-conservatrice-chrétienne que son président a cherché à donner au parti l'a conduit vers une impasse. Au Parlement cette position se trouvait abondamment représentée sous d'autres noms[19]: il n'y avait pas place pour un parti conservateur de plus. A cet égard, l'entreprise de Schwarzenbach est un échec. C'est bien un politicien battu qui quitte la vie publique en 78 mais il reste toujours au Parlement "de nombreux Schwarzenbach"[20].

5. Conclusion

Deux figures représentatives, celle, obscure, de l'initiateur de l'AN, celle, plus illustre, du leader reconnu des mouvements anti-étrangers: nous avons caractérisé leurs pratiques politiques au sein de ces mouvements à partir de phénomènes discursifs propres à chacun d'eux.

Dépourvu d'analyse théorique, incapable de se décentrer, contradictoire et répétitif, le discours affectif de F.M. est celui de milliers de citoyens "ordinaires" qui, dans les années soixante se sont trouvés confrontés, dans leur vie quotidienne, à des phénomènes économiques et sociaux face auxquels ils ne disposaient d'aucun instrument d'analyse. Eduqués dans l'idéologie du libéralisme économique triomphant, du patriotisme, de l'indépen-

dance nationale, de la neutralité armée, du consensus social, de la valeur morale du travail, ils n'ont d'autres moyens d'actions que de reproduire dans leurs discours et leur action politiques les formes mêmes de cette idéologie. Là surgit l'**Ueberfremdung**, qui prend la patrie comme point de référence, n'analyse ni la situation économique qui a entraîné l'immigration de main-d'oeuvre ni les contradictions auxquelles celle-ci est liée. Véhiculant ces contradictions tout en les masquant, la formule **Ueberfremdung** tient lieu de théorisation et de projet politique, dans la mesure où elle explique tout, en n'utilisant que ce que l'on sait déjà, pour en avoir entendu ressasser la lourde évidence sur les bancs de l'école, sur les lieux de travail et dans les manifestations de la vie publique.

Ce qui différencie le discours de F.M. du discours dominant ce n'est pas qu'il soit **plus** réactionnaire, **plus** raciste, ou **plus** fasciste, c'est qu'il le condense en une formule unique dont la référence est si large et instable qu'elle peut rassembler des positions idéologiques allant du racisme pur à un anticapitalisme diffus; incantatoire, elle devient le principe explicatif de toutes les difficultés de la vie quotidienne. C'est autour de ce caractère vague que s'est faite la croissance rapide du mouvement dans un premier temps; d'un côté l'unicité de la formule en a fait un mot d'ordre radical, plaçant d'emblée le mouvement qui s'y reconnaissait à la marge du fonctionnement politique fondé sur le compromis. C'est là une donnée importante pour saisir les relations conflictuelles entre le mouvement de masse et le leader qui l'a incarné à partir de 1967.

Marqué par certains aspects du discours initial, celui de J. Schwarzenbach ne s'y réduit pas. On y retrouve la formule comme élément central, avec toutes les métaphores qui peuvent s'y rattacher, mais l'incantation fait place à un programme global, les vides et les ambiguïtés que la formule recouvrait se trouvent remplis par des propositions conservatrices; les contradictions qui lui étaient inhérentes se résolvent par l'apparition d'un double discours. Réinscrit dans les cadres de la politique traditionnelle le discours initial perd en partie son caractère radical. Schwarzenbach a rencontré le mouvement anti-étrangers en pleine expansion; il s'y est inscrit sur la base de la lutte contre l'**Ueberfremdung**, il en a tiré un poids et une reconnaissance politiques considérables. Il a réussi à s'imposer alors comme le seul leader, éliminant les militants de base qui pouvaient contrecarrer son projet de parti politique conservateur[21].

C'est ainsi qu'il parvint en 1967 au Parlement comme porte-parole unique du mouvement et défenseur attitré de la deuxième initiative, soumise au vote en 1970. En soi le contenu réactionnaire du

projet de J. Schwarzenbach n'était pas incompatible avec l'apolitisme du mouvement de masse dont il avait pris la tête; c'est sa volonté d'abandonner le mot d'ordre unique pour un programme conservateur global, et sa tentative de construire un parti fortement structuré qui furent contradictoires avec la nature du mouvement. La suite de l'histoire des mouvements anti-étrangers, de la scission de 1970 à la décomposition qui suivit les votations de 1977, en passant par la bataille séparée lors du scrutin de 1973, et les diverses alliances conjoncturelles passées durant ces années, manifeste à la fois l'appui mutuel indispensable que durent se fournir les deux composantes principales du mouvement anti-étrangers et leur incompatibilité au regard du fonctionnement de la démocratie de concordance et des institutions politiques suisses.

Les remarques précédentes ne forment pas une histoire des mouvements anti-étrangers, mais seulement une exploration limitée de quelques discours qui s'y sont développés. Nous avons voulu cerner un premier aspect du développement de la xénophobie mais aussi éviter un écueil qui nous semble important. Décrire le phénomène xénophobe et la formation du discours xénophobe à travers une histoire interne des mouvements anti-étrangers ne constituerait-il pas un "faux objet"? Une analyse des documents et des événements qui ont fait l'histoire de ces mouvements ne risquerait-elle pas de ne conduire finalement qu'à un récit peu instructif des querelles d'influence, des frustrations personnelles, des obsessions et des fantasmes des dirigeants de ces mouvements? La réalité politique de la xénophobie, c'est-à-dire l'existence d'un mouvement de masse dépassant largement l'AN et le MNA et s'inscrivant dans des discours très divers, ne peut se ramener à l'histoire, même détaillée, de ces mouvements. Ces groupes ne sont que des phénomènes secondaires au regard des mécanismes économiques, politiques et idéologiques qui caractérisent la formation sociale suisse.

Le noyau caractéristique de la xénophobie et les mécanismes qui produisent les discours xénophobes, il faut, pensons-nous, les rechercher dans les phénomènes permanents de cette formation sociale, dans ses caractéristiques essentielles: l'organisation capitaliste des rapports de production, l'insertion particulière des structures industrielles et bancaires dans le marché mondial qui fait de la Suisse une puissance impérialiste, la démocratie du consensus sous hégémonie bourgeoise au sein d'un système fédératif, qui déstructure les oppositions entre classes économiques et sociales antagoniques, le fonctionnement d'un mouvement ouvrier marqué par la défense de la paix du travail.

Les groupes xénophobes ont pu disparaître momentanément, toutes les données qui constituent le cadre d'émergence de la xénophobie restent en place. Il faut donc examiner ce cadre en analysant le fonctionnement des formules dans des discours plus représentatifs du système social helvétiqe, celui des autorités gouvernementales et celui du mouvement syndical. C'est l'objet des trois prochains chapitres.

---

1) Le document enregistré se trouve au Centre de Recherche sémiologique de l'Université de Neuchâtel.

2) Le premier procès-verbal de ce type d'assemblée date de septembre 1963. Il y est question, dans un style quasi militaire qu'on retrouve dans des textes publics, de la nécessité ou non de poursuivre l'action en donnant des fondements clairs au mouvement. En automne 1964, l'"urgence" de la situation provoque deux nouvelles assemblées générales où sont mis en discussion les statuts et les actions à engager. Dès lors les réunions et les comptes rendus des instances mises en place se multiplient.

3) A côté des instances traditionnelles (assemblées des membres, assemblées générales), il existe un comité d'action chargé d'impulser la vie du mouvement et de proposer diverses initiatives. Dès les premières réunions, des propositions sont faites pour transformer le comité d'action en comité directeur.

4) En 1964, l'AN refuse de soutenir l'initiative du PDZ pour une réduction du nombre des étrangers en Suisse, qui a pourtant pris naissance dans le mouvement. Elle est jugée alors "inefficace" parce que ne prévoyant pas une réduction annuelle des effectifs de 20%, ce qui est la proposition de l'AN. A la fin de cette année, le président F.M. se voit reprocher son pouvoir excessif, le droit qu'il s'est arrogé d'être le seul à pouvoir engager individuellement la responsabilité du mouvement et prendre des positions en son nom. En 1965, les accusations réciproques de manipulations se multiplient ainsi que les démissions. C'est dans ce contexte que s'opère le remplacement du président fondateur de l'AN.

5) En janvier 1966, au moment où F.M. disparaît des instances dirigeantes du mouvement, l'AN entreprend la publication d'un journal qui paraît d'abord tous les deux mois sous le titre de **Nationale Aktion** et qui devient mensuel en 1968 sous le titre **Volk und Heimat**. Rédigé en allemand le journal publie sporadiquement des articles - le plus souvent des traductions - en français dès août 1969, et en italien dès août 1970. A partir de mars 1973 une édition française paraît sous le titre **Peuple et Patrie**; elle contient un certain nombre d'articles originaux non traduits de l'allemand.
En 1970, après la scission du mouvement, le MNA publie son organe propre, **Der Republikaner**, qui ne paraît qu'en langue allemande. Il publie néanmoins de temps à autre des articles ou lettres de lecteurs de ses sections suisses romandes. En mai 1974, paraît en français un organe du Mouvement républicain suisse (MNA) et de Jeunesse-Action, sous le titre **Notre Combat Républicain**. Prévu comme mensuel, il est publié de manière irrégulière et disparaît rapidement. **Der Republikaner** cesse de paraître en décembre 1978, au moment du retrait politique de James Schwarzenbach qui annonce dans le dernier numéro la parution d'un nouveau journal "conservateur offensif" dont il ne portera plus la responsabilité.

6) Dans le numéro de janvier 1966, le journal annonce la mise en place d'assemblées de membres, d'assemblées de délégués, d'un comité central, d'un comité directeur, réglementés par des statuts. Quant à J. Schwarzenbach il met sur pied des réunions régulières d'instances de base encadrées par des présidents locaux.

7) Jusqu'à son retrait des instances dirigeantes en février 1965, F.M. a établi, jour après jour, la liste des adhésions au mouvement. A la fin de février 1965, celle-ci comptait 10'218 noms. L'examen de ces listes permet de caractériser la composition sociale initiale du mouvement. Ainsi la liste établie pour la journée du 6 janvier 1965 comprend 295 noms. Plus de 90% des adhésions proviennent ce jour-là des villes de Zurich, Berne, Saint-Gall (une de Bâle, une de Lucerne, une de Genève, deux de Fribourg). Les femmes représentent un peu plus de 20%. L'âge des adhérents n'est pas précisé. Pour ce qui est de leur catégorie professionnelle, les employés (de l'administration, du commerce, des banques) forment la majorité (environ 25%), suivis des artisans et commerçants (environ 15%), des ouvriers qualifiés (10%), des techniciens et contremaîtres (environ 8%), des ouvriers non qualifiés (environ 7%), des enseignants (3%), des infirmières (3%), concierges (3%), ménagères (3%), des professions libérales (2%). Cette liste révèle quelques traits caractéristiques du mouvement:
- la forte représentation des salariés qualifiés ou exerçant des tâches de contrôle;
- la représentation relativement forte (pour une organisation politique) des femmes;
- l'absence pour ainsi dire complète de la paysannerie (une seule adhésion);
- une représentation importante (pour une organisation politique) de personnes retraitées (environ 5%).

8) G. Keller est pour l'AN naissante la seule référence idéologique. On trouve cette citation ou d'autres passages tirés du conte **Le fanion des sept sages** dans plusieurs tracts, dans le premier programme politique de l'AN, dans les journaux du mouvement. Conteur suisse alémanique du dix-neuviè mesiècle, défenseur de la démocratie et du patriotisme, G. Keller est, en Suisse alémanique, une sorte de référent social. Souvent cité dans les livres de lecture, les manuels scolaires, les éphémérides, les calendriers, il est un réservoir de citations, de lieux communs. Connu comme "l'homme de 1848", il incarne l'idéal républicain du dix-neuvième, la volonté nationale progressiste de la bourgeoisie urbaine: les valeurs morales, le nationalisme, la volonté individuelle, le mérite dans le travail, l'égalité, la liberté, la fraternité. Il symbolise au vingtième siècle la sagesse des ancêtres.

9) Elaboré par F.M., publié par lui sous le titre **"Grundsätze der Nationalen Aktion gegen Ueberfremdung von Volk und Heimat"**, ce texte servira de référence au mouvement jusqu'en 1973, date à laquelle l'AN se donne un nouveau programme. A partir de 1965, ce programme passe au deuxième plan; les présidents succédant à F.M. n'y font plus allusion.

10) Voir: S. Martin, G. de Rahm: "Le discours des mouvements xénophobes", dans **Pour une recherche sur l'immigration**. Edité par L. Monnier, G. de Rahm, S. Martin - Université de Lausanne, Institut de Science politique. Ronéo. p. 100-111.

11) Dans la première édition (1969) de **Die Parteien in der Schweiz** E. Grüner ne mentionne pas Schwarzenbach.

12) Schwarzenbach écrivait dans les **Basler Nachrichten**: "Si ce fut le destin d'un Bonaparte de secouer l'ordre social et l'organisation des Etats issus du Moyen-Age, aujourd'hui c'est la mission des jeunes armées révolutionnaires de Hitler et de Mussolini de refondre l'Europe dissolue et décadente dans un ordre nouveau et durable" (27.7.1940).

13) "Tous les citoyens suisses - et les étrangers aussi, pour cause: son nom restera lié aux initiatives xénophobes - connaissent James Schwarzenbach, conseiller national zurichois" (**La Suisse** 2 janvier 1979).

14) "Honni parfois par une partie de la population et choyé par l'autre, le moins que l'on puisse dire de lui est qu'il n'a pas passé inaperçu dans la vie politique suisse. Il a plus d'une fois fait grincer les dents de ses collègues du National. C'est que, n'étant lié à aucun groupe d'intérêt, James Schwarzenbach pouvait se permettre de dire tout haut ce que d'autres pensaient tout bas et qu'ils n'osaient émettre. Après onze années passées dans les travées du National, il se retire définitivement de la scène parlementaire avant la fin de son mandat, devoir accompli" (**La Suisse**, 2 janvier 1979).

15) J. Schwarzenbach se décrit: "Herkunft aus einer Industriellenfamilie, der Vater Kavalieroberst, ich selber Major und Nachrichtenoffizier einer Heereseinheit, meine Konversion vor mehr als 30 Jahren zum Katholizismus, politisch rechts, auf bürgerlichem Boden". (**Die Ueberfremdung der Schweiz - wie Ich sie sehe**, Verlag Der Republikaner, AG, Zürich, 1974, p.21).

16) Sur la presse des mouvements anti-étrangers voir: Valérie Bory-Lugon, **Immigration et xénophobie dans la société suisse.** Institut de Science politique, Mémoires et documents, Lausanne, 1977. S. Martin: **Essai d'analyse du discours de "Peuple et Patrie", organe de l'AN et MNA (mars 73-mars 74).** Mémoire de licence en science politique, Université de Lausanne.

17) Voir E. Grüner, **Die Parteien in der Schweiz**, 2ᵉ éd., 1977, p.294-296.

18) L'accent y est mis sur la politique militaire, l'anti-communisme, les économies de l'Etat, la lutte contre l'avortement. Programme conservateur cohérent que développe régulièrement le journal.

19) Union démocratique du centre (UDC), Parti démocrate chrétien (PDC), Parti chrétien social suisse.

20) Interview de J. Ziegler; émission de la télévision romande, "Un jour une heure", janvier 1979, consacrée au retrait de J. Schwarzenbach de la vie politique.

21) Dans son livre, J. Schwarzenbach note que c'est avec satisfaction qu'il s'est rendu à Berne comme seul élu des opposants à l'**Ueberfremdung**. En effet il estimait que F.M., second sur la liste électorale de l'AN, aurait adopté une ligne dure et sectaire, incompatible avec son style politique propre. (Ouvrage cité, p. 23-24).

III. La xénophobie inscrite dans des mécanismes économiques discriminatoires

1. L'immigration ouvrière dans les pays d'Europe occidentale après la deuxième guerre mondiale

Quelques ouvrages[1] nous rappellent que ce qu'on nomme aujourd'hui xénophobie n'existe pas indépendamment des phénomènes migratoires liés au développement économique actuel. Ils nous rappellent aussi que les mouvements migratoires en Europe occidentale sont l'expression de deux lois fondamentales de l'économie capitaliste: la soumission des travailleurs à l'organisation des moyens de production et le développement économique inégal des branches, des régions et des pays suivant la concurrence et les rapports politiques entre nations sous domination bourgeoise.
En dehors des formes de répression violente, la soumission des travailleurs aux rapports de production passe par deux mécanismes importants: l'armée de réserve industrielle, qui résulte du processus économique lui-même; l'aristocratie ouvrière, phénomène reflétant des comportements déterminés par des conditions socio-économiques précises. Le premier assure esentiellement l'accumulation du capital.

> "L'armée de réserve industrielle ou le surplus de population laborieuse n'est pas seulement le produit de l'accumulation du capital et de l'augmentation de la productivité du travail qui lui est associée, mais en même temps 'le levier de l'accumulation capitaliste', 'une condition d'existence du mode de production capitaliste'"[2].

L'accumulation est la condition de l'extension de la production et du développement de nouvelles techniques. Ces dernières tendent à libérer des masses de travailleurs qui, inemployés mais prêts à l'être, font pression sur les conditions de travail et de salaire des ouvriers. Les mouvements généraux des salaires sont globalement réglés par l'extension ou la contraction de cette armée de réserve. En période d'expansion, l'existence de cette dernière est une condition nécessaire pour empêcher la chute des profits. Sans elle, les tensions sur le marché du travail entraîneraient des hausses de salaires non contrôlables. L'armée de réserve a pris des formes historiques diverses: les populations des campagnes,

les femmes, les enfants. Toutefois, si les travailleurs, au travers notamment de leurs organisations, refusent cette division entre travailleurs employés et travailleurs en quête d'emploi, ils mettent en question les rapports de domination économique qui s'appuient sur l'existence d'une armée de réserve.

Le deuxième mécanisme, l'aristocratie ouvrière, tend à freiner ce processus de remise en cause. Il introduit une autre division, essentiellement subjective, dans la classe ouvrière.

> "En concédant des privilèges à certains secteurs bien organisés du travail, surtout aux ouvriers qualifiés (qui en vertu de leur spécialisation ne peuvent être rapidement remplacés par des membres de l'armée de réserve industrielle), les capitalistes ont pu miner la conscience de classe et susciter l'apparition d'une direction opportuniste réformiste dans ces secteurs"[3].

Ces privilèges, souvent plus qualitatifs (octroi de responsabilités, de pouvoir) que quantitatifs (rémunérations différentes) tendent à entraîner chez ceux qui en bénéficient une identification de leur intérêt aux intérêts dominants. L'exploitation coloniale a même pu élargir ces privilèges (sous forme quantitative) à des couches importantes de la classe ouvrière des états colonisateurs. Ces deux mécanismes de domination ont pris des formes particulières en Europe occidentale, liées notamment à la situation créée par la guerre et déterminées profondément par le développement inégal. Le résultat le plus évident en est l'existence à la fin des années 60 de onze millions d'immigrés vivant en Europe de l'Ouest, représentant environ 5% de la population totale, concentrés essentiellement dans les pays hautement industrialisés.

2. Les conditions de l'expansion généralisée

La deuxième guerre mondiale a opéré une rupture profonde dans le développement économique occidental. Dans l'entre-deux-guerres, l'accroissement de l'armée de réserve industrielle lié aux crises de surproduction, et conjugué avec le développement du mouvement ouvrier, avait constitué une menace profonde pour le système capitaliste lui-même et engendré des tensions politiques considérables dans tous les pays développés. Le fascisme et le nazisme, qui furent des réponses violentes à ces menaces, fournirent les conditions d'un renforcement du taux d'exploitation de la classe ouvrière. Leur défaite militaire créa une situation où le développement capitaliste allait se faire en Europe occidentale dans des conditions différentes, marquées notamment par les caractéristiques suivantes:

- un vaste champ de reconstruction offrant des possibilités d'investissements considérables;
- un marché du travail national rendu étroit par les ponctions de

la guerre qui s'ajoutaient au fait que les mutations internes des économies nationales étaient déjà avancées (concentrations industrielles dans les zones urbaines), les campagnes ne pouvant plus fournir alors des masses importantes de main-d'oeuvre;
- une classe ouvrière renforcée politiquement par la part active qu'elle avait prise dans la lutte contre le nazisme, mais affaiblie économiquement;
- le partage en deux zones d'influence économique, politique et militaire, qui en ce qui concerne les pays de la zone occidentale favorisait la volonté politique de développement industriel, stimulait la concurrence intercapitaliste en ouvrant de nouveaux marchés, accentuant du même coup les disparités dans le développement entre pays (et régions) sous-développés producteurs de matières premières à bon marché et pays avancés détenteurs de capitaux;
- une révolution technologique étroitement liée à l'industrie de guerre.

Ces divers éléments créent les conditions de redémarrage de l'économie en 1945, et d'une expansion prolongée du capitalisme occidental. Les deux facteurs initiaux de ce développement ont été les bas salaires et les perspectives d'extension des marchés. Au sortir de la guerre la classe ouvrière, à l'échelle internationale, connaît une baisse importante de son pouvoir d'achat. Dans les pays vaincus elle est écrasée physiquement et doit accepter les conditions qui lui sont imposées. E. Mandel montre que jusqu'en 1959 la part des revenus salariaux dans le revenu national de l'Allemagne fédérale est demeurée à un niveau inférieur à celui de 1929 et 1932[4]. Dans les pays vainqueurs les travailleurs, sous la houlette de leurs directions syndicales et politiques, acceptèrent des sacrifices en participant à la reconstruction nationale. Ce n'est que dans quelques pays non directement belligérants, dont la Suisse, que les salaires furent maintenus dans une certaine mesure; dans ce pays les salaires réels représentaient en 1945 le 96% de ceux de 1939.
La guerre a d'autre part causé la destruction d'une partie importante de l'appareil de production situé sur le champ des opérations militaires. Cela créait un marché potentiel considérable entraînant des investissements de capitaux.
Par ailleurs dans une situation où le pouvoir de la bourgeoisie n'était pas rétabli solidement face au mouvement ouvrier, celle-ci a dû assurer une expansion continue et une politique de plein emploi. De plus le "boom de la reconstruction", appuyé par les inventions technologiques et l'ouverture de nouveaux marchés, accélérait l'expansion, absorbant une masse de main-d'oeuvre croissante.

3. Expansion et développement inégal, cause des migrations

Devant l'assèchement des marchés nationaux de la main-d'oeuvre qui empêchait la mise en valeur des capitaux investis, la solution adoptée par le capitalisme occidental fut l'embauche d'ouvriers immigrés des pays sous-développés d'Europe du Sud ou du Tiers-Monde. Cette politique ne fut pas menée partout simultanément. Ainsi l'Allemagne fédérale, en raison de l'afflux massif de réfugiés, n'atteignit une situation de plein emploi qu'à partir de 1960, alors que le plein emploi fut réalisé en Grande-Bretagne ou en Suisse beaucoup plus tôt.

D'autres facteurs déterminèrent aussi les flux migratoires. Des raisons internes tout d'abord, démographiques (l'accroissement de la natalité durant la guerre et la disparition, par mort ou blessure, d'une partie de la population adulte) ou sociales (l'allongement du temps d'étude pour les enfants). La population avait en conséquence tendance à croître plus vite que la force de travail. En outre, dans une situation de plein emploi, les travailleurs tendaient à délaisser les secteurs de travaux pénibles, pour entrer dans des secteurs moins éprouvants et mieux payés. Il y a eu une relation directe entre la situation de l'emploi et l'immigration.

> "La demande du marché du travail des pays d'Europe occidentale peut être considérée comme le facteur dynamique qui a déterminé le volume des flux migratoires"[5].

Autre facteur déterminant: l'existence de populations entières depuis longtemps contraintes de quitter leur région, leur pays d'origine pour s'engager sur d'autres marchés du travail. Les raisons de l'émigration peuvent se résumer en trois mots: pauvreté, chômage, sous-développement. Le développement inégal des moyens de production, la pénétration du capital dans des zones socio-économiques à caractère pré-capitaliste (essentiellement campagnard et artisanal) ont profondément transformé le fonctionnement de ces sociétés. L'essor industriel sans frein du monde occidental n'a pu s'effectuer "qu'aux dépens du monde dit sous-développé en le condamnant à la stagnation et au recul"[6]. Mandel a étudié par exemple ce processus à l'oeuvre dans le sud de l'Italie. Il montre comment, après l'unification du pays, s'y est développé "un processus de désindustrialisation avec drainage durable de capital vers le Nord et la constitution à long terme d'un réservoir de force de travail et de produits agricoles à bon marché, et une population électorale obéissante. L'emploi baissa dans l'industrie du Sud (bien que constituée essentiellement par l'industrie à domicile et la petite industrie) de 1'956'000 personnes en 1881 à 1'270'000 en 1911. La différence de salaires entre le Nord et le Sud de l'Italie passa de 12% en 1870 à 25% en 1920 et

à 27% en 1929. (...) Entre 1928 et 1945, la part du Mezzogiorno dans le revenu national italien a continué à baisser: de 24,3% à 21,1%"[7]. L'émigration, loin d'améliorer de telles situations, a rendu impossible le développement de régions entières qui se vident de leurs forces vives, créant ainsi une population de vieillards, de femmes et d'enfants. Certaines régions iront jusqu'à se dépeupler en chiffre absolu, la Calabre par exemple. Les petites industries, concurrencées par celles des grands centres industriels, disparaissent. Ainsi apparaît le rôle essentiel que jouent ces régions, celui de réservoir de force de travail. Comme le soulignent Castles et Kosack, "les migrations ouvrières sont une forme d'aide au développement faite par les pays pauvres aux pays riches"[8].

Certes l'émigration a joué parfois un certain rôle dans le développement économique de pays comme l'Espagne ou le Portugal. Bien qu'accroissant les disparités régionales dans ces pays, elle a permis une diminution du chômage, ce qui a entraîné une certaine croissance salariale (dans les centres industriels) et la création d'un marché national propre dans lequel les bourgeoisies nationales servent de relai. Les banques jouent également un rôle dans ce processus. Les fonds renvoyés dans leur pays d'origine par les travailleurs émigrés alimentent la consommation, mais sont aussi épargnés dans la perspective d'un retour à court ou à long terme au pays. Les banques orientent cette masse monétaire vers des investissements à taux de profit élevé, de sorte que cet argent est rarement investi dans les zones sous-développées d'où proviennent les travailleurs immigrés.

4. L'immigration ouvrière, composante structurelle de l'économie capitaliste

Les migrations de main-d'oeuvre ne datent pas de la deuxième guerre mondiale. Si, dans une phase initiale de l'expansion, les migrations internes ont suffi à alimenter le marché national de la main-d'oeuvre, dès la fin du dix-neuvième siècle, dans des périodes d'expansion, des pays comme l'Allemagne, la France, la Suisse, ont recouru à l'immigration pour compléter leur force de travail nationale. Mais après la guerre, l'immigration a connu des caractéristiques nouvelles.

Même si, comme on le voit dans la période actuelle, elle peut varier quantitativement en fonction de la conjoncture, l'immigration est devenue une composante permanente de l'économie. Cette permanence, non prévue et donc non préparée est l'une des sources de tensions sociales liées à l'immigration. En outre, par la place qu'ils occupent dans des secteurs clés de la production (la

métallurgie notamment), les travailleurs immigrés constituent une base essentielle de l'économie des pays d'Europe occidentale.
Nous sommes ici en désaccord avec les positions selon lesquelles il serait erronné de considérer l'immigration ouvrière actuelle comme un mécanisme de reconstitution de l'armée de réserve industrielle. Selon B. Granotier[9], par exemple, cette position pouvait encore être valide à une époque où un chômage massif et permanent existait dans les pays industrialisés, mais après 1929, et surtout 1945, l'intervention de l'Etat et l'augmentation de la demande publique auraient permis de régler le fonctionnement de l'économie au point même d'empêcher l'apparition de crises. Les chômeurs, qui subsistent encore ne joueraient actuellement qu'un rôle "d'assouplissement, d'huile dans les rouages, nécessaire à un système qui se bouleverse lui-même sans cesse"[10]. Invoquer l'armée de réserve comme principe explicatif de l'immigration ouvrière risque avant tout, selon Granotier, de renforcer les "préjugés latents d'une partie de la classe ouvrière"[10]. Les pointes de chômage qui continuent à exister, ne seraient dues qu'"à la rigidité du système des métiers"[10]. L'armée de réserve, si elle existe, ne se trouverait donc plus dans les centres industrialisés mais à leur périphérie, dans les pays sous-développés, puisqu'existeraient des systèmes de régulation permettant d'éviter le chômage dans les pays capitalistes avancés. La théorie est évidemment inacceptable. Outre qu'il serait bien difficile d'expliquer par la "rigidité du système des métiers" l'existence bien réelle de la crise économique qui s'est développée depuis 1974 et le développement durant cette période d'un chômage touchant plusieurs dizaines de millions de travailleurs dans l'ensemble des pays capitalistes avancés, Granotier ne pose pas le problème de l'immigration à l'échelle internationale.

L'internationalisation et la concentration du capital, le développement inégal qui en résulte, permettent en revanche de comprendre le rôle de l'armée de réserve à ce niveau: ce n'est pas parce que l'armée de réserve n'existe pas toujours à travers les images des files de chômeurs affamés qu'elle a cessé de jouer un rôle dans le fonctionnement du système capitaliste. La baisse du pouvoir d'achat dans la majorité des pays occidentaux, le chômage des femmes et des jeunes, l'exportation du chômage par le renvoi des travailleurs immigrés ont mis nettement en évidence le rôle concret de l'armée de réserve industrielle.
Sous prétexte que ce concept est utilisé par des directions réformistes pour renforcer le chauvinisme latent de la classe ouvrière, il faudrait, selon Granotier, renoncer à cette explication théorique, et se déplacer sur le terrain de la pratique où l'on trouverait la seule issue possible: la solidarité active des immigrés et des nationaux s'organisant ensemble pour mener leur lutte commune. Cette position ne repose ni sur une compréhension des

causes de la trahison des directions réformistes, ni sur une explication des "préjugés latents d'une partie de la classe ouvrière".

Si l'on ne comprend pas l'armée de réserve industrielle dans les cadres de l'accumulation du capital et de ses crises périodiques, mais aussi dans la nouvelle situation d'internationalisation et de concentration du capital, on est renvoyé, comme Granotier, à une sorte de morale prolétarienne ou tiers-mondiste de la lutte et de la solidarité, susceptible de véhiculer elle-même des conceptions extrêmement répandues sur la "latence naturelle" des préjugés à l'égard des "étrangers". Certes Granotier ne tombe pas dans ce type d'explication biologisante des préjugés, mais il n'explique ces sentiments latents que par la présence d'une idéologie nationaliste imposée par la bourgeoisie. Cela n'est pas faux, et nous aurons à tenir largement compte de ce facteur dans notre compréhension de la xénophobie en Suisse, mais cela ne tient pas lieu d'explication des causes objectives de l'apparition ou de la réapparition de ces préjugés[11].

5. L'expansion économique en Suisse et l'immigration de la main-d'œuvre

L'économie connaît en Suisse, dès la fin de la guerre et jusqu'aux années 1970, une expansion de longue durée qui va s'accélérant. La somme des biens produits a presque triplé de 1950 à 1973; le produit national brut passe (en valeur réelle) de 19,9 milliards de francs en 1950, à 32 milliards en 1960, 50,1 milliards en 1970, et 57,4 milliards en 1973.
L'économie suisse est, on le sait, étroitement dépendante du système international dans la mesure où ses ressources en matières premières sont extrêment faibles et où l'essentiel de sa production est écoulée sur le marché international (75% de la production métallurgique, machines, métaux, horlogerie, sont exportés). Son expansion est fondamentalement liée aux facteurs qui ont déterminé l'expansion économique à l'échelle internationale. Mais d'autres facteurs, particuliers, ont également pesé sur le développement.

L'Etat suisse n'a pas participé militairement à la guerre; l'appareil de production s'est ainsi trouvé intact, prêt à fonctionner immédiatement dans le cadre de la reconstruction de l'Europe. Très rapidement des biens de production et de consommation ont pu être fournis pour répondre à une première demande des pays touchés par les hostilités. Mais c'est surtout à partir de 1948 que les marchés extérieurs s'ouvrirent largement. Dès cette époque, dans le cadre du plan Marshall les industries suisses reçoivent de

plus en plus de commmandes. La reconstruction militaire en particulier, liée à la guerre froide, joua alors un rôle économique important.

Dès avant la deuxième guerre mondiale, il existait en Suisse un important marché des capitaux; de nombreuses fortunes venaient reposer dans les banques ou y transitaient. La seconde guerre mondiale a accéléré ce processus, pour lequel la neutralité fut un facteur décisif. Cet afflux croissant de capitaux, qui a pris de plus en plus souvent la forme d'un transit purificateur pour des capitaux en fuite, s'est appuyé non seulement sur les mécanismes du système bancaire[12], mais encore sur une stabilité liée au système des institutions politiques, et à la paix sociale. Ces capitaux étrangers ont profité à l'économie suisse, en offrant des possibilités de crédit avantageuses, stimulant la production. Une partie fut réexportée; mais la masse monétaire, multipliée par quatre entre 1950 et 1970, a fourni à tous les secteurs économiques, y compris les plus faibles, des liquidités à un taux d'intérêt peu élevé et en quantité pour ainsi dire illimitée. L'expansion a encore été favorisée par l'épargne individuelle et collective qui a aussi permis de dégager des capitaux à taux d'intérêt peu élevé. Stimulée par l'absence de protection sociale, l'épargne des particuliers, sous des formes multiples (comptes bancaires, assurances individuelles, caisses de pensions, de maladie, de chômage) a été utilisée, sous le contrôle des banques ou des assurances privées, comme base d'accumulation de capitaux. En Suisse, si les salaires n'ont pas connu à la fin de la guerre une chute aussi importante que dans les autres pays européens, ils ont en revanche crû par la suite beaucoup plus lentement. Il en a été de même pour les divers avantages sociaux accordés aux salariés (sécurité contre la maladie, rente de vieillesse, etc.). Ce facteur d'expansion a été largement assuré par la politique de "paix du travail".
Autre facteur de l'expansion: la stabilité des institutions politiques dominées par une coalition bourgeoise dont l'hégémonie politique et idéologique n'a jamais été profondément entamée. Le consensus politique lié au fonctionnement même des institutions est l'expression même de cette stabilité[13].

A ces divers facteurs d'expansion vient finalement s'ajouter celui, déterminant, de l'immigration de la main-d'oeuvre. Dès la fin de la guerre, la population suisse ne suffit plus à répondre à la demande du marché du travail. Les migrations intérieures qui ont accompagné l'industrialisation du pays sont en voie d'achèvement. On peut noter encore quelques déplacements de main-d'oeuvre du Valais et de Fribourg vers Genève, et de la Suisse centrale vers la zone industrielle zurichoise, mais ceux-ci ne permettent pas de combler le déficit global de main-d'oeuvre. En revanche, la

population sous-employée des régions de l'Europe du sud, va offrir à l'économie suisse en expansion la main-d'oeuvre qui constituera sa véritable armée de réserve. Réduite à 5,20% de la population résidant en Suisse en 1941, la population immigrée connaît après la guerre, mais surtout dès la fin des années 50, et jusqu'à la crise de 1974, une croissance continue, passant de 6,1% en 1950 à 10,8% en 1960, 15,8% en 1969 et finalement 16,7% en 1973.

Delia Castelnuovo-Friguessi[44] a analysé les données qui permettent de comprendre les effets déterminants de cette immigration ouvrière dans l'expansion économique du capitalisme suisse, mais aussi ses effets socio-politiques. La croissance de l'immigration jusqu'en 1974 en est la caractéristique la plus voyante, mais sans doute pas la donnée la plus importante. D'autres éléments sont plus fondamentaux pour en comprendre le rôle et les effets. Ainsi les données statistiques font apparaître que l'immigration a eu d'abord une forme sélective, les immigrés occupant les secteurs les moins bien payés de l'économie, tandis que les travailleurs suisses conservaient d'abord d'importants avantages salariaux puis, dans les années 60-70, passaient du secteur secondaire au secteur tertiaire, abandonnait progressivement les emplois non qualifiés. On constate également la forte rotation de l'immigration durant les années de croissance et le fractionnement du marché du travail en un secteur libre, un secteur contrôlé (sous plusieurs formes) et un secteur clandestin. La composition de la main-d'oeuvre immigrée sous contrôle montre que les travailleurs annuels ont augmenté jusqu'en 1969 pour diminuer ensuite, alors que les travailleurs saisonniers et les frontaliers ont globalement augmenté jusqu'à la récession pour représenter en 1973 un tiers de la force de travail immigrée (330'000 frontaliers et saisonniers pour 600'000 travailleurs établis et annuels). Enfin d'importantes transformations modifient depuis 1974 la composition de l'immigration. Castelnuovo interprète ces données à trois niveaux:

- Sur le plan économique, l'immigration favorise, en période d'expansion, l'accumulation de capital et le fractionnement de la classe ouvrière, et, en période de crise, permet d'exporter le chômage et de restructurer l'appareil de production sans déstabiliser l'ordre social.
- Sur le plan juridique, les différents textes légaux et les mesures administratives successives expriment la préoccupation constante des autorités gouvernementales et législatives: utiliser l'immigration au mieux des intérêts propres du capitalisme suisse tout en préservant l'organisation sociale existante.
- Au niveau politique, le développement des mouvements xénophobes a certes été la plus remarquée des difficultés rencon-

trées par le capitalisme suisse dans sa politique migratoire; de nombreuses mesures ont même été prises sous l'influence directe de ces mouvements et des initiatives politiques qu'ils ont lancées. Pourtant ils n'expriment qu'un aspect de ces problèmes, qui n'est sans doute pas le plus déterminant; les problèmes posés par la politique de consensus, l'alliance de la social-démocratie et de la bourgeoisie sous la direction de celle-ci, ceux posés par la politique syndicale de défense de la paix du travail sont plus déterminants par rapport à la politique d'immigration de la Confédération, et à l'existence en Suisse de ce qu'on a appelé le phénomène xénophobe.

Pour l'essentiel, ces propositions de Castelnuovo sont identiques à celles que nous avons présentées jusqu'ici; nous utiliserons ses analyses et ses données pour montrer que le noyau central de la xénophobie réside d'abord dans la pratique permanente de discrimination économique et sociale de la bourgeoisie au pouvoir, et que cette pratique s'inscrit explicitement dans ses analyses économiques alors qu'elle est voilée dans ses discours politiques où la notion commune et vague d'**Ueberfremdung** fonctionne à la fois comme référent général et comme masque de pratiques réelles.

---

1) Voir notamment:
Castles, Stephen; Kosack, Godula: **Immigrant Workers and Class Structure in Western Europe**. Oxford University Press; London, New-York, Toronto, 1973.
E. Mandel: **Le troisième âge du capitalisme**, Paris, 1976.

2) Marx: **Le Capital**, Moscou, 1961, I, p. 632, cité par S. Castles et G. Kosack, ouvrage cité, p. 30.

3) Ibidem, p. 31.

4) E. Mandel, ouvrage cité, tome I, p. 331.

5) S. Castles et G. Kosack; "La fonction de l'immigration ouvrière dans l'Europe de l'Ouest capitaliste". **Critique de l'Economie politique**, 10, janv.-mars 1973, p. 27.

6) E. Mandel, ouvrage cité, T. 3., p. 121.

7) E. Mandel, ouvrage cité, T. 1, p. 167-168.

8) S. Castles et G. Kosack, article cité, p. 8.

9) B. Granotier: **Les travailleurs immigrés en France**. Paris, Maspero, 1973; voir notamment p. 28-31.

10) Ibidem.

11) Voir A. Cordeiro: **Pourquoi l'immigration en France? Critique des idées reçues en matière d'immigration**, OMMC, 1981.

12) Sur le rôle du secret bancaire, voir J. Ziegler: **Une Suisse au-dessus de tout soupçon**, Seuil, 1976.

13) Voir C. et F. Masnata-Rubattel: **Le pouvoir suisse. Séduction démocratique et répression suave**, Bourgois, 1978, 320 p.

14) Le livre important de D. Castelnuovo-Friguessi (**La Condition Immigrée. Les ouvriers italiens en Suisse**, Lausanne, Editions d'en bas, trad. franç. 1978) a eu pour objectif de mettre en circulation la parole des travailleurs immigrés en publiant des entretiens et des débats sur une série de questions qui les concernent au premier chef: les images de l'émigration, la question de la division de la classe ouvrière, celle des ouvriers saisonniers, de la politique gouvernementale, du syndicalisme, du militantisme, des luttes ouvrières en Suisse.
Ce recueil de témoignages militants est précédé d'une introduction où l'auteur analyse la fonction de l'immigraion dans le capitalisme suisse. L'ensemble de notre travail est complémentaire à double titre par rapport à celui de Castelnuovo. Nos analyses des discours gouvernementaux et syndicaux nous semblent concrétiser et exemplifier l'introduction théorique de son ouvrage.
L'ensemble des discours que nous analysons (les discours institutionnels, le discours quotidien, celui de la presse) nous amène à mettre en évidence, exemples à l'appui, un fait que les témoignages rapportés par Castelnuovo n'approfondissent pas, bien qu'ils se montrent parfaitement conscients de sa gravité: la xénophobie ne met pas seulement des travailleurs immigrés aux prises avec des mouvements anti-étrangers, aussi agressifs et dangereux qu'ils puissent être à certaines époques; elle les met face à face avec un pouvoir économique et étatique qui organise en permanence les discriminations et dispose pour cela d'instruments autrement plus redoutables que ceux des groupes anti-étrangers.

IV. La formule Ueberfremdung dans le discours économique et juridique

On peut rappeler, avec Castelnuovo, les cinq phases principales dans la politique d'immigration de la Confédération: la phase initiale (1917-1925) étroitement liée à la première guerre mondiale et à la suppression de la libre circulation des travailleurs dans les Etats; une deuxième phase longue (1925-1963), au cours de laquelle des textes législatifs sont mis en place (1925-1931) puis modifiés (1948-1963) pour s'adapter aux différentes conjonctures ainsi qu'aux nécessités du libéralisme économique. La troisième phase se caractérise par la reconnaissance au cours des années soixante du caractère structurel de l'immigration et le début de l'intervention de l'Etat sous forme d'une politique de contingentement; la quatrième phase, esquissée dès 1965 et précisée jusqu'en 1973, a été marquée par des mesures dites de stabilisation et d'intégration; enfin, avec la récession (dès la fin de 1974), la stabilisation prend une nouvelle forme et parallèlement un projet de législation globale est mis en discussion. Castelnuovo s'attache essentiellement aux problèmes politiques soulevés par cette dernière étape. Pour notre part, nous analysons, dans les pages suivantes, les sources de la formule **Ueberfremdung** et ses caractéristiques dans les discours économiques et juridiques durant la période allant de l'expansion accélérée des années soixante au début de la crise et à la défaite des mouvements anti-étrangers.

1. L'énonciation de la formule et l'instauration d'un contrôle permanent

De la phase initiale, où furent mis en place les textes législatifs sur la police des étrangers (1917, 1919, 1921), il faut retenir d'abord l'énonciation du terme même d'**Ueberfremdung** qui apparaît pour la première fois dans des textes à caractère législatif. Dans cette énonciation s'articulent plusieurs éléments qui donnent sinon une définition précise, du moins un contenu général à la notion et lui confèrent sa fonction idéologique.

La lutte contre l'**Ueberfremdung** a des objets de nature différente. Sur le plan politique la bourgeoisie avait eu à affronter avant et pendant la première guerre mondiale une menace de "germanisation" de l'Etat national, représentée aussi bien par la présence en Suisse d'une forte minorité de ressortissants allemands que par l'influence idéologique de l'expansion allemande dont les effets se faisaient sentir sous la forme d'une attirance pour l'expansionisme militaire de l'Allemagne. La diminution de l'immigration du fait de la guerre et la mise en place d'institutions visant à renforcer le sentiment patriotique avaient permis alors de renforcer l'Etat national. Mais la bourgeoisie devait ensuite affronter une autre menace pour elle, née avec la révolution soviétique de 1917 et le renforcement des mouvements ouvriers européens dont les effets indirects s'étaient aussi fait sentir en Suisse, notamment à travers les mouvements de grève de l'immédiat après-guerre. Face à ces mouvements, la lutte contre l'**Ueberfremdung** avait une portée idéologique claire: il s'agissait de protéger l'Etat national contre tous les éléments "étrangers", de l'extérieur, voire de l'intérieur, susceptibles de menacer par leurs activités l'ordre établi.

Sur le plan économique la formule entrait en résonnance avec une tendance représentée dans le mouvement ouvrier suisse, celle d'un protectionnisme de la force de travail indigène. Ce protectionnisme ancien s'explique par la dispersion originelle du mouvement ouvrier, sa structuration faible, sa formation inégale et le fait que la force de travail indigène, après avoir été contrainte à l'expatriation durant des siècles, se trouva dès le début de l'industrialisation mise en concurrence avec une première vague d'immigration. C'était là une faiblesse dont la bourgeoisie pouvait profiter. Ainsi, dès cette première phase, ce sont les impératifs économiques et politiques de la bourgeoisie qui forment le contenu essentiel de la formule. Ce n'est pas tant d'une limitation qu'il est alors question que de l'instauration d'un contrôle policier des étrangers, de la division des travailleurs immigrés par nation, chacune jouissant d'un statut particulier, enfin de la nécessité d'organiser leur rotation.

L'autorisation de séjour est dorénavant liée à l'obtention d'un permis de travail. La mesure de la surpopulation étrangère est établie par la "capacité d'accueil" du pays, notion qui renvoie aux besoins de l'économie; c'est un organe de police qui est chargé de faire le lien entre les exigences de l'économie, l'autorisation de séjour accordée aux étrangers, et le maintien de l'ordre public. A ce moment, seul l'étranger établi entre en ligne de compte pour l'évaluation de la surpopulation étrangère.

Ainsi conçue, la formule **Ueberfremdung** renforce les bases d'un consensus national et fonde l'outil légal et administratif propre à réaliser les impératifs de l'économie nationale.
Le 25 octobre 1925 le peuple ratifie l'introduction dans la Constitution de l'article 69ter qui donne à la Confédération "le droit de légiférer sur l'entrée, la sortie, le séjour et l'établissement des étrangers". L'article 69 (modifié en 1913) donne à la Confédération le droit de légiférer en matière de protection contre les "maladies transmissibles", "maladies très répandues", "maladies particulièrement dangereuses de l'homme et des animaux". L'article 69 **bis** (intercalé en 1897) concerne la législation en matière de circulation des "denrées alimentaires", des "articles de ménage et objets usuels en tant qu'ils peuvent mettre en danger la santé ou la vie". L'article 70 prévoit quant à lui l'intervention de la Confédération pour expulser les étrangers dans les cas où "ils compromettent la sûreté intérieure ou extérieure de la Suisse". Ainsi l'article 69 **ter** vient s'ajouter à l'article 70, de pure police, concernant la protection de l'ordre national contre les individus étrangers susceptibles de le menacer, et vient s'intégrer dans un article concernant la circulation des biens et des animaux. Les étrangers envisagés comme matière première doivent être soumis à un contrôle économique analogue au contrôle "sanitaire" des denrées et des animaux. Tout aléatoires que soient parfois les formes prises par les révisions constitutionnelles, elles expriment ici une réalité idéologique. Castelnuovo remarque:

> "Le principe de la lutte contre la surpopulation étrangère qui sent encore ici la terminologie du temps de guerre et qu'il faut situer dans le cadre plus vaste de la répression anticommuniste (la révolution d'octobre est proche) a eu, dès que les autorités fédérales l'ont repris à leur compte, une très large diffusion. Cela fait donc désormais plus d'un demi-siècle, deux générations, que tous les citoyens suisses ont subi l'influence de ce slogan officiel lourd de conséquences dont on attribue aujourd'hui, de manière erronée, la paternité au seul mouvement personnifié par Schwarzenbach. En réalité, ce que l'on a coutume d'appeler "xénophobie" a été dès le début alimenté par la classe dominante jusqu'au moment où le phénomène lui a en partie échappé des mains"[1].

2. La loi de 1931 et ses modifications : libéralisme économique et discriminations légales

Les autorités fédérales concrétisent leur droit de légiférer sur le séjour et l'établissement des étrangers par la loi du 26 mars 1931 et son ordonnance d'exécution (5 mai 1933). Dans son message de juin 78 relatif au nouveau projet de loi sur les étrangers, le

Conseil fédéral rappelle que la loi de 1931 "était destinée à remplir une double fonction: d'une part empêcher des éléments "indésirables" de pénétrer et de demeurer en Suisse, d'autre part permettre aux autorités fédérales d'exercer une influence régulatrice sur le marché du travail et de prévenir un excès de population étrangère". La notion d'**Ueberfremdung** est alors explicitement inscrite dans la loi:

> "Pour les autorisations, les autorités doivent tenir compte des intérêts moraux et économiques du pays, ainsi que du degré de surpopulation étrangère" (article 16).

Elle fonctionne comme justification d'une politique d'immigration sélective. Notion partagée, l'**Ueberfremdung** pourra dès lors être invoquée à chaque fois qu'il s'agira d'appliquer dans les faits des mesures discriminatoires par rapports aux "étrangers".

Suivant les conjonctures politiques et économiques cette formule va servir de fondements aux diverses mesures apparemment hétérogènes, et qui constituent pourtant une politique constante et cohérente de défense des intérêts du capitalisme helvétique. Dans l'ordonnance d'application de mai 1933 on lit:

> "En temps de crise ou de fort chômage, le département fédéral de justice et police peut, d'entente avec le département fédéral de l'économie publique, obliger les autorités de la police des étrangers à demander dans tous les cas le préavis de l'office du travail avant d'accorder ou de prolonger une autorisation avec prise d'emploi et à donner connaissance à cet office de toutes leurs décisions (autorisations, prolongations et refus)" (article 7, paragraphe 3).

Les paragraphes 4 et 5 de ce même article précisent que les offices cantonaux du travail doivent, dans les mêmes circonstances, soumettre leur préavis à l'examen de l'office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, mais que les deux départements restent libres de n'appliquer ces restrictions qu'à certaines professions et industries ou certaines régions.

Dans les années trente, les restrictions prévues par la loi sont essentiellement d'ordre économique: la formulation des différents articles de cette loi protectionniste est telle que les autorisations de séjour et d'établissement des étrangers peuvent être accordées selon les exigences du moment.
Les modifications apportées à la loi en octobre 1948 et le règlement d'exécution de mars 1949 explicitent le texte de 1931 par une série de précisions et d'additifs qui vont dans le sens d'un contrôle plus serré des travailleurs immigrés et d'une adaptation plus souple aux besoins du marché du travail. Ainsi le paragraphe 2 de l'article 16 de l'ordonnance de 1933 concernant les motifs et les modalités d'expulsion, rédigé d'abord en termes généraux (crimes, délits, usage abusif de papiers de légitimation)

est reformulé de manière détaillée: l'expulsion pourra être prononcée "si, par mauvaise volonté ou par inconduite et de façon continue, il (l'étranger) ne satisfait pas à des obligations de droit public ou privé; s'il vit dans l'inconduite ou la fainéantise" (règlement d'exécution, 1949, article 16, extrait du paragraphe 2), ou "si sa conduite, dans son ensemble, et ses actes permettent de conclure qu'il ne veut pas s'adapter à l'ordre établi dans le pays qui lui offre l'hospitalité ou qu'il n'en est pas capable" (loi fédérale de 1948, article 10, alinéa 1, lettre b).
Le message du Conseil fédéral relatif à la révision de cette loi précise encore que le type d'autorisation de séjour accordée dépendra de l'"appréciation de la personnalité de l'étranger". Or des appréciations faisant intervenir la capacité ou la volonté de "s'adapter à l'ordre établi", "l'inconduite ou la fainéantise" soumettent les travailleurs immigrés à un "code moral" plus rigoureux et menacent de transformer en délits des situations qui n'ont rien à voir avec une quelconque "faute", par exemple celle d'un travailleur au chômage ne retrouvant pas d'emploi ou d'un militant syndical défendant ses droits.

Ces modifications de la loi initiale, ainsi que le décret du 24 février 1948 qui interdit à tous les étrangers ne possédant pas un permis d'établissement d'exprimer publiquement leurs opinions doivent être situés dans un contexte marqué à la fois par la crainte de l'"infiltration" communiste et par la peur d'un renouveau de la combativité ouvrière[2]. Comme le remarque Castelnuovo,

> "cette limitation des libertés publiques dont les racines plongent dans le climat d'intimidation idéologique de la guerre froide et que s'ajoute à des mesures antérieures visant à limiter la liberté d'association et de réunion, a jointe à la menace d'expulsion qui planait sur les émigrés en Suisse, lourdement pesé sur les capacités d'auto-organisation de cette émigration"[3].

Elle a pesé aussi sur sa capacité à se lier au mouvement syndical et explique ses difficultés à lutter contre les discriminations dont elle est l'objet.

A la sortie de la seconde guerre mondiale la reprise économique fut analysée dans un premier temps comme conjoncturelle. Le souvenir de la crise des années trente laissait des traces profondes et personne ne s'attendait à ce que le boom économique se prolongeât. La bourgeoisie adopte alors des mesures à court terme, qui lui offrent une grande liberté économique et lui assurent des profits immédiats. Elle ne pratique pas une politique d'accueil à l'égard des centaines de milliers de travailleurs immigrés[4] qui aurait nécessité des investissements massifs en infrastructures sociales (écoles, hôpitaux, logements, crèches, etc.). Elle se contente de mesures restreignant la liberté de

travail et la mobilité déjà limitées des immigrés. Le règlement d'exécution de 1949 prévoit:

"Sur proposition du département fédéral de l'économie publique, le département fédéral de justice et police est (...) autorisé à interdire d'une manière générale ou pour certaines professions seulement le changement de place sans autorisation spéciale" (article 3, alinéa 5).

L'ensemble des mesures d'encadrement des travailleurs immigrés empêcheront ces derniers de refuser des emplois sous-payés. Elles faciliteront par ailleurs l'ascension professionnnelle des travailleurs suisses et réfréneront ainsi les tensions sociales susceptibles d'apparaître dès cette époque. Une autre disposition, introduite dans la loi de 1948, confirme la tendance générale à une politique de rotation. Des restrictions nouvelles sont en effet prévues: la révocabilité des permis de séjour, précédemment réservée aux saisonniers, est étendue aux autres catégories de travailleurs immigrés:

"Exceptionnellement cette compétence (accorder à titre révocable l'autorisation de séjour) s'étend à d'autres travailleurs lorsque la situation du marché du travail est instable et que les autorisations de longue durée doivent cependant pouvoir être accordées" (article 25, lettre e).

Cette mesure qui augmente l'élasticité du marché du travail permet de prévenir des situations de tensions qui pourraient survenir dans certaines entreprises en cas de ralentissement du rythme d'expansion.

La crainte d'un retour de conjoncture, mais aussi les pressions d'un mouvement syndical qui défend prioritairement les travailleurs nationaux, et le climat de guerre froide ont davantage marqué la révision de la loi de 1931 que le souci d'intégrer socialement et politiquement des travailleurs pourtant massivement insérés dans le marché national. Ces quelques exemples montrent comment la formule **Ueberfremdung**, inscrite dans la législation régissant la condition de la population immigrée en Suisse, permet à cette loi, articulée autour du double critère du marché du travail et du comportement des immigrés, de fonctionner comme relais des valeurs de la bourgeoisie et comme support de ses intérêts économiques.

3. Les discriminations économiques dans l'expansion des années cinquante

Au sortir de la seconde guerre mondiale et jusqu'à la fin des années 50, les travailleurs immigrés ont été dirigés en Suisse, comme dans les autres pays d'immigration, vers des secteurs et des branches désertés par les travailleurs indigènes. Les études[3]

qui analysent la répartition de la main-d'oeuvre sur le marché du travail mettent en évidence le déplacement général des travailleurs suisses du secteur secondaire vers le tertiaire et, dans le secondaire, des branches à bas salaires (alimentation, tabac, textile, habillement, industrie du bois, papier et cuir) vers les branches à salaires plus élevés (chimie, arts graphiques, industrie des métaux et machines, horlogerie). L'immigration n'entre donc pas alors en concurrence directe avec les travailleurs suisses.

"Les immigrés forment la strate la plus basse de la classe effectuant le travail semi-qualifié et non-qualifié dans ces secteurs industriels avec les pires conditions de travail et pour les rémunérations les plus basses"[6].

Les différences salariales entre branches industrielles permettent à des entreprises marginales de se maintenir dans la mesure où elles n'ont pas à faire face à des augmentations de salaire dépassant l'accroissement de leur productivité[7]. De plus, en l'absence de luttes d'ensemble remettant en cause les discriminations salariales, le patronat peut maintenir l'ensemble des salaires à un niveau bas en l'imputant ouvertement à la présence des travailleurs immigrés:

"Grâce aux travailleurs étrangers, les salaires réels se sont maintenus plus bas qu'ils l'auraient été sans eux"[8].

Avec la prolongation et l'élargissement de l'expansion industrielle au début des années 60, la division entre travailleurs suisses et immigrés va jouer davantage par rapport à la qualification que par rapport à l'insertion des immigrés dans des branches économiquement faibles. Dans la mesure où ces branches ne veulent pas laisser échapper toute leur main-d'oeuvre indigène, certaines d'entre elles accélèrent les hausses de salaire. Les disparités salariales diminuent entre branches; seules les différences entre travail qualifié et non qualifié tendent à se renforcer.

Certes la majorité des immigrés reste confinée dans des secteurs économiquement instables et menacés de régression, où ils constituent une main-d'oeuvre mobile, facilement licenciable: la politique d'immigration consiste toujours à favoriser la rotation des immigrés. Cependant, une partie de l'immigration va peu à peu être stabilisée dans des secteurs-clés de l'économie suisse.

Sous l'effet de l'afflux accru de capitaux étrangers et de l'ouverture de nouveaux marchés, la productivité des entreprises d'exportation se trouve stimulée. Cette expansion industrielle implique une demande de main-d'oeuvre plus importante dans l'ensemble des branches, au point que la mobilité distributive de la main-d'oeuvre indigène ne couvre plus les besoins de certaines branches à hauts salaires. La plus importante industrie d'exportation, la métallurgie[9] fait de plus en plus appel aux immigrés pour satisfaire aux besoins de la politique d'investissements extensifs (création de nouveaux postes de travail) pratiquée pour répondre à la demande croissante du marché extérieur.

Il s'ensuit une modification de la place et de la fonction de l'immigration dans l'économie. Pour rentabiliser au mieux la formation des immigrés qui, passés dans la métallurgie, se sont formés sur le tas, mais aussi pour éviter de mettre en place une réelle politique de formation, le patronat tend à stabiliser cette catégorie d'immigrés. Celle-ci devient ainsi progressivement une composante permanente du processus de production. L'abandon de la politique exclusive de rotation au profit de celle dite d'intégration et d'assimilation trouve là un de ses fondements. L'insertion d'une partie de l'immigration dans un secteur exigeant des qualifications professionnelles transforme peu à peu le caractère de l'immigration: elle devient une nécessité structurelle de l'économie nationale dans laquelle elle va occuper des positions-clés. C'est une caractéristique nouvelle de l'armée de réserve industrielle qui jusque-là a fonctionné surtout comme frein et régulateur de la dynamique salariale[10]. Ces transformations s'opèrent en fonction des intérêts immédiats et parfois divergents des divers secteurs économiques. Contrairement à d'autre pays d'Europe occidentale, aucune nécessité politique ou sociale n'a exigé en Suisse, dans l'immédiat après-guerre, la mise sur pied d'une politique d'expansion contrôlée et d'intervention de l'Etat. La structure même des organisations patronales, fortement marquées par le fédéralisme et la défense de l'autonomie de l'entreprise permet à la petite et moyenne industrie, numériquement dominante, de jouer un rôle important dans la politique économique. Le **Vorort** est ainsi amené à adopter des solutions de compromis, favorables à des entreprises et des secteurs peu compétitifs. La primauté de l'initiative individuelle et de la "libre concurrence" est également défendue par le Conseil fédéral qui, rejetant tout interventionnisme au nom de la liberté, se refuse à guider et à influencer la croissance économique. La politique gouvernementale en matière de recrutement de la main-d'oeuvre immigrée en est l'illustration:

> "Contrairement à différents autres états européens, les autorités suisses ne s'occupent pas du recrutement de main-d'oeuvre à l'étranger. C'est aux employeurs qu'incombe le soin de recruter des travailleurs hors de nos frontières, que ce soit de manière isolée ou à la faveur de campagnes collectives (par l'intermédiaire de groupements professionnels)"[11].

De fait, un seul objectif régit cette période d'expansion: le développement maximum de chaque entreprise.

> "La politique suivie en matière d'admission de la main-d'oeuvre, fort libérale jusqu'à ces dernières années, visait en premier lieu, à l'époque, à satisfaire les besoins du marché du travail"[12].

De la sorte l'insertion structurelle des travailleurs immigrés se réalise alors de façon totalement pragmatique. Le libéralisme intégral reste reconnu comme seul valable par la majorité des détenteurs de moyens de production, qui en profitent tous à court terme, et les analyses économiques mettent en relief la fonction de l'immigration dans ce cadre:

> "La possibilité de satisfaire sans grande difficulté les besoins de main-d'oeuvre en faisant appel à des travailleurs étrangers a conféré au marché du travail suisse une grande élasticité sur le plan de l'offre de la main-d'oeuvre; cela a permis aux employeurs d'agrandir leurs entreprises et de pourvoir continuellement aux nouveaux emplois créés en bonne partie à l'aide des capitaux étrangers qui affluaient dans le pays. Les centaines de milliers de travailleurs étrangers qui nous sont surtout arrivés du sud ont contribué à la rapide augmentation du revenu national (...); ils ont permis la croissance de l'économie suisse en des conditions caractérisées par une stabilité relative des prix et des salaires (...) des entreprises peu productives, recourant dans une large mesure au facteur main-d'oeuvre, n'ont très probablement pu continuer d'exister que grâce à la possibilité qu'elles avaient de recruter continuellement de nouveaux travailleurs étrangers"[13].

L'idéologie du non-interventionnisme se répercute également dans la politique d'Etat: faible budget de la Confédération et des cantons, peu de dépenses d'infrastructures. C'est là une des bases de ce qu'on appelle, au cours des années 60, le "malaise helvétique". Le sous-développement de l'infrastructure sociale et ses conséquences immédiates sur le budget des salariés est à l'origine de tensions sociales accrues, qui se manifestent par ce que les commentateurs politiques nomment "un comportement électoral différent": renforcement de la gauche au détriment des partis de droite, apparition des mouvements nationalistes recueillant des suffrages en nombre significatif. Ce sont là les indices que la bourgeoisie au pouvoir perçoit alors et par rapport auxquels elle va chercher des solutions. Cependant, à court terme, le libéralisme économique et la politique de limitation des dépenses d'infrastructures maintiennent leurs effets favorables sur la rentabilité des entreprises.

Non sollicitées par la fiscalité pour participer aux coûts qu'auraient entraînés de tels investissements et ne subissant aucune pression les obligeant à mettre à disposition de leurs salariés des logements convenables à bas prix ou d'autres avantages sociaux, les entreprises voient leur capacité concurrentielle accrue au niveau international. D'autre part, vu l'utilisation restreinte de

main-d'oeuvre pour des travaux publics, le marché du travail reste plus détendu, ce qui facilite la politique de pression sur les salaires.
Durant toute cette période d'expansion accentuée, la lutte contre l'**Ueberfremdung** est mise en sourdine en tant qu'objectif explicite de la politique gouvernementale. La notion reste, bien sûr, présente dans la loi, mais hormis le mouvement syndical qui se fait alors le défenseur obstiné de cette loi, personne ne se réfère à la notion, sinon pour justifier de manière indirecte les mesures économiques et sociales discriminatoires qui frappent les travailleurs immigrés. Les dirigeants de la bourgeoisie, forts des résultats de l'expansion, ne s'embarrassent pas alors dans leurs discours d'une formule qui va devenir dans les années suivantes fort encombrante lorsqu'elle deviendra le fer de lance des mouvements nationalistes.

4. La définition de la formule, enjeu politique des années soixante

De 1963 à 1974 le discours sur l'**Ueberfremdung** devient plus complexe. Sur le plan politique on assiste à une bataille de longue durée, dont la notion même d'**Ueberfremdung** est un enjeu. Comme on l'a vu, les mouvements anti-étrangers considèrent que le cadre légal qui a fonctionné jusqu'alors n'est pas suffisant. Ils exigent que le principe même de la lutte contre l'emprise étrangère soit inscrit, accompagné de mesures chiffrées au niveau législatif le plus haut, dans la Constitution. Forts de leur base populaire ils se posent en défenseurs intransigeants de cet objectif. Le mouvement syndical qui défend la lutte contre l'**Ueberfremdung** dans les cadres de la loi de 1931 est mis, sur ce point, en difficulté. Les autorités gouvernementales sont pour leur part dans une position de faiblesse relative. Elles doivent tenir compte de la pression populaire qui, regroupée par les slogans anti-étrangers, leur reproche l'abandon de la lutte contre l'emprise étrangère, la mollesse de leur politique; le gouvernement ne peut minimiser la nécessité de la lutte contre l'**Ueberfremdung**; mais il ne peut non plus s'en faire le défenseur, sous peine de donner un crédit politique aux représentants de l'extrême-droite. Il doit par ailleurs tenir compte des nécessités de l'économie alors que la bourgeoisie se trouve divisée sur les solutions à adopter. Dès le milieu des années 60 en effet la politique du laisser-faire a été remise en cause par une partie de ceux qui s'en étaient faits les plus ardents défenseurs.

> "Depuis le début des années 60, les principes très libéraux d'une expansion non contrôlée ont commencé à se montrer dangereux dans la mesure où ils autorisaient l'apparition de phénomènes nuisibles à l'économie dans son ensemble (...). L'Etat (...)

s'est attelé à faire disparaître les phénomènes inflationnistes nés de la **surexpansion**. Cette tâche a entraîné une intervention très sensible dans trois domaines essentiels, ceux du crédit, de la construction et de la main-d'oeuvre"[14].

La politique de contingentement de la main-d'oeuvre immigrée mise alors en place par les autorités dans le cadre de la lutte anti-surchauffe et de la concentration des entreprises, se réalise selon deux directions. Quelques facilités sont accordées aux travailleurs immigrés dans le cadre d'accords bilatéraux avec les principaux pays d'émigration (Espagne, 1961; Italie 1963). Mais ces facilités, touchant essentiellement la réunification des familles, restent difficilement appliquables; elles sont contrebalancées par une série de mesures restreignant les flux migratoires. Pour tenter de parvenir à une stabilisation de la main-d'oeuvre, diverses mesures de plafonnement sont successivement instaurées: limitation de la main-d'oeuvre globale des entreprises, plafonnement de la main-d'oeuvre immigrée par entreprise, contingentement global de la population immigrée.
Finalement c'est en mai 1970 qu'une réglementation véritablement favorable à la grande industrie est imposée, avec la suppression du contingentement par entreprise. Le **statu quo** entre les secteurs les plus marginaux, les moins rentables et les secteurs industriels de pointe est ainsi rompu. Dès lors la politique migratoire sera gouvernée par l'objectif de la rationalisation. Sur ce point, le discours des responsables économiques est explicite et ne s'embarasse ni de considérations sociales, ni de motifs humanitaires. Ce qui détermine tant la politique économique générale que la politique migratoire, ce sont les nécessités de la rentabilisation et de la réorganisation de l'appareil de production:

"A l'avenir, il s'agira avant tout d'économiser le plus possible la main-d'oeuvre disponible. Notre pays se trouve devant la nécessité de passer d'une croissance économique extensive à une croissance économique intensive. Il importera de puiser dans les réserves de production existant encore, de poursuivre les efforts de rationalisation, de mécanisation et d'automatisation, et de prêter une attention plus soutenue à la formation professionnelle. Peu à peu disparaîtront certains secteurs de production où les besoins de personnel dominent et qui jusqu'ici ne survivaient que grâce à un apport constant de main-d'oeuvre supplémentaire venant de l'étranger. (...) Notre politique à long terme poursuit deux objectifs principaux: d'une part, la stabilisation du nombre des étrangers qui exercent une activité lucrative en Suisse, qui par la suite mènera à une stabilisation de la population étrangère résidante; d'autre part, la création d'un marché du travail plus ou moins homogène, qui s'impose tant pour des raisons économiques que pour des raisons humanitaires et politiques"[15].

Ce qui est en cause dans ce "plan de rationalisation" proposé par les secteurs les plus avancés de l'industrie, ce n'est pas, au premier chef, la **lutte contre l'Ueberfremdung**, mais le maintien de la compétitivité de l'industrie suisse. Il est vrai qu'il date de 1971, c'est-à-dire d'un moment où la bourgeoisie tire un bilan des méthodes pragmatiques qui ont prévalu depuis la deuxième guerre mondiale. L'impact qu'a rencontré l'initiative de Schwarzenbach en juin 1970 a non seulement inquiété les milieux industriels mais alarmé les responsables gouvernementaux qui perçoivent alors l'effet que risquent de déclencher les mouvements anti-étrangers: la remise en question de la stabilité politique.

Au début des années septante se met donc en place la politique migratoire dite de stabilisation. Elle comporte trois volets: des mesures de limitations quantitatives permettant de répondre aux mouvements anti-étrangers; une politique d'intégration, relativement fictive; enfin une politique, bien réelle, d'institutionnalisation des discriminations. Portées par diverses mesures législatives, elle conduit à une diminution des travailleurs annuels qui formaient précédemment la fraction la plus importante de l'immigration et à une certaine augmentation des travailleurs établis due pour l'essentiel au fait qu'un certain nombre d'annuels a pu obtenir un permis d'établissement après un séjour de 10 ans dans le pays; enfin et surtout à une augmentation très sensible du nombre des saisonniers et des frontaliers, catégories au "statut" extrêmement précaire. Ce "statut" de saisonnier est en réalité d'abord une situation de fait; on en connaît les caractéristiques[16]: absence de tout droit politique, discrimination économique (salaires les plus bas, travaux les plus pénibles, instabilité permanente), ségrégation sociale (logement, renvoi sans délai, etc.). La bourgeoisie a toujours tiré de cette situation un profit maximal: coûts salariaux minimaux, dépenses minimales en infrastructure, adaptabilité immédiate du volume de cette main-d'oeuvre à la demande du marché du travail.

De 1971 à 1973 l'utilisation des saisonniers est à son niveau le plus haut. La politique de "stabilisation" consiste pour une large part à recourir massivement aux catégories les plus instables des immigrés, sans que leur situation s'améliore pour autant. Au contraire, celle-ci se dégrade sur le plan des textes juridiques. En 1972 dans le cadre de la commission mixte italo-suisse, un engagement avait été pris visant à améliorer la situation des saisonniers. Réservant les "raisons impérieuses d'intérêt national", les autorités s'engageaient à assurer jusqu'au 31 décembre 1973 la transformation en travailleurs annuels de tous les saisonniers ayant travaillé cinq ans consécutivement en Suisse. Or, un décret, édicté en juillet 1973, prévoit que les nouveaux saisonniers du

bâtiment ne pourront bénéficier de ces droits. La catégorie des saisonniers se trouve ainsi divisée en deux; une partie d'entre eux garde la possibilité de devenir annuels, mais les autres se voient refuser expressément toute chance de stabilisation de leur emploi. Par ailleurs une opinion, qui jusque-là n'avait pas été énoncée, apparaît dans le discours officiel:

> "L'hypothèse selon laquelle les saisonniers n'influent pas sur la surpopulation étrangère est sujette à caution. Eux aussi surchargent notre infrastructure. C'est avant tout pour les saisonniers que la question du logement a donné lieu, à diverses reprises, à de sérieuses difficultés et à de longues discussions dans l'opinion publique. La présence illégale dans notre pays de nombreuses femmes et enfants de saisonniers étrangers provoque souvent de vives réactions. L'expérience montre que les saisonniers sont mêlés les premiers aux conflits qui éclatent sur les lieux de travail"[17].

Ces jugements mettent en place les éléments qui donneront à l'**Ueberfremdung** un contenu nouveau lors de la récession. Ainsi, du milieu des années soixante jusqu'à la récession de 1974 la bourgeoisie recherche des solutions visant à rationaliser l'appareil économique pour lutter contre les effets néfastes de la surchauffe et à résoudre à son profit les tensions sociales et politiques nées de la surexpansion et de la pratique du libéralisme intégral. Ce n'est pas sans difficultés que ces solutions sont trouvées, car, outre la menace politique que font peser les mouvements anti-étrangers, les responsables économiques des petites et des grandes industries ont des intérêts parfois divergents. Dans la pratique patronale, les quelques mesures de limitations, mais surtout les modifications apportées dans la composition et la répartition de la main-d'oeuvre immigrée ne sont qu'un moyen parmi d'autres, d'entamer la rationalisation rendue nécessaire par la surexpansion. Pourtant cette rationalisation a pu s'engager à la faveur d'un climat politique où la notion d'**Ueberfremdung** était redevenue dominante. Non que cette notion se fût précisée ou qu'elle fût admise de manière identique par tous. Ce qui caractérise cette période par rapport à la précédente, c'est la résurgence de la notion dans un débat général contradictoire dont elle est l'enjeu. On ne s'interroge pas sur sa validité fondamentale, tant elle est profondément ancrée dans l'idéologie commune, mais sur le fait de savoir, si, dans la situation d'alors, elle se vérifie ou non. Dans les controverses, trois positions principales se font jour. Celle des partisans des initiatives anti-étrangers affirme sans nuance son existence. Nous n'y revenons pas ici. Une deuxième position se présente comme diamétralement opposée. Elle affirme que l'**Ueberfremdung** n'est pas réalisée en Suisse dans les années soixante, même si elle a existé dans des situations antérieures. La

troisième position, médiane, défend l'idée que si l'**Ueberfremdung** n'est pas pleinement réalisée, elle est un danger concret contre lequel il est nécessaire de s'armer ou de se réarmer. Nous examinerons deux versions de la dénégation de la formule, l'une énoncée dans un discours à caractère scientifique, l'autre dans un discours polémique. Puis nous envisagerons la position médiane.

5. La dénégation de la formule

Dans un ouvrage[18] paru en 1966, qui a fait date par la documentation et les analyses qu'il fournissait ainsi que par les propositions qu'il avançait, H.M. Hagmann a soutenu qu'il n'y avait pas lieu de parler d'**Ueberfremdung** dans la Suisse des années soixante. Outre l'analyse économique et démographique des causes et des effets de l'immigration, Hagmann développe plusieurs thèses fondées sur des données statistiques. Pour lui, en 1966, la xénophobie n'est pas un problème en soi, mais seulement un symptôme, un réflexe secondaire, une attitude naturelle d'une population désorientée par des changements économiques qui se réalisent pourtant à son profit, même s'ils entraînent quelques inconvénients. La politique des autorités fédérales est actuellement dans une impasse. En effet celles-ci appliquent des mesures de contingentement déterminées par la crainte exagérée de la xénophobie et la croyance erronée à une menace d'**Ueberfremdung**. Leurs méthodes se révèlent fausses car elles méconnaissent les "impératifs économiques (méthode de réduction du personnel étranger par entreprise qui cristallise les structures) et sociaux (absence d'une politique d'intégration et d'assimilation)" (p. 165). En particulier cette politique n'a pas démontré "une plus grande efficience que le système libéral" (p. 103). Hagmann ajoute:

> "Que dire alors de cette méthode utilisée dans un pays comme la Suisse, où dans les autres domaines de l'activité économique la marge de manoeuvre reste très large, sinon qu'elle représente une immixtion fâcheuse des pouvoirs publics dans l'entreprise privée que seule la crainte imaginaire de l'**Ueberfremdung** a pu faire admettre" (p. 103).

Cette critique libérale de l'interventionnisme conduit à des propositions qui correspondent alors aux intérêts de l'industrie de pointe. Pour pallier le risque de pénurie de main-d'oeuvre dans un proche avenir, il faut fixer deux objectifs nouveaux à la politique gouvernementale: assouplir la limitation en tendant à un plafonnement global "assorti de plusieurs mesures d'exceptions" (p. 165), et stabiliser, par une politique d'assimilation la main-d'oeuvre immigrée temporairement pour une partie, définitivement pour l'autre. Hagmann détaille les moyens de cette politique:

"Pour atteindre ce but, un renversement d'attitude complet vis-à-vis des étrangers devient nécessaire; d'autre part, les mesures que nous préconisons font appel à des méthodes (formation professionnelle, politique du logement, politique régionale etc.) exigeant de nombreuses refontes structurelles, et par conséquent la mise en place d'une politique générale de croissance. Du même coup, cette dernière permettra de résoudre également certains déséquilibres socio-économiques qui furent à l'origine de l'afflux étranger et qui hypothèquent encore le dynamisme de la croissance helvétique" (p. 165).

On pourrait, après coup, souligner la contradiction de cette démarche qui défendait l'économie libérale tout en proposant d'en modifier les méthodes et les effets pour lui donner un contenu social et une capacité dynamique. En effet les autorités gouvernementales ont fait le tri dans ces propositions, retenant les mesures rentables dans l'immédiat: le plafonnement global, les refontes structurelles favorables aux grandes entreprises; mais il n'y eut guère de traces d'une politique de croissance favorisant le développement régional, la construction de logements ou la formation professionnelle. Finalement ce sera la récession qui résoudra dans le sens qu'on sait les "déséquilibres socio-économiques" auxquels voulaient s'attaquer les propositions de Hagmann. C'est que l'analyse prenait peu en compte la pratique économique du patronat. De ce fait son discours s'inscrivait dans l'idéologie dominante avec laquelle ses analyses ne rompaient nullement. Tout en contestant l'existence de l'**Ueberfremdung**, il contribuait à renforcer son effet de formule idéologique. Examinons quelques exemples. Hagmann note que l'immigration de main-d'oeuvre n'est pas un phénomène propre à la Suisse; il n'en traite pas à partir d'une analyse de l'évolution du capitalisme occidental[19]. L'ensemble des phénomènes et des données statistiques est interprété à l'aide de catégories psychologiques, biologiques, voire ethniques. Ces référents peuvent s'installer dans les explications économiques à la faveur d'énoncés comparatifs:

"...à la tendance séculaire de la giration des populations de l'est vers l'ouest (vieille route des invasions, Europe vers Amérique, à l'intérieur des Etats-Unis), et accessoirement du nord vers le sud (colonies européennes), se substitue un mouvement accentuée du sud vers le nord (d'Espagne, de Grèce, d'Italie, du Portugal, de Turquie vers l'Allemagne, la France, la Suisse; d'Afrique vers la France; du Commonwealth - Antilles, Indes, Pakistan - vers l'Angleterre; du Mexique vers la Californie); comme si un **"tropisme" socio-économique sud-nord remplaçait le "tropisme" instinctif est-ouest"** (p. 94, nous soulignons).

Ces référents peuvent également s'installer dans les analyses sociologiques ou les développements historiques par l'intermédiaire des désignations des catégories analytiques - objets, processus, relations -, dans lesquelles des mécanismes métaphoriques de personnalisation, de subjectivisation, d'allégorisme, transforment les entités abstraites de l'analyse en véritables actants des discours narratifs et de là en sujets psychologiques ou biologiques. Ce type de phénomènes, fréquent dans les pratiques langagières quotidiennes, reproduit les référents idéologiques dominants comme objets de discours préconstruits. Le discours scientifique n'y échappe pas non plus. Pourtant ces phénomènes ne devraient pas prendre un statut explicatif.
Hagmann montre comment, au début de la première guerre mondiale, la cohésion nationale n'était pas réalisée profondément, ce qui constituait une menace pour l'existence même de l'Etat confédéral; il note les différences ethniques, culturelles, linguistiques traditionnelles entre alémaniques et romands mais n'envisage pas des différences structurelles. La Confédération est décrite comme une personne se constituant en sujet:

> "La Suisse de l'époque **comprend bien** qu'elle est moins guettée par un danger de "dépersonnalisation" que par une carence de la personnalité helvétique" (p. 45, nous soulignons).

Certes cette image, forgée par des secteurs de la bourgeoisie qui avaient comme premier objectif de consolider un état national, est devenue dominante. Utilisée dans une analyse sociologique, cette image reproduit au sein du discours scientifique les catégories du discours dominant. Confondre dans un même terme bourgeoisie, gouvernement et classe ouvrière, même si l'histoire des classes sociales en Suisse pousse à cette confusion, n'est pas sans conséquences pour la compréhension du phénomène actuel de l'immigration et des mouvements politiques anti-étrangers. Quand, à propos de la politique menée vis-à-vis de l'immigration d'avant 1914, Hagmann écrit que "l'attitude de la Suisse (...) mérite des éloges" (p. 49), il ramasse en une formule le fait que la bourgeoisie a su alors défendre son Etat national en renforçant l'idéologie patriotique et le fait que dès cette époque la classe ouvrière a été divisée, ce qui a permis à la bourgeoisie d'imposer sa conception de la menace étrangère, sa conception de la patrie en danger, sa conception de la défense nationale. Dans l'ensemble de l'ouvrage, les Suisses forment un "corps" social homogène, qui se définit par le critère de nationalité, et nullement par des rapports économiques, sociaux ou politiques. Quant aux travailleurs immigrés, désignés comme "étrangers", "allogènes", "hôtes de la Confédération" (p. 42), ils sont analysés comme **force de travail** au service de **l'économie nationale**, cette dernière se confondant avec le générique **la Suisse**. Cela entraîne une forme

d'ethnocentrisme qui ne traite l'immigration qu'en fonction des intérêts de l'économie nationale, qui n'envisage les travailleurs immigrés que comme objets de la politique nationale. Le titre de l'ouvrage, "Les travailleurs étrangers, chance et tourments de la Suisse", l'annonce d'ailleurs. En second lieu, la société est traitée comme un corps physique, régi par des lois biologiques ou psychologiques universelles: "lorsque le nombre d'allogènes dépasse un certain seuil, la population autochtone entre en état d'alerte et adopte des attitudes de prévention, de refus et même d'ostracisme" (p. 38).

Utiliser la notion de "seuil de tolérance" des étrangers conduit à minimiser les liens qui existent entre la situation économique et sociale et l'apparition des mouvements politiques hostiles aux étrangers et finalement à ne considérer la xénophobie ni comme un phénomène sociologique pertinent, ni comme un phénomène relevant de l'économie politique, mais simplement comme l'effet d'une loi bio-sociale, d'un déterminisme naturel:

> "Le catalogue des griefs mutuels adressés aux Suisses par les étrangers (manque d'hospitalité et de sociabilité, attitude trop dure des autorités) et aux étrangers par les Suisses (danger de concurrence professionnelle et même affective, bruyants, "voleurs d'appartements", gâche-métiers) est trop connu pour s'y attarder. Cependant les inconvénients sociaux qui en découlent (détérioration du climat de travail dans l'entreprise, sourde hostilité générale) ne relèvent pas d'un véritable racisme helvétique. Il s'agit là plutôt d'un phénomène "naturel" et inévitable. Chaque fois que l'immigration étrangère prend de trop grandes proportions dans un pays, un réflexe d'auto-défense instinctif se déclenche au sein de la population autochtone. Celle-ci, comme tout organisme vivant, tend à rejeter le "corps étranger" et adopte une forme de refus afin de mieux lutter contre la menace d'altération du sentiment de la personnalité collective. Et même si le danger objectif d'atteinte à la particularité helvétique est presque nul, il n'en demeure pas moins dans la population autochtone une peur irraisonnée, bien que "légitime", de se voir submerger par la masse des nouveaux arrivés. La xénophobie n'est pas dans ce cas la cause de cet état d'esprit mais bien l'expression exacerbée, à un moment de crise, de l'inquiétude de la nation, touchée dans ce qu'elle a de plus profond et de plus vital. Et cette attitude de prévention sera d'autant plus forte si aucune politique d'intégration et d'assimilation n'atténue les malentendus et n'exerce une action apaisante, ce qui est le cas de la Suisse" (p. 90-91).

Enoncée dans ce cadre la notion d'**Ueberfremdung** est déniée conjoncturellement: "Aucun péril ne guette soit l'équilibre interne, soit l'intégrité territoriale de la Confédération. Il est donc faux de parler d'**Ueberfremdung** pour la Suisse des années 60" (p. 93). Mais à aucun moment n'est déniée, voire seulement mise en question, la validité théorique des conceptions sur lesquelles repose la notion même d'**Ueberfremdung**.
Ces positions n'étaient pas sans conséquences, car l'ouvrage de Hagmann a joué un rôle important dans le débat autour de la xénophobie. Avec le rapport de l'OFIAMT, il est un des principaux textes théoriques qui alimentent durant les années soixante et septante les polémiques sur la politique migratoire, mettant en circulation une série d'arguments à caractère scientifique que les adversaires des mouvements xénophobes utiliseront abondamment.

Sous des formes tranchées et polémiques, on retrouve ces arguments dans les instruments de propagande publiés à l'occasion des campagnes contre les initiatives. La brochure publiée en 1974 par la Société pour le développement de l'économie suisse (S.D.E.S.) en est un exemple[20]. Elle s'attache, pour l'essentiel, à démontrer l'absurdité, l'inhumanité, et le caractère anti-national des mesures prévues par la troisième initiative. En introduction, la brochure entend prouver qu'il n'y a ni emprise ni surpopulation étrangères; elle reproche aux initiateurs de ne pas définir ces termes et de jouer ainsi sur une "argumentation émotionnelle et simplificatrice" (p. 6). Ces éléments posés, les auteurs donnent leur définition de l'emprise et la surpopulation étrangères qui s'inspire du texte du rapport de l'OFIAMT. L'emprise étrangère, c'est "l'altération du sentiment national" lorsque "des éléments étrangers exercent une telle influence sur la vie d'un pays que les représentations collectives sur lesquelles se fondent la civilisation, les traditions et le sens d'appartenance nationale de ce pays sont **supplantées** ou **dénaturées** par des idées ou des conceptions étrangères et que la population indigène ne peut plus **régler ses conditions de vie selon son mode traditionnel**; enfin cette "emprise" s'accompagne d'une certaine **mainmise sur l'économie du pays**". (p. 7)

La définition sert de référence à l'argumentation. On constate qu'au regard de celle-ci "il n'y a aucune emprise étrangère dans notre pays" (p. 8). Cette constatation repose sur des faits d'expérience: "Le peuple suisse n'a jamais adopté la moindre des traditions, idées ou conceptions propres aux étrangers établis ou travaillant en Suisse" (p. 8), notre langage n'est pas teinté "de mots d'origine italienne ou espagnole" (p. 8). Ces faits s'expliquent par des lois censées fonder la proposition initiale:

"Une population ne se conforme jamais aux us et coutumes des couches inférieures de la pyramide sociale. L'emprise, quand elle s'exerce, est toujours une **attraction vers un standing supérieur** (qu'il soit social ou intellectuel). Or la grande majorité des étrangers travaillant en Suisse, Italiens ou Espagnols notamment, appartiennent précisément à ces couches défavorisées de la pyramide sociale (non par carence intellectuelle, mais faute de formation)" (p. 8).

Position discriminatoire, sinon raciste: certaines valeurs culturelles sont posées comme majoritaires, homogènes, hiérarchisées selon un ordre qui correspond à une hiérarchie sociale dont les critères sont fondés sur les rapports au pouvoir politique et économique. Cette échelle hiérarchique, mise en place sur le mode de l'évidence, efface les pratiques sociales:si les valeurs représentées par l'immigration sont placées en bas de la hiérarchie, c'est parce qu'il y a, et qu'il y a eu dès longtemps des pratiques de discrimination à l'encontre du groupe social qui en est porteur; les lois générales invoquées et les données qui les appuient ne peuvent dès lors qu'être vérifiées, puisqu'elles ne font que reproduire dans le discours les effets des pratiques discriminatoires. Tout se passe comme si, après s'être donné tous les moyens d'assujettir un groupe à un ordre économique, social et culturel, le groupe dominant cet ordre constatait que celui-ci ne se trouve effectivement pas bouleversé par le groupe minorisé. Le discours reproduit ces rapports de domination et de discrimination par l'intermédiaire des catégories qui y sont construites. Les travailleurs immigrés ne sont désignés que comme force de travail, ou, par antiphrase, comme "hôtes" de la Suisse. Nous touchons une discrimination fondamentale inscrite dans l'argumentation: ce que recouvre la désignation ethnique des **valeurs latines** ce sont les **valeurs ouvrières**. Si l'immigration ne constitue pas une emprise, ce n'est pas qu'elle est marginale, ni qu'elle est peu importante, c'est qu'elle est ouvrière; or la hiérarchie des valeurs helvétiques traditionnelles, reproduite par les auteurs de la brochure, place à l'échelon inférieur ces valeurs, dont elle reconnaît l'existence, mais comme phénomène étranger. Dès lors il n'y a aucune raison de s'alarmer comme le font les xénophobes, de l'existence en Suisse de groupes porteurs de ces valeurs; il suffit de maintenir les pratiques discriminatoires qui empêchent toute manifestation de ces valeurs et de garder à l'immigration sa fonction fondamentale dans le capitalisme helvétique: armée de réserve industrielle.

Dans la polémique et la propagande cet objectif ne peut être désigné explicitement. Ni le patronat, ni la classe ouvrière ne sont jamais désignés en tant qu'agents antagonistes dans les processus économiques. Alors que l'économie est l'enjeu principal de

l'argumentation, son fonctionnement n'est nullement détaillé ou alors seulement dans ses effets: la "prospérité", le "bien-être", mais aussi le "climat malsain de frustration", le "refus des travaux pénibles", les "risques de crise", les "menaces sur l'emploi", catégories de l'argumentation sans relations entre elles, sans agents. Les processus économiques sont recouverts par des descriptions psychologiques. Les travailleurs immigrés sont désignés comme partie de l'économie (on loue leur appoint indispensable dans le maintien de la prospérité) mais surtout comme groupe social toujours distinct de la société majoritaire. Ils ne sont pas seulement différents, ils sont **étrangers**, d'où l'importance des désignations nationales et ethniques, qui masquent les rôles économiques, mais aussi de la globalisation de la notion même d'étranger, désignant toute différence n'entrant pas dans les cadres du consensus et des traditions helvétiques. Ce sont ces caractères d'étrangers qui, systématiquement soulignés, justifient à eux seuls les discriminations qui frappent les travailleurs immigrés.

Dans l'argumentation du patronat, développée tout au long des batailles politiques qu'il a menées contre les mouvements anti-étrangers, notamment entre 1970 et 1974, la dénégation de l'**Ueberfremdung**, aussi radicale qu'elle paraisse, n'est jamais que conjoncturelle; elle n'implique nullement l'abandon de son principe qui reste inscrit dans le discours discriminatoire dont les travailleurs immigrés sont l'objet. Ce type d'argumentation, largement répandu au moment des initiatives, n'est pas original à l'époque; il reprend des éléments de positions développées dès le milieu des années soixante dans des analyses scientifiques, comme celle de Hagmann.

6. Un danger toujours possible

Entre l'affirmation et la dénégation de l'**Ueberfremdung**, la position médiane a été énoncée en 1964 par la commission fédérale chargée de l'étude du problème de la main-d'oeuvre étrangère[21]. La composition de la commission exprime le caractère traditionnel de consensus, fait de la représentation des divers courants politiques, des institutions reconnues (Conseil national, cantons; instances fédérales: OFIAMT, police des étrangers, Bureau fédéral des statistiques; associations représentatives: la Nouvelle société helvétique, l'Alliance des sociétés féminines suisses). La participation des milieux universitaires à la commission met en évidence un objectif de scientificité qui apparaît également dans la masse des données et des analyses. Ce rapport va servir de base à la plupart des discours ultérieurs sur la politique migratoire, qu'ils soient de nature scientifique ou propagandiste. Des

positions antagonistes y trouveront des arguments à l'appui de leurs thèses. Mais ce rapport est d'abord l'instrument de la politique gouvernementale; il en inspirera la pratique économique, et servira de texte de référence à tous les discours explicatifs et justificatifs des autorités, tels que les divers messages du Conseil fédéral consacrés à cette question.

Outre une rétrospective et une description de la situation juridique, sociale et économique de l'immigration, le rapport présente, sous le titre "Aspects démographiques, sociaux et politiques du problème", une analyse détaillée de la "pénétration étrangère", avant d'en venir aux recommandations. La notion d'**Ueberfremdung** en est le point initial. Elle est indissolublement liée à l'intégrité nationale, à la défense de l'unité du pays dont les autorités sont les garants et les exécutants politiques. Néanmoins la question de l'imprécision[22)] de la notion est posée. Si le terme symbolise depuis la première guerre mondiale la volonté "de lutter contre un excès de pénétration étrangère", il faut reconnaître que le législateur, qui l'a inscrit dans la loi de 1931, n'a pas été à même de lui donner une "définition scientifique". En effet

> "le législateur se contenta de fixer dans le texte allemand le terme d'"Ueberfremdung" en s'en tenant à l'usage linguistique courant, toute définition scientifique généralement reconnue faisant défaut en l'occurrence. Il est également significatif qu'il a fallu se contenter, en établissant le texte français de la loi, de traduire "Ueberfremdung" par "surpopulation étrangère", expression impropre. Mais même en allemand, le terme d'**Ueberfremdung** n'est pas clair".

Examinant le texte de 1931 les auteurs du rapport y décèlent une notion relative: les autorités doivent, dans leur politique d'autorisation de séjour, tenir compte du **degré** de surpopulation. Ce degré n'est mesurable que par le taux de "pénétration étrangère" et "l'intensité de l'influence des étrangers sur la vie économique, intellectuelle et spirituelle du pays".

La notion initiale, floue, est ainsi renvoyée à deux notions censées être plus facilement définissables et évaluables: "l'individualité de notre peuple", le "danger de dénationalisation", ce dernier terme devant être "compris dans son sens originel de perte des caractères nationaux". L'objet de l'analyse est ainsi déplacé: préalablement à la question de la réalisation ou non de l'**Ueberfremdung**, l'exposé définit "le danger de dénationalisation", légitimant par là l'attitude de **crainte**. Ce couple **danger virtuel/crainte légitime** remet en circulation dans le discours officiel des notions analogues à celles des mouvements anti-étrangers. Cependant le rapport constitue d'abord un instrument pour les tenants de la dénégation, sinon dans son contenu du moins dans sa démarche et sa méthode. Pour arriver à l'évaluation scientifique de la

dénationalisation les auteurs définissent la pénétration étrangère sur les trois plans, démographique, économique, "culturel et spirituel".

"Le point de départ de toutes recherches sur la pénétration étrangère est la situation démographique. Le degré de pénétration s'établit en premier lieu d'après la proportion des étrangers dans la population totale".

Si le tourisme, l'immigration saisonnière et frontalière ne constituent pas des menaces importantes vu leur caractère instable, la présence des travailleurs annuels et établis peut en revanche en constituer une. Cette proposition est corrigée par les principes de la stratification sociale et de l'influence culturelle.

"L'activité, la situation professionnelle et sociale, ainsi que la personnalité des étrangers jouent en outre un rôle décisif. Des savants, des artistes, des chefs d'entreprises individuelles ou commerciales, des professeurs, des journalistes ou spécialistes de la radio et de la télévision peuvent exercer sur notre manière de penser et de vivre une influence qui n'est nullement en rapport avec leur nombre".

On passe là des données démographiques aux facteurs idéologiques. La démographie d'une part, l'analyse "culturelle et spirituelle" de l'autre sont les deux fondements de la définition de la pénétration étrangère. Pour les auteurs du rapport l'économie ne fonde pas les données démographiques ou les dominantes idéologiques. Elle s'y ajoute[23].

"La proportion des étrangers dans la population active joue également un rôle très important pour l'appréciation de la **pénétration dans la vie économique**. On désigne ainsi une situation où les influences étrangères (travailleurs, entrepreneurs, investissements de capitaux, etc) se manifestent d'une manière excessive dans la vie du pays".

Les expressions **vie économique** et **influences étrangères** traduisent la mise à plat et la réduction des catégories opérées par une analyse qui décrit l'économie comme un organisme indépendant des autres secteurs de la société. Les divers facteurs, - travailleurs, patrons, capitaux - considérés comme instances équivalentes, risquent de propager "une mentalité étrangère dans la vie économique", les dangers les plus graves provenant de "l'infiltration d'intérêts étrangers" dans l'économie de guerre. De même, les sociétés financières et commerciales à capitaux étrangers représentent "certains dangers de pénétration" mais "surtout en raison de la présence de personnel commercial et technique étranger à la tête de ces entreprises". Le rapport précise alors les dangers qui résident dans la "mentalité étrangère" des dirigeants d'entreprises: les sociétés multinationales, et leurs responsables offrent des conditions de rémunération et de travail supérieures à la moyenne et peuvent ainsi contribuer "à jeter le trouble sur le

marché du travail et favoriser l'implantation d'us et coutumes étrangers dans le domaine de l'emploi". En revanche, silence sur l'internationalisation du marché des capitaux et sur le rôle des entreprises et des banques suisses dans ce cadre, silence sur la concurrence entre les multinationales, silence sur l'expansion du capitalisme suisse et sur la place totalement différente qu'y remplissent les capitaux d'une part, la main-d'oeuvre de l'autre, tout cela est recouvert par l'opposition, sans doute peu significative, entre capitaux suisses et étrangers et par la critique de la mentalité étrangère. La menace étrangère constituée par les multinationales semble se résumer au fait que celles-ci accordent des conditions trop favorables à leurs salariés.

Le rapport en vient à analyser l'emprise étrangère sur le marché du travail, et conclut à un excès de pénétration étrangère dans certains branches économiques et à une "dénationalisation du marché de l'emploi" qui constituent le danger majeur dans le secteur économique.

> "Pour satisfaire les besoins provoqués par une expansion extraordinaire, l'économie a fait venir de l'étranger une main-d'oeuvre d'appoint si nombreuse que le chômage causé par une récession ne pourrait plus être résorbé par une réduction adéquate de l'effectif des étrangers".

A partir d'un constat, (**les besoins provoqués par une expansion extraordinaire,**) on désigne abstraitement le sujet d'un procès concret, (**l'économie a fait venir**); l'expression désignant l'objet du procès, (**une main-d'oeuvre d'appoint**), masque la dimension structurelle de l'immigration; enfin se trouve déjà indiqué le rôle qui sera dévolu à l'immigration en temps de crise. Deux agents du procès sont occultés, les autorités gouvernementales et le patronat, tandis que sont désignés trois agents abstraits, **l'économie, l'expansion, la récession,** à travers lesquels les responsabilités gouvernementales n'apparaissent pas. La préoccupation essentielle des experts de la commission est de savoir si une immigration importante ne va pas perdre son caractère de régulateur du marché de l'emploi: une réduction "adéquate" du nombre des immigrés permettrait-elle de "résorber" le chômage?

Le dernier aspect de la pénétration étrangère concerne le niveau idéologique:

> "Le processus d'allogénisation s'opérant sur les plans démographique et économique est encore renforcé par la pénétration étrangère affectant la vie culturelle et spirituelle du pays".

Toute influence étrangère n'est pas nécessairement nuisible; elle ne l'est que si elle tend à supprimer "nos particularités et à détruire les valeurs culturelles et spirituelles qui nous sont

propres". Ces valeurs sont fragiles; le rapport, après avoir rappelé les causes de cette fragilité -absence de langue nationale unique, d'unité culturelle, stuctures fédéralistes- souligne la difficulté qu'il y a à leur donner un contenu précis. Il procède de façon négative: les valeurs helvétiques sont caractérisées à partir de ce qui est susceptible de les affaiblir, d'abord les médias étrangers, largement répandus en Suisse; le danger majeur réside dans leur caractère de masse.

> "Autrefois, par le livre, la revue, le théâtre et les arts, l'influence culturelle étrangère s'exerçait sur une élite capable de trier, de rejeter de d'assimiler ce qui convenait", mais actuellement, par les moyens mis en jeu, elle "s'exerce sur la masse, qui l'accueille souvent de manière passive, sans beaucoup de discernement, et qui se montre dangereusement perméable".

La presse à sensation serait l'exemple même d'une importation étrangère parce qu'elle s'oppose "aux traditions de la presse suisse". De même l'extrêmisme politique, "tant le communisme que les groupements d'extrême-droite aujourd'hui négligeables, mais qui n'en subsistent pas moins" et dont l'influence s'exerce différemment selon les régions, seraient d'essence étrangère parce qu'ayant leurs attaches et leurs sources ailleurs qu'en Suisse. Les influences étrangères sont encore repérées dans le domaine universitaire où la forte proportion d'étudiants étrangers seraient une cause directe ou indirecte, des crises du mouvement étudiant. Les conclusions de cette partie en résument la démarche et la position fondamentale:

> "L'ensemble des facteurs précités, auxquels vient s'ajouter l'influence de l'effectif sans cesse plus grand des travailleurs étrangers occupés en Suisse, concourent donc **manifestement à poser de manière aiguë le problème de la lutte contre la pénétration étrangère sur les plans culturel et spirituel**" (nous soulignons). Pour contrecarrer cette situation il faut "réinsuffler à la population le sens des valeurs qui caractérisent notre mode de vie et notre démocratie".

Le rapport se fait ici insistant et catégorique sur la défense spirituelle du pays. C'est à ce niveau, idéologique, que les auteurs caractérisent véritablement le **danger de dénationalisation.** Ils définissent d'abord le concept:

> "Il y a dénationalisation lorsque l'influence qu'exercent sur la vie nationale d'un pays des éléments allogènes non assimilés ou imparfaitement assimilés est telle que les représentations collectives sur lesquelles se fonde la civilisation de ce pays sont éclipsées par des idées et conceptions étrangères, et que la population indigène ne règle plus ses conditions de vie d'après ses conceptions traditionnelles".

On peut rapprocher cette définition de conceptions répandues dans les analyses des phénomènes migratoires[24]. Les problèmes sociaux liés à l'immigration y sont envisagés sous l'angle culturel et ethnique, et du seul point de vue de l'adaptabilité d'un groupe immigrant à un ordre culturel et social établi. Le groupe "accueillant", est posé comme une donnée préalable, décrit comme stable, homogène, reposant sur des relations harmonieuses, réglées selon un ordre intangible; les questions concernant le groupe immigrant ne portent pas sur sa réalité propre, mais sur sa capacité à s'adapter, à s'intégrer à l'ordre social dominant. Les problèmes qui peuvent apparaître sont représentés comme provenant des difficultés d'adaptation du groupe intégrant et non de caractéristiques propres à l'ordre social qu'il intègre. L'interaction, ni même la reconnaissance mutuelle ne sont entrevues comme solutions possibles. Si le groupe dominant connaît des difficultés, elles sont renvoyées à la présence d'un corps étranger en son sein, et s'il doit subir des modifications, elles ne sont proposées que comme moyen de mieux assimiler le corps étranger sans toucher à l'ordre social ou culturel existant. Si, dans sa forme, la définition du concept de dénationalisation se donne comme objective, relevant d'un discours scientifique, ses fondements s'inscrivent dans une sociologie de l'intégration qui ne décrit qu'une partie des phénomènes et procède à cette description du seul point de vue de la défense de l'ordre dominant et de la tradition sans analyser ce que sont cet ordre et cette tradition.

Le concept de dénationalisation une fois défini sur le mode objectif, les auteurs du rapport lui adjoignent la notion subjective de **danger**, qui permet notamment de réinscrire les "nécessités économiques" dans la définition initiale; l'appréciation du danger de dénationalisation est en effet sujette "à l'évolution des conceptions politiques et culturelles et se modifie **au gré de la conjoncture économique**" (nous soulignons).

Sous l'angle des critères énoncés, les auteurs du rapport concluent que le "pays se trouve en un stade où le **danger d'altération des caractères nationaux** est manifeste". Ils proposent leurs solutions, et l'on mesure alors les implications de ce que l'on a appelé la sociologie de l'intégration. Deux recommandations sont formulées par le rapport. En premier lieu, renforcer le patriotisme, défendre plus vigoureusement les traditions; ensuite, procéder à une assimilation sélective des étrangers, en fonction des impératifs et des intérêts nationaux. D'abord donc, renforcer les valeurs nationales. Mais lesquelles? Et où sont-elles explicitement énoncées? Les textes légaux, à commencer par la Constitution, ne sont utiles comme garants des "particularités nationales" que s'ils reposent sur une volonté ferme du peuple de "sauvegarder nos

institutions et sur une attitude conséquente des citoyens". Ces particularités nationales, difficilement définissables, relèvent de "sentiments profondément ancrés" et embrassent des éléments tels "les liens étroits qui unissent le citoyen à l'Etat", "la volonté de former un même Etat" et d'avoir "un mode de vie semblable", de participer dans le cadre du fédéralisme aux affaires de l'Etat. Il faut donc d'abord renforcer ces sentiments. Après quoi "il importe d'une part de stimuler l'incorporation à notre vie nationale des étrangers aptes à s'assimiler dès qu'ils ont donné des preuves de leurs qualités professionnelles et personnelles et, d'autre part, de maintenir à un niveau aussi bas que possible le nombre de travailleurs dont l'emploi en Suisse n'a qu'un caractère instable".

Le rapport ne propose pas d'intervention sur les structures économiques qui nécessitent des emplois "à caractères instables"; en proposant de maintenir "aussi bas que possible" le nombre de ces emplois, il se préoccupe essentiellement d'assurer la stabilité de ces structures. On sait d'ailleurs que ce nombre n'a cessé d'augmenter jusqu'à la récession de 1974, tout en restant "aussi bas que possible", eu égard, évidemment, aux impératifs de l'économie nationale pour laquelle le maintien, voire la croissance des emplois instables, restait à ce moment-là indispensables à sa propre stabilité.
La solution au problème de l'emprise étrangère présuppose le renforcement de l'ordre traditionnel et la soumission des immigrés, d'une part aux impératifs économiques, de l'autre aux valeurs helvétiques. La conséquence la plus immédiate de ces recommandations, c'est l'atomisation des travailleurs immigrés qui se trouvent divisés en catégories multiples: étrangers "aptes à s'assimiler" opposés à ceux n'ayant qu'un emploi instable; étrangers contraints de faire preuve de leurs qualités professionnelles, de leurs qualités morales individuelles. Cette atomisation conduit au critère essentiel en matière d'assimilation:

> "Beaucoup plus importants encore (que le statut économique et la provenance des immigrés) du point de vue de l'aptitude des allogènes à s'assimiler sont les facteurs ressortissant à la **psychologie de l'individu**".

L'intégration n'est pas tant l'affaire de la société suisse, dont les tâches sont d'abord de renforcer ses valeurs traditionnelles; elle est du ressort de la capacité et de la volonté individuelles des étrangers:

> "Au début de leur séjour en Suisse, il est indispensable, pour leur équilibre psychologique, qu'ils restent en étroit contact avec leurs compatriotes. Mais lorsque l'attitude de l'étranger ne se modifie pas après des années de présence, c'est là un signe qu'il ne peut ou ne désire pas s'adapter à nos conditions de vie".

Finalement, le rapport s'interroge sur le rôle des syndicats. La question ne porte pas sur le fait de savoir si les syndicats suisses, leurs structures et leur action revendicative sont aptes à représenter les intérêts des travailleurs immigrés mais si ceux-ci sont capables de s'intégrer au cadre syndical tel qu'il existe. S'interrogeant sur le fait que de nombreux travailleurs immigrés ne sont pas syndiqués, le rapport en énonce les causes possibles:

> "Une conception diamétralement opposée de l'action syndicale, des déceptions essuyées dans des syndicats du pays d'origine, un manque d'information sur les tâches des syndicats, ainsi que sur les avantages et les possibilités qu'offre une participation aux organisations syndicales, l'incertitude quant à la durée du séjour en Suisse, un manque d'esprit de solidarité ou tout simplement un sens exagéré de l'économie".

Les motifs de la faible syndicalisation sont tous imputés à l'immigré; le syndicat n'est pas en cause, il est une institution traditionnelle, dont les auteurs du rapport refusent qu'il puisse être évalué par les travailleurs immigrés; c'est l'attitude de ceux-ci qui est mesurée à l'aune de l'institution syndicale nationale et non l'inverse. Pour la commission, "le mouvement syndical suisse a un caractère national et reconnaît les principes démocratiques sauvegardant les libertés personnelles". Sur cette base le rapport attribue aux syndicats une double tâche de contrôle des travailleurs immigrés. D'une part il peut être "compréhensible que les travailleurs du pays ne voient pas d'un bon oeil des étrangers bénéficiant des mêmes améliorations des conditions de travail refuser toute contribution aux organisations syndicales". D'autre part, il serait nécessaire que les syndicats se battent contre toute conception ne concordant pas avec les valeurs habituelles suisses et qu'ils rejettent les "étrangers" porteurs de ces conceptions. Le mouvement syndical

> "a pu se préserver jusqu'ici des courants que des tenants étrangers de doctrines anti-démocratiques cherchaient à introduire dans nos organisations de salariés. Les syndicats continueront à suivre avec vigilance l'évolution de la situation".

Il s'agit là d'un jugement en contradiction avec les définitions mêmes du syndicalisme dans l'ensemble du mouvement ouvrier. Les fonctions fondamentales du syndicat s'y trouvent effacées: regrouper, représenter, défendre les travailleurs dans leur totalité indépendamment de leur nationalité, de leur statut, de leurs opinions, lutter pour des revendications qui représentent leurs intérêts communs face au patronat. Le rapport, s'appuyant sur le fait que les centrales syndicales suisses se sont soumises à la politique du consensus national, en signant la paix du travail, justifie d'une part la xénophobie qui peut exister parmi les syndiqués suisse, mais surtout transforme le mouvement syndical

en une valeur nationale, intangible. Dans son optique, le syndicat n'est pas l'instrument autonome de la classe ouvrière, il est d'abord celui du consensus national. Dans ce cadre aucune place, même théorique n'est ménagée à la main-d'oeuvre immigrée, elle n'a ni revendications propres, ni existence en tant que catégorie de travailleurs à part entière; chaque immigré doit se soumettre individuellement aux normes du consensus dont le syndicat est décrit comme un instrument de contrôle.

Dans l'exposé de la commission fédérale, l'**Ueberfremdung**, loin d'être un élément annexe, superflu, de la politique de consensus est un des éléments centraux. Le rapport de 1964 apparaît ainsi comme une arme idéologique qui se révèlera indispensable aux autorités gouvernementales et au patronat sur trois plans au moins: opposer au discours globalisant et émotionnel des mouvements anti-étrangers des analyses présentées comme objectives, exhaustives, scientifiques, tout en se donnant la possibilité de récupérer leur discours au sein du consensus politique; mettre en place les arguments expliquant la politique migratoire passée mais permettant surtout de justifier dans l'avenir des mesures économiques en matière d'immigration dont le contenu n'est pas encore décidé à l'époque mais qui apparaissent déjà comme nécessaires au maintien de l'ordre économique; renforcer le discours patriotique afin de justifier le maintien des discriminations entre les travailleurs immigrés et d'empêcher ainsi toute recomposition du mouvement ouvrier en Suisse, la division de celui-ci étant le plus sûr garant de l'ordre social et économique.
Médiane, la position du rapport l'est par le fait que, les fondements de ses raisonnements et une partie de ses conclusions théoriques sont identiques à ceux des mouvements anti-étrangers, tandis que les raisonnements eux-mêmes et les solutions pratiques suggérées renforcent les positions des adversaires de ces mouvements. Mais le caractère médian de la position fédérale ne signifie nullement sa neutralité sur le plan économique, social et politique; elle est de bout en bout une défense du libéralisme économique et des discriminations sociales et politiques, qui lui sont associées. Elle est une médiation dans un débat qui oppose les intérêts de fractions de la bourgeoisie. La classe ouvrière - l'ensemble des travailleurs immigrés et suisses - divisée, ne s'y trouve mêlée qu'indirectement et seulement comme objet du débat.

7. La politique de récession donne son sens à la formule

Avec l'année 1974 s'ouvre une nouvelle phase dans la politique d'immigration. Sur le plan politique, l'échec de l'AN est interprété par le gouvernement comme un soutien à sa politique de stabilisation et d'intégration. Le travail de la Commission fédérale

chargée de la refonte de la loi sur les étrangers s'en trouvera facilité. Le dernier trimestre de cette année est marqué par les premiers signes de la récession. En un an le volume d'emploi diminue d'un quart dans le secteur de la construction; l'industrie horlogère, accentuant son processus de rationalisation et de restructuration supprime un cinquième des emplois[25]. Dans une analyse de la situation économique[26], le directeur de l'OFIAMT, note qu'entre juin 1974 et juin 1975 l'indice de l'emploi global a reculé de 7% en Suisse, ce qui correspond à une diminution de 180'000 emplois. Mais, fait remarquable, ce "recul spectaculaire de l'emploi global" n'a pas entraîné un chômage correspondant:

> "Par rapport au nombre des emplois supprimés, soit près de 200'000, le chiffre de 10'000 chômeurs apparaît comme un miracle ou, du moins, comme un petit miracle. Comment peut-on l'expliquer?"[27]

Le directeur de l'OFIAMT propose plusieurs explications: l'abandon de leur emploi par des retraités qui, en période de haute conjoncture, avaient continué à exercer leur emploi après l'âge de 65 ans, le retour au foyer de beaucoup de femmes; l'existence d'un chômage partiel qui se répartit sur de nombreux travailleurs; la diminution de la main-d'oeuvre immigrée due à la fois au "recul de la demande de main-d'oeuvre, en particulier pour les saisonniers" et aux "départs toujours plus nombreux de travailleurs étrangers qui ne trouvent plus d'emploi en Suisse" et qui sont contraints de refranchir les frontières: pour une majorité d'entre eux (tous sauf les établis) le permis de séjour est en effet directement lié à l'exercice d'un emploi.

Le "miracle", c'est l'aboutissement de la politique discriminatoire en matière d'emploi. Utilisée en période d'expansion comme régulateur des augmentations salariales, la main-d'oeuvre immigrée sert maintenant d'amortisseur aux effets de la crise. Une série d'arrêtés fédéraux sont promulgués entre 1974 et 1977: blocage de l'immigration, réduction des autorisations saisonnières, permis conditionnés par le principe de la priorité à l'emploi accordée aux travailleurs nationaux. La lutte contre l'**Ueberfremdung** prend ainsi un nouveau contenu. Elle fonde une pratique patronale différente de celles des années d'expansion, mais fondamentalement adaptée aux mêmes nécessités: elle fait passer comme inévitable et naturelle la division de la classe ouvrière. Dans le cadre de la paix du travail, la récession permet au patronat d'accélérer la restructuration des entreprises (fermeture des unités non rentables, concentration, rationalisation de l'appareil de production); sur le plan politique, la crise contribue à asseoir la stabilité sociale. La lente asphyxie des mouvements xénophobes, alors que la gauche de son côté ne s'est pas renforcée de façon notoire, est significative à cet égard. Ce n'est pas un large mouvement de solidarité et d'unité ouvrières qui a battu les mouvements xénophobes mais bien la politique de réduction du Conseil fédéral

s'appuyant sur la récession[28]. Comme le note Castelnuovo:

> "... Une bonne partie des Suisses s'est détournée des initiatives xénophobes parce que les classes dominantes ont en réalité, entre 1974 et 1977, réalisé la politique d'expulsion soutenue par les mouvements xénophobes. Schwarzenbach demandait l'expulsion d'environ 300'000 étrangers en dix ans; quelques dizaines de milliers de plus, grâce à l'aide de la récession mais en moins de quatre ans, ont été éloignés du pays"[29].

Les directions syndicales restent alors discrètes, laissant à la bourgeoisie toute latitude pour mener cette politique et pour la faire passer comme l'expression d'une volonté nationale unanime[30]. Au lendemain du scrutin du 13 mars 1977, le président de la Confédération utilise le rapport de force créé par la défaite des mouvements xénophobes et cherche à le consolider:

> "Le gouvernement poursuivra la politique qu'il mène avec succès dans le domaine des étrangers et qui trouvera son expression durable dans la nouvelle loi. Le Parlement sera bientôt appelé à prendre position sur elle. Vous voyez: le problème de l'emprise étrangère, nous le maîtrisons"[31].

8. Le nouveau projet de loi sur les étrangers

L'ensemble des ordonnances et des arrêtés promulgués par le Conseil fédéral depuis le début des années 60, palliant les insuffisances d'une loi restée sommaire, même après sa révision de 1948, ont conduit à un déplacement des pouvoirs du législatif à l'exécutif: la politique fédérale en matière d'immigration ne jouit plus que partiellement de la sanction parlementaire. Dans son message à l'appui du projet de loi sur les étrangers (juin 1978), le Conseil fédéral indique qu'il faut "procéder à une refonte complète du droit en vigueur" et "restituer au Parlement la compétence législative abandonnée" (p. 2). Au-delà de l'aspect strictement juridique, il s'agit pour les autorités de se doter d'un instrument souple où soient codifiés les principes essentiels en matière d'immigration: disposer d'une part d'un volant de main-d'oeuvre adaptable aux différents cycles économiques; s'assurer d'autre part une présence permanente d'immigrés, structurellement intégrés au processus de production, soigneusement sélectionnés parmi les travailleurs les plus qualifiés et les plus "aptes" à s'intégrer. La double politique de rotation et d'intégration limitative reste le fondement du projet de loi qui implique le maintien des principales dispositions discriminatoires[32].
L'ensemble du projet révèle que le Conseil fédéral innove peu. A la différence du mandat[33] reçu du Parlement en 1974, à la veille de la votation du 29 octobre, il n'inscrit pas dans les "but et

objet de la loi" (art. 1) les "facteurs humains" qui en motivaient, la révision. Ce sont "les intérêts politiques, économiques, démographiques, sociaux, culturels et scientifiques du pays" (article 1, lettre b) qui figurent dans le projet. Le protectionnisme sous-jacent de la loi de 1931 tend à se faire explicite dans le projet. Dans son premier article, celui-ci n'énonce pas les divers droits de résidence comme la loi de 31, mais consacre un chapitre à délimiter les intérêts du pays et à définir la notion d'étranger. Pour le reste, le projet détaille et complète le dispositif discriminatoire de la loi et des textes qui s'y rapportaient. Les différents statuts, y compris celui des saisonniers, sont maintenus. Ces statuts divisent les immigrés: les établis (autorisation qui peut s'obtenir après un séjour ininterrompu de 10 ans) et les annuels résidant en Suisse depuis plus de 5 ans jouissent en principe des mêmes droits économiques que les Suisses. Les saisonniers, les frontaliers et les résidents annuels de moins de 5 ans n'ont aucun droit. Leur droit à travailler est soumis au fait que leur place de travail ne soit pas sollicitée par un travailleur suisse ou un immigré de première catégorie. Cette restriction, en vigueur depuis 1975, est une innovation.
Les conditions d'admission, de renouvellement d'un permis ou de transformation d'un statut en un autre sont soumises à des mesures strictes, reposant sur les critères énoncés en 1948 (situation sur le marché du travail; adaptabilité du travailleur immigré). La formulation de ces critères (exigences d'ordre politique, capacitié d'accueil du pays, situation économique et situation du marché du travail, aptitudes de l'étranger à s'intégrer, attaches avec la Suisse) laisse une large marge aux autorités pour adapter l'admission de main-d'oeuvre aux nécessités conjoncturelles.

Dans son article 48, le projet autorise l'activité politique des immigrés. C'est une disposition nouvelle que les organisations de l'immigration ont imposée. Toutefois ce droit est limité: l'exercice des droits civiques continue à être refusé à tous les immigrés au niveau fédéral et leur activité politique est soumise à un contrôle strict:

> "Le Ministère public de la Confédération ou la sûreté intérieure peut obliger les membres des associations qui ont une activité politique et dont il y a lieu d'admettre qu'elles se composent en majorité d'étrangers, de donner des renseignements véridiques sur l'activité de l'association, sur le nombre et l'identité de ses membres, ainsi que sur la provenance et l'utilisation des fonds dont elle dispose" (art. 48 lettre 4).

Le droit à exercer une activité politique est subordonné à une condition générale:

> "L'étranger peut exercer une activité politique dans la mesure où il ne compromet pas la sûreté intérieure ou extérieure de la Suisse ni la sûreté intérieure d'un canton" (art. 48).

Dans son message, le Conseil fédéral précise que les expressions "comportement donnant lieu à des plaintes graves" et "étranger indésirable", jugées trop vagues ont été abandonnées au profit de la notion "d'ordre public" à laquelle se réfèrent divers traités internationaux et la jurisprudence du Tribunal fédéral. Cependant, comme le souligne le message, la notion d'ordre public, distincte de celle de sûreté de l'Etat à laquelle se réfère l'article 48 sur l'activité politique, "est une notion essentiellement évolutive; son contenu ne peut par conséquent être fixé de manière exhaustive" (p. 19-20). Il est difficile de voir un assouplissement dans cette précision. La politique d'intégration que propose le Conseil fédéral reste marquée par les intérêts exclusifs de l'Etat et la nécessité pour les travailleurs immigrés d'y être complètement soumis.

> "La sûreté intérieure ou extérieure est réputée compromise quand la tranquillité et l'ordre, la formation de la volonté politique, les institutions démocratiques, la défense nationale, l'approvisionnement du pays, les relations avec l'étranger ou d'autres intérêts essentiels de la Confédération ou des cantons sont affectés de manière importante ou lorsqu'**il faut s'attendre à ce qu'ils le soient** (article 48, lettre 2, nous soulignons).

Dans le projet, les pouvoirs du Conseil fédéral sont élargis; de nombreuses clauses d'exception lui confèrent, au cas où "les intérêts du pays" l'exigent, le pouvoir de suspendre les effets de plusieurs articles. Ainsi, concernant la déclaration d'arrivée, il peut prolonger ou réduire "les délais s'appliquant à la déclaration d'arrivée de tous les étrangers ou de certaines catégories d'entre eux" (art. 12, 4). Pour les autorisations, les changements de place et de profession, les contrats de travail, le Conseil fédéral détermine les exceptions (articles 16, 22, 26). Concernant les critères d'admission, le Conseil fédéral peut "renoncer à soumettre certaines catégories d'étrangers aux mesures limitatives" (art. 32, 4), "fixer des contingents qu'il met à la disposition de la Condédération (art. 32, 7), déroger à la prescription qui accorde la priorité à la main-d'oeuvre disponible sur le marché indigène du travail (article 33, 2). Enfin, il peut restreindre le droit au renouvellement des autorisations de séjour des immigrés résidant en Suisse depuis plus de 5 ans "en cas de fléchissement de l'activité affectant l'ensemble du pays, certaines régions ou certaines branches économiques" (art. 37, 3). Il en va de même pour les autorisations frontalières de travailleurs qui exercent une activité salariée en Suisse depuis cinq ans ou plus. Ces dernières dispositions suppriment les garanties concédées à ces catégories de travailleurs immigrés. L'ensemble des mesures renforce les pouvoirs de l'exécutif qui reste seul juge de ce que représentent les "intérêts du pays" ou de ce qu'est "un rapport équilibré entre le chiffre de la population suisse et celui de la population étrangère résidante" (art. 1, lettre b).

Mais la question la plus controversée du projet est alors la proposition des autorités fédérales de maintenir le statut des travailleurs saisonniers, comme le souhaitent les principaux représentants du patronat. Jusqu'en 1981, date du vote de la loi au Parlement, cette question a polarisé les débats et montré que le problème de la politique migratoire était plus profond et complexe que ne le laissait entendre le président de la Confédération au lendemain du 13 mars 1977 lorsqu'il déclarait que l'emprise étrangère était maîtrisée et la xénophobie vaincue. Le **consensus** ne s'est pas fait sur la question des travailleurs saisonniers entre les fronts adverses, qui au moment des campagnes sur les initiatives xénophobes, s'étaient unis pour les combattre; chacun réaffirme à nouveau plus clairement ses divergences politiques. D'un côté, les organisations politiques et syndicales du mouvement ouvrier ont refusé d'entériner tel qu'il se présentait le projet de loi du Conseil fédéral et ont manifesté plus ou moins activement leur soutien à l'initiative "Etre solidaires", seule proposition alternative à la politique gouvernementale. A l'opposé, une minorité non négligeable s'est dégagée dans les rangs de la bourgeoisie et a longtemps menacé de lancer un référendum contre cette loi qu'elle jugeait trop souple. Entre les deux pôles le projet défendu par le Conseil fédéral a été soutenu par les formations de droite et du centre-droite. C'est à propos du statut des saisonniers que les oppositions ont été les plus tenaces. Le Conseil fédéral et, derrière lui, la majorité des gouvernements cantonaux, des partis de droite et des associations patronales ont défendu le maintien de ce statut[34]; certains en demandaient l'extension à toutes les professions dans les régions touristiques de montagne[35]. Les partis de gauche mais aussi l'Alliance des indépendants et le Parti démocrate chrétien, les organisations syndicales (en particulier la Confédération des syndicats chrétiens) et de nombreuses associations en exigeaient l'abolition ou la suppression dans un délai limité.

9. Le sens d'un rejet

Finalement battue[36], l'initiative "Etre solidaires" qui prévoyait, notamment, l'abolition du statut des saisonniers a joué un rôle politique important; elle a contribué à mettre en lumière le contenu du projet gouvernemental, mais aussi l'état des rapports de force sur lequel s'appuyait l'argumentation en faveur de ce projet. Dans le message qui accompagne la publication du texte de l'initiative "Etre solidaires"[37] et qui en recommande le rejet, le Conseil fédéral est amené à expliciter largement l'argumentation qui appuie son propre projet.

En réponse au deuxième alinéa du texte de l'initiative qui demande qu'en respect des droits de l'homme il soit tenu compte de manière égale des intérêts des Suisses et de ceux des immigrés, le Conseil fédéral caractérise les étrangers comme groupe susceptible de faire naître des dangers, pour justifier les restrictions qu'il pose quant aux droits octroyés aux immigrés.

> "De telles restrictions (sur l'exercice des droits politiques) il est vrai, n'affecteront pas indifféremment la totalité des sujets de droit, **mais seulement le groupe de personnes qui font naître le danger. C'est pourquoi le fait d'imposer aux étrangers des restrictions** dans l'exercice de leurs droits fondamentaux **ne constitue pas en soi une discrimination abusive**, lorsqu'il y a lieu de craindre que les étrangers ne compromettent la sûreté intérieure ou extérieure de la Suisse **en exprimant leurs opinions politiques dans notre pays** (p. 9-10, nous soulignons).

Le message tranche une question restée ouverte dans le commentaire du projet de loi: l'expression d'une opinion politique peut être un fait propre à mettre en danger la sécurité de la Suisse. On imagine les limites que les autorités fédérales peuvent fixer, le cas échéant, à ce qu'elles placent, dans l'article 48 du projet de loi, sous le nom d'"activité politique".

Selon le troisième alinéa de l'initiative "Etre solidaires" les immigrés, pour peu qu'ils ne soient pas expulsés pour infraction pénale doivent avoir le droit au renouvellement de leurs autorisations. Dans sa réponse, le Conseil fédéral explique pourquoi une telle mesure est inacceptable:

> "Cette réglementation devrait être appliquée même en cas de crise économique. Le principe de la priorité à accorder à l'emploi de la main-d'oeuvre appartenant au marché indigène du travail et la notion de protection accordée à cette main-d'oeuvre auraient alors perdu tout leur sens. Il n'est pas difficle d'imaginer quelles conséquences aurait l'exercice d'un tel droit en cas de chômage grave. Sans aucun doute, on courrait un risque que la paix du travail soit sérieusement compromise selon l'évolution de la situation du marché du travail" (p. 13).

Il n'est pas étonnant que le Conseil fédéral, qui se pose comme garant du consensus social, se préoccupe du maintien de la paix du travail. Cependant il est remarquable qu'il lie ce maintien à l'instabilité professionnelle et sociale des travailleurs immigrés. Outre qu'elle révèle les motifs profonds des discriminations à l'égard des immigrés, une telle argumentation est une mise au pied du mur du mouvement ouvrier suisse. En soulignant que l'un des enjeux du maintien de statuts différenciés pour les immigrés est la paix sociale, le Conseil fédéral pose indirectement une

question au mouvement syndical: "seriez-vous prêts à rompre le consensus pour défendre une catégorie particulière de travailleurs?" La réponse négative contenue dans l'argumentation repose à la fois sur une évidence donnée pour naturelle et une injonction: "Non, les syndicats ne peuvent, ne doivent pas rompre la paix du travail pour défendre des étrangers". Ce double caractère - assertif et injonctif - de l'argumentation qui reste implicite, permet d'énoncer, sur le mode de l'évidence, des principes tels que "la priorité des nationaux sur le marché du travail en cas de récession" qui servent d'arguments contre l'initiative "Etre solidaires". On voit là une tentative du Conseil fédéral de consolider sa politique et le rapport de force qu'il détient par une argumentation qui consiste à imposer comme naturel et d'intérêt général ce qui ne représente que les intérêts politiques et économiques de la classe dominante.

Par ailleurs, le message sur l'initiative "Etre solidaires" reprend les arguments déjà présents dans le commentaire du projet de loi. La première argumentation fondait la justification du maintien du statut sur des données posées comme objectives: l'existence de branches économiques dont l'activité dépend impérativement du rythme des saisons. Le second message énonce une conséquence restée implicite dans le premier texte. "Les saisonniers n'ont du travail que pour un laps de temps forcément limité" (p. 19).

> "Selon la reglementation actuelle, les saisonniers ne reçoivent aucune indemnité de chômage pendant l'entre-saison qu'ils passent à l'étranger. Or, si l'on supprimait le statut du saisonnier, ces étrangers auraient la possibilité de demeurer en Suisse durant le temps où ils n'occupent aucun emploi, ce qui ne manquerait pas d'augmenter d'autant les dépenses de l'assurance-chômage" (p. 22).

Ainsi se trouvent affirmées les raisons économiques qui fondent les discriminations; l'exportation du chômage saisonnier évite et la comptabilisation de ce chômage et le versement des indemnités. Le message note encore que l'abolition du statut du saisonnier conduirait nécessairement à l'abandon par de nombreux travailleurs des branches saisonnières; et en particulier à leur passage du secteur du bâtiment ou de l'hôtellerie dans celui de l'industrie. Or, ajoute le message, comme les dispositions transitoires de l'initiative (troisième alinéa) s'opposent "à un recrutement complémentaire de travailleurs étrangers dans les dix prochaines années, un grand nombre d'entreprises appartenant à des branches saisonnières se verraient ainsi menacées" (p. 22). On ne peut dire plus clairement que dans certaines branches les conditions de travail et de salaire sont telles qu'aucun travailleur jouissant de la mobilité professionnelle n'accepterait d'y rester.

Un dernier argument en faveur du maintien de ce statut, d'ordre politique, permet de montrer comment la formule **Ueberfremdung** fonde la politique de division défendue par les autorités gouvernementales. Dans le message relatif au projet de loi, on trouve la remarque suivante:

> "Il est inévitable que l'abolition du statut du saisonnier entraînerait un accroissement du nombre des étrangers au bénéfice d'une autorisation de séjour et remettrait en cause le processus de réduction de la population étrangère qui est en cours" (p. 25).

Avec l'abolition du statut, non seulement les travailleurs concernés pourraient faire valoir un droit au regroupement familial après un séjour de douze mois mais, par un transfert d'ordre statistique, ces travailleurs compteraient alors au nombre de la population étrangère résidante. L'abolition du statut du saisonnier menacerait donc directement l'objectif prioritaire que se fixe la loi: "L'établissement d'un rapport équilibré entre le chiffre de la population suisse et celui de la population étrangère résidante" (Message relatif à la loi, p. 25).
Pas plus que dans le rapport de la Commission fédérale de 1964 auquel le message de juin 1978 se réfère, on ne trouve ici de définition précise de ce "rapport équilibré" au nom duquel on justifie l'impossibilité d'abolir le statut de saisonnier. L'absence de définition chiffrée du terme **Ueberfremdung** n'empêche pas la formule d'opérer. Le message de juin 1978, répondant en cela indirectement aux partisans de l'AN et du MNA, précise même pourquoi on ne peut donner comme le demandaient des partis, de contenu numérique à la notion de rapport équilibré entre le chiffre de la population suisse et celui de la population étrangère résidante:

> "Ainsi que le relève le rapport de 1964 de la commission chargée de l'étude du problème de la main-d'oeuvre étrangère, il n'est pas possible d'exprimer en chiffres exacts l'intensité de la pénétration étrangère, ni de déterminer, au moyen de critères précis, la limite à partir de laquelle il y a, à proprement parler, perte de caractères nationaux; cette impossibilité existe même sur le plan purement démographique. L'appréciation du danger d'altération des caractères nationaux est sujette à l'évolution des conceptions politiques et culturelles et se modifie au gré des fluctuations de la conjoncture économique" (message relatif à la loi, p. 32).

Le fait que "l'intensité de la pénétration étrangère" ne puisse être chiffrée "même sur le plan purement démographique" est invoqué comme argument à caractère objectif pour contrer toute mesure qui risquerait de détruire les marges de manoeuvres des dirigeants

de l'économie. Il faut d'une part que la main-d'oeuvre immigrée reste fluctuante, mais il faut aussi qu'elle subisse le maximum de discriminations pour que la division de la classe ouvrière reste effective. Le Conseil fédéral souligne la nécessité de fixer tout de même à sa politique migratoire "un objectif d'ordre quantitatif" pour justifier le maintien des différents statuts juridiques des immigrés, en particulier celui des saisonniers et des frontaliers qui assure toute sa "souplesse" à la politique qu'il propose.

On le voit, ce sont les nécessités de l'économie qui donnent à la loi et à la politique qu'elle codifie leur contenu et leur cohérence. Ce sont ces nécessités qui font qu'on ne saurait, dans la nouvelle réglementation, "avoir recours à des solutions figées dont s'accomoderait mal, à plus ou moins long terme, l'évolution des données politiques, économiques et culturelles" (message relatif à la loi, p. 45). Ce sont ces nécessités, et l'impossibilité de les garantir sans recourir à des contraintes permanentes qui expliquent pourquoi la classe dominante ne peut se passer d'une notion idéologique comme celle d'**Ueberfremdung**, notion première, indéfinissable et commune, partagée ou partageable par tous au sein d'un consensus qu'elle contribue à établir et renforcer. C'est la nécessité, pour le maintien même de la société de consensus, de masquer le caractère discriminatoire de la politique que la bourgeoisie mène à l'encontre du mouvement ouvrier qui fait de **Ueberfremdung** un élément constitutif de sa loi sur les étrangers. Cette formule et ses variations, qui peuvent même être momentanément contradictoires - "il n'y a pas présentement **Ueberfremdung**", "il y a danger d'**Ueberfremdung**; "il faut lutter contre l'**Ueberfremdung** - permettent à la bourgeoisie de faire passer dans les différentes conjonctures économiques, ses solutions comme solutions d'intérêt général. Entre 1931 et 1980 la fonction essentielle de la loi sur les étrangers n'a pas changé:

> "elle consiste à faire de la législation sur les étrangers un moyen de régulariser le marché du travail pour lutter, le cas échéant, contre le chômage ou pour prévenir une demande excessive de main-d'oeuvre étrangère" (message relatif à la loi, p. 45).

C'est bien l'existence même de cycles dans l'économie capitaliste et la fonction structurelle qu'y joue l'immigration qui donnent un caractère irremplaçable à la formule et un caractère **insensé** aux différentes tentatives d'inscrire dans la Constitution un taux fixe au-delà duquel il y aurait **Ueberfremdung**. On comprend dès lors que "le critère de la capacité d'accueil du pays" ne peut se référer qu'à "la notion de population étrangère dont se sert la législation actuelle ou à celle de pénétration étrangère utilisée plus communément à l'heure actuelle" (p. 45), sans qu'aucune de ces expressions ne puisse être définie. On comprend surtout

pourquoi le projet de la nouvelle loi continuait à prendre appui sur une notion qui, de la naissance des mouvements xénophobes à leur apogée, s'était pourtant avérée dangereuse au point de menacer profondément le fonctionnement de la démocratie de concordance.

---

1) D. Castelnuovo, ouvrage cité, p. 20.

2) Après la seconde guerre mondiale les travailleurs fortement touchés dans leur niveau de vie (de 1939 à 1945 le renchérissement se chiffra à près de 50%) formulèrent des revendications et engagèrent des luttes qui remettaient en question la paix sociale. Les ouvriers en particulier dans le textile (Suisse alémanique), le bois et le bâtiment (Suisse romande), engagèrent une série de grèves pour le réajustement des salaires réels au niveau d'avant-guerre et pour des contrats de travail collectifs (voir **Le mouvement ouvrier suisse, Documents de 1800 à nos jours**, p. 305-345).

3) D. Castelnuovo, ouvrage cité, p. 22.

4) D. Castelnuovo cite le chiffre de 150'000 entrées pour la seule année 1947; la progression rapide du pourcentage de la population immigrée (voir pages 94-95) par rapport à la population autochtone donne une idée des problèmes matériels que pouvait rencontrer une population dont le nombre global avait crû en si peu de temps.

5) Denis Maillat (**Structure des salaires et offre de main-d'oeuvre**, Neuchâtel, 1968) souligne ce point: "L'immigration d'après-guerre a été une immigration d'appel (pull), c'est-à-dire que l'ouvrier étranger n'avait pas la faculté d'arriver sur les marchés du travail n'importe où, ni n'importe quand, la politique d'immigration étant une politique de main-d'oeuvre dirigée et sélective..." (p. 91). Voir également sur ces points le chapitre IX, "The political economy of migration", de l'ouvrage cité de S. Castles et G. Kosak, ainsi que **L'immigration en Suisse, données de base pour la question des travailleurs immigrés en Suisse**, L.M.R., Cedips, Lausanne, 1974.

6) S. Castles, G. Kosack: article cité, p. 41.

7) Voir le chapitre "Restructuration capitaliste et travailleurs étrangers" dans **Capitalisme suisse et travailleurs étrangers**, L.M.R., Cedips, mai 1970.

8) **Journal des Associations patronales**, 23, 6.6.1963.

9) Le secteur des machines et métaux commence à intégrer des travailleurs immigrés dès 1954; en 1960, 39,5% des ouvriers de cette branche sont immigrés. Voir **Le capitalisme suisse, le mouvement ouvrier et les tâches des révolutionnaires.** L. M. R., mai 1973, p. 24 et suiv.

10) S. Castles, G. Kosack, article cité n 5, p. 34.

11) **Lexique de l'économie suisse.** Société suisse de statistique et d'économie politique, p. 398.

12) Ibidem.

13) Ibidem.

14) Année politique, 1965.

15) A. Grübel, Directeur de l'OFIAMT: "Politique future de la main-d'oeuvre étrangère en Suisse". Conférence du 15 sept. 1971 devant l'assemblée générale de l'Association des industries vaudoises - Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie, publiée in **Documenta helvetica.**

16) Sur la définition ou plutôt l'absence de définition du "statut" des saisonniers, sur leur situation et leurs droits, voir C. Calvaruso: **Sous-prolétariat en Suisse 192 mille travailleurs saisonniers. Pourquoi?** Yverdon, Ed. de la Thièle. 1973, ainsi que D. Castelnuovo, ouvrage cité, p. 30-34.

17) Texte d'information sur le nouveau projet de réglementation de la main-d'oeuvre étrangère diffusé le 28 mai 1973 par le Conseil Fédéral. Cité par D. Castelnuovo, ouvrage cité p. 32.

18) H.M. Hagmann: **Les travailleurs étrangers, chance et tourment de la Suisse.** Lausanne, Payot, 1966. Les références de pages dans le texte renvoient à cet ouvrage.

19) "Une telle évolution (des phénomènes migratoires) participe-t-elle d'une situation commune à l'ensemble de l'Europe? Non, du moins pas dans les mêmes proportions,..." ouvrage cité, p. 53.

20) **Emprise étrangère et surpopulation, une initiative aveugle et démesurée**, brochure de la S.D.E.S., 1974. Les références des pages dans le texte renvoient à cette brochure.

21) **Le problème de la main-d'oeuvre étrangère.** Rapport de la Commission chargée de l'étude du problème de la main-d'oeuvre étrangère. Berne. OFIAMT, 1964. Les citations sont tirées des pages 136 à 157.

22) Parmi toutes les variations autour de la traduction française, on peut citer: **emprise, pénétration, dénationalisation, allogénisation, météquisation,** ou **surpeuplement.** Une analyse de ces différentes désigna-

tions dans leurs contextes et dans leur situation d'énonciation est révélatrice. Par exemple, aux termes d'"emprise" et de "pénétration" fréquemment utilisés par les mouvements anti-étrangers en 1970 a eu tendance à se substituer en 1974 celui de "surpopulation", qui pouvait évoquer certains thèmes écologiques. Les mouvements xénophobes, comme leurs adversaires (voir par exemple la brochure de la S.D.E.S., p. 16) ont cherché à construire à partir de ces différentes désignations des arguments. Le rapport quant à lui décompose dans un premier temps la notion d'**Ueberfremdung** en **surpopulation** (sur le plan démographique), **emprise** (sur le plan économique), **pénétration** (sur le plan idéologique), pour en arriver aux notions (essentiellement idéologiques) de **dénationalisation** et **d'allogénisation**. En fait à part le terme de **dénationalisation** dont il entend faire un usage scientifique les autres termes ne semblent pas relever d'un usage constant. La multiplication des expressions nous semblent révéler avant tout le caractère idéologique dominant de la formule.

23) De façon analogue, la brochure de la S.D.E.S. précédemment analysée, définissait l'emprise étrangère sur le plan idéologique, ajoutant que cette emprise "s'accompagne d'une certaine mainmise sur l'économie du pays".

24) Ces courants sociologiques représentés en Grande-Bretagne notamment, ont été critiqués par Castles et Kosack (ouvrage cité, p. 13 et suivantes). Ces analyses portent essentiellement sur les facteurs culturels, ethniques, voire raciaux, des phénomènes migratoires. Même s'ils se déclarent adversaires des positions racistes ou ultranationalistes, ces courants ne rompent pas radicalement avec ces dernières. Certes il propose des objectifs d'intégration, mais celle-ci passe toujours par un renforcement de l'ordre social établi et une délimitation, voire une négation du groupe immigrant comme entité sociale. On peut noter, comme on l'a d'ailleurs vu chez Hagmann, que la xénophobie ou le racisme présents dans la société dominante ne sont pris que comme des réactions naturelles à la présence des immigrés et non comme le produit de l'organisation économique, sociale et culturelle de celle-ci. D'autre part, les analyses qui relèvent de ce courant établissent, sous formes de comparaisons ou de métaphores des relations constantes entre l'ordre sociologique et l'ordre biologique qui en devient, en quelque sorte, l'interprétant. Sur un plan plus général, la sociologie de l'intégration sociale, représentée largement aux Etats-Unis (B. Barbel **Social stratification**, Harcourt, Biane and World, New-York 1957), décrit la société comme stratifiée et hiérarchisée selon des échelles qui s'établissent sur des critères d'utilité sociale, de revenus, d'autorité légitime et de prestige. C'est sur ces bases qu'on délimite les groupes sociaux "inférieurs" ou marginaux, qu'on évalue leur degré d'intégration dans la hiérarchie, et qu'on propose les méthodes susceptibles de les intégrer à leur place. On retrouve ici les éléments qui fondent les conclusions théoriques et pratiques du rapport de la commission et celles d'Hagmann ou les argumentations développées par la brochure de la S.D.E.S.

25) Supplément de **La Vie économique**, sept. 1975, février et mars 1976.

26) "Analyse de la situation économique et du marché du travail" par M. Jean-Pierre Bonny, Directeur de l'OFIAMT, **Documenta Helvetica** 5/1975.

27) Ibidem.

28) De 1973 à 1977 le nombre total des immigrés baisse de 27%; de 1974 à 1979, le nombre des travailleurs établis et annuels baisse de 19%.

29) D. Castelnuovo, ouvrage cité p. 61.

30) Dans la seconde partie (**La médiatisation des conflits**), nous analysons les interactions qui ont existé à cette époque entre la politique gouvernementale, la politique patronale et celle des partis anti-étrangers, ainsi que le rôle que joua à cet égard la presse au moment des différentes votations.

31) Cité par D. Castelnuovo, ouvrage cité, p. 61.

32) Nous avons relevé ici les points essentiels de ce projet de loi. On trouvera des présentations complémentaires dans **Les Etrangers en Suisse**, livre blanc édité par la Communauté "Etre solidaires", 1979; **La Brèche**, no 219, octobre 79 "Dossier pour tous ceux qui travaillent en Suisse"; D. Castelnuovo, ouvrage cité, p. 62-68.

33) "Cette révision aura pour but la stabilisation et, par la suite, la réduction progressive du nombre des étrangers en Suisse, en **tenant compte de tous les facteurs humains**, sociaux économiques et d'équilibre démographique et de la situation particulière de certains cantons" (Mandat confié le 6 mars 1974 par les Chambres au Conseil fédéral pour la révision de la loi sur les étrangers; c'est nous qui soulignons).

34) Selon les résultats de la procédure de consultation relative au projet du 24 mars 1976, il s'agit des gouvernements cantonaux de Zurich, Soleure, Bâle, Argovie, Lucerne, Obwald, Schaffhouse, Appenzell, Saint-Gall, Grison, Thurgovie, Valais (seul Genève s'est opposé au statut des saisonniers); du Parti radical-démocratique suisse, de l'Union démocratique du centre, du Mouvement républicain suisse et de l'Action Nationale (le Parti démocrate-chrétien suisse et l'Alliance des Indépendants se prononcent, avec les partis de gauche, pour l'abolition du statut des saisonniers arguant qu'il est contraire au droit fondamental à une vie de famille); du Vorort de l'Union suisse du commerce et de l'industrie, de l'Union centrale des associations patronales suisses, de l'Union suisse des arts et métiers, de l'Union suisse des paysans, de la Fédération des sociétés suisses d'employés, de l'Association suisse des salariés évangéliques (la Confédération des syndicats chrétiens s'est prononcée d'emblée contre le statut du saisonnier, l'USS a quant à elle émis des réserves).

(Voir **le projet de loi sur les étrangers**, récapitulation des résultats de la procédure de consultation relative au projet du 24 mars 1976, Police fédérale des étrangers, mai 1977, p. 210-250).

35) Motion Schlumpf acceptée par le Conseil des Etats en décembre 1979.

36) Voir l'épilogue.

37) **Message sur l'initiative "Etre solidaires en faveur d'une politique à l'égard des étrangers"**, publié le 5 octobre 1979 à Berne. Les références de pages dans le texte renvoient à ce texte.

V. Quelle solidarité ? La formule dans le discours syndical

Dès les années cinquante, les syndicats n'ont cessé de mettre les autorités en garde contre l'accroissement de l'embauche de travailleurs immigrés. Les pages précédentes n'ont abordé cette question qu'indirectement. Ainsi on a vu que la politique migratoire de la bourgeoisie conduisait à une division systématique de la classe ouvrière, mettait en opposition les intérêts d'une couche relativement privilégiée de travailleurs et ceux de catégories subissant des discriminations particulières. On a vu que jusque dans ses derniers développements l'évolution de la politique migratoire avait été dictée par les impératifs du système économique lui-même ou par des contradictions d'intérêts au sein de la bourgeoisie, davantage que par l'obligation de répondre à une opposition organisée de la classe ouvrière, à des luttes revendicatives menées indépendamment des intérêtes de la classe dominante. C'est ainsi que la disparition de l'expression politique de la xénophobie, ou, comme on a dit, la "diminution" des "sentiments xénophobes" dans la fin des années 1970, n'ont pas été des effets directs du renforcement de l'unité de la classe ouvrière. Elles ont été plutôt des résultats, momentanés, d'une politique qui a intégré les principales revendications des mouvements xénophobes et les a utilisées, dans le cadre de la récession économique, pour restructurer l'appareil de production sans déstabiliser l'ordre social.

Il faut s'interroger sur la pratique des organisations syndicales et analyser le fonctionnement de leurs discours dans les débats qui ont traversé la formation sociale suisse durant cette période. Bien qu'elles se soient nettement opposées aux mouvements xénophobes dès leur apparition, les directions syndicales n'ont-elles pas été dans les années cinquante et soixante un des régénérateurs de la xénophobie dans la classe ouvrière de nationalité suisse? Les positions syndicales sur l'immigration n'ont-elles pas objectivement contribué à diviser la classe ouvrière?

Dans l'introduction à **La condition immigrée**, D. Castelnuovo apporte des données économiques, politiques et idéologiques qui fournissent des éléments de réponse. Elle consacre à la question syndicale un chapitre[1] qui contribue à éclairer la pratique de l'Union syndicale suisse; elle met notamment en évidence les points suivants:

* Les syndicats suisses n'ont jamais abordé la question de l'immigration ni celle des luttes ouvrières à partir d'un point de vue internationaliste. Cette position tient à leur histoire, à leur alliance originelle avec le radicalisme démocratique du XIXème siècle, d'idéologie nationale et petite bourgeoise. Cela constitue une première explication du fait que, dans les années 50-60, les syndicats ont mené une politique conjoncturelle de défense des salariés suisses contre l'immigration, sans tenir compte de ce que l'immigration était devenue un "facteur désormais structurel de l'économie capitaliste européenne"[2]. Cette politique a d'ailleurs préfiguré celle que les autorités adoptèrent à partir de 1963.
* Dès les années soixante, la politique de l'USS a été mise en difficulté par le développement des mouvements anti-étrangers. Bien que soutenant un projet politique global différent, l'USS a connu certains problèmes pour faire la preuve que ses propositions n'étaient pas objectivement identiques à celles des mouvements xénophobes; difficultés d'autant plus grandes que le syndicat n'a pas remis alors en cause la politique de paix du travail (ce qu'aurait nécessairement impliqué la défense des droits des immigrés), mais a choisi "de défendre presque exclusivement les travailleurs suisses à travers les institutions de conciliation, d'arbitrage et la consultation entre partenaires sociaux"[3].
* Une des conséquences de cette politique a été la faible proportion de syndicalisation et de militantisme des travailleurs immigrés et le fort taux de positions anti-étrangers au sein des syndicats.
* La prise de conscience de cette impasse a conduit les syndicats à nuancer leur position vers la fin des années 60 et dans les années 70. Ils ont dû en outre tenir compte de la politique des syndicats des pays d'émigration qui visait à organiser en Europe une lutte commune contre les sociétés multinationales, pour obtenir une parité réelle des salaires, des prestations sociales équivalentes et un élargissement des droits démocratiques. Bien que toujours sur la réserve, les syndicats suisses ont alors été amenés à tenir davantage compte des revendications des émigrés, à collaborer avec leurs organisations, même si, pour l'essentiel, ils continuent à soutenir la politique des autorités fédérales.

* Avec la réapparition, à la fin des années 70, de mouvements de grève, au cours desquels, en Suisse romande surtout, des travailleurs nationaux et immigrés se sont retrouvés dans des luttes communes, la possibilité d'une transformation de la pratique syndicale n'est plus apparue comme totalement utopique. Les processus de "lutte contre l'attaque patronale et contre l'inertie craintive des représentants syndicaux qui ne veulent pas rompre l'entente entre partenaires sociaux"[4] ont contribué à susciter des interrogations et des discussions sur la ligne suivie par les syndicats suisses.

Nous, nous proposons de centrer notre attention plus directement sur le discours de l'USS. Nous laissons de côté, comme D. Castelnuovo, la politique défendue en matière d'immigration par la Confédération des syndicats chrétiens (CSC). L'USS joue un rôle plus important que la CSC dans les décisions politiques, tant au plan fédéral que dans la politique conventionnelle au niveau des différentes branches de l'économie nationale. Organisation faîtière de 15 fédérations, l'USS regroupe 559'852 membres contre 103'324 pour la CSC (statistique de l'USS pour 1980). Dans son programme de 1980, l'USS précise que:

> "Les fédérations affiliées assument l'essentiel du travail syndical (politique conventionnelle, négociations salariales, recrutement des membres, assistance aux affiliés, défense de leurs droits face aux entreprises)," mais que "sur le plan fédéral, les décisions d'ordre politique appartiennent à l'Union syndicale. Elle représente les intérêts généraux des syndicats à l'extérieur, en particulier face aux autorités fédérales, au sein des commissions fédérales d'experts et dans le cadre des procédures de consultation".

Par rapport au débat qui nous intéresse, c'est donc bien son discours qui paraît le plus représentatif, même si l'ensemble des positions syndicales sur la politique migratoire ne s'y réduit pas. Nous présentons ici une étude limitée, centrée sur les transformations de la formule **Ueberfremdung**[5]. Réactivée d'abord dans le discours syndical, cette formule s'est-elle modifiée au moment où elle se trouvait massivement mise en circulation par les mouvements anti-étrangers? L'échec des initiatives xénophobes, mais aussi la récession et les premiers mouvements unitaires, la campagne et les débats relatifs à l'initiative "Etre solidaires" ont-ils transformé, voire effacé cette formule?

1. Première revendication de l'USS : faire respecter la loi de 1931

Soucieuse de la défense des travailleurs, du strict point de vue économique, l'USS a toujours lutté contre l'embauche de travailleurs immigrés parce que c'était là un moyen pour les employeurs de freiner la dynamique salariale. Dans un premier temps, dirigés vers les secteurs et les branches industriels tendanciellement désertés par les travailleurs indigènes, les immigrés ne sont pas entrés en concurrence directe avec les travailleurs suisses. Comme on l'a vu, ceux-ci ont pu dans bien des cas accéder à des postes mieux rémunérés, dans des entreprises où la sécurité d'emploi paraissait mieux assurée et où ils bénéficiaient pour une partie d'entre eux de responsabilités, de places dans la hiérarchie de l'entreprise, de postes de surveillance. Toutefois, le fait que le recours à l'immigration ait permis de maintenir plus bas les salaires réels de l'ensemble de la classe ouvrière en Suisse, pouvait, en l'absence de luttes revendicatives, être perçu au sein de la classe ouvrière comme un facteur perturbant les rapports salariaux, les immigrés étant perçus comme les "concurrents" des travailleurs nationaux. Reflétant ces tensions, les directions syndicales s'opposent dès les années cinquante à l'idéologie du libéralisme intégral et exigent un strict contrôle de l'entrée des travailleurs immigrés en Suisse en avançant l'idée d'un contingentement de cette main-d'oeuvre. Elles ne remettent nullement en cause l'ensemble des mécanismes du libéralisme économique; elles en critiquent un abus exprimant en cela les intérêts immédiats d'une partie de la classe ouvrière.

> "L'Union syndicale constate que dans certaines industries une politique des salaires plus clairvoyante suffirait à améliorer le recrutement de main-d'oeuvre féminine en particulier; elle se dresse contre la tendance visant à freiner l'élévation des revenus réels par le biais d'un accroissement du nombre des travailleurs étrangers".[61]

Le terrain sur lequel les directions syndicales manifestent leur opposition est défini par le principe exprimé dans la loi sur le séjour et l'établissement des étrangers de 1931, selon lequel "les autorités doivent tenir compte des intérêts moraux et économiques du pays, ainsi que du degré de surpopulation étrangère". La presse syndicale dénonce dès lors inlassablement les violations de cette loi par le patronat et le gouvernement. Ainsi, en janvier 1956, J. Möri, après un bref rappel de l'accroissement "alarmant de la main-d'oeuvre étrangère" dans certaines régions du pays, en particulier en Suisse allemande, écrit:

"On comprend mieux, dès lors, les inquiétudes manifestées dans les organisations syndicales. Elles sont accrues encore du fait que sur le plan cantonal les offices du travail et la police des étrangers ne travaillent pas toujours dans la meilleure intelligence et que les informations officielles ne sont pas d'une aveuglante clarté, ce qui incite les esprits prévenus à penser qu'on tient à leur cacher la vérité en haut lieu. D'autre part la désinvolture de certaines autorités cantonales envers les organisations syndicales ne sont pas faites pour accroître la confiance. Ni d'ailleurs la propension de certains employeurs à spéculer sur la main-d'oeuvre étrangère trop souvent considérée comme un moyen de réduire les frais généraux dans l'entreprise par la sous-enchère en matière de salaires"[7].

L'USS, qui souscrit alors à l'idée que la période d'expansion sera de courte durée, craint avant tout qu'en cas de fléchissement économique des travailleurs suisses soient mis en chômage pendant que des immigrés continueraient à occuper des postes de travail. Fortes de leur analyse d'une crise économique prochaine, les directions syndicales s'attachent fermement à la défense des termes de la loi révisée de 1948:

"Depuis la guerre, le changement de place a été soumis à une autorisation. Les cantons obtinrent la compétence d'accorder des autorisations révocables dans la mesure où la situation du travail l'exige. Certains n'ont pas fait le meilleur usage de cette possibilité. L'admission de travailleurs étrangers est dans tous les cas subordonnée aux besoins de main-d'oeuvre de l'économie dans la mesure où ils répondent aux intérêts économiques et ne peuvent être satisfaits par l'engagement de travailleurs indigènes. Ces règles saines ont trop souvent été détournées..."[8].

En 1954 déjà, J. Möri avait signé un document d'ensemble intitulé "Main-d'oeuvre étrangère"[9], présentant "une image générale de la situation" en vue de "faciliter les décisions à prendre éventuellement pour sauvegarder la place de travail des ouvriers suisses en cas de dépression économique".

"Au moment où un tassement conjoncturel se manifeste aux Etats-Unis, on pourrait sérieusement se demander s'il ne conviendrait pas de freiner l'entrée de cette main-d'oeuvre d'appoint dans le pays...".

Après avoir souligné les diverses restrictions des articles de loi:

"L'étranger qui ne possède pas de permis d'établissement ne peut prendre un emploi et un employeur ne peut l'occuper que si l'autorisation de séjour lui en donne la faculté" (...). Dans la mesure où la situation du marché du travail l'exige, les cantons peuvent accorder des autorisations de séjour révocables aux

travailleurs étrangers (...). Sur proposition du Département fédéral de l'économie publique, le Département de justice et police est autorisé à interdire d'une manière générale ou pour certaines professions le changement de place sans autorisation (même si le genre d'activité reste le même) (...). Celui qui veut exercer une activité d'une autre nature que celle prévue dans l'autorisation doit se procurer une nouvelle autorisation..."

l'auteur concluait:

"Ces propositions législatives offrent sans doute assez de souplesse pour permettre de garantir l'emploi des travailleurs suisses en cas de dépression."

La politique syndicale se reconnaît alors dans cette législation qu'elle brandit face à ce qu'elle appelle les abus des patrons et le laisser-aller des autorités. Elle ne mentionne à aucun moment les effets de la loi, les discriminations frappant les travailleurs immigrés, la division de la classe ouvrière. Les positions syndicales à propos des accords de l'Organisation européenne de coopération economique signés par le gouvernement en 1953 sont révélatrices à cet égard[10]. Alors que ces accords tendent à un élargissement des droits de circulation et de séjour des travailleurs migrants, l'USS insiste d'abord sur le fait que la décision de l'OECE "tient largement compte des réalités actuelles", et souligne avec satisfaction qu'elle "détermine elle-même les cas où l'on peut déroger à la règle", puisqu'une clause d'exception permettant "à un Etat d'adapter son attitude aux besoins de son économie et de sa situation particulière dans un moment donné" y est inclue. La clause d'exception retient davantage l'attention de l'USS que l'élargissement des droits des travailleurs immigrés, qui reste pourtant étroitement limité, dans les termes mêmes de l'accord, par les besoins spécifiques des différentes économies nationales.

Cette position n'est pas nouvelle. Elle s'inscrit dans le long processus d'intégration du mouvement ouvrier dans le consensus national et social, commencé dès avant la première guerre mondiale et qui s'est progressivement renforcé, aboutissant à sa formulation générale dans la signature de la paix du travail en 1937. Cet accord a été conçu comme un acte de résistance nationale, un instrument de lutte contre la crise, contre les menaces politiques, économiques et militaires qui pesaient alors sur l'Etat national et l'industrie d'exportation. Rappelons les explications que donnèrent les syndicalistes signataires de la première convention de paix du travail dans la métallurgie en 1937:

"La nécessité de nouveaux rapports entre les employeurs et les travailleurs et leurs associations professionnelles respectives résulte aussi bien de la situation économique internationale que de l'orientation politique de ces dernières années. La réalisation

de tâches consistant à améliorer la position de l'ouvrier dans le monde entier, que les organisations syndicales s'étaient assignées, fut fortement entravée par le développement de l'esprit fasciste dans les grands pays industriels. La destruction des organisations syndicales en Allemagne et en Italie s'est traduite par la suppression des droits ouvriers dans ces pays. Ce fait permettant le maintien de salaires bas et l'avilissement des autres conditions de travail, telle la prolongation de la durée du travail jusqu'à 60 heures et plus, favorise les régimes fascistes dans la **concurrence** qu'ils livrent aux autres pays industriels et particulièrement à l'industrie suisse des machines et des métaux (...). Dans cette situation, d'autres méthodes de réglementation des rapports entre le capital et le travail, entre les patrons et les ouvriers s'imposent chez nous si nous voulons garder à la Suisse sa position avantageuse dans le domaine des échanges internationaux"[11].

"En signant cet accord, la FOMH a démontré son sincère désir de défendre les intérêts ouvriers, dont elle a la garde, dans une atmosphère de confiance réciproque, et sans gêner en quoi que ce soit le développement des industries d'exportation si nécessaire à notre économie nationale. Malgré la puissance que lui assurent ses 65'000 membres, elle a fait preuve d'une belle maturité d'esprit"[12].

L'expansion de l'économie suisse étant liée à sa capacité d'exportation, la nécessité d'un consensus national a pu être présentée non seulement avant la deuxième guerre mondiale mais aussi pendant la période d'expansion de l'après-guerre comme une nécessité s'imposant naturellement à tous. Les directions syndicales, imprégnées par l'idée que seule l'expansion de l'économie nationale pourrait assurer le bien-être des travailleurs, ont pu considérer et faire passer d'autant plus facilement la paix du travail comme un accord favorable aux travailleurs que, dès cette époque[13], des augmentations salariales ont été concédées, sans lutte, à une large couche de la classe ouvrière. Or, en limitant au maximum tout conflit social au nom de la paix sociale, les directions syndicales ont non seulement favorisé un redémarrage accéléré de l'accumulation mais ont renforcé l'intégration de la classe ouvrière dans l'idéologie dominante: de nombreux travailleurs ont eu de plus en plus tendance à se percevoir uniquement comme membres d'une nation, d'une patrie, tandis que s'affaiblissait leur conscience de constituer une classe économique et sociale.

Face à l'immigration, les directions syndicales ont non seulement négligé les revendications des travailleurs les plus discriminés, mais ont eu tendance à les considérer comme "dangereuses". Ainsi

en alla-t-il du droit le plus élémentaire: le permis d'établissement.

> "Le fait que les ressortissants étrangers ont droit en général à l'autorisation normale d'établissement après un séjour ininterrompu et régulier pouvant aller jusqu'à dix ans en Suisse (...) signifie que ces travailleurs ne pourront être renvoyés dans leurs pays en cas de dépression économique, ce qui ajoute au risque de chômage pour les travailleurs indigènes"[14].

Selon l'USS, les termes de la loi, pourtant restrictifs, pourraient à long terme devenir une menace pour les travailleurs suisses. La conclusion logique de cette position, qui affirme l'existence d'un danger d'**Uberfremdung** et pose explicitement les intérêts des travailleurs indigènes comme primordiaux, est de proposer les moyens pour sauvegarder l'équilibre sur le marché du travail.

> "...On doit (...) veiller à **ne pas créer un déséquilibre durable** entre la main-d'oeuvre indigène et la main-d'oeuvre étrangère. Cela peut et doit se faire bien avant que le terme fatidique de dix ans soit atteint" (nous soulignons)[15].

Pour l'USS, le travailleur immigré est avant tout considéré comme un mal nécessaire à la bonne marche d'une économie dont les fondements ne sont pas remis en question[16].

> "L'Union syndicale suisse admet que notre économie doit continuer à faire appel à la main-d'oeuvre étrangère, mais dans la mesure seulement où le maintien de sa capacité de production et de concurrence l'exige[17].

La politique syndicale, limitée dans ce cas au terrain de la loi, conduit à accepter le principe de l'immigration comme réserve industrielle, et entérine l'ensemble des discriminations que le système économique, social et politique entretient à l'égard des travailleurs immigrés. Ce soutien au système capitaliste se double d'une défense de ses institutions politiques Marquée par l'idéologie patriotique et reprenant à son compte les positions gouvernementales en matière de défense nationale, l'USS établit dans son programme de 1960 un lien de complémentarité entre la défense de ces institutions, au sens militaire du terme, et la lutte contre l'**Ueberfremdung**:

> "La Suisse doit être en mesure de défendre son indépendance, l'intégrité de son territoire et ses institutions démocratiques contre toutes les menaces ou agressions. L'Union syndicale reconnaît donc la nécessité de la défense nationale militaire; elle voit dans l'armée de milice l'instrument le mieux approprié à

cette tâche (...). La défense nationale sur les plans économique, social et spirituel est aussi importante que la défense militaire"[18].

"Pour sauvegarder l'intégrité de nos institutions et de notre culture et pour conserver l'équilibre présent dans les langues nationales, l'immigration de travailleurs doit être contrôlée et adaptée strictement à la capacité d'absorption du marché du travail"[19].

Nous avons montré jusqu'ici que l'**Ueberfremdung**, qui circule dans le discours syndical, résulte de deux discours qui se renforcent: un discours économiste et le discours patriotique. D'une part, une analyse partant de la défense immédiate des intérêts économiques des travailleurs, de leurs salaires et de leurs emplois, et se refusant à prendre en compte les mécanisme globaux de l'exploitation, conduit à privilégier au détriment de luttes communes, les avantages immédiats obtenus par une partie seulement des travailleurs et à entériner les divisions économiques et sociales de la classe ouvrière. Cette analyse économiste conduit à l'acceptation du consensus social, sanctionné par la paix du travail, censée assurer, dans l'économie de marché, la capacité concurrentielle de l'industrie nationale. Le discours économiste trouve d'autre part dans l'expression des sentiments patriotiques un relais idéologique et un complément qui n'était pas posé initialement: le travailleur immigré, perturbateur des rapports salariaux dans un premier temps, peut devenir à tout moment "l'étranger", c'est-à-dire celui qui appartient à une nation autre, aujourd'hui concurrente et demain peut-être ennemie, et qui dès maintenant perturbe les rapports sociaux, menace l'intégrité nationale.

L'**Ueberfremdung** qui circule dans ces discours oscille constamment entre ces deux pôles. Nous avons vu d'abord comment les directions syndicales, se plaçant sur le terrain économique, dénoncent le recours à une main-d'oeuvre extérieure au marché du travail comme un moyen patronal de pression sur les salaires de tous les travailleurs. On pourrait dire que c'est alors la **surpopulation** (étrangère) qui est principalement visée. Nous avons vu ensuite comment, souscrivant à la paix du travail et à l'idéologie nationale qu'elle suppose, elles transforment l'**Ueberfremdung** en une menace d'origine **étrangère** sur les salaires, les emplois, voire l'intégrité des Suisses. C'est alors **l'emprise étrangère** qui devient la cible principale. L'**Ueberfremdung** peut ouvrir ainsi la voie à une expression exacerbée du patriotisme, dans laquelle la défense des travailleurs fait place à la défense nationaliste de l'économie et des travailleurs indigènes contre les travailleurs immigrés.

2. "Dans l'intérêt de la paix sociale, limiter le nombre des travailleurs étrangers"

Une des bases de ce qu'on appelle au début des années 60 le "malaise helvétique" se trouve, nous l'avons vu, dans le sous-développement des infrastructures sociales et ses conséquences immédiates sur la vie des salariés, à un moment où l'industrie suisse en pleine expansion fait massivement appel à l'immigration. L'USS dénonce alors ces insuffisances, notamment en ce qui concerne les logements, mais plutôt que d'en revendiquer le développement[20], elle souligne la nécessité de veiller à un strict contingentement des immigrés.

> "Ce n'est pas verser dans la xénophobie que de prétendre la limite[21] supportable atteinte. D'abord parce que cet afflux conduit à des investissements outranciers (...). Ensuite, parce que ces entrées excessives compliquent toujours davantage le problème délicat du logement. (...).
> Pour conclure, nous dirons que l'extrême limite dans l'appel de la main-d'oeuvre étrangère est maintenant dépassée. Dans l'intérêt de la paix sociale, il convient donc de savoir s'arrêter au bon moment. (...) Sinon l'aventure finira mal"[22].

Défendre la nécessité de limiter le contingent des immigrés pour répondre au manque de logements, c'est laisser entendre que l'immigration pourrait être la cause de la crise structurelle du logement. Cette réponse, déformée par l'idéologie patriotique, à un problème réel se développe dans le discours syndical au moment où s'engagent, sous la pression des organisations ouvrières et des autorités du principal pays d'émigration vers la Suisse, les premières discussions entre la Suisse et l'Italie en vue de garantir certains droits aux immigrés italiens.

> "...L'assouplissement envisagé des pratiques en cours en ce qui concerne l'établissement dans le pays de la famille du travailleur étranger (...) ont un rapport direct avec la pénurie endémique des logements, du personnel enseignant et même d'écoles susceptibles de recevoir le surcroît considérable d'élèves qui résulterait d'un renversement de la politique en vigueur jusqu'à maintenant"[23].

Au moment de la signature des accords italo-suisses, l'USS rappelle[24] en premier lieu que depuis des années elle a tout entrepris pour qu'un frein soit mis à l'immigration de travailleurs, et que les différents organes de l'USS, du sommet à la base, ont multiplié les mises en garde contre la surpopulation, proposant

même de prévoir un plafond. Si elle soutient finalement le droit pour les immigrés (ayant un permis de séjour) de faire venir leur famille en Suisse, son soutien reste conditionnel. Selon elle, il faut que ces mesures "destinées à faciliter le regroupement familial aient pour corollaire une réduction progressive et sensible du nombre des travailleurs étrangers". Devançant en cela les mouvements anti-étrangers, elle propose un chiffre au-delà duquel aucun immigré ne devrait trouver de place en Suisse.

> "Pour notre part, nous pensons que ce nombre devrait être ramené graduellement à 500'000, comme le prévoyait le rapport de la commission d'étude instituée en 1961 par le Conseil fédéral. Pour atteindre cet objectif, il faut prendre des mesures immédiates et suivre une politique à long terme, en matière de main-d'oeuvre étrangère. Parmi les mesures immédiates, nous imaginons un renforcement de l'arrêté du Conseil fédéral, du 21 février 1964, restreignant l'immigration de main-d'oeuvre étrangère, qui viendra à expiration à fin février 1965 (...). C'est donc au moyen du nouvel arrêté du Conseil fédéral devant entrer en vigueur le 1er mars 1965 qu'il faut commencer à serrer la vis".

L'USS défend l'idée qu'à longue échéance il faudrait compléter la loi de 1931 en y insérant "une disposition limitant le nombre de travailleurs étrangers". Elle précise qu'une disposition transitoire serait nécessaire pour ramener, dans un délai fixe, l'effectif des travailleurs immigrés à cette limite maximale.

> "Le nombre des travailleurs étrangers (...) sera atteint par une réduction progressive de l'effectif annuel, selon les modalités suivantes:
> - au cours d'une première étape, le nombre des travailleurs sous contrôle sera ramené à 500'000 en 1969;
> - au cours de la seconde étape, le nombre des étrangers exerçant une activité lucrative (personnes sous contrôle et personnes établies) sera ramené à 500'000 à fin 1972".

En défendant l'idée d'un plafond à fixer dans la loi, les directions syndicales laissent entendre qu'une partie des problèmes des salariés sont dus à une présence trop massive de travailleurs immigrés. En se plaçant sur ce terrain, l'USS fraie objectivement une voie aux mouvements anti-étrangers, même si, par ailleurs, elle les dénonce sans ambiguïté.

> "Le Mouvement populaire suisse contre l'envahissement du pays par les étrangers (...) utilise, pour sa propagande un langage et des procédés rappelant beaucoup ceux du Front National des années trente. Notre longue expérience nous enseigne que les

syndicats et leurs membres ne peuvent rien attendre de bon de tels mouvements. En tous cas, on céderait à une illusion impardonnable en croyant que des mouvements de ce genre permettront de résoudre le problème des travailleurs étrangers".

Pour claire qu'elle soit, la condamnation reste malaisée et la mise en garde inefficace. En prenant à leur compte la formule **Ueberfremdung**, les directions syndicales l'ont chargée d'énergies nouvelles qui seront réutilisées à leur insu. Les partis anti-étrangers et anti-ouvriers - l'AN et le MNA - s'inscrirent en effet dans l'oscillation même du discours syndical, ne retenant pour leur part qu'un des mouvements tracés par le balancier: le patriotisme exacerbé.

3. Une campagne malaisée

Face à l'initiative Schwarzenbach et aux débats passionnés qu'elle suscite dans les rangs syndicaux, les directions se trouvent dans une position délicate en 1970. Elles ne peuvent ni ne veulent appuyer les propositions de Schwarzenbach. Mais l'impact que l'initiative contre "l'emprise étrangère" rencontre auprès des salariés est embarrassant. Dans un article[25] qui discute ce projet, l'USS invite ses membres "à repousser l'initative xénophobe" en se souvenant "du vieil adage qui dit que la colère est mauvaise conseillère". Elle ne s'attaque pas frontalement à Schwarzenbach, ne dénonce ni son opportunisme politique ni son histoire, mais dit seulement que l'augmentation des salaires et la diminution des loyers qu'il fait miroiter en cas d'acceptation "sont **en grande partie** illusoires" et qu'"il est **généralement** de l'autre côté de la barricade" quand "sonne l'heure des progrès sociaux et des décisions qu'ils appellent". L'article n'oppose pas aux mesures de l'initiative une argumentation économique ou politique autonome; il les évalue de façon impressionniste: ce sont "des compressions massives et brutales des effectifs de main-d'oeuvre étrangère" aux "conséquences inhumaines" et "encore imprévisibles, et qui peuvent selon les circonstances, être même plus graves que nous le supposons".

L'USS se range du côté des opposants, mais renonce à un discours indépendant. Elle mène une campagne commune avec le patronat[26]. Elle noie son point de vue dans un front politique dont le discours "oublie" les droits d'une partie de ceux qu'elle est censée défendre contre le patronat: les travailleurs immigrés. Le mouvement de balancier produit son effet: défense de l'économie nationale, défense des travailleurs suisses, rappel des mises en garde syndicales formulées "bien avant M. Schwarzenbach contre les dangers d'un excès de pénétration étrangère".

4. "Une politique qui satisfasse les deux côtés, une politique humaine"

Tout en continuant à revendiquer un contingentement strict des travailleurs immigrés, l'USS ne se contente plus au début des années 70, de regretter le faible taux de syndicalisation des travailleurs immigrés. Elle tente de les organiser et de les attirer. Aux appels moraux des dirigeants syndicaux et aux reproches souvent répétés du manque de solidarité dont feraient preuve les immigrés[27] se substituent des déclarations en faveur de la nécessaire défense de ces travailleurs et de leurs revendications. Si la notion de travailleur-concurrent ne disparaît pas, elle n'est plus invoquée systématiquement pour justifier le contrôle de la main-d'oeuvre immigrée. La revendication de l'égalité de traitement des travailleurs nationaux et immigrés, en particulier en matière salariale, est avancée. Elle est présentée comme découlant naturellement des "conceptions humanitaires" propres au syndicat, comme "un moyen d'éliminer certains dangers que courraient les ouvriers du pays si on pouvait leur opposer des étrangers moins bien rétribués et ne jouissant pas des mêmes avantages sociaux" et comme un effort dans le "but d'intégrer ces travailleurs étrangers"[28].

Le discours syndical se nuance; le travailleur immigré y intervient comme sujet porteur de revendications. Si elles continuent à affirmer que les intérêts des travailleurs suisses ne sont pas les mêmes que ceux des immigrés, les directions syndicales se présentent maintenant comme défenseurs de tous les salariés en exprimant conjointement leurs préoccupations respectives:

> "Le travailleur suisse veut se sentir chez lui à sa place de travail aussi; l'étranger désire jouir des mêmes droits que son collègue suisse. Les deux souhaits sont justifiés, aussi il n'y a pour l'USS qu'une seule politique qui satisfasse **les deux côtés**, une politique humaine[29].

Ces modifications, sensibles aussi dans la pratique syndicale, ne trouvent pas leur raison d'être dans la seule nécessité de se démarquer le plus clairement possible de l'AN qui, à cette époque, réduit l'entièreté de son action politique à la lutte pour une diminution et un contingentement de la main-d'oeuvre immigrée. L'insertion structurelle de cette main-d'oeuvre dans l'économie nationale impose en effet aux directions syndicales des tâches nouvelles: elles ne peuvent, sans risquer de perdre partiellement leur crédibilité en tant que partenaire social, laisser inorganisée une partie aussi importante et stable de la classe ouvrière.

L'ouverture en direction de l'immigration, les nouvelles préoccupations qui s'expriment en termes de droits (et plus seulement en termes de contrôle des frontières), conjuguées aux recommandations que les organisations de l'immigration adressent à leurs membres, favorisent une intégration effective des immigrés dans les rangs du syndicat suisse. Contrairement à la période où prévalait la politique de rotation, de nombreux travailleurs s'organisent ainsi sur le plan syndical dans leur pays d'émigration. Dès lors il s'agit pour les directions syndicales de réussir à les intégrer sans rompre avec les principes du soutien à la politique discriminatoire.

5. Pour combattre l'initiative de l'Action nationale, l'USS plaide en faveur d'un contre-projet gouvernemental

A la veille de la votation d'octobre 1974, l'USS, par la voix de son président, E. Canonica, défend sans succès devant le Parlement une proposition politique visant à opposer un obstacle efficace aux initiatives en suspens et à en prévenir d'autres:

> "Le peuple doit avoir enfin la possibilité de se prononcer sur **une véritable solution de rechange**, claire et nette. Nous ne pouvons courir passivement le risque d'une polarisation de l'opinion entre l'initiative clairement formulée de l'AN et la conception sans système et simplement pragmatique du Conseil fédéral en matière de stabilisation. Seul un contre-projet clairement conçu, exposant des objectifs précis peut donner aux citoyens la possibilité de se prononcer sous l'effet non pas de la passion, mais de la raison"[30].

Si le syndicat mène cette fois une campagne distincte de celle du patronat, ses propositions s'expriment sur le terrain même qu'impose l'Action Nationale: mettre fin au prétendu "surpeuplement". Sous le titre "Les objectifs de l'initiative AN", E. Canonica écrit:

> "Je crois pouvoir dire que la nécessité de ces objectifs généraux est largement admise par les citoyens, les partis et les autorités. Le contrat de législature passé entre les partis gouvernementaux souligne que la stabilisation à **court terme** du nombre des étrangers répond à une nécessité, tant démographique que sociale."

Résumant d'abord la politique suivie par le Conseil fédéral, il l'évalue positivement tout en notant "Certaines des mailles de cette politique de stabilisation sont trop larges". De plus "Les avis diffèrent fondamentalement quant à l'ampleur et à la cadence des mesures qui doivent être prises".

L'USS avance une solution qu'elle veut à la fois plus raisonnable que l'AN, dont l'initiative "est non seulement inacceptable, mais irréalisable", et plus offensive que le Conseil fédéral, "qui s'est borné, pour l'essentiel, à lâcher du lest au fur et à mesure que s'accentuait dans la population l'expression du mécontentement". L'USS entend aussi tenir compte de positions très différentes:

"Depuis quelque temps s'élèvent, dans toutes les régions du pays des voix qui préconisent une **politique** qualitative de l'immigration, en d'autres termes une politique qui ne soit pas d'inspiration purement économique - et quantitative seulement - mais qui mette aussi l'accent, et même prioritairement, sur les aspects humains et sociaux".

Finalement le représentant de l'USS propose les éléments d'un contre-projet qui tient "compte d'éléments importants de l'initiative de l'AN" (point 1-4 de sa proposition) "et de celle dont le Mouvement des travailleurs catholiques (KAB) envisage le lancement" (points 5 et 6):

"l'article constitutionnel devrait se borner à fixer quelques principes:

1. La Confédération s'emploie à maintenir une relation numérique appropriée entre la population suisse et la population étrangère de résidence (établis et personnes au bénéfice d'un permis de séjour) compte tenu des intérêts généraux du pays.
2. Les critères déterminants, éventuellement chiffrés, pour l'établissement de cette relation sont arrêtés par une disposition transitoire de la constitution. C'est indispensable pour conférer un caractère concret au contre-projet (...).
3. Il va sans dire que la relation précitée doit être déterminée compte non tenu des étrangers tels que: réfugiés, professeurs et étudiants, malades hospitalisés, membres du corps diplomatique et consulaire, fonctionnaires internationaux, etc. Le Conseil fédéral doit avoir la compétence de ne pas inclure dans le calcul de cette relation d'autres catégories d'étrangers dont le travail est indispensable à la collectivité.
4. Une autre disposition constitutionnelle doit spécifier qu'en matière d'emploi, les travailleurs suisses, à qualifications égales, ont la priorité sur les étrangers non établis.
5. Une autre disposition constitutionnelle doit garantir aux travailleurs étrangers la liberté de changer d'emploi et de lieu de résidence ainsi que les mêmes droits - sur le plan social et économique - qu'aux nationaux; la loi peut cependant limiter temporairement la liberté de changer d'emploi.
6. Enfin, une disposition appropriée de la constitution doit donner mandat au Conseil fédéral de prendre, en respectant la personnalité des étrangers, des mesures pour promouvoir une coexistence harmonieuse entre Suisses et étrangers et une intégration progressive de ces derniers".

Avec cette proposition, la direction syndicale cherche à concilier les voix contradictoires qui s'élèvent jusque dans les rangs syndicaux, mais elle entend surtout avancer une solution sur le terrain politique qui puisse "aboutir à un résultat propre soit à satisfaire, soit à décourager ceux qui sont prêts à lancer de nouvelles initiatives". On voit fonctionner ici de façon exemplaire cette recherche d'un compromis politique propre à la démocratie de concordance, dont un des objectifs alors était de clore au plus vite le débat. Que le syndicat ait cherché à se faire le porte-parole d'une solution représentant des tendances aussi antagoniques est à cet égard significatif de la place qu'il occupe dans la démocratie de concordance[31].

Cinq ans plus tard, en 1979, lors de la consultation sur le projet de la nouvelle loi sur les étrangers, des considérations analogues dicteront la position tactique de l'USS. J. Clivaz énoncera alors la position de la direction syndicale dans ces termes:

> "Il importe avant tout, croyons-nous, de ne pas rouvrir le débat pour ou contre les étrangers" provoqué par les trop fameuses initiatives. Or en adoptant une attitude entièrement négative à l'endroit du projet de loi on risque bel et bien de réveiller tous les démons engendrés par la politique erronée des années 60. Il convient plutôt d'engager la discussion en toute sérénité, sans passion, afin d'améliorer encore, où cela s'avère nécessaire, un projet qui n'est certes pas parfait mais contient néanmoins toute une série d'améliorations non négligeables par rapport aux dispositions actuelles"[32].

Le projet de loi constitue, selon J. Clivaz, un "progrès" sur le plan juridique, il apporte "un certain nombre d'améliorations" en matière d'intégration et offre des dispositions pouvant être la "base d'une solution au moins partielle au problème posé par le statut du saisonnier". Il ne remet en cause ni le maintien des différents statuts, au premier chef celui des saisonniers, ni le maintien de la "priorité à la main-d'oeuvre indigène". En revanche, l'article exprime ses craintes sur le fait que ce qu'il nomme "les deux extrêmes" puissent s'unir contre le projet et "le faire échouer, éventuellement, en votation populaire". Aussi en appelle-t-il à la responsabilité des Chambres fédérales dont le rôle, "dans cette affaire, délicate entre toutes, est capital".

6. Ueberfremdung, formule fragmentée

Dans son commentaire de la votation du 20 octobre 1974, W. Jucker, secrétaire de l'USS, soulignait qu'en dépit du rejet plus net de cette initiative, il fallait se garder de céder à l'euphorie:

"Un danger a été écarté, mais d'autres viennent encore à nous. Des dizaines de milliers de Suisses ont voté oui par pur égoïsme, persuadés qu'ils étaient qu'ils ne seraient pas touchés par les conséquences de l'initiative. Mais ils ont froidement accepté que d'autres le soient.
Le rejet de l'initiative ne met pas fin à cet état d'esprit. Il n'y a pas lieu de douter qu'il se manifestera encore à d'autres occasions (...)[33].

En 1977, à la veille de la troisième votation, cette question est reprise dans une partie de la presse syndicale[34]. Une analyse détaillée des résultats des votes de 1970 et 1974 paraît, qui établit "sans risque d'erreur le soutien à l'initiative d'une large couche de la population ouvrière". Les chiffres démontrent que dans les "grandes localités les pourcentages les plus élevés de oui sont enregistrés dans les quartiers ouvriers", et l'auteur de l'article s'interroge sur les causes de ce phénomène:

"Nous devons refuser d'être les victimes d'une dangereuse régression du politique au psychique et insister sur le fait que - bien plus que dans le domaine vague de la psychologie individuelle et collective - l'explication de la cause de cette évidente xénophobie ouvrière se trouve surtout dans la dépolitisation des travailleurs suisses, anesthésiés par des années de "prospérité" et d'absence de luttes".

Cette analyse, en rupture avec l'idéologie du consensus et les argumentations marquées par le patriotisme, trouve un écho dans des prises de position sur la question des droits des travailleurs. Le débat lancé par le Mouvement des travailleurs catholiques qui aboutit à l'initiative "Etre solidaires" contribue à poser les problèmes liés à l'immigration sous un angle nouveau: la formule **Ueberfremdung**, si elle ne disparaît pas du discours syndical, tend à passer au second plan, derrière la discussion des discriminations qui frappent des travailleurs immigrés.

Au cours de la campagne de 1977, la formule se trouve clairement rejetée dans le titre d'un texte qui paraît, signé par Karl Aeschbach (FOBB): "L'éternel chantage à la 'surpopulation étrangère'"[35]. Le fait de dénoncer "l'éternel chantage" marque une rupture dans le discours syndical: l'**Ueberfremdung** n'est plus directement assertée. L'expression n'est plus mise en circulation comme si elle avait un référent précis. Enoncée sous la forme d'un discours rapporté, la formule n'est pas prise en charge par l'auteur de l'article.

Dans sa critique de l'initiative, celui-ci mentionne un certain nombre de conséquences de l'adoption de la quatrième initiative:

"Le **nombre d'étrangers augmenterait** puisque les saisonniers et les frontaliers ne seraient pas touchés par les restrictions.
La **position sociale des travailleurs serait ébranlée**, car le prolétariat étranger, privé de tout droit, serait exploité plus facilement. (...)"

Il est pourtant amené à reprendre à son compte la formule lorsque dans son argumentation, il fait des travailleurs saisonniers la cause de l'augmentation de l'emprise étrangère:

"**L'emprise étrangère** serait aggravée, car les travailleurs occupés chez nous depuis des années devraient être chassés et laisseraient la place à des saisonniers ne connaissant en rien notre pays".

Dans son ensemble l'article met néanmoins l'accent sur la nécessité de défendre les droits de **tous** les travailleurs; il souligne le caractère démagogique et anti-ouvrier de l'initiative soumise au vote, rappelant que le but des syndicats est de lutter "pour une Suisse sociale, dans laquelle les vrais problèmes prioritaires des travailleurs trouvent une solution".

Dans le programme de travail adopté en octobre 1980, l'USS définit les termes de la politique d'intégration des travailleurs immigrés et se prononce pour l'abolition du statut des saisonniers:

"L'USS combat toute discrimination de ces travailleurs. Ils doivent bénéficier des mêmes conditions de travail et des mêmes salaires que les Suisses, ainsi que de la même protection tant sociale que juridique. La politique d'immigration doit obéir avant tout à des critères humains et sociaux. C'est pourquoi l'Union syndicale demande, entre autres mesures, l'abrogation du statut des saisonniers et une politique dynamique d'intégration coiffant tous les problèmes qui se posent aux travailleurs étrangers, notamment en matière d'éducation des adultes, d'enseignement, ainsi qu'en ce qui concerne la situation de la deuxième génération. L'USS préconise l'octroi du droit de discussion et de participation à la vie syndicale et politique".

Il faut noter les différences très sensibles entre ce programme et celui de 1960. Dans le chapitre concernant les travailleurs immigrés, leur contingentement, réaffirmé comme une nécessité, n'est plus argumenté par rapport à la sauvegarde de "l'intégrité de nos institutions et de notre culture et pour conserver l'équilibre présent entre les langues nationales" (programme de 1960), mais par rapport au "succès des efforts visant à intégrer les immigrés" (programme 1980). Alors que le programme de 1960 affirme dans ce même chapitre que "la collectivité ne doit rien négliger pour promouvoir la formation de la main-d'oeuvre **suisse**"

et voit là "le moyen le plus sûr de maintenir et d'améliorer encore la qualité de la production et de garantir à chaque travailleur **suisse** son emploi en phase de dépression", le nouveau programme revendique ce droit à la formation également pour les travailleurs immigrés. Ce sont là des déplacements significatifs.

7. Initiative "Etre solidaires"
L'absence de mot d'ordre de la centrale n'est pas synonyme d'immobilisme

Lorsque l'initiative "Etre solidaires en faveur d'une politique à l'égard des étrangers" est soumise au vote en avril 1981, l'USS laisse aux différentes fédérations le soin de prendre position, "en fonction des données qui leur sont propres" et précise qu'"il appartient maintenant aux membres de se faire une opinion et de voter au plus près de leur conscience" (éditorial signé par J. Clivaz, paru dans l'ensemble de la presse syndicale).

Cette liberté de vote est l'expression d'affrontements et de tensions à l'intérieur du mouvement syndical entre ceux qui militent pour les droits des immigrés et l'unité de l'ensemble des travailleurs et ceux qui restent marqués par l'idéologie xénophobe. Les fédérations ont participé de façon diverse au débat sur "Etre solidaires" et ne se sont pas engagées avec la même détermination dans la campagne.

La direction de la FTMH[36)] reste marquée par des préoccupations d'ordre tactique. Deux jours après une importante manifestation nationale pour l'abolition du statut de saisonnier, organisée par la FOBB et soutenue par l'USS[37)], la FTMH demande lors de l'Assemblée des délégués de l'USS qui doit décider du mot d'ordre de vote à propos de l'initiative "Etre solidaires" que la centrale n'avance aucune recommandation de vote.

> "Le souvenir des désagréables débats sur les initiatives xénophobes, au cours desquels nombre de syndicalistes se retrouvèrent dans le camp opposé à leur organisation et se détournèrent du mouvement syndical en raison de son attitude, a également inspiré cette considération. On a assisté à l'époque à l'apparition d'un véritable fossé au sein même du mouvement syndical et il a fallu de patients efforts de médiation pendant des années pour aplanir ces divergences de vues fondamentales. Les délégués de la FTMH entendaient épargner à leur syndicat une aussi désagréable situation".
> (Explication du président de la FTMH, reprise dans la presse syndicale à la veille de la votation du 5 avril 1981 sous le titre "A chacun la liberté de choisir").

La FOBB[38] en revanche soutient sans ambiguïté l'initiative "Etre solidaires". A côté de la manifestation nationale décidée à son congrès de 1980, elle organise de nombreux débats, publie les résultats d'une enquête menée auprès des saisonniers sur leur appréciation, qui se révèle très sévère, de leurs conditions de vie et de travail. Elle répond par là aux affirmations mises en circulation par le patronat selon lesquelles les travailleurs saisonniers seraient satisfaits des conditions qui leur sont "offertes". La FOBB enfin appelle les travailleurs à suivre le principe syndical de la solidarité:

> "Solidaires, ou mieux unis, nous sommes forts! Cette devise, c'est la nôtre à nous, syndicalistes, et - c'est là l'important - elle doit guider nos actes; sans restrictions et pas seulement lorsque nous pouvons escompter des avantages superficiels ou obscurs.
> Aujourd'hui à la veille de cette importante votation fédérale, il est bon de rappeler ces principes. Pour qui sait faire concorder la théorie et la pratique - et nous devrions tous être en mesure de le faire - la décision est claire: parce que les droits de l'homme sont indissociables, que les considérations humanitaires doivent nous guider et avoir la priorité sur les réflexions économiques, **le statut de saisonnier doit être aboli** (...).
> Collègues, il faut abolir les discriminations. Faisons des étrangers des êtres égaux. Laissons-nous guider une fois de plus par la solidarité".
> (Déclaration du président de la FOBB publiée dans la presse syndicale).

Au cours du long débat ouvert par le Conseil fédéral à propos de la nouvelle loi sur les étrangers, et surtout lors de la campagne concernant l'initiative "Etre solidaires", on retrouve dans les prises de positions syndicales ces accents différents, mis tantôt sur les droits des immigrés et la dénonciation des discriminations, tantôt sur les risques que présenterait une politique libérale, incapable de garantir un "rapport équilibré" entre le chiffre de la population suisse et celui de la population étrangère résidante. Contrairement au discours de la fin des années cinquante, qui défendait la nécessité d'un contrôle des frontières en l'argumentant à partir du seul intérêt des travailleurs suisses, le discours syndical s'adresse maintenant à tous ceux qui travaillent en Suisse:

> "C'est précisément la politique trop libérale pratiquée à cet égard, dans les années 60, avec les conséquences que l'on sait (...) qui a été à l'origine des difficultés. Un retour, même partiel à cette politique, relancerait le débat **et nuirait, en définitive, aux étrangers eux-mêmes**"[39] (nous soulignons).

Ce déplacement dans la justification de la lutte syndicale contre l'**Ueberfremdung**, entraîné par la présence croissante de travailleurs immigrés dans les rangs du syndicat, s'explique aussi par l'apparition de nouvelles générations de travailleurs qui ne se reconnaissent plus dans l'idéologie d'union nationale qui s'était développée depuis les années trente face aux menaces du fascisme et du nazisme.

---

1) "Aspects de la question syndicale", ouvrage cité, p. 69-89.

2) Ouvrage cité, p. 70.

3) Ouvrage cité, p. 72.

4) Ouvrage cité, p. 88.

5) Pour l'essentiel nous suivons ce discours dans l'organe mensuel de l'USS: **La Revue syndicale suisse (RSS)** ainsi que dans les articles publiés sous la responsabilité de l'USS dans la presse des différentes fédérations affiliées. Nous étudions les variations de la formule à partir d'un relevé effectué dans les textes parus entre 1950 et 1981.

6) Résolution du Congrès de l'USS, 1960.

7) "La main-d'oeuvre étrangère en Suisse", **RSS**, janvier 1956, p.10.

8) **RSS**, mai 1958, p. 155.

9) **RSS**, mai 1954, p. 167-178. Les citations qui suivent sont tirées de cet article.

10) L'article cité précédemment résume ainsi ces accords: "Les pays membres doivent accorder des autorisations de travail à des ressortissants d'autres pays membres si un employeur désire l'embaucher, si aucun autre candidat approprié ne peut être trouvé dans le pays et dans le délai d'un mois (deux mois exceptionnellement), si les salaires et autres conditions de travail offerts au candidat ne sont pas inférieurs aux normes usuelles, si la paix du travail, enfin, ne risque pas d'être troublée" (...). "En ce qui concerne le renouvellement des permis de travail, la décision du Conseil de l'OECE fait une distinction selon que le travailleur a été occupé, plus ou moins de cinq ans. Dans le premier cas, le permis est à renouveler, à moins que cela ne porte préjudice aux travailleurs nationaux ou aux travailleurs étrangers qui résident depuis longtemps dans le pays. Si l'emploi a duré plus de cinq ans, le permis devra être renouvelé dans tous les cas, "à moins que des raisons impérieuses d'intérêt national ne justifient une exception" (p. 172).

11) Déclaration de Conrad Ilg.

12) Déclaration de Emile Giroud, Secrétaire de la FOMH, **RSS**, 1937.

13) "Il est vrai que les **salaires** ont fortement augmenté entre 1950 et 1970, mais ils n'ont pas augmenté, et de loin pas, dans la même mesure que la productivité, le **produit social net par tête d'habitant**, et, surtout dans la même mesure que le revenu des personnes professionnellement indépendantes" (H. Kleineverfers, **La Suisse**, 1975, p. 228).

14) **RSS**, janvier 1956, p. 10.

15) **RSS**, janvier 1956, p. 13.

16) "L'Union syndicale déploie son action, défend les intérêts des travailleurs et s'emploie à encourager l'expansion économique du pays, **dans les limites du régime économique présent**" (Programme de travail de l'USS, 1960, p.7, c'est nous qui soulignons).

17) Résolution concernant la main-d'oeuvre étrangère, Congrès de l'USS 1960.

18) Programme de travail de l'USS, 1960, "Démocratie et défense nationale", p. 4.

19) Programme de travail de l'USS, 1960, "Main-d'oeuvre étrangère", p. 12.

20) Entre 1950 et 1973, la somme des biens produits a presque triplé en Suisse, le produit national brut passant (en valeur réelle) de 19.9 milliards de francs en 1950 à 32 milliards en 1960, 50.1 milliards en 1970 et 57.4 milliards en 1973. Une politique syndicale plus offensive par rapport au développement des infrastructures sociales n'aurait donc rien eu d'irréaliste. Elle aurait nécessité une mobilisation de la classe ouvrière dans son ensemble pour l'amélioration des conditions de vie de tous les travailleurs, ce qui est contraire à la conception que l'USS a des rapports sociaux et de l'action syndicale qu'elle place prioritairement au sein des mécanismes de conciliation et d'arbitrage (paix du travail) et au niveau parlementaire et fédéral (consultation des partenaires sociaux pour les problèmes d'intérêt national).

21) Le nombre de travailleurs étrangers soumis à contrôle atteint alors 377'000 unités, soit un peu moins de 10% de la population suisse.

22) J. Möri, "La Main-d'oeuvre étrangère en Suisse", **RSS**, juin 1957, p. 191.

23) "Un programme syndical réaliste", **RSS**, novembre 1960, p. 509.

24) **RSS**, février 1965. Les citations suivantes sont tirées du même article.

25) "L'initiative populaire contre l'emprise étrangère" par W. Jucker secrétaire de l'USS, **Revue syndicale suisse**, avril 70, no 4, p. 135-138. Les citations qui suivent sont tirées de cet article.

26) Dans **La condition immigrée**, (p. 72-73), D. Castelnuovo rappelle qu'en 1970 un accord a été passé entre la FOMH et l'Association patronale de la métallurgie en vue d'une distribution commune d'une brochure (Fremdarbeiter überflüssig?) dans les usines. Au cours de leur campagne les syndicats ont développé les mêmes thèmes que la bourgeoisie pour combattre l'initiative Schwarzenbach: une réduction excessive mettrait en danger les travailleurs suisses, c'est l'intérêt national qui est en jeu (argument économique), les travailleurs étrangers sont aussi des hommes (argument humanitaire à manier avec prudence pour ne pas augmenter les sentiments de frustration des Suisses). Toute la campagne syndicale fut basée sur l'image de la solidarité et de l'intérêt national et menée de façon voyante au côté du patronat.

27) Citons à titre d'exemple de ce discours de l'exclusion deux passages tirés de déclarations syndicales de la fin des années 50:
"Une forte proportion de travailleurs étrangers voyagent sans billet dans le confortable convoi des conventions collectives" (Ernest Bircher, 1960, **Correspondance syndicale suisse**, p. 375).
"Au lieu d'encombrer les halles de gares durant leurs loisirs, de vivre en circuit fermé parmi leurs compatriotes, ils feraient mieux de faire l'effort nécessaire pour s'intégrer dans le mouvement ouvrier, où ils sont reçus cordialement au nom de la solidarité ouvrière internationale, aussi vivante en Suisse qu'ailleurs", (Mai 1958, Jean Möri, "Travailleurs étrangers en Suisse", p. 153).

28) **RSS**, mai 1971.

29) **Neutralität**, No 9, 1973.

30) **RSS**, mars 74. Les citations suivantes sont tirées de cet article.

31) Dans "Le pouvoir suisse, séduction démocratique et répression suave" (Paris, Bourgeois, 1978), Claire et François Masnata analysent, à partir d'autres faits et sur la base de nombreuses données historiques le fonctionnement de la démocratie de concordance et les mécanismes à travers lesquels se fait la recherche de "compromis acceptables". Voir en particulier le chapitre II "Qui décide, quoi et comment?".

32) **RSS**, février 1979.

33) **RSS**, "Les douze mois de l'année 74", déc. 74, p. 14.

34) "En marge des votations du 13 mars sur les 4ème et 5ème initiatives xénophobes, Considérations statistiques sur la xénophobie ouvrière", article paru dans **Les Services Publics**, no 7, 17 février 1977, p.3.

35) RSS, février 1977, p. 35-37. Les citations suivantes sont tirées de cet article.

36) La Fédération des travailleurs de la métallurgie et de l'horlogerie (FTMH) est l'organisation prépondérante dans l'USS. Elle regroupe près du tiers des membres (132'759 sur 459'852; chiffres de décembre 80).

37) Le 1er novembre 80, 12'000 travailleurs et travailleuses manifestent devant le Palais fédéral à Berne pour affirmer leur volonté de solidarité et d'égalité entre Suisses et immigrés. Plusieurs dirigeants syndicaux, entre autres le président de la FOBB et le président de la Commission de l'USS pour les travailleurs étrangers, prennent la parole pour exiger l'abolition du statut saisonnier et les mêmes droits pour tous les travailleurs. "La plus grande 'manif' de Suisse" titre la presse au lendemain de ce rassemblement.

38) La Fédération des ouvriers du bâtiment et du bois est du point de vue numérique presque aussi importante que la FTMH. Elle regroupe 113'353 travailleurs, elle compte le plus fort pourcentage d'immigrés et des permanents syndicaux immigrés.

39) RSS, février 79.

LANGAGE QUOTIDIEN ET DÉBATS POLITIQUES

I. Langage et politique. Questions de méthode

Pour analyser la xénophobie comme fait de langage social et politique dans les années 1960-1980 en Suisse, nous avons constitué notre matériel d'observation à partir de discours institutionnels (syndicaux, gouvernementaux, législatifs, de partis politiques, des médias) et non institutionnels (interview d'un ancien dirigeant de l'Action nationale, lettres de lecteurs à leur journal).

Dans une première étape, nous avons étudié ces discours en articulant l'analyse de données économiques et politiques propres à une période relativement étendue. Dans les étapes suivantes, nous analysons les autres éléments de notre matériel (les lettres de lecteurs, les discours de médias) dans leurs rapports à des situations restreintes, celles des campagnes politiques préalables aux scrutins de 1970, 1974, 1977, où les initiatives contre l'emprise et la surpopulation étrangère furent soumises au vote populaire. Notre matériel discursif présente donc une diversité considérable quant à ses conditions d'énonciation, ses formes et ses référents. Il ne se compose pas seulement des discours qualifiés expréssement de "xénophobes" mais aussi de discours qui se sont explicitement opposés à eux. Nous n'avons pas circonscrit a priori notre objet ni défini d'emblée une méthode unique d'analyse.
Cette démarche soulève des questions théoriques, méthodologiques et pratiques. Les analyses qui articulent discours et données économiques ou politiques relèvent-elles des méthodes développées dans des disciplines constituées telles que l'économie politique, la sociologie, l'histoire, ou des domaines plus récents tels que la socio-linguistique, la sémiologie, l'analyse du discours?

De fait, nous ne nous situons pas dans un champ de recherche homogène, relevant d'une discipline constituée, reposant sur un nombre restreint de principes et de postulats méthodologiques qui délimiteraient un objet en en traçant avec précision ses frontières. C'est que les objectifs qui gouvernent notre problématique sont différents. Pour nous en expliquer nous ferons ici appel à certains travaux de Jean Pierre Faye. Dans les recherches que celui-ci a menées sur les discours politiques, et notamment sur les langages totalitaires, une question reste posée en permanence, celle de l'articulation pratique et théorique du langage et de l'histoire.

Qu'on suive son entreprise sur le plan politique dans les batailles que Faye a pu livrer "sur les mots"[1], sur le plan théorique dans l'élaboration d'une narratique générale[2], sur le plan des connaissances accumulées sur la montée du nazisme dans l'entre-deux-guerres[3], ou encore sur le plan du travail de l'écriture, la préoccupation centrale reste la même: comment inscrire le langage dans une analyse théorique et politique des formations sociales et dans les luttes qui les traversent et en constituent l'histoire?[4] Pour Faye, le récit historique relève à la fois du domaine politique et économique et du domaine linguistique. De ce fait, le

> "mode de saisie, acharné sur le **narrated event** pour le capter et le déterminer entièrement (...) se rapporte à la fois au niveau linguistique et au niveau économique, parce qu'il s'attache à un énoncé, et qu'il le suit dans sa circulation, mais il ne peut s'agir de simplement mettre bout à bout des concepts linguistiques et des concepts de l'économie politique"[5].

Faye refuse l'illusion consistant à construire une science théorique - qu'on l'appelle sémiotique historique, sémantique générale ou sémiologie - censée être seule capable de saisir les rapports et les interactions entre les chaînes de langages et les suites d'actions. Certes il entrevoit la possibilité, dans l'avenir, d'une sémantique de l'histoire, science rigoureuse, mais il choisit de commencer par une critique de l'économie narrative fondée sur une sociologie des langages dont la tâche principale est le rassemblement et l'exploration de la production et de la circulation des énoncés narratifs qui enveloppent à chaque instant l'action et l'événement réel.
Dans sa narration critique ou, comme il l'appelle lui-même, son "surrécit" des différentes versions des langages totalitaires, Faye a montré comment, dans une situation historique (l'Etat allemand défait au sortir de la première guerre mondiale, l'échec de la révolution allemande, la crise économique) des énoncés, dont certains étaient empruntés aux discours fascistes italiens, portant sur l'Etat total, la révolution nationale, le racisme, se sont formés au sein de groupes politiques minoritaires et comment, condensés en formules, ils ont pu être amplifiés dans leur circulation au point

de devenir actifs. L'enjeu de cette narration est d'abord de dévoiler comment un ensemble de discours, produits dans une période déterminée, peut contribuer à imposer la langue de l'extermination et rendre acceptable la mise sur pied de l'Etat totalitaire.

Décrire l'engendrement et les transformations des discours qui racontent et changent l'histoire, tel est l'objet de la narratique générale, cette critique de l'économie générale du langage et de l'action, qui constitue, dans son projet, une sémantique de l'histoire, et, dans sa démarche, une sociologie empirique des langages et de leur circulation:

> "La sociologie des **langages**, comme discipline empirique, va tendre à se renverser dans une sémantique de l'**histoire**, comme discipline théorique du rapport entre histoire et langage"[6].

L'enjeu n'est pas seulement théorique. Pour Faye, cette science de l'histoire est aussi un "recours face à 'l'Etat total' qui, lui, existe fort bien, et même toujours davantage sous nos yeux"[7]. Les perspectives ouvertes par cette narratique générale ne se bornent pas à l'étude des langages totalitaires de l'entre-deux-guerres allemand. Même si cette période offre à l'étude une visibilité particulière des effets narratifs, ce n'est pas pour cette seule raison que Faye s'y est arrêté, mais parce que dans les langages totalitaires et dans leurs effets s'inscrit concrètement une contre-révolution, un blocage violent de l'histoire de la lutte des classes, blocage toujours menaçant et qui doit être combattu politiquement. Faye invite d'ailleurs a poursuivre le travail sur d'autres périodes[8]. C'est ce que nous tentons dans l'analyse des langages xénophobes. Notre démarche se rapproche de celle de Faye sur plus d'un point; elle ne s'y identifie pourtant pas totalement.

Notre problème central n'est pas celui d'un langage de l'extermination ni celui d'un Etat total réalisé historiquement. Les enjeux qui s'y attachent sont limités; ils ne portent ni sur une crise révolutionnaire ni sur une contre-révolution, mais sur le fonctionnement contre-révolutionnaire du langage ordinaire dans une société où les conflits et la violence, dans la période envisagée, n'ont eu d'autre concrétisation que des discours politiques, des polémiques électorales, des controverses qui n'ont pas transgressé les règles du jeu du vote "démocratique" et n'ont pas été actifs au point de déclencher des bouleversements sociaux. C'est le discours du consensus politique et de la stabilité sociale que nous étudions, mais nous ne l'envisageons pas comme un équilibre statique. La xénophobie, comme ensemble de discours polémiques et comme ensemble de mouvements sociaux et politiques, n'a certes pas conduit à des bouleversements économiques ou politiques; elle a néanmoins exprimé crucialement les conflits

et les tensions sociales qui traversent une société de consensus. A ce titre, elle est pour nous un problème politique fondamental, qui nécessite qu'on le connaisse dans toutes ses dimensions pour être à même de lutter contre ses effets: la division et l'affaiblissement de la classe ouvrière, contrainte de payer au prix fort les conséquences des crises économiques.

Si, à l'instar de Faye, nous avons exploré dans notre première partie, divers réseaux où ont circulé la formule **Ueberfremdung** et l'accusation de xénophobie, ce n'est pas tant dans le procès narratif que dans les processus argumentatifs que nous avons cherché à déceler la relation fondamentale entre le langage et l'économie. Nous n'avons pas produit un "surrécit" des narrations sur l'**Ueberfremdung** ou la xénophobie, comme il l'a fait à propos des formules constitutives des langages totalitaires. En revanche nous avons montré comment, dans diverses situations de langage (écrit, oral, textes de propagande, discours législatif, discours scientifique) un débat polémique s'est noué autour de la question de l'**Ueberfremdung** et comment des discours, portant l'accusation de xénophobie, s'en défendant ou la condamnant opéraient au cours des polémiques des transformations de la formule, liées étroitement aux situations économiques et politiques où ils étaient énoncés.
Comme Faye, nous suivons les formules dans leur circulation, mais à travers l'analyse de leurs rapports conflictuels et des points d'affrontement des discours, nous montrons que les débats polémiques ne renvoient pas nécessairement à des ruptures idéologiques profondes. Ainsi un premier résultat a été de retrouver dans la circulation conflictuelle des formules certains accords idéologiques fondamentaux entre locuteurs.

Il faut encore mentionnner trois points sur lesquels nous ne suivons pas Faye, et qui ne nous semblent pas indépendants les uns des autres. Lui-même a analysé la circulation des formules essentiellement au sein des mouvements de l'extrême-droite nationaliste relativisant, par exemple, l'analyse des discours des syndicats ou des partis politiques traditionnels. Il ne fournit de la sorte qu'une partie des éléments permettant de comprendre comment ces formules ont pu devenir dominantes dans l'Allemagne des années trente. La reconstitution des polémiques au sein de l'extrême-droite se substitue parfois à l'analyse des crises profondes qui ont traversé à cette époque les syndicats, la social-démocratie ou la bourgeoisie.
En ce qui concerne notre propre travail, il nous semble qu'une telle démarche n'aurait pas permis de comprendre comment, en l'espace d'une dizaine d'années, la formule **Ueberfremdung** est redevenue si massivement dominante, et comment les conflits ont pris un tour si aigu à propos de l'accusation de xénophobie. En

constituant un corpus homogène quant à la position politique (extrême-droite nationaliste) des locuteurs, nous aurions isolé arbitrairement le discours xénophobe dans sa version la plus restreinte, celle qui se repère dans des énoncés explicites, qui peut donc être circonscrite. Version la plus fruste et qui dans un certain sens ne constitue pas le fondement de la xénophobie et donc pas la menace principale.

D'autre part, nous pensons qu'il faut renoncer à l'objectif d'une représentation formalisée des transformations et des effets sociaux des discours. Pour sa part, c'est dans la grammaire générative et transformationnelle que Jean Pierre Faye a cherché un modèle dont la scientificité devrait être selon lui le fondement et le garant d'une sémantique articulant langage et histoire. Cet objectif nous semble conduire à une limitation de l'analyse concrète de la circulation sociale des discours mais aussi à négliger la diversité des situations de production des discours et de leurs rapports conflictuels. Les argumentations que nous analysons dans des discours divers relèvent selon nous, non d'une compétence abstraite de la "langue" comme structure formelle, mais du langage envisagé comme ensemble de pratiques langagières différenciées portant en permanence référence à une situation sociale et à la place que les locuteurs y occupent. Ainsi, au lieu de rapporter les discours à un modèle sémantique formel, nous cherchons plutôt à approfondir la démarche de sociologie des langages en traitant les pratiques langagières comme des pratiques sociales, concrètes, historiquement déterminées, mettant en jeu des rapports de forces sociaux. L'analyse de l'Etat totalitaire, la lutte contre ses effets ne sauraient se limiter à l'étude de la mise en circulation, des transformations successives et de l'acceptabilité des formules discursives qui l'ont porté. De façon analogue, et toutes proportions gardées, on peut dire que **Ueberfremdung** et **xénophobie** sont des formules dans lesquelles se sont condensés des conflits sociaux, des oppositions politiques et idéologiques, des divergences économiques; elles n'ont pas de sens en soi. Les contextes discursifs où elles apparaissent ne permettent pas à eux seuls de les interpréter. C'est pourquoi lorsque nous les suivons, dans le discours gouvernemental ou dans le discours syndical, nous les mettons en relation avec des pratiques qui débordent le domaine du discursif.

Quelle politique économique réelle le gouvernement conduit-il en matière d'immigration ouvrière, alors même qu'il condamne haut et fort la xénophobie et qu'il propose des définitions se voulant objectives de la notion d'**Ueberfremdung**? Quelles formes de luttes concrètes les syndicats mettent-ils en application pour défendre l'ensemble de la classe ouvrière? La réponse à ces questions ne passe pas seulement par l'analyse des objets discursifs. Si donc

nous suivons le projet fayen d'une sociologie des langages où l'analyse des discours s'inscrit dans une critique et une action politiques qu'il s'agit d'expliciter le plus clairement possible, il nous semble en revanche que cette démarche ne doit pas se limiter à une analyse interne d'un ensemble de discours clos rendu arbitrairement homogène, ni viser d'emblée à une formalisation généralisante; elle doit d'abord prendre en compte le langage dans son extension sociale la plus large, dans la diversité de ses formes de production et de circulation, dans les relations qu'il entretient en tant que pratique signifiante particulière avec d'autres pratiques sociales, enfin dans les marques des conflits sociaux et politiques dont il est porteur.

Est-il dès lors possible de préciser davantage ce que nous entendons par pratique langagière? Cette notion que nous avons déjà utilisée est davantage un instrument empirique qu'un concept théorique. Nous désignons par là une articulation que nous estimons nécessaire: ménager un point de passage, si incertain fût-il, entre les modèles homogènes de langue, qu'ils soient syntaxiques, sémantiques, discursifs, et l'existence de données de langage, hétérogènes et apparemment irréductibles aux théorisations généralisantes.

Nous entendons[9] nous situer ici par rapport au domaine recouvert par le terme de sociolinguistique et qui comprend des approches du langage extrêmement diverses - analyse de la variation linguistique, du changement linguistique, de l'interaction verbale, des formes et des contenus des discours, etc. - mais qui ont pour caractéristiques communes d'abord de ne pas se réduire à une activité purement spéculative[10], ensuite de ne pas réduire le langage à une entité abstraite et homogène.

1. La diversité des approches sociales du langage

Depuis l'époque de l'enseignement saussurien, le développement de la linguistique[11] s'est trouvé accompagné de courants de recherche qui, en contrepoint de la pensée structuraliste dominante, s'interrogeaient sur la validité des réductions et des rejets opérés par la démarche linguistique dans son projet de se construire une autonomie conceptuelle et méthodologique, dégagée des autres sciences humaines et sociales, histoire, psychologie, sociologie. Afin de se constituer un objet propre la linguistique née dans le sillage de la pensée saussurienne a réduit l'étude du langage à l'analyse formelle du code de la langue, pour tendre ensuite à l'étude d'une faculté psycho-physiologique, voire d'un organe biologique[12]. Ce qui s'est trouvé effacé c'est que le

langage est aussi – et plus crucialement quant à son fonctionnement et à ses effets globaux – une **pratique sociale**, complexe et hautement diversifiée. Lorsque Saussure limitait l'objet de la linguistique à l'étude de la langue, il excluait du champ de cette discipline, l'étude de la langue comme activité multiple, socialement déterminée[13]. C'est en partie sur ce point qu'a porté la plupart des interrogations critiques qui ont accompagné ou traversé le développement du champ de la linguistique, même si ces interrogations se sont faites de points de vue et avec des objectifs souvent très différents, et même si elles ont évolué en fonction des transformations de ce champ et des domaines connexes.

On peut rappeler que certaines d'entre elles ont conduit à des reformulations partielles des cadres tracés par l'enseignement saussurien. Telles furent les positions de linguistes comme Ch. Bally, A. Meillet, ou H. Frei.
Pourtant, si la stylistique de Bally[14] a posé les prémisses d'une analyse des opérations d'énonciation du sujet parlant, si les principes de linguistique socio-historique de Meillet[15] ont insisté sur la nécessaire imbrication de l'histoire sociale et de l'analyse diachronique des codes linguistiques, si le fonctionnalisme de Frei[16] a remis en cause le prescriptivisme de l'analyse structurale synchronique, ni les uns ni les autres n'ont permis d'instaurer une véritable articulation entre l'analyse linguistique et les sciences humaines et sociales, de resaisir le langage comme pratique sociale.

Plus récemment, avec des instruments techniques et des moyens théoriques renouvelés par l'apport des grammaires génératives, W. Labov s'est proposé de remettre en quelque sorte la linguistique sur ses pieds, en redonnant toute leur importance aux données réelles et toute sa place à l'étude de la variation sociale et historique dans le langage[17]. Pour ce faire, ce n'est pas tant les principes de la linguistique qu'il a critiqués que la manière de les appliquer des linguistes. Réintégrer dans la définition de la langue les jugements de valeur portés par les locuteurs sur les productions linguistiques, tenir compte de la différence entre ces jugements et les productions réelles pour établir que les communautés linguistiques reposent sur la reconnaissance de normes de langage communes, tenir compte aussi des variations sociales d'une part, individuelles de l'autre, que tout locuteur manifeste en fonction du groupe auquel il appartient et des situations où il est amené à parler, telles sont les caractéristiques de cette démarche. Elle se distingue avant tout par le recueil des données qui n'est ni aléatoire, ni spéculatif, mais relève d'une technique d'observation élaborée, soumise à des hypothèses visant à mettre en évidence et à quantifier les variations de traits

linguistiques (phonologiques, morpho-syntaxiques) en fonction de paramètres sociologiques. C'est là une problématique de la covariation entre structures sociales (classes socio-économiques, groupes d'âge, de sexe, institutionnels, géographiques, professionnels, etc..) et structures formelles des codes linguistiques utilisés par les groupes sociaux ainsi définis [18], problématique qui domine indéniablement le champ de la sociolinguistique
M. Cohen, qui fut un initiateur des recherches sociolinguistiques, avait d'ailleurs distingué deux approches: l'une, "externe", concernait l'étude des faits de bilinguisme, la dialectologie, la colonisation linguistique, etc.. l'autre, "interne", était caractérisée par la recherche de covariances:

> "Est-il possible d'établir des rapports de structure entre certains faits sociaux et certains faits linguistiques?"[19]

Une entreprise interdisciplinaire était nettement tracée:

> "La sociolinguistique a pour but de mettre en évidence le caractère systématique de la covariance des structures linguistiques et sociales et éventuellement d'établir une relation de cause à effet"[20].

Cependant même quand elle ne se réduit pas à un causalisme restreint, ou à une stricte mise en parallèle de disciplines constituées, la démarche interdisciplinaire fait problème. On a souligné les risques épistémologiques d'une interdiscipline fondée sur le rapprochement incontrôlé de données et de méthodes, sociologiques et linguistiques, dont la conciliation ne paraît possible qu'à cause de la méconnaissance et des illusions que chaque discipline entretient sur l'autre[21].
Plus globale, la critique idéologique et politique de F. Gadet et M. Pêcheux porte sur le fait que la sociolinguistique conjuguant les techniques formelles de l'analyse linguistique et les données et méthodes d'une sociologie empirique représente un instrument de gestion des différences culturelles et sociales du maintien des dominations idéologiques et politiques[22].

Ainsi la problématique de la covariation occupe dans la sociolinguistique une place dominante dans la mesure où elle maintient des liens théoriques et méthodologiques avec la démarche linguistique dont elle ne bouleverse pas les principes[23]. Mais de ce fait, elle n'épuise pas les possibilités d'approche sociale du langage; en particulier elle n'envisage celui-ci comme pratique que de façon secondaire[24]. Elle ne remplit que de façon partielle la définition de Fishman:

> "La sociologie du langage, ou encore sociolinguistique, s'efforce de déterminer qui parle, quelle variété de langue, quand et à propos de quoi, et avec quel locuteur"[25].

Autour de l'objet discours et des sens multiples du terme s'est

manifestée plus nettement la diversité des remises en cause de la démarche linguistique structuraliste ou de la sociolinguistique covariationiste. C'est, par exemple, **l'ethnographie de la communication**, développée depuis les années 60 aux Etats-Unis dans les domaines de l'anthropologie et de l'ethnologie, qui a pris pour objet le **discours quotidien**. Cette démarche a proposé

> "une approche intégrée des questions de langage et de culture, et s'intéresse à l'acte de communication comme réalité socio-culturelle envisagée dans toute sa complexité. (...). Dans toute société existent des **règles de communication** plus ou moins implicites, et tout locuteur acquiert une **compétence communicationnelle**, distincte de sa compétence linguistique, et qui lui permet, par exemple, de savoir utiliser à bon escient les formes d'adresse, ou d'adopter le ton adéquat à une situation donnée"[26].

Proche de cette démarche, l'**ethnométhodologie** a cherché à mettre à jour les règles non expréssement codifiées, sous-jacentes aux normes explicites, qui organisent les situations sociales, verbales ou non. Ainsi l'organisation des tours de parole dans diverses situations d'interaction verbale dans la vie quotidienne a fait l'objet d'analyses ethnométhodologiques nombreuses. Ces disciplines ont proposé des définitions essentiellement empiriques, de notions comme **communauté linguistique, situation de communication, faits de communication, actes de paroles**. Dans ce cadre ce n'est pas l'autonomie du code linguistique, mais au contraire la profonde imbrication de l'activité discursive dans la vie sociale qui est mise en relief.

D'un autre côté à la différence de ce centrage sur le discours quotidien illustré par l'ethnographie de la communication, ce qui s'est développé, en France notamment, sous le terme "analyse de discours" ne s'est pas initialement intéressé à la connaissance du discours "ordinaire" mais principalement au **discours politique**. Cette analyse s'est développée autour de l'observation d'objets fortement institutionnalisés: discours journalistiques, propagandistes, pédagogiques, scientifiques, envisagés à partir de textes imprimés, choisis en tant que représentants des positions idéologiques, repérables en termes d'institutions, dans des événements historiques ou des débats politiques de l'histoire contemporaine[27]. D'autres caractéristiques doivent encore être soulignées.

Des méthodologies linguistiques ont toujours servi de supports à ces travaux. Dans un premier temps, les procédures d'analyses distributionnelles ont été largement exploitées, mais les théories de l'énonciation ont également fondé de nombreux travaux[28]. En outre, le recours à ces méthodologies n'a jamais été strictement empirique; il a toujours fait partie de choix épistémologiques dont l'enjeu était la possibilité d'une articulation entre linguistique, histoire et politique, entre langage, discours et idéologie.

Contrairement aux données orales et comportementales de l'ethnométhodologie, l' origine de l'analyse de discours[29] a été le problème du traitement de textes entiers, qu'il s'agisse de l'archive dans le travail de l'historien, du texte littéraire pour le critique, de la donnée du langage brut recueillie dans une enquête sociologique. Le développement des techniques informatiques d'une part, du structuralisme linguistique de l'autre, mais aussi de la critique idéologique et de la pratique analytique, a conduit à rejeter deux types de solutions face à ce problème: la critique "philologique" traditionnelle propre à l'"explication de texte", les procédures sémantiques d'analyse de contenu[30]. Alimentées par quelques sources de réflexion - on peut citer Foucault, Althusser, Lacan, Benveniste, Jakobson - les théories et analyses de discours ont exploré diversement les voies ainsi tracées. On peut en mentionner quatre essentielles: l'approche lexicologique, quantitative[31] ou par analyse sémantique[32]; l'approche syntaxique où l'analyse automatique du discours a pris une place prépondérante[33]; les approches énonciatives de reconstruction du procès de l'énonciation à travers ses traces (embrayeurs, modalisations)[34] et ses effets pragmatiques (illocutionnaires, d'implicite; effets de places); enfin les grammaires du texte qui proposent des modèles formels de la cohérence discursive, des structures argumentatives[35], ou narratives. Dans toutes ces démarches il faut souligner d'abord les difficultés nées de l'imbrication dans l'analyse du discours des positions divergentes énoncées par les tendances formalistes (les grammaires formelles, qu'elles portent sur la phrase ou sur le texte), les tendances pragmatiques utilisant et défendant les catégories de la psychologie philosophique, et les tendances sociolinguistiques attachées à décrire la variation; comme le remarque D. Maingueneau:

> "Tout se passe comme si l'on cherchait à mettre en relation le système de la langue, l'activité des sujets parlants, la société, sans pouvoir réellement les articuler: contradiction qui mine de l'intérieur l'analyse du discours puisque cette dernière a besoin précisément, de recourir aux trois et de les faire intervenir simultanément. Si bien que l'analyse du discours répète à son niveau cette contradiction: tendance formaliste (la "grammaire de texte" et l'analyse harrissienne), tendance "pragmatique" (actes de langage, intérêt pour l'argumentation, modalités, etc..), tendance "sociologique" (types de discours, situation de communication, conditions de production, etc..), alors qu'en réalité ells sont indissociables"[36].

Une autre voie était cependant possible, qu'ont empruntée certains courants en sociologie. Pratiquant l'analyse de contenu, certains en sont venus à s'interroger sur les phénomènes de langage qu'elle ne prend pas en considération, et à mettre en place des

méthodes, qui sans rompre avec elle, cherchent à y intégrer des observations sur les formes, grammaticales, énonciatives, rhétoriques du discours, ainsi que sur les différenciations qui peuvent s'y observer en fonction des situations, des interlocuteurs et des thèmes. On trouve des éléments méthodologiques allant dans ce sens chez D'Unrug (1974), et des analyses sociologiques de discours qui les développent chez C. Guillaumin (1972a) et N. Bisseret (1974). Tout en restant délibérément en dehors de la description linguistique, ces démarches comportent des observations qui touchent à la fois aux propriétés grammaticales et aux propriétés discursives. Ainsi, à partir d'observations sur les désignations et les placements des sujets dans leur discours, dans des entretiens portant sur l'échec scolaire, Bisseret (1972) a été conduite à s'interroger sur la définition de la catégorie de sujet grammatical et son émergence historique en tant que catégorie de base dotée de propriétés spécifiques (formes pronominales distinctes, place syntaxique, trait sémantique animé). Guillaumin, pour décrire les mécanismes généraux de la racisation, a été conduite à envisager, à côté des déterminations socio-historiques et idéologiques des comportements racistes, les formes de langage où se réalisent ces mécanismes. Prenant le langage pour terrain d'observation, plutôt que de théorisation, elle décrit néanmoins avec précision, à partir d'un matériel constitué de textes de presse, les formes grammaticales (désignation, caractérisation, détermination) et les formes discursives (figure de rapprochement sémantique par contiguïté syntaxique, par implicite etc.) caractérisant le discours raciste.

Ces deux démarches présentent, entre autres intérêts, celui d'envisager le discours dans son articulation avec les représentations idéologiques et en même temps en tant que produit de pratiques sociales concrètes. C'est précisément ce dernier aspect - les relations entre les discours et les pratiques sociales qui les produisent et auxquelles ils sont associés - qui tendait à être éliminé des analyses de discours mentionnées plus haut.

La multiplicité des approches rappelées précédemment montre à l'évidence la nécessité d'analyses différenciées mais aussi l'impossibilité de restituer le discours dans sa réalité effective et d'en articuler dans un modèle unifié les diverses dimensions à commencer par les caractéristiques qui en font à la fois un ensemble socialement et historiquement déterminé de pratiques hétérogènes et un code formel homogène.

2. Deux notions empiriques : pratiques langagières, formation langagière

Si l'unification théorique du domaine ne nous semble pas un objectif prioritaire, il nous paraît important en revanche de disposer de notions permettant de penser sa diversité, et de parvenir par là à appréhender l'hétérogénéité des pratiques langagières, traquée par les maîtres de la langue, puristes et législateurs, masquée par les théoriciens de la grammaire.

La description de la diversité des fonctionnements sociaux du langage, cette sociologie du langage n'est ni la simple conjonction des deux points de vue, sociologique et linguistique, ni une branche nettement circonscrite de la sociologie, comme il existe une sociologie du travail, une sociologie de l'art, ou des relations internationales. Elle implique le recours à des disciplines telles que la linguistique, la sociolinguistique, l'analyse du discours, l'ethnométhodologie, et la mise en question des rapports problématiques qu'elles entretiennent. Le sens de cette démarche, ses principes et ses notions ont d'ailleurs été clairement tracés par M. Bakhtine dès les années 1920[37].

Cette perspective repose sur une conception du signe dans le langage radicalement différente de celle qui fonde la sémiologie saussurienne et les démarches formelles. Le signe est, pour Bakhtine, un objet idéologique, socialement pluri-accentué, historique, et comme tel, lieu de la lutte des classes. Pourtant, dans une communauté, les locuteurs de classes sociales différentes "parlent néanmoins la même langue"; il existe un conflit entre cette identité formelle et le fait que "dans tout signe idéologique s'affrontent des indices de valeur contradictoires"[38]. Le signe n'est donc pas un simple reflet, passif, de la lutte des classes, il en est aussi un enjeu. En effet, la classe dominante, à travers l'ensemble des manifestations de langage, tend à effacer la pluralité d'accents du signe et à le rendre mono-accentuel, étouffant ainsi "la lutte des indices de valeur" dont le signe est le siège.

La réalité du signe est foncièrement conflictuelle. Sur ce principe, Bakhtine dégage les caractéristiques du domaine à étudier. Il le fait à partir d'une réflexion critique minutieuse à propos des réponses que les linguistes ont apportées à la question de la nature du langage et sur la base desquelles reposent souvent leurs méthodes d'analyses. Dans la linguistique de son époque, Bakhtine repère deux courants de pensée: l'objectivisme abstrait (représenté notamment par Saussure), et le subjectivisme idéaliste (représenté par la tradition de Humboldt et Vossler). Il rejette le

premier courant qui n'envisage la langue que comme système abstrait et statique de formes où le changement historique, la variation sociale, et l'activité du sujet parlant restent impensés, et le second pour lequel la langue est un processus de création strictement individuelle et finalement sans rapport avec les conditions de son exercice:

"La véritable substance de la langue n'est pas constituée par un système abstrait de formes linguistiques, ni par l'énonciation-monologue isolée, ni par l'acte psycho-physiologique de sa production, mais par le phénomène social de l'interaction verbale, réalisée à travers l'énonciation et les énonciations. L'interaction verbale constitue ainsi la réalité fondamentale de la langue"[39].

La langue définie comme système abstrait et stable est une construction théorique. Dans la réalité sociale, et pour les locuteurs, la langue n'a d'existence concrète que dans l'énonciation, l'échange de discours, la parole. Il ne faut cependant pas associer ici parole à individuel, comme le fait l'objectivisme abstrait qui en néglige la description.

"Les rapports de production et la structure socio-politique qu'ils conditionnent directement déterminent tous les contacts verbaux possibles entre individus, toutes les formes et les moyens de la communication verbale: au travail, dans la vie politique, dans la création idéologique. De leur côté, tant les formes que les thèmes des actes de parole se révèlent être les conditions, les formes et les types de la communication verbale"[40].

Et Bakhtine précise plus loin:

"En réalité, l'acte de parole, ou, plus exactement son produit, l'énonciation, ne peut nullement être considéré comme individuel au sens étroit de ce terme; il ne peut être expliqué par référence aux conditions psychophysiologiques du sujet parlant. L'énonciation est de nature sociale"[41].

Trois notions sont liées à celle d'interaction verbale, indissociables de la notion même de langage: les sujets énonciateurs et récepteurs, le procès de production et de compréhension des énonciations, enfin la situation sociale où se produit l'interaction, et qui est traversée par des rapports de force.

"Jamais la communication verbale ne pourra être comprise et expliquée en dehors de ce lien avec la situation concrète"[42]. (...) "La situation sociale la plus immédiate et le milieu social plus large déterminent, et cela de l'intérieur, pour ainsi dire, la structure de l'énonciation"[43].

La méthodologie adéquate à ces objets consiste dès lors à étudier:

"1. Les formes et les types d'interaction verbale en liaison avec les conditions concrètes où celle-ci se réalise.

2. Les formes des énonciations distinctes, des actes de parole isolés, en liaison étroite avec l'interaction dont ils constituent les éléments, c'est-à-dire les catégories d'actes de parole dans la vie et dans la création idéologique qui se prêtent à une détermination par l'interaction verbale.

3. A partir de là, examen des formes de la langue dans leur interprétation linguistique habituelle"[44].

A part une recherche particulière[45], Bakhtine n'a pas concrétisé l'ensemble de ce programme synthétique. Il indiquait seulement par là une ligne qui ne s'est réalisée par la suite que de façon éclatée.

Bakhtine insistait sur la nécessité, pour appréhender le langage comme une réalité vivante, d'étudier les énonciations **en liaison** avec les interactions, et celles-ci **en liaison** avec les situations concrètes. Mais cette notion de "en liaison avec", dont le statut engage pourtant la conception des rapports entre langage et société, est restée peu explicite. Peu de précisions aussi sur le rapport des deux premiers points avec le dernier: quel sera l'apport spécifique de l'examen des formes de la langue? Comment éviter deux descriptions parallèles, celle des interactions et celle des formes linguistiques?
Les diverses approches sociales du langage n'ont pas résolu ces difficultés, ce qui explique d'ailleurs en partie l'éclatement du champ. Il reste que l'aspect novateur de la perspective ouverte par Bakhtine a été de rejeter l'autonomie des systèmes linguistiques, de prendre en compte les pratiques de langage différenciées, tout en posant la nécessité d'une analyse globale de la langue, de l'interaction verbale, de la production et de l'échange du sens dans les discours.

Sur ce dernier point Bakhtine critique une particularité de la linguistique qui tient à son histoire. Celle-ci a développé des méthodes d'analyse sémantique aptes à rendre compte seulement des systèmes linguistiques hors de leur contexte historique et social. C'est la pratique pédagogique de l'enseignement des langues anciennes qui a entraîné, selon Bakhtine, la définition de la langue comme structure formelle aux dépens de celle du langage comme pratique. La situation de discours n'a pas été prise en

compte par les linguistes-philologues pour qui seules comptent l'étude des formes, phonétiques, morphologiques et syntaxiques et la reconstruction sémantique abstraite. De ce fait, le linguiste est conduit à rechercher avant tout la régularité, la conformité à la norme[46], l'unicité du système:

"L'attitude du linguiste est diamétralement opposée à l'attitude de compréhension vivante qui caractérise les sujets dans un processus de communication verbale"[47].

Bakhtine introduit là une distinction importante, opposée à certaines conceptions actuelles. Pour lui les sujets parlants ne partagent pas le point de vue des linguistes sur la langue. Les positions sont même antagonistes, car les uns et les autres s'attachent à des propriétés différentes du langage: le sujet parlant s'oriente immédiatement vers ce qui dans la langue est "changeant et souple" tandis que le linguiste, au terme d'une construction, s'oriente vers ce qui, dans la langue, est système stable:

"Pour lui (le locuteur), le centre de gravité de la langue n'est pas situé dans la conformité à la norme de la forme utilisée, mais bien dans la nouvelle signification que celle-ci prend en contexte. Ce qui importe, ce n'est pas l'aspect de la forme linguistique qui reste immuable dans tous les cas, quels qu'ils soient, où celle-ci est utilisée. Non, pour le locuteur, ce qui importe, c'est ce qui permet à la forme linguistique de figurer dans un contexte donné, ce qui fait d'elle un signe adéquat dans les conditions d'une situation concrète donnée. Pour le locuteur, la forme linguistique n'a pas d'importance en tant que signal stable et toujours égal à lui-même, mais en tant que signe toujours changeant et souple"[49].

Une propriété importante du langage est dégagée ici. Les formes linguistiques, à tous les niveaux, présentent un double fonctionnement contradictoire; elles sont des signaux, c'est-à-dire des "unités à contenu invariable", normalisées, grammaticalisées, enregistrables dans un dictionnaire, et que l'auditeur doit identifier; mais elles sont en même temps des signes, c'est-à-dire des unités idéologiques dont la forme et le contenu dépendent de la situation d'énonciation et du contexte discursif. Comme telles, elles doivent être comprises. Elles sont donc à la fois des formes neutralisées constituant les "systèmes linguistiques abstraits", et des enjeux concrets des échanges verbaux[50].

Ne pas réduire cette contradiction, mais au contraire chercher à montrer comment elle travaille la langue nous semble avoir été l'apport essentiel de l'oeuvre de Bakhtine, qui reste en cela un cadre de réflexion permettant de penser la diversité des approches sociales du langage. C'est dans son prolongement que nous avons été conduits à utiliser les notions de pratique langagière et de formation langagière.

Pour inscrire l'analyse des processus de langage dans celle des processus économiques et sociaux, nous avançons d'abord la notion de pratique langagière qui désigne le fait que toute activité de langage, énonciation de discours, est en interaction permanente avec le milieu, large et restreint, où elle s'effectue. Elle est déterminée par les éléments de ce milieu mais elle y produit en retour des effets, elle le transforme.

Dans la notion de pratique langagière, le terme "pratique" met l'accent sur le fait que tout discours, dans sa production, sa circulation, les effets qu'il produit à sa réception, est analysable comme processus de transformation idéologique mettant en jeu des moyens déterminés par des règles de nature sociale[51].

Le terme "langagier" souligne le fait que ces moyens ne se ramènent pas à un code formel (la langue) s'actualisant dans le discours par une série d'opérations abstraites, mais qu'ils forment un ensemble de facteurs en interaction définissant l'énonciation d'un discours comme un processus foncièrement hétérogène. Le terme même de "langage" marque une approche différente de celle des théories du discours qui visent à étudier les effets des pratiques discursives, les traces des processus discursifs, en écartant au maximum les facteurs d'hétérogénéité.

De la sorte il s'agit de restaurer une série de facteurs écartés du champ d'observation et de la visée théorique de la démarche linguistique:

- l'activité de langage concrète, la parole en tant qu'elle est interaction sociale par laquelle se constituent les sujets;
- les discours: produits hétérogènes de cette activité;
- les conditions d'exercice de cette activité: les situations d'énonciation et les places différenciées qu'y occupent et s'y construisent les interlocuteurs;
- la référenciation, par quoi l'activité de langage s'inscrit dans le champ social.
- enfin la notion de rapport de forces qui permet d'envisager et de structurer différents facteurs d'hétérogénéité du langagier.

Toute pratique langagière doit être analysée comme la mise en jeu dans et par le langage de rapports de forces sociaux entre locuteurs: demande de reconnaissance interindividuelle entre locuteurs, imposition des référents[52] et des formes linguistiques sont des aspects de cette mise en jeu; il importe aussi de prendre en compte les rapports aux instances légiférantes en matière de langage. La norme grammaticale, reproduite et imposée par l'école dans l'apprentissage de la lecture et l'écriture, mais aussi la norme "rhétorique" qui gouverne l'organisation globale du discours

et contrôle son intervention dans le champ social, instaurent des rapports plus ou moins explicités qui déterminent en permanence le fonctionnement d'ensemble des pratiques de langage, la production et la circulation du discours. Il importe toujours de se demander qui légifère, d~ quelle place par rapport au pouvoir politique, en fonction de quels intérêts économiques, idéologiques, et à travers quelles institutions; mais aussi quelle relation telle ou telle pratique entretient avec ces instances légiférantes. Les formes linguistiques des discours ne s'agencent pas simplement en systèmes gouvernés par des règles formelles, elles participent à leur manière aux rapports de forces qui déterminent le fonctionnement social en général.

Autres exemples d'inscription de rapports de forces dans les pratiques langagières: les conditions de production mais aussi les moyens de circulation des discours. Ces derniers ne sont en effet pas simplement des conditions extérieures aux pratiques langagières qui en détermineraient seulement a posteriori les effets. Ils en conditionnent profondément le fonctionnement même.

Pour évoquer rapidement un exemple, le développement des médias écrits et audio-visuels a entraîné celui de pratiques langagières spécifiques où l'échange verbal se réalise dans des formes déterminées par les conditions de production et de circulation des discours (voir les caractéristiques phoniques, morpho-syntaxiques, lexicales de ces pratiques) et à travers des rapports de forces (voir la prise de parole, l'organisation des débats, les types de dialogue) déterminés par la place économique, idéologique de ces instances de langage dans la formation sociale. Nous y reviendrons dans la seconde partie de notre travail.

C'est la prise en compte et le traitement de ce type de questions que vise à développer la notion de pratique langagière. Dans leur diversité, ces pratiques ne sauraient toutefois être seulement envisagées comme "reflet" des rapports économiques ou "traces" de rapports de forces sociaux, idéologiques. Elles interviennnent en tant que telles dans les domaines de la vie sociale et avec des effets matériels qui sont liés directement à leur exercice. Qu'on considère l'importance dans le champ politique des "déclarations" officielles ou officieuses, le rôle du langage dans la production et la circulation des biens (voir la publicité), le rôle de l'échange verbal dans les relations individuelles, les pratiques langagières ont, dans leur spécificité, des effets sociaux immédiats liés à leurs formes mêmes et aux conditions dans lesquelles elles s'exercent.

En tant que pratique multiple, le langage est partie intégrante des formations sociales non seulement dans la production des discours

mais aussi dans leur circulation, non seulement comme produit des rapports qui les structurent mais aussi comme produisant des transformations dans ces rapports.

La notion de formation langagière, entendue comme un ensemble partiellement réglé de pratiques langagières différenciées, prend ici son sens. Elément constitutif d'une formation sociale, une formation langagière organise ces pratiques diverses selon des rapports de forces en pratiques dominantes et pratiques dominées. Avec cette notion il ne s'agit pas de séparer-rapprocher, sur le mode de l'interdisciplinarité, deux domaines, mais de faire voir comment le langagier est constitutif - à la fois enjeu et agent - d'une formation sociale.

Envisager le langage comme agent et enjeu social, c'est montrer comment les pratiques langagières hétérogènes s'organisent dans diverses formes d'interactions verbales (débats, conversations, récits, polémiques) autour de référents construits et transformés dans les discours ainsi produits; ces pratiques sont portées par des agents sociaux, qui dans l'exercice du langage se constituent en sujets collectifs ou individuels; elles sont organisées selon des rapports de forces qui s'établissent de façons diverses: dans la prise de parole, dans la mise en jeu des règles qui norment les différents emplois de la langue, dans la construction et l'imposition des significations dans les discours, dans la mise en circulation des discours et dans les effets produits par cette mise en circulation.

Décrire les pratiques langagières en tant qu'elles produisent des significations et les transforment, décrire ces processus en tant qu'ils sont marqués par des rapports de domination, d'exclusion, de renforcement, les analyser comme pratiques sociales signifiantes, nous semble être un objectif important d'une sociologie du langage.

Une telle démarche, distincte d'une stricte analyse formelle des unités grammaticales, distincte d'une analyse de la formation du sens comme résultat d'opérations et de mécanismes internes à la langue, distincte aussi d'une analyse visant à établir des covariances entre tel phénomène linguistique ou discursif et tel facteur social ou historique, distincte enfin d'une analyse de contenu, vise à décrire les processus de production du sens comme phénomènes discursifs produits à la fois par des rapports de forces sociaux dans des situations déterminées et par des facteurs (grammaticaux, rhétoriques), relevant de la mise en discours mais aussi des conditions de mise en circulation de ces discours.

1) Citons, comme exemples significatifs: **Luttes de classes à Dunkerque. Les morts, les mots, les appareils d'Etat.** Paris, Galilée, série Lutte, 1973, 131 pages. **Migrations du récit sur le peuple juif**, Paris, Belfond, 1974, 219 p. **Le Portugal d'Otelo dans le labyrinthe.** Paris, J.C. Lattes, 1976, 268 p. Comité Russel, Collectif Change-Lutte.

2) Citons notamment: **Théorie du récit. Introduction aux LANGAGES TOTALITAIRES.** Paris, Hermann, 1972, 140 p. **La Critique du Langage et son économie.** Paris, Galilée, série **Langue**, 1973, 189 p. Divers numéros de la collection Change, Paris, Seghers/Laffont. **Colloque de Cerisy 1 et 2.** Paris, Union Générale d'éditions, 10/18, 1975. Contribution au séminaire Macciocchi.

3) **Critique de l'économie narrative. Langages totalitaires**, Paris, Hermann, 1972, 772 p.

4) Cependant il ne saurait être question ici de reproduire l'entreprise fayenne qui, en tant que travail d'écriture, n'est pas réitérable. Voir aussi M. EBEL: "Narration et histoire: versions actives et récit vrai". **Revue européenne des sciences sociales** XVII, 1979, 45 p. 9-32, P. FIALA: "Ecritures politiques" **Revue européenne des sciences sociales**, XVII, 1979, 45 p. 33-48.

5) J.P. FAYE: **Théorie du récit**, p. 41.

6) FAYE: **La critique du langage et son économie**, p. 62.

7) FAYE: ibidem.

8) Faye a lui-même consacré des travaux à des périodes de crises politiques et sociales plus récentes, qu'il s'agisse de l'après-mai 1968 en France, ou de la révolution portugaise après 1974 (voir la bibliographie).

9) Sans développer longuement une réflexion épistémologique, nous voulons seulement indiquer ici les rapports théoriques que notre travail peut entretenir avec le domaine de la linguistique sociale ou sociolinguistique. Les travaux épistémologiques dans ce domaine ne sont pas très nombreux, du moins ceux parus en français. On dispose de présentations claires avec **L'introduction à la sociolinguistique** de J.B. Marcellesi et B. Gardin (1974), **Sociolinguistique** de J. Fishman (trad. franç. 1971). Les traductions des travaux de W. Labov et leur présentation P. Encrevé contiennent des développements épistémologiques, notamment **Sociolinguistique** (trad. franç., 1976) et **Langue française** 34 (mai 1977). On trouve une critique idéologique et théorique de la problématique dans F. Gadet, M. Pêcheux: **La langue introuvable** (1981). Pour notre part, nous rejoignons certaines des positions de J. Boutet: "Quelques courants dans l'approche sociale du langage", **Langage et société** 12, juin 1980, p. 33-70. Pour une première explicitation des notions de pratique et formation langagières et de leur place dans le champ sociolinguistique, voir J. Boutet, P. Fiala, J. Simonin-

Grumbach: "Sociolinguistique ou sociologie du langage", **Critique** 344, 1976.

10) "Que l'on regarde l'historique de chaque courant et l'on verra qu'à son origine il y avait une pratique sociale. Ainsi, W. Labov s'est opposé au projet gouvernemental de l'éducation compensatoire et a démontré, en tant que linguiste, l'invalidité du projet. Ses recherches sont donc parties de la volonté d'articuler le champ des luttes sociales (ici dans le domaine de l'éducation), et le champ de la recherche linguistique. R. Robin, quand elle analyse la fonction du reportage dans la presse française contemporaine, apporte sa contribution à la critique-reformulation de la presse communiste. J.B. Marcellesi (1971) quand il analyse le Congrès de Tours contribue à la connaissance historique du P.C.F.; M. Pêcheux dans son rapport sur "l'expérience Mansholt" relie explicitement sa recherche sur le fonctionnement du discours de la social-démocratie à la lutte pour le pouvoir que mène le Programme Commun (...). L.J. Calvet (1974) analyse le fait historique du colonialisme et post-colonialisme français d'un point de vue de sociolinguiste..." (J.Boutet, article cité, p. 34).

11) Les déplacements théoriques opérés dans le cadre formel des grammaires génératives proviennent de critiques qui ne sont pas du tout du même ordre que celles que nous évoquons ici. Ils renforcent au contraire d'une certaine manière les principes fondamentaux énoncés par Saussure: attitude formalisante, recherche de structures générales, idéalisation et abstraction de l'objet. De ce point de vue, comme on le verra d'ailleurs, les démarches générativistes suscitent les mêmes questions critiques que le saussurianisme.

12) On sait le rôle non négligeable du concept de compétence dans l'inscription de la linguistique non dans le champ des sciences sociales mais dans celui de la biologie. Voir à ce propos Chomsky: **Réflexions sur le langage** (1977); et P. Jacob, J.Y. Pollock: "Parlons-nous grâce à un organe mental?" **Critique** 387-388, 1979.

13) Le structuralisme a défini les propriétés du corpus (ensemble de données permettant d'induire les règles générales du système linguistique) et les précautions à prendre dès le recueil du matériel pour écarter de l'observation ce qui pourrait compromettre l'élaboration d'un système linguistique uniforme: le corpus doit être "homogène" et "représentatif". Représentatif en fait de l'image préalable que le linguiste a du système à décrire. Quant à l'homogénéité, l'ensemble des travaux sur la variation linguistique montre que ce n'est pas la propriété centrale d'une langue quelle qu'elle soit.

Dans le cas de la linguistique chomskienne, la nécessité de l'"idéalisation" des données, et le recours à l'intuition pour juger de la grammaticalité et de l'acceptabilité de phrases fabriquées par le linguiste dans le cas de son argumentation, manifeste encore plus nettement la tendance de la théorie à ne pas rendre compte du langage comme pratique mais seulement de la représentation que le linguiste a

de sa compétence linguistique, érigée en objet de connaissance représentatif. On connaît d'ailleurs cette "dialectique scientifique" particulière où l'élaboration théorique se fait par un échange d'exemples et de contre-exemples théoriques qui n'a pas pour but de décrire la langue réellement existante mais de valider ou d'invalider une construction logique. Travailler sur des phrases **ad hoc**, fabriquées pour les besoins d'une argumentation, recourir à son intuition pour étiqueter les dites phrases en grammaticales ou non, acceptables ou non, sont autant de pratiques où se réaffirme la nécessité d'une homogénéité normée, analogue d'ailleurs à la normativité des grammaires traditionnelles que la linguistique descriptive se proposait précisément de remplacer par une observation objective et rigoureuse des faits.

14) C. BALLY, déclarait en prenant la succession de l'enseignement de Saussure: "En somme je reste fidèle à la distinction saussurienne entre la langue et la parole; mais j'annexe au domaine de la langue une province qu'on a beaucoup de peine à lui attribuer: la langue parlée envisagée dans son contenu affectif et subjectif. Elle réclame une étude spéciale: c'est cette étude que j'appelle la stylistique. Un des objets de mon enseignement sera de montrer comment la stylistique s'emboîte dans la linguistique générale". (**Le langage et la vie**, p. 158-159).
Tout en reconnaissant leur validité, Bally modifiait les termes de l'opposition langue/parole, tant théoriquement que dans ses recherches concrètes.

15) A. MEILLET souligne l'importance des déterminations sociales des langues: "La linguistique est demeurée jusqu'à présent à l'écart de l'ensemble des études sociologiques qui se constituent si activement, et, ce qui est plus grave, étrangère presque à toute considération systématique du milieu social où se développent les langues. Cet état de choses, au premier abord surprenant et paradoxal, s'explique quand on se rend compte de la manière dont s'est créée la linguistique; les langues ne sont pas étudiées d'ordinaire pour elles-mêmes; toutes les fois qu'on les a étudiées, ç'a a été en vue de la récitation correcte d'un rituel religieux, ou de l'intelligence de vieux textes religieux ou juridiques, ou pour apprendre les langues étrangères, ou enfin pour parler ou écrire correctement la langue de tous les jours et surtout de celle des diverses parties du groupe (...).
Si le milieu dans lequel le langage évolue est un milieu social, si l'objet du langage est de permettre les relations sociales, si le langage n'est maintenu et conservé que par ces relations, si enfin les limites des langues tendent à coïncider avec celles des groupes sociaux, il est évident que les causes dont dépendent les faits linguistiques doivent être de nature sociale, et que seule, la considération des faits sociaux permettra de substituer en linguistique à l'examen des choses, l'examen des actions, à la pure constatation de rapports entre phénomènes complexes, l'analyse de faits relativement simples considérés chacun dans leur développement particulier". ("Comment les mots changent de sens", **Linguistique historique et linguistique générale** p. 231-232).

16) H. Frei a étudié les productions de langage transgressant les normes grammaticales; il a analysé la **fonction** de ce que la grammaire normative appelle des fautes. Son objectif était la connaissance des mécanismes qui produisent les apparentes **fautes** du français populaire, et qui sont en réalité la marque d'une adaptation de la langue à des besoins, inhérents à la communication sociale: besoin d'assimilation, de différenciation, de brièveté, d'invariabilité, d'expressivité.
Pour mener son analyse fonctionnelle de la langue courante, Frei a utilisé des données de la langue parlée, empruntées notamment aux matériaux recueillis par H. Bauche, les lettres des familles des prisonniers de guerre en 1914-1918: "Rédigées le plus souvent par des personnes de culture rudimentaire - généralement des femmes du peuple - expédiées de tous les coins de la France, ces lettres reflètent assez fidèlement l'état de la langue courante et populaire d'aujourd'hui" (**La grammaire des fautes**, p. 37).
S'attacher à la description de ces phénomènes, leur supposer une finalité fonctionnelle implique un élargissement de l'objet de la linguistique. Frei l'exprimait en ces termes: "Dès que l'on considère la langue comme un instrument agencé en vue de fins données, la conception saussurienne devient trop étroite. Comment une science pourrait-elle étudier un instrument envisagé en lui-même et pour lui-même? Nous dirons pour notre part que la linguistique fonctionnelle a pour unique et véritable objet le langage, envisagé comme un système de procédés qui est organisé en vue des besoins qu'il doit satisfaire" (p. 39).

17) "Pour nous notre objet d'études est la structure et l'évolution du langage au sein du contexte social formé par la communauté linguistique. Les sujets considérés relèvent du domaine ordinairement appelé **linguistique** générale": phonologie, morphologie, syntaxe et sémantique. Les problèmes théoriques que nous soulèverons appartiennent également à cette catégorie, tels la forme des règles linguistiques, leur combinaison en systèmes, la coexistence de plusieurs systèmes et l'évolution dans le temps de ces règles et de ces systèmes. S'il n'était pas nécessaire de marquer le contraste entre ce travail et l'étude du langage hors de tout contexte social, je dirais volontiers qu'il s'agit là tout simplement de **linguistique**. Et l'on peut s'étonner qu'il soit utile de donner une base sociale élargie à ce domaine. Que la linguistique générale, quel qu'en soit le contenu, doive reposer avant tout sur le langage tel que l'emploient les locuteurs natifs communiquant entre eux dans la vie quotidienne, cela paraît aller de soi"(**Sociolinguistique**, p. 259).

18) Dans **Sociolinguistique** chap. 8 et 9, Labov cite un nombre important d'études exemplaires à cet égard, formant sinon une "école" du moins un courant de pensée représentatif de la linguistique de la variation sociale.

19) M. Cohen: **Matériaux pour une sociologie du langage**, rééd. 1971, p. 15.

20) **Langue Française 9**: "Linguistique et société". Définition reprise dans l'**Introduction à la sociolinguistique** (1974).

21) Dans sa présentation de la problématique sociologique et linguistique (**Communications**, 20), E. Veron écrit: "Comme il arrive souvent quand on propose une approche interdisciplinaire, il s'agit dans la sociolinguistique d'explorer des relations qui peuvent exister entre deux types de variables, en l'occurence des variables linguistiques et des variables sociologiques. On considère donc comme fermement établi chacun des deux domaines et l'on se demande quelle est la meilleure façon de les relier l'un à l'autre. Chaque domaine est donc considéré comme un champ stabilisé, comme un "donné" institutionnel dont on ne met pas en question la légitimité" (p. 1-2).
Il ajoute aussitôt que la sociologie connaît une crise ouverte actuellement, qui se manifeste par une remise en cause de ses concepts fondamentaux et de ses méthodes (la quantification par exemple) mais aussi plus profondément par une contestation plus ou moins vive de ses rapports avec les institutions du pouvoir. Quant à la linguistique si elle n'est pas en crise ouverte, cela tient notamment à l'absence dans ce domaine d'une réflexion sur les concepts et les méthodes qui y sont utilisés.
Veron remarque néanmoins que la linguistique "semble être la scène, à l'heure actuelle, d'une transformation radicale de l'objet "langage", transformation repérable **dans la pratique concrète des linguistes** plutôt qu'explicitée sur le plan de la théorie".
Dans ces conditions, il voit mal comment on pourrait pratiquer une "interdiscipline" au moment où des bouleversements sont en cours à l'intérieur de chaque domaine" (p. 2).
Veron critique enfin de telles tentatives et considère cette situation comme inquiétante parce que prématurée: "La linguistique débouche, de plus en plus clairement, sur des problèmes sociologiques, et la sociologie découvre, au coeur même de sa démarche théorique de base les problèmes du langage. Autrement dit: les linguistes sont en train de faire de la linguistique; les uns et les autres, dans la plupart des cas, 'à l'état sauvage'." (p. 249).

22) F. Gadet, M. Pêcheux écrivent:
"Est-ce un hasard si le distributionnalisme se développe à une époque où les nécessités du commerce, puis de la guerre, exigent des procédures rapides et massives d'apprentissage des langues? Si les procédures markoviennes de la communication rencontrent les exigences d'une circulation de l'information dans un appareil administratif, intégré et homogène? Si la grammaire générative coïncide avec l'extension commerciale et étatique du calcul électronique à des fins gestionnnaires portant sur le dépouillement, l'analyse documentaire et le traitement d'immenses systèmes de données? Si le renouveau des études sémantiques, dans ce même contexte, apparaît avec l'accentuation d'exigences technologiques (communication homme-machine) et juridiques (automatisation des décisions judiciaires)? Si l'essor de la sociolinguistique voisine avec l'apparition d'une nouvelle gestion poli-

tique des "différences" sociales? Administration, technologie, pédagogie, droit et conservation de la mémoire sociale (des dictionnaires aux banques de données): soit les différentes "solutions" que les sociétés de classes ne cessent de s'inventer, de manière à s'éterniser". (**La Langue introuvable**, p. 13).

23) N. Chomsky (**Dialogues avec M. Ronat**, 1977) confirme ce fait de façon polémique et d'ailleurs partiellement contradictoire: la sociolinguistique, dit-il, "c'est de la linguistique. Une linguistique qui prend l'idéalisation de la linguistique ordinaire, un pas plus près de la réalité complexe (...). C'est une linguistique qui prétend étudier les dialectes. Mais je ne vois pas en quoi l'étude des dialectes des ghettos diffère de celle des dialectes universitaires. (...). La notion de langue est en elle-même un haut niveau d'abstraction" (p. 72); et plus loin: "la notion de langue n'est pas une notion linguistique" (p. 196).

24) A part les études sur le discours thérapeutique et sur l'interaction verbale, la plupart des travaux de W. Labov portent sur la covariation au niveau phonologique et morpho-syntaxique (enquête sur l'île Vineyard, sur New-York, sur le vernaculaire noir américain, etc..).

25) **Sociolinguistique**, 1971, p. 18.

26) J. Boutet, art. cité p. 52-53.

27) On peut citer les édits de Turgot (Maldidier, Robin, 1974), les cahiers de doléances de 1789 (Slakta, 1971 a, b), les discours de Jaurès (Chauveau, 1978), les actes du Congrès de Tours (Marcellesi, 1971), les discours de dirigeants du Front populaire (Courdesses, 1971), ceux de De Gaulle durant la guerre d'Algérie (Maldidier, 1971), mais aussi les journaux ou les tracts de mai 1968 (1975), les textes de la social-démocratie européenne sur la crise économique (Pêcheux, 1974), ou encore les descriptions de la Chine maoïste par des auteurs européens (Marandin, 1979), ou les discours du parti communiste français adressés aux chrétiens (Courtine, 1981), autant de matériaux constitués de textes imprimés, rédigés par tel auteur notoire ou par un collectif institutionnel situé politiquement, historiquement repéré, qui unifient fortement le champ d'observation du discours historico-politique.

28) Voir FIALA, BOUTET, EBEL (**Modèles linguistiques**, tome IV fasc. 1, 1982) pour une discussion des divers courants.

29) **L'initiation aux méthodes de l'analyse de discours** (1976) de D. Maingueneau donne les axes méthodologiques principaux et les éléments bibliographiques. Nous ne reprenons ici que quelques considérations utiles à notre démarche. Pour une évaluation récente du domaine, voir J.J. Courtine: "Analyse du discours politique", **Langage 62**, juin 1981, p. 9-48.

30) L'analyse de contenu pratiquée par les sociologues mais aussi les historiens représente un niveau empirique de ces démarches. Le langage n'y est envisagé ni pour lui-même, ni comme objet problématique, mais seulement comme instrument, comme support transparent de contenus. Des instruments et des programmes (informatiques, statistiques, etc..) ont pu, à partir de l'analyse de contenu, se développer indépendamment de l'analyse des formes linguistiques et avec pour objectif essentiel le stockage et la comparaison de l'information. Des grilles logico-sémantiques rudimentaires définies par les capacités d'un programme informatique sont ainsi appliquées aux discours. Ceux-ci se trouvent par là "normalisés", ramenés à une série de relations sémantiques qui les rendent aptes à la comparaison. Systématisée aux Etats-Unis (voir par exemple BERELSON B. (**Analysis in communication research**, 1952), l'analyse de contenu ne décrit pas en soit de fonctionnement de discours. On peut la critiquer radicalement de "n'envisager le langage ni comme pratique, ni comme discours, ni comme code" - position catégorique de M. Pêcheux reprise par R. Robin **Histoire et Linguistique** p. 3.

31) La lexicométrie appliquée à des corpus politiques (vocabulaire de la révolution française, de la presse communiste, des centrales syndicales ouvrières françaises, etc..) a été développée dans le laboratoire CNRS de lexicologie politique de Saint-Cloud. Elle repose sur une critique de l'analyse de discours comme méthodologie unifiée articulant histoire et linguistique.
"Que des éléments extra-linguistiques et linguistiques soient articulés dans l'énoncé n'implique pourtant pas qu'ils soient homogènes; et on peut mettre en doute les tentatives pour les traiter avec une méthodologie.
Ainsi "l'analyse du discours" ne semble pas avoir résolu le problème du passage d'un ordre à l'autre; elle nous apparaît comme un domaine trouble où s'occulte le glissement d'une problématique linguistique à une problématique du contenu" (**Des tracts en mai 1968**, p. 38).
Les outils linguistiques de la lexicométrie visent essentiellement à assurer la stabilité d'enregistrement des textes, donc leur homogénéité et leur comparabilité; la définition de la situation d'énonciation des textes à partir du schéma de Jakobson permet de fixer les invariables et les variables; quelques règles permettent d'identifier précisément les formes écrites. Cette problématique est "hors linguistique" mais, ajoutent ses auteurs, elle "s'articule avec toute recherche qui considère le langage comme symptôme" (ouvr. cité p. 41).
La problématique lexicométrique renonce ainsi aux postulats linguistiques (le langage n'y est envisagé ni comme code morphologique, ni comme ensemble de structures syntaxiques) et aux hypothèses visant à analyser le langage comme pratique sociale. Elle y cherche des traces idéologiques symptomatiques. La variation y est un objet central, elle est mesurée, après homogénéisation des données, dans des conditions fiables mais en même temps limitées (au sein d'un corpus fini, divisé en sous-corpus).

32) J. Dubois (**Le vocabulaire politique et social en France de 1866 à**

1872) a analysé qualitativement les relations sémantiques qui structurent en langue et en discours des ensembles lexicaux, et qui débordent les structures sémiques étudiées statistiquement. Les discours ont pour propriétés d'établir ces relations d'antonymie, d'opposition, de synonymie, d'association etc.. dont le fonctionnement renvoie d'une part à l'existence du code linguistique mais aussi à des réseaux d'intertextualité.

33) L'approche A.A.D. se caractérise par la globalité de son projet: articuler trois domaines, le matérialisme historique comme théorie économique, politique et idéologique de la lutte des classes, la linguistique comme théorie des mécanismes lexicaux, morphologiques et syntaxiques, la théorie du discours "comme théorie de la détermination historique des processus sémantiques" (**Langages** 37 p. 8). Les objectifs en sont multiples: sur le plan technique, faire pièce aux analyses de contenu, et dépasser les analyses lexicologiques en proposant une procédure informatisable fondée sur une décomposition syntaxique des phrases permettant l'établissement de séries d'énoncés paraphrastiques. Sur le plan théorique, il s'agit essentiellement de mettre en défaut l'idée d'une sémantique universelle et celle d'un sujet "source du sens" de son discours. Le montage d'expériences consistant à faire produire des discours dans des conditions de production contrôlées donne corps à la notion de **formation discursive**, composante matérielle du concept théorique de formation idéologique. La phase proprement dite d'analyse automatique est appliquée à un ensemble de discours concrets dominés par des conditions de production supposées identiques. L'utilisation de la démarche distributionnelle permet de délinéariser les énoncés, de les ramener à des schémas canoniques, de les consommer et ainsi de reconstruire les **processus discursifs** caractéristiques d'une formation discursive. Les critiques et reformulations proposées par les auteurs de l'A.A.D. eux-mêmes ou par d'autres (pour une discussion d'ensemble, voir **Langages** 37) ont mis en évidence essentiellement les difficultés d'unifier un champ aussi complexe que celui du discours: n'y a-t-il pas disproportion entre l'effort théorique, l'appareillage conceptuel d'une part, et l'empirisme qui finalement s'impose dans le montage des expériences notamment pour homogénéiser les conditions de production des corpus discursifs? N'y a-t-il pas disparité entre la place théorique centrale réservée à la linguistique syntaxique - la langue étant le lieu matériel où se réalise à travers les mécanismes morpho-syntaxiques et ceux de l'énonciation la production du sens - et la difficulté réelle à tirer de cette discipline des procédures à la fois concrètes et générales, opératoires dans l'analyse du discours? D'autre part, les concepts de formation discursive et de processus discursif ne font-ils pas passer au second plan la prise en compte des pratiques langagières effectives d'une part, des conditions de circulation des discours de l'autre? Ne masquent-ils pas l'hétérogénéité des mécanismes réels à l'oeuvre dans la production langagière en postulant un niveau discursif théorique où les mécanismes formels (linguistiques), institutionnels et idéologiques (conditions de production) s'articulent en un tout homogène, contrôlable, théorisable?

34) Cette voie d'approche a connu des développements nombreux dont C. Kerbrat-Orrechioni (**L'énonciation de la subjectivité dans le langage**, A. Colin, 1980) a fait une présentation synthétique.

35) Voir O. Ducrot: **Les mots du discours**, qui développe une analyse linguistique des phénomènes argumentatifs ainsi que les travaux du centre de recherches sémiologiques de Neuchâtel qui visent à en donner des modèles logico-sémantiques.

36) D. Maingueneau, ouvrage cité, p. 182.

37) **Marxisme et philosophie du langage**, signé par V. Volochinov, a paru en français sous le nom de M. Bakhtine (1977). Sur le "bicéphalisme" de cet auteur, voir T. Todorov (1981). La place de cet auteur dans le débat sur les rapports du langage et de la société est exceptionnelle à plus d'un titre. C'est en 1929 que paraît en URSS l'ouvrage par lequel nous le connaissons. Or les questions qui y sont soulevées, les propositions théoriques et méthodologiques restent d'une étonnante actualité. Tout en critiquant la perspective plekhanovienne d'une psychosociologie de la communication, F. Gadet et M. Pêcheux notent: "quelque chose de la thématique actuelle des actes de parole, de l'énonciation comme interaction verbale, de la parole vivante du dialogue opposée à la fermeture du monologue et aussi des projets de typologie (langagière ou discursive) est déjà présent dans Volochinov, appuyé sur une psychologie du corps social héritée de Plekhanov" (**La langue introuvable**, p. 102). Il reste que l'ouvrage de Bakhtine-Volochinov rompt résolument avec l'indigence des textes marxistes sur le langage: rareté et généralité des écrits de Marx, médiocrité des textes postérieurs développant souvent une conception mécaniste de la langue-reflet, pour aboutir finalement aux "avis autorisés" de Staline en 1952, où la définition de la langue comme outil de communication homogène transcendant les différences de classes a une fonction idéologique et politique évidente: justifier la politique d'unification et de centralisation linguistique, en liquidant l'expression des différences de classes ou de régions et parallèlement mettre fin aux tentatives de "linguistiques marxistes".

38) Bakhtine, ouvrage cité, p. 44.

39) Bakhtine, ouvrage cité, p. 136.

40) Bakhtine, ouvrage cité, p. 38.

41) Bakhtine, ouvrage cité, p. 119.

42) Bakhtine, ouvrage cité, p. 137.

43) Bakhtine, ouvrage cité, p. 121.

44) Bakhtine, ouvrage cité, p. 137.

45) Nous y revenons dans la seconde partie de notre travail.

46) Même quand sa démarche est descriptiviste et s'oppose expressément au prescriptivisme des puristes.

47) Bakhtine, ouvrage cité, p. 119.

48) Chomsky (**Réflexions sur le langage**) souligne au contraire la similarité de la démarche descriptiviste consciente du linguiste analysant son intuition grammaticale et celle non consciente de l'enfant apprenant sa langue par développement programmé et adaptation progressive de sa compétence innée.

49) Bakhtine, ouvrage cité, p. 99.

50) Avec une terminologie différente, relevant de la sémiologie saussurienne, E. Benveniste a développé une théorie de la double signifiance de la langue qui rappelle à bien des égards celle de Bakhtine. Le mode "sémiotique" qui décrit, selon Benveniste,le sens des unités linguistiques comme valeur abstraite, non référentielle, liée à leur fonction dans un système, correspond assez précisément à ce que Bakhtine dit du "signal"; quant au second, le mode "sémantique" (de la valeur discursive) il est proche du "signe idéologique" de Bakhtine. A une différence près toutefois: les deux modes de signifiance benvenistiens sont dégagés à un niveau théorique; ils ne sont pas mutuellement contradictoires mais s'articulent dans une théorie de l'énonciation comme "conversion individuelle de la langue en discours". L'aspect contradictoire de la distinction est en revanche souligné par Bakhtine avec une conséquence importante: la langue, instrument formel de la communication verbale, est en tant que telle un enjeu permanent de luttes idéologiques. Elle ne peut être décrite comme un code neutre, voire comme un organe, qu'au prix de la négation de cette propriété.

51) Althusser a défini la notion générale de pratique: "tout processus de transformation d'une matière première donnée déterminée, en un produit déterminé, transformation effectuée par un travail humain déterminé, utilisant les moyens (de "production") déterminés. (Pour Marx 1969, p. 167.)

52) Bakhtine-Volochinov insiste sur la nécessité de ne pas négliger le thème comme élément déterminant les formes énonciatives. "Ce dont parle" le discours, la référence qui y est construite par la dénomination, la prédication, les reprises synonymiques, détermine les formes d'une énonciation tout en étant un enjeu de l'échange verbal.

II. Les votations. Débats et actes de langage

1. Une situation d'énonciation réglée institutionnellement

L'analyse des résultats d'un scrutin est l'objet par excellence de la science politique qui, sur la base de données statistiques, économiques, sociologiques, historiques, décrit l'état d'une société, de ses institutions, des rapports politiques et sociaux qui la structurent.
C'est sous l'angle spécifique du langage et des rapports sociaux qui s'y trouvent structurés, que nous voudrions envisager les campagnes de vote qui, en 1970, 1974, 1977, ont mis la xénophobie au centre de débats politiques nationaux. Nous envisagerons ici les "votations" comme processus de langage plutôt que comme données quantitatives.
Le terme régional de "votation" utilisé en Suisse romande, désigne une réalité liée au fonctionnement de la démocratie semi-directe helvétique: l'organisation de consultations populaires fréquentes à tous les niveaux politiques et sur des objets les plus divers prévus par la loi. Ces consultations découlent notamment du droit de référendum et d'initiative. L'expression "les votations" désigne le scrutin lui-même, l'acte de voter, mais il s'étend aussi à l'ensemble des événements et des débats qui préparent et entourent le vote.

La votation est d'abord un acte de langage collectif, dans lequel trois énonciations qui s'excluent - OUI, NON, JE M'ABSTIENS - répondent formellement à une question posée par les autorités, dont le thème est un texte (constitutionnel, législatif) soumis à la consultation. Par rapport à ce texte, les trois discours ont un double statut: ils sont à la fois performatifs et assertifs. Performatifs, car l'énonciation de ces discours contradictoires ne constitue pas seulement une communication d'information; elle transforme par le seul fait d'être énoncée, la situation où elle se produit. Ces discours ne sont pas perfomatifs en soi, mais par rapport au texte qui est leur thème: dire OUI lors d'une votation, c'est reprendre à son compte le texte référent, l'asserter comme vrai et lui donner une valeur d'action; dire NON, c'est accomplir

l'acte de langage qui consiste à refuser de modifier une situation donnée.

Il y a donc énonciation et acte dans le vote. L'acte de langage est réglé expressément; il est "prononçable" une seule fois dans des formes prévues par la loi[1]. L'énonciation quant à elle, si elle est de fait collective, se présente comme strictement individuelle; le vote interpelle les agents sociaux en sujets individuels, il les assigne à leur place de citoyens. Il donne aux locuteurs individuels l'impression qu'ils se battent pour imposer la vérité de signification que leurs discours véhiculent à travers des formules, lesquelles sont en réalité le produit de rapports de forces sociaux et n'ont pas de sens, et donc pas de "vérité" en dehors de ces rapports de forces qu'elles expriment et fondent en même temps. Le vote donne corps à cette vérité en lui conférant une force d'action. De même les polémiques, les débats, les argumentations sur la valeur de vérité ou d'action sont les effets tangibles d'institutions où s'expriment, à travers le langage, des rapports de forces sociaux.

L'acte du vote, à travers lequel les individus s'érigent en sujets politiques, et se pensent libres, agissants, capables de transformer la situation où ils se trouvent, est l'aboutissement d'un **processus d'énonciation social et historique**. Cette notion nous sert à cerner ce qu'est une campagne politique qui conduit au scrutin. Organisée autour d'un objet précis (dans notre cas les textes des initiatives), une campagne est la mise en circulation d'un ensemble hétérogène de discours en interaction, qui se clôt formellement par un scrutin où des discours multiples se polarisent dans un nombre restreint de positions de vote. Durant la campagne, des significations sont mises en circulation et s'affrontent au cours de débats institutionnels ou d'échanges particuliers. Celle-ci se présente comme une bataille autour de mots ou de formules condensant des significations contradictoires produites dans des discours partiellement réglés. Nous reprenons ici les propositions[2] de M. Foucault:

> "...Je suppose que dans toute société la production du discours est à la fois contrôlée, sélectionnée, organisée et redistribuée par un certain nombre de procédures qui ont pour rôle d'en conjurer les pouvoirs et les dangers, d'en maîtriser l'événement aléatoire, d'en esquiver la lourde, la redoutable matérialité" (**L'ordre du discours**, p. 10-12).

Nous essayons de montrer que:

> "le discours n'est pas simplement ce qui traduit les luttes ou les systèmes de domination, mais ce par quoi on lutte, le pouvoir dont on cherche à s'emparer" (Ibidem).

Les campagnes autour des initiatives doivent être analysées à la fois par rapport à l'institution qui les organise et par rapport à une situation historique dont elles résultent. Elles condensent - au travers de prises de paroles individuelles et collectives qui s'affrontent dans une polémique réglée institutionnellement - des tensions sociales qui sont mises en forme dans le langage et que le vote final est censé dénouer.

D'un autre point de vue, ces campagnes ne sont qu'un moment particulier de la mise en circulation des discours; elles ne sont qu'un aspect d'une formation langagière, qui a été marquée par elles mais ne s'y limite évidemment pas. L'importance de ces campagnes, du point de vue des pratiques langagières et de la circulation des discours xénophobes, est qu'on peut voir particulièrement clairement à travers elles comment, dans certaines situations politiques, les discours se mettent à foisonner autour d'un thème, comment leur production se développe et leur circulation s'accélère et comment, tout en étant profondément hétérogènes, ils s'organisent dans des débats partiellement réglés sous l'effet d'institutions.

2. L'hétérogénéité des discours et leur circulation

L'analyse des campagnes politiques sous l'angle du langage doit prendre pour point de départ la forte densité et la grande diversité des discours qui se trouvent mis en circulation durant une période et sur un thème limités. Les théories du discours prennent peu en compte le fait que les données de langage réelles ne sont jamais homogènes. L'hétérogénéité se manifeste de façon multiple: irrégularités grammaticales, discours interrompus, interventions de facteurs extra-linguistiques dans l'échange verbal, variations formelles du code selon des "niveaux de langue" différents, changement du sens des mots.

La densité et l'hétérogénéité des discours dépendent des facteurs matériels de leur production: locuteurs multiples, situations d'énonciation variées, diffusion différenciée. Dans les campagnes politiques, les partis sont des énonciateurs privilégiés. Par la voix de leurs dirigeants, utilisant les moyens matériels de la communication de masse, la presse écrite, parlée, télévisée, l'affiche, le tract, les appareils politiques font circuler des discours qui s'opposent ou se renforcent mutuellement. Les autorités gouvernementales ou législatives, les organisations professionnelles, syndicales ou patronales, les églises, produisent des discours comparables à travers des moyens et des formes qui leur sont propres. Les significations ainsi produites ne sont pas

préétablies. Elles se forgent à travers la circulation des discours, dans les situations d'énonciation les plus diverses, dans des contextes différents. On a vu comment le terme d'**Ueberfremdung**, mis en circulation avec un sens lié à un projet politique et à une situation historique, a pris dans des discours politiques, des textes législatifs, scientifiques ou syndicaux, des significations variant avec les époques et les conjonctures.

Dans le cadre des campagnes, les discours des partis ont pour propriété d'être énoncés par des locuteurs collectifs. Les significations qui s'y construisent ne dépendent pas de la fonction sociale individuelle, de l'état psychologique, de celui qui les prononce, mais de la place que son parti occupe dans une formation sociale, de la pratique qu'il y développe, du projet politique qu'il exprime à travers l'ensemble des discours qu'il tient. Un parti politique ne dit pas "n'importe quoi"; les discours qu'il énonce, par exemple lors d'une campagne de votation, entretiennent des relations de paraphrases avec ceux qu'il tient par ailleurs (ses déclarations, son programme, ses résolutions). Ils ne sont pas pour autant tautologiques; dans leur répétition même, mais aussi dans les oppositions et les relations qu'ils établissent avec d'autres discours, produits par d'autres locuteurs, collectifs ou non, se produisent des déplacements. "Les mots changent de sens", dit-on. Cela veut dire aussi que les mots peuvent former entre eux des combinaisons nouvelles produisant des déplacements de signification. Durant les campagnes, ces déplacements s'accélèrent et se diversifient. De nouvelles tournures, de nouveaux mots surgissent dans les polémiques. Des expressions particulières deviennent des formules, énoncées sous des formes et dans des situations de langage les plus diverses. Ainsi, en est-il de **Ueberfremdung** et de **xénophobie** qui en tant que formules sont des enjeux centraux dans les débats, amplifiés et développés non seulement par les discours collectifs, mais encore au travers d'une multitude d'échanges verbaux particuliers. La signification de ces termes n'existe pas en dehors de ces paraphrases multiples et constamment déplacées où ils se trouvent utilisés, définis explicitement ou non. Ce ne sont donc pas seulement les conditions de production différentes qui déterminent des effets de sens différents, ce sont aussi les conditions de l'échange des discours, de leurs rencontres.

A côté de l'ensemble des locuteurs collectifs, dont les discours liés le plus souvent à des appareils institutionnels sont bien repérables et analysables, il existe aussi la masse de locuteurs "individuels" qui contribuent, de façon plus diffuse mais non moins importante, à la production et à la circulation des significations. Dans tous les moments de la vie quotidienne, conversations au travail, dans les transports publics, conversations de table, de

café, ou de salon, échange de lettres, d'injures ou de plaisanteries, il y a production, transformation et échange de significations. Dans l'analyse des discours politiques ces diverses pratiques langagières "spontanées", "individuelles" sont rarement prises en compte, les discours émanant de "locuteurs collectifs" étant la plupart du temps, privilégiés comme source représentative de données. Ce choix nous paraît cependant négliger une partie importante des discours politiques, la plus difficile à observer en tant que discours, celle où l'opinion politique se forme et se transforme. A cet égard l'opposition collectif/individuel ne semble pas toujours valide.

Prenons un exemple: les lettres de lecteurs à leur journal quotidien. Chacune prise isolément est issue d'une pratique individuelle; elle constitue un discours particulier, produit de conditions d'énonciation propres au locuteur (ses déterminations sociales, psychologiques, les facteurs affectifs qui l'ont déterminé à prendre la plume, ses moyens langagiers). Cependant, si on rapporte ces lettres à l'institution du scrutin, elles se répartissent en groupes apparemment bien distincts, celles qui appellent à voter OUI aux initiatives, celles qui appellent à voter NON. Il y a là matière à définition de deux locuteurs collectifs: les partisans et les adversaires des initiatives. Ces deux catégories ont certes une validité par rapport à l'acte du vote, mais elles ne suffisent pas pour traiter le phénomène langagier que constituent les lettres de lecteurs. Ainsi le NON énoncé et argumenté dans les lettres des adversaires, s'il a d'une part un sens précis et unique - rejeter le texte soumis au scrutin - repose sur des argumentations multiples, voire contradictoires, qu'il condense sans les réduire; de ce point de vue, le NON ne renvoie pas à un seul locuteur collectif, mais peut être fragmenté en un ensemble considérable de positions plus ou moins distantes des argumentations en faveur du OUI qui sont, elles aussi, profondément hétérogènes. Par ailleurs, telle lettre d'un particulier, une fois publiée et diffusée dans un journal, se trouve érigée par la décision de la rédaction en un discours représentatif d'un locuteur collectif.

Les interactions entre discours collectifs et discours individuels sont complexes et tiennent aux conditions réelles de production et de circulation du langage. Elles sont souvent négligées au profit des notions abstraites de locuteur collectif et de conditions de production postulées pour établir des corpus homogènes permettant de comparer leurs éléments entre eux[3]. Ce type de démarches limite la prise en compte des phénomènes langagiers et des fonctionnements sociaux dans l'analyse des discours; il réduit la réalité sociale du discours politique à l'existence d'appareils homogènes. La notion de processus d'énonciation social et historique, appartenant à une formation langagière donnée et la

caractérisant par là même, nous paraît rendre compte plus concrètement de la place du langage dans une formation sociale. Au cours de tels processus les pratiques langagières diversifiées s'organisent et se règlent, mettant ainsi en circulation dans une formation sociale à la fois des discours hétérogènes et des référents communs.

3. Réglage et contrôle des discours

On pourrait utiliser une image pour caractériser le réglage des pratiques dans les campagnes de votations: celle d'un entonnoir constituant un goulot d'étranglement dans lesquels les discours se resserrent pour ne constituer finalement que les trois énoncés normés et homogènes: OUI, NON, JE M'ABSTIENS.

Sans pouvoir décrire exhaustivement le fonctionnement d'une formation langagière à un moment de son histoire, il est possible de repérer, lors des campagnes, certains des mécanismes qui réduisent les produits des pratiques hétérogènes. Nous avons noté déjà comment l'institution de vote règle la circulation des discours par les limites temporelles qu'elle impose à la campagne mais aussi aux locuteurs contraints d'exprimer leur position par un bulletin de vote; les partis politiques, toutes les organisations représentatives exprimant des positions à travers des discours normés, constituent un cadre qui donne sa forme dominante à la formation langagière. Les médias sont un autre élément fondamental de ce réglage institutionnel de pratiques langagières. Lors des campagnes successives, certains journaux ont ouvert dans leurs colonnes des rubriques consacrées à la diffusion du courrier de leurs lecteurs. Les critères qui déterminaient le choix des passages retenus étaient de deux types: critères de contenu - choisir les passages qui étaient les plus significatifs -, critères de forme - publier des extraits conformes aux règles grammaticales et à certaines exigences sociales[4]:

- Règles rhétorico-grammaticales - les lettres dont les formes grammaticales ou stylistiques sont trop éloignées des formes admises dans le discours journalistique ne sont pas retenues.
- Règles de bienséance - insultes et anonymat sont rédibitoires.
- Représentations idéologiques dominantes - les attaques portant trop violemment contre l'ordre établi, le système social et économique, le gouvernement, sont effacées.

Ce type de contrôle qui règle la circulation même des discours contribue, comme l'ensemble des institutions, à imposer la forme et le contenu du débat et à présenter les votations comme conclusions naturelles de ce débat.

4. Le référent social

Ueberfemdung et **xénophobie** ont dominé les débats depuis le début des années soixante. On pourrait sans doute évaluer ce fait d'un point de vue quantitatif. En les désignant comme des formules dominantes[5], nous entendons encore autre chose. Ces deux termes ont, durant cette période, condensé en eux une masse considérable de discours, auxquels ils servaient d'équivalents sémantiques. Enoncer l'un ou l'autre c'était mettre en circulation des significations multiples, contradictoires, renvoyant à l'existence de séries d'énoncés paraphrastiques bien attestées, par lesquelles les deux termes se trouvaient définis. Par exemple, dans deux brochures[6] "anti-xénophobes" parues lors de la campagne 1974, on trouve les séries suivantes:

Lexique des lieux communs de la xénophobie

- Les étrangers ne connaissent pas notre langue et ne font aucun effort pour l'apprendre;
- Ils viennent pour gagner le plus possible et envoyer le plus d'argent possible chez eux;
- Ils ont des coutumes culturelles, familiales, politiques différentes des nôtres;
- Ils font du bruit;
- Ils nous prennent nos logements;
- Ils font beaucoup plus d'enfants que nous et encombrent nos écoles;
- Ce sont eux qui commettent les crimes;
- Ils font des heures supplémentaires et travaillent plus vite;

etc.

Pour ? Contre !

- On dit ... Les étrangers sont une lourde charge pour nos institutions sociales;
- On dit ... Quand les travailleurs étrangers sont la cause de la charge excessive de notre infrastructure: c'est pour eux que nous construisons des logements, des routes, des écoles, des hôpitaux, etc..;
- On dit ... Il y a trop de malfaiteurs parmi les étrangers.

etc.

De tels documents attestent la circulation intense des formules et font apparaître des familles d'énoncés paraphrastiques. Pour chacune des formules on peut trouver une multitude d'énoncés susceptibles de se condenser dans l'une ou l'autre. De l'existence de ces énoncés et de la circulation des formules, nous tirons

la notion de référent social. Nous entendons par là que dans les années 60-80 tout locuteur, individuel ou collectif, savait ou prétendait savoir ce que "signifiaient" ces formules. Cela n'implique pas, bien sûr, que tous leur donnaient la même signification, mais seulement qu'elles appartenaient l'une et l'autre à la formation langagière propre à la Suisse romande, comme en font partie d'autres formules telles que patrie, neutralité, indépendance nationale, communisme, liberté, étranger (à la différence de formules qui existent dans d'autres pays ou à d'autres époques, mais n'ont pas en Suisse actuellement de référent social; par exemple, révolution nationale, impérialisme, autogestion ouvrière, nationalisation, etc.).

Cette notion de référent social[7)] dans une formation langagière n'en exprime nullement l'homogénéité. Elle désigne le fait que dans un certain état des rapports de forces sociaux, des formules surgissent dans le langage par rapport auxquelles l'ensemble des forces sociales, l'ensemble des locuteurs, sont contraints de prendre position, de les définir, de les combattre ou de les approuver, mais en tout état de cause, de les faire circuler d'une manière ou d'une autre. Ces formules sont l'objet de luttes dont l'enjeu pour les différentes forces sociales est d'imposer leur propre référent comme référent général. Pour prendre un exemple dans une autre formation sociale nous pourrions dire qu'en 1973 a surgi en France une formule: le **Programme commun de la gauche** et que, jusqu'après la rupture de l'Union de la Gauche (1978-1979), une bataille permanente s'est menée entre la droite et la gauche françaises mais aussi au sein de cette dernière. Elle a été proviscirement réglée par la victoire électorale du parti socialiste de 1981. Cette bataille sur les mots fait partie de la lutte des classes en France.

Dans notre cas, le référent social est au centre d'une longue bataille sur les mots, qui s'est jouée notamment dans les campagnes de 1970, 1974, 1977. L'objet de cette bataille ne s'est pas condensé dans une seule formule, mais dans deux. Il faut donc chercher le référent social à la fois dans les discours qui leur sont communs et dans les énoncés qui les opposent. On les trouve d'une part dans l'affirmation de l'existence de l'**Ueberfremdung** par les adversaires. Mais les démonstrations scientifiques, économiques, sociologiques, démographiques, utilisées par ces derniers ne suffisaient pas à effacer le lien fondamental qui unit la "lutte contre l'**Ueberfremdung** et le discours patriotique. L'argumentation des partisans risquait ainsi, à tous moments, d'être légitimée et renforcée par celle de leurs adversaires. C'est sur ce point qu'intervient la mise en circulation de la seconde formule; l'accusation de xénophobie; elle a permis de contrer la formule **Ueberfremdung** en l'empêchant de développer ses effets.

Si à trois reprises les promoteurs des initiatives anti-étrangers ont cherché à imposer la notion de surpopulation étrangère comme cadre de discussion, à chaque fois l'objet central du débat s'est donc trouvé déplacé de la question de la surpopulation à l'accusation de xénophobie, sans que la question de l'**Ueberfremdung** ait jamais été véritablement tranchée dans son principe. Ce faisant, les adversaires contraignaient les partisans à abandonner leur offensive contre la politique du consensus en matière d'immigration, pour se retrancher dans un discours défensif: "nous ne sommes pas xénophobes, mais...".

5. La productivité de la formule : xénophobe, xénophone, xénophonomatique...

Le terme **xénophobe** n'est pas une création ancienne en français. Il est attesté pour la première fois dans les dictionnaires au début du XXe siècle (en 1904, dans le **Nouveau Larousse illustré**) en même temps que **xénophobie**. Cette date atteste sa mise en circulation sociale, phénomène qui nous intéresse ici. Les antonymes **xénophile** et **xénophilie** apparaissent à la même époque (en 1907, dans le **Supplément du Nouveau Larousse illustré**). Dès 1920, la famille lexicale est citée dans l'ensemble des dictionnaires de la langue française avec des définitions qui ne soulèvent pas de problème particulier[6]. Les dictionnaires font apparaître les caractéristiques principales de cette famille lexicale; c'est une formation savante, qui repose initialement sur la racine **-phobe**, et qui a servi tout d'abord à désigner les rapports antagoniques entre nations particulières: **anglophobe** (1829), **gallophobe** (1845). La formation de ces termes atteste la montée des divers antagonismes nationaux du XIXe siècle. De l'**anglophobe** de 1829 au **germanophobe** de 1922, on assiste dans le langage à la transformation de référence attachée à l'"ennemi héréditaire". **Xénophobe** est une formation secondaire par rapport à cette première série. Formée sur la racine **xéno-**, elle n'est pas liée directement au discours politique, mais à divers lexiques techniques: **xénodoche**, dans le vocabulaire de la botanique, **xénodoque**, dans le vocabulaire ecclésiastique. **Xénophile** est produit à partir de **xénophobe**, par antonymie. Il est considéré comme rare par le dictionnaire Robert. On le trouve une fois dans notre matériel, avec une valeur dépréciative. Ainsi la structure sémantique de la famille **xénophobe-xénophile** ne présente aucune difficulté. Les définitions y sont univoques. C'est une liste fermée. En comparaison de cette description lexicographique qui "aplatit" dans quelques définitions l'histoire de ces termes, leur fonctionnement lors des campagnes est un peu plus complexe. On notera une productivité lexicologique importante et significative. A côté d'énoncés tels que:

(1) nous ne sommes pas du tout **xénophobes.**
(2) Pas question **de xénophobie.**
(3) Tous les partisans de l'initiative Schwarzenbach ne sont pas nécessairement **des xénophobes.**
(4) que ce **xénophile** sache...

On trouve également:

(5) La presse étrangère nous traite de **xénophones** et de racistes.
(6) et bien je n'ai jamais été **xénophobie** comme l'on dit.
(7) Depuis 1940 à Nyon, dans certains bureaux de la commune de Nyon on dit avec **xénophonomatique.**
(8) Que les **antixénophobes** en tirent les conclusions.

L'apparition de termes ou de constructions déviantes par rapport à la norme est un indice de la transformation intervenue dans la circulation du paradigme. Face à la structure lexicologique simple décrite par les dictionnaires, des termes et des constructions surgissent dans la pratique langagière des lecteurs, qui ne sont pas réductibles à cette structure. Certes **antixénophobes** (8) enrichit seulement le paradigme **xénophobe/xénophobie**, sans le transformer; ce néologisme suit un modèle courant. Mais que faire de "**xénophone**" (5), "je n'ai jamais été **xénophobie**" (6) et "**xénophonomatique**" (7)?

Xénophone (5) est un lapsus que nous avons rencontré à plusieurs reprises, également sous forme orale. Il déplace xéno-phobe de la série étymologique des composés en **-phobe** pour l'introduire dans une série parallèle: **anglophone, francophone, germanophone.** Le locuteur dans une situation de polémique est amené à s'emparer d'un lexème qui ne lui est pas familier, voire à en créer un sur la base d'un schéma familier. Il en va de même avec le terme de **xénophonomatique** (7). On voit là une double série paradigmatique reposant sur la racine -phobe et sur la racine -phone:

xéno-	-phile -phobe
	-phone -phonomatique

La dernière forme remplit une fonction adverbiale caractérisant le "dire xénophobe"; on pourrait imaginer diverses tournures ayant la même fonction:

"Certains vaudois disent" *xénophobement
avec xénophobie
avec un ton xénophobe
avec des accents xénophobes
avec xénophonomatique.

Il est hasardeux de préciser davantage ce qu'a voulu dire le locuteur. En revanche Ces faits de néologie sont significatifs de la circulation sociale de la formule.

Analogue aux énoncés (5) et (7), l'énoncé (6) dote **xénophobie** d'un trait sémantique **humain**; on pourrait y voir le résultat d'analogies phonétiques avec des noms de personne du type: Zénobie, Elodie, harpie.

Je ne suis pas xénophobie renvoie à des injures du type:
- Espèce de chipie!
- Vous n'êtes qu'une sale xénophobie!

et peut être rapproché d'un paradigme syntaxique dans lequel un slogan est utilisé comme prédicat dans des énoncés comme:
- Je n'ai jamais été Algérie française
- Etes-vous Jura libre?
- Il est très travail-famille-patrie.

Toutefois **xénophobie** n'a pas le caractère de slogan; la formule n'a pas pris une valeur d'action au sens où, dans un slogan comme **Jura libre!**, un énoncé - **Le Jura doit être libre** - est condensé et fonctionne comme un instrument de reconnaissance, de rassemblement, de lutte. On y trouve plutôt le reflet d'une circulation du prédicat **xénophobe/xénophobie** non dans les affrontements de masse, mais au sein même des institutions. Ce sont fondamentalement les journaux, la télévision, la radio, les églises, les groupements patronaux, les syndicats qui ont mis en circulation ce prédicat et ont contribué à en faire une **formule** de dénonciation des initiatives anti-étrangers. On peut noter, au cours des campagnes une sorte de répartition de la propagande, entre les différentes institutions pour activer la circulation de la formule **xénophobe** et circonvenir ainsi le discours des partisans. La formule se répercute dans la circulation souterraine des discours au restaurant, sur les lieux de travail ou dans le cadre familial. C'est elle qui émerge dans les lettres de lecteurs, dans ces pratiques langagières spontanées qui entretiennent avec la norme grammaticale une relation conflictuelle. Le **je n'ai jamais été xénophobie** d'une partisane de l'initiative, comme le **on dit avec xénophonomatique** de l'opposant, sont des signes de cette circulation sociale de la formule, signes que la polémique sur le prédicat xénophobe s'est imposée comme débat central dans la campagne de votation, signes que **xénophobie** est devenu dans les années septante un référent social commun.

1) A côté des trois assertions contradictoires constituant l'acte de langage, il faut mentionner évidemment toutes les énonciations formulant le vote nul.

2) Les recherches de Foucault, qu'il s'agisse de la constitution du discours clinique, du discours sur la folie, du discours sur la sexualité, portent sur la "longue durée". Notre démarche s'attache à la constitution et à la circulation d'un discours sur une période relativement courte, elle ne cherche pas à tracer des tendances d'évolution à une échelle historique. A la différence de Foucault qui ne vise pas à articuler l'analyse des conditions de production d'un discours à la forme même de ce discours, évitant par là de recourir à des procédures d'analyse linguistique pour interroger de préférence d'autres formes de savoir sur le discours, par exemple le savoir psychanalytique, notre travail, qui porte sur une période et un matériel discursif relativement limités, passe par l'utilisation de procédures linguistiques. Il s'agit pour nous de décrire les aspects sociaux et politiques mais aussi les formes linguistiques que ce contrôle induit dans diverses pratiques langagières.

3) Voir J.B. Marcellesi et B. Gardin, **Introduction à la sociolinguistique**, 1974, p. 17-18. De points de vue différents, le recueil des données dans les recherches en lexicologie politique ou le montage des procédures expérimentales visant à faire produire des surfaces discursives analysables par l'analyse automatique du discours réposent aussi sur l'existence théorique d'un locuteur collectif.

4) **La Feuille d'Avis de Lausanne**, en 1970, précisait chaque jour dans sa rubrique "Monsieur le Rédacteur": "Nos correspondants sont nos hôtes: ils expriment librement leurs opinions. Nous ne publions cependant que l'essentiel de chacune de leurs lettres et nous écartons naturellement les écrits anonymes ou injurieux".

5) Nous empruntons cette notion à J.P. Faye. Elle désigne chez lui la constitution et la mise en circulation du syntagme **Etat totalitaire**.

6) **Lexique des lieux communs de la xénophobie**, document d'un groupe de travail romand, édité par le Centre social protestant (1974), diffusé par divers journaux de Suisse romande.
Pour? Contre! Vademecum d'information, édité par le Comité Suisse 80, (1974).

Le document du Centre social protestant oppose aux "lieux communs xénophobes", c'est-à-dire aux énoncés qui définissent la xénophobie, un discours fondé à la fois sur des faits d'ordre scientifique (sociologique, économique) et d'ordre moral. Le document du Comité suisse 80 oppose, essentiellement "la vérité" des faits économiques aux "On dit..." de la xénophobie. Voir aussi plus récemment: **Le statut de saisonnier. Une solution de facilité à rejeter. Réponse à des lieux communs. Documents de la Commission protestante romande Suisses-immigrés (1980).**

7) Courtine (1981) a critiqué l'emploi de cette notion, en lui donnant une valeur théorique alors qu'elle est essentiellement opératoire. Il note qu'elle présente l'intérêt de mettre en relief que "les discours produits à partir de positions idéologiques contradictoires ne constituent nullement des entités séparées, mais restent en contact par la circulation et l'échange des "formules" dont il importe de définir les conditions à partir d'une pluralité hétérogène de conditions de production" (p. 32). En revanche, poursuit Courtine, "le risque nous semble grand à travers les notions de **référent social commun**, de formules comme **équivalents sémantiques**, de **catégorie sémantique commune**, d'en arriver à une **conception hégémonique** de la circulation des formules au sein d'un "marché de l'échange discursif" qui se confonde avec le marché de l'échange monétaire et dans lequel les "formules", comme des pièces de monnaie passant de main à main, recevraient la même valeur. Ceci peut conduire à faire des discours produits à partir de positions idéologiques dominées des **variantes hégémoniques** du discours de l'idéologie dominante, dans une perspective qui dissolve de fait les contradictions idéologiques de classes" (p. 32).

Répétons-le, ces notions ne prétendent pas fonder une théorie des discours, mais d'abord saisir des propriétés de situations particulières. Les risques d'homogénéisation décrits par Courtine ne tiennent pas aux notions elles-mêmes. Il se trouve que la circulation des discours dans des campagnes politiques, où la part des médias comme instruments de contrôle est considérable, s'apparente peut-être à d'autres formes de circulation, de marchandise ou de monnaie. Il se trouve aussi que la production et la circulation des formules que nous analysons ont eu lieu à des moments où le consensus idéologique et politique, sous la forme du discours patriotique, est resté dominant comme facteur d'homogénéisation, même durant les affrontements que nous analysons.

8) Ainsi, dans le **Französisches Etymologisches Wörterbuch:**

-sous l'entrée **xenos** (gr.): **fremder**

N.fr. Xénophilie f.: "sympathie pour les étrangers" (1907)
Xénophile adj.: "qui aime les étrangers (1907)
N.fr. Xénophobie f.: "état d'esprit du xénophobe" (1907)
Xénophobe adj.: "qui déteste les étrangers" (1907)

-sous l'entrée **phobos** (gr.): **schreck, furcht**

N.fr. Anglophobe (s.adj.): "celui qui déteste les Anglais" (1829)
Anglophobie f. : "aversion pour les Anglais" (1829)
Gallophobe (s.adj.) : "celui qui déteste les Français" (1845)
Gallophobie f. : "aversion pour les Français" (1845)
Francophobe : "gallophobe" (1872)
Francophobie : "gallophobie" (1930)
Germanophobe : "qui déteste les Allemands" (1922)
Xénophobe adj. : "qui déteste les étrangers" (1907)
Xénophobie : "aversion pour les étrangers" (1907).

III. Quelques aspects de l'argumentation politique dans le langage quotidien

1. Une pratique langagière spécifique : les lettres de lecteurs

Dans l'ensemble des documents écrits formant nos données, ce qui distingue d'emblée les lettres de lecteurs[1], c'est leur hétérogénéité. Ici, pas de structures syntaxiques unifiées, pas de régularité dans les marques énonciatives, pas de cohérence apparente dans les référents. Quel que soit le point de vue d'où on l'envisage, chaque lettre apparaît comme un fait de langage unique, irréductible, et leur ensemble comme un matériel disparate. Simples cartes postales, feuilles arrachées à un bloc de papier qu'on a sous la main, papier à en-tête, le support matériel de ces discours frappe par sa diversité. Ce sont aussi les écritures, manuscrites, dactylographiées, révélant pour certaines une pratique habituelle de l'écrit, pour d'autres le fait que l'écriture doit être pour leur auteur un acte peu fréquent. Telle lettre semble écrite par un professionnel, sous la dictée, telle autre paraît avoir été composée, caractère après caractère, sur une machine dont les touches ne fonctionnent pas.

A cette hétérogénéité matérielle s'ajoute la diversité des formes de langue. Sur tous les plans, orthographique, morpho-syntaxique, lexical, rhétorico-stylistique, chaque lettre présente un ensemble de particularités qui lui confère son identité mais aussi son caractère incomparable. Telle lettre respecte le code de l'orthographe d'usage mais ignore l'orthographe grammaticale, les règles, voire les signes de ponctuation; telle autre présente des ruptures de construction syntaxique, utilise improprement un vocabulaire technique ou le vocabulaire quotidien. Une lettre rapporte en quelques mots une expérience personnelle ou développe longuement le récit d'une vie. Une autre lance des slogans, une série d'insultes ou d'injures à l'adresse d'un rédacteur, d'un homme politique, - ou d'un voisin de palier. Tel auteur s'énonce dans son discours, tel autre construit un développement général et abstrait, recourant à des exemples, des comparaisons (historiques, médicales, juridiques), administrant des preuves ou maniant l'ironie.

La disparité de ces matériaux pourrait faire conclure à l'impossibilité d'une analyse systématique. En deça de ce caractère hétéroclite, ces lettres relèvent pourtant d'une pratique langagière spécifique déterminée par une situation institutionnalisée: dans le cours d'une campagne politique relayée par la presse, des lecteurs, pour des raisons explicites ou non, et avec des moyens langagiers propres à chacun, ont pris part à un débat lancé par leur journal. Là est le point d'unification de cette pratique. Parce qu'ils se sentaient directement concernés par une campagne politique qui se développait jour après jour sous leurs yeux, et qu'ils jugeaient décisifs les enjeux du débat, ces lecteurs ont pris la plume.

Dans leur prise de parole, les lecteurs réagissaient aux événements de la campagne et aussi aux sollicitations des médias et de leur quotidien particulier. Toutes les lettres portent des indices de ces sollicitations. La présence dans ces textes de phénomènes d'interdiscours (diverses formes de discours rapporté, discours direct, indirect, citation, mention, résumé), de marques d'interactions entre lecteurs, ou entre lecteurs et journal, de traces de détermination des formes discursives et des thèmes argumentatifs par la situation de la campagne politique, caractérise cette pratique langagière.

L'intérêt essentiel que présentent les lettres de lecteurs est qu'on y discerne les traits d'une pratique où se concrétise un aspect de la production et de la circulation des discours dans une formation sociale. A la limite de l'institutionnel et du non-institutionnel, de l'écrit et de l'oral, de la norme et du non-standard, de l'individuel et du collectif, cette pratique nous semble fournir un exemple concret du langage dans son fonctionnement social réel, tout à la fois dispersé, éclaté, et pourtant partiellement unifié et normé.

Lire ces lettres, c'est suivre un débat, non tel qu'il est organisé et monté devant une caméra, un micro, ou dans une assemblée réglementée, mais tel qu'il se déroule dans les lieux où "ça parle", dispersé mais ininterrompu, répétitif mais toujours renouvelé par d'imperceptibles déplacements, censuré, contrôlé, transgressant pourtant en permanence les normes établies. Lire ces lettres, c'est écouter la "rumeur publique" [2], non pas filtrée par les instruments de l'interview ou de l'enquête, mais telle qu'elle se propage, s'amplifie et peut dissoner quand les contradictions et les conflits sociaux qu'elle porte couvrent les accords du consensus idéologique et politique. Analyser ces lettres c'est tenter de montrer qu'elles ne forment ni un ensemble chaotique aléatoire, ni une structure ordonnée et bien réglée.

16. 4. 70

Monsieur le rédacteur,

Ne pas confondre confiture et balayure

Non, tous les partisans de M. Swarzenbach – et de loin – ne sont pas xénophobes comme tend à le prétendre la majorité de la presse suisse conditionnée elle-même à ... conditionner l'opinion publique.

Etre pour la limitation des étrangers n'implique pas forcément de les détester, bien au contraire, mais tant qu'on nous fera faire du service militaire et qu'on nous apprendra l'histoire suisse à l'école et que nous fêterons le 1er Août, nous voulons rester maîtres chez nous et si l'on laisse faire, dans quelques années nous n'aurons plus qu'à la boucler ! Merci à M. Schwarzenbach de nous avoir ouvert l'oeil ... et le bon !

[redacted]

[redacted]

On pourrait, dans une perspective strictement linguistique, considérer ces lettres comme un corpus représentatif et établir à partir de cet échantillon une grammaire de la langue écrite non-standard par la mise en évidence des propriétés formelles générales de ce "niveau" de langue ainsi que des variations qui s'y manifestent. Ces lettres présentent de nombreux phénomènes grammaticaux propres à cette variété de français que Frei (1929) avait proposé d'appeler "français avancé". On a vu déjà des exemples de créations lexicales, et l'on verra plus loin divers types de ruptures syntaxiques, d'accord ou de construction, dont l'analyse et la comparaison avec les travaux antérieurs de Bauche ou de Frei permettraient d'approfondir la description du français non standard, voire de son évolution.

D'un point de vue différent, on peut, comme cela a été fait par Windisch, Jaeggi et de Rham[3], envisager ces matériaux sous l'angle de leur contenu et établir une typologie psycho-sociologique des comportements et des mentalités qui s'y révèlent.

Notre perspective vise à ne pas séparer l'analyse des formes de celle du contenu, et à dégager des propriétés de la construction sociale du sens par la prise en compte des formes linguistiques dans leur diversité la plus large.

2. "Monsieur le rédacteur..."

Durant les campagnes de 1970 et 1974 les médias furent submergés par des centaines de lettres de lecteurs qui prenaient part au débat politique. Par leur nombre, leur forme et leur contenu, ces lettres dépassaient largement le dialogue que les journaux entretiennent habituellement avec leurs lecteurs sur les faits les plus divers. En 1970 et 1974, elles constituèrent un fait politique dont certains journaux tirèrent même, durant les campagnes, une ligne d'action. Nous envisageons ici les lettres en tant que prises de parole et comme pratique de langage spécifique dans la situation d'énonciation des campagnes.[4]

N'importe qui peut s'adresser à un journal comme à un interlocuteur connu pour lui faire part de son expérience ou de ses opinions sur tel aspect du journal ou tout autre discours ou événement. Par la forme même de la lettre (en-tête, forme d'adresse, salutations, signature) tout correspondant se pose en interlocuteur-lecteur du journal. Une délimitation est tracée avec précision entre le discours du journal et celui de ses lecteurs. Elle repose sur des différences d'ordre économique: d'un côté la pratique salariée des journalistes, de l'autre la pratique "spontanée", bénévole des lecteurs-correspondants. Les différen-

ces institutionnelles entre les deux pratiques apparaissent dans l'organisation matérielle des textes. D'une part, un discours dont la rédaction est tenue pour responsable, et qui s'organise selon des formes propres, de l'autre un discours dont elle ne se déclare pas responsable. En fait les types de contrôle qui s'exercent sur les lettres de lecteurs sont multiples. Le dialogue peut garder un caractère privé, celui d'un simple échange de lettres entre particuliers; il peut devenir public si la rédaction décide, soit en accédant à la demande de son correspondant, soit avec son accord, de mettre en circulation le discours de celui-ci, en l'imprimant et en le diffusant. A part quelques cas explicitement prévus (droit de réponse, rectification d'erreurs), la rédaction reste maîtresse du dialogue avec ses correspondants. C'est elle qui, en dernier ressort, décide en fonction de ses propres positions, de ses impératifs commerciaux, des normes de langue qu'elle applique, si elle publiera telle ou telle lettre. En tant que lecteur individuel, un correspondant ne peut imposer à la rédaction un rapport de force qui lui donnerait prise sur le débat. Il doit se soumettre, ou pour le moins tenir compte des contraintes que lui impose cette situation. Même en s'y conformant, il n'est pas assuré de voir son discours diffusé.

La structure énonciative générale des lettres se caractérise par la mise en place, dans un discours écrit, de la relation fondamentale **je-tu/vous**. Le **je** du locuteur s'y énonce explicitement comme stable; telle est une des fonctions de la signature ou de l'en-tête: marquer, dans une énonciation écrite, la stabilité référentielle du pôle locuteur, individuel ou collectif. Il en va de même pour le pôle allocutaire; l'adresse, les formes de politesse, les formules de salutations assurent sa stabilité référentielle. Il existe des cas où la référence de ce pôle peut varier dans le cours d'une même lettre, le changement de référence se trouve alors marqué par une variation dans les formes d'adresse, par un changement de patronyme par exemple. Dans quelques cas, les lettres de lecteurs présentent une structure énonciative simple: tel lecteur écrit à la rédaction pour protester contre un article ou une série d'articles et l'informe de sa décision de mettre fin à son abonnement. Mais la plupart du temps elles se présentent comme des lettres ouvertes.

La structure énonciative de la lettre ouverte n'est pas par définition différente de celle de la lettre privée: il s'agit d'un texte dont la substance est exhibée, mise en circulation, soumise à des témoins extérieurs à la relation énonciative sur laquelle est construit le discours. Cette relation n'en est pas nécessairement modifiée pour autant. Ainsi en va-t-il de la structure énonciative qu'on trouve dans les correspondances littéraires ou dans certaines formes de pamphlets. Les lettres ouvertes des lecteurs

Suisses réveillez-vous.

Dorénavant suite à tous les articles déjà parus dans ces colonnes et à ceux qui suivront, je tiens à mettre au point une fois pour toute que l'initiative Schwarzenbach n'est pas une initiative xénophobe ou inhumaine comme certains milieux essaient de nous le faire croire. Le nombre de plus d'un million d'étrangers enregistrés en Suisse pourrait remplacer la population autochtone entière des cantons suivants: Valais, Tessin, Uri, Grisons, Glarus, Schwyz, St Gall, Thurgovie, et Appenzell A.R. et I.R. soit presque le tier de nos cantons, c'est beaucoup trop.

Mr Schwarzenbach lutte contre la grosse industrie et la haute finance qui nous ont par leur avidité et expansion mis dans une situation dangereuse. Si l'on fait le tour de la Suisse, — je suis bien placé pour en parler, — on est écœuré de ce que l'on voit: de magnifiques paysages d'autrefois ont été mutilés par des raffineries, de nouveaux entrepôts, de nouvelles casernes locatives, des maisons tous sans nombre et des fabriques par conséquent la grosse industrie et la haute finance ont choisi la solution la moins onéreuse pour elles, c'est à dire engager du personnel étranger.

C'est pourquoi nous devons saisir cette occasion unique que nous offre l'initiative Schwarzenbach en allant voter ou le 7 juin.

Suisses le sort de notre Pays nous concerne tous.

[redacted]

se caractérisent cependant le plus souvent par une double relation énonciative: l'auteur s'adresse tout à la fois à la rédaction et aux lecteurs du journal. Cette double relation peut se matérialiser par l'existence de deux lettres distinctes, l'une à caractère privé dans laquelle l'auteur s'adresse à la rédaction, l'autre publique qu'il destine aux autres lecteurs, mais le plus souvent les deux discours se confondent, entraînant des glissements de référence dans les désignations de l'allocutaire.

Aux principes qui régissent le genre épistolaire et par lesquels un dialogue écrit s'instaure entre deux locuteurs, le fonctionnement des médias ajoute ses caractéristiques propres. Comme productrice et distributrice d'un discours inscrit dans des rapports économiques et fonctionnant comme une institution politique, la presse assigne ses correspondants à leur place de lecteur et dote la rédaction d'un pouvoir sans commune mesure avec le leur, conditionnant ainsi leur prise de parole. La presse constitue ainsi un premier facteur situationnel qui détermine les pratiques argumentatives des lettres.

Un deuxième facteur est le déroulement de la campagne politique qui traverse alors l'ensemble de la formation sociale suisse et qui s'organise dans ce cas précis en fonction de l'institution du vote. D'une part les correspondants sont assignés à une place économique et sociale qui détermine partiellement à travers des représentations idéologiques leur prise de position et leurs analyses. D'autre part l'institution du scrutin détermine leurs discours: les locuteurs sont divisés entre ceux qui ont le droit de vote, essentiellement les nationaux majeurs, et ceux qui ne le détiennent pas, les mineurs, les immigrés; le type de scrutin impose, quant à lui, aux discours qui s'inscrivent dans la campagne préparatoire une prise de position s'exprimant en terme de oui ou non.

Un troisième facteur déterminant la pratique argumentative n'est qu'indirectement situationnel; ce sont les règles rhétorico-grammaticales qui gouvernent l'expression et l'argumentation d'une position. Ces règles ne se réduisent pas aux mécanismes formels constituant la compétence linguistique de tout locuteur. Il s'agit d'une capacité discursive touchant l'ensemble des domaines linguistiques (lexique, morphologie, syntaxe, appareil de l'énonciation) et à travers eux toutes les représentations sémantiques; cette compétence est décrite à partir des déterminations qui, dans une situation sociale donnée, font qu'un ensemble d'énoncés suivis est perçu comme un discours où un locuteur assume et défend des jugements face à d'autres locuteurs. Grammaticales, rhétoriques, énonciatives, ces règles sont la représentation formelle des normes imposées au locuteur: celles de l'écrit (dans notre

cas l'obligation d'utiliser des formes compatibles avec le code du français écrit), celles d'une composition adéquate à la situation où le discours est produit (ici les principes qui réglementent la rédaction d'une lettre), celles enfin d'un placement convenable du locuteur dans cette situation (en l'occurence le fait de s'énoncer de manière à être publié).

Certes l'ensemble des facteurs dégagés jusqu'ici ne détermine pas entièrement la pratique des correspondants. Chacun décide comment il va écrire sa lettre, à qui il va l'adresser, quel argument il utilisera et à quelles "armes" grammaticales ou rhétoriques il va recourir; c'est d'ailleurs l'ensemble de ces choix possibles qui confère au matériel son hétérogénéité. Il est possible cependant, même de façon partielle, de décrire, sur la base de ces facteurs, quelques aspects caractéristiques de cette pratique et de montrer, à partir d'exemples, comment les rapports de forces se sont constitués autour de la mise en circulation de la formule xénophobie.

3. "Ne sachant pas un mot de Français..."

1) "Les trois quarts de cette race est inférieure dont beaucoup ne savent ni lire, ni écrire. Vivant chez eux dans certaines parties de leur pays à l'état de troglodytes trouvent un défaut à tout ce que nous possédons, tout ce que nous faisons, à tout ce que nous mangeons." (Extrait d'une lettre publiée le 8.4.70)

2) "Ne sachant pas un mot de Français, ils venaits nous demandés conseil, soit sur le travail où sur les mots comment il fallait les écrire, auquel nous répondons volontiers. Mais par la suite ne se gênais pas si on leur faisait une remarque pour l'ordre et la propreté de nous dire con de Suisse et si vous n'êtes pas content de rester à la maison". (Extrait d'une lettre non publiée)

3) Lettre non publiée, annotée par un journaliste.

Lausanne le 18.5.197o

Impubliable.
Classer sans répondre

Monsieur le Rédacteur-

Courier du 7 Juin

Prenons le mal a la raçine,Le grand responsable
C,est le gouvernement Italien je parle de celui-là
car les premiers a entrer dans notre Souisse???
Oui le gouvernement est dans tous ses torts .Mais
que fait ce ramassi de ministres à la manque.Un
pays comme l,Italie qui a ses possibilités agricoles
et industrielles et qui font des grèves pendant que
ses ressortissants sont obligés de quitter le pays
pour aller quémander du travail.Ce pays ne c,est
jamais relevé de la guerre.Prenons l,allemagne c.est
fantastique.elle travaille elle s,est relevée et ils
restent chez eux .C,est ce qui fait sa force. pendant
le règne de Mussolini l,exode d,italiens était inconnu
l,italien restait dans son pays .Apart une petite
minorité qui avaient un idéal et qui se sont naturalisés
Le gros de cet envahissement dépasse l.effectif de
l,armée.C,est irrespirable,notre langue nationale
n.est plus qu,un faible écho aux coins-coins de ces
donalds.Ceux qui font le prèchi-prèchà pour voter
contre Schwarzenbach .ce sont ces requins d.entre-
preneurs.consortuims qui implorent le Dieu de la
finance et murmurent dans leurs ..Mercedès.Laissez
venir a nous la chair a boulot
Ces etrangers avant de franchir la frontière voient
dans leur immagination un spectre ..La Suisse-Poule
dont les poussins vont se réfugier sous ses ailes
Ils savent aussi critiquer notre pays le traitant
d,illètré.Mais nous avons une bonne recette la bière
car nous devons les éduquer.
Si l.initiative est accèptée ce que je souhaite.. les
CFF n.auront pas a agrandir les fenètres des vagons
et au lieu d.entendre.. O sole Mio je préfère
notre rustique COR-DES-ALPES.
Veuillez agréer Monsieur le rédacteur mes salutations

[redacted]

Veuillez mettre les initiales [redacted]

Ces trois textes offrent des exemples caractéristiques des lettres de lecteurs, bien qu'ils ne représentent pas la majorité de notre matériel[5]. Il y apparaît des formes linguistiques dont l'existence sociale est purement et simplement niée. Censurées dans les médias, elles sont exclues de toute circulation sociale ou alors prises seulement comme prototypes d'illetrisme ou objets de dérision. Reprises parfois sous une forme normalisée, elles perdent leurs caractères propres[6]. A une exception près sur laquelle nous reviendrons, les journalistes adoptent l'attitude d'homogénéisation, de censure ou de dérision quand ils publient des lettres de lecteurs. Une part importante des formes argumentatives disparaît ainsi, celle qui ne correspond pas aux normes langagières des journalistes. Cette exclusion peut s'appuyer sur les diverses représentations idéologiques où se forgent les jugements sur le discours d'autrui. Par exemple les jugements du puriste qui ne perçoit dans ces discours que la menace violente qu'ils représentent pour l'existence même de la langue légitime qu'il est chargé de surveiller. D'un autre point de vue le linguiste, en ne cherchant pas à rendre compte de formes par trop "déviantes"[7], ou le psychologue, en les qualifiant de "pathologiques", participent à l'exclusion de telles pratiques de langage.

Ces pratiques sont ainsi efficacement limitées par des mécanismes de contrôle, que l'on décrit en général comme des règles formelles mais qui fonctionnent en fait concrètement, dans les campagnes par exemple, comme des mécanismes sociaux restreignant la circulation des discours. En éliminant de la publication les lettres contrevenant trop ouvertement aux règles grammaticales et à la bienséance, (voir l'exemple (3), jugé "impubliable") les journalistes empêchent que la violence contenue dans les formes de certains discours ne fasse sortir le débat du cadre institutionnel qui doit conduire au vote. Dans ces processus d'affrontement et d'élimination, la syntaxe et les lois d'enchaînement discursif jouent, avec les règles morphologiques et l'orthographe, un rôle considérable. La fonction discriminatrice de l'orthographe est connue. Sans la maîtrise minimale du code orthographique, il n'est pas d'accès possible aux filières de formation dominantes, que ce soit celles du pouvoir économique, politique ou idéologique. Il n'est pas possible non plus de faire circuler un discours en dehors de cadres restreints étroitement contrôlés (échange de correspondance privée; réponse à des formulaires administratifs, vote ou élection). A ces limitations matérielles, s'ajoutent des effets idéologiques qui touchent à l'exercice même du langage. Celui qui ne maîtrise pas ces règles accepte en général de perdre la parole et de de ne pas être autorisé à utiliser publiquement le langage, à moins qu'un état de tension sociale déplace les rapports de domination idéologique et fasse ainsi surgir des discours non légitimes, habituellement marginalisés et dispersés. C'est

une situation de ce type qu'attestent les lettres de lecteurs. Sur un même objet ont surgi massivement des discours que la censure et l'auto-censure liées à la non-maîtrise de l'orthographe ne contenaient plus, du moins dans un premier temps.

On trouve dans les lettres des fautes témoignant de maîtrises disparates des différents stades de l'acquisition de l'écriture orthographique. Par exemple:
"car s'il ni avait pas"
"la gressivité dans ce domaine ne paie pas"
"ce n'est pas par simple xénophobie mais uniquement par raisonnement saint"
"quinze personnes d'escritent avant vous".
Ce type de fautes marque la distance maximale avec le code écrit: elles portent sur les coupes de mots (**la gressivité** pour **l'agressivité**) ou l'identification phonétique des formes (**escritent** pour **inscrites**). Plus fréquentes sont les fautes portant sur les accords (marques de nombre et de genre), les formes des conjugaisons verbales, la confusion de formes usuelles (**ont/ on; et/est; ce/se; à/a** etc).

Non moins discriminante que l'orthographe, la norme morpho-syntaxique est plus directement liée à la norme rhétorique. Les trois lettre citées présentent de nombreux types de ruptures:
- **Fautes d'accord**: "Les trois quarts de cette race est inférieurs..."
- **Rupture de la relation du relatif à l'antécédent ou à la principale**:
  "...cette race est inférieurs dont beaucoup ne savent ni lire, ni écrire".
  "...l'Italie qui a ses possibilités agricoles et industrielles et qui font des grèves pendant que ses ressortissants..."
- **Rapports anaphoriques flous**: "Prenons l'allemagne c'est fantastique. Elle travaille elle s'est relevée et ils restent chez eux"
- **Absence de thème**: "je parle de celui-là car les premiers a entrer dans"
- **Ruptures syntaxiques**: "...de nous dire con de Suisse et si vous n'êtes pas content de rester à la maison" "Si l'initiative est acceptée (...) au lieu d'entendre O sole Mio, je préfère notre rustique COR-DES-ALPES"

Le nombre considérable de lettres qui ne suivent pas les règles syntaxiques pose le problème du fonctionnement de ces discours qui, échappant aux nomenclatures grammaticales et aux classifications, se développent à travers des formes difficilement réductibles aux règles grammaticales. Ainsi dans leur développement, les énoncés de la lettre (3) produisent du sens, alors même qu'ils

sont construits sur des formes difficilement analysables - "ces requins d'entrepreneurs consortuims" -, ou sur des schémas syntaxiques, des relations de déterminations, d'anaphorisation, de subordination irréguliers - "Un pays comme l'Italie qui a ses possibilités agricoles et industrielles et qui font des grèves pendant que ces ressortissants sont obligés de quitter le pays pour aller quémander du travail. Ce pays ne c'est jamais releve de la guerre". Dans ce type de discours, les répétitions lexicales, les proximités sémantiques assurent la cohésion discursive souvent indépendamment des relations logiques ou grammaticales. A cet égard, on peut juger ridicule la contradiction, manifestée par de nombreuses lettres, entre leur obsession de la langue qu'il faut à tout prix sauvegarder et
la transgression des règles de cette langue. Il faut cependantd'abord y voir l'effet d'un mécanisme bien connu. Dès les premières années d'école les normes orthographiques et grammaticales, imposées comme ensemble de règles absolues, sont représentées comme les bases intangibles qui définissent dans l'absolu la langue à laquelle tout locuteur doit s'identifier pour appartenir à la communauté nationale. En réalité, une partie importante des membres de cette communauté ne reçoit de l'école que cette représentation de la langue, sans en acquérir la pratique réelle, ni écrite ni orale. Ainsi se perpétue cette représentation tandis que se développent des pratiques langagières courantes qui fonctionnent selon d'autres règles, et ne peuvent s'y combiner sans contradiction. Les lettres de lecteurs ont fait apparaître de façon massive l'existence de ces contradictions. Examinons ici quelques aspects formels.

Les limites de phrases

De nombreuses lettres présentent des flottements dans leur ponctuation. Ce non respect du code orthographique indique souvent un phénomène plus fondamental, de nature syntaxico-sémantique. Fréquemment des énoncés semblent ne pas reposer sur la structure fermée de la phrase telle qu'elle est postulée par les descriptions grammaticales. La base de la plupart des descriptions syntaxiques est la relation **argument(s)-prédicat**, à partir de laquelle sont construites les diverses formes d'expansion de la proposition. La phrase complète est ainsi décrite comme le produit des combinaisons de schémas stables où les connecteurs interpropositionnels et les marques de coréférence assurent la stabilité syntaxique et sémantique de l'ensemble, marquant notamment les relations de dépendances entre propositions. Or si l'on reprend les extraits (2) et (3) cités plus haut, on constate que le schéma propositionnel qui fonde la notion même de phrase n'y est pas systématiquement réalisé. Ainsi:

a) **Mais par la suite ne se gênais pas si...**
b) **car les premiers a entrer dans notre Souisse**
La non représentation du sujet en (a), après une ponctuation forte provient-elle de la suppression normale du SN_1 dans une proposition coordonnée ou d'un schéma ne comportant pas de place de SN_1? Le cas de (b) présente une proposition "nominale", cas également fréquent. La limite de phrase nous semble ici aussi effacée:
c) **Le grand responsable C, est le gouvernement italien je parle de celui-là car les premiers a entrer dans notre Souisse???**
La forme écrite fait apparaître une seule suite peu structurée d'énoncés mais le lien sémantique entre **gouvernement italien** et **premiers** tient lieu de structuration syntaxique, de sorte que l'ensemble d'énoncés, si on le "normalisait" équivaudrait à trois propositions scindées en deux phrases:
d) **Le grand responsable, c'est le gouvernement italien.**
Je parle de celui-là car les Italiens sont les premiers.
On peut donc toujours reconstruire une structure syntaxique normée, en procédant à des rétablissements. Mais cette reconstruction - c) rétabli en d) - est une interprétation qui privilégie les relations formelles au détriment de rapports sémantiques qui structurent le discours indépendamment des réalisations normées, closes, discrètes, de la relation prédicative.

Les télescopages syntaxiques

L'extrait 2) présente des ruptures de construction qu'on peut représenter comme des télescopages de différentes structures syntaxiques. Ainsi l'énoncé e) est analysable par deux structures que nous représentons ici par e') et e"):
e) **ils venaits nous demandés conseil soit sur le travail où sur les mots comment il fallait les écrires, auquel nous répondons volontier**
e') (ils...(conseil(soit sur...)(ou sur...(comment...))))(auquel)
e") (ils...(conseil(soit sur...)(ou sur...(comment...))(auquel...)))

Sans envisager ici toutes les "fautes" contenues dans cet énoncé, mais seulement le lien syntaxico-sémantique entre la relative **auquel nous répondons volontiers** et la principale, on y repère une ambiguïté syntaxique.
e') s'interprète comme "ils venaient nous demander conseil..., **demande de conseil** à laquelle nous répondons volontiers". Dans ce cas la rupture syntaxique est localisée dans le pronom relatif **auquel**, dont l'emploi n'est pas autorisé. La relative doit être introduite par un antécédent reprenant l'ensemble de l'énoncé précédent: "demande à laquelle nous, **ce** à quoi...".
e") s'interprète comme: "Ils venaient nous demander **un** conseil...,

auquel nous répondions volontiers". Dans ce cas le pronom relatif a un antécédent, mais l'absence d'un déterminant devant l'antécédent et le temps du verbe de la subordonnée produisent la rupture. Il y a télescopage syntaxique dans la mesure où la surface porte trace des deux structures à la fois. Ce phénomène est fréquent. L'extrait 3) en présente un exemple:

f) "Si l'initiative est acceptée ce que je souhaite,. les CFF n'auront pas à agrandir les fenêtres des vagons et au lieu d'entendre O sole Mio je préfère notre rustique COR-DES-ALPES"

Le télescopage met simultanément plusieurs significations en circulation dans un discours, rendant impossible une analyse univoque (qu'elle soit de contenu ou portant sur l'argumentation) de ces pratiques langagières. Soit l'extrait g), emprunté à une lettre d'un adversaire de l'initiative:

g) Comme zurichois, marié à une vaudoise, nous avons pu constater ma femme et moi, que certains vaudois sont gravement xénophobes.

L'énoncé présente une rupture comparable aux cas précédents. Il condense deux structures distinctes:

g') Comme zurichois, marié à une vaudoise, j'ai pu constater (ma femme et) moi...

g") Comme zurichois, (marié à une vaudoise), nous avons pu constater ma femme et moi...

La linéarité joue un rôle important: la lecture des deux premiers syntagmes impose la structure représentée en g'). On attend après **Comme zurichois, marié à une vaudoise**, une proposition avec un sujet singulier. La seconde partie de la phrase opère une rupture; on réinterprète alors **marié à une vaudoise** comme une incise, et **comme zurichois** comme un syntagme pluriel. Néanmoins les deux significations restent à la fois présentes dans le discours; leur compatibilité tient à un fait dont l'agencement syntaxique des propositions ne porte pas une trace matérielle mais qui circule en tant que signification portée par l'énoncé; ce fait institutionnel pourrait s'énoncer ainsi: "Je suis zurichois, je suis marié à une vaudoise, qui est **par mariage** zurichoise, et c'est en tant que zurichois que, ma femme et mois, avons pu constater que certains vaudois étaient gravement xénophobes".

Le télescopage syntaxique produit le plus souvent un glissement de référence qui empêche que les relations syntaxico-sémantiques entre les énoncés dans ces discours soient stabilisées. Ces phénomènes, présents aussi bien à l'oral qu'à l'écrit, renvoient à l'existence de grammaires de la phrase, non discrètes. Les discours ainsi produits ne sont pas descriptibles comme des ensembles d'énoncés bien formés syntaxiquement, clos, ordonnés

par des relations syntaxiques et des rapports d'anaphores explicites et univoques. Dans cette pratique discursive, au contraire, les relations de proximité l'emportent sur les relations d'identité, l'implicite sur l'explicite, l'approximation sur la règle, l'enchaînement associatif sur la linéarité discrète. Les exemples suivants qui ne présentent que peu de "fautes" de grammaire à proprement parler, illustrent encore ce type de discours:

h) "Ils s'installent, font des enfants, grand bruit partout, veulent tous les avantages que nous avons - en tous cas moi - mis 20 ans pour obtenir avec patience, et dévouement à mes employeurs."

i) "Je n'ai rien contre les étrangers, j'ai une fille de 24 ans qui veux ce marier, ce qui est bien normale, sont fiancé et elle cherchent depuis des mois un appartement, ils achètent la Feuille d'Avis dès sa parution, téléphone chaque semaine aux gérances et ne peuvent pas trouver un appartement d'un prix abordable je trouve que les jeunes Suisses car ils sont tout les deux Suisses ne sont pas favorisé, les étrangers trouvent eux des appartements, souvent ont répond, vous n'avez pas beaucoup de chance il y a déjà Quinze personnes d'escritent avant vous. Ne trouvez-vous pas la chose injuste?"

4. Un réseau d'argumentations

Dans les divers ensembles de lettres, on peut dégager des réseaux qui mettent aux prises partisans et adversaires des initiatives dans le débat contrôlé par les journaux. La description des ces réseaux permet de mettre en relief:

- la complexité du débat réel par rapport à l'image qui en est donnée par la presse;
- l'interaction des trois facteurs situationnels dans la structuration de la pratique des lettres;
- l'instauration de rapports de forces dans ces pratiques à travers les marques énonciatives;
- les rapports entre énonciation et désignation dans ces pratiques.

Nous analysons ici une série de lettres reçues par **La Suisse** au cours de la campagne de 1974. Ces dix lettres forment entre elles un réseau d'argumentations: toutes, sauf la première, comportent un renvoi implicite ou une référence explicite à une autre.

Liste des 10 lettres telles qu'elles sont désignées par leur auteur

16.09.74: "Lettre ouverte aux xénophobes suisses" signée " L'ouvrier étranger" (lettre 1).
25.09.74: "Témoignage" destiné à faire réfléchir des "compatriotes encore indécis", signé "Werner M..." (lettre 2).
26.09.74: "Réponse à la lettre de Monsieur le Travailleur étranger" par "Une travailleuse suisse" (lettre 3).
27.09.74: "Réponse à une lettre ouverte aux xénophobes suisses, signée 'l'ouvrier étranger'" envoyée par un correspondant qui signe de son nom (lettre 4).
30.09.74: "Lettre ouverte aux xénophobes suisses" écrite par "Un retraité lucide" qui prend fait et cause pour "ses camarades étrangers" (lettre 5).
02.10.74: "Lettre" d'une lectrice qui "explique" son vote favorable à l'initiative et dénonce la campagne du journal (lettre 6).
04.10.74: "Lettre ouverte d'un xénophobe suisse" qui répond à l'ouvrier étranger (lettre 7).
04.10.74: "Papier" écrit par un "fonctionnaire, Berne" pour ses "chers compatriotes xénophobes" et ses "chers amis partisans du NON" (lettre 8).
08.10.74: "Réponse à une travailleuse suisse" écrite par un "ingénieur" qui signe de son nom "de vieille origine suisse" (lettre 9).
09.10.74: "Lettre ouverte" d'une correspondante qui s'adresse à ses "concitoyennes" (lettre 10).

Ces lettres s'échelonnent sur une période de trois semaines au milieu de la campagne préparatoire au scrutin; elles y font toutes référence. Elles prennent toutes position dans le débat. La dichotomie entre le oui et le non structure l'argumentation de chacun de ces discours. Ces positions peuvent prendre des formes très différentes: série de questions (1, 5), récit apologétique (2), démonstration portant sur des faits assertés comme réels (3, 5) ou réfutant des assertions adverses (3, 4, 5, 7, 8, 9), explication de vote (6, 7), interpellations (5, 8, 10), démonstration par l'absurde (9), dénonciation ironique (3, 9) ou insultante (4, 5, 6, 7, 9).

Ces formes générales, susceptibles de se combiner au sein d'une même lettre, mettent en jeu des marques énonciatives et désignatives différenciées, entretiennent avec les normes rhétorico-grammaticales des rapports différents, instaurent entre les locuteurs des rapports de forces. Dans tous les cas, elles s'organisent autour de la défense d'une des deux positions fondamentales imposées au débat par l'institution du scrutin. De ce point de

vue, les discours se répartissent ainsi: six d'entre eux s'opposent à l'initiative (1, 2, 5, 8, 9, 10), quatre argumentent en sa faveur (3, 4, 6, 7).

Le second facteur organisateur du débat, l'intervention de la rédaction du journal comme "médiateur" dans la polémique, a pour effet de constituer à proprement parler le réseau: c'est la publication de deux lettres (1, 3) qui déclenche puis relance la controverse. Dans le cadre de sa propre campagne la rédaction publie, le 25 septembre, la lettre 1 de l'ouvrier étranger. Cette publication n'est pas fortuite. Elle répond à une interview, parue la veille, dans laquelle un partisan de l'initiative exposait ses positions et reconnaissait qu'il était xénophobe. Le journal lance ainsi un débat en plaçant les immigrés en première ligne.

Les jours suivants affluent des réactions qui se réfèrent toutes à la lettre 1, les unes favorables (2, 5), les autres hostiles à la prise de position du travailleur (3, 4, 6, 7).

La publication de la lettre 3, le 4 octobre, déclenche une nouvelle série de réactions hostiles (8, 9, 10) que la rédaction ne publie pas, mettant ainsi un terme au dialogue entre les lecteurs. Le réseau argumentatif se présente de la manière suivante:

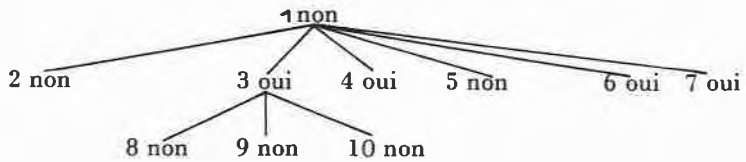

En déclenchant la controverse, en publiant une seule réponse "symétrique' à la lettre initiale - Au **non** de "l'ouvrier étranger" répond le **oui** d'une "travailleuse suisse" -, en refermant aussitôt le débat, la rédaction contrôle les rapports de forces entre elle et ses lecteurs; elle oriente, "équilibre" le débat général, reproduit les représentations idéologiques dominantes en les imposant par le truchement de discours énoncés par ses correspondants.

De la présentation du débat par la presse comme un échange de "bons" et de "moins bons arguments" au débat réel, la distance est considérable. Bien que ce dernier reste toujours conditionné par les règles de fonctionnement des médias, il exprime des rapports conflictuels plus complexes, plus violents aussi, qui ne se ramènent pas à un échange d'arguments articulés logiquement.

N°	I Relation locuteur-rédaction dans la demande de parole	II Demande de publication, demande concernant la signature
1	« Je suis un ouvrier étranger arrivé en Suisse en 1962 et je me considère en droit d'exprimé mon opinion, avant " d'être mis à la porte ". »	« Si vous decidiez de publier ma " lettre ouverte aux xénophobes suisses ", je vous prie de ne pas révéler mon identité et de respecter l'anonimat. »
2	« Dans le cadre de la campagne du 20 octobre 1974 (...) je me permets de vous écrire. »	« Je ne sais si vous publierez ma lettre, mais je veux donner ce témoignage, qui je pense fera réfléchir bon nombre de mes compatriotes encore indéçis. » « Je ne tiens pas à ce que mon Nom paraisse. »
3	« Dans le cadre de la polémique que vous avez ouverte (...) je vous prie de bien vouloir publier ma réponse à la lettre de M. le Travailleur étranger (...) »	« Pour des raisons de sécurité de l'emploi, je vous serais obligée de bien vouloir ne pas divulguer mon identité. »
4	—	—
5	—	—
6	« Le 25 septembre 1974 une page entière de votre Journal fût mise à disposition d'un Étranger pour qu'il puisse nous raconter tout sa réclame enfin que les Suisses vôtent pour eux. (...) Permettez, que je vous explique pourquoi je vôterais pour AN. et ca seras un grand ou »	« Voilà, Monsieur, je doute fort que vous mettrez sous presse cette lettre dans votre Journal car cette faveur est réservée à un Étranger (...). » « Si toutfois vous imprimer cette lettre dans votre Journal comme je vous demande de le faire, en profitant de la liberté d'expression, alors comme votre ouvrier Étranger (...) je désire garder l'anonymat, si j'ose user de ce droit comme lui. »
7	« Abonné à votre journal et connaissant votre impartialité, je me permets de répondre à l'article paru dans votre journal le 25 septembre crt. (...) »	—
8	« Voici un " papier " pour votre dossier " 20 octobre 1974 : deux fois moins d'étrangers " que je laisse à votre bon jugement. »	« Si vous publiez cette lettre, vous pouvez laisser ma signature telle qu'elle apparaît à la fin. »
9	—	« Et je signe de mon nom qui est de vieille origine suisse. »
10	« Je me permets de vous remettre sous ce pli une lettre ouverte qui reflète mon opinion au sujet de l'initiative du 20 octobre, lettre que j'aimerais voir publiée dans votre Journal. »	« Il est bien entendu que je vous autorise à retrancher quelque chose, ou à modifier une partie du texte, à la condition que cela ne change en rien le sens de ce dernier, bien que je préfère être publiée intégralement. »

III Signature	IV Autres expressions identifiant le locuteur	V Relation locuteur-interlocuteurs dans la prise de parole
« L'ouvrier étranger »	« Je suis un parmi le million d'étrangers concernés par la troisième initiative à l'encontre " des droits " humains qui ne sont valables que pour les Suisses. »	« Je m'adresse à vous en qualité d'ouvrier étranger travaillant " chez vous ", comme vous aimez à dire. »
« Werner M... »	« Suisse, âgé de 68 ans, Genevois moyen. » « Moi-même étant handicapé. »	—
« Une travailleuse suisse »	« La " xénophobe " que je suis. »	« Le 20 octobre prochain, Monsieur l'immigré, mon vote " xénophobe " rejoindra la portion de l'urne réservée aux mégalomanes, paranoïaques et autres Helvètes nazis dont l'un des vôtres (...) a bien voulu contrôler l'appellation dans *La Suisse* du 25 septembre 1974. »
Prénom et nom	« Je ne suis pas xénophobe, mais... »	« J'ai lu avec intérêt mais aussi avec une certaine irritation votre lettre aux xénophobes suisses. »
« Un retraité lucide »	« Je suis retraité, Suisse de vieille souche et toute ma vie j'ai travaillé en compagnie de camarades étrangers. »	« Je m'adresse en tant que Suisse aux xénophobes de mon Pays. »
Initiale du prénom et nom	—	—
Initiale du prénom et nom	« Ouvrier également... » « ...en authentique romand habitant Zürich depuis plus de vingt ans, je...	« Ouvrier également, je partage les soucis de ce Monsieur et je me permets de l'aider en lui disant simplement ce que veut la majorité du peuple suisse (...) je regrette de ne connaître votre nationalité car je vous conseille (...) »
Initiale du prénom, nom, fonction et domicile	—	« Vous, mes compatriotes, me faites peur. Est-ce les seuls sentiments que vous ayez à l'égard des étrangers que nous avons accueillis chez nous? Je vais parler des xénophobes (quel affreux mot) et des autres, partisans du non. »
Prénom, nom et fonction	—	« Madame, Xénophobe dérive de deux mots grecs qui signifient l'un l'étranger et l'autre la crainte ou la haine, deux sentiments qui vous honorent. Ceci dit, permettez-moi une comparaison (...). »
Initiale du prénom et nom	« Il me semble que je n'oserai plus jamais dire que je suis Suisse. »	« *J'ai honte d'être Suissesse et d'être femme!* Quand j'entends mes concitoyennes se réjouir que l'initiative du 20 octobre chassera 500 000 étrangers de chez nous. Oh! Comme j'ai honte. »

Les rapports de forces se jouent notamment dans l'inscription des locuteurs dans leur discours et dans la place qu'ils assignent à leurs interlocuteurs.
Dans les lettres, les marques énonciatives de la personne - pronoms, déterminants - ne se réduisent pas à l'instauration et au maintien de la relation locuteur-allocutaire; elles sont porteuses de références concrètes et établissent entre les interlocuteurs des relations d'autorité, de violence, de soumission, dans lesquelles se jouent des rapports de forces.
L'inscription des locuteurs dans leur discours se réalise d'abord dans des phénomènes discursifs aisément repérables comme la signature, la prise ou la demande de parole, les énoncés dans lesquels le locuteur définit la place d'où il entend tenir son discours et défendre son point de vue.
Le tableau des marques énonciatives et désignatives présente un relevé de ces divers énoncés. Les colonnes I et V contiennent les énoncés initiaux des discours que les locuteurs adressent à la rédaction d'une par (I), aux destinataires de leur lettre d'autre part (V). La colonne II contient les énoncés où le locuteur adresse une demande à la rédaction concernant la publication de sa lettre ou de sa signature. Les colonnes III et IV présentent des identifications explicites du locuteur par lui-même, sous forme non syntaxique dans les désignations pures de la signature (III), sous forme syntaxique dans des énoncés prédicatifs ou des syntagmes appositifs (IV). L'analyse, verticale et horizontale, des données du tableau permet de comparer les lettres du point de vue de l'inscription des locuteurs dans leur discours face aux autres interlocuteurs.

La double relation énonciative

Les lettres 4, 5, 9 ne comportent que la relation **je-autres lecteurs**; la lettre 6 ne comporte que la relation **je-rédaction**; les autres lettres (1, 2, 3, 7, 8, 10) sont construites sur les deux relations. La relation **je-rédaction** s'établit dans un acte de requête (colonne I) dont les formes, variables selon les lettres, instaurent divers rapports de soumission des auteurs, en tant que lecteurs, à la rédaction: soumission minimale lorsqu'il y a absence de requête (4, 5, 9), maximale dans les lettres 2, 7, 8, 10; mais aussi revendication d'un droit de parole ou de réponse dans les lettres 1, 3, 6.
A cette première requête portant sur la publication des discours dans le cadre de la campagne, s'ajoute une demande (colonne II) concernant l'identité de l'auteur (1, 2, 3, 6, 8), ou les conditions de publication du texte.
La relation **je-autres lecteurs**, sous la forme d'une prise de parole et non d'une demande de parole, passe par l'autodésigna-

tion du locuteur (1, 2, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 10); cette autodésignation peut être redondante (1, 3, 5, 10); elle peut faire partie de l'argumentation proprement dite (1, 2, 3, 4, 5, 9, 10).

L'autodésignation

Il s'agit là d'un élément important dans l'instauration des rapports de forces. Il se marque dans la prise ou la demande de parole, ou dans l'argumentation même. La signature en est l'élément fondamental. Elle n'est pas la simple identification du locuteur, un acte purement formel. Dans l'énonciation écrite, elle fonctionne comme repère des marques énonciatives du locuteur par rapport à la situation, comme le relais par où le discours est ancré concrètement dans une situation sociale. Elle a une fonction sociale: on décline son nom, ses qualités, on les met en relief, ou au contraire on les dissimule en fonction de la situation de parole et de la place qu'on cherche à y occuper face à l'interlocuteur. Cette fonction sociale attachée à la signature s'étend à l'ensemble du discours dont les arguments s'appuient sur la légitimité, la représentativité qu'atteste la signature.
Cette procédure est présente dans toutes les lettres. Minimale dans la lettre 4 où elle se réduit aux nom et prénom de l'auteur, elle prend une importance considérable dans les autres lettres où l'identification de l'auteur se réalise non seulement dans la signature mais aussi dans les formes d'adresse à la rédaction et aux autres interlocuteurs. Exhiber son identité, c'est s'exposer, et donc courir des risques, comme le montrent les précautions prises par certains auteurs pour garder l'anonymat (1, 2, 3, 6); c'est aussi une nécessité exigée par les journaux et qui permet aux auteurs de construire par divers biais un rapport de force avec ses interlocuteurs. Ainsi l'anonymat initial dont s'entoure le travailleur immigré n'est pas seulement une manière de se protéger; c'est aussi une façon de s'imposer dans le débat comme interlocuteur représentatif.
Diffusée, la lettre de "l'ouvrier étranger" contraint l'auteur de la lettre 3 par exemple, à s'adresser à lui et l'amène à signer "une travailleuse suisse". La correspondante tente par là de reprendre à son avantage la position de force relative instaurée par le premier correspondant. Elle ne pourra cependant imposer face au générique "L'ouvrier étranger" qu'une désignation indéterminée "une travailleuse suisse". Dès cette lettre le débat va être déplacé par le fait que l'auteur, tout en se désignant comme travailleuse, s'adresse à "Monsieur l'immigré", désignation qui se transformera dans les autres lettres du réseau en "les étrangers".

De même les lettres 8 et 9, qui présentent une forte similitude (voir notamment les colonnes II, III, IV) comportent un ensemble

de traits par lesquels leurs auteurs, l'un fonctionnaire fédéral, l'autre ingénieur, s'inscrivent dans une position de force. L'un et l'autre précisent dans leur signature leur fonction socio-économique et insistent sur la valeur de leur signature (II), mais ils ne se décrivent pas dans leur argumentation proprement dite. Leur signature et leur statut social constituent en soi un facteur de sécurité et un argument d'autorité dans la polémique. Cette position de force est confirmée par les formes d'adresse à la rédaction d'une part (I; 8,9), à leurs interlocuteurs de l'autre (V; 8, 9). L'auteur de la lettre 9 ne formule aucune demande à la rédaction, à laquelle il se contente de faire parvenir sa lettre ouverte; l'auteur de la lettre 8 précise qu'il envoie un "papier" qu'il "laisse au bon jugement" de la rédaction. Face à ses interlocuteurs, il se place au-dessus du débat entre partisans et adversaires de l'initiative: il adresse à l'ensemble de ses "concitoyens" son commentaire et ses mises en garde (V; 8). Quant à l'auteur de la lettre 9, c'est sur le ton de l'autorité culturelle et de l'ironie qu'il répond à la lettre partisane de la travailleuse suisse (V; 9). L'identification des marques énonciatives établit ainsi des rapports d'autorité qui ne sont pas indépendants des positions sociales occupées par les locuteurs, mais cette dépendance ne signifie pas pour autant une corrélation stricte avec la hiérarchisation sociale.

La lettre 6 ne présente pas (colonne IV) de désignation de l'auteur. Cette lettre d'une partisane n'est pas, dans sa forme d'adresse, une lettre ouverte à proprement parler (colonne V); elle est destinée à la rédaction dont elle dénonce violemment la campagne (col. I). Elle ne respecte pas le code grammatical de l'écrit ni les règles discursives qui en rendraient la publication plausible. Position dominée donc, à l'opposé des lettres 8 et 9, mais qui, s'exprimant dans les formes d'un refus de se soumettre aux normes de publication, d'une dénonciation accompagnée d'insultes des adversaires de l'initiative, d'un défi lancé à la rédaction (II, 6), construit par là une position de force dans la polémique. Les sept autres lettres présentent, sous forme grammaticalisée, des désignations explicites de leur auteur (1, 2, 3, 4, 5, 7, 10). Ces expressions désignent des positions sociales non dominantes: "étranger" (1), "handicapé, âgé de 68 ans" (2), "retraité ayant travaillé toute ma vie avec des camarades étrangers" (5), "ouvrier" (7), "femme" (10), ou des positions politiques dominées dans la campagne préparatoire au scrutin: "xénophobe" (3, 4). A l'opposé des locuteurs qui en tant que dominants, ne se désignent pas dans leur discours, les dominés déclinent leur identité sociale face à la rédaction et à leurs interlocuteurs, mais ils en tirent des éléments permettant de renforcer, voire de construire, leur discours argumentatif, qu'il s'agisse de la propriété d'être "femme", d'être "ouvrier", d'être "retraité", d'être "genevois moyen".

Deux configurations énonciatives—désignatives

L'ensemble des lettres du réseau est organisé selon deux relations sémantiques fondamentales: l'opposition **étranger/suisse**, l'opposition **xénophobe/non-xénophobe**. Ces distinctions sont repérables dans le tableau. On les retrouve dans l'ensemble des lettres de lecteurs. Les quatre catégories correspondant à ces dichotomies apparaissent comme substantifs, comme adjectifs, combinés à d'autres catégories dans des syntagmes nominaux sujets, objets, attributs, appositions. Les marques énonciatives **je, nous, vous** sont ainsi repérées par ces catégories sémantiques, dans les syntagmes appositifs ou prédicatifs. Chaque argumentation présente des configurations discursives spécifiques qui renvoient les unes aux autres. Ainsi la configuration propre à la lettre 1 est du type suivant:

je nous on étrangers ouvriers étrangers travailleurs pays étrangers pays sous-développés...	vous xénophobes suisses troisième initiative vos initiatives xénophobes... votre pays chez vous la Suisse les lois fédérales on...

La configuration propre à la lettre 3 est la suivante:

je mon vote "xénophobe" notre réprobation...	Monsieur l'immigré vous vos compatriotes vos descendants vos impôts votre surnombre vos gouvernements avec vous chez vous...
notre politique notre drapeau un Suisse notre pays nos structures techniques nous Suisses nos enfants notre voisin français notre trésorerie nationale nos infrastructures notre racisme notre identité nationale notre manque d'humanité nos industries	on

Ces configurations rassemblent dans des classes contenant une marque énonciative les désignations qui s'y rapportent, soit directement par une identification explicite (apposition du type: "nous les étrangers"; énoncé définitoire du type: "je suis...") soit indirectement par des relations de type anaphorique ("vous, votre initiative xénophobe") ou des relations de proximité (par exemple: "les ouvriers étrangers sont des bêtes, et c'est pourquoi nous ne sommes pas concernés par la charte des droits de l'homme"). La répétition des formes lexicales joue évidemment un rôle fondamental dans la constitution de ces classes, mais elle n'en est pas le seul critère.

Dans les deux exemples, on peut remarquer les faits suivants:

- dans la lettre 1, la configuration est formée d'une classe stable dans laquelle **je** et **nous (on)** voisinent avec la catégorie **étranger**, laquelle peut se combiner avec **ouvrier** (travailleurs) ou **pays**. D'autre part **vous** entre dans deux classes qui ne sont pas nettement délimitées: il y a interférence entre **vous-xénophobes** et **vous-suisses**. Bien qu'adressée explicitement aux xénophobes, cette lettre met en cause l'ensemble des citoyens suisses. Cette structure se retrouve inversée dans la lettre 3, avec un certain nombre de modifications. La référence **je-nous** n'est pas stable; déniant l'étiquette **xénophobe**, l'auteur tend à s'y exprimer uniquement en tant que suissesse. Le **vous** est stabilisé, mais la composante **ouvrier** disparaît; enfin apparaît une classe **on** qui n'est pas désignée explicitement, mais qui renvoie aux adversaires de l'initiative.

Les autres lettres du réseau présentent des configurations parfois plus complexes dont on retiendra les faits suivants. Les quatre catégories fondamentales se retrouvent dans toutes les lettres. Elles subissent des déplacements qui ne tiennent pas seulement à l'inversion formelle de la relation énonciative fondamentale. Seules les lettres 3, 4, 7 répondent formellement à l'ouvrier étranger. La catégorie **ouvrier** tend à s'effacer dans les configurations, alors que devient dominante la catégorie **suisse** qui englobe **je, nous, on, vous**. Ces marques ne se distinguent plus alors que par l'opposition **xénophobe / non xénophobe**. Une distinction absolue est opérée dans le réseau: aucune lettre ne présente une marque **nous** repérée à la fois par la catégorie **étranger** et par la catégorie **suisse**. Il est instauré par là une frontière infranchissable dans les pratiques argumentatives dont les fondements institutionnels sont ainsi toujours rappelés dans le discours. Le **nous** des étrangers et le **nous** des Suisses sont irréductiblement séparés: les premiers ne font pas partie de la communauté nationale, ils n'ont pas le droit de vote. Le fait qu'ils aient obtenu la parole a déclenché une controverse, et leur a donné momentanément le statut d'interlocuteurs, mais rapidement ils redeviennent objets du débat, tandis que le dialoque entre suisses reprend le dessus à travers la polémique sur l'étiquette xénophobe.

Lausanne le 10. 5. 70

Monsieur le rédacteur,

Xénophobie ? non ! mais voici pourquoi je voterai oui : avant de faire venir les étrangers, les patrons ne se sont pas occupés de leur faire des appartements, des hopitaux, des écoles, des garderies, des maternitées où il naît plus d'étrangers que de Suisse, alors que le patronat se contente d'encaisser les énormes bénéfices, combien y a t'il de millionnaires en Suisse ? personne ne le dit, l'ouvrier lui attend toujour sa paie avec impatiente, 300 000 de moins en 4 ans, ce n'est absolument rien. Monsieur Célio ne me contredira pas, lui qui lutte contre la surchauffe et qui devra assurement baisser pavillon devant le patronat.

Veuillez croire, Monsieur à mes sincères salutations

[redacted]

S.V.P
seulement initiale pour le journal

5. "Car nous ne sommes pas du tout xénophobes"

Nous analyserons ici un énoncé central des lettres des partisans, qui à travers la diversité de leurs arguments unifie leurs discours. Les conditions spécifiques dans lesquelles ont été produites les lettres de lecteurs illustrent ce que M. Bakhtine a appelé le **cadre dialogique**, la dialogie étant ici représentée par le débat contradictoire qui conduit au vote dichotomique et oppose ainsi deux catégories de locuteurs. L'accusation de xénophobie s'y est constituée comme référent social dominant, ce qui a contraint tout locuteur, partisan ou adversaire de l'initiative, à se situer par rapport à elle. Dans ce cadre les partisans de l'initiative se trouvent en position de "réponse" à l'accusation et les discours produits par eux ne peuvent se construire qu'autour du **rejet** de la formule. En effet les adversaires de l'initiative ont imposé l'assertion "Vous êtes xénophobes", qui, désignant-interpellant leurs interlocuteurs, a pris la forme d'une accusation. Les partisans de l'initiative ont ainsi été mis en demeure de se défendre.

Le **rejet** en tant qu'acte de discours exprime l'homogénéité des lettres, ses diverses formes linguistiques attestent en revanche l'hétérogénéité de ces lettres. Nous classerons donc les formes linguistiques du rejet envisagées dans leurs caractéristiques énonciatives, pour considérer ensuite ces formes comme des indices des placements différenciés des locuteurs par rapport à ce rejet.
Dans l'ensemble des énoncés relevés par la procédure distributionnelle[8] - en tout 35 -, nous distinguons trois séries d'énoncés en relation paraphrastique qui se caractérisent par les types de prédication qui y sont réalisés: prédication de la propriété **être xénophobe**, prédication de la relation métalinguistique **traiter Y de xénophobe**, prédication à interprétation indéterminée où l'on ne peut décider de quel type de prédicat il s'agit. Dans chaque série, la variation des repérages personnels, des formes de la négation, des modalités de l'assertion et des classes d'objets auxquels s'appliquent les prédicats permettent de décrire diverses formulations du **rejet** et divers placements des locuteurs par rapport à lui.

La série de base

Deux énoncés sans verbe constituent cette série:

5) Pas question de xénophobie mais de bon sens, trop c'est trop et notre record n'est envié de personne[9]

82) Xénophobie? non! mais voici pourquoi je voterai oui: (...)
Dans les deux énoncés, l'assertion ne repose pas sur une forme

verbale mais sur une structure syntaxique nominale binaire, liée dans (5): **Pas question de xénophobie**, segmentée dans (82): **Xénophobie? non!**. La négation, réalisée par une locution dans (5), l'est par l'adverbe assertif négatif dans (82); l'énoncé (5) présente ainsi une formulation plus dévelopée.

De plusieurs points de vue cette série, et en particulier (82), nous paraît fournir la base de l'ensemble des autres énoncés et des séries paraphrastiques qui les regroupent.
L'assertion négative est présentée en (82) sous sa forme minimale: forme nominale de la notion (**xénophobie**) suivie de la forme pure de l'assertion négative (**non**). Ni repère temporel, ni repère personnel. Le rejet s'y exprime sous sa forme radicale, celle que l'on retrouve, par exemple à l'oral, dans des slogans politiques rythmés. De ce point de vue, (82) peut être envisagé comme l'énoncé de référence dont tous les autres sont des développements ou des variantes.

Par ailleurs, la structure binaire porte la trace, marquée explicitement par le point d'interrogation, de la structure dialogique. Nous avons souligné plus haut que l'ensemble des lettres s'inscrit dans un cadre dialogique construit autour du référent central **xénophobie**. L'énoncé (82), qui contient dans son premier terme une reprise de la formule en circulation, indique, par la succession même des termes (**Xénophobie? non! mais**), que c'est à une interpellation et à une accusation que répond le locuteur[10]. Cet énoncé est, de tous les énoncés, celui qui marque cette caractéristique dialogique sous sa forme la plus condensée.
Enfin, une indétermination sémantique caractérise cette série. On sait que toute réponse peut avoir aussi bien une valeur **de re** que **de dicto**. C'est ainsi que face à l'assertion **Vous êtes xénophobes**, la réponse **non** peut s'interpréter comme "non, je ne suis pas xénophobe car tout mon comportement n'est pas marqué par ce que nous savons, vous et moi, être la xénophobie" - valeur **de re** dans laquelle la propriété elle même n'est pas niée mais seulement son assertion à mon propos -, ou comme "non, l'adjectif xénophobe n'a pas le sens que vous semblez lui donner en me l'appliquant" - valeur **de dicto** dans laquelle le fondement même de la propriété et son assertion sont l'une et l'autre niées. Dans les énoncés (5) et (82), il n'est pas possible de décider, notamment en raison de l'absence d'indices morphologiques (verbes de dire ou copule, substantif désignant la notion ou le nom de la notion), laquelle des deux interprétations s'impose. Il est éventuellement possible de voir dans (5) une valeur tendant vers le **de dicto**, en revanche l'énoncé (82) est tout à fait indéterminé sous cet angle. Cela constitue un troisième argument en faveur du statut d'énoncé fondamental que nous lui donnons dans la série de base.

Si nous envisageons maintenant les autres énoncés, il est possible de les classer, sur la base de critères morpho-syntaxiques en deux grandes séries paraphrastiques qui, au-delà des caractères disparates des séquences qui les constituent, peuvent être interprétées l'une comme ayant une valeur **de re**, l'autre comme **de dicto.**

Les formes **de re** *du rejet du prédicat*

Cette série comporte 21 séquences. C'est la plus importante et aussi la plus simple à établir sur le plan formel. La simple lecture de la liste en fait apparaître l'unité.

2) Nous ne sommes pas du tout xénophobes pour la bonne raison que (...).
9) Tous les partisans de l'initiative Schwarzenbach ne sont pas nécessairement des xénophobes.
13) (...) je les trouve tous charmants et ne suis pas xénophobe (...).
14) (...) je tiens à mettre au point une fois pour toute que l'initiative Schwarzenbach n'est pas une initiative xénophobe ou inhumaine (...).
15) Je ne suis pas raciste, mais patriote.
22) Non, tous les partisans de M. Schwarzenbach - et de loin - ne sont pas tous des xénophobes, (...).
23) Je n'ai rien contre les Italiens et les Espagnols, mais (...).
38) Notez que je ne leur reproche pas, je constate seulement car je ne suis pas xénophobe mais seulement Suisse (...).
46) Mais, monsieur, le suisse moyen ne souffre pas de xénophobie, mais d'indigestion!!!
47) (...) et bien je n'ai jamais été xénophobie comme l'on dit, car je pense que c'est la faute de personne (...).
51) Je ne suis pas du tout xénophobe, mais je trouve qu'il y a vraiment trop (...).
56) J'aime les Italiens; ils sont joyeux, (...).
76) Je n'ai rien contre les étrangers, j'ai une fille (...).
78) Je n'ai rien contre cette main d'oeuvre utile à notre pays (...).
79) J'ai une belle admiration pour les travailleurs étrangers, dont beaucoup parmi eux sont de mes amis.
84) Nous sommes pas des xénophobes, nous estimons le travail des ouvriers étrangers (...).
95) Je ne suis pas contre les étrangers, (...).
97) (...) je n'ai rien contre les Espagnoles et leurs maris, au contraire.
113) Je n'ai aucune contestation contre les travailleurs italiens,.
114) Je n'ai rien contre eux, mais où je l'ai trouvée mauvaise (...).
120) Je ne suis pas raciste, chacun a le droit de vivre (...).

114) Je n'ai rien contre eux, mais où je l'ai trouvée mauvaise (...).
120) Je ne suis pas raciste, chacun a le droit de vivre (...).

La description de cette série pose quelques problèmes que nous examinons avant d'aborder l'interprétation des énoncés.
Sur le plan formel, elle repose sur quatre critères qui correspondent à des procédures distributionnelles, tenant compte des transformations harrisiennes et de certaines équivalences lexicales.

a) Il s'agit de propositions prédicatives à un mode personnel, indépendantes, juxtaposées, coordonnées ou principales. L'énoncé (14) fait exception sur le plan formel; toutefois la subordonnée déclarative "que l'initiative..." est du même type que les propositions indépendantes; le verbe déclaratif apparaît ici comme thématisation de l'assertion et ne modifie pas la structure formelle.

b) Ces énoncés sont à la forme négative, à deux exceptions près. 56) et 79) ne peuvent être insérés dans la série que sur la base de la connaissance, non fondée sur des critères formels du rapport qui existe en français entre formes lexicales antonymiques et forme négative des énoncés. A cela s'ajoute un critère distributionnel fondé sur:
56) j'aime les italiens.
23) je n'ai rien contre les italiens.
La négation peut se représenter par le constituant discontinu NEG réalisé
par les formes suivantes: **pas, ne...pas, ne...rien, ne...jamais, ne...aucun, ne...pas du tout.**

c) La réalisation du SN sujet présente une grande régularité formelle. Cinq formes seulement constituent la classe:
- Je
- Nous
- L'initiative Schwarzenbach
- Le Suisse moyen
- Tous les partisans de l'initiative Schwarzenbach

d) La réalisation du syntagme prédicatif est un peu plus complexe; elle se ramène aux 3 types suivants:

*	être souffrir de	ADJ SN	
*	avoir contre être	SN	
*	aimer		SN

I.	SN_1	NEG	être souffrir de		ADJ SN_2	
II.	SN_1	NEG	avoir être	contre		SN_3
		aimer avoir une belle admiration pour				

Avec:

SN_1 je, Nous, L'initiative Schwarzenbach, Le Suisse moyen, Tous les partisans.

NEG (ne)... pas, rien, jamais, aucun, pas du tout.

ADJ xénophobe, raciste.

SN_2 une initiative xénophobe, des xénophobes, xénophobie.

SN_3 les Italiens et les Espagnols, les étrangers, cette main-d'oeuvre utile à notre pays, les Espagnoles et leur mari, eux.

Ce classement établit **l'homogénéité** de l'assertion négative du prédicat être xénophobe. Cependant, il masque des faits d'hétérogénéité évidents dès lors qu'on examine, d'un point de vue syntaxico-sémantique, les composants des classes. On décrira dans cette perspective le passage de la série de base aux différentes séries développées comme instanciation différenciée des places de sujet et de prédicat; en d'autres termes, du rejet pur de la notion à l'assertion négative du prédicat être xénophobe, il y a élargissement morphosyntaxique et remplissage des diverses places de l'énoncé. Nous relèverons ici la variation des formes en place de sujet et de prédicat en nous centrant sur les formes énonciatives en tant qu'elles sont des indices du placement des locuteurs face au rejet.

Trois types énonciatifs instancient la place du sujet. Le premier comprend des déictiques personnels de la première personne: **je, nous**; le second, des désignations nominales de la troisièmes personne: **le suisse moyen, l'initiative Schwarzenbach**; le troisième, des désignations nominales quantifiées: **tous les partisans**. Les différences entre ces types sont de deux sortes. Le premier type représente la marque explicite la plus directe de l'inscription du rejet dans le cadre dialogique. En réponse à l'accusation **vous**

êtes xénophobes, les énoncés en **je**, **nous**, indiquent la prise en compte du prédicat en tant que notion, mais le rejet par le locuteur-sujet de l'assertion qui en est faite à son propos. Les deux autres types représentent des jugements où le locuteur ne se désigne pas explicitement; le rejet n'y a pas la même force pragmatique. Le troisième type s'oppose aux deux autres dans la mesure où le sujet de la proposition est quantifié, **tous les partisans**. Cette forme modale de la négation atténue la force du rejet, comme les différentes formes d'expression de la propriété **xénophobe**, **xénophobie**. La négation peut porter sur chaque terme de l'énoncé ou sur l'énoncé lui-même. Les modalisations de la négation manifestent ainsi des placements différenciés des locuteurs dans le rejet de la formule, qu'on essaye ici de classer en ordre de force croissant:

9) **tous les** partisans de l'initiative Schwarzenbach **ne** sont **pas nécessairement**.
22) **Non, tous les** partisans de Mr Schwarzenbach - **et de loin** - **ne** sont **pas** des xénophobes.
84) Nous sommes **pas** des xénophobes.
2) Nous **ne** sommes **pas du tout** xénophobes.
47) Je **n'**ai **jamais** été xénophobie comme on dit[11].
95) Je **ne** suis **pas** contre les étrangers.
97) Je **n'**ai **rien** contre les Espagnoles.

Les formes d'expression de la propriété, telles qu'elles apparaissent dans les attributs, sont soit adjectives soit substantives. Envisager la propriété sous l'angle de la stabilité (substantif) ou sous celui de l'accident (adjectif), c'est instancier deux formes de la notion qui déterminent des assertions distinctes et des rejets diversifiés.

Traversant l'unité distributionnelle de cette série, l'analyse énonciative conduit à repérer des disparités dans le rejet **de re** de l'assertion de la notion **xénophobie**. Il n'est pas possible de classer l'ensemble de ces énoncés selon un ordre strict exprimant la force du rejet; cela supposerait que l'on puisse comparer entre elles ces combinatoires. On peut cependant suggérer une mise en ordre partielle, allant de la force minimale des négations **de re** quantifiées aux formes modalisées de la négation simple, qui se rapprochent du rejet catégorique de la série de base.

La série de dicto

Si la série **de re** présente une homogénéité distributionnelle à partir de laquelle nous avons construit l'analyse des variations énonciatives, il n'en va pas de même pour la présente série. Celle-ci comprend 12 séquences pour lesquelles les relations de

paraphrase n'apparaissent pas immédiatement.

3a) (...) l'initiative contre l'emprise étrangère. Je n'y vois pas l'ombre **d'une haine quelconque envers l'étranger**. Alors
3b) pourquoi parler à tort et à travers de **xénophobie**, et (...).
4) Pensez-vous qu'en la circonstance ce soit la xénophobie qui joue un rôle, mais non c'est tout simplement une injustice (...).
19) Je demande à toutes les bonnes gens qui nous parlent si bien de xénophobie de me donner des idées s v pl.
26) (...) et personne n'ose lui répondre ni le traiter de xénophobe.
37) Le mot à la mode pour cataloguer tous ceux qui s'attaquent aux étrangers d'une façon ou d'une autre, virulente ou non, est "Xénophobe".
39) La presse étrangère nous traite de xénophones et de racistes.
40) Le problème est complexe et qu'on n'emploie donc pas le nom de xénophobe pour ceux qui voient dans l'initiative une tentative de redresser la situation.
66) Merci! mais avant d'en arriver là, que ce xénophile sache qu'il s'est donné une peine bien inutile en (...).
74) Il ne s'agit pas de savoir si nous sommes xénophobes, mais si nous voulons sauver notre patrie (...).
102) On nous bourre le crâne, à qui veut l'entendre, de xénophobie. C'est absolument faux.
109) Il commence à se créer chez nous un "racisme" à rebours. Nous n'avons plus le droit d'émettre la moindre critique sans être taxés de racistes et de xénophobes!

Ces séquences paraissent difficilement réductibles à un nombre limité de classes d'équivalence et de schémas syntaxiques; c'est au contraire la variété formelle qui prédomine ici. Cependant elles partagent quelques propriétés morpho-syntaxiques liées à certains traits sémantiques qui permettent de les distinguer et de les classer.

On peut regrouper d'abord les énoncés où la propriété **Xénophobie**, sous sa forme substantive ou adjective, est régie par un verbe de dire:
(3b) ... pourquoi parler... de **xénophobie**...
(19) ... gens qui parlent... de xénophobie...
(26) ... personne n'ose le traiter de xénophobe...
(39) ... la presse... nous traite de xénophones et de racistes...
(105) ... sans être taxés de racistes et de xénophobes...

On peut rassembler également les énoncés contenant des syntagmes nominaux complexes ou des constructions attributives dans

lesquels la propriété est en place d'attribut ou de complément déterminatif:
37) ... le mot... est "xénophobe".
40) ... qu'on n'emploie donc pas le nom de xénophobe...

Sans détailler davantage les propriétés formelles de ces deux ensembles on voit que la formule y est systématiquement reprise de façon métalinguistique, et en outre attribuée explicitement à un locuteur - identifié ou non, différent de l'énonciateur. Ces deux caractéristiques - valeur **de dicto** et désignation de la reprise - expriment les propriétés unificatrices de la classe. Elles ne concernent pourtant pas l'ensemble des énoncés; la reprise métalinguistique paraît difficile à établir formellement pour les cinq séquences 3a, 4, 66, 74, 102. On peut cependant l'établir de façon indirecte, et par une reconstruction sémantique.

Par exemple, l'expression "**haine quelconque envers l'étranger**" (3a) soulignée par son auteur est utilisée comme une glose reprenant et décryptant en quelque sorte le contenu du terme savant "xénophobe". De la façon suivante: "Vous me dites que l'initiative est xénophobe, mais je vous répondrai que je n'y vois pas l'ombre d'une **haine quelconque envers l'étranger**; vous voyez bien que l'initiative ne peut être **dite** xénophobe".

De façon analogue, la désignation néologique "xénophile" (66) est une forme de reprise ironique par antiphrase d'expressions dépréciatrices **ce raciste, ces xénophobes-là!**, largement utilisées par les adversaires des initiatives. "Ils nous traitent de xénophobes, moi je leur donne en retour le **nom** de xénophile". C'est au prix de reconstructions sémantiques de cette sorte que ce type d'énoncés peut être considéré aussi comme un ensemble de reprises métalinguistiques à valeur **de dicto**.

Examinons les formes de rejet réalisées dans cette série. Si la série **de re** supposait une seule assertion, négative, du prédicat, il faut voir ici des combinaisons différentes de deux assertions différentes et de la négation. Nous décrivons trois formes de rejet:

* Une forme affaiblie: l'énoncé rapporte l'assertion d'autrui sans qu'elle
soit niée, même si des distances sont explicitement marquées vis-à-vis d'elle. Tels sont les énoncés 26, 39, 66, 109, ou:
(19) Je demande à toutes les bonnes gens qui parlent si bien de xénophobie...
(37) Le mot à la mode pour cataloguer... est "xénophobe"...

* Une forme forte: l'énoncé rapporte l'assertion des adversaires

en la niant dans une assertion explicite. Tels sont les énoncés 3a, 3b ou:
40) Qu'on n'emploie donc pas le nom de xénophobe.
102) On nous bourre le crâne, à qui veut l'entendre de xénophobie. C'est absolument faux.

* Une forme renforcée: l'énoncé nie le fait même de l'assertion d'autrui. Les deux énoncés sont ici:

74) Il ne s'agit pas de savoir si nous sommes xénophobes...
4) Pensez-vous qu'en la circonstance ce soit la xénophobie... mais non.

Cette dernière forme de rejet, qu'on pourrait appeler la dénégation de la formule, exprime une sorte de refus d'entrer en matière, et se ramène à une valeur proche de celle des énoncés de la série de base, dont elle reproduit la structure binaire mais sous forme d'assertions verbales développées:

(5) **Pas question de... mais...**
(74) **Il ne s'agit pas de savoir si...mais...**

(82) **Xénophobie? non... mais non...**
(4) **Pensez-vous qu'en... ? mais non...**

Dans les trois formes de rejet, l'assertion de l'énonciateur ne porte jamais sur la propriété de xénophobie elle-même, comme dans la série **de re**, mais sur le fait d'asserter cette propriété. Dans ces trois formes, y compris la plus faible, la force pragmatique est plus grande que celle des énoncés **de re**, dans la mesure où l'énonciateur ne se trouve jamais en position d'asserter, fût-ce en la niant, l'accusation de xénophobie qui lui est portée. Il n'assume ainsi jamais la notion. Les deux séries sont de ce point de vue nettement disjointes: elles peuvent donner lieu chacune à un classement de type linéaire, la série de base servant de seul point de référence pour les deux classements.

Ainsi, dans une situation et une pratique langagière données, la formule discursive "Je ne suis pas xénophobe...", connue par ailleurs comme un stéréotype du comportement raciste, connaît des réalisations très différenciées, même si elle se réalise dans des assertions négatives presque identiques. En outre elle intervient au sein d'argumentations de nature très différentes, dans des positions, avec des fonctions et des portées variables: postulat initial ou conclusion, explication causale ou conséquence, argument principal ou secondaire, comme on le voit dans les exemples suivants.

2) Nous ne sommes pas du tout xénophobes pour la bonne raison que lors de nos voyages aussi bien en Italie qu'en Espagne, nous avons toujours trouvé dans les magasins, restaurants et hôtels une compréhension et amabilité surprenantes, cela malgré que nous ne connaissions pas la langue.

13) (...) l'immeuble que j'habite compte 40 appartements dont 22 occupés par des étrangers, je les trouve tous charmants et ne suis pas xénophobe, partager son pain avec celui qui n'en a point oui mais il faut voire les choses objectivement, il n'y a pas d'appartements à loyer abordable, (...)

15) Je ne suis pas raciste, mais patriote. J'aime mon pays, tout en essayant d'être gentil avec tout le monde, je dois constater que la majorité des étrangers nous détestent et (...)

38) Ils garderont donc leurs habitudes ancestrales qui sont loin d'être les nôtres. Notez que je ne leur reproche pas, je constate seulement car je ne suis pas xénophobe mais seulement Suisse (...)

Les analyses qui précèdent ont visé à montrer que le langage xénophobe n'est pas une entité homogène, nettement délimitable et donc facilement stigmatisable. Comme toute forme de langage, il ne peut être saisi que partiellement, à travers les caractéristiques de fonctionnements discursifs et dans des interactions verbales dans des rapports de force et des situations très différentes. Sous sa forme la plus institutionnalisée, dans l'expression écrite d'argumentations économiques ou politiques, la xénophobie n'est pas directement perceptible parce qu'elle peut être recouverte par les formes du discours patriotique, humanitaire, ou scientifique. En revanche, dans les débats polémiques où sont produites les lettres de lecteurs, la xénophobie apparaît plus distinctement, dans les formes concrètes de la langue quotidienne. Elle apparaît alors comme la forme rejetée, politiquement discréditée du discours patriotique, dont elle n'est pas fondamentalement distincte dans son contenu, mais dont elle se différencie parce qu'elle est désignée en tant que telle, et mise en position d'accusée. C'est dire qu'elle se définit notamment à travers ses positions défensive et les formes de négation et de rejet qu'elle emprunte. Le langage xénophobe semble ainsi développer des thèmes dominants, mais à travers des formes essentiellement dominées.

1) Notre matériel se compose de quatre ensembles de lettres que les rédactions des quotidiens **La Feuille d'Avis de Lausanne / 24 Heures** et **La Suisse** - que nous remercions - nous ont communiquées sous forme de photocopies rendues anonymes:
   1) 93 lettres de lecteurs de la **FAL** (avril-juin 1970),
   2) 64 lettres de lecteurs de **24 H.** (septembre-octobre 1974),
   3) 137 lettres de lecteurs de **La Suisse** (septembre-octobre 1974),
   4) 8 lettres de lecteurs de **24 H.** (février-mars 1977).

   L'hétérogénéité du matériel et les hasards du recueil empêchent de formuler sérieusement des analyses fondées sur des données chiffrées. On peut tout au plus remarquer la chute considérable du nombre de lettres en 1977, qui indique la baisse d'intensité de la campagne d'alors. Pour le reste, il n'est pas possible de "mesurer" des variations significatives, liées par exemples à la période ou au type de campagne (variation du nombre des lettres de partisans et d'adversaires, variation des types d'arguments, variation des styles, argumentatifs, injurieux).

2) Dans **La rumeur d'Orléans** (1969), E. Morin a retracé et analysé l'enquête effectuée à propos du développement d'une histoire fantasmatique, à fond antisémite, de traite des blanches à Orléans. Sa perspective de "sociologie du présent" repose sur l'exploitation immédiate des données brutes (journaux des enquêteurs, articles de presse) dont la publication permet de bien reconstituer l'événement dans sa spécificité et d'en fournir une analyse "clinique" où sociologie et histoire se rejoignent dans la saisie concrète des divers éléments formant l'événement; par exemple le mythe de la traite des blanches dans sa version du roman-photo; les aspects historiques de l'antisémitisme dans une ville moyenne de la France profonde; les résistances à l'émancipation des femmes.

   Aux résultats de la sociologie traditionnelle qui, selon lui, réduit tout phénomène à une analyse vague des structures de la société post-industrielle. E. Morin oppose sa sociologie clinique qui vise à restituer à l'événement son importance et sa complexité.

   Centrant notre analyse de la xénophobie sur le fonctionnement du langage, nous pensons que si l'on veut restituer le phénomène comme "complexe multidéterminé", il est nécessaire et possible d'articuler l'analyse du phénomène xénophobie comme produit d'un ensemble de caractéristiques propres à une formation sociale et sa description à travers des événements tels que les campagnes de vote.

3) Dans leur analyse de contenu (1978), Windisch, Jaeggi, de Rham ont dégagé les traits dominants des "pensées" xénophobe et non xénophobe, désignées comme "pensée populaire". Sont mis en parallèle les trois types principaux de partisans des mouvements anti-étrangers - les "nationalistes xénophobes" marqués par leur tendance à la "réification morale", les "nationalistes populistes opportunistes", les "nationalistes technocrates" - et les trois types s'opposant à la xénophobie

sur des bases économistes, humanistes, ou de rupture idéologique radicale.
Cette typologie est établie à partir de trois "axes structurant de la pensée des partisans de l'Action nationale (...):
- la perception des rapports sociaux
- la perception des étrangers
- l'interprétation du changement (...).
La typologie résulte de la combinaison de ces dimensions et tendances" (p. 116).

Dans la mesure où elles superposent comportements, contenu des discours, perceptions et structures de pensée, ces typologies, aussi détaillées soient-elles, nous paraissent négliger certains caractères propres au fonctionnement des discours. Il n'y a pas d'unicité nettement repérable dans les lettres et donc pas de locuteurs ayant en propre telle ou telle structure de pensée. Les divers types de xénophobes, "nationaliste", "technocrates", etc.. sont des reconstructions établies sur la base des interactions qui se manifestent dans des lettres différentes; les notions d'archétype, de "structure profonde" de la xénophobie, ne fonctionnent comme catégories de pensées que si l'on évacue l'analyse des conditions de production, de circulation des discours et leurs formes.

4) Une version de cette analyse a paru sous le titre "La situation d'énonciation dans les pratiques argumentatives" (**Langue française 50**, 1981, p. 53-74).

5) Les remarques suivantes reposent sur l'analyse des 93 lettres adressées en avril-mai-juin 1970 à la **Feuille d'Avis de Lausanne** et des 27 extraits de lettres publiées par ce journal durant cette époque. Les 93 lettres manuscrites émanent toutes de partisans de l'initiative Schwarzenbach. Un tiers d'entre elles sont dactylographiées; deux tiers se présentent dans leur mise en page et leur rédaction comme des lettres effectives et complètes. Une dizaine présentent des difficultés de déchiffrage, dues à l'écriture, ou à des ruptures (lexicales ou grammaticales) peu interprétables. Une moitié des lettres est exempte de fautes d'orthographe, moins d'une dizaine d'entre elles ne présentent aucune incorrection grammaticale ou stylistique (tournures incorrectes, impropriété lexicales, due notamment à des mélanges de niveaux de langue, constructions nominales "propres à l'oral", rupture syntaxique, reprises anaphoriques indéterminées, etc...). Une quinzaine d'entre elles présente des formes d'insultes ou d'injures à caractère raciste.

6) C'est le cas dans les analyses de contenu, où le style des extraits cités tend à s'accorder au style de l'analyse elle-même, comme si ces extraits ne posaient ni des problèmes de "décryptage" ni des problèmes d'hétérogénéité linguistique.

7) Il faut mentionner la démarche restée isolée de la **Grammaire des fautes** de H. Frei (1929).

8) Le matériel traité ici est constitué des 93 lettres manuscrites envoyées à la **Feuille d'Avis de Lausanne** en avril, mai, juin 1970 et des extraits de lettres publiés par ce journal dont nous n'avons pas le manuscrit original. Après avoir éliminé les lettres ne se déclarant pas explicitement en faveur de l'initiative, nous avons fait un relevé d'énoncés dans les lettres se déclarant partisanes de la position OUI, en prenant comme indice initial l'assertion du prédicat "xénophobe", conformément à nos hypothèses sur la centralité de la formule **Xénophobie**. Puis, nous l'avons élargi en relevant également les contextes où apparaissent des expressions considérées ici comme équivalentes, par exemple: "xénophobie, raciste, racisme, craindre les étrangers, être contre les étrangers, etc.". La méthode n'a donc pas été strictement formelle. Dans certains cas, les plus nombreux, le matériel lui-même, malgré son hétérogénéité, fournissait les base des relations de substituabilité, établissant ainsi les équivalences de type harrissien. Dans d'autres cas, moins nombreux, des transformations de type grammatical, ou même plus intuitives (synonyme, antonyme) ont été utilisées.

9) Les chiffres renvoient à la numérotation des lettres dans notre matériel. Nous avons conservé les formes (orthographiques, de ponctuation) des lettres.

10) Comme le rejet, la mise en accusation ne doit pas être envisagé comme un énoncé unique, identifiable et attesté. Il s'agit là aussi de séries paraphrastiques présentant des variations. On en trouve dans des lettres de lecteurs adversaires des initiatives. Nous en avons donné plus haut des exemples pris dans les brochures de propagande qui ont circulé durant les campagnes.

11) L'apparition de termes ou de constructions déviantes par rapport à la norme (voir aussi 84, 114, etc.) constitue un autre facteur important d'hétérogénéité dans les séries paraphrastiques. Bien que de nature très différente des faits énonciatifs, il manifeste également un placement différencié des locuteurs.

LANGAGES XÉNOPHOBES ET CONSENSUS NATIONAL EN SUISSE (1960-1980) :

LA MÉDIATISATION DES CONFLITS

par

MARIANNE EBEL

ÉLÉMENTS POUR UNE ANALYSE DU DISCOURS DE LA PRESSE

"... je suppose que dans toute société la production du discours est à la fois contrôlée, sélectionnée, organisée et redistribuée par un certain nombre de procédures qui ont pour rôle d'en conjurer les pouvoirs et les dangers, d'en maîtriser l'événement aléatoire, d'en esquiver la lourde, la redoutable matérialité".
(Michel Foucault : **L'ordre du discours**, Gallimard, 1971, pp. 10—11).

Cette hypothèse de travail, énoncée par Foucault lors de sa leçon inaugurale au Collège de France, nous la faisons nôtre, en la déplaçant et en la reformulant pour l'adapter à notre propre champ de recherche: celui du **réglage institutionnel** opéré par la presse sur les discours multiples, hétérogènes, polémiques, qui, dans la Suisse des années 70, disaient **l'Ueberfremdung** et **la xénophobie**. Plus précisément: nous supposons qu'au cours des trois campagnes de votations relatives aux initiatives de l'Action nationale (AN) et des républicains (MNA) la presse suisse a joué un rôle important de contrôle et de réglage de la circulation des discours sur **l'Ueberfremdung** et la **xénophobie**, ces deux formules dominantes énoncées au fil des jours et des polémiques, transformées, parlées, écrites.
Les organes de la presse d'information, dans cette conjoncture, plus que jamais peut-être, ont eu une activité politique propre que nous voulons décrire. Relayant le pouvoir politique, ils ont utilisé le rôle qui est spécifiquement le leur, c'est-à-dire la

circulation de l'information, pour combattre les initiatives proposées. En suscitant des discours multiples où circulait la formule **xénophobie**, en contribuant à faire naître des discours "spontanés", ils ont su limiter la portée des discours de Schwarzenbach, de l'AN et du MNA par une répartition contrôlée des discours des partisans et des opposants.
L'ensemble des médias a pris position contre les initiatives sur l'emprise et la surpopulation étrangère. Plus d'un journal à grand tirage a planifié une intervention quotidienne s'étendant sur plusieurs semaines, organisant et canalisant l'ensemble des discours multiples et hétérogènes pour les réduire finalement à l'alternative imposée par l'urne: OUI/NON (éventuellement **je m'abstiens**), tout en présentant le NON comme seul acceptable. Comment la presse a-t-elle contribué à rythmer, organiser et ponctuer les campagnes nationales autour des initiatives de l'AN et du MNA?

Nous centrons ici notre attention sur la presse écrite. Plus précisément: nous analysons les campagnes de deux quotidiens romands. Nous visons moins une approche d'ensemble de l'institution de la presse, de son pouvoir en général qu'une description détaillée, limitée à des campagnes politiques précises, des formes de contrôle et de réglage dans ce discours. Notre objectif est de montrer quelles stratégies discursives[1] ont adoptées les deux quotidiens, comment ils ont organisé le débat, de quelle manière ils se sont approprié les discours tenus par différents locuteurs, collectifs ou individuels, pour construire leur propre discours. Il sera possible néanmoins, à partir de ces cas précis, de montrer le rôle organisateur de la presse dans le maintien du consensus helvétique.
La comparaison des stratégies discursives mises en oeuvre par l'un et l'autre journal au cours des campagnes successives permet de dégager des variations propres à rendre compte de l'organisation institutionnelle d'une polémique et susceptibles de caractériser des formes d'argumentation politiques spécifiques. Nous nous proposons de saisir dans la diachronie les variations de la circulation des différents discours de presse, à la fois dans leur intensité (importance, y compris quantitative, des campagnes de 1970, 1974 et 1977) et leur stratégie (type de campagne et organisation du discours). Cette étude comparative des campagnes, analysées en relation avec le contexte politique dans lequel elles ont été menées, permettra de cerner plus précisément le rôle d'une conjoncture donnée sur les stratégies argumentatives des journaux.

L'analyse de ces trois campagnes vise enfin à montrer comment un journal d'information peut devenir un instrument d'opinion, par quels moyens il peut maintenir en apparence son objectivité et

conserver la valeur marchande liée à cette fonction tout en se transformant dans certaines périodes en une sorte de tract quotidien. Notre but n'est cependant pas de "mesurer" l'influence des campagnes de presse sur l'électorat suisse. La vérification du jugement de Jean-Claude Nicole, administrateur délégué de Sonor S.A. (société éditrice de **La Suisse**) n'est pas directement de notre ressort:

> "J'ai le sentiment que nous nous faisons une fausse idée de notre influence réelle. Il nous faut pourtant en convenir nous n'avons que peu de poids sur la formation de l'opinion.
> Les lecteurs ne tiennent pas à recevoir de leçon, quelle que soit la valeur de l'argumentation. On l'a bien vu lors des votations fédérales relatives aux deux initiatives sur la surpopulation étrangère. Rarement la presse a été aussi unanime à rejeter les propositions de M. Schwarzenbach et de l'Action nationale. Rarement elle a été aussi combative. Et pourtant, malgré ce déploiement de force, il s'est trouvé la première fois 46%, la seconde 34% des votants, pour apporter leur soutien à l'initiative"[2].

Mais la question reste ouverte: n'est-ce pas précisément en raison de ce formidable "déploiement de force" que les propositions de Schwarzenbach et de l'action Nationale n'ont pas remporté la majorité lors du vote? Selon Cayrol[3] par exemple:

> "Il semble que les moyens d'information puissent jouer un rôle essentiel au niveau des attitudes sociales. Ils peuvent constituer, pour les détenteurs de l'idéologie dominante, un instrument efficace de son rôle social, d'autant plus important que l'effet cumulatif de cette pression idéologique ne s'exerce pas seulement par l'action continue des mass-media, mais aussi par d'autres vecteurs".

Ce problème mériterait d'être étudié en soi. Notre travail peut constituer une contribution indirecte et partielle à l'étude de ce type de questions.

I. Choix des journaux et constitution du matériel d'analyse

Nous avons choisi comme matériel de base deux quotidiens romands, **La Feuille d'Avis de Lausanne /24 Heures**[4] et **La Suisse**. Trois raisons ont déterminé ce choix. La première tient au développement de notre recherche. La deuxième repose sur le fait que ces deux journaux, lors des trois votations, ont mené des campagnes actives au sein de l'opinion publique, en utilisant des stratégies différentes mais cependant comparables entre elles. La troisième tient au caractère représentatif de ces deux journaux au sein de la presse suisse.

1. Des raisons internes à la recherche

Notre projet initial consistait à analyser des lettres de lecteurs à leur quotidien pour décrire à travers cette analyse certaines pratiques langagières spécifiques et un type de discours d'une formation langagière. Lors de la récolte de ce matériel, deux faits se sont imposés à nous. Tout d'abord il nous est apparu qu'en raison de leur nombre considérable, et de la publicité qui leur avait été faite par certains journaux, en particulier **La Suisse** et **FAL/ 24 Heures**, ces lettres ne devaient pas être traitées seulement comme un ensemble de discours révélant une situation sociale, ou plus exactement la représentation que s'en faisaient leurs auteurs. La prise de parole massive de citoyens ne se contentant pas en l'occurrence du seul acte du vote, la relation qui s'établissait ainsi entre eux et le journal, l'utilisation de ces lettres par les journaux dans leur campagne propre, enfin la mise en circulation de ces lettres et ses effets concrets, tout cela nous contraignait à ne pas traiter ces lettres comme simples révélateurs d'une "idéologie" xénophobe. L'intérêt que ce matériel présentait initialement, celui d'être un matériel discursif massif, mais surtout brut, spontané, produit indépendamment de la sollicitation d'un expérimentateur, se doublait d'un intérêt supplémentaire: comme fait politique, l'ensemble de ces lettres avait été un élément important de la campagne. Il nous est apparu du même

coup que le caractère brut et spontané que l'on pouvait à première vue assigner à notre matériel devait être relativisé. Considérant ces lettres comme un fait politique, nous devions nécessairement les replacer dans le cadre institutionnel qui de bout en bout de la campagne l'avait produit, utilisé et contrôlé. Or c'est la presse qui a suscité ces multiples prises de parole, c'est elle qui a mis en circulation ces discours, tout en les contrôlant étroitement. Ne pas tenir compte des conditions particulières de leur production et de leur mise en circulation, c'était réduire notre matériel à un simple corpus linguistique, ou à un recueil de données sociologiques, dont l'apparente spontanéité masquait la dimension politique.

2. La Suisse, La Feuille d'Avis de Lausanne/24 Heures, des quotidiens d'opinion qui se sont engagés politiquement lors des campagnes de vote en 1970, 1974, 1977

L'existence des lettres de lecteurs et leur publication dans ces deux quotidiens ne constituent pas les seuls éléments qui nous ont incité à les retenir. En effet, la publication de ces lettres n'a été qu'un des nombreux éléments des campagnes que ces journaux ont organisées au moment des votations. En relisant de manière suivie les collections[5] de numéros parus durant les périodes immédiatement antérieures et postérieures aux scrutins, en comparant les collections de nos journaux avec celles d'autres quotidiens romands, nous nous sommes rendu compte que ces deux journaux avaient organisé avec un soin particulier, attesté par des formes discursives et des stratégies argumentatives nettement repérables **leur propre campagne.**
En marquant par des signes distinctifs leur campagne, en organisant une masse considérable de discours hétérogènes dans des cadres stables, en délimitant dans le temps, mais aussi dans l'espace de leurs colonnes un débat complexe, ces deux journaux nous offraient la possibilité d'étudier plus concrètement le fonctionnement du discours de la presse dans une conjoncture donnée. Ce discours ainsi organisé et délimité, devenait lisible et du même coup il était possible de rendre plus explicite sa fonction propre par rapport au nombre considérable d'autres discours qu'il organisait.

En 1970, lorsque les journaux ouvrent leurs dossiers sur l'initiative Schwarzenbach, la controverse autour de la xénophobie est déjà largement engagée: les propositions de l'AN et du MNA sont connues, les prises de positions des autres formations politiques également. La campagne de presse s'insère donc dans une campagne plus large qu'elle a contribué à préparer[6]. C'est

la présence de rubriques spéciales, mentionnant explicitement -et durant une période limitée- l'organisation d'un vote sur une matière donnée qui matérialise l'existence de ce que nous entendons par "campagne de presse".
Ainsi, au printemps 1970, à 19 jours du scrutin, **La Suisse** ouvre une rubrique qui sera reprise jour après jour jusqu'à la veille du vote des 6 et 7 juin:

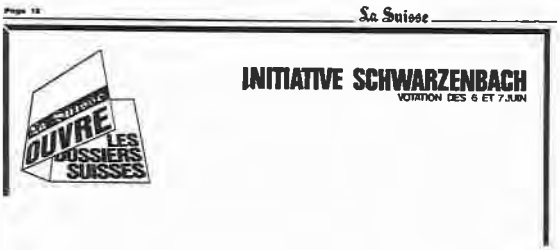

La Feuille d'Avis de Lausanne varie l'intitulé des rubriques relatives à la consultation des 6-7 juin: du 31 mars au 4-5 avril paraît une série d'articles sous le titre de rubrique:

LA SUISSE MOROSE DE M. SCHWARZENBACH

Dès le 15 avril le courrier des lecteurs, indiqué jusque là par la forme d'adresse

Monsieur le Rédacteur...

est intitulé

COURRIER DU 7 JUIN

Du 12 au 16 mai dans la rubrique générale "24 Heures dans 22 cantons" apparaît un nouveau titre:

24 HEURES DANS VINGT-DEUX CANTONS

Enquête : les étrangers dans nos louables cantons

En 1974, **La Suisse** mène une campagne plus longue qu'en 1970. Du 15 septembre au 20 octobre, durant 36 jours, elle publie des articles sous l'en-tête

Dans **24 Heures** la date du scrutin apparaît dès le 2 septembre, dans une série de titres d'articles où elle désigne la troisième initiative:

CE QUI SE PASSERAIT APRES LE 20 OCTOBRE SI...
Une commission prédit la « stagflation »

20 OCTOBRE : DEUX GRANDS PARTIS SE PRONONCENT POUR LE NON
Des menaces sur la solidarité fédérale

A partir du 23 septembre la rubrique "Monsieur le Rédacteur" est sous-titrée

Monsieur le Rédacteur...

LE SCRUTIN DU 20 OCTOBRE

Le 4 octobre et pour dix jours **24 Heures** publie une série d'articles regroupés sous la rubrique

24 HEURES

20 OCTOBRE nous jouons notre avenir

Ce qu'on a déjà fait... et ce qu'on va faire

Dans les deux quotidiens la votation de 1977 donne lieu à une campagne nettement plus brève et moins dense. Dix jours avant la consultation, le rédacteur en chef de **24 Heures** indique dans

un éditorial la volonté du journal d'être bref tout en maintenant les cadres d'une campagne. Quelques articles paraîtront sous une rubrique qui n'est pas réservée aux initiatives de l'AN et du MNA: "24 Heures dans 22 cantons". Contrairement à ce qu'elle avait fait en 1970 et 1974, la rédaction de **24 Heures** ne met pas en place en 1977 une rubrique analogue au "Courrier du 7 juin" ou au "Scrutin du 20 octobre".

La Suisse, quant à elle, publie dès le 13 février une série d'articles relatifs à la nouvelle loi sur les étrangers proposée par le Conseil fédéral. Ce n'est cependant qu'entre le 27 février et le 6 mars qu'elle engage une courte campagne sous la rubrique

La Suisse

Les trois derniers assauts contre nos étrangers

La Suisse — Dossier

[G. Ph.]. — Le peuple et les cantons suisses tranchent le 13 mars 1977 de quatre projets constitutionnels de taille :

● Des trois dernières initiatives populaires conçues par les groupes en lutte « contre l'emprise étrangère ». Elles roulent sur la réduction du taux de nos hôtes, la limitation des naturalisations et l'extension du référendum facultatif à tous les traités internationaux. La première est de la plume du Mouvement républicain, les deux autres de l'Action nationale.

● Du contreprojet des Chambres fédérales à la dernière des initiatives. Il souhaite l'accroissement du référendum — obligatoire et facultatif — à une partie seulement des traités internationaux.

Gouvernement. Parlement, grands partis et organisations professionnelles majeures, tous recommandent le rejet des initiatives et l'acceptation du contreprojet.

Les fonctions de ces rubriques sont multiples:

Elles découpent au sein du journal un emplacement spécifique où sont regroupés différents articles, eux-mêmes introduits par des titres, constituant dans leur ensemble la campagne du journal. Nous trouvons là un critère d'emplacement qui se combine avec une désignation explicite de la campagne en cours et qui nous a permis d'isoler notre matériel propre dans l'ensemble des articles parus dans les deux journaux. Il faut toutefois préciser que cette délimitation par le titre de rubrique dans l'espace du journal n'est pas absolue et doit être corrigée de plusieurs points de vue.

Un certain nombre de discours appartenant à la campagne en cours peuvent se trouver dans d'autres rubriques, ou à des emplacements apparemment non pertinents. C'est ainsi qu'une annonce publicitaire émanant d'un parti ou d'un regroupement politique se trouve souvent, pour des raisons de mise en page, très éloignée de la rubrique consacrée à la campagne. Mais la référence explicite au vote qu'une telle annonce contient la met en rapport avec les autres discours de la campagne. Nous examinerons plus loin le statut particulier des annonces publicitaires; nous les retenons cependant comme des éléments constitutifs de la campagne des journaux.

Il arrive que des articles appartenant à d'autres rubriques du journal (la rubrique économique par exemple) constituent des pièces du dossier ouvert par les journaux à l'occasion de ces votations. Ces articles, qui font référence aux initiatives de l'AN et du MNA ou auxquels un article de la rubrique renvoie, font également partie de la campagne du journal.

Il faut noter aussi que le critère d'emplacement peut être élargi, par exemple lorsqu'une partie de la rubrique est déplacée en première page du journal, pour être mise en évidence, ou que par manque de place elle est rejetée dans une autre rubrique. Enfin, par un effet indirect, certains articles appartenant à d'autres rubriques et qui n'avaient apparemment aucun rapport explicite avec la campagne du journal se sont trouvés mêlés à celle-ci, par exemple à la suite de l'intervention de lecteurs chez qui ils ont suscité des réactions et des discours qui s'inscrivaient dans le débat instauré par le journal. Ainsi une lettre de lecteur peut faire apparaître une relation entre une information particulière donnée par un journal et la campagne qu'il est en train de mener. C'est ce qui s'est produit pour un article paru le 8 avril 70 dans la **FAL** sous le titre:

GE « NOTRE EMPLOYEUR NOUS TRAITE COMME DU BÉTAIL ET LE SYNDICAT N'A PAS TENU SES PROMESSES ! »

200 travailleurs espagnols et italiens en grève

Un lecteur, partisan de l'initiative Schwarzenbach, a repris ce titre en écrivant:

> "Ayant lu dans la "Feuille d'Avis" du 8 avril votre article sur "Les Italiens en grève à Genève" je vous fais savoir que l'Italie est toujours sur la carte" (extrait de lettre parue dans la **FAL** le 15 avril 70).

De tels articles entrent dans notre matériel dans la mesure où ils ont fourni des données propres à éveiller, par simple effet d'association, des sentiments anti-étrangers chez certains lecteurs. On peut noter aussi que l'organisation des campagnes n'occupe pas des places identiques dans les deux journaux, et qu'elle était différente d'une votation à l'autre. De ce point de vue les titres des rubriques remplissent des fonctions qui ont pu varier.
Ainsi **La Suisse**, lors des trois campagnes, a proposé des dossiers dans une mise en page relativement compacte, sous un titre stable qui encadrait l'essentiel des articles relatifs au sujet et qui réapparaissait chaque fois sous la même forme.

1970: "La Suisse ouvre les dossiers suisses. Initiative Schwarzenbach. Votation des 6 et 7 juin." La rubrique a paru douze fois. Le titre explicite les données institutionnelles de la campagne. Les objets extradiscursifs désignés ou connotés par les éléments du titre forment en quelque sorte les cadres du débat: **La Suisse**, évoquée dans le jeu de mot initial, le personnage de **Schwarzenbach** et son **initiative**, enfin la **date** du scrutin. Aucune marque polémique, mais seulement la volonté d'informer dans le cadre institutionnel du vote.

1974: "20 octobre 1974. Initiative de l'Action nationale". Ce titre apparaît 41 fois. A 35 reprises il est accompagné d'un énoncé d'un type nouveau par rapport à 1970: "Deux fois moins d'étrangers?". Comme en 1970, la date est un élément central du titre. Mais il se produit un glissement important dans la désignation du référent central du débat. Les termes dénotant **la Suisse** disparaissent et, surtout, l'initiative n'est plus déterminée seulement par le nom de ses initiateurs. Sous forme d'une question fermée, dans une formule polémique résumant les termes du débat en une alternative, le contenu même de l'initiative est représenté.
Du même coup la catégorie **étranger** est introduite; certes les **étrangers** ne sont pas désignés comme "travailleurs immigrés"; ils sont présentés comme objets d'une question, mais par le simple fait d'être nommés, ils se trouvent posés comme éléments faisant partie du débat qui s'engage.

1977: "La Suisse. Dossier. Les trois derniers assauts contre nos étrangers". Le titre de la rubrique n'apparaît que dix fois. Il ne s'agit plus alors d'un événement de l'histoire de la Suisse: la date du vote n'est pas mentionnée. Les initiateurs ne sont plus nommés. La fin d'un phénomène politique est marquée par l'expression "derniers assauts contre nos étrangers", qui suggère la déconfiture politique des mouvements anti-étrangers.
Comme en 1974, les étrangers sont nommés; une relation personnelle de possession-protection les lient à un **nous** qui reste indéterminé. Le journal garde le cadre formel d'un dossier d'information mais ce cadre est rempli d'une manière relativement artificielle, figée, répétitive par rapport à 1974. Le titre est suivi d'un texte bref qui reste invariable dans sa forme et son contenu durant toute la campagne. Ce texte rappelle l'objet des trois initiatives en mentionnant leurs auteurs et le contre-projet du Parlement opposé à l'une d'elle. Il souligne que toutes les instances politiques et économiques recommandent le rejet des initiatives et l'acceptation du contre-projet. Trois dessins accompagnent chaque fois la rubrique, mais leur contenu y introduit un effet d'ambiguïté. Ils résument sous forme de caricatures les différents moments de la politique pratiquée par le patronat suisse en matière d'immigration.

1er dessin: un patron, aux couleurs de la Suisse, chausse la "botte italienne".
2ème dessin: sous la botte de ce même patron, la main-d'oeuvre immigrée accourt tandis que les capitaux suisses placés entre les mains d'un commis voyageur dévoué circulent hors des frontières.
3ème dessin: le patron toujours aussi satisfait chasse à coup de pieds la main-d'oeuvre immigrée.

Ces caricatures déplacent le débat du terrain politique au terrain économique. Elles suggèrent que "l'assaut contre nos étrangers" est également le fait du patronat."Les trois derniers assauts contre les étrangers", oui mais de la part de qui? L'en-tête de la rubrique dans son ensemble soulève cette question.

Dans la **FAL/24 Heures** les titres des rubriques, lors des trois campagnes délimitent moins synthétiquement les termes du débat instauré par le journal.

1970: Trois titres constituent la rubrique de la campagne:
"La Suisse morose de M. Schwarzenbach" paraît cinq fois.
"Courrier du 7 juin" paraît 21 fois.
"Enquête: les étrangers dans nos louables cantons" paraît neuf fois.
"M'ascouse dè vous déranzer...", rubrique satirique dirigée contre les initiateurs, Schwarzenbach en particulier, paraît quatre fois.

Dans ce journal, si une rubrique centrale regroupant sous un seul titre les articles de la campagne n'existe pas formellement, la répartition des divers titres ainsi que d'autres procédés (plusieurs éditoriaux, les sommaires des articles parus et à paraître, etc.) assurent l'homogénéité de la rubrique. On y retrouve la désignation des mêmes éléments extralinguistiques que dans **La Suisse: Schwarzenbach, la date du vote, la Suisse, les cantons**. On peut noter d'emblée une différence importante. Au niveau même des titres, apparaît clairement en 70 la volonté polémique de la **FAL**. Dans la formule: **La Suisse morose de M. Schwarzenbach**, le syntagme nominal **Suisse morose** est déterminé par le syntagme prépositionnel **de M. Schwarzenbach**. L'enquête présentée sous ce titre décrit la morosité en Suisse, telle qu'elle peut s'exprimer à travers le personnage de M. Schwarzenbach. Mais par un effet de connotation lexicale, le journal laisse entendre que la morosité suisse peut s'exercer à l'encontre du personnage de Schwarzenbach lui-même, l'expression **Suisse morose de M. Schwarzenbach**, renvoyant alors par connotation syntaxique à des expressions du type **la Suisse fatiguée, lassée de M. Schwarzenbach**. Enfin l'expression ironique **louables cantons**, bien que partiellement figée, et le pastiche, imitant la prononciation des italiens, connotent la volonté polémique du journal.

De plus, et à la différence de **La Suisse** 70, les étrangers (comme objet d'enquête) et les lecteurs du journal (comme participants à un échange verbal avec le rédacteur) sont nommés dès le titre.

1974: La campagne est délimitée par la présence de la date qui figure dans le titre de deux rubriques:
"Monsieur le rédacteur... le scrutin du 20 octobre" paraît 13 fois.
"20 octobre. Nous jouons notre avenir" paraît 12 fois.
On notera ici l'absence de désignation des initiatives, des partisans, des étrangers et l'indétermination du **nous** dans **Nous jouons notre avenir.**

1977: Il n'existe plus à proprement parler de campagne, aucun titre ne chapeaute les quelques articles que le journal consacre au scrutin.

Nous avons relevé dans ce premier examen un certain nombre de constantes qui nous ont permis de délimiter notre matériel dans l'espace des deux journaux. Mais on constate également des variations de type quantitatif faisant intervenir la longueur des campagnes, le nombre des articles publiés, le type de référents mis en place par les titres: ces divers éléments, esquissés ici à propos des titres, vont être repris dans une analyse plus détaillée des discours tenus par ces journaux.
Il nous reste à préciser un point. Les campagnes des deux journaux ne sont pas constituées uniquement de textes; les reproductions photographiques mais surtout les dessins y ont joué un rôle important. L'expression graphique dans son ensemble a servi tour à tour à interpeller le lecteur, à soutenir ou relancer son attention, à illustrer et souligner tel ou tel aspect du discours écrit en lui donnant un poids supplémentaire dans le débat, à établir enfin une sorte de fil conducteur dans le discours par la répétition de certaines formes. Les journaux ont recouru à la caricature à plusieurs reprises et de façons diverses, l'utilisant parfois même de façon indépendante du discours écrit.
Ainsi en 1974, **La Suisse** a mené une campagne double: par les mots, et par le dessin, qui devait parler par lui-même, dénoncer, fustiger en déclanchant le rire.
Elle a illustré son dossier en publiant jour après jour des dessins politiques, des "caricatures-témoins" destinées à affirmer par le trait son attitude critique face à l'initiative de l'Action nationale.

> "Un dessin parle plus qu'un long éditorial. Mais le dessin n'a pas encore la faveur qu'il mérite entre tous les moyens d'exprimer l'actualité politique. A l'occasion de la votation fédérale du 20 octobre, "La Suisse" veut faire mieux connaître au public quelques-uns des dessinateurs les plus originaux et les plus corrosifs de notre pays"[7].

"LA SUISSE" Affiches témoins du 20 octobre

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

Ces dessins ont même donné lieu à l'impression de 20 affiches qui furent exposées dès le 6 octobre dans onze villes de Suisse romande et mises en vente par le journal:

> "Le dessin politique - ce visage de notre temps - éclate ici en affiche. Il prend de singuliers raccourcis et permet le commentaire social sans paroles. Il donne d'emblée le ton et ne livre son impact que dans une perception totale. C'est une fenêtre sur le monde de nos émotions et de nos intuitions. Les caricaturistes de "l'initiative en miettes", face à leur imaginaire et dans une ellipse saisissante, retroussent leur colère sur la pointe du crayon"[8].

Ce matériel nécessiterait une étude en soi, d'autant plus qu'il n'évite pas davantage que le texte écrit certains phénomènes d'ambiguïté. Ainsi **La Suisse** rapporte[9] que lors d'une exposition de ces affiches dans la ville de Bulle, il avait été nécessaire de préciser le sens politique des dessins présentés par une affiche supplémentaire portant l'indication suivante: "Bien sûr! ces dessins corrosifs disent NON à l'initiative inhumaine de l'Action nationale". Les éléments graphiques nous ont donné certaines indications intuitives sur l'intensité des campagnes, mais ils ne relèvent pas de la méthode d'analyse que nous avons choisie.

3. Deux journaux représentatifs de la presse suisse

Un certain nombre de données socio-économiques sur la presse suisse font apparaître l'importance de la **FAL/24 Heures** et de **La Suisse**. Nous reprenons ici quelques résultats d'une étude qui fournit une description générale de la structure et de la diversité des quotidiens suisses[10].
La structure de la presse helvétique reflète le système politique suisse marqué par le fédéralisme. 116 quotidiens paraissent en Suisse, dont 90 sont publiés en allemand, 20 en français et 6 en italiens[11]. Mais aucun de ces quotidiens n'a une diffusion nationale.
En 1976 seuls deux quotidiens (**Blick**, **Tages Anzeiger**) dépassaient un tirage de 200.000 exemplaires, deux autres (**Neue Zürcher Zeitung**, **24 Heures**) franchissaient le seuil de 100.000 exemplaires.

Dix quotidiens, dont **La Suisse** avaient un tirage entre 50.000 et 70.000 exemplaires. Sur les 116 quotidiens, 45 tirent entre 10.000 et 50.000 exemplaires; 60 titres ont un tirage inférieur à 10.000 exemplaires, avec une diffusion strictement locale. Cette forte décentralisation de la presse dépend, selon Bollinger, davantage de la souveraineté des cantons, voire de l'autonomie des commu-

nes que de l'existence des différentes langues nationales. La majorité des villes suisses[12] de taille moyenne comptent, tout comme les grands centres urbains, plusieurs quotidiens.

Cependant, malgré les cultures, les traditions, les histoires et les différentes langues, la presse, au-delà d'un apparent foisonnement, est en fait peu diversifiée:

- De nombreux journaux ont les mêmes sources d'information pour toutes les questions de politique nationale et internationale.
- La presse de gauche et centre gauche est très minoritaire: elle ne représente que 70.000 des 2.5 millions d'exemplaires quotidiens.

Même si on y ajoute "deux ou trois quotidiens dont les sympathies rejoignent parfois les idées de gauche (**National Zeitung** (Bâle), **Tages Anzeiger** (Zurich), la statistique est sans équivoque: la presse quotidienne est, dans sa majorité, une presse de droite et de centre droite"[13]. Le nombre de titres n'est indice que d'un fait, comme le soulignent C. et F. Masnata:

> "les structures fédéralistes de la Suisse ont (...) encouragé le développement de la presse régionale et locale. Mais cela ne signifie nullement qu'il faille assimiler pluralisme à pluralité. Pour qu'il y ait pluralisme, il faudrait au moins une presse sociale-démocrate équivalente en importance à la presse bourgeoise; il faudrait aussi, vu l'absence de doctrine du parti socialiste et son intégration au système existant, une presse d'opposition, proposant une alternative à cette société"[14].

- La diversité des journaux dits indépendants est également restreinte. A quelques nuances près leurs positions sont semblables à celles défendues par les journaux des partis traditionnels de tendance bourgeoise. Du reste il ne s'en cachent pas: certains d'entre eux, pourtant classés comme "indépendants" ajoutent sous leur nom la mention "bürgerlich" ou "neutral-bürgerlich".

De l'étude de presse de Bollinger on peut retenir que **La Suisse** et la **FAL/24 Heures** font partie des 13 quotidiens suisses les plus importants. Tous deux ont une diffusion régionale qui s'étend à l'ensemble de la Suisse romande. Leur appartenance au groupe de presse le plus important de la Suisse romande, **Lousonna S.A. Financiers**, leur donne des possibilités rédactionnelles plus grandes qu'à d'autres journaux.
Ainsi dans une analyse faite à l'occasion de la campagne électorale pour le renouvellement du Conseil national en 1971, Bollinger a relevé que **24 Heures** figure parmi les 15 quotidiens qui ont "considérablement dépassé le cadre régional ou cantonal en

consacrant d'importantes analyses aux problèmes politiques généraux sur le plan fédéral"[15]; **La Suisse** quant à elle, fait partie des trois quotidiens (tous romands) qui, tout en négligeant les autres régions linguistiques, ont porté un intérêt spécial à l'ensemble des cantons romands. Pour cette analyse de presse particulière, Bollinger a distingué 8 types d'informations: 1) Analyses, commentaires rédactionnels, articles de correspondants cantonaux ou régionaux; 2) Programmes des partis (présentés et commentés par le journal), interviews avec des candidats; 3) Informations diverses, comptes-rendus de conférences, tables rondes et autres manifestations électorales, communiqués ATS; 4) Les différents partis s'expriment eux-mêmes dans le journal; 5) Articles de personnalités politiques, d'associations économiques ou professionnelles, de groupes de pression; 6) Communications de partis, présentation des candidats d'un seul parti, à l'exclusion des autres, appels aux lecteurs (propagande politique dans la partie rédactionnelle du journal); 7) Comptes-rendus ou critiques d'émissions de la radio ou de la télévision; 8) Lettres de lecteurs[16]. A partir du double critère -type d'informations, lieu d'édition et de diffusion-, il a établi un tableau comparatif représentant la position de 43 quotidiens par rapport à leur degré d'engagement face à un parti politique, leur attitude critique ou leur "neutralité" et leur valeur informative (diversité des informations).
Dans son classement, la **FAL** et **La Suisse** apparaissent tous deux comme des journaux indépendants de tout parti politique et non engagés; la neutralité politique paraît plus fortement affirmée dans **La Suisse** que dans la **FAL**; quant à leur valeur informative générale, elle est, selon Bollinger, forte dans chacun de ces quotidiens[17].

Un phénomène de concentration renforce cependant la tendance à l'uniformisation de l'information présentée par la presse romande: 67% de la presse quotidienne appartient à cinq entreprises[18]; or sur les 560.000 exemplaires imprimés quotidiennement en Suisse romande, **La Suisse** et la **FAL / 24 Heures** en publient à eux seuls près du tiers.

On peut noter en outre une certaine complémentarité des deux journaux: **La Suisse** a une édition du dimanche; ce quotidien se vend essentiellement au numéro (les abonnements ne représentent que 35% des ventes).
La **FAL / 24 Heures** , se vend avant tout par abonnements (82% des ventes) et n'a pas d'édition du dimanche. **La Suisse** bien qu'éditée à Genève est largement lue en dehors de cette ville; **24 Heures**, le plus grand quotidien du point de vue de son tirage, trouve 4/5 de ses lecteurs dans le canton de Vaud[19].

En résumé on peut dire que la presse suisse, se caractérise par l'absence d'un monopole national, par la multiplicité, et une diversité apparente, mais aussi par l'uniformisation de l'information et la concentration des groupes financiers qui la contrôlent. Les données fournies par l'étude de Bollinger, attestent d'une représentativité certaine des deux quotidiens que nous avons retenus.
En choisissant d'analyser deux grands quotidiens d'information, largement diffusés, non affiliés à des partis politiques, disposant de moyens suffisants pour avoir une politique rédactionnelle autonome qui ne dépende pas seulement des informations strictement locales ou des informations d'agence de presse, nous ne risquons pas de décrire des phénomènes marginaux et non significatifs au regard de l'ensemble de la presse helvétique.

L'étude de Bollinger, qui nous a permis d'établir ces divers points, pose cependant certains problèmes de méthode. Fondée sur une analyse de contenu des journaux, sa typologie de la presse helvétique reste intuitive; l'auteur en est du reste conscient et met d'emblée le lecteur en garde:

> "Malgré notre souci d'être objectif, méthodologique et exhaustif, nous n'avons certainement pas écarté toutes les critiques qu'on peut adresser à une analyse d'information de ce genre"[20].

Son étude ne tient par exemple pas compte du fait qu'une même "information" peut être présentée de manières diverses; son analyse ne retient pas, comme facteurs déterminants, des éléments tels que la mise en page, le titrage, la présentation, l'emplacement d'un article au sein d'un journal.
Dans une étude plus détaillée centrée sur la presse fribourgeoise et romande, M.-J. Luisier[21] souligne l'importance des divers procédés -illustrations, lettres grasses, couleurs, italiques, mise en page, etc. - déterminant la mise en valeur des informations. Sur la base d'exemples précis, elle montre qu'une simple analyse de contenu ne peut suffire à caractériser un journal[22].
Bien qu'attentif aux différentes formes que peut prendre l'information, Bollinger n'explicite pas non plus les critères qui lui permettent de reconnaître les huit types d'information que présentent la presse. Son approche reste intuitive et le langage est de fait traité comme non problématique: le sens paraît transparent. On pourrait également se demander d'où proviennent les différentes catégories utilisées par Bollinger dans sa classification de la presse helvétique. Comment renconnaît- il "une attitude neutre", que signifie pour lui le "degré d'engagement" d'un journal, que recouvre une "attitude critique en général"? Autant de notions qui fonctionnent dans son analyse sans être

précisément définies. Cependant au-delà de ces critiques, les conclusions de Bollinger nous paraissent instructives. Au niveau de généralité auquel il a choisi de se placer (rendre compte de la diversité de la presse helvétique), il n'était en effet pas possible de tenir compte de l'ensemble des facteurs qui entrent dans la définition d'un journal.

Les critiques que nous formulons ne portent donc pas sur l'exhaustivité de la méthode. Notre analyse ne se veut pas non plus exhaustive, en revanche elle vise un objectif que ni Bollinger ni Luisier n'ont considéré comme primordial, alors que nous y voyons un élément important de la caractérisation de la presse: entre le choix des informations et leur mise en page, il existe des opérations de type linguistique, complexes,, car elles ne se réduisent pas à la stricte application de règles de grammaire. On pourait les nommer **mise en discours**. C'est cette mise en discours que nous décrirons à travers l'analyse des campagnes menées par la **FAL / 24 Heures** et **La Suisse**.

---

1) Par ce terme nous voulons signifier qu'au cours des campagnes de votation, les rédactions des quotidiens qui ont mené campagne ont joué consciemment sur divers modes d'intervention possible pour imposer leur discours.

2) Cité par Dominique Traversini, (**Construire** no 41, 12 octobre 1977) dans un dossier intitulé "Le pouvoir de la presse", écrit en collaboration avec René Lombard et Jean-Clément Texier.

3) Roland CAYROL, **La presse écrite et audiovisuelle**, Paris, PUF, 1973, collection Thémis, p. 602.

4) En 1972 le quotidien la Feuille d'Avis de Lausanne (FAL) a changé de titre et s'est appelé 24 Heures.

5) Nos matériaux d'analyse ont été constitués sur la base des documents consignés dans la Collection complète de la FAL/ 24 Heures et La Suisse de la Bibliothèque nationale de Berne.

6) Remplissant son rôle de moyens d'information, la presse a dès le début des années 60, rendu compte du débat et des polémiques qui renaissaient à cette époque à propos de l'ensemble des problèmes d'immigration. Ils ont régulièrement publié à ce sujet des articles relatifs aux différents événements politiques qui ont marqué l'histoire récente de la Suisse: apparition de l'Action Nationale en 1961, mesures et décrets gouvernementaux, lancement d'initiatives contre la surpopulation étrangère, publications de statistiques officielles sur le nombre et les diverses catégories de travailleurs immigrés, élection au Parlement d'un des leaders de l'AN, James Schwarzenbach, prises de positions des partis politiques et des organisations syndicales, etc. L'ensemble de ces informations et tous les discours qui, dès les années 60, mettaient en circulation les formules **Ueberfremdung** et **xénophobie** ont ainsi préparé les débats et les votes successifs imposés, durant les années 70, par les partisans d'une diminution radicale du nombre des travailleurs immigrés en Suisse.
Les articles parus dans les journaux de manière plus ou moins régulière, au fil de l'actualité politique ne sont pas en tant que tels constitutifs de ce que nous appelons une campagne de la presse. Ils fournissent dans leur ensemble des données nécessaires à l'interprétation et à la compréhension des campagnes de votations.

7) La Suisse, dimanche 22 septembre 1974.

8) La Suisse, dimanche 6 octobre 1974.

9) La Suisse. dimanche 13 octobre 1974.

10) Ernst BOLLINGER, La presse suisse: structure et diversité (thèse de doctorat en science politique soutenue à l'Université de Genève le 19 mars 1976 et publiée aux éditions Herbert Lang, Bern / Peter Lang Frankfurt/m., 1976, 327p.)

11) En romanche, la quatrième langue nationale, ne sont édités que deux journaux paraissant deux fois par semaine et un hebdomadaire.

12) On peut noter quelques exceptions, par exemple en Suisse romande, Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds.

13) E. BOLLINGER, **op.cit.**, p. 59.

14) Claire et François MASNATA, **Le pouvoir suisse, séduction démocratique et répression suave**, éd. Christian Bourgois, Paris, 1978, p.199.

15) BOLLINGER, pp. 244-46.

16) BOLLINGER, p. 273.

17) BOLLINGER, pp. 310-12.

18) BOLLINGER, p. 100.

19) Pour la répartition géographique de la diffusion des deux quotidiens, voir Bollinger, p. 29.

20) E.BOLLINGER, p. 122.

21) Marie-Josephe LUISIER, **Sept jours dans la presse fribourgeoise et romande**. Mémoire de licence, Université de Fribourg, 1973.

22) Lors du procès d'un conseiller national antimilitariste qui avait eu une résonance nationale, tous les quoditiens romands que M.-J. Luisier a retenus pour une étude comparative ont publié le 13 janvier 1971 **le même texte** (un communiqué de presse de l'ATS). Du point de vue du contenu il y avait donc uniformisation, d'autant plus qu'aucun des quotidiens ne publiait ce même jour un commentaire relatif à ce procès. Luisier note cependant d'importantes différences dans la mise en valeur du communiqué et remarque qu' "une nouvelle d'agence glissée au pied de la page de couverture n'a pas la force de celle, insérée à la "une", illustrée et coiffée d'un grand titre" (p. 15). Les différents procédés graphiques de mise en évidence des textes publiés par une rédaction conditionnent nécessairement la lecture d'un journal et sont donc des éléments déterminants.

II. Réglages du discours et énonciation

Comment analyser les campagnes de la presse? Quels paramètres retenir pour la description de la production/circulation des discours parus dans la presse à l'occasion des votations de juin 70, octobre 74 et mars 77?
Nous nous trouvons tout au long des campagnes des journaux face à une série de **discours directs** tenus par des locuteurs collectifs ou individuels:

* discours de la rédaction: le journal énonce ses propres positions, dans les éditoriaux, dans une série d'articles de fond rédigés par des collaborateurs ou correspondants locaux;
* discours de partis politiques ou de comités pour ou contre les initiatives: communiqués de presse, publicités payantes où sont exprimés des arguments et affirmés des mots d'ordre de vote;
* discours de lecteurs: lettres individuelles, parfois collectives, adressées à la rédaction et publiées intégralement ou par extraits;
* discours d'experts scientifiques (extérieurs à la rédaction) qui prennent la parole pour donner un avis, expliciter les conséquences objectives et subjectives qu'entraînerait l'acceptation ou le refus des initiatives proposées;
* discours de personnalités politiques à qui la rédaction ouvre ses colonnes.

L'ensemble de ces discours a été organisé, sélectionné et pas seulement "mis en page" par la rédaction du journal. C'est elle qui a sollicité les différents articles, choisi de publier des lettres de lecteurs, décidé d'ouvrir ses colonnes à des personnes extérieures.
La production et la mise en circulation de discours sur la xénophobie a été contrôlée et réglée par la rédaction des quotidiens. C'est pourquoi même si leur campagne se présentent au lecteur comme un ensemble de discours directs énoncés par différents locuteurs, nous postulons une source unique de ces discours, instance d'énonciation fondamentale: la rédaction. Notre position relève moins de considérations linguistiques que d'un certain nombre de données économiques déjà partiellement mises en évidence par d'autres chercheurs, et que nous rappelons brièvement.

1. La presse d'information, un discours indépendant ?

Objet d'échange marchand, imprimé et fabriqué pour être acheté et lu, un journal doit répondre à une certaine attente: celle de ses lecteurs d'une part, celle des annonceurs d'autre part.
Aucune rédaction ne peut négliger les réactions de ses lecteurs. Dans son étude sur la presse suisse, E. Bollinger cite un témoignage d'un ancien rédacteur en chef du quotidien lucernois **Vaterland** qui en 1972 écrivait dans un éditorial:

> "Toute critique, même présentée avec tact et prudence, provoque immédiatement une vague de désabonnement. La moindre prise de position incite certains lecteurs à faire les déductions les plus audacieuses (...) En conséquence, la presse catholique est obligée d'aborder les problèmes religieux avec la plus grande prudence. La volonté d'engagement ne manque pas aux journaux catholiques, mais ils sont toujours menacés par des répercussions sur le plan économique"[1].

Le pouvoir des lecteurs reste toutefois limité, et un journal à fort tirage supportera sans trop de problèmes les vagues de protestations et les phénomènes de désabonnements. Les annonceurs par contre ont un pouvoir de pression non négligeable. En effet, la survie d'un journal dépend en tout premier lieu de sa valeur marchande.

> "Environ 75% des recettes totales d'un journal proviennent de la publicité.
> Près de 3/4 des journaux sont affermés à des grandes agences de publicité qui forment un cartel (Association d'agences suisses de la publicité). Il est évident qu'un secteur qui pourvoit pour une part si importante aux recettes de la majorité de la presse quotidienne (...) ne pratique guère une politique de neutralité à son égard"[2].

Les annonceurs ont donc un pouvoir réel y compris sur la presse indépendante; ils ne s'en cachent pas:

> "L'annonceur, vu sa force économique, doit bien sûr assurer l'existence de la presse d'opinion, sans entraver la liberté rédactionnelle du journal. Il serait cependant injuste d'exiger de lui qu'il avale tout ce qu'une rédaction peut publier sur sa branche, son entreprise ou la libre entreprise, et qu'il finance une hostilité sinon marquée du moins sous-jacente aux entrepreneurs"[3].

Comme le souligne Bollinger, c'est la concentration financière -bien plus que les lecteurs- qui conduit aux restrictions les plus marquantes dans l'information rédactionnelle.

"On imagine sans peine les limites qu'impose la possession, par un groupe de presse, de grands magasins, de banques, de sociétés d'assurances, d'agences immobilières ou de buraux de conseils en publicité. Les limites peuvent se traduire par des directives très générales ou des recommandations qui, dans les rédactions, entraînent une véritable autocensure ou, dans le meilleur des cas, une politique de prudence"[4].

L'énonciateur central contrôle, sélectionne et présente donc en fonction d'une politique rédactionnelle l'ensemble des discours imprimés dans son journal, et cette politique n'est pas tant déterminée par un code déontologique que par des contraintes économiques et politiques précises. Au-delà de l'apparente hétérogénéité des discours publiés dans un journal, se construit une **homogénéïté** profonde.
Un système relativement stable régit dans la presse écrite l'organisation des informations[5]. La pratique langagière journalistique se caractérise en effet par le fait que la rédaction, à l'écoute de multiples discours référant à d'autres discours ou à des faits / actions / événements, s'en empare pour construire un nouveau discours, cohérent, qui se veut socialement (politiquement) représentatif[6].
C'est en ce sens que nous pouvons dire que l'ensemble des discours imprimés dans un journal sont constitutifs du discours de ce journal. Même une annonce publicitaire, la publication intégrale d'une lettre de lecteur dans sa version originale ou la reprise d'un communiqué de presse concourent à la définition du discours du journal: presse d'information ou d'opinion, presse indépendante d'un parti politique ou presse militante.

Dans un journal ne s'exprime pas qui veut et comme il le veut. La pratique de la parole interdite, mise en évidence par les travaux de Foucault[7], est une des procédures de contrôle des discours, également à l'oeuvre dans la presse. Plus directement peut-être que dans les institutions évoquées par Foucault, l'interdiction de parole dans un journal est liée à la dépendance de la presse à l'égard des milieux économiques dominants. Le choix des informations retenues, la décision de publier ou non tel communiqué, d'accorder la parole à tel locuteur extérieur à la rédaction plutôt qu'à tel autre sont en effet fonction de rapports de forces sociaux, politiques et économiques complexes[8].

L'hypothèse générale d'un réglage économique et institutionnel des discours de la presse et d'une organisation de ces discours par la rédaction est valable aussi dans le cas des campagnes de

presse qui retiennent plus particulièrement notre attention. C'est dire qu'il est nécessaire de tenir compte des conditions matérielles, idéologiques, politiques, économiques qui rendent acceptables telle prise de parole dans la presse. Ce sont ces données qui nous permettent de cerner et d'expliquer les procédures d'exclusion et d'une manière générale les implications concrètes, au niveau du discours, de l'application d'une politique rédactionnelle déterminée, s'adaptant aux conditions dans lesquelles elle s'exerce.

2. Le discours de la presse du point de vue de l'énonciation

Au cours des campagnes relatives aux votations, les rédactions de la **FAL / 24 Heures** et **La Suisse** ont réussi, chacune à sa manière, à créer l'image de l'ouverture d'un débat libre, sans entraves ni exclusives, où chacun, indépendamment de ses attaches politiques et idéologiques, avait droit à la parole, pouvait dire son mot, donner son avis, défendre ses positions.

Par quels mécanismes discursifs la rédaction a-t-elle pu se présenter comme un intervenant parmi d'autres, prenant ou non la parole au même titre que d'autres locuteurs, alors qu'en fait elle était d'un certain point de vue, **seule** à tenir un discours -à l'exception peut-être des annonceurs qui louaient une place dans le journal pour s'y exprimer de manière relativement indépendante. Par quelles procédures ces journaux ont-ils pris systématiquement position en faveur du NON, sans pour autant apparaître comme une "presse de combat" mais, au contraire, comme de simples organisateurs d'un large échange verbal, démocratique, libre et ouvert, accessible à l'ensemble des acteurs sociaux, suisses ou immigrés, partisans ou opposants?

Pour décrire les stratégies discursives qui ont permis à la rédaction de ces journaux de créer l'image d'un débat ouvert à tous nous suivrons les propositions énoncées par M. Bakhtine.
Rompant avec la pensée linguistique traditionnelle qui à ses yeux **"a perdu sans espoir de retour la perception de la parole considérée comme un tout"**[10], Bakhtine a ouvert dans ses travaux sur les **formes de l'énonciation** une voie nouvelle qui nous paraît loin d'être épuisée.
La troisième partie de son ouvrage est consacrée à une analyse des formes de l'énonciation dans les constructions syntaxiques rapportant le **discours d'autrui**, (discours direct, discours indirect, discours indirect libre) et les modifications et variantes de ces constructions suivant le lieu et le type d'intégration des différentes énonciations dans leur contexte concret.

Les hypothèses énoncées par Bakhtine sur le langage comme pratique sociale, sur l'énonciation comme unité de base du discours, sur l'importance du discours rapporté nous paraissent fructueuses. Elles fondent notre analyse des campagnes de presse qui cherche à concrétiser l'idée que l'énonciation, processus social, est le fondement à partir duquel le discours peut être analysé à travers les pratiques langagières.

3. Discours directs, discours rapportés, discours repris

Du point de vue de l'énonciation, le discours de la presse se définit comme une **intrication** de discours: par des opérations discursives multiples, difficiles à cerner parce que variables d'un journal à l'autre, d'un article à l'autre, une rédaction construit un discours qui, par la mise en place de différents systèmes de cautionnement, joue sur plusieurs registres à la fois. Par une distribution différenciée de la parole, par son intervention propre, explicite, combinée avec un système de citations (reprise d'une information, rappel d'un fait connu) l'énonciateur central place le lecteur dans une situation formellement proche d'une situation d'énonciation dans laquelle des interlocuteurs dialoguent ou polémiquent. Par une transmission soigneusement mise en forme de discours tenus par des locuteurs extérieurs à la rédaction, le choix d'un mode d'énonciation propre, la reprise d'informations variées, un journal peut, tout en tenant un discours politique précis, susciter chez le lecteur l'idée qu'il a en main un journal non partisan, ouvert à toutes les opinions et présentant une information objective.

Au cours de leurs campagnes contre les initiatives de l'AN et du MNA, la **FAL / 24 Heures** et **La Suisse** ont eu recours à ce type de procédés. Leurs campagnes peuvent être analysées comme une **intrication de discours**:

* **discours directs** de la rédaction: discours dans lesquels le journal se désigne explicitement. Ces discours se caractérisent par le fait que la rédaction prend explicitement en charge les arguments qu'elle avance; matériellement cette prise en charge directe s'exprime par la présence marquée de l'énonciateur: signature d'un journaliste, utilisation des formes personnelles de la première personne du singulier ou, plus fréquemment du pluriel -"nous" collectif référant à la rédaction-, présence de modalités appréciatives.

* **discours rapportés**: discours d'un locuteur extérieur à la rédaction mais qui est présenté et introduit par un journaliste de

la rédaction. L'intervention du journaliste est variable de cas en cas: elle va de la reproduction titrée par la rédaction d'un texte écrit et signé par une personne extérieure au journal à une présentation détaillée de l'énonciateur du discours rapporté; la désignation par le journaliste de son interlocuteur, le rappel de sa place et de ses fonctions sociales, l'explication des raisons qui fondent le choix d'accorder ou même de solliciter la parole de tel ou tel locuteur, le titre, la sélection des passages repris, le choix des questions posées, la mise en forme par le journaliste des réponses obtenues, la signature du journaliste, etc. constituent autant d'éléments matériels d'intervention; ce sont des marques indiquant que le **discours rapporté** est d'une certaine façon aussi le discours de la rédaction, que **c'est un discours dans le discours.** Il y a discours rapporté lorsqu'un énonciateur extérieur à la rédaction devient sujet d'une énonciation constitutive du discours de la rédaction.

* **discours repris**: ces discours peuvent être considérés comme des **citations** que la rédaction du journal se charge seulement de recueillir et de reproduire sans expliciter pourquoi elle les reprend ni ce qu'elle en pense. Ces discours qui cadrent le débat polémique, fournissent au lecteur des données qui n'engagent pas directement la responsabilité de la rédaction mais concourent à la définition du journal: presse d'information plutôt que presse d'opinion. Ces discours se reconnaissent notamment à l'absence de marques d'énonciation référant à la rédaction. L'intervention se résume à la décision de publier tel ou tel texte. L'énonciateur d'un discours repris ne devient jamais sujet d'un énoncé du discours de la rédaction, mais reste sujet d'un énoncé d'un **autre** discours: celui d'une institution, église, justice, école, d'un parti politique, d'une organisation syndicale, d'un autre journal, ou, le plus souvent, celui d'une agence de presse nationale ou internationale. Chaque rédaction signale généralement ses sources d'information (ats, ip., Reuter,).

Ces divers types de discours peuvent également être décrits comme le résultat d'une opération que nous appellerons **opération d'effacement.**
Celle-ci porte sur l'ensemble des marques énonciatives relatives à l'énonciateur du discours de la presse (la rédaction), par exemple

- effacement des marques de prise en charge explicites des énoncés (modalités appréciatives, modalités **de dicto**);
- effacement du "nous" collectif de la rédaction ou individuel du journaliste qui parle;
- effacement des titres et des intertitres;
- effacement de la signature.

Le champ d'action de cette opération d'effacement est **variable**; l'effacement des marques énonciatives peut être plus ou moins marqué; il détermine les différents modes d'énonciation qui produisent les discours directs, rapportés, repris et tous leurs agencements possibles à l'intérieur des articles de la presse.

Dans un **éditorial** ou un **article de fond** signé par la rédaction, deux exemples construits sur le mode propre au **discours direct**, l'opération d'effacement n'entre pour ainsi dire pas en jeu; dans **une annonce publicitaire, un communiqué de presse** signé par un locuteur extérieur au journal ou dans **un texte de loi** publié sans commentaires, exemples relevant de mode d'énonciation propre au **discours repris**, l'effacement est maximal; dans **une interview, une enquête, un article d'une personnalité politique ou scientifique** (article d'opinion ou d'expert), dans **une lettre de lecteur**, exemples de **discours rapportés**, l'opération d'effacement règle de manière différenciée la distance entre l'énonciateur principal (le journaliste) et son "interlocuteur" (l'énonciateur supposé réel du discours).

C'est dans les discours rapportés que les effets de l'effacement sont les plus variés: par une intervention minimale (effacement maximal des marques énonciatives relatives au journal), la rédaction fait oublier au lecteur qu'à travers le discours des autres c'est le journal qui parle; c'est le cas notamment du courrier des lecteurs: apparemment la rédaction se contente d'ouvrir une rubrique spéciale indiquant au lecteur qu'il peut prendre la plume. L'intervention effective de la rédaction ne se résume pourtant de loin pas à cet appel au lecteur: c'est elle qui choisit les lettres, décide lesquelles seront intégralement publiées, lesquelles ne seront reproduites que partiellement, c'est elle enfin qui détermine si une lettre sera publiée seule ou à côté d'autres lettres, c'est elle encore qui les titre. Intervention réelle mais qui "n'apparaît" que très partiellement.

Par une intervention plus marquée la rédaction peut se présenter au lecteur comme un interlocuteur parmi d'autres, qui prend la parole, interroge, répond au même titre que d'autres locuteurs. Ainsi, dans une interview elle peut par l'utilisation du style direct mimer la forme d'un dialogue: le journaliste pose des questions, avance éventuellement certains arguments, son interlocuteur répond et développe ses propres positions. On pourrait dire qu'on se trouve du point de vue formel en face de deux discours directs parallèles. En fait, c'est d'un discours rapporté qu'il s'agit, car là encore le journaliste choisit son interlocuteur et met en forme les questions et les réponses. A partir de la même interview il décide d'écrire un article de fond dans lequel il fait alors

intervenir les arguments de son interlocuteur en les rapportant/ citant sur un mode de son choix (style direct/ style indirect/ style indirect libre, etc.). L'effet produit sur le lecteur sera différent; dans ce cas celui-ci ne peut "oublier" que c'est le journaliste et lui seul qui a la parole.
Un relevé systématique des types de discours publiés à l'occasion des votations par les deux quotidiens analysés nous permettra de rendre compte des **stratégies discursives** spécifiques adoptées par chacun d'eux.

4. Les effets des deux opérations de l'intrication des discours et de l'effacement des sujets

L'opération d'intrication des discours directs, repris, rapportés est une d'opération portant sur l'agencement de ces discours. Lors des campagnes, elle a permis aux rédactions de faire passer leur discours à travers différentes formes d'énonciations choisies en fonction de l'image qu'elles cherchaient à donner du journal à leurs lecteurs.

L'opération d'effacement ne porte pas sur la composition des discours, mais sur les discours eux-mêmes. Le recours à cette opération a permis aux rédactions de cautionner par divers moyens leurs discours. Les modes de cautionnement de ces discours reposent sur une série de principes dont les plus importants nous semblent être les suivants:

* **Le principe de l'autorité**: au cours des campagnes ce principe a fonctionné par la mise en place de locuteurs socialement reconnus: personnalités politiques, experts scientifiques, porte-paroles de diverses institutions.

* **Le principe de l'objectivité**: la suppression des marques énonciatives, le recours à des formes assertives produit dans certains textes un effet discursif particulier qu'on pourrait appeler le "ça va de soi"; les événements rapportés semblent s'imposer par eux-mêmes. La différence principale entre ces deux principes réside dans le fait que, dans le second cas, le discours ne semble être porté par personne. La caution sociale est implicite.

* **Le principe du savoir**: proche des principes de l'autorité et de l'objectivité, il s'en différencie par le fait que les énoncés des discours fondés sur ce principe se trouvent cautionnés directement et de manière explicite par la science ou toute autre institution (c'est la Science, la Religion ou la Justice qui parle).

* **Le principe de la subjectivité**: par le recours à des formes centrées sur le locuteur (exclamation, interrogation, emploi de "je" ou "nous", modalités appréciatives), la rédaction peut produire chez le lecteur des effets d'identification/ non identification. Dans ce cas la rédaction cherche à rendre acceptable les arguments avancés en les énonçant sur le mode du vécu ou de l'expérience personnels du journaliste signataire de l'article. Le principe de l'autorité (le sérieux du journal/ du rédacteur) reste implicite.

Menée à partir des différents mécanismes d'intervention/ effacement de l'énonciateur central, l'analyse des modes de cautionnement du discours des deux quotidiens nous permettra de montrer comment des formes linguistiques peuvent être porteuses de rapports de forces[11].

Les deux opérations que nous avons dégagées, l'opération d'intrication des discours et l'opération d'effacement de l'énonciateur, sont interdépendantes et toutes deux constitutives des stratégies discursives de la presse. Elles interviennent à des niveaux différents et ont des effets spécifiques: agencement de discours constituant dans leur ensemble **le** discours de la presse; détermination des différentes formes du discours créant chez le lecteur l'illusion d'une pluralité de discours alors qu'il s'agit **d'un seul** discours, cautionné de manières diverses.

5. Structure du discours des quotidiens lors des campagnes

Les notions et opérations introduites précédemment ont une valeur générale. Dans les campagnes que nous analysons, elles ont été mises en oeuvre dans un cadre limité qui nous permet de saisir concrètement leur fonctionnement. Les discours des quotidiens se sont en effet organisés à partir de trois types de données qui permettent d'une part de dégager une structure générale, d'autre part de repérer des variations significatives par rapport à cette structure des discours.

* **Les données chronologiques** permettent de comparer les diverses campagnes mais aussi les moments successifs d'une campagne. C'est un premier type de données.

* Le deuxième type est de nature référentielle. Il s'agit des **mots d'ordre de vote** qui, dans une période de votations, jouent un rôle d'organisateur de la polémique.
L'ensemble des discours s'organise autour des prises de positions relatives au texte d'une initiative soumise au vote. Les discours produits à cette occasion sont surdéterminés par la nécessité de prendre position. Ce cadre référentiel marque aussi le discours des journaux. Dans leur rôle de moyen d'information, d'organisateur de débat, mais aussi d'instrument politique, les deux quotidiens ont, chacun à leur manière, construit un discours du NON par une distribution spécifique de la parole suivant trois positions s'excluant apparemment les unes des autres:
NON aux initiatives xénophobes (N)
OUI aux initiatives contre la surpopulation étrangère (O)
Ni OUI ni NON, faites-vous votre opinion vous-mêmes (N/O)[12].

En 1970, par exemple, la **FAL** a engagé sa campagne par une série d'articles critiquant vivement l'initiative Schwarzenbach. Cette prise de position explicite a suscité de nombreuses réactions de la part des lecteurs: les uns approuvaient et étayaient par d'autres exemples les arguments avancés par la rédaction, d'autres polémiquaient violemment, accusant le journal de se "moquer des gens".
Le choix de la **FAL** -qui avait décidé d'emblée d'animer la campagne en prenant parti et en publiant des lettres de soutien et d'accusation, au risque de ne pas contrôler entièrement la dynamique de la polémique ainsi instaurée- s'oppose à l'option prise par **La Suisse** qui se présentait en 1970, comme arbitre d'un débat légitime, proposant simplement de "faire le point" avec ses lecteurs et annonçant l'ouverture d'une "campagne d'information" destinée à faciliter un "choix raisonné" lors du vote.
Le classement des différents discours suivant les mots d'ordre de vote nous permet de cerner de telles variations, indices de stratégies discursives différentes, adoptées par les deux journaux dans le cadre d'un but commun: lutter efficacement contre des initiatives jugées dangereuses.

* **La mise en place et la répartition des différents locuteurs dans le discours de la presse**, qu'on peut classer en fonction des opérations d'intrication et d'effacement, et en fonction de la nature (directe, reprise, rapportée) de leur discours, forment un troisième type de données. Il permet de décrire l'organisation du discours de chacun des quotidiens dans chacune des campagnes.

6. Placement et répartition des locuteurs

Les divers articles qui constituent les campagnes du quotidien peuvent être regroupés et classés selon des critères énonciatifs qui ne recouvrent ni ceux du découpage fait par le journal lui-même à travers ses titres et ses rubriques, ni ceux d'une analyse de contenu (qui réuniraient, par exemple, les articles selon les thèmes traités). Il est possible de répartir l'ensemble hétérogène de tous les articles se rapportant aux campagnes en classes caractérisées par le mode d'énonciation discursif. Nous avons établi une grille de lecture commandée par les différents modes d'effacement de l'énonciateur central (la rédaction) et le type de locuteur, qu'il soit individuel ou collectif, à qui le journal a donné la parole.
La recevabilité du discours politique tenu par les quotidiens d'information à l'occasion des votations de juin 70, octobre 74 et mars 77, mais aussi son acceptabilité, reposent sur l'intrication même de discours directs, rapportés, repris. L'image qu'un journal donne de lui-même à ses lecteurs n'est pas indépendante des différents modes de cautionnement de son discours. Nous avons déjà insisté sur l'importance des divers principes (objectivité, subjectivité, autorité, savoir) auxquels une rédaction peut recourir pour accréditer son discours. Nous avons également indiqué que les divers types de discours sont déterminés à la fois par les locuteurs qui s'y énoncent et la façon dont la rédaction les présente. Ces deux opérations donnent lieu, dans le cas concret des campagnes que nous analysons, à une structuration du discours en huit catégories distinctes dont chacune s'inscrit dans une des trois formes principales de discours direct, rapporté ou repris.

Discours directs

1) Articles de la rédaction

Exemple

> "Oui, nous sommes adversaires de l'initiative Schwarzenbach. Non, nous ne fermerons pas nos colonnes à ses partisans. Telle est notre attitude. Librement choisie. Clairement affirmée. Jusqu'au 7 juin -jour du scrutin du peuple et des cantons- elle ne variera pas. Nous considérons d'abord qu'une hémorragie de la main-d'oeuvre étrangère ouvrirait une crise dont la Suisse ferait deux fois les frais...".

Ce texte est extrait d'un éditorial publié dans la **FAL** le 10 avril 70 et signé par le rédacteur responsable de la campagne.
Dans les discours directs (éditoriaux, articles de fond, introductions à d'autres discours) la signature a un effet de redoublement-renforcement: la rédaction rappelle que c'est bien elle qui parle. Une signature personnalise le rapport au lecteur; elle permet à celui-ci d'identifier son "interlocuteur", elle le place dans une situation d'interlocution imaginaire. La signature est une des marques explicites de la prise en charge du discours. Par là-même les assertions constituant le discours sont érigées en jugements individualisés.

Certes, dans les discours directs, cette prise en charge ne passe pas obligatoirement par une signature: même non signé un article de la rédaction sera identifié comme tel par le lecteur, mais dans ce cas un effet d'ambiguïté reste possible concernant l'identité de l'énonciateur du jugement.

L'analyse des formes énonciatives du discours doit être menée d'un double point de vue; d'une part on peut repérer des régularités formelles dans les combinaisons entre marques linguistiques. Mais en même temps ces régularités n'expriment pas simplement une combinatoire où les valeurs des divers éléments seraient purement abstraites, car les formes énonciatives sont toujours inscrites dans des pratiques langagières où les valeurs qui les opposent portent des rapports de forces et fondent divers effets qu'on assigne traditionnellement au langage. La signature d'un directeur politique, celle d'un rédacteur en chef, celle d'un lecteur particulier, mises en corrélation avec les formes énonciatives de leur discours ne forment pas des combinatoires propres qu'on pourrait interpréter ensuite comme différents faits de subjectivité dans le discours; ces signatures sont à la fois des traits de langage et des faits inscrits dans des rapports sociaux. Ainsi l'expression "nous considérons que...", associée à diverses formes énonciatives, -par exemple "ma femme et moi" dans une lettre de lecteur ou une signature au bas d'un éditorial- est autre chose encore qu'un fait de subjectivité dans le langage. Si le **nous** du simple lecteur peut selon les cas renvoyer à un effet de subjectivité proprement dit, le **nous** d'une rédaction, inscrit dans une institution reconnue, circulant comme telle au sein d'une formation sociale renverra nécessairement à des effets d'**autorité**, d'**objectivité**. On verra d'ailleurs plus loin comment, en publiant des lettres de lecteurs, c'est-à-dire en les mettant en circulation au sein de son propre discours, la rédaction d'un journal transforme nécessairement la valeur de telle ou telle forme énonciative produite par un simple lecteur dans son discours.

2) Indications relatives à la campagne du journal

Si, indépendamment des relations que chaque titre entretient avec l'article qu'il introduit, on considérait le discours formé par la succession des titres, on pourrait y voir une forme de discours direct simple. Sous cet angle, l'ensemble des titres se rapproche d'un autre type de discours directs dans lesquels les formes énonciatives sont réduites à leur plus simple expression, des désignations.

Exemple

Demain
suite de notre dossier

Prochain article :
En attendant la crise

DEMAIN

- « On a l'air de discuter de marchandises ». Interview de M. Georges Diacon, vice-président central FOBB et vice-président de l'Union syndicale suisse.

Ont déjà paru

- Le 18 mai : interview de M. James Schwarzenbach et texte officiel de l'initiative.
- Le 19 mai : interview de M. André Ghelfi, secrétaire central FOMH.

Apparemment insignifiants du point de vue de leur contenu, ces discours encadrent les campagnes des journaux. Adressés aux lecteurs, ils forment pour ces derniers une sorte de mémoire de la campagne menée par le journal. Ces discours d'encadrement ont pris des formes diverses: appels encourageant les lecteurs à prendre part au débat, annonces ou rappels d'articles parus ou à paraître, brefs commentaires concernant le type de campagne prévue par la rédaction, note présentant jour après jour un résumé du texte d'initiative soumis au vote. L'ensemble de ces indications quotidiennes marque à la fois une continuité et une volonté de planification de la campagne. Véritable fil conducteur qui permet au journal d'offrir une autre image du quotidien qu'il est: il ne se donne plus seulement comme moyen d'information rapportant les événements de l'actualité, il marque sa capacité à faire le tour d'une certaine actualité, à circonscrire un fait politique, à traiter exhaustivement ou en tout cas largement une question. En invitant à une lecture suivie (donc éventuellement à un nouvel achat), en ouvrant le dialogue aux lecteurs, il dépasse son rôle de médiateur de l'information pour s'ériger en discours de référence, intégrant d'autres discours. Mais en même temps, à travers ces formes synthétiques, répétitives, il fait circuler plus intensément son propre discours, celui des positions qu'il défend. Nous classons ces discours très brefs, purement indicatifs, dans une catégorie à part parce qu'ils attestent, au même titre que les rubriques générales qui nous ont permis de délimiter les campagnes de la presse, le fait que les quotidiens ont construit un discours propre à l'occasion des votations relatives aux initiatives contre l'emprise et la surpopulation étrangères.

Discours rapportés

3) Articles d'opinion

Au cours de leur campagne les deux journaux se sont adressés à diverses personnalités en leur proposant de rendre compte des positions qu'elles défendaient. L'ensemble des discours ainsi sollicités, énoncés par des locuteurs qui s'exprimaient au nom d'une institution -les autorités politiques, un parti, une association, un organe officiel, une organisation syndicale, un groupe d'intérêt - sont réunis sous la rubrique "Articles d'opinion". Ces discours, toujours présentés par la rédaction -quelquefois uniquement par un titre, d'autres fois par un commentaire- ont pris diverses formes: interviews, enquêtes menées par un journaliste, textes rédigés et signés par une personnalité extérieure à la rédaction.

Exemples

1. Sous la rubrique intitulée "En toute liberté", **La Suisse** publie le 23 septembre 1974 une prise de position d'un ecclésiastique responsable du secteur "travailleurs étrangers" au Centre social protestant de Genève. Un bref commentaire présente l'auteur de ce texte signé, intitulé "Je voterai non le 20 octobre...parce que notre avenir est commun".

2. En 1970, **La Suisse** fait paraître une série d'interviews qui se présentent toutes sous forme de questions-réponses. Par exemple:

titre de l'interview

«Je voterai oui. Voici pourquoi!»
nous confie Me Arnold Schlaepfer, avocat à Genève

question du journaliste

— Me Schlaepfer, pourquoi êtes-vous partisan de l'initiative Schwarzenbach ?

réponse rapportée

— Ma raison principale de dire « oui » est la suivante : les autorités, qui connaissent le problème posé par l'immigration depuis de nombreuses années ont été incapables de trouver des solutions valables. En 1964, un rapport très complet, posant différents aspects du problème rendant attentif à certaines difficultés et proposant des solutions a été fait par une commission fédérale composée de personnes compétentes. Mais on n'en a pratiquement pas tenu compte. L'avertissement de la première initiative lancée par le Parti démocratique zurichois, est resté aussi sans effets pratiques. Le lancement de la seconde initiative n'a pas conduit non plus les Chambres à étudier un contre-projet. Il a fallu, au fond, les réactions populaires pour qu'en dernière heure, en mars, le Conseil fédéral prenne à la hâte une ordonnance qui ne règle qu'une toute petite partie du problème.

4) Articles d'experts

A diverses reprises les deux quotidiens ont fait appel à des spécialistes, juristes, psychologues, sociologues, économistes, historiens ou politologues pour répondre à des questions de lecteurs, analyser les arguments avancés par les partisans et les opposants ou évaluer les conséquences matérielles des initiatives soumises au scrutin populaire.
Du point de vue de leur forme, ces articles sont analogues aux articles d'opinion: certains se présentent comme interviews ou propos recueillis par un journaliste, d'autres, plus nombreux, comme articles écrits et signés par leurs auteurs, un locuteur extérieur à la rédaction, collectif, puisque s'exprimant au nom d'un savoir et présenté comme tel par le journal.
Nous regroupons ces discours dans une catégorie séparée pour deux raisons:
*D'un point de vue formel le discours d'expert tend à se distinguer du discours d'opinion par un effacement des diverses marques de l'énonciateur. L'expert est désigné comme interlocuteur, mais il a tendance à ne pas se désigner comme locuteur.
*Dans les campagnes les avis des experts ou des spécialistes ont une fonction particulière. Ils ne sont pas présentés par la rédaction comme des opinions sujettes à discussion. Ils énoncent des faits dont la validation n'est pas d'ordre politique. L'expert n'est le porte-parole d'aucun secteur économique ou politique. Son discours est censé échapper aux rapports de forces qui opposent ou lient les autres institutions sociales. Il peut les cautionner, il n'est pas cautionné par elles.
De ce fait ces deux types de discours apportent au discours de la presse des cautionnements différents. Dans un article d'expert elle fonde la validité des positions qu'elle défend sur une vérité établie et vérifiée dans une institution où ni elle, ni ses lecteurs ne prétendent intervenir; dans le second cas, elle et ses lecteurs peuvent opposer leur propre appréciation à celle qui est exprimée dans le discours rapporté, en y adhérant ou au contraire en la rejettant comme non pertinente. On ne conteste pas un énoncé présenté dans le discours comme un fait de la même manière ni aussi facilement qu'un énoncé qui se donne comme un jugement.

5) Courrier des lecteurs

A côté du discours rapporté énoncé par des locuteurs collectifs on trouve dans les différentes campagnes menées par la **Fal/ 24 Heures** et **La Suisse** des discours énoncés par des locuteurs individuels. Les rédactions des deux quotidiens ont octroyé la parole à leurs lecteurs en publiant leurs lettres, leurs positions, leurs réactions et leurs questions dans une rubrique spéciale.

Du point de vue de l'énonciation ces discours ont une forme analogue à celle de certains articles d'opinion ou d'experts mais peuvent dans certains cas avoir une structure proche de celle du discours repris.

Exemples

titre de la rédaction

extrait de lettre publiée

signature de l'auteur

La véritable opposition

Sachons refuser le lent, mais progressif étranglement de notre neutralité par le capitalisme américain et l'impérialisme du pape, usines Fiat et consorts. Ne faisons pas honte à nos ancêtres qui ont pu crier avec fierté « Bravo pour Winkelried », crions dans l'ordre, ou... dans le désordre « Bravo et vive Schwarzenbach ».

Car la véritable opposition, c'est être pour ce qui est contre, et contre ce qui est pour.

Samuel Egger, Lausanne.

Deux raisons

Deux bonnes raisons pour voter « non » : l'économie suisse et l'amour du prochain.

Mme E. Clerc, Leysin.

Discours repris

Nous distinguons trois types de discours repris:

*les informations reprises d'une campagne de presse nationale ou internationale et les textes qui, tout en fournissant au lecteur des données relatives à la campagne de votation, n'engagent pas la rédaction en tant que telle (reproduction du projet de loi soumis au vote, annonce d'un débat, d'une émission radiophonique ou télévisée, etc.);

*les extraits repris dans un autre journal suisse ou étranger, cités sous forme "d'échos de presse";

*les annonces payantes.

6) Informations sur la campagne

Cette catégorie réunit un ensemble hétérogène d'articles formant un discours concomittant de la campagne planifiée par la rédaction. Ces textes rapportent des événements relatifs à la votation et constituent dans leur majorité ce qu'on pourrait appeler des faits d'actualité: compte rendu ou annonce d'une manifestation de rue, d'une assemblée publique, de prises de positions officielles, communiqués divers repris par la rédaction.Tantôt regroupés sous un titre qui les lient explicitement à la campagne du journal, tantôt dispersées dans ses colonnes, ces informations n'engagent pas directement la rédaction, mais sont néanmoins partie intégrante de son discours.
Dans ce cas les schémas énonciatifs relèvent tous du schéma général propre au discours repris, mais varient selon la nature du texte.

Exemples

1. ZURICH- L'Union centrale des associations patronales suisses rejette "très fermement" l'initiative de l'Action nationale "aussi bien pour des raisons humaines que politiques et économiques".(ATS)

On a ici un discours **repris** (par **La Suisse**) qui est lui-même produit d'une intrication de discours direct (jugement de l'Union centrale) et rapporté (par l'ATS).

2. Forum public
   Comment votera Fribourg?
   Ce jeudi 10 octobre, à 20 h.15
   Restaurant "Le Gambrinus"
   Fribourg

Dans cette annonce d'une assemblée publique, parue le 10 octobre 74 dans **La Suisse**, sans commentaire ni signature, toutes les marques de locuteurs sont effacées: on ne sait pas qui parle ni au nom de qui. En raison de l'absence d'un énonciateur du discours repris, celui-ci ne se trouve repéré que par rapport à l'énonciateur central. C'est paradoxalement le journal qui devient l'énonciateur direct de cet appel.

7) Echos de la presse nationale et internationale

A plusieurs reprises les deux quotidiens ont fait paraître des extraits d'articles publiés par d'autres journaux, suisses ou étrangers. En reprenant dans leur propre discours des prises de positions d'autres journaux, les deux quotidiens en intensifiaient la diffusion. Ils cautionnaient ainsi indirectement les positions politiques qu'ils défendaient eux-mêmes dans ces campagnes: en citant des extraits de presse ils suggéraient que d'autres journaux s'engageaient eux aussi résolument contre les initiatives "xénophobes" et informaient leurs lecteurs de la même manière. Mode de cautionnement complexe du discours: la notoriété du journal cité se combine ici aux divers principes auxquels le discours cité fait lui-même appel -objectivité, subjectivité, autorité scientifique ou politique, etc.
Nous avons regroupé ces discours particuliers, qui se présentent toujours sous la forme d'une citation, dans une catégorie à part.

8) Annonces payantes

Les annonces publicitaires pour ou contre les initiatives engagent moins la responsabilité du journal qui les fait paraître que les autres discours repris. Ce sont des discours tenus par ceux qui louent une page du journal dans laquelle ils s'expriment librement et qui n'engagent que le signataire. Leur analyse ne fournit aucune indication sur le discours de la presse en tant que tel; en revanche elle met en évidence des aspects du débat général mené en-dehors et à côté de la campagne propre des médias. Mais nous avons vu précédemment que la présence même d'annonces payantes dans un journal contribue à sa définition: presse d'information ou presse militante. Nous retenons ici ces discours comme partie du discours de la presse; nous les classons dans une catégorie spéciale comme discours repris. La rédaction ne s'y énonce pas en tant que telle, elle ne se prononce à aucun moment sur ce qui y est dit. Elle ne s'octroie aucun droit par rapport à ces discours, sinon celui de refuser le marché par lequel elle s'engage à les publier sans les modifier.

---

1) E. BOLLINGER, p. 104.

2) E. BOLLINGER, pp. 106-107.

3) Déclaration du président de l'Association d'agences suisses de la publicité citée dans Jean DUMUR, **Salut journaliste**, Vevey, Galland, 1976, pp. 35-6.

4) E. BOLLINGER, pp. 102-103.

5) Voir à ce sujet les recherches de G. NUNES (pour une présentation v. **Langage et Société**, supplément au no 5 septembre 1978) et M.Mouillaud ("Le système des journaux", 1968). Comme la nôtre, ces études postulent une organisation non aléatoire des informations. L'hypothèse d'une certaine homogénéïté du discours d'une rédaction donnée et le postulat d'une stabilité fréquentielle relative de l'articulation des informations rendent possible non seulement l'étude de telle ou telle presse spécifique, mais toutes les analyses comparatives (comparaison de deux ou plusieurs journaux), que ce soit dans le but d'établir une typologie, d'interpréter la signification idéologique d'un système d'organisation quelconque ou de décrire différentes stratégies discursives relatives à un événement déterminé qui visent à mettre en évidence les éléments d'une grammaire discursive permettant de caractériser le système informatif propre à un journal donné.

6) D'un journal à l'autre -nous parlons ici des quotidiens-, la politique rédactionnelle semble varier très peu. La marge de manoeuvre des journalistes paraît étroite. Témoin cet extrait d'un rapport de la commission officielle chargée d'étudier le problème d'une aide éventuelle à la presse: "Les journaux doivent tout d'abord veiller continuellement à jouer un rôle qui réponde aux exigences primordiales de la Constitution fédérale, c'est-à-dire être au service de notre démocratie à la fois directe et représentative". (cité par C.et F. MASNATA-RUBATTEL, **Le Pouvoir suisse, séduction démocratique et répression suave**, p.204).
La conclusion est claire: pas de subsides possibles pour une presse critique, qui ne s'inscrirait pas dans l'harmonie du consensus helvétique: "Tout comportement social non conforme est déviant, donc non-suisse" (MASNATA-RUBATTEL, ibidem).
A partir de là le discours dominant de la presse ne peut être que "représentatif" au sens défini par la Commission du Conseil fédéral: en acccord avec la "démocratie" suisse dominée, comme le souligne Bollinger dans son étude, par les milieux économiques, bancaires, professionnels et militaires.

7) Cf. Michel FOUCAULT, **L'ordre du discours**, p. 11.

8) Comme le note E. BOLLINGER, "cet aspect de dépendance est extrêmement difficile à étudier (...). Le silence et la discrétion de la presse sont absolus à cet égard. Il est vrai que les liens sont (...) subtils: ils ne sont pas moins influents. L'imbrication des relations, parfois par l'intermédiaire de membres de conseils d'administration, est telle qu'il peut y avoir une véritable connivence" (p. 59).
Nous laissons ici et dans ce qui suit de côté le cas spécifique de la presse militante qui a des exigences propres, celle du parti et de ses militants ou sympathisants. Mode de dépendance d'un autre type que nous n'analyserons pas ici.

9) Mikhail BAKHTINE (V.N. Volochinov) **Le Marxisme et la philosophie du langage**, essai d'application de la méthode sociologique en linguistique, 1929, traduction française, Paris, Ed. Minuit, 1977.

10) M. BAKHTINE, p. 156.

11) Rappelons que les pratiques langagières non seulement portent traces ou reflètent les rapports de forces existant dans une société, mais qu'elles **instaurent** des rapports de forces. Le fonctionnement du discours de la presse nous paraît à cet égard exemplaire: dans un journal la parole est distribuée à des locuteurs représentatifs à un titre ou un autre (ces prises de paroles reflètent les rapports de forces existants); en outre, **par le type de cautions sociales qu'il recherche, le discours de la presse consolide les rapports de forces existants.**

12) Comme on l'a vu, ces trois positions ne sont exclusives les unes des autres que du point de vue du vote à proprement parler qui impose à chaque citoyen un choix unique: OUI/NON/BLANC, éventuellement JE REFUSE LE VOTE. Si le cadre référentiel imposé par le vote a bien marqué le débat, dans la polémique entre partisans et opposants à l'initiative, les positions ne se sont cependant pas exprimées sous cette forme simplifiée "Non aux initiatives xénophobes / Oui aux initiatives contre la surpopulation étrangère.
Les partisans disaient en effet tout à la fois:
Non à la xénophobie (nous ne sommes pas xénophobes, mais...).
Non à la surpopulation étrangère (...des étrangers, il y en a trop).
Oui à l'initiative contre la surpopulation étrangère (c'est la seule solution qui permet de résoudre le problème de manière durable).
La majorité des adversaires disaient quant à eux:
Oui à la lutte contre la surpopulation étrangère (nous reconnaissons la nécessité d'une politique de contingentement en matière d'immigration et nous la pratiquons).
Non aux initiatives xénophobes (les solutions proposées par les initiatives sont excessives et inhumaines, les étrangers sont nos frères, nous avons besoin d'eux, ils ont besoin de nous, nous refusons de les chasser...).

ANALYSES DES CAMPAGNES DES JOURNAUX

1970 : Schwarzenbach, un obstacle incontournable

I. La Feuille d'Avis de Lausanne

En 1970 la FAL engage une vive campagne contre l'initiative Schwarzenbach. Dès le 31 mars, soit 68 jours avant le vote, elle publie quotidiennement[1] des articles relatifs à cette initiative. Une grille de lecture établie à partir des modes d'effacement de l'énonciateur et le type de locuteurs à qui le journal a donné la parole permet d'ordonner l'ensemble de ces articles dans un tableau[2], construit à l'aide des trois paramètres de description (les mots d'ordre de vote, la répartition des locuteurs, la chronologie).

1. "NON à l'initiative Schwarzenbach", un mot d'ordre qui domine toutes les composantes du discours de la FAL

Le tableau permet de faire une série de constatations:

* Les prises de parole en faveur de l'initiative sont peu nombreuses. Dans trois rubriques -articles de rédaction, articles d'experts, écho de la presse- le "oui" n'apparaît jamais. Sur dix-neuf articles d'opinions, deux seulement se prononcent pour le "oui"; il en va de même pour les informations données par le journal au cours de la campagne (sur plus de quarante articles, seuls deux appellent à voter "oui"). Le courrier des lecteurs est l'unique rubrique dans laquelle paraissent régulièrement des prises de positions favorables à Schwarzenbach[3].

CAMPAGNE DE LA FEUILLE D'AVIS DE LAUSANNE 1970

	30.3.70-4-5.4.70			6.4.70-11-12.4.70			13.4.70-18-19.4.70			20.4.70-25-26.4.70			27.4.70-2-3-.570			4.5.70-9-10.5.70			11.5.70 16-17.5.70			18.5.70-23-24.5.70			25.5.70-30-31.5.70			1.6.70-6-7-6.70		
Articles de la rédaction	1	6	0	0	1	0	2	2	0	0	1	0	0	1	0	1	1	0	0	2	0	1	2	0	1	1	0	0	5	0
Planification de la presse	4	0	0	3	0	0	5	0	0	2	0	0	6	0	0	6	0	0	8	0	0	5	0	0	7	0	0	0	0	0
Articles d'opinion	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	1	0	4	1	0	7	0	0	3	0
Articles d'experts	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Informations sur la campagne	0	2	0	3	2	0	4	0	0	3	4	0	1	1	0	1	3	0	5	1	0	3	1	0	1	4	1	0	7	0
Echos de presse	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Courrier des lecteurs	0	0	0	3	26	14	4	23	4	4	10	14	5	15	11	9	23	9	8	10	16	4	20	22	0	0	0	0	0	0
Annonces payantes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	2	1	0	4	1
Mots d'ordre de vote	N/O	N	O	N/O	N	O	N/O	N	O	N/O	N	O	N/O	N	O	N/O	N	O	N/O	N	O	N/O	N	O	N/O	N	O	N/O	N	O

* Le "non" domine toutes les composantes du discours du journal. Sur une trentaine d'articles de la rédaction, plus de vingt se prononcent explicitement contre l'initiative et si quelques-uns laissent au lecteur le soin de trancher, aucun ne suggère qu'un appui aux solutions avancées serait raisonnable ou défendable. L'absence presque totale d'informations favorables à Schwarzenbach reflète en premier lieu l'isolement politique du conseiller national zurichois: aucune des formations politiques nationales, aucun groupe d'intérêt, aucune association patronale ou syndicale n'appuient la seconde initiative contre la surpopulation étrangère. Les articles d'opinion opposés aux solutions préconisées par le texte de l'initiative contribuent eux aussi, ne serait-ce que par leur nombre, à renforcer l'idée qu'aucune personne ayant des responsabilités politiques ou sociales ne peut soutenir Schwarzenbach. Les annonces publicitaires (7 NON / 2 OUI) renforcent l'isolement des partisans de l'initiative.

* On trouve dans le discours de la **FAL** un seul indice du large écho que rencontre de fait la proposition de Schwarzenbach: les lettres des partisans sont presque aussi nombreuses que celles des opposants. On pourrait voir un autre indice dans le nombre considérable de titres qui se rapportent à ce débat[4], dans l'ampleur de la campagne du journal et sa volonté de s'engager résolument contre Schwarzenbach tout en lui ouvrant ses colonnes et en accordant la parole à ses partisans. En effet la **FAL** est confrontée à cette réalité: avant le vote, rien n'est joué; même privé d'appuis officiels, Schwarzenbach a des chances réelles de gagner cette bataille politique. Décidée à combattre la solution préconisée par le leader du mouvement anti-étranger, le journal détient dans la lutte une arme qui lui est propre: celle de pouvoir transmettre et organiser l'information. Mais face à un mouvement de masse, face à une force politique encore unie à cette époque, le journal risque dans un rapport de force qui lui est défavorable, de saper une des bases de son pouvoir: l'image qu'il a forgée d'une presse indépendante. En refusant d'ouvrir ses colonnes à ses adversaires, il risque d'affaiblir la cause qu'il entend défendre. Aussi précise-t-il d'emblée sa conception du débat: "Les 'xénophobes' et leurs partisans doivent, eux aussi, bénéficier de la liberté que nous revendiquons: celle de dire ce qu'on pense"[5]. Les données chiffrées du tableau attestent que la **FAL** a réalisé formellement son projet d'une campagne engagée mais démocratique: ceux qu'elle combattait ont eu la parole au même titre que ceux qui, comme elle, s'opposaient aux partisans de l'initiative.

* Cependant si l'on examine la campagne de la **FAL** sous l'angle de la répartition des différents locuteurs, partisans ou opposants, on peut noter que jusqu'au 12 mai les partisans de l'initiative n'ont eu la parole qu'à travers des prises de positions individuel-

les de lecteurs, alors que les discours des opposants prenaient dès la première semaine des formes diversifiées: aux articles de fond de la rédaction ont fait écho tout au long de la campagne aussi bien des lettres de lecteurs que des communiqués de presse émanant de locuteurs collectifs, syndicats, partis politiques, associations d'immigrés, groupements ecclésiastiques, autorités, des extraits d'autres journaux, suisses ou étrangers, des informations relatives à des actions dirigées contre Schwarzenbach (distribution de tracts hostiles à l'initiative) ou des articles d'experts.

* Les discours publiés au cours des six premières semaines, parallèlement au "dialogue" avec les lecteurs, appuient tous les positions défendues par le journal. Dans cette première partie de la campagne, la caution politique est assurée par la publication de prises de position officielles, toutes opposées à Schwarzenbach; la caution scientifique est assurée par deux articles d'experts établissant les conséquences négatives sur le plan économique de l'initiative; enfin, la publication de larges extraits d'autres journaux suisses et étrangers, soulignant les divers effets négatifs qu'aurait l'acceptation de l'initiative pour la Suisse, apporte une caution supplémentaire aux positions du journal.

* De la deuxième à la huitième semaine de la campagne, les lettres de lecteurs ont occupé une place dominante dans le journal. Durant ces six semaines plus de 250 extraits de lettres ont été publiés par la **FAL** sous forme de discours rapportés. Ce nombre considérable de lettres publiées -les extraits sont parfois très courts- ne représente pourtant qu'une partie des lettres reçues. Néanmoins insérées dans la campagne de la **FAL**, elles ont constitué une part essentielle du discours du journal. L'absence de lettres durant la première semaine et pendant les deux dernières semaines de la campagne, met en évidence le rôle d'organisateur du débat joué par le journal; les articles initiaux de la campagne du journal ont suscité d'abord une première série de prises de parole, la publication des premières lettres a déclenché une suite de réactions en chaîne qui sont allées en s'amplifiant jusqu'au moment où le journal a décidé de mettre fin au débat.

* Durant le dernier mois la forme particulière de discours rapportés que constituent les lettres de lecteurs est remplacé par des formes plus diversifiées: article du représentant des partisans de l'initiative, interviews de personnalités représentatives de divers cantons ou régions, articles d'un journaliste n'appartenant pas à la rédaction et donnant son opinion sur la campagne du journal.

* Des annonces payantes paraissent également au cours du dernier mois. Dans la seconde partie de la campagne le débat s'inscrit donc dans un cadre politique plus traditionnel. Les locuteurs individuels y occupent une place moins centrale; la parole est aux locuteurs collectifs, représentants des partis politiques, des divers groupes professionnels, d'associations patronales ou de fédérations syndicales.

* On retiendra enfin du tableau la permanence, durant dix semaines, de trois types d'articles qui ont assuré au discours de la FAL son unité: semaine après semaine la rédaction a réaffirmé son opposition à l'initiative, l'ouverture et la clôture de la campagne étant des moments où cette affirmation s'est faite la plus pressante; parallèlement à ces prises de position, le journal a rendu compte régulièrement des événements qui ont marqué le débat général en donnant une importance considérable à toutes les déclarations hostiles à l'initiative; enfin jour après jour la rédaction a informé ses lecteurs du développement et du déroulement de sa propre campagne.
Nous étudierons dans le détail les procédés qui ont permis au journal de tenir un double rôle d'arbitre et de partie engagée dans le débat, suscitant, réglant et contrôlant la polémique.

2. La mise en scène du dialogue démocratique

Sous le titre "D'ICI LE 7 JUIN", le rédacteur en chef adjoint précise la position du journal:

> "Oui, nous sommes adversaires de l'initiative Schwarzenbach. Non nous ne fermerons pas nos colonnes à ses partisans. Telle est notre attitude. Librement choisie. Clairement affirmée. Jusqu'au 7 juin -jour du scrutin du peuple et des cantons- elle ne variera pas."[6]

En annonçant le programme de sa campagne le rédacteur indique la volonté du journal d'organiser à l'occasion de cette votation un débat diversifié et contradictoire. La rédaction s'engage à informer ses lecteurs, à confronter ses propres positions à celles des partisans de l'initiative. La FAL précise que ses colonnes seront ouvertes à tous ses correspondants, quelle que soit leur tendance, et, qu'à l'exception des écrits injurieux ou anonymes, l'essentiel de chacun de leur texte sera publié. "Et sans commentaire de notre part", ajoute-t-elle, même s'ils sont "de ton vif. Ou violent".

> "Non certes, que nous approuvions le tour passionnel (et d'ailleurs bien prévisible, hélas) qu'a pris le débat. Mais nous devons admettre, parce que c'est un fait, que dans cette

campagne extraordinaire -la plus fiévreuse depuis quarante ans d'histoire nationale peut-être- les sentiments, et non les idées, vont inspirer la décision finale d'un nombre important de citoyens. Dès lors, il faut que ces sentiments s'expriment. Quels qu'ils soient. La lucidité du peuple suisse devant lui-même, et, dans une certaine mesure, sa santé morale, sont à ce prix."[7]

S'impliquant dans la controverse, la rédaction se présente à la fois comme un interlocuteur[8] parmi d'autres et comme organisateur d'un débat démocratique.
Dans son éditorial du 10 avril, la rédaction se place au centre de la polémique justifiant sa prise de position au nom d'un droit reconnu: la liberté d'expression, le droit pour chacun de dire ce qu'il pense.
A d'autres moments de sa campagne elle mettra en place des locuteurs qui, parfois, occuperont une place centrale ne laissant apparemment à la rédaction que le soin de la mise en page de leurs discours. La publication de positions contradictoires, la parution d'un important courrier des lecteurs, l'intervention de la rédaction à travers des discours directs constituent autant d'éléments à travers lesquels la **FAL** a structuré son discours de façon que sa campagne se présente comme un dialogue démocratique. Mieux : "un jeu de la vérité".[7]

3. "Le héros de cette aventure ce peut être vous, moi, n'importe qui !"

Au cours de la première semaine paraissent une série d'articles polémiques signés par un des rédacteurs. Le journaliste esquisse à travers une description imaginaire ce que serait la vie des Suisses en cas d'adoption de l'initiative. Dans la rubrique "La Suisse morose de M. Schwarzenbach", il évoque les perspectives et les conséquences catastrophiques qu'impliqueraient les mesures proposées par Schwarzenbach.
"Allez boire votre café ailleurs" (31 mars 70) "Nous sommes tous des assassins" (1er avril 70) "Des routes au compte-goutte" (2 avril 70) "Le restant de la colère de Dieu" (3 avril 70) "En attendant la crise" (4-5 avril 70) développent à travers des exemples précis l'image d'une Suisse dont le bien-être dépend des travailleurs immigrés. Une Suisse menacée de morosité:

"Avez-vous l'habitude d'aller prendre un café le matin avant de vous rendre à votre travail? Il vous faudra peut-être réviser cette habitude. (...) Si l'initiative est acceptée, entre 20 et 30% des cafés et restaurants de Suisse vont disparaître à brève échéance (...)."[9]

"Nous sommes tous des assassins! Cette exclamation pourrait résumer tous les commentaires des citoyens suisses au cas où l'initiative Schwarzenbach connaîtrait une issue favorable. Assassins de notre confort personnel surtout, ce qui n'est somme toute pas si grave pour autant que nous sachions vivre en Spartiates. Le pouvons-nous encore?"[10]

Suivent deux exemples tirés de la vie quotidienne: les salons de coiffure et la réparation automobile. Une description détaillée souligne les conséquences d'une adoption de l'initiative -file d'attente, hausse des prix.

"...La liste des petits ennuis agaçants que l'adoption de l'initiative Schwarzenbach procurerait ne fait que commencer. Dans le domaine du génie civil, les répercussions seraient sensibles."[11]

Tous les secteurs économiques seraient touchés. Trois mois de chômage pour les contremaîtres suisses si le statut des saisonniers était appliqué à la lettre, baisse du programme de construction, augmentation des loyers.

"L'initiative Schwarzenbach touche tous les citoyens suisses; dans leur travail comme dans leurs loisirs. Sauf peut-être pendant leurs cours de répétition et encore... Avant la votation du 7 juin, tout le monde est en train de faire ses comptes. Le tableau n'est pas réjouissant".[12]

Et le journaliste énumère: le service à domicile, les ménagères suisses devront s'habituer à y renoncer; dans les libres-services et les grands magasins le désordre ira en s'accroissant; seules les entreprises financièrement solides s'en sortiront, les autres n'auront pas des moyens suffisants pour engager du personnel qualifié.

"Plus personne en Suisse ne doit ignorer les répercussions de l'initiative Schwarzenbach. Sans vouloir peindre le diable sur la muraille, on peut dire que les exemples de désagréments en tous genres de cette initiative abondent. Regardez autour de vous... Ailleurs, c'est la même chose".[13]

Ces articles interpellent de façon polémique et dramatique le lecteur. L'interpellation repose sur la notion centrale de "citoyen suisse", coiffant les diverses catégories sociales ou professionnelles et reprise dans le discours par des éléments anaphoriques dont le référent n'est pas toujours explicitement désigné: "tout le monde", "personne en Suisse", "nous tous", "vous". Le seul élément invariant est l'appartenance nationale qui fonctionne comme univers de référence; certes l'initiative divise les citoyens ("nous", "vous") en deux catégories, il n'en reste pas moins que la solidarité nationale et le principe du scrutin unifient l'ensemble des citoyens, ce qui permet par exemple au journaliste de prêter

au citoyen suisse, l'affirmation **nous sommes tous des assassins! si nous acceptons l'initiative.** Instaurant une ambiguïté sur les référents, l'interpellation est renforcée par le type de prédicats assertés. Ainsi tout laisse penser d'abord que le terme d'**assassins** a comme complément sous-entendu **les travailleurs immigrés**: les mesures prévues par l'initiative priveraient ceux-ci de leur travail et de leur possibilité d'existence -et c'est bien ainsi que plusieurs lecteurs liront ce titre. En fait le discours qui suit, développe et définit ce prédicat dans l'univers de référence initial: **assassins de l'économie nationale et donc du bien-être des citoyens suisses.** Le terme d'**assassin**, connotant un danger immédiat, susceptible donc d'être ressenti comme une insulte, introduit une ambiguïté qui interpelle directement le lecteur.

Cette première série d'articles polémiques s'appuie sur deux textes à caractère scientifique. Le premier, publié le 2 avril, présente des arguments techniques développés par un professeur d'économie dont le statut universitaire cautionne les descriptions concrètes du journaliste. C'est un article d'expert qui établit une série de propositions dont il ne tire pas explicitement la conclusion. Sous le titre "Essor ou déclin de l'économie suisse?", l'auteur examine le problème de la disponibilité de la force de travail; les chiffres parlent d'eux-mêmes: renvoyer les travailleurs, comme le propose l'initiative, c'est travailler contre le progrès, contre l'essor de l'économie suisse.

Le second texte, signé par un journaliste et publié le 3 avril dans la rubrique économique et financière régulière du journal, rappelle brièvement les différents statuts des immigrés en Suisse. Il souligne que les premières victimes de l'initiative Schwarzenbach seraient les titulaires d'un permis de séjour; mais les saisonniers -seule catégorie de travailleurs immigrés non concernée en principe par l'initiative- seraient en réalité également touchés.

> "En effet, les progrès de la technique ont permis à l'industrie du bâtiment (qui occupe une grande partie des saisonniers) de poursuivre son activité pendant les mois d'hiver. La limitation de l'autorisation saisonnière à 9 mois au maximum n'a dès lors plus été maintenue ces dernières années. Or, la réglementation prévue par les auteurs de l'initiative pour les saisonniers signifierait que cette pratique touchant environ 80.000 saisonniers ne serait plus admissible."[14]

Après cette première série d'articles, la **FAL** publie plusieurs réponses de lecteurs indignés par l'évocation de cette "Suisse morose de M. Schwarzenbach". La mise en circulation de leurs discours va susciter de nouvelles prises de position de la part d'autres lecteurs. La polémique s'engage; les lecteurs, locuteurs individuels, entrent en scène.

4. Les lecteurs au centre du débat

Du 6 avril au 21 mai le journal accorde une place privilégiée à ses lecteurs en publiant de nombreuses lettres, la plupart du temps sous forme d'extraits. Plus de 250 lettres paraîtront au cours de ces sept semaines: 127 correspondants s'opposent à l'initiative, 90 la défendent, rares sont ceux qui ne se prononcent pas. Dès la première semaine une majorité (26/14) s'exprime contre les positions de Schwarzenbach. La plupart de ces lettres est constituée de réponses à des prises de positions favorables à l'initiative. Le premier jour paraît une seule lettre signée et titrée par la rédaction -"Sans blague!". Tout en protestant contre la rubrique "La Suisse morose de M. Schwarzenbach", l'auteur exprime l'admiration qu'il porte à Schwarzenbach:

> "Bravo à cet homme (qui comme nous peut-être, et bien d'autres) sait voir clair au bon moment, mais comme il ne tire pas profit de ces pauvres gens, qui sont vachement exploités en Suisse par les capitalistes, il ne se gêne pas de dire TOUT HAUT ce que les autres pensent TOUT BAS.[15]

Le lendemain une autre lettre proteste contre les méthodes utilisées par la presse écrite et parlée à propos de l'initiative Schwarzenbach[16]. A côté de cette lettre critique qui, comme la première, est suivie d'une sorte de défi à la rédaction [17], paraît un texte intitulé "Espagnoles, merci!" signé par une lectrice qui appuie la campagne de la **FAL**:

> "Permettez-moi d'apporter une toute petite pierre à l'édifice que vous vous efforcez de construire -si j'ose dire- en faveur de nos travailleurs étrangers, dans vos articles récents de la "Feuille d'Avis"."[18]

Le jour suivant paraissent deux lettres favorables à Schwarzenbach: la première est une nouvelle réponse à l'un des articles parus dans la rubrique "La Suisse morose de M. Schwarzenbach"; la seconde, publiée dans sa version originale sous le titre "Ils ne savent pas écrire", attaque violemment "l'analphabétisme" des travailleurs immigrés. La lettre, injurieuse, pleine d'incorrections grammaticales, est suivie d'un post-scriptum de l'auteur que la rédaction commente:

> "PS Je souhaite que mon article passe en entier et sans correction svp." (Réd.: A part une brève coupure, voeu exaucé).[19]

Ce texte va déclencher une véritable avalanche de réponses que la **FAL** publiera en partie entre le 10 et le 14 avril. Le débat avec les lecteurs va se développer au cours des semaines suivantes sur trois niveaux qui interfèrent: la polémique porte d'une part

sur le texte de référence, le texte de l'initiative soumis au vote. Certains correspondants reprennent des arguments défendus dans d'autres lettres en les critiquant, parfois vivement, ou au contraire, félicitant leurs auteurs de leur courage et de leur clairvoyance; mais les lettres s'adressent également au journal et à ses rédacteurs: les unes appuient le type de campagne menée par la **FAL**; certains partisans de l'initiative remercient le journal de sa volonté d'ouverture; d'autres, irrités et choqués, attaquent ses positions.

A partir du 15 avril la rédaction prépare plus directement ses lecteurs au scrutin: dès ce jour elle spécifie le titre du courrier des lecteurs en mentionnant la date du vote: "Le Courrier du 7 juin". Dès lors, tout en rappelant sa volonté de maintenir le débat ouvert, la rédaction tend à circonscrire celui-ci dans les limites de ce qu'elle considère comme l'essentiel et dans les faits elle est conduite à restreindre l'importance du débat entre les lecteurs eux-mêmes, mais aussi entre les lecteurs et elle[20].

Il reste qu'entre le 6 avril et le 12 mai, les lecteurs-correspondants de la **FAL** auront véritablement été au centre du débat. Durant cinq semaines leurs positions entrent en résonance avec d'autres discours, directs ou repris, et dominent apparemment les autres composantes du discours de la presse.
A partir du 12 mai d'autres locuteurs sont mis en place à leur côté: les lecteurs passent progressivement au second plan; la rédaction ouvre un dialogue avec des personnalités. Trois semaines avant le scrutin, la rédaction clôt définitivement le débat avec ses lecteurs:

> "Nous l'avions annoncé: le 20 mai -hier- a marqué la fin de notre "Courrier du 7 juin". Nous ne verrouillons pas nos colonnes. Telle idée, tel fait vraiment nouveaux y trouveront toujours la place nécessaire. Mais le débat général est clos"[21]

Aucune lettre de lecteur relative à la votation du 7 juin ne paraîtra après le 20 mai.

5. La parole aux personnalités représentatives

Entre le 12 et le 26 mai paraissent neuf interviews sous la rubrique "Enquête: les étrangers dans nos louables cantons". Ces enquêtes présentent la combinaison de deux modes d'énonciation, l'énonciation directe du journaliste qui introduit, pose des questions et conclut, l'énonciation rapportée de ses interlocuteurs qui répondent aux questions. Le discours du journal se construit ici á partir des prises de positions de ce qu'on appelle traditionnellement des "personnalités politiques".

Présentées comme une série d'enquêtes menées dans différentes régions du pays et restituées sous forme de dialogues commentés, ces interviews mettent en scène des hommes politiques de divers milieux officiels syndicaux et patronaux. Le choix des personnes interrogées, les régions retenues fondent le caractère représentatif de l'analyse, qui se présente comme une information objective.

Les "interlocuteurs" du journaliste sont tous des hommes d'appareils; aucune femme, aucun travailleur n'a ici la parole. Dans le débat le journal met en place le langage dominant de ceux qui, dans la Suisse des années 70, détiennent un pouvoir politique, économique, idéologique et, partant, aussi le pouvoir du langage. Ce faisant, le journal fonctionne -même s'il ne s'énonce pas en tant que tel- comme une institution du pouvoir. En mettant en place ces personnalités politiques, en mettant en circulation un discours qui est à la fois le sien et le leur, la rédaction s'inscrit sans distanciation dans les rapports de forces existant et contribue à les renforcer. En l'occurrence il va s'agir ici de dégager à l'aide des réponses de ces personnalités:

- la figure de M. Schwarzenbach et à travers elle celle de ses partisans, avec leur caractère, leurs motivations profondes ou superficielles;
- les conséquences d'un vote positif lors du scrutin du 7 juin;
- les pronostics pour le scrutin.

Les premières interviews se déroulent à Zurich ce "canton directeur" de la Suisse "d'où tout est parti"[22]. L'envoyé spécial de la **FAL** y rencontre deux secrétaires syndicaux et un représentant du patronat zurichois.

12 mai "M. Schwarzenbach ne fait pas peur aux Zurichois"
13 mai "A Winterthour, la mauvaise humeur déborde"

La **FAL** commence par rapporter un pronostic:

> "Le canton de Zurich, à une très faible majorité, dira "non" à l'initiative de M. James Schwarzenbach. Seules les grandes villes -Winterthour sûrement, Zurich peut-être- diront "oui". Nous sommes confiants"[22], et le journaliste propose une explication:
> "Les Zurichois n'ont pas peur. Comme toujours. Et même si l'initiative était acceptée par le peuple et les cantons, ils seraient certains de s'en tirer mieux que les autres. Parce qu'ils ont l'argent. Parce qu'ils ont la banque. Parce qu'ils ont les moyens, en un temps record, de procéder aux investissements, aux rationalisations, aux automatisations capables de se substituer aux étrangers chassés. Enfin, parce qu'ils sont en mesure

de verser des salaires imbattables qui attireront chez eux les nouvelles vagues d'immigrants suisses, en provenance des autres cantons les plus faibles. Une fois de plus, Zurich sortirait vainqueur"[22].

Les réponses du secrétaire central de la Fédération des ouvriers sur bois et du bâtiment mettent en évidence deux points.
* Dans les syndicats la controverse est vive:

"A chaque séance, nous nous efforçons de faire prévaloir les arguments rationnels sur les arguments émotionnels (..) Les réunions sont plus ou moins houleuses, selon les cas. Mais je ne pense pas que nos syndicats courent le risque d'une cassure définitive entre les organes dirigeants et la base"[23].
La cassure paraît en réalité d'autant moins probable que les secrétaires centraux estiment souvent eux-mêmes qu'il y a trop d'étrangers en Suisse. Ainsi dans cette interview:
"En fin d'après-midi, lors de la sortie des usines, le samedi, quand les magasins sont pris d'assaut, les Suisses de Winterthour étouffent. Les étrangers: il y en a trop."[23]

* La conclusion des directions syndicales est différente de celle des partisans de Schwarzenbach mais sur certains points leurs arguments respectifs sont proches:

"Nous jugeons très sévèrement le patronat suisse dans cette affaire. C'est lui le principal responsable. Pour notre part, nous avons toujours condamné la politique de laisser-faire qui a entraîné l'immigration incontrôlée de dizaines de milliers d'étrangers."[23]

Pour introduire son entretien avec le secrétaire de la Fédération du commerce, des transports et de l'alimentation (FCTA) et le directeur de la Chambre zurichoise du commerce, un conseiller aux Etats radical qui expose la stratégie patronale, le journaliste pose le décor:
"Allez voir à Winterthour! C'est la ville-clé du canton de Zurich. C'est là qu'on sent, physiquement, le malaise xénophobe. Plus exactement: anti-italien. La question n'est pas de savoir si Winterthour soutiendra M. Schwarzenbach le 7 juin. Mais de deviner si elle parviendra à faire basculer l'ensemble du canton dans le camp favorable à l'initiative."[24]
La **FAL** interroge: pourquoi les Italiens sont-ils visés, pourquoi cette hostilité?
Réponse du syndicaliste:
"Les Italiens sont de beaucoup les plus nombreux. A eux seuls, ils représentent plus de la moitié des étrangers. A l'éco-

le, dans certaines classes, leurs enfants forment entre le quart et le tiers des effectifs. Et comme ils sont en masse, ils ont tendance à vivre entre eux. Leur assimilation est difficile. L'excédent des naissances n'arrange rien. Prenez l'année 1969, chez les Suisses de Winterthour l'excédent était de 120. Chez les étrangers, il s'élevait à 504. Et pourtant les seconds ne constituent que le 20% de la population totale."[25]

Cette explication est empruntée dans ses termes mêmes au catalogue des arguments mis en circulation par les partisans de Schwarzenbach; le secrétaire de la FCTA précise cependant qu'à Winterthour, comme dans tout le reste du canton, les syndicats "sont officiellement hostiles à l'initiative. Mais, ajoute-t-il, nous ne nous faisons pas trop d'illusions. Nous savons que la majorité de nos syndicalistes sont favorables."[25]

Réponse patronale à une question analogue[26]:

"On sent que les gens ont peur. Peur du développement de la technique, des industries, des banques. Peur des "grands" de l'économie. Peur de la pollution aussi. Les gens ont besoin de faire, une bonne fois, une 'démonstration'. L'initiative Schwarzenbach leur en donne l'occasion."[27] Mais, explique-t-il, si cette initiative passe, l'économie zurichoise "se retournera plus vite que les autres. Je vais plus loin: Zurich, comparativement, se renforcera encore. D'abord nous disposons des moyens financiers autorisant d'importantes mesures de rationalisation. Ensuite, nos industries peuvent offrir les salaires capables d'arracher la main-d'oeuvre suisse aux autres cantons."

Dans cette première enquête le journaliste appuie son analyse sur le discours du directeur de la Chambre zurichoise du commerce. De l'affirmation patronale -"Elle (l'économie zurichoise) se retournera plus vite que les autres"- il tire l'affirmation générale du titre du premier article:
"M. Schwarzenbach ne fait pas peur **aux Zurichois**" (c'est nous qui soulignons). L'utilisation d'une forme générique **-les Zurichois-** référant à l'ensemble des habitants de ce canton, transforme le point de vue patronal en un discours paraissant être tenu par n'importe quel habitant du canton. Adoptant ce point de vue le journaliste focalise l'attention des lecteurs sur le fait que l'initiative a été élaborée dans une région du pays qui, à la différence d'autres, plus défavorisées, serait matériellement apte à en supporter les effets, voire à en tirer des avantages. Il note en effet dans une conclusion:

"Que l'initiative soit refusée. Eh bien! Zurich conservera la tête du peloton de tête. Rien n'aura changé.
Que l'initiative soit acceptée. Ici Zurich sera l'un des très rares

cantons matériellement capables de mettre en place un dispositif amortisseur. Il s'en sortira même avec les honneurs. Les cantons latins -d'économie plus fragile, hébergeant davantage d'étrangers encore- se débrouilleront du mieux qu'ils peuvent. C'est leur affaire!
Implacablement, Zurich gagne à tout coup."[28]

Le journaliste exploite ici une opposition enracinée dans le fonctionnement du fédéralisme: il affirme que l'initiative nuit davantage aux habitants des cantons économiquement plus faibles, particulièrement de Suisse romande et italienne. Il invite ses lecteurs -majoritairement **romands**- à rejeter l'initiative en arguant qu'elle vient d'un lieu où elle portera moins à conséquence. Il joue ainsi sur un sentiment anti-zurichois, anti-alémanique:

"La sérénité des Zurichois -à la veille de l'historique votation, est apparemment stupéfiante. Toutefois, pour la Suisse romande et italienne -pour le Tessin comme pour Vaud, Neuchâtel et Genève- elle constitue un avertissement.
Oui! L'initiative Schwarzenbach est d'inspiration zurichoise. Mais seul Zurich -si j'ose dire- pouvait se l'offrir."[28]

Dans cette conclusion, le journaliste efface une série de distinctions présentes dans les discours qu'il rapportait. Les divers sujets (**les habitants du canton de Zurich, l'économie zurichoise, le patronat, les industries, les syndiqués, le syndicat**, etc.) sont réduits à une notion globale, **Zurich-les Zurichois**; quant aux prédicats **avoir peur, être inquiet**, ils sont déniés ou disparaissent: **les Zurichois n'ont pas peur, la sérénité des Zurichois.** Le discours du journaliste transforme des contradictions internes au fonctionnement économique ou à la politique syndicale en une opposition de région à région, en centrant l'attention sur un fait mineur -Schwarzenbach est zurichois / l'initiative est d'inspiration zurichoise- et en conférant au discours patronal une valeur générale.

14 mai "Pour faire vivre Bâle, les frontaliers ne sauraient suffire"
15 mai "Voici un Schwarzenbach bâlois : M. Edouard Blank"[29]

Au départ de l'enquête une question:

"Pourquoi Zurich et non Bâle? Pourquoi M. James Schwarzenbach et la xénophobie n'ont-ils pas prospéré sur les rives du Rhin?
(...) Car enfin tout rapproche -à première vue- les deux moteurs de la Suisse contemporaine. Les étrangers y sont également nombreux: 18% à Zurich, 17% dans les deux Bâles."[30]

Une hypothèse sera développée par ses deux premiers interlocuteurs bâlois[31]:

"Oui! Tout rapproche Bâle et Zurich. Et beaucoup l'en sépare. Implacablement, ce "quelque chose" tient au climat politique, à l'internationalisme d'ancienne tradition, à la longue et souple cohabitation avec l'Allemagne et la France. Depuis toujours, Bâle converse sans contrainte avec l'univers."[30]

Mais la rencontre d'un "Schwarzenbach bâlois" et le fait, largement reconnu par ses interlocuteurs, que dans cette votation les recommandations officielles des partis et des syndicats risquent d'avoir peu de poids, nuancent cette hypothèse peut-être trop optimiste:

"Le 'génie intellectuel' de Bâle - dit-on - le rapproche traditionnellement de la Suisse latine: de Vaud, de Genève, du Tessin. Ouverts en permanence sur le monde, ces cantons bénis des dieux de l'intelligence risqueraient moins que tout autre de céder à la maladie honteuse, à la xénophobie.

Nous n'en sommes plus si sûrs [note le journaliste]. Ni pour Bâle, ni pour nous autres, latins de Suisse. Ecoutez M. Edouard Blank. Il n'est pas seul. Pas plus que ne l'est à Zurich, M. James Schwarzenbach. Et nous le savons maintenant: leurs frères vivent partout."[32]

Analysant les déclarations du "Schwarzenbach bâlois" qui explique que "c'est aux gens du Sud", qu'il en veut, parce que "leur mentalité est trop différente de la nôtre", qui oppose aux arguments catastrophistes des adversaires de l'initiative l'image d'une industrie qui "prendra l'habitude de rapprocher la machine de l'homme" et précise que "cela évitera ces effrayantes concentrations industrielles dont nous ne voulons pas"[33], le journaliste conclut:

"Chez les hommes, deux nostalgies -sans lien apparent- se combinent et se donnent appui. Celle de la "pureté raciale" n'est guère que la plus visible, la plus détestable aussi. En Suisse alémanique, elle prend d'ailleurs un tour extrêmement intrigant. Vingt-cinq années seulement après la chute du nazisme (...) Mais, tout à côté, on décèle la seconde nostalgie. Celle d'une Suisse moins enfiévrée, qui se livrerait avec plus de retenue au démon de l'expansion industrielle à tout prix. (...) on commencera -sans trop calculer les conséquences- par voter l'initiative de M. Schwarzenbach. Voilà le danger."[32]

19 mai "La grande peur du Tessin"
20 mai "Entre le Gothard et... les Italiens"[34]

Ces deux entretiens mettent en scène cinq interlocuteurs face au journaliste. Tous sont opposés à l'initiative et le rédacteur s'excuse auprès de ses lecteurs: "PARDON! " mais je n'ai pas rencontré de James Schwarzenbach tessinois".[35]

> "L'initiative Schwarzenbach menace le Tessin ami comme aucun canton: en plein coeur. (...) Oui, le Tessin tremble. Il tremble pour sa toute jeune industrie. Il tremble pour son indispensable tourisme. Il tremble pour 'son' tunnel routier du Saint-Gothard. Et à l'encontre des Zurichois ou des Bâlois, les Tessinois ne sont nullement certains de trouver dans leurs ressources financières, les moyens d'amortir le terrible choc"[35]

écrit le rédacteur dans la présentation de cette enquête. Les questions du journaliste, identiques aux précédentes[36], provoquent chez ses interlocuteurs des réactions apparemment unanimes: tous mettent en évidence les incidences négatives qu'aurait l'initiative sur l'économie tessinoise.

> "Les hommes qui m'ont parlé sont parfaitement unanimes. A eux tous ils représentent assez bien les secteurs de l'économie tessinoise".[35]

Le secrétaire cantonal de la Fédération des ouvriers de la métallurgie et l'horlogerie (FOMH) insiste cependant sur le fait que ses motifs "sont extrêmement différents de ceux du patronat et des partis bourgeois". "Nous mettons l'accent, dit-il, sur la construction de l'Europe unie, sur les aspects humains et idéologiques de l'affaire."[37] A la question "Vos pronostics pour le 7 juin?", seul l'un des "animateurs de l'hôtellerie" répond: "J'ai peur", les autres, au contraire, affirment leur confiance: "Le Tessin votera non".

Contrairement aux précédentes interviews, le rédacteur, ici, ne conclut pas expticitement. Mais chacun des entretiens est introduit par une brève analyse: la première met l'accent sur les risques que court le Tessin, la seconde sur le fait que si, au Tessin, les étrangers parlent la même langue que les indigènes,

> "cela ne signifie pas que l'initiative de M. James Schwarzenbach ne rencontre ici aucun écho. Hérité du fascisme, le contentieux italo-tessinois ne fait peut-être que dormir. Et, le 7 juin, les partisans du Zurichois seront plus nombreux qu'on le pense".[38]

Le 22 mai paraît un autre article du même rédacteur, intitulé "Un acte de barbarie". Publié sur la même page que le second article consacré au Tessin, ce texte constitue plus qu'une simple conclusion à une enquête locale: il fait le point de la situation,

résume et reprend ce que les enquêtes précédentes avaient déjà établi: sur le plan économique les conséquences de l'initiative Schwarzenbach seraient catastrophiques, sauf peut-être pour certains cantons "aux structures puissantes de notre coeur industriel"[39]. Mais "les arguments économiques ne convainquent pas toujours. Les partisans de M. James Schwarzenbach préfèrent d'ordinaire les méconnaître"[39], note le journaliste et il cite, à l'appui de ce qu'il écrit, une déclaration du directeur de la Chambre tessinoise du commerce: "...Pour ma part, je crois que les arguments moraux sont plus efficaces qu'on ne l'imagine. Prenez le cas du Tessin. Dites aux gens qu'une acceptation de l'initiative nous contraindra à chasser des étrangers de chez nous. Dites-leur bien qu'ils ne partiront pas d'eux-mêmes, et que la police viendra les déloger. Eh bien! Je suis persuadé que les gens seront sensibles. Parce que chasser des étrangers de chez soi, c'est commettre un acte de non-civilisation. Un acte de barbarie."[39]

23–24 mai "Fribourg craint une nouvelle hémorragie des travailleurs"[40]

> "Les Fribourgeois sont inquiets. Tous ceux que j'ai rencontrés, en sont convaincus: une acceptation de l'initiative "contre l'emprise étrangère", le 7 juin, ne les épargnerait en aucune manière. Et pourtant, Fribourg fait partie du groupe des "huit". C'est-à-dire de ces rares cantons chers à M. James Schwarzenbach. (...) Fribourg a même droit à un contingent de travailleurs supplémentaires".[41]

Fribourg compte 8% d'étrangers, l'initiative Schwarzenbach fixe le contingent à 10%, pourquoi cette inquiétude?
"Tous font la même analyse: gouvernement et syndicats, 'grands' et 'petits' patrons" note la **FAL** en rapportant leurs paroles sous forme d'un résumé qui confond tous les locuteurs dans une désignation unique:

> "Nous réjouir d'une acceptation de l'initiative Schwarzenbach? Nous serions bien fous! Que se passerait-il? Les cantons les plus riches, les plus attractifs seraient subitement contraints de se séparer d'une bonne partie de leur main-d'oeuvre étrangère. Pour la remplacer, ils se lanceraient à coup sûr dans la surenchère salariale la plus insensée. Fribourg, qui ne dispose pas des mêmes moyens, ne pourrait tenir longtemps. Ses ouvriers suisses partiraient (...) ce serait peut-être le coup de grâce."[42]

Dans le premier article la parole est donnée à un conseiller d'Etat, dirigeant d'un département qui "couvre l'intérieur, l'industrie, l'artisanat, le commerce et les affaires sociales"[42] et à "deux hommes du patronat"[42] -le secrétaire de la Chambre fribourgeoise du commerce et de l'industrie et le secrétaire de l'Union cantonale des arts et métiers.
A Fribourg, explique le premier interlocuteur,

> "La xénophobie est moins virulente qu'ailleurs. D'abord parce que la population étrangère est moins apparente. Le problème du logement est aussi moins aigu, les hôpitaux moins encombrés (...). L'assimilation est plus facile ici. (...) Dans les petites cités, les contacts s'établissent plus facilement. Pour le reste, nos communes sont à peu près aussi réfractaires que les autres du pays. Bon nombre d'entre elles ont fait les plus expresses réserves au sujet du projet de révision de la loi fédérale sur l'acquisition de la nationalité."[42]

Les représentants patronaux insistent, quant à eux, sur la modestie des ressources financières du canton, les difficultés qu'auraient les entreprises fribourgeoises à rationaliser leur appareil de production ou même à retenir les ouvriers suisses.

Le second article traite un problème qui jusque- là n'était abordé que de manière marginale: comment mieux assimiler et intégrer les étrangers? S'adressant à deux ecclésiastiques et deux responsables syndicaux, l'un affilié à l'Union syndicale suisse, l'autre à la Fédération des syndicats chrétiens, le journaliste interroge: Fribourg, canton catholique, est-il parvenu à intégrer plus facilement les étrangers à la population suisse? quel rôle l'église catholique joue-t-elle dans ce processus? y a-t-il davantage de travailleurs?
Le bilan n'est pas concluant: "ni les uns ni les autres ne semblent avoir apporté une contribution décisive à l'accueil et à l'intégration de nos hôtes"[43]. Le journaliste poursuit:
"Ces derniers ne l'ont d'ailleurs pas trop cherché. Ils venaient chez nous pour une période limitée. L'ambition de la plupart d'entre eux était simplement d'y trouver du travail et les salaires que leur pays était incapable de leur procurer. Puis de repartir." (...) Désormais tout va changer. A moins que l'initiative de M. James Schwarzenbach soit acceptée, beaucoup d'étrangers vont rester. L'économie ne parvient plus à se passer d'eux. Déjà des observateurs attentifs notent que les "rotations" de la main-d'oeuvre sont de plus faible amplitude. C'est l'ensemble de l'attitude des étrangers face à leur pays de séjour qui pourrait s'en trouver bouleversée. Dès lors, nos grandes organisations, qu'elles soient Eglises, syndicats ou autres, ne trouveront plus guère d'excuse à leur passivité."[43]

26 mai "En Valais, on craint le départ... des Suisses"
"Entre cousins latins : un fossé franchissable"[44]

L'enquête sur le canton du Valais part des mêmes questions que celles posées à Fribourg et au Tessin:

"Le Valais n'a que 8% d'étrangers. L'initiative Schwarzenbach laisse-t-elle indifférent? Si l'initiative était acceptée, quels secteurs, quelles régions souffriraient? Le Valais pourrait-il recourir davantage aux frontaliers? Pour l'instant il en utilise fort peu..."[45] Le journaliste s'en explique dans son introduction:

"(...) Le Valais est entre Tessin et Fribourg. Lui aussi est catholique et à majorite latine. L'Eglise romaine et son allié, le parti conservateur chrétien-social, y gardent même une suprématie incomparable. (...) 'Côté Tessin', il y a l'économie. C'est-à-dire le tourisme triomphant, les ressources hydro-électriques arrachées aux Alpes, les nouvelles industries chimiques et métallurgiques qui s'en nourissent. Et la grande voie de communication internationale Simplon au lieu de Gothard. 'Côté Fribourg', il y a la démographie. (...) la grande affaire de Sion, en cas d'acceptation de l'initiative ne sera pas de réduire le nombre de ses hôtes. De toute urgence, il s'agira de retenir les travailleurs suisses et de résister à la surenchère salariale que provoquera inévitablement dans les cantons les plus forts et les plus riches, le départ d'une foule d'ouvriers allogènes."[45]

Comme dans les précédentes interviews, les personnalités qui s'expriment ici représentent le point de vue de l'Etat, du patronat et celui d'une des deux grandes organisations ouvrières, la Fédération des syndicats chrétiens. Tous tiennent le même discours:

"Le Valais ne vit pas en vase clos. La crise de l'économie suisse dans son ensemble ne nous épargnerait pas. La surenchère sur la main-d'oeuvre tournerait à notre désavantage." (Déclaration du chef du Département de l'Intérieur)[45]

"C'est exact: la récession se répercuterait partout. En ce qui concerne la surenchère sur les salaires nous en avons déjà un avant-goût. Vous savez que Ciba dispose à Monthey d'une importante filiale. Les traitements y sont fixés au niveau -fort élevé- de la maison mère, à Bâle. Vous n'imaginez pas quel drainage cela représente pour toute une partie du Valais." (Déclaration du représentant de la Fédération des syndicats chrétiens).[45]

"Le Valais n'a jamais complètement endigué l'émigration vers le reste de la Suisse. (...) L'acceptation de l'initiative aggraverait évidemment le mal. (...) Une récession en Suisse s'amplifierait dans ce canton." (Un représentant de la Fédération économique).[45]

L'unanimité paraît totale. Contrairement à d'autres cantons, stratégies officielle, patronale et syndicale semblent coïncider parfaitement.

"Etonnant Valais! Ce canton, que l'on dit parfois porté à l'intolérance politique, pourrait bien être l'un de ceux à repousser le plus nettement l'initiative de M. James Schwarzenbach. La franche xénophobie est plus rare qu'ailleurs. Entre Suisses et étrangers, les rapports semblent presque acceptables"[45]

Sous le titre "Entre cousins latins: un fossé franchissable", la **FAL** s'interroge: "Des cinq cantons visités jusqu'ici -Zurich, Bâle, Tessin et Fribourg (...)- le Vieux Pays semble le moins rongé par le cancer xénophobe". "Quel est donc l'antidote miracle?"[46] Pour la première fois, la **FAL** propose une explication qu'elle n'emprunte pas à ses interlocuteurs. Alors que leurs réponses mettent en évidence qu'au Valais, pas plus qu'ailleurs, les problèmes entre suisses et étrangers ne sont résolus[47], le journaliste estime que dans l'ensemble les rapports entre valaisans et étrangers sont détendus parce que:

"Le Valais, dès l'abord, dispose d'un avantage incomparable. Comme tous les cantons du groupe des "huit", moins du dixième de sa population est étrangère. Fribourg, Berne, Lucerne et les autres disposent en principe du même atout. En plus, il y a l'incomparable unité du canton. Unité religieuse (...) Unité politique (...) Unité géographique enfin (...) Et puis, il y a le "tempérament"! l'étranger qui vient s'installer ici (...) rencontre des hommes et des femmes qui lui ressemblent un peu. Vivacité des gestes et de la langue, nature résolument extravertie: entre Valaisans, Italiens et Espagnols, le fossé est moins béant qu'ailleurs en Suisse. Contre la xénophobie sournoise, c'est bien mieux qu'un antidote: un don du ciel."[46]

En réalisant ces neuf interviews, la **FAL** remplit d'abord la tâche principale assignée aux médias: rendre compte de la situation et des événements des différentes régions du pays. Alors que le courrier des lecteurs rapportait des expériences et des points de vue individuels et locaux de correspondants vaudois ou romands, le débat s'élargit ici à l'ensemble du pays et reprend des opinions de locuteurs qui engagent plus que leur seule personne. L'intervention de la rédaction paraît se réduire à la présentation de faits -dans tel canton, dans telle région, voici les problèmes qui se posent.

En s'effaçant partiellement en tant qu'énonciateur, en s'appuyant dans les brèves analyses qu'elle fournit en introduction ou en conclusion aux réponses de ses interlocuteurs, bref en construisant un discours qui se présente sous la forme d'**enquêtes**

menées auprès de personnalités représentatives des diverses régions de la Suisse, la rédaction construit un discours qui se présente comme objectif, "faisant le point de la situation avant le scrutin du 7 juin". En réalité, au delà de l'information donnée aux lecteurs qui, à travers cette série d'articles, peuvent se faire une première idée des positions défendues par les différentes personnalités mises en scène dans les pages du journal, c'est bien la rédaction qui parle et argumente en fonction d'options politiques et économiques précises. Il ne s'agit évidemment pas d'analyser les faits économiques ou les données sociales rapportés par l'enquête du journaliste. En revanche on a pu voir comment la mise en discours -dans ce cas l'intrication de discours rapportés au sein d'un discours direct- conduit à une homogénéisation des catégories référentielles qui inscrit le discours du journal dans les catégories dominantes, représentées en Suisse notamment par le discours patriotique, idéologique, qui repose lui-même sur ce qu'on peut appeler "l'esprit de clocher".

Les données socio-économiques recueillies lors de l'enquête sont l'objet d'une première interprétation de la part des milieux représentatifs, puis d'une seconde du journaliste. De la sorte le phénomène complexe de l'immigration diversifiée de main-d'oeuvre au service de l'économie libérale est finalement traité dans le cadre de l'opposition globale **suisse / étranger**, et les formules dominantes sont du type "La Suisse héberge des hôtes étrangers". Ainsi se trouvent effacées les notions mêmes **d'immigration ouvrière** et **d'économie libérale**.

La représentation de la xénophobie -"une maladie honteuse" qui se manifesterait d'autant plus facilement qu'un certain pourcentage d'étrangers serait atteint- admet implicitement la notion de surpopulation étrangère et substitue aux données socio-économiques des formules reposant sur des caractéristiques psychologiques, voire ethniques. Les **Zurichois** sont ainsi traités comme une entité individuelle; on parle du **tempérament bâlois**, du **tempérament latin**, des **affinités ethniques**. A plusieurs reprises le rédacteur rapporte et reprend, sans s'en démarquer, l'idée qu'il est plus facile de vivre avec et entre des gens qui se ressemblent. Par là il donne à son discours une cohérence interne: la diversité des situations décrites et des prises de positions est toujours énoncée dans des termes globaux qui masquent les contradictions de classes. Paradoxalement le journal fait circuler, au sein même de l'analyse économique et politique qui motive son rejet de l'initiative, certaines catégories qui sous-tendent le projet de l'Action nationale et son discours.

Ne remettant pas en cause la notion de "surpopulation et d'emprise étrangères", le journal attaque le projet de Schwarzenbach dans les cadres fixés par le consensus patriotique; en utilisant les valeurs dont celui-ci est porteur, il contribue à le renforcer. C'est ainsi moins le fond de l'initiative qui est combattu -veiller à un équilibre entre Suisses et non Suisses- que ses modalités d'application -le renvoi massif de travailleurs immigrés en période d'expansion économique. Nous allons retrouver ces catégories à l'oeuvre dans la suite de la campagne: lorsque le journal, sur un mode humoristique ridiculise Schwarzenbach, et surtout lorsque, au cours de la semaine qui précède le scrutin, la rédaction, suggère que la solution de Schwarzenbach, parce qu'elle est excessive et rétrograde, n'a rien de "suisse".

6. L'humoriste à la rescousse

Quinze jours avant le scrutin la **FAL** fait appel à un chroniqueur, Jack Rollan[48] qui, sous une rubrique intitulée "M'ascouse dè vous dèranzer...", commente sur quatre pages la campagne du journal, le "Courrier des lecteurs" et plus particulièrement les lettres des partisans.

> "Que ceux qui s'inquiètent de me voir pénétrer dans le temple se rassurent: on sait que je ne fais que passer... (...) -je ne suis là qu'en saisonnier (à permis limité) pour prêter sourire à ceux qui font ici campagne contre la singulière entreprise de M. Schwarzenbach."[49]

C'est en ces termes que le chroniqueur se présente le 27 mai. "Pour prêter sourire", le titre même de la rubrique annonce que le rire autorise toutes sortes de transgressions: jeu de mots, jeu de langage, imitation de tel ou tel accent, italien ou alémanique, reprise d'arguments qui, dans un autre contexte, seraient racistes. Sous le titre "Bonjour Julie" paraît d'abord un avertissement dans lequel le journaliste précise que, s'il ne partage pas les idées de M. Schwarzenbach, il lui reconnaît "le droit d'estimer, si tel est son sentiment, que les Italiens sont trop nombreux dans notre pays"[51] et il ajoute:

> "N'ai-je pas souvent dit moi-même qu'il y avait trop de Zurichois?
>
> Voilà peut-être là une de ces idées dont je disais qu'elles pourraient ne pas être partagées par notre grand arbitre de la main-d'oeuvre étrangère.
>
> Pourtant, elle s'est toujours arrêtée là -et la tentation ne m'est jamais venue, même sérieusement, de lancer une initiative populaire pour les renvoyer chez eux. En quoi je suis plus tolérant que M. Schwarzenbach..."[49]

Le chroniqueur publie deux lettres ouvertes, l'une adressée à la **FAL**, l'autre à "Mmes et MM. les travailleurs étrangers". Il y tourne en dérision l'auteur d'une lettre qui priait la rédaction d'en

publier le texte "en entier et sans correction", alors qu'elle contenait des fautes d'orthographe et de syntaxe. "Faim de sytassion" précise le chroniqueur, ajoutant qu'"il n'est pas douteux que ce soit dans le confraternel souci de se faire mieux comprendre de ses anciens camarades saisonniers que M. Cornut manie le français comme une vache espagnole".[49]

Il plagie aussi certains correspondants qui avaient critiqué la rédaction d'avoir publié cette lettre,[50] mais surtout il tient à l'égard des défenseurs de l'initiative, un discours chauvin et méprisant que le mode de la plaisanterie est censé rendre acceptable, les traitant "d'imbéciles", "d'ignorants", de "xénophobes", accusant Schwarzenbach d'être "l'allumeur de tant de haines", "de faire passer la Suisse pour un pays de salauds". Un troisième article est un pastiche des enquêtes de la FAL. Sous le titre "J'ai même rencontré un Schwarzenbach heureux ..."[51], l'humoriste, réalisant une interview imaginaire de Schwarzenbach, rapporte moins les arguments de son interlocuteur que ses gestes "pris sur le vif" et des paroles qui le ridiculisent. Cette série d'articles se termine par six pastiches d'auteurs connus (La Fontaine, Prévert, Ramuz, etc.) qui imaginent la situation provoquée en Suisse par l'initiative Schwarzenbach.

En réservant un espace important à ce discours de la dérision, la rédaction cherche à créer par le rire et l'insulte une distanciation. La dérision joue dans cette étape de la campagne un rôle essentiel mais ambigu. Le pastiche, la caricature ne déplacent pas fondamentalement les cadres du débat; ils risquent même de provoquer l'effet contraire à celui qui est recherché. D'où les avertissements qui introduisent les textes humoristiques. Le seul déplacement opéré ici par le moyen de la dérision repose sur une forme de racisme culturel où apparaissent des positions de classe: la faiblesse de l'adversaire n'est pas dénoncée dans ses fondements politiques mais dans l'incapacité à s'exprimer et à argumenter correctement ses positions. Ce sont les formes mêmes de son langage qui sont fustigées et tournées en ridicule. Le crime de "tèse-grammaire" vient suggérer ici que la xénophobie est liée à l'inculture représentée sous la forme superficielle où l'idéologie dominante la stigmatise. Ne pas maîtriser le langage, ignorer les normes enseignées par l'école, c'est avoir tort. C'est cette arme que l'humoriste a pesamment exploitée.

Parallèlement, la rédaction continue à mener sa campagne sur le mode sérieux en rappelant aux lecteurs-citoyens la gravité de l'enjeu. Le 28 mai, sous le titre "Le Conseil fédéral descend dans l'arène, Votations du 7 juin: 'Votez non!'", le journal publie une déclaration du gouvernement, en soulignant le caractère exceptionnel d'un tel acte,

"Semblable déclaration du Conseil fédéral est rare. Elle témoigne de l'importance accordée par le gouvernement à l'historique votation du 7 juin. Nous sommes donc avertis. En cas d'acceptation de l'initiative Schwarzenbach, l'exécutif ne cherchera pas le moyen d'éluder ses dispositions. ..."[52]

Sous forme de discours repris, le journal publie enfin une série d'appels émanant de diverses instances représentatives. Au NON polémique de l'humoriste, à celui très solennel du Conseil fédéral font écho les refus des différents partis politiques -à l'exception d'une prise de position positive, celle d'une section cantonale du parti socialiste-, mais également les déclarations de différentes associations, ou encore le texte publicitaire occupant une page entière, publié à deux reprises par un comité créé pour la circonstance.

7. La rédaction fait le point : "... les mais, les si, les pourtant sont exclus. La victoire de l'initiative serait un malheur"[53]

Au cours de la dernière semaine de campagne le discours de la **FAL** se concentre autour du NON: à l'exception d'une annonce payante, occupant un angle de page, l'ensemble des discours, directs, rapportés ou repris, appelle à voter NON à l'initiative Schwarzenbach.
Les trois derniers jours de cette campagne qui se prolonge jusqu'au jour de la votation paraissent cinq articles signés par des journalistes de la rédaction. Présentés sous forme de discours directs, ils énoncent tous des positions tranchées. Sous le titre "NON POUR LA SUISSE"[54], le responsable de la campagne du journal propose un premier bilan de "deux mois de campagne essoufflante"[55]

"Les voix les plus étonnament diverses, dans nos colonnes en particulier, se sont élevées. Il y eut, d'un côté M. Schwarzenbach lui-même (qui n'a pas pu s'adresser aux lecteurs de la **Nouvelle Revue de Lausanne** (...)). Il y eut la cohorte de ses partisans.
Il y eut, de l'autre côté, l'éventail immense de ses adversaires".[55]

Selon le journaliste, peu de points communs rassemblaient les adversaires; peut-être n'y avait-il qu'un seul sentiment partagé:

"Celui que l'initiative constitutionnelle est, sans discussion possible, une voie démocratique; et néanmoins, que ses auteurs essayent maintenant de nous inoculer (voilà le comble!) un corps étranger".[55]

En effet, la solution projetée par Schwarzenbach peut-elle être considérée comme "suisse", se demande le rédacteur. Qui des Suisses est le moins suisse? ceux qui veulent "supprimer la

Suisse qui vit et prospère. Instaurer une Suisse qui n'existe pas. Mais qui serait la bonne"?[55] ou ceux qui, au contraire, dénoncent les dangers que représente pour la Suisse le choix de congédier ses "hôtes" et de tourner le dos à l'Europe, qui mettent en garde contre le danger réel qui guetterait la Suisse "si tout à coup, cédant aux rêves obsédants qui s'emparent quelque fois des vieillards, le peuple des bergers retombait en enfance?"[55] Pour donner davantage de poids à "La réponse qui s'impose"[55], la **FAL** publie la veille du scrutin un éditorial signé par son directeur politique. Une dernière fois la rédaction énonce les arguments en faveur de cette réponse "toujours la même, celle qui s'impose: non"[55]

A cette réponse politique fait écho un autre article de la rédaction signé par son "conseiller de synthèse"[57]. Il choisit un autre terrain pour argumenter: celui des "effets de l'initiative sur le porte-monnaie de Bolomey"[57]. S'adressant aux ouvriers suisses, qui risquent d'apporter le plus de voix au projet parce qu'à tort ils "considèrent l'initiative Schwarzenbach comme une forme de compensation à leur éternel état de soumission"[57], le journaliste démontre, chiffres et croquis à l'appui, qu'en cas d'adoption de cette initiative par le peuple et les cantons

> "tous calculs faits, les choses risquent fort de se passer comme si les salaires étaient diminués, les impôts augmentés et le chômage redevenu actuel"[57]
>
> "Le comble, conclut-il, serait que l'ouvrier se fasse le propre fossoyeur de son développement".[57]

Le jour même du scrutin la **FAL** publie un dernier article signé par un représentant des autorités fédérales qui tente de rallier dans un ultime effort un maximum de citoyens à ses positions. Dénonçant les outrances des partisans de Schwarzenbach il conclut son article en affirmant solennellement:

> "Au-delà des chiffres, au-delà des appréciations économiques, c'est une épreuve redoutable que doit passer, dimanche, notre démocratie directe. Celle de dominer, par force de raison, un bouillonnement confus de ressentiments déchaînés et d'allergies mal contrôlées".[58]

8. Le débat inégal

Les procédures de mise en discours décrites jusqu'ici montrent que la campagne du journal n'est pas seulement la transcription d'un débat, une simple succession de textes contradictoires, que la rédaction aurait réunis jour après jour pour informer ses lecteurs. C'est une organisation complexe, fortement structurée, planifiée sur plusieurs semaines mais quotidiennement réadaptée, mettant en scène des acteurs sociaux, et qui évoque l'image d'un

scénario ou d'une pièce de théâtre. On peut y repérer cinq actes différents avec leurs décors propres, leurs personnages de premier plan, et la présence constante mais diversement marquée d'un personnage qui se désigne tantôt comme acteur, comme metteur en scène, comme narrateur. Le débat est mis en scène, dramatisé.

Dans le premier et le dernier acte la rédaction se réserve le rôle principal. Intervenant de manière directe dans la campagne, se posant ouvertement dans le débat comme adversaire du projet de Schwarzenbach, elle défend, en son nom, une série d'arguments contre cette initiative. Tout son discours désigne ce texte constitutionnel comme inacceptable.
Le second acte place les lecteurs sur le devant de la scène. Leurs voix divergentes résonnent encore au début du troisième acte mais se trouvent recouvertes par celles d'autres interprètes dialoguant avec leur metteur en scène -la rédaction. A l'acte suivant un comique bouffon doit amuser les spectateurs-électeurs en ridiculisant certains d'entres eux. Cette mise en scène du débat, la prise en considération des différents arguments avancés, échangés et mis en circulation au cours de la campagne souligne la tâche que la **FAL** s'est assignée: combattre l'initiative à travers un débat démocratique et libre. Plusieurs éléments ont contribué à accréditer l'idée d'un tel dialogue et construit l'image d'une presse engagée mais objective et soucieuse de la liberté d'expression

- le choix des différents locuteurs individuels et collectifs,
- l'agencement des divers types de discours, présentés comme discours de la rédaction (éditoriaux, articles de fond), comme discours tenus par des locuteurs extérieurs à la rédaction (article d'opinion, articles d'experts, lettres de lecteurs), comme discours repris (informations générales parues également dans d'autres journaux suisses, échos de la presse nationale ou étrangère, annonces payantes),
- l'explicitation par la rédaction de la conception et du programme de sa campagne,
- la défense d'une position tranchée accompagnée de la publication de positions contradictoires: pour/contre la campagne de la **FAL**.

Le discours de la **FAL** apparaît comme explicite et démocratique. **Explicite**, puisque le journal précise à plusieurs reprises comment il organise la campagne et indique la position qu'il défend. **Démocratique**, car la rédaction ne dit pas seulement qu'elle ouvre ses colonnes à ses adversaires politiques et que, contrairement à d'autres journaux, elle ne veut étouffer aucune voix, mais elle publie effectivement des positions divergentes rendant malaisée toute dénonciation d'une éventuelle censure.[59]

Cependant, si l'on examine de plus près le fonctionnement et l'organisation du discours de la **FAL** il s'avère que l'intervention de la rédaction a été plus considérable qu'il n'y paraît au premier abord. Le journal n'a pas organisé un débat libre dans lequel il se serait simplement autorisé à revendiquer pour lui-même un droit qu'il prétendait reconnaître à tous les autres lecteurs -celui "de dire ce qu'on pense".[60] La rédaction a construit tout au long de sa campagne un discours du NON à travers une répartition spécifique de prises de paroles dont les enquêtes dans les divers cantons sont un exemple. La clôture du débat contradictoire des lecteurs trois semaines avant le scrutin, la publication massive de discours directs réaffirmant jusqu'au dernier jour la position du journal sont la face la plus visible de cette répartition du discours, la plus directement planifiée aussi.
Nous montrerons sur la base d'autres exemples comment a fonctionné la redistribution contrôlée des discours, comment la rédaction a cherché, sans toujours y parvenir parfaitement, à régler la circulation de discours spontanés qu'elle suscitait et stimulait dans la polémique.

9. Le jeu de la vérité. Contrôle du discours et débordement du langage

Rappelons les règles du jeu énoncées dès l'ouverture du "Courrier du 7 juin":

> "Nous ouvrons (...) nos colonnes aux lettres de nos lecteurs. Quelle que soit leur tendance. Et sans commentaire de notre part. Avec deux restrictions, il est vrai: nous refusons les écrits anonymes ou injurieux; et nous nous réservons le droit, bien naturel, d'abréger les textes souvent très longs qui nous parviennent. Mais nous en publions l'essentiel. Même s'il est de ton vif. Ou violent." (**FAL**, 10 avril 70).

Plusieurs correspondants ont contesté ces restrictions ou leur application par le journal. Ils pressentaient **la situation d'inégalité** entre eux, lecteurs individuels, et la rédaction. Plusieurs lettres mettent en évidence le fait que le journal ne propose pas véritablement un dialogue d'égal à égal, mais aucune de ces lettres n'a été publiée.

> "Monsieur le Rédacteur, Avant toute chose, je vous informe que je ne signe pas cette lettre. Je suis annonceur chez vous depuis près de 30 ans, abonné depuis près de 20 ans, mais je ne tiens pas à mettre mes doigts entre l'enclume et le marteau comme ce naïf Wladimir Cornu.
> Vous et vos chers amis les spéculateurs fonciers et les requins

de l'industrie, vous tenez encore pour un petit peu de temps le couteau par le manche. J'aime me battre à armes égales, mais pas sabre de bois contre sabre de fer."[61]

"PS. Par égard pour ma famille et pour éviter de perdre mon emploi je ne signe pas ma lettre(...)"[62]

notait un autre lecteur qui signait "Un citoyen suisse".

Moins évidentes que cette première restriction, les deux autres seront plus violemment remises en question par certains lecteurs.

"Si selon vous, vous écartez les 'écrits injurieux' je m'interroge alors pour savoir dans quelle catégorie vous pouvez bien classer "ceux" de Mr. Poggozzoni? Maintes fois Hélas! j'ai entendu de semblables propos car, à l'occasion, ces transalpins n'y regardent pas d'être outrageants envers nous!... ce qui laisse augurer que nous connaîtrons des lendemains empreints d'amères regrets si jamais l'initiative de Monsieur Schwarzenbach est repoussée."[63]

écrit un lecteur qui ressent comme "une insulte" les propos d'un Italien qui écrivait dans une lettre publiée qu'il n'avait pas l'intention d'attendre le résultat du scrutin pour s'en aller et concluait sa lettre par ces mots:

"Je souhaite que si l'initiative de M. Schwarzenbach est votée le 7 juin prochain, TOUS LES ETRANGERS quittent la Suisse et alors on verra les Suisses CREVER sur les tas d'or de leurs banques. Je vous salue bien."[64]

Si le caractère "injurieux" d'un écrit est difficile à définir et à manier, il en va de même pour le choix des extraits de lettres. Dans une lettre non publiée, datée du 12 juin un lecteur protestait contre ce qu'il ressentait comme une censure de la part du journal:

"Je suis vraiement déçu et honteux d'être Suisse d'après votre rubrique sur la surpopulation étrangère, votre compte rendu au sujet de l'article bien consût que je vous ai fais parvenir, vous avez sû mettre le plus possible la censure, sur ce qui ne vous plaisais pas surtout que j'étais un partisan de l'initiative. Alors pourquoi cela surtout que les personnes qui était contre, les étrangers et Monsieur Jacques Rollan avais droit avec 3 pages de mensonges se fichais de l'initiative c'est un comble."[65]

Ce lecteur concluait sa lettre par un avertissement à la rédaction:

"Et cela changera dorénavant, car les termes injurieux ont payer dans le Peuple. Un conseil que je vous donne, si vous ne changer pas de politique, c'est à dire de partis pris, pour un

journal soit disant neutre vous aurez bien des surprises, au sujet des abonnés et moi le 1er qui suis comme je vous l'ai déjà fait savoir 60 ans lecteur et abonné espérant que cela vous donnera une leçon qui vous profitera à vous et votre journal."[65]

Anonymat, avertissement ou menace sont des armes limitées face à une rédaction qui détient le pouvoir de la parole et les moyens de la mise en discours. Trop faibles en tous cas pour révéler l'ensemble de la stratégie du journal qui utilisait le discours des lecteurs pour construire son propre discours et à travers lui son image d'une presse ouverte.
Les conditions de publication fixées par la rédaction, qui pouvaient apparaître comme anodines et naturelles -puisque relevant du savoir-vivre pour les premières et de contraintes matérielles pour la troisième- constituent un filtre dont la souplesse rend possible un contrôle efficace du discours. Elles permettent de ne retenir des discours[66] des lecteurs que les éléments qui paraissent à la rédaction pertinents pour le discours qu'elle construit. Cette intervention majeure ne sera pas perçue comme telle par la majorité des lecteurs[67]. Le choix des texte publiés opère des déplacements de sens et neutralise l'explosivité de certains écrits. Ce type de censure -quel que soit le critère qui motive la mise à l'écart de telle lettre ou tel passage de lettre- est une des procédures d'ajustement du discours des lecteurs les plus importantes. Mais la rédaction peut également canaliser le débat dans un certain sens ou tenter d'induire certains effets par la mise en parallèle de certaines lettres. En publiant ensemble des lettres qui s'opposent par leurs arguments et les prises de positions qu'elles défendent, elle concrétise l'idée d'un débat contradictoire et suggère qu'elle accorde dans ses colonnes un espace tant aux partisans qu'aux opposants. Les titres et la mise en page des textes soulignent aussi la richesse du débat, en insistant sur la diversité des arguments proposés. En corrigeant les fautes de grammaire et d'orthographe des lettres de lecteurs -comme elle l'a systématiquement fait à l'exception d'une seule lettre sur laquelle nous reviendrons- en réécrivant le discours des lecteurs dans les normes de ce qu'on appelle le "bon français", la rédaction modifie l'image de ses correspondants. Cependant le contrôle que la rédaction exerce n'est pas total. Dès lors qu'elle le met en circulation, son discours lui échappe partiellement; la place qu'elle occupe lui donne néanmoins des possibilités de réajustement, de mise au point que n'ont pas les locuteurs individuels. Donnons deux exemples.

10. La rédaction mène la polémique mais pare aux critiques

Les articles publiés sous la rubrique "La Suisse morose de M. Schwarzenbach" ont provoqué de vives réactions. La rédaction en a rendu compte par la publication de quelques extraits de lettres. Beaucoup de correspondants se sont déclarés choqués par les positions défendues par leur quotidien. L'un d'eux a rédigé un long texte répondant point par point aux articles parus entre le 31 mars et le 4 avril. Ce correspondant notait en introduction à sa lettre:

> Sous la plume de J.B.Ds paru dans les **FAL** des "31 mars, 1-2-3-4 avril 1970 vous mettiez une série d'articles **pour** la main-d'oeuvre étrangère en Suisse. Une bien maigre défense des travailleurs étrangers, et me permet de faire une autocritique en bref de ces différents articles."[68]

L'auteur cherchait à établir que seuls les patrons profitent de la main-d'oeuvre étrangère. Il concluait:

> "Pour ma part ces lignes sont trop courtes, pour argumenter le trop grand nombre des travailleurs étrangers. C'est entendu il en faut, mais elle a atteint une limite alarmante. Il y a beaucoup à faire pour que l'ouvrier suisse réintègre les professions désertée moralement par une main-d'oeuvre étrangère beaucoup trop exploitée à ces début et qui a su chasser la main-d'oeuvre Suisse. C'est maintenant aux patronat de récupérer cette main d'oeuvre perdue."

Le seul passage retenu par la **FAL** ne mettait qu'un point en évidence: l'absurdité de prétendre que les restaurants resteraient fermés le matin en cas de renvoi des étrangers. En effet ce renvoi ne gênerait personne sinon "ces messieurs de la haute qui veulent se faire servir leur petit-déjeuner au lit". Certes le journal ne publie pas l'argument le plus maladroit ni le moins représentatif de son contradicteur, mais le fait de tronquer la lettre en modifiait le discours initial, et en détournait une partie importante du sens que l'on retrouve dans plusieurs autres lettres. La lecture comparée des lettres relatives aux articles publiés sous la rubrique "La Suisse morose de M. Schwarzenbach" et des extraits parus dans le "Courrier des lecteurs", montre en effet que de nombreux correspondants ont attaqué, parfois violemment, l'auteur de ces articles[69]. La rédaction n'a retenu aucun des passages qui la mettaient directement en cause. Elle a ainsi évité que le débat ne se cristallise autour de l'un de ses rédacteurs.

11. Un incident dans le courrier des lecteurs

Le 8 avril la **FAL** publie une lettre de lecteur qu'elle intitule "ILS NE SAVENT PAS ECRIRE", paraphrasant ainsi un passage du texte où l'auteur, dans une langue transgressant les normes grammaticales et orthographiques du français, traite les travailleurs immigrés, en particulier les Italiens, de "troglodytes" analphabètes:

ILS NE SAVENT PAS ÉCRIRE

(..) Si cela ne marche plus entre le peuple suisse et ces Italiens cette race l'a bien cherché. Si tous les gouvernements qui ont de leurs nationaux travaillant en Suisse faisaient autant de vacarme que ces Italiens ou irions-nous. Les trois quarts de cette race est inférieure dont beaucoup ne savent ni lire ni écrire. Vivant chez eux dans certaines parties de leur pays a l'état de troglodytes trouvent un défaut à tout ce que nous possédons, tout ce que nous faisons, à tout ce que nous mangeons. En Suisse nous mangeons comme des « caussons » d'après eux. Et si un large fossé s'est creusé entre les Suisses et la population étrangère, et ce fossé va en s'élargissant de plus en plus, c'est grâce à cette racaille italienne

(...) Et bien la seule solution qu'ils nous restent à faire c'est de mobiliser les CFF, les compagnies d'avions et tous les véhicules disponibles et d'embarquer toute cette race de mécontents d'Italiens et via par-dessus les Alpes, par les tunnels du Simplon et du St-Gothard et les routes menant vers le Sud, et loin sans un regret, brrr-brrr, et de faire venir chez-nous de la main d'œuvre nordique qui serai plus civilisée plus agréable, plus respectueuse envers nous et dont l'assimilation serai beaucoup plus facile qu'avec ces transalpins.

Wladimir Cornut
Vaux/Morges.

P.S. Je souhaite que mon article passe en entier et sans correction svp. **(Réd. : A part une brève coupure, vœu exaucé.)**

Le journal cherchait à créer par la publication exceptionnelle de cet article injurieux et maladroit un phénomène de rejet suscitant chez les lecteurs le rire et mettant ainsi en évidence l'absurdité des sentiments xénophobes. De nombreux lecteurs réagirent violemment mais dans des sens différents de l'effet attendu, les uns critiquant certes l'auteur de cette lettre, mais surtout la rédaction qui l'avait publiée, les autres s'en déclarant solidaires. Dans plusieurs usines des ouvriers en vinrent aux mains; par le violent réquisitoire qu'elle contenait, cette lettre suscita "des batailles entre Suisses qui l'approuvaient, et leurs collègues étrangers, qui répliquaient -seul argument contre l'injure- à coups de poings"[70]. Une véritable avalanche de lettres et de nombreux appels téléphoniques parvinrent à la rédaction dans les jours qui suivirent la parution de ce texte. La majorité des correspondants protestait contre sa grossiéreté ouvertement raciste; certains critiquaient la rédaction estimant que de telles injures ne méritaient qu'un sort:

"Je souhaite, puisque je vois que l'on tient compte des voeux des lecteurs que des articles de ce genre soient mis purement et simplement à la corbeille à papier."[71]
Et quoique foncièrement partisan de la liberté d'expression... polie, JE PROTESTE parce que la tribune de TOUS les lecteurs a été ouverte à une personne mal élevée."[72]

Les lecteurs engageaient dès le lendemain de la parution de la lettre incriminée une polémique sur les problèmes posés par son auteur, mais le caractère ridicule des injures proférées n'avait pas retenu l'attention:

"Si ce Cornut sait écrire, LUI, il a eu la chance dans son enfance de pouvoir suivre l'école, ce qui n'est pas le cas pour tout le monde en Italie. Mais il est certain que s'il sait écrire, il n'a pas appris l'éducation et la politesse".[73]

Ils ne savent pas écrire, ces Italiens? Peut-être bien! Mais l'on peut se demander pourquoi votre correspondant M. Wladimir Cornut apprit un jour, lui, à **écrire**? A en juger par l'usage qu'il fait de son savoir si c'en est un, on se prend à douter dans ce cas, des bienfaits de l'instruction publique et obligatoire en Helvétie."[74]

Un lecteur qui avait relevé les incorrections reprocha seulement au journal d'avoir retenu un tel écrit:
"...je ne pense vraiment pas que la lettre de M. Wladimir Cornut (il n'y a d'ailleurs qu'à lire une seule fois cette lettre pour y déceler les fautes qui témoignent du niveau intellectuel de l'auteur) publiée dans votre journal du 8 avril courant, puisse mériter la moindre considération".[74]

Entre le 10 et le 14 avril la rédaction publie une trentaine de réponses "toutes sévères", comme elle le souligne dans un commentaire qui accompagne la rubrique des lecteurs. Fait remarquable: alors qu'elle précisait dans l'éditorial du 10 avril qu'elle publierait les lettres de tous les lecteurs, quelle que soit leur tendance et sans commentaire de sa part, la rédaction publie, dans trois numéros du journal, cette série de réponses qu'elle organise sous des titres et des commentaires particuliers insérés dans la rubrique réservée aux lecteurs. Le 10 avril, elle regroupe six réponses sous le titre "Les Suisses et la 'racaille'" introduites par la remarque suivante:
"Sous le titre: ILS NE SAVENT PAS ECRIRE, nous avons publié mercredi une lettre de M. Wladimir Cornut, de Vaux-sur-Morges, qui nous a valu des appels téléphoniques indignés, et les réactions écrites que voici."[75]

Le lendemain paraissent sept lettres accompagnées d'un nouveau commentaire:

"A la corbeille! Les réponses à l'un de nos correspondants, qui ne cachait pas sa xénophobie furibonde, continuent à pleuvoir. Les voici."[76]

Le 14 avril l'ensemble de la rubrique "Monsieur le Rédacteur" est consacré à d'autres réponses de lecteurs. Dix-sept extraits paraissent sous le titre "A la corbeille! (suite et fin)" suivi d'un avertissement aux lecteurs:

"Avec le courrier d'aujourd'hui, nous avons publié 31 réponses -et toutes sévères- à un lecteur de Vaux/Morges. Nous croyons donc que sur ce point, la cause est entendue. Nous en remercions nos correspondants, et nous leur demandons, maintenant de revenir, dans leurs lettres, au fond du problème. Voici donc le dernier "train" de répliques à un xénophobe avoué."[77]

Aucune des lettres envoyées à la rédaction pour soutenir le correspondant de Vaux/Morges ne trouva place dans les colonnes du journal. La rédaction ne les signala pas. Les réponses publiées, toutes dirigées contre l'auteur de la lettre désavouée ou contre la rédaction qui l'avait fait paraître, laissaient entendre -ne serait-ce que par leur nombre- que tous les lecteurs de la **FAL** condamnaient de manière inconditionnelle les propos de ce correspondant et donc cette forme de xénophobie. Soucieuse de ne laisser subsister aucune ambiguïté quant à ses intentions, la **FAL** a construit à l'aide de ces réponses critiques un feuilleton à épisodes. Cette lettre sera d'ailleurs encore utilisée à deux reprises au cours de la campagne: la première fois dans un éditorial paru à l'occasion de la clôture du débat avec les lecteurs, le 21 mai, une seconde fois dans les deux lettres ouvertes fictives publiées le 27 mai sous la rubrique "M'ascouse dè vous dèranzer...".

Plusieurs lettres prenant la défense du correspondant de Vaux/Morges avaient pourtant été adressées à la **FAL**

"Vous avez trouvé une bonne tête de turc avec ce pauvre M. Cornu, et pourtant il n'a jamais écrit que ce que l'on entend couramment dire partout, aussi bien dans les établissements publics que dans la rue. La seule chose qu'il aurait dû préciser, c'est que seuls les Italiens du Sud sont indésirables chez nous. Tout le monde estime les Italiens du Nord (...) Ils sont **eux-mêmes** encore **plus durs** que M. Cornu envers leurs compatriotes et ne mâchent pas leurs mots"[78]

écrivait un lecteur qui expliquait en outre pourquoi il gardait l'anonymat. Un autre lecteur, également resté anonyme, critiquait le parti-pris de la rédaction:

"Votre partialité est flagrante, dans votre rubrique "Les Suisses et la 'racaille'" écrit en lettres grasses, alors que l'article de **Monsieur** Cornut était à peine visible".[79]

Un lecteur qui signait "un citoyen suisse" écrivait sous le titre "La Suisse aux Suisses":

> "Tout en remerciant sincèrement les auteurs de ((Sans blagues)) et, ((Ils ne savent pas écrire)), il est triste de constater que: pour satisfaire ces insatiables que sont les industriels, les gros financiers, les propriétaires d'immeubles, etc, etc, on va chercher 1 million et demi de personnes pour une petite nation de 5 millions a peine. C'est quand même un peu fort."[80]

Ces lettres ont-elles été écartées parce que, restant anonymes, leurs auteurs n'avaient pas respecté les règles du jeu fixées par la rédaction? Ont-elles été éliminées pour éviter qu'elles n'enveniment une situation déjà explosive? Plusieurs indices semblent attester que la première hypothèse est trop faible. Comment expliquer dans ce cas le fait que la rédaction a transformé en un événement ce qui pouvait rester un simple courrier de lecteurs (regroupement titré et commenté d'une trentaine de lettres, reprise de la question dans un éditorial) ? La **FAL** n'a pas publié la lettre du correspondant de Vaux/Morges au nom du seul respect de la liberté d'expression. Elle a moins cherché à donner la parole à un "xénophoe avoué" qu'à démontrer, par un exemple qu'elle croyait efficace, le ridicule des attaques que cet auteur portait contre les Italiens.

> "...N'aurions-nous pas mieux fait d'écarter d'abord la prose de ce personnage, dont la boîte aux lettres, depuis six semaines, déborde chaque matin de menaces et d'insultes, en vertu de l'adage: "Qui sème le vent récolte la tempête"? (...) Jouons franc jeu, Nous avons été surpris. De grosses fautes d'orthographes et de syntaxe -que, sur sa propre demande, nous avions respectées!- parsemaient les lignes dont l'auteur osait traiter les Italiens d'analphabètes. C'était ridicule, et nous avons cru que nos lecteurs s'en amuseraient."[81]

Effet manqué: la majorité des lecteurs a pris cet écrit dans son sens littéral; le déplacement de sens que la rédaction avait cherché à opérer à travers le titre choisi pour cette lettre -"Ils ne savent pas écrire"- et la note soulignant qu'aucune correction n'avait été apportée à ce texte n'a pas été perçu par les lecteurs. Ce déplacement eut même d'autres conséquences. En effet, cette lettre fut traduite et publiée en Italie dans un certain nombre de journaux qui engagèrent une campagne contre la presse suisse qui répercutait selon eux des propos racistes. Dans cet épisode le phénomène de la traduction joua un rôle considérable; traduite en italien "standard", cette lettre ne pouvait plus jouer le rôle que lui assignait la **FAL**. Tout l'effet de dérision qui reposait sur la mise en relation des formes linguistiques et du contenu de la lettre disparaissait et et il ne subsistait plus que les propos racistes qu'un jounal suisse avait diffusés. Ainsi, aussi bien pour les lecteurs suisses que pour les lecteurs italiens, le langage

grossier mais direct de la lettre s'est avéré plus actif que la discrète intervention de la rédaction:

"Au lieu d'un éclat de rire, il y eut un roulement de tonnerre"[81]

Un instant, le temps de déclencher des réactions passionnelles non prévues en Suisse et de susciter des réactions inattendues jusqu'en Italie, la rédaction avait perdu le "contrôle" du "jeu de la vérité". Cependant par la publication des nombreuses répliques de lecteurs qui, toutes, soulignaient d'une manière ou d'une autre le scandale que représentait une attitude si ouvertement xénophobe, la rédaction rétablit la situation. Par la voix même de ses correspondants, elle put expliquer l'objectif visé par la publication de cette lettre. Quant à la controverse suscitée par cette affaire dans les journaux italiens, la FAL, par l'appréciation qu'elle en donna dans ses propres colonnes, tourna en positif ce qui faillit produire un incident diplomatique:

"...l'avantage ici, dépassa le dommage. Nos confrères le "Giorno" et le "Messagero" (reste la "Domineca del Corriere", qui n'a pas encore eu le temps de réagir) ont aussi fait paraître les explications qu'immédiatement nous leur avons envoyées. (...) Ainsi la presse italienne a-t-elle présenté, grâce à l'incident, un point de vue suisse et 'dépassionné'."[81]

Une mise en circulation totalement libre de lettres d'appui aux positions défendues par le correspondant de Vaux sur Morges aurait rendu plus difficile cette mise au point de la rédaction. Montrer que d'autres lecteurs soutenaient les idées avancées dans cette lettre, c'était pénétrer plus avant sur ce terrain -dangereux, explosif selon les termes mêmes de la rédaction[82]- où elle avait été entraînée malgré elle. Les réactions violentes qu'avait provoquées le texte de Cornut avait montré qu'il n'y avait qu'un pas, rapidement franchi, entre un débat, même vif, et des actes de violence entre partisans et opposants, voire un incident diplomatique. Défenseur des valeurs dominantes le journal se devait au contraire de montrer qu'en Suisse le débat prime sur la violence:

"Pour l'heure, la démocratie directe se porte bien, concluait le journaliste dans son éditorial du 21 mai. (...) quand on nous appelle à choisir pour ou contre 'l'étranger dans nos vallées' et quand ce choix sommaire peut mettre en cause le destin du pays, la mode actuelle s'accommoderait fort de quelques monômes vociférants, bagarres, bombes ou pavés. Mieux vaut qu'ici les pyromanes soient des fous, et non des fanatiques: la 'surpopulation' n'a pas beaucoup changé nos moeurs."[83]

Dialogue d'égal à égal? les exemples que nous avons analysés montrent que tel n'est pas le cas. Même si la majorité des lecteurs ont pu s'y tromper -les nombreuses lettres de félicitations parvenues à la rédaction en témoignent- le discours du journal n'est égalitaire qu'en apparence: il se donne pour tel.

1) Entre le 31 mars et le 6 juin 1970, cinquante-huit numéros réservent un espace particulier -parfois sur plusieurs pages- au débat sur la surpopulation étrangère.

2) Les données chiffrées de ce tableau ont une valeur relative. En effet, la répartition des prises de parole et l'organisation des discours au sein d'un discours dominant, ne nous paraissent pas des phénomènes susceptibles d'être quantifiés et soumis à une interprétation statistique. Si nous avons pu énumérer divers critères permettant de classer les différents types énonciatifs qu'on rencontre dans la presse, il aurait fallu, pour procéder à une analyse quantitative, pondérer chaque discours en fonction de critères tels que l'emplacement, la surface occupée, l'importance du titre, mais aussi le prestige ou la notoriété de chaque locuteur, travail difficilement réalisable à partir des données brutes et risquant constamment de faire intervenir des décisions arbitraires.
Nous nous sommes donc tenus à un simple comptage, ne prenant en considération que les trois paramètres dégagés précédemment. Au regard de ces critères, un mince entrefilet est compté au même titre qu'un long article de fond. L'ensemble des chiffres du tableau n'a donc en soi aucune valeur absolue; il met seulement à jour la répartition interne de divers types de discours, directs, rapportés, repris, favorables à l'initiative ou non.

3) L'inégalité entre les discours appelant à voter "oui" et ceux favorables au "non" est nette: 201 articles classés "non" contre 95 "oui" et 118 "ni oui/ni non". Ce dernier chiffre relativement élevé s'explique notamment par les nombreux rappels ou annonces d'articles tous classés O/N et un certain nombre de lettres de lecteurs, ambiguës du point de vue des mots d'ordre de vote défendus par leurs auteurs.

4) Sans compter les indications données par le journal à ses lecteurs sous forme de rappels ou d'annonces on trouve plus de 370 titres relatifs au scrutin des 6 et 7 juin.

5) Extrait d'un éditorial intitulé "D'ici le 7 juin" publié dans la FAL le 10.4.1970.

6) Introduction de l'éditorial publié dans la FAL le 10.4.1970.

7) Extraits de l'éditorial publié le 10.4.1970.

8) Le recours systématique à des formes énonciatives référant à la rédaction est mis en relief par des formes d'insistance: "**Oui, nous** sommes adversaires (...) **Non, nous** ne fermerons pas **nos** colonnes à (...) Telle est **notre** attitude (...) **Nous** considérons (...) **Nous** pensons (...) Voilà l'esquisse de **nos** idées: **nous** aurons, en deux mois, beaucoup d'occasions d'y revenir. Et voici précisément **notre** programme. La semaine prochaine la Feuille d'Avis (...) **Nous** rappellerons à **nos** lecteurs (...) Ensuite **notre** rubrique (...) Et **notre** correspondant de Berne (...) étudiera minutieusement ces facteurs (...) et les analysera dans

nos colonnes. **Notre** journal a maintenant "annoncé la couleur". Les "xénophobes" et leurs partisans doivent, eux aussi, bénéficier de la liberté que **nous** revendiquons (...) **Nous** avons publié -**nous** publierons plusieurs fois encore (...) **Nous** avons prié le conseiller national James Schwarzenbach d'écrire pour **nous** un article (...) **Nous** ouvrons, en outre, **nos** colonnes (...) **nous** en publions l'essentiel (...) **Non, certes, que nous** approuvions (...) Mais **nous** devons admettre (...) **de notre côté nous ne nous** dispensons pas de discuter, d'argumenter (...). (Cf. FAL, 10.4.1970).

9) Extrait d'un article publié le 31.3.1970 sous le titre "Allez boire votre café ailleurs!".

10) Introduction du deuxième article paru dans la rubrique "La Suisse morose de M. Schwarzenbach", 1.4.1970.

11) Extrait de l'introduction du troisième article paru dans la même rubrique, 2.4.1970.

12) Introduction du quatrième article de la série, 3.4.1970.

13) Introduction du dernier article intitulé: "En attendant la crise", 4-5.4.1970.

14) Extrait d'un article intitulé "Les quatre catégories d'étrangers et l'initiative Schwarzenbach" paru dans la FAL du 3.4.1970.

15) Extrait d'une lettre publiée le 6.4.1970.

16) "Nous ne sommes plus des Suisses aux bras noueux dont la précision du travail est proverbiale, mais des minimes dont on bourre le crâne de façon scolaire. Ceux qui sont pour l'initiative le resteront...à force de bourrage de crâne; ceux qui sont contre se poseront des questions, et pas celles que vous pensez, et une partie changera de camp." (7.4.1970).

17) Dans les deux cas on trouve sous la signature des correspondants un "PS" rédigé en ces termes: "Vous pouvez faire paraître cette lettre dans votre journal si vous l'osez" (6.4.1970).
"Je vous défie de voir cette lettre au courrier des lecteurs" (7.4.1970).

18) Extrait d'une lettre publiée le 7.4.1970.

19) FAL, 8.4.1970.

20) "L'ampleur du courrier du 7 juin nous a contraints, plusieurs de nos correspondants le savent, à refuser l'insertion des lettres qui répondent à d'autres lettres" (FAL, 8.5.1970).

21) Extrait d'un éditorial FAL, 21.5.1970.

22) Extrait de l'introduction du journaliste, FAL, 12.5.1970.

23) Extrait des réponses du secrétaire central de la FOBB, FAL, 12.5.1970.

24) Extrait de l'introduction du journaliste à la deuxième interview, FAL, 13.5.1970.

25) Extraits des réponses du secrétaire de la FCTA, FAL, 13.5.1970.

26) "Derrière la xénophobie, n'y a-t-il pas une sourde rancoeur 'anticapitaliste'?" (FAL, 13.5.1970).

27) Extraits des réponses du directeur de la Chambre zurichoise du commerce, rapportées par la FAL le 13.5.1970.

28) FAL, 13.5.1970.

29) Titres des articles parus dans la FAL les 14.5.1970 et 15.5.1970 sous la rubrique: "Enquête: les étrangers dans nos louables cantons".

30) Introduction à l'interview publiée dans la FAL du 14.5.1970.

31) "(...) notre mentalité est très différente de celle des Zurichois. Nous avons l'habitude des rapports avec l'étranger. Sur ce point nous ressemblons assez aux Genevois et aux Tessinois répond le conseiller national socialiste; quant au représentant patronal, il estime que "c'est aussi une question de personne: il se trouve que M. Schwarzenbach est Zurichois. En dehors de lui il n'y a rien. Ou presque. Je pense également que les Zurichois manquent de maturité politique" (extraits des réponses rapportées par la FAL, le 14.5.1970).

32) Conclusion de l'enquête menée à Bâle, FAL, 15.5.1970 (commentaire du journaliste).

33) Extraits des réponses d'E. Blank, député socialiste au Grand Conseil bâlois, partisan de l'initiative Schwarzenbach, rapportées par la FAL dans le second article consacré à Bâle.

34) Titres des articles parus les 19 et 22 mai 1970.

35) FAL, 19.5.1970 (introduction de la rédaction).

36) "Imaginez, messieurs, que l'initiative de M. Schwarzenbach soit acceptée le 7 juin. Qu'arrrivera-t-il au Tessin? Quels secteurs de l'économie tessinoise sont-ils les plus menacés? En cas d'acceptation de l'initiative quel serait le secours des frontaliers? Et des saisonniers? Le Tessin est, par excellence, canton frontière...", questions posées lors de l'entretien reproduit dans la FAL du 19.5.1970.

37) Extraits d'une déclaration du secrétaire cantonal de la FOMH, rapportée dans la FAL du 22.5.1970.

38) Cette estimation publiée sous forme d'introduction à l'interview du 22 mai 1970 sera appuyée par plusieurs interventions:
"Comme vous le dites, la communauté de langue entre Tessinois et Italiens nous rend la tâche plus facile. Mais cela n'empêche pas qu'une partie des gens réagissent d'une manière primitive, et soient enclins à voter positivement"; "M. Schwarzenbach dispose de pas mal de fanatiques ici"; "(...) Les contacts avec les Italiens du Sud sont déticats. Leur caractère est souvent plus renfermé. Chez l'homme de la rue, il peut en résulter des jugements assez égoïstes"; "La jeune génération a probablement oublié la période du fascisme. Mais pour les anciens c'est moins certain" (Extraits des réponses publiées dans la FAL le 22.5.1970).

39) FAL, 22.5.1970.

40) Titre du septième article paru dans la rubrique: "Enquête: les étrangers dans nos louables cantons".

41) Introduction du journaliste, FAL, 23-24 mai 1970.

42) FAL 23-24 mai 1970.

43) FAL, 25.5.1970.

44) Titres des deux articles parus à l'occasion de la neuvième et dernière interview publiée dans la rubrique: "Enquête: les étrangers dans nos louables cantons".

45) FAL, 26.5.1970.

46) FAL, 26.5.1970, analyse du journaliste.

47) "Les Italiens se marient encore beaucoup entre eux" (un ecclésiastique)
"...dans notre département 'carrosserie' la proportion des étrangers y est plus forte et, tout naturellement, les meilleurs d'entre eux ont accédé à des positions importantes. Nous savons que certains Suisses en ont conçu une certaine mauvaise humeur..." (déclaration d'un responsable administratif d'Aluminium-Suisse, Chippis).
"...Il y a eu de la méfiance. Vers 1950, le Valais souffrait encore de sous-emploi. Puis, il y a eu le 'boom', la construction des barrages. Du coup, le plein emploi était assuré et, même, des ouvriers étrangers étaient importés. Mais, pour les Suisses, les nouveaux venus ne devaient pas s'installer. En cas de récession, priorité devrait être accordée aux travailleurs de chez nous, et les étrangers renvoyés chez eux. C'était une manière de se protéger contre l'avenir. Aujourd'hui, tout a changé, tout le monde travaille." (déclaration d'un responsable des syndicats chrétiens).

"...la naturalisation est souvent chère (...) En d'autres temps, les Valaisans pêchaient par excès contraire. Or, un bon nombre tombèrent à la charge de l'assistance. Depuis lors, l'on est prudent!" (Déclaration du chef du Département de l'Intérieur). (FAL, 26.5.1970).

48) Chroniqueur régulier du quotidien La Suisse.

49) FAL, 27.5.1970.

50) "Je sais que la mode est de donner la parole à tout le monde depuis que la télé tend ses micros à tous les coins de rues pour faire pris sur le tas, "en prise directe avec l'événement" -comme disent les réalisateurs. Mais je n'ai jamais aimé les modes (...) De toute façon, son "article", qui n'est même pas une lettre car c'est un torchon, n'avait rien à faire, ma chère Julie, dans le courrier de vos lecteurs! Quand on a de tels correspondants, on ne s'en vante pas". (Extrait de la lettre ouverte à la FAL, 27.5.1970).

51) FAL, 29.5.1970.

52) FAL, 28.5.1970.

53) FAL, 21.5.1970, extrait d'un éditorial qui réaffirme l'engagement de la FAL.

54) Titre d'un éditorial paru dans la FAL le 4.6.70.

55) FAL, 4.6.70.

56) Editorial paru le 5.6.70.

57) "Raisonnement autour de l'initiative", FAL, 5.6.70.

58) FAL, 6-7 juin 70.

59) Citons à titre d'exemple cette déclaration publiée dans la FAL du 21.5.70:
"Ce journal a joué, nous le croyons du moins, son rôle d'informateur en organisant un dialogue aussi libre, aussi vif. La totale unanimité de la presse vaudoise et suisse contre l'initiative nous avait, d'ailleurs, créé l'impérieuse obligation d'offrir la plume à ceux qu'étouffait l'impossibilité de donner leur avis" (Extrait d'un bilan de la campagne publié dans un éditorial de la FAL, le 4.6.70).

60) Voir l'éditorial publié dans la FAL du 10 avril 70:
"Et si de notre côté, nous ne nous dispensons pas de discuter, d'argumenter et -tout simplement- d'informer, nos lecteurs voudront bien, nous le souhaitons, accepter avec nous plus qu'un dialogue: 'un jeu de la vérité'".

61) Cette lettre signée "un abonné" est datée du 19.5.1970.

62) Lettre anonyme, non datée, non publiée.

63) Extrait non publié d'une lettre signée et datée. La FAL publiera un autre passage de cette lettre le 25-26 avril 1970.

64) Extrait d'une lettre publiée par la FAL le 21.4.1970.

65) Lettre signée, datée du 12.6.1970, non publiée.

66) L'analyse comparative des lettres manuscrites d'une part, des extraits publiés dans le journal d'autre part met en évidence cette sélection. Nous n'avons pas procédé à une comparaison systématique car nous ne disposons que de 90 lettres manuscrites soit moins du tiers des textes envoyés par les lecteurs à la FAL. Un exemple limité permet néanmoins de montrer comment un ensemble de discours individuels se trouve transformé par le fait d'être intégré comme discours rapportés au sein d'un autre discours, celui de la rédaction.

67) Seule une minorité -en général les auteurs des lettres écartées, censurées- aura été sensible au caractère massif que représente une telle intervention. Et si quelques lecteurs soulignent la "partialité" de la rédaction, aucun d'eux n'a noté que le "Courrier des lecteurs" est en fait une partie constituante du discours propre de la FAL.

68) Extraits non publiés.

69) Donnons, à titre d'exemples, quelques extraits de telles lettres, toutes signées, mais écartées par la rédaction:
* "Monsieur le Rédacteur,
Concerne main d'oeuvre étrangère et initiative Schwarzenbach.
Le dénigrement du peuple, du citoyen suisse, a assez durer, vos correspondants où journalistes n'ont-ils rien d'autres à écrire?
M Defayes et autres journalistes, sont bien mal intentionnés en s'engageant dans une honteuse campagne de dénigrement de notre pays et du citoyen.
Le restant de colère de Dieu ne subsiste que dans leurs cerveaux.
Les citoyens suisses ne sont pas des assassins comme prétend Defayes, quand à aller boire notre café ailleur, c'est l'affaire de chacun, et nous avons bu du café avant l'arrivée des Italiens et Espagnol et nous boirons encore après leur départ" (lettre datée du 12 avril 70).
* "Votre Sieur Defayes n'est pas un homme, ni un Suisse, ni un Valaisan, il est le néant ou un salaud. Car s'il est Suisse, un homme et pas un salaud qu'il aille alors parler avec les ouvrières suisses de chez..." suggère un lecteur qui énumère une série de lieux, entreprises et gérances, où selon lui les suisses sont désavantagés par rapport aux italiens et aux espagnols (lettre datée du 7 avril 70; l'auteur précise qu'il est lui-même vaudois, protestant et ancien mobilisé 1939-45).

* "Un article paru dans votre Journal signé DEFAYES journaliste. Quelles pensées peut-on donner sur son article
Les Suisses sont des Assassins
Pour moi cette personne ne mérite pas d'être des Votres Pour un Universitaire si c'est tout ce qu'il a appris pendant ses études il ne doit pas avoir suivi ses cours Universitaire sa place est plutôt à la pelle et la pioche.
Pour moi, j'al honte de se voir traiter de cette façon". (lettre datée du 10 avril 70; la FAL a repris un autre passage de ce texte dans sa rubrique "Monsieur le rédacteur": une anecdote concernant un groupe d'entrepreneurs italiens, FAL, 24.4.1970).

70) Fait rapporté par la FAL dans un éditorial publié le 21.5.1970 sous le titre "Notre débat nous a mené loin" et dans lequel la rédaction tire le bilan de son "Courrier du 7 juin".

71) Extrait publié dans la FAL du 11-12 avril 1970 dans la rubrique "Monsieur le Rédacteur", sous-titrée "A la corbeille!"

72) Extrait publié dans la FAL du 14.4.1970 dans la rubrique "Monsieur le Rédacteur", sous-titrée "A la corbeille! (suite et fin)".

73) Extrait publié par la FAL le 10 avril dans la rubrique "Monsieur le Rédacteur" sous-titrée "Les Suisses et la 'racaille'".

74) Extrait publié par la FAL le 14.4.1970 dans la rubrique "Monsieur le Rédacteur" sous-titrée "A la corbeille! (suite et fin)".

75) FAL, 10.4.1970.

76) FAL, 11-12 avril 1970.

77) FAL, 14.4.1970.

78) Extrait d'une lettre non publiée dont l'auteur est resté anonyme. Datée du 10.4.1970.

79) Extrait d'une lettre non publiée, anonyme; copie de l'original datée par la rédaction, 15.4.1970.

80) Extrait d'une lettre non publiée, anonyme, sans date.

81) Extrait de l'éditorial publié le 21 mai dans la FAL.

82) "Nous avions appris, par une explosion de mine, que nous avancions en terrain dangereux". FAL, 21.5.1970.

83) Extrait de la dernière partie de l'éditorial du 21 mai intitulée "Continuons".

II. La Suisse 1970, analyse comparée

Confrontée à la même situation politique et partageant pour l'essentiel les positions défendues par la **FAL**, **La Suisse** a procédé à une mise en discours qui se différencie de celle décrite jusqu'ici sur plus d'un point. L'étude du discours de ce quotidien portera essentiellement sur les formes particulières prises par une argumentation politique qui, sur le fond, était semblable à celle de la **FAL**.

1. "Oui ou non ? Restez, deux semaines durant, à l'écoute de 'La Suisse' "

A dix-neuf jours du scrutin, **La Suisse** ouvre un dossier relatif à la seconde initiative contre la surpopulation étrangère. Plus brève que celle de la **FAL**, la campagne de **La Suisse** est aussi moins dense.
Nous donnons un tableau analogue à celui que nous avons proposé pour la campagne **FAL** 70; pour faciliter la comparaison, nous indiquons en outre, pour chacune des campagnes, le nombre total des articles parus dans les huit rubriques retenues.

* Les articles en faveur de l'initiative sont, comme dans la **FAL**, peu nombreux: deux articles d'opinion appuient les propositions de l'Action nationale, neuf lecteurs expriment leur soutien à Schwarzenbach, trois articles rapportant des faits d'actualité émettent un avis favorable à son projet. Dans le discours de **La Suisse** les adversaires de Schwarzenbach occupent également la position dominante: sur les treize locuteurs collectifs dont le discours est rapporté, onze se prononcent contre l'initiative; les informations sur la campagne sont orientées contre le projet, enfin sur vingt-quatre annonces publicitaires, seize appellent à voter NON.

CAMPAGNE DE LA SUISSE 1970

	La Suisse 18.5.70–24.5.70			La Suisse 25.5.70–31.5.70			La Suisse 1.6.70–7.6.70		
Articles de la rédaction	1	0	0	2	0	0	1	2	0
Planification de la campagne de presse	13	0	0	11	0	0	2	0	0
Articles d'opinion	0	4	2	0	5	0	0	2	0
Articles d'experts	0	0	0	0	0	0	5	0	0
Informations sur la campagne	5	2	0	4	14	1	4	11	2
Echos de la presse nationale et internationale	1	0	0	0	0	0	0	1	0
Courrier des lecteurs	0	0	0	0	0	0	34	9	9
Annonces payantes	0	1	1	0	6	2	0	9	5
Mots d'ordre de vote	N/O	N	O	N/O	N	O	N/O	N	O

COMPARAISON CAMPAGNES LA SUISSE/FAL

	Total des articles La Suisse 18.5.70–7.6.70			Total des articles FAL 18.5.70–7.6.70			Total des articles FAL 31.3.70 7.6.70		
Articles de la rédaction	4	2	0	2	8	0	6	22	0
Planification de la campagne de presse	26	0	0	12	0	0	46	0	0
Articles d'opinion	0	11	2	0	14	1	0	17	2
Articles d'experts	5	0	0	0	0	0	1	1	0
Informations sur la campagne	13	27	3	4	12	1	21	25	1
Echos de la presse nationale et internationale	1	1	0	2	0	0	2	3	0
Courrier des lecteurs	34	9	9	4	20	22	37	127	90
Annonces payantes	0	16	8	0	6	2	0	7	2
Mots d'ordre de vote	N/O	N	O	N/O	N	O	N/O	N	O

* Jour après jour la rédaction invite ses lecteurs à suivre la campagne qu'elle organise: elle annonce les articles du lendemain et rappelle régulièrement les articles parus. Ces adresses aux lecteurs assurent l'unité d'un discours qui se construit ici principalement à travers des discours rapportés et repris. Alors que le journal ne publie que six articles sous forme de discours directs, il fait paraître treize articles d'opinion dans lesquels s'expriment diverses personnalités, cinquante-deux prises de parole individuelles de lecteurs -dont trente-quatre sous forme de questions rapportées-, cinq interventions d'experts, quarante-trois informations relatives à la campagne de votation, deux extraits de journaux, enfin vingt-quatre annonces publicitaires.
* **La Suisse** met en place un débat dans lequel la rédaction ne s'implique pas en tant que telle. Elle ne polémique pas. Elle s'efface derrière des positions qu'elle rapporte sans commentaires. Elle ne s'énonce explicitement qu'à deux reprises: le premier jour, dans la présentation de sa campagne, elle précise les motifs pour lesquels elle ouvre un dossier avant le scrutin populaire; dix jours plus tard elle invite ses lecteurs à lui poser des questions. Dans les deux cas elle s'abstient de toute prise de position explicite. Elle insiste sur la nécesité d'informer ses lecteurs le plus largement possible, afin que chacun puisse se faire une idée précise de l'objet soumis au vote et des conséquences d'une éventuelle adoption du projet de l'Action nationale.
  Cette conception de la campagne se matérialise d'une part dans le nombre important d'informations concernant cette votation -prises de positions des partis politiques, d'associations diverses, de fédérations syndicales, annonces ou comptes-rendus d'assemblées, de meetings, de tables rondes, d'actions publiques, manifestations, occupations d'églises, etc.-, d'autre part dans le fait que le journal accorde davantage de place aux interviews de personnalités qu'à des arguments directement pris en charge par la rédaction.
* Contrairement à la **FAL**, **La Suisse** ne suscite pas la controverse. Les articles de la rédaction sont moins nombreux (6 dans **La Suisse**, 28 dans la **FAL** sur l'ensemble de la campagne). Un seul prend clairement position contre Schwarzenbach; un autre article, polémique celui-là, s'oppose à l'initiative. Il est signé par Jack Rollan, chroniqueur satirique du journal. Dans cet article, qui rappelle les pages rédigées pour la **FAL**, l'auteur plagie une nouvelle fois le style des lettres de lecteurs partisans de Schwarzenbach. La satire, bien que violente, n'a pas, dans le cadre d'une chronique humoristique régulière le même effet polémique ni la même importance que dans la **FAL**. Enfin dans les informations sur la campagne la rédaction prend indirectement position contre l'initiative en rendant compte de manière positive d'une occupation d'église par des

travailleurs suisses et immigrés. Ces trois articles sont publiés en fin de campagne.

* Les lecteurs occupent une place moins centrale dans **La Suisse**. Ils ont la parole à deux reprises et le débat est plus contrôlé. Ils n'ont pas l'occasion de se répondre dans les colonnes du journal: à trois jours du scrutin la rédaction reproduit trente-quatre questions auxquelles elle répond par la voix de spécialistes -juristes, psychologues- censés éclairer l'opinion des lecteurs. Le lendemain paraissent dix-huit lettres réparties de manière égale selon les mots d'ordre de vote défendus par leurs auteurs (9 pour / 9 contre).
* Contrairement à la **FAL** qui avait d'abord engagé le débat avec ses lecteurs, ne s'adressant aux personnalités politiques que dans un second temps, **La Suisse**, avant de leur ouvrir brièvement ses colonnes, informe ses lecteurs des différentes positions défendues par des personnes présentées comme représentatives. Tout se passe comme si, avant de lire les articles du journal, en particulier les différentes interviews et les réponses de spécialistes à leurs questions, les lecteurs n'avaient aucune opinion. **La Suisse** ne cherche pas, comme l'a fait la **FAL**, à instaurer un débat entre elle et ses lecteurs: elle les place dans une position de demandeurs d'informations.

La rédaction de **La Suisse** a-t-elle cherché à s'exposer le moins possible à la critique, de peur de perdre certains lecteurs en raison du tour passionnel qu'avait pris le débat? Estimait-elle avoir une marge de manoeuvre moins grande que la **FAL** en raison du type de diffusion propre à l'un et l'autre quotidien (vente au numéro / vente par abonnement)? Ou jugeait-elle qu'une campagne présentée comme informative servirait mieux la cause qu'elle entendait défendre? Le fait est que **La Suisse** a évité tout affrontement direct. Mais nous verrons que, si son argumentation a pris des formes différentes, les positions qu'elle défend sont bien les mêmes que celles de la **FAL**.

2. Un dossier d'information

D'emblée **La Suisse** se présente à ses lecteurs dans son rôle de moyen d'information. Une introduction signée par le journaliste responsable justifie la nécessité d'une campagne d'information:

> "Une importante campagne anti-Schwarzenbach n'est pas parvenue à lever certaines interrogations légitimes. C'est pourquoi vous apprécierez de pouvoir faire le point avec nous".[1]

Face au choix qu'impose le vote, la rédaction adopte une position ouverte, mais elle souligne que "sous cette alternative vieille comme le monde se cache une option décisive pour notre avenir économique et social"[1]; et pour permettre à ses lecteurs de

trancher valablement, elle propose "un large panorama des problèmes soulevés par cette votation des 6 et 7 juin"[1]. Le journal se définit ici comme simple support des opinions rapportées:

"Aujourd'hui, c'est M. James Schwarzenbach qui nous expose, avec la logique et la sûreté qui lui sont coutumières, les raisons d'être de son initiative. Dès demain, les thèses de M. Schwarzenbach subiront le feu de ceux qui les critiquent. Ces derniers sont nombreux. Personne, en fait, n'est à la fois représentatif d'un grand secteur de la vie du pays et partisan ouvert de M. Schwarzenbach."[1]

Le journal assigne à sa campagne un objectif double: montrer pourquoi cette initiative a vu le jour en Suisse, à quelles préoccupations elle répond; informer les lecteurs des conséquences de la solution proposée:

"M. Schwarzenbach et son initiative seraient, aujourd'hui, inconnus de tous, si, dans le passé des erreurs n'avaient pas été commises par les milieux économiques et les pouvoirs publics. Le faire savoir sera l'une des raisons d'être de notre campagne d'information. La principale demeurant, cela va de soi, de vous permettre de faire un choix raisonné".[1]

Contrairement à la **FAL** qui d'emblée avait manifesté sa ferme opposition aux solutions proposées par M. Schwarzenbach, ne lui ouvrant ses colonnes qu'après un mois et demi de campagne et, avant tout, par souci de respecter les règles du "jeu démocratique"[2], **La Suisse** ouvre sa campagne par une interview du principal promoteur de l'initiative: "M. James Schwarzenbach que voulez-vous?" Les réponses du conseiller zurichois sont rapportées sans commentaire: le journaliste ne laisse pas transparaître ses propres positions.

Dix interviews, reproduites sous forme d'une série de questions-réponses énoncées en style direct, vont suivre, plaçant à chaque fois une personnalité représentative face au journaliste. Annoncée à la une par une brève note, chacune occupera près d'une page du quotidien.

A l'instar de Schwarzenbach et d'un autre partisan -un avocat genevois- également interviewé, cinq interlocuteurs, tous adversaires de l'initiative, affirment au cours de leur entretien qu'il faut mettre un frein à l'immigration, que la politique officielle de contingentement a été inefficace. Pour eux, même s'il faut la combattre, l'initiative aura eu le mérite de porter au grand jour un malaise réel. Trois d'entre eux sont des dirigeants syndicaux. Tout en insistant sur le caractère inhumain du projet de Schwarzenbach, ils rappellent, comme ils l'ont fait dans la **FAL**, que les syndicats se sont battus depuis le début des années cinquante pour une réglementation effective de la main-d'oeuvre étrangère. Au fil des questions et des réponses, il apparaît là aussi qu'il existe certains points communs entre les propositions des direc-

tions syndicales et l'initiative Schwarzenbach[3].

Le président d'une coopérative arrive à son tour, mais par une voie différente, à la conclusion qu'il faut réduire le contingent des travailleurs immigrés[4]; à l'encontre des responsables syndicaux, il estime que les mesures proposées par le Conseil fédéral sont parfaitement adaptées à la situation. Enfin un représentant patronal souligne les faiblesses de la politique des autorités en matière d'immigration. Tout en souhaitant que le peuple rejette l'initiative, il estime qu'une éventuelle adoption n'aurait pas nécessairement des implications catastrophiques au niveau économique; les dispositions prises en mars 70 par le Conseil fédéral lui paraissent être "dans la ligne de l'initiative Schwarzenbach. Donc, conclut-il cela ne peut pas créer une situation 'révolutionnaire'"[5]. Adepte d'une diminution de la main-d'oeuvre immigrée, il préconise, pour les industries suisses, le recours à la sous-traitance dans les pays limitrophes qui disposent d'une main-d'oeuvre abondante[6].

Les quatre autres discours rapportés mettent l'accent sur les conséquences néfastes qu'entraînerait l'initiative et montrent qu'elle introduirait plus de difficultés qu'elle n'en résoudrait. Mais tous estiment que la présence permanente des étrangers en Suisse pose des problèmes qu'il est urgent de résoudre. Le président de la Fédération horlogère et le directeur d'une coopérative pensent qu'il faut s'attacher à la question de l'assimilation et d'une meilleure intégration des travailleurs étrangers[7]. Le directeur de l'Association des industries vaudoises souscrit à la solution de stabilisation du Conseil fédéral mais insiste en même temps sur le fait qu'il n'y a actuellement aucun risque d'emprise étrangère, vu le type d'immigration que connaît la Suisse depuis le début des années cinquante[8]. Une opinion recueillie en 1968, celle du sous-directeur de la Police fédérale des étrangers et reproduite le 27 mai 70 sous forme rapportée, présente une analyse analogue[9].

Entre le 18 et le 29 mai tous les interlocuteurs du journaliste s'inscrivent, à un titre ou un autre, au sein d'un même consensus: le danger de surpopulation étrangère existe et il faut le combattre. Les désaccords portent sur l'appréciation de l'actualité de ce danger et sur les méthodes qu'il s'agit de mettre en oeuvre pour résoudre les problèmes posés par une présence permanente de travailleurs étrangers en Suisse. Mais les catégories **Suisses / étrangers, intégrité nationale / surpopulation et emprise étrangère**, relevées dans les enquêtes de la **FAL**, sont également dominantes dans le discours de **La Suisse**.
Seule la mise en discours de ces catégories varie d'un journal à l'autre. La **FAL** introduit et commente systématiquement les interviews qu'elle rapporte; elle prend en charge une série de

valeurs propres au discours patriotique et les présente sous la forme directe. **La Suisse**, elle, ne commente aucune des réponses qu'elle rapporte. La stricte alternance des questions-réponses crée l'illusion qu'on retrouve dans les pages du journal les mots mêmes de chacun des interlocuteurs. Les valeurs propres au discours patriotique sont énoncées par ces interlocuteurs dans un discours présenté sous la forme rapportée qui produit ici un double effet:

* un effet de distanciation: la rédaction ne prend pas directement en charge les positions rapportées; le discours qu'elle met en circulation apparaît comme **le discours des autres**;
* un effet d'objectivité: s'effaçant derrière les propos qu'elle rapporte, la rédaction paraît absente du discours.

Le journal crée ainsi l'illusion qu'il n'est qu'un support de la parole d'autrui, qu'il informe de manière neutre et laisse toutes les positions s'exprimer librement, en un mot qu'il permet à ses lecteurs d'entendre tous les points de vue et de se faire ainsi une opinion propre avant l'échéance du 7 juin.

3. "LECTEURS 'La Suisse' vous répond ! avec l'aide de différentes personnalités"[10)]

Après dix jours d'une campagne axée sur le discours de locuteurs collectifs extérieurs à la rédaction, **La Suisse** publie à trois reprises l'appel suivant:

LECTEURS

Depuis le 18 mai, nous vous avons présenté les divers problèmes soulevés par l'initiative Schwarzenbach. Qu'en pensez-vous, maintenant que ce sujet a été largement traité ? Quelles sont les questions qui se posent encore à vous ?

« LA SUISSE » VOUS RÉPOND !

avec l'aide de différentes personnalités

Le service de renseignements de notre journal sera à votre disposition vendredi 2º mai de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures. Téléphonez-lui !

(022) 25 53 97

Vos questions et les réponses seront publiées dans « La Suisse » du mercredi 3 juin

La rédaction établit ici avec ses lecteurs un rapport de type pédagogique. Avant l'épreuve finale -le vote-, elle s'inquiète des points que son information aurait laissés dans l'ombre. Durant la première partie de sa campagne, et alors même qu'elle recevait déjà de nombreuses lettres de ses lecteurs, la rédaction n'a pas fait état de leur position; elle a jugé nécessaire de les informer d'abord en s'appuyant sur la compétence et la représentativité de personnalités. Ce premier dossier une fois diffusé, le journal considère qu'il est possible de donner la parole à ceux auxquels il était destiné:

> "Depuis le 18 mai, nous vous avons présenté les divers problèmes soulevés par l'initiative Schwarzenbach. Qu'en pensez-vous, **maintenant** que ce sujet a été largement traité?".[10]

La rédaction quant à elle ne prendra position qu'en fin de campagne, le 31 mai et le 1er juin. Sous le titre "Du 'Petit livre rouge' à M. J. Schwarzenbach", elle fait paraître deux articles signés par un de ses rédacteurs parlementaires. Le premier s'emploie à rapprocher deux événements sans rapport apparent l'un avec l'autre: d'une part la querelle suscitée au sein de la Société suisse des écrivains par la coopération de son président, M. Maurice Zermatten, à la rédaction du petit livre rouge 'Défense civile' et d'autre part "l'entreprise qui porte le nom de M. James Schwarzenbach".

> "Il nous paraît évident, en effet, que toutes deux procèdent d'un seul et même sentiment que, dans le 'Journal de Genève' M. Bernard Béguin a fort justement qualifié de "nostalgie". Nostalgie, dans le cas de M. Schwarzenbach (...) par le refus des faits (...) et le désir de revenir à l'économie du passé qui l'anime: nostalgie évidente, dans le cas du 'Petit livre rouge', d'un temps où le libre examen et la libre expression étaient encore sévèrement contrôlés, soit par l'Eglise, soit par l'Etat".[11]

Le journaliste analyse l'événement qui lui paraît avoir "un caractère plus général" parce qu'il met en jeu un mécanisme connu depuis longtemps: accuser de "traîtres à la patrie ceux qui ne se sentiraient ni le goût ni la possibilité d'en accepter les étouffantes normes".[11] Dans le second article, le journaliste critique vivement l'initiative contre la surpopulation étrangère ainsi que son porte-parole, James Schwarzenbach. Quatre sous-titres polémiques[12] organisent un virulent pamphlet contre le conseiller national zurichois. Le journaliste y dénonce le caractère excessif de la solution proposée et se demande comment un homme "intelligent" peut en arriver à mobiliser au sein du peuple des "instincts" aussi sordides sans se désolidariser ouvertement de toute cette bassesse et avouer que ce n'est pas là ce qu'il recherchait:

> "...il était exactement renseigné sur les instincts qu'il allait mobiliser et sur la lie qu'il allait agiter. C'est en quoi -à moins

qu'il ne soit neurasthénique, répétons-le – il est impardonnable"[13]

Après la publication de cet article, seul discours direct dans lequel la rédaction ait adopté un ton polémique, le journal renoue avec son rôle "d'informateur". Le 3 juin paraissent, sous le titre "Questions de lecteurs / Réponses de spécialistes", trente-quatre questions-réponses regroupées par la rédaction sous diverses rubriques: "Problèmes juridiques", "Xénophobie", "Le logement", "Travail des Suisses", "Questions diverses".[14]

La Suisse

OUVRE LES DOSSIERS SUISSES

A la suite des différents interviews que nous avons publiées, notre rédaction a reçu de très nombreux appels téléphoniques. Le caractère avant tout émotionnel de l'initiative est mis en évidence par le fait que de très nombreuses questions revêtent la forme anonyme : plusieurs lecteurs renoncent à décliner leur identité ! Par souci d'information, nous répondrons également à ces personnes, étant entendu que nous avons fait appel à plusieurs spécialistes pour rédiger nos réponses.

Questions DES LECTEURS

Réponses DES SPÉCIALISTES

Problèmes juridiques

INITIATIVE SCHWARZENBACH

VOTATION DES 6 ET 7 JUIN

Xénophobie

Le logement

Travail des Suisses

Questions diverses

Ces quelques exemples tirés de la page spéciale du 3 juin, annoncée "à la une" sous le titre "Initiative Schwarzenbach, réponses à nos lecteurs", mettent en évidence les points suivants:

* Contrairement aux lecteurs de la **FAL** ceux de **La Suisse** sont

présentés comme encore indéterminés par rapport à la consultation des 6 et 7 juin. A quelques jours du scrutin, ils ne discutent pas, ils interrogent. Le journal ne polémique donc pas, il renseigne.

* Les règles du jeu fixées par la rédaction sont différentes de celles de la **FAL**. **La Suisse** tient compte des appels anonymes. Elle ne fait pas de l'identité de ses correspondants un critère de sélection. Son souci de ne pas laisser avant le scrutin des questions sans réponses semble primer sur le reste. Elle s'en explique:

  "Le caractère avant tout émotionnel de l'initiative est mis en évidence par le fait que de très nombreuses questions revêtent la forme anonyme: plusieurs lecteurs renoncent à décliner leur identité! Par souci d'information, nous répondrons également à ces personnes, étant entendu que nous avons fait appel à plusieurs spécialistes pour rédiger nos réponses".[15)]

  Sans nier l'existence d'un débat passionnel, la rédaction réintègre les diverses interventions dans un cadre qui les neutralise.

* Chaque appel téléphonique est présenté comme une question à caractère informatif, formulée directement (**Comment faut-il réagir...**) ou indirectement (**Mlle Ch. R. demande si...**), suivie d'une réponse du spécialiste concerné, énoncée brièvement et de manière parfaitement neutre. Cet échange est le résultat d'une mise en scène: le dialogue n'est direct qu'en apparence et le débat politique est ici réduit à un échange informatif qui prend une forme pédagogique.

* Les questions sont en réalité hétérogènes. Si quelques-unes présentent effectivement une demande d'information, plusieurs d'entre elles ont avant tout un caractère rhétorique et polémique; mais leur forme écrite et la réponse "technique" transforment leur fonction. La question **Trouvez-vous normal que...** appelle une prise de position du type **Non je ne trouve pas normal....** Or l'expert refuse de trancher; il rappelle seulement les thèses en présence (**Monsieur Schwarzenbach estime... / ceux qui sont contre estiment...**).

  Formulée ainsi, la question est ambiguë dans la mesure où elle télescope plusieurs énoncés différents voire contradictoires. La formule "est-il normal d'accueillir tant d'étrangers" appartient en soi au discours des partisans de l'initiative, mais complétée par "sans leur procurer un logement, et que maintenant on leur demande de retourner chez eux", cette formule, tout en se rapprochant du discours des opposants, contient alors au moins deux conclusions implicites:

  1) il faut procurer des logements aux étrangers;

  2) il ne faut pas leur demander de retourner chez eux.

  L'expert, sans répondre explicitement à la question, développe un discours propre: "L'erreur a été commise au moment de

l'accueil!", mais il ne précise pas si l'erreur a consisté à accueillir des étrangers ou à ne pas leur construire des logements. En outre la forme passive ("a été commise") n'est pas déterminée par un agent. Les autorités, qui sont bien en cause ici, ne sont pas désignées comme auteurs de "l'erreur". L'expert ramène la question complexe dans les limites du vote alternatif: le peuple ne se prononcera que sur le renvoi éventuel des étrangers.
Cette mise en discours consistant à reformuler chaque appel téléphonique et à le classer en fonction des réponses qu'y apportent les experts enferme chaque intervention dans un schéma uniforme qui annihile le caractère affirmatif ou polémique que pouvaient avoir certaines prises de paroles. Elle ne se contente pas de fixer les règles d'un jeu, elle le dirige. Ce n'est pas le discours de ses lecteurs qu'elle met en circulation, c'est un discours qu'elle a préalablement construit.

Le 4 juin paraît sur une page entière une série de lettres de lecteurs. Les critères de sélection sont différents de ceux de la **FAL**:

"L'initiative Schwarzenbach nous a valu un courrier si abondant qu'il nous est impossible de reproduire ci-dessous toutes les lettres reçues, ni chacune d'entre elles dans son intégralité. Nous en avons donc choisi quelques-unes, parmi les plus significatives, exposant tant le point de vue des partisans que celui des adversaires de l'initiative Schwarzenbach et nous en avons utilisé les passages les plus caractéristiques".[16)]

La Suisse ne précise rien sur le sort réservé aux écrits "injurieux" ou "anonymes". Son intervention sur le discours des lecteurs est d'un autre ordre:

"Nous avons éliminé, entre autres, les considérations par trop locales tout en nous permettant de redresser ici ou là certains textes de manière à les rendre encore plus intelligibles"[16)]

En quoi a consisté le redressement des lettres par la rédaction? Suppression du caractère injurieux de certaines expressions ou de lettres qui attaquent ouvertement le journal ou tel autre adversaire politique? Rétablissement d'ordre stylistique, syntaxique ou simplement corrections des fautes d'orthographe? En fait la rédaction de **La Suisse** a implicitement appliqué les critères que la **FAL** avait énoncés explicitement: aucune des dix-huit lettres n'est anonyme, aucune ne présente des formes insultantes ou injurieuses; toutes sont publiées dans une langue conforme aux normes du français standard.
De ce point de vue la rédaction de **La Suisse** a contrôlé plus étroitement le discours de ses lecteurs que la **FAL**, en le "redressant", ou plus simplement en écartant une série de lettres classées comme moins "significatives". Elle a en outre publié en une seule fois les lettres de ses corrrespondants, en veillant à

les répartir de manière stricte selon les prises de positions de leurs auteurs regroupées sous deux titres qui schématisent le débat au maximum: "Ceux qui sont 'pour'..." / "...et ceux qui sont 'contre'".[17]

4. Un dossier qui dépassionne le débat

Tout au long de sa campagne, la rédaction de **La Suisse** a donné une traduction dépassionnée du débat. Sa volonté d'informer ses lecteurs et d'offrir l'image la plus objective possible se marque jusque dans le traitement de l'information proprement dite. Comme la **FAL**, elle publie les différentes prises de positions officielles, rend compte des assemblées publiques, annonce et commente les émissions de télévision. Mais contrairement à la **FAL** qui publie jusqu'au dernier jour des discours où le vote est présenté comme une épreuve redoutable pour la démocratie, **La Suisse** ne fait que suggérer l'importance de cette consultation. Alors que la **FAL** renforce ses positions par les informations générales qu'elle rapporte sur la campagne, donnant à travers les titres, la mise en page et les commentaires, une importance considérable aux déclarations des adversaires de Schwarzenbach, **La Suisse** présente les mêmes informations de manière neutre. De nombreux titres coiffant des prises de positions relatives à la consultation n'indiquent pas expticitement que l'événement rapporté est en relation directe avec le vote[18]. Un exemple: le 28 mai les deux quotidiens publient une déclaration du Conseil fédéral; le texte en est identique dans les deux journaux. La **FAL**, dans son commentaire, en fait un événement politique alors que **La Suisse** ne relève même pas le caractère exceptionnel d'une telle déclaration. Un article intitulé "Les mesures de stabilisation du gouvernement" développe un passage du texte et rappelle, sans autre commentaire, le contenu des mesures édictées par le Conseil fédéral le 16 mars 1970. Les titres choisis sont également significatifs de la différence du traitement de l'information par les deux rédactions: "Déclaration du Conseil fédéral" dans **La Suisse**; "Le Conseil fédéral descend dans l'arène: votation du 7 juin: 'votez NON'" dans la **FAL**. Le commentaire que celle-ci propose, intitulé "l'enjeu", accentue le caractère solennel de la déclaration.

Deux stratégies pour un même NON

Similaires du point de vue des positions politiques qui y sont défendues et des locuteurs qui s'y énoncent, les discours de la **FAL** et de **La Suisse** sont différents dans les formes que prend le débat et dans la mise en scène de ces divers locuteurs.

La même interrogation a traversé les deux journaux: et si le peuple et les cantons acceptaient l'initiative, que se passerait-il? La même analyse politique a motivé leur campagne: une victoire de Schwarzenbach poserait non seulement des problèmes considérables pour l'économie nationale, mais risquerait de modifier le système d'hégémonie des partis politiques, voire de compromettre la démocratie de concordance. Chacun des quotidiens a mis en place des locuteurs extérieurs à la rédaction, qu'ils soient individuels (les lecteurs) ou collectifs (représentants de l'Etat, des autorités politiques, des syndicats, de l'église ou de groupes d'intérêts). Le choix des locuteurs collectifs s'est fait en fonction d'une estimation analogue des rapports de forces sociaux et politiques propres à la formation sociale suisse du début des années 70. Le "jeu démocratique" organisé par la **FAL** ou le "souci d'informer" propre à **La Suisse** exigeaient l'ouverture des journaux aux promoteurs de l'initiative pour maintenir intacte aux yeux de la majorité des lecteurs l'image d'objectivité de la presse; mais cette ouverture tenait compte aussi d'un rapport de forces alors favorable à Schwarzenbach et à son mouvement. Il était impossible de nier le droit à la parole d'une force politique qui reposait sur un mouvement de masse.

Face à lui, les partis n'ont pas joué le rôle d'interlocuteurs centraux. Les journaux se sont adressés aux diverses personnalités en fonction des places qu'elles occupaient dans l'économie nationale et non en raison de leur affiliation à telle ou telle formation politique. Ce fait tient au rôle essentiellement électoral des partis politiques en Suisse et à leur faiblesse relative, due au fonctionnement fédéraliste.
Dans les deux cas, la mise en scène des campagnes a été organisée dans les cadres fixés par l'institution du vote et dans les limites du discours strictement national et patriotique. Les travailleurs immigrés, dont le sort était au centre du débat, n'en ont pas été totalement absents: les journaux ont rapporté des faits ou des prises de positions les concernant, mais ils ne leur ont pas donné la parole en tant qu'interlocuteurs représentatifs. Ne détenant aucun droit politique, ils n'y ont figuré que comme référent secondaire, compris dans un référent principal représenté par l'économie suisse.
De même, les journaux n'ont rapporté aucune prise de position de la gauche révolutionnaire. Celle-ci s'opposait aux mesures

préconisées par Schwarzenbach, mais aussi à la notion même de "surpopulation étrangère". Elle revendiquait les mêmes droits politiques et syndicaux pour tous ceux qui travaillent en Suisse et rejetait toute proposition d'un contingentement des travailleurs, avancé en fonction des intérêts de l'économie capitaliste. Ce discours ne pouvait s'accorder au discours de la concordance nationale développé par les journaux au sein même du débat polémique.

On peut ici préciser la notion de stratégie discursive. La mise en discours n'est pas une opération simple, parfaitement maîtrisable, contrôlée dans ses moindres implications, et nous ne pensons pas que les rédactions ont mis en place, comme de véritables stratèges, une logistique déterminée, choisissant selon les circonstances et les buts à atteindre des tactiques détaillées. En revanche, dans une circonstance politique précise, les rédactions des deux quotidiens ont mis en place un discours politique propre à partir d'autres discours; ils ont planifié globalement leur campagne et développé de manière différenciée leurs positions en fonction d'une finalité générale: combattre les solutions proposées par l'Action nationale, convaincre leurs lecteurs que le texte soumis au scrutin était inacceptable d'un point de vue proprement suisse. Les deux quotidiens, tout en appelant à voter NON, ont mis en circulation un discours qui renforçait l'idéologie officielle dominante selon laquelle la surpopulation étrangère doit être combattue, mais ne peut l'être par des mesures dangereuses pour la Confédération, son économie et son image de pays à vocation humanitaire.

---

1) La Suisse, 18.5.1970, extrait d'un éditorial paru sous le titre "Initiative Schwarzenbach votation des 6 et 7 juin".

2) L'article paru dans la FAL sous le titre "Réflexions sur la Suisse" par J. Schwarzenbach était introduit par une note explicative:
"Parce qu'il défend une initiative -et parce qu'autour d'elle se livre une très large controverse- M. James Schwarzenbach a le droit d'être entendu. (...) Par lettre, le conseiller national zurichois a bien voulu féliciter la "Feuille d'Avis" de jouer le "jeu démocratique". Il n'ignore pas que nos positions sont totalement et fermement opposées aux siennes. Mais -comme nous l'avons fait pour le "Courrier du 7 juin" (...), nous continuerons la règle du "jeu": voici sans commentaire les "Réflexions sur la Suisse" de M. James Schwarzenbach". (FAL, 19.5.1970).

3) Citons à titre d'exemples quelques extraits des réponses des trois dirigeants syndicaux:
"...nous sommes parfaitement d'accord avec les travailleurs qui ressentent une proportion trop élevée de collègues étrangers. Il n'y a, sur ce point, aucune divergence fondamentale entre syndicats et travailleurs suisses. Nous sommes tous d'accord: il faut réduire. Mais il faut s'entendre sur la façon. Avec M. Schwarzenbach, le remède serait pire que le mal, surtout si l'on considère que les entreprises

feraient un appel massif aux saisonniers" (déclaration du secrétaire central de la FOMH).

"Je rappelle que du côté syndical, nous ne sommes pas en faveur d'un nombre illimité de travailleurs étrangers. Dès le moment où nous avons considéré que le nombre des travailleurs étrangers devenait excessif, qu'il était de nature à forcer notre économie, depuis 1954/55, nous n'avons cessé de réclamer au Conseil fédéral une juste réglementation de la main-d'oeuvre étrangère. Les mesures prises en mars dernier correspondent pour une bonne part aux positions syndicales. (...) Sans être d'accord avec M. Schwarzenbach, il est possible et même certain que le mouvement syndical a fait plus que lui pour une juste réglementation de la main-d'oeuvre (...) En conclusion, il faut bien reconnaître que nous payons aujourd'hui des erreurs que nous avons commises" (extrait des déclarations du vice-président de l'Union syndicale suisse, 21.5.1970).
"Les mesures prises en mars sont trop tardives: les partisans de l'initiative ne croient guère à l'efficacité du Conseil fédéral. La solution adoptée en mars fait, parmi les travailleurs que nous rencontrons, l'impression d'un pis-aller. L'initiative Schwarzenbach ne s'en retrouve certes pas caduque. Le problème fondamental de la main-d'oeuvre se trouve tout simplement soulevé sous un autre aspect. (...) Nous devons en effet soulever l'aspect positif du problème actuel. Un malaise a été porté au grand jour et, chose très importante, cette campagne nous a fait découvrir certaines attitudes des travailleurs suisses et étrangers. (...) Je répéterai qu'il (M. Schwarzenbach) a le mérite d'avoir permis au peuple suisse, au patronat, à nos autorités, aux syndicats de réaliser l'authenticité de certains problèmes." (extrait de déclarations du secrétaire central de la FCOM, 28.5.1970).

4) "Nous sommes d'accord; il faut arrêter l'immigration étrangère. Nous sommes même favorables à une légère diminution des effectifs étrangers. Mais les mesures adoptées au mois de mars par le Conseil fédéral nous semblent pour l'instant assez dures pour le commerce" (extrait d'une déclaration du président de la délégation de l'administration de la Fédération des coopératives Migros, 20.5.1970).

5) Extrait d'une déclaration du directeur général de la Chambre de commerce suisse en France, publiée par La Suisse le 22.5.1970.

6) "Si vous voulez mon avis d'expert en matière commerciale et industrielle, je vous dirai qu'il y a 6 ans notre chambre de commerce a préconisé la sous-traitance dans les pays limitrophes. (...) les industriels suisses ont été extrêmement réticents. En conséquence, je vous dirai que ce qu'on a négligé ou pas voulu faire il y a six ans, il faudra le faire dans les 12 mois qui suivront le vote, parce que nous y serons poussés et obligés. Je déplore que ce manque de vision oblige maintenant certains à être en face de leurs responsabilités, parce qu'il y a eu un M. Schwarzenbach, (qui aurait pu s'appeler n'importe comment) qui a posé le problème et déterminé une échéance obligatoire: le 7 juin." (...) Il (Schwarzenbach) a simplement exprimé un malaise, qui existait, que nous avons déceté en 1964 en essayant d'apporter certaines solutions" (extrait d'une déclaration du directeur général de la Chambre du commerce suisse en France, voir note 5).

7) "Reconnaissons une fois encore qu'une politique globale d'accueil et d'assimilation des travailleurs étrangers n'a ni été définie, ni mise en pratique comme il aurait été nécessaire de le faire. Mais les critiques que l'on peut adresser au passé, et que nous devons nous adresser à nous-mêmes, ne justifient en rien les mesures proposées par M. Schwarzenbach. Le coup porté à l'image de la Suisse à l'étranger, dont à juste titre nous devons nous préoccuper, serait grand. Le mal qui en résulterait, psychologique et politique, serait sans doute plus grand encore que les inconvénients économiques. Ce mal serait, et de loin, en démesure avec le problème qu'il y a lieu de résoudre." (extrait d'une déclaration du président de la Fédération horlogère, le 26 mai 1970).
"Je ne voudrais pas fixer une limite chiffrée. Ce qui importe avant tout, c'est de s'attacher au problème de l'assimilation.
A de plus ou moins grandes facultés d'assimilation devrait correspondre une limite plus ou moins élevée. Fixer un chiffre maximal de travailleurs étrangers admissibles, sans égard aux facultés d'assimilation, relève d'un esprit moyenâgeux.
Rappelons encore que nous avons, à cet égard, manqué tous d'imagination". (extrait d'une déclaration du directeur de Coop suisse, 27.5.1970).

8) "Le caractère suisse n'est pas menacé. Nous avons beaucoup d'étrangers chez nous, mais ils n'exercent pas d'influence sur nos conceptions, sur notre politique, sur nos attitudes fondamentales. Entendre un peu d'italien dans la rue ou dans les ateliers ne change pas notre manière d'être. Aujourd'hui, les étrangers nous aident le plus souvent dans les fonctions subalternes. L'immigration du début du siècle était, elle, beaucoup plus dangereuse. C'était une immigration de cadres, d'intellectuels qui, eux, exerçaient une influence sur notre pensée. Mais l'immigration actuelle n'a jamais menacé notre manière d'être en profondeur" (extrait d'une déclaration du directeur de l'Association des industries vaudoises, 29.5.1970).

9) "Une première constatation s'impose: l'excès de pénétration étrangère n'est pas seulement une question de statistique, de chiffres. Il serait faux de prétendre qu'il y a excès de pénétration étrangère dès que la population étrangère a atteint une certaine cote, par exemple 10 pour cent de la population totale, comme le préconisent les partisans de l'initiative Schwarzenbach.
D'autres facteurs sont à considérer. D'abord il faut admettre que l'influence exercée par des étrangers sur le degré de pénétration varie sensiblement selon la durée de leur séjour.
L'influence d'un étranger varie également selon sa situation dans la profession et la société.
Les étrangers haut placés ont une influence beaucoup plus marquée que les ouvriers. (...)
Le Conseil fédéral a déjà pris des mesures tendant à stabiliser, sans réduire donc, le nombre des travailleurs étrangers. Cette politique nous semble une parade suffisante aux dangers que j'ai soulevés plus

haut" (propos recueillis en 1968 auprès du sous-directeur de la Police fédérale des étrangers et publiés dans La Suisse le 27.5.1970).

10) Extrait d'un appel aux lecteurs paru dans La Suisse les 27, 28 et 29 mai 1970.

11) Extrait de l'article du journaliste parlementaire publié dans La Suisse le 31.5.1970.

12) "Une initiative irréaliste", "Le poids écrasant des arguments qu'on lui oppose", "Essor des bas instincts", "Un acte de xénophobie", La Suisse, le 1.6.1970.

13) Extrait de l'article paru le 1er juin sous le titre "Du 'Petit livre rouge' à M. James Schwarzenbach".

14) Les textes publiés sur cette page sont difficiles à classer. S'il est clair que par sa forme même cet ensemble de discours doit être considéré comme discours rapporté, il présente cependant des différences avec le "Courrier des lecteurs" de la FAL. Formes exclusivement interrogatives, brièveté des extraits, formulation écrite due à la rédaction et non à l'auteur de chaque intervention, ces diverses caractéristiques distinguent nettement l'interaction des lecteurs dans le discours de La Suisse de celle qu'ils ont eue dans celui de la FAL. Nous considérons néanmoins les questions des lecteurs de La Suisse, expressément sollicitées par la rédaction, comme autant d'interventions de leur part. La position des différents intervenants face au vote étant d'une certaine façon neutralisée par la forme interrogative donnée à chacun des appels, nous les avons classés dans la colonne O/N du "Courrier des lecteurs". Le journal a réparti ces trente-quatre questions-réponses dans cinq rubriques différentes qui représentent autant de discours d'experts.

15) La Suisse, 3.6.1970.

16) La Suisse, 4.6.1970.

17) Sous chaque titre le journal publie neuf extraits sous-titrés par la rédaction mais signés par leur auteur. La seule différence dans cette répartition égalitaire est la longueur des extraits publiés: les extraits de "ceux qui sont 'contre'" sont plus longs que les extraits de "ceux qui sont 'pour'" (283 lignes / 183 lignes).

18) Articles se rapportant au scrutin mais n'y faisant aucune allusion dans leur titre:
"La FOBB à la Chaux-de-Fonds" (29.5.1970), "Résolution du parti socialiste" (29.5.1970), " Débat contradictoire au centre des loisirs" (29.5.1970), "Groupement des hôpitaux régionaux" (29.5.1970), "Cartel syndical fribourgeois, Assemblée des délégués" (7.6.1970).

1974 : "Initiative xénophobe N° 3 : même scénario..."[1]

Automne 1974: une nouvelle campagne préparée depuis le début de l'année s'engage dans la presse helvétique contre l'Action nationale et son projet de loi en faveur d'une diminution de l'immigration ouvrière en Suisse. Comme en 1970, **24 Heures** (anciennement **FAL**) et **La Suisse** ouvrent à quelques semaines du vote un dossier à propos de cette initiative. Le scrutin du 20 octobre focalise à nouveau l'attention de toutes les forces sociales. L'ensemble des appareils politiques -partis, fédérations syndicales, associations patronales ou professionnelles-, diverses institutions, -églises, médias, centres de recherches-, mais aussi des politologues, sociologues ou économistes se mobilisent.

Sur le plan local, régional ou national, divers comités, animés par des militants et militantes du mouvement ouvrier ou constitués de personnalités qui engagent leur nom et des moyens financiers, se mettent en place contre la troisième initiative. A tous les niveaux la campagne s'organise sur la base des expériences acquises à l'occasion de la première votation relative à l'immigration. Des groupements préparent concrètement le terrain du débat: le Centre social protestant édite un document[2] élaboré par un groupe de travail qui répond aux principaux arguments avancés par les partisans de Schwarzenbach en 1970; le Comité Suisse 80 publie une plaquette de propagande[3] qui se présente comme un instrument de lutte contre les préjugés des partisans d'une réduction massive de la population étrangère en Suisse; la Société pour le Développement de l'Economie Suisse (SDES) diffuse gratuitement une brochure[4] qui analyse le contenu de l'initiative, ses objectifs et ses conséquences sur le plan économique, pour lui opposer la politique de stabilisation du Conseil fédéral, présentée comme mesurée et efficace. D'autres brochures éditées par des comités de travailleurs suisses et immigrés et par des organisations de gauche[5], ainsi que de nombreux tracts politiques, sont massivement distribués avant et pendant cette campagne.

Affiches et dessins, dessins et affiches

(Photos Mick Desarzens)

L'INFORMATION ET SES AVATARS

(L. Sr) — *Quatre fois « non », une fois « oui... mais », c'est ce que nous proposent par leurs affiches la Ligue marxiste révolutionnaire, le parti démocrate-chrétien (« non »), Vigilance (« oui... mais »), le parti socialiste et le Comité contre l'expulsion de 500 000 étrangers (« non »), dans l'ordre où nous les présentons ci-dessus.*

Cette présentation d'affiches (voir également « La Suisse » des 15 et 16 octobre) *visait essentiellement à observer si, parallèlement à la pluralité des prises de position, il se manifestait une pluralité d'expressions graphiques, véhiculant chacune forme et contenu en parfaite adéquation.*

A une ou deux exceptions près, cela ne paraît pas avoir été le cas, puisque la plupart des affiches sont faites principalement (1) de texte. Indice qui mérite attention et appelle ces remarques.

● *Contrairement aux vingt-cinq dessins publiés dans « La Suisse » du 15 au 26 septembre, les affiches des principaux partis politiques, comités d'action et autres groupements, n'ont fait place à aucune équivoque : c'était un « oui » ou un « non », ou encore (Vigilance) un « oui... mais », généralement suivi d'un texte complémentaire et justificatif de la position adoptée.*

● *Les dessins de von Ballmoos, Delessert, Gloor, Herbez, Leiter, Poussin, Ramon, Scheurer, Sigg, Sturzenegger et Wyss, pourtant plus corrosifs, « engagés », ont introduit un doute et une ambiguïté sur lesquels il convient de s'expliquer.*

● *En bref, on peut se demander si, compte tenu du bombardement massif de « nouvelles » auquel nous sommes tous soumis aujourd'hui, dans le même temps, nous n'avons pas fabriqué ou ne sommes pas en train de fabriquer des anticorps, antidotes en quelque sorte à la surinformation, le célèbre bruit de fond des théoriciens de l'information ? Hypothèse qui serait vérifiée d'une part, par le peu de réactions suscitées par lesdites affiches et, d'autre part, par celles hautement passionnelles qui ont suivi la publication et l'exposition des dessins.*

Ce serait alors que les dessins messages des auteurs cités, perforant l'opacité de l'information traditionnelle — ce bruit de fond précisément — comme autant d'informations, au sens de la même théorie, auraient rompu du même coup l'usage établi de la communication. Ils informaient trop : d'où les ambiguïtés en résultant, le phénomène étant connu que l'information brute ne « passe » que portée, « protégée », par une certaine quantité de redondance.

Si tel était le cas, cela ne devrait pas manquer de nous laisser songeurs, nous d'abord, hommes d'information, petits Hermès en herbe, et vous, hommes politiques, figés dans vos systèmes. Fallait-il qu'un tel enjeu nous le fasse comprendre ? Et avons-nous compris quelque chose ? Le doute est permis.

(1) Un graphiste de Genève nous fait remarquer que c'est en définitive le client — en l'occurrence partis, groupes — qui choisit un projet, plutôt qu'un autre, et que ce choix se fait parmi cinq ou six maquettes.

Aux affiches et dessins politiques s'ajoutent une série d'objets publicitaires[6] multipliant les slogans hostiles à l'Action nationale, à travers des questions telles que "500'000 expulsés. Ferez-vous leur travail? NON le 20 octobre", "Voulez-vous aussi payer leurs impôts?"[7]

La situation sociale n'est pas, au début de 1974, fondamentalement différente de celle de 1970, mais une série d'éléments transforment les conditions dans lesquelles la presse mène sa campagne. Après le rejet à la double majorité des voix et des cantons de l'initiative Schwarzenbach en juin 1970, la scission de l'Action nationale et les divisions internes au mouvement anti-étrangers, les différentes mesures gouvernementales édictées depuis mars 1970 en vue de stabiliser la population immigrée en Suisse sont autant d'éléments qui placent les partisans de l'initiative dans une position plus difficile. D'autres données interviennent également dans cette campagne: la décision des syndicats d'éviter une collaboration ouverte avec le patronat dans cette deuxième campagne[8], l'émergence plus marquée dans la vie publique et la participation plus systématique aux débats politiques des partis et associations de l'immigration, le développement à l'échelle nationale d'organisations révolutionnaires, le droit de vote des femmes, nouvellement acquis au niveau fédéral, modifient les conditions dans lesquelles se déroule la campagne. Quelles en sont les implications dans le discours de la presse? ces éléments interviennent-ils dans la stratégie des journaux que nous étudions? Faisons d'emblée deux remarques:

a) **24 Heures** paraît mener en 1974 une campagne moins polémique qu'en 1970; la rédaction semble établir une relation différente entre elle et ses lecteurs.

b) **La Suisse**, tout en utilisant la même forme rédactionnnelle qu'en 1970, à savoir un dossier documentaire, paraît adopter un ton plus vif et polémique.

Ces observations intuitives se vérifieront par des faits susceptibles d'être décrits dans les stratégies discursives. Ces différences sont-elles purement fortuites? Indiquent-elles simplement, ainsi que nous l'avons déjà montré dans notre analyse comparative des campagnes de presse de 1970, que le contrôle du discours peut s'opérer à travers des stratégies discursives différentes? Le choix de telle ou telle stratégie et les variations d'une campagne à l'autre ne dépendent-ils que d'éléments contingents, par exemple de la personnalité des journalistes ou de modifications des équipes rédactionnelles?
Certes les différences repérées dans les campagnes des deux journaux en 1970 semblaient relativement contingentes; tout au

plus avions-nous suggéré qu'elles pouvaient dépendre du type de diffusion et de lecteurs de l'un et l'autre quotidien. En revanche la comparaison diachronique nous permettra de repérer d'autres facteurs explicatifs des variations, par exemple la modification des rapports de forces entre opposants et partisans, les changements partiels de la situation socio-politique, et l'existence pour chacun des journaux d'une expérience accumulée au cours de la première campagne et qui se réinvestit de façon différenciée dans la seconde.

Nous ne suivrons pas, comme nous l'avons fait pour la première campagne, le discours des deux quotidiens dans le détail de leur développement chronologique. Une telle description serait répétitive à bien des égards. Nous nous attacherons en revanche, dans une analyse comparative en diachronie, aux faits discursifs significatifs qui permettent d'appuyer notre observation initiale.

III. 24 Heures, une campagne responsable

En 1974 la campagne de **24 Heures** dure 49 jours. Contrairement à celle de 1970, d'emblée fortement structurée et clairement délimitée par une série de titres de rubriques, celle-ci ne s'organise sous une rubrique régulière qu'à partir du 4 octobre, soit 17 jours avant le vote. La campagne de **24 Heures** 74 est plus courte que celle de la **FAL** 70. Le nombre global des titres relatifs au débat est moins important (plus de 370 titres en 70; moins de 200 titres en 74).
Du point de vue de leur répartition selon les mots d'ordre de vote, aucune différence significative ne peut être relevée dans les "articles de la rédaction", les "articles d'opinion", les "articles d'experts", les "échos de la presse". Dans les deux cas la rédaction a réparti de manière semblable ces différents types de discours. Plus généralement la distribution des discours selon les mots d'ordre de vote reste identique à celle de 1970: le "non" domine nettement les différentes composantes du discours du journal. Un certain nombre d'éléments indiquent cependant des modifications dans la conception de la seconde campagne.
Le fait qu'une campagne s'organise dans le journal n'est plus souligné: les indications relatives à la planification du dossier sont rares et n'apparaissent qu'à partir du 4 octobre. Durant le premier mois il ressort moins clairement des colonnes du journal qu'une campagne se met en place. Le débat s'ébauche à partir du 23 septembre avec la publication de lettres de lecteurs isolées. Jusqu'au 4 octobre le discours consiste essentiellement en une série d'articles de la rédaction; les discours rapportés et repris restent épars. Après cette date, le discours se diversifie, d'autres locuteurs sont mis en scène, l'interpénétration des discours directs, rapportés, repris est plus marquée.

On ne peut dégager en 74 d'alternance dans la répartition de la parole, octroyée dans un premier temps aux lecteurs, dans un second temps aux représentants du pouvoir. La rédaction publie des lettres de lecteurs jusqu'au 17 octobre, veille du scrutin, et

en fera même paraître après le vote sous le titre "Notre 'Après 20 octobre'". Le courrier n'est cependant plus exclusivement réservé au débat relatif à l'initiative de l'Action nationale: des lettres, sans rapport avec cette votation, sont publiées au cours des mois de septembre et octobre. Le sous-titre donné au courrier des lecteurs, "Scrutin du 20 octobre" n'apparaît pas quotidiennnement. Le nombre d'extraits publiés est nettement moins important (254 en 1970; 55 en 1974).

Les prises de positions contre l'Action nationale et son initiative paraissent durant toute la campagne; disséminées au début, elles se multiplient au cours des 15 derniers jours. Durant la campagne 74 les informations à proprement parler sont plus nombreuses, et souvent plus directement liées à une opposition explicite à l'initiative (57 "informations sur la campagne" en 1974 dont 43 classées "non"; 47 "informations sur la campagne" en 1970, dont 25 classées "non"). Comme en 1970, la majorité de ces informations est publiée sous forme de discours repris, mais les titres orientent plus systématiquement les prises de positions.
Une partie des informations se trouve regroupée, jour après jour, sous une rubrique spéciale mise en place le 7 octobre:

20 OCTOBRE

LES PRISES DE POSITION SE SUCCÈDENT

Chimie : 7000 collaborateurs à renvoyer

Considérant l'importance de la votation du 20 octobre, le conseil de la Société suisse des industries chimiques a voté à l'unanimité une résolution relevant que « pour le secteur de la chimie suisse, l'acceptation de l'initiative l'obligerait à licencier, en l'espace de trois ans, sept mille de ses collaborateurs, soit plus de la moitié des étrangers qu'elle occupe dans tous les secteurs de son activité, notamment dans la recherche scientifique fondamentale et appliquée. Les entreprises seraient alors contraintes de modifier leurs structures, ce qui pourrait affecter sérieusement l'activité de leurs collaborateurs suisses et mettre en question l'esprit novateur et créateur qui est le fondement du dynamisme de la chimie suisse ».

Les employés

La Chambre suisse des employés, le parlement de la Fédération des sociétés suisses d'employés (FSE), se sont prononcés à l'unanimité et sans abstention contre la troisième initiative de l'Action nationale contre l'emprise étrangère.

Les contremaîtres

De son côté, le comité central de la Société suisse des contremaîtres (dès 1975, Association suisse des cadres techniques d'exploitation) a décidé de recommander le rejet de l'initiative.

Les pâtissiers...

Quant à la conférence des présidents de l'Union suisse des patrons confiseurs - pâtissiers - glaciers, qui s'est réunie à Zurich, elle a décidé de recommander le rejet de l'initiative de l'Action nationale contre la surpopulation étrangère.

... et l'Union européenne

Enfin, lors de son congrès annuel vendredi et samedi à Locarno, à l'occasion de ses quarante ans d'existence, l'Union européenne de Suisse s'est prononcée en faveur d'une politique suisse à l'égard des étrangers sur la base de la Convention européenne des droits de l'homme.

Ainsi regroupées et mises en évidence, ces informations se rapprochent des formes du discours rapporté. La rédaction ne se contente pas de reproduire les communiqués de presse qui lui sont adressés par différents partis politiques ou associations, elle les intègre à son discours. Les informations ne sont pas seulement indice de l'importance de la campagne générale, elles forment une composante importante de la campagne même de **24 Heures**.

Une analyse du discours direct de la rédaction et des principaux discours rapportés permet de mettre en relief des variations dans l'argumentation du journal.

1. L'engagement différé

Nous partirons ici des titres des articles de la rédaction parus avant le 4 octobre:

2 septembre
(1) 20 octobre: Deux grands partis se prononcent pour le non
Des menaces sur la solidarité fédérale.
(2) Pour tout dire.
Travailleurs étrangers: le dilemme syndical.

3 septembre
(3) L'Union syndicale fera sa propre campagne
contre l'initiative de l'Action nationale.

12 septembre
(4) Selon les calculs du Département fédéral de l'intérieur
si l'initiative de l'Action nationale passe
l'AVS perdra chaque année 800 à 900 millions.

18 septembre
(5) Le Conseil fédéral et les étrangers.
(6) Ce qui se passerait après le 20 octobre si...
Une commission prédit la "stagflation".

19 septembre
(7) Pour ne pas parler, cette fois, des Italiens en Suisse...
...ET LES SUISSES EN ITALIE?
Ils vont très bien, merci.

21-22 septembre
(8) Oehen-Fontanet: les jeux du cirque
Querelle de chiffres dans une ambiance de foire.

23 septembre
(9) Miteuse arène.

30 septembre
(10) NE M. Graber et l'initiative des "naufrageurs"
Si le "oui" l'emporte, les travailleurs seront les premières victimes.

3 octobre
(11) GE 52000 étrangers devraient partir
C'est ce qu'impliquerait pour le canton
l'acceptation de l'initiative xénophobe.

Dans aucun de ces titres l'énonciateur central ne se désigne comme sujet d'un énoncé. L'analyse des articles introduits par ces titres montre que cette remarque peut être étendue à la quasi-totalité du discours produit dans le journal avant le 4 octobre: à l'exception de (7) tous les articles de la rédaction parus durant cette première partie de sa campagne entrent dans un même type énonciatif, celui du discours direct dans lequel la rédaction ne s'énonce qu'implicitement. L'effacement de l'instance d'énonciation dans les articles et dans les titres qui les accompagnent produit un effet de distanciation. Cela ne signifie pas que l'énonciateur "prend ses distances" par rapport au contenu des énoncés. Au contraire, dans les titres que nous étudions ici, la distanciation énonciative est un élément de la stratégie discursive de la rédaction par lequel elle fait assumer à d'autres énonciateurs des arguments qui sont aussi les siens, mais qu'elle n'énonce pas en son nom. Par là elle n'apparaît que comme support du discours d'autrui et évite de devoir assumer les conséquences dans la polémique des discours qui sont pourtant les siens.

L'homogénéité formelle que présentent ces titres et articles sous l'angle du mode de désignation de l'instance énonciative doit être nuancée. Les titres contiennent des formes syntaxiques diverses:

* Assertions simples sous la forme:
- d'un syntagme nominal (9)
- de syntagmes nominaux, coordonnés (5), segmentés (2), ou redoublés (8)
- d'un syntagme verbal (3)

* Assertions complexes constituées par:
- deux assertions verbales dont une conditionnelle (6)
- une assertion nominale et une assertion verbale conditionnelle (11)
- deux assertions nominales et une assertion verbale (1)
- deux assertions nominales et une assertion conditionnelle (10) et (4)
- deux assertions verbales et un syntagme nominal interrogatif (7).

Un certain nombre des énoncés constituant ces titres sont de type déclaratif. Examinons-les.

(1) 20 octobre: Deux grands partis **se prononcent** pour le non
Des menaces sur la solidarité fédérale.

Bien que non régi formellement par le verbe déclaratif **se**

prononcent, le syntagme nominal **Des menaces sur la solidarité fédérale** doit s'interpréter comme une assertion du sujet de l'énoncé déclaratif. C'est ce qu'indique d'ailleurs l'article introduit par ce titre et qui rend compte des déclarations du parti socialiste suisse et du parti démocrate chrétien, selon lequel des secteurs économiques, voire des cantons entiers pourraient refuser d'entériner le verdict populaire en cas d'acceptation de l'initiative.

(3) L'Union syndicale **fera** sa propre campagne
contre l'initiative de l'Action nationale.

En l'absence d'un opérateur de modalisation (**il semble que, on peut prévoir que, selon nous**) ou d'un circonstant tel que **vu ses contradictions**, le futur **fera**, désignant un procès non encore engagé, ne peut renvoyer qu'à une déclaration de l'USS. La rédaction ne pourrait assumer cette forme sans modalisation[9]. Il en irait différemment de formes au passé et au présent (L'Union syndicale **a fait/fait** sa propre campagne...) par lesquelles la rédaction proposerait, sous forme d'une constatation, son interprétation d'un fait. L'interprétation déclarative de la forme futur est confirmée par le contenu de l'article.

(4) **Selon les calculs** du Département fédéral de l'intérieur
si l'initiative de l'Action nationale passe
l'AVS perdra chaque année 800 à 900 millions.

L'expression circonstancielle **Selon les calculs** ne présente pas une forme déclarative mais renvoie indirectement le contenu de l'assertion conditionnelle (**si l'initiative de l'Action nationale passe, l'AVS...**) à un sujet d'énonciation extérieur à la rédaction, (**le Département fédéral de l'intérieur**). **Selon les calculs...** introduit une distance énonciative qui peut donc être interprétée comme une forme déclarative implicite. Le début de l'article paru sous ce titre confirme cette interprétation. L'expression **Selon les calculs...** est équivalente à un énoncé déclaratif du type "Le Département fédéral de l'intérieur **estime / prévoit / prédit** sur la base de ses calculs que si l'initiative de l'Action nationale passe...".

(6) Ce qui se passerait le 20 octobre si ...
Une commission **prédit** la "stagflation".

La forme verbale déclarative **prédit** liée à un sujet explicite (**une commission**) produit un effet d'effacement de la rédaction comparable à (4). Cependant, contrairement à (4), l'énoncé conditionnel elliptique **Ce qui se passerait le 20 octobre si...**[10], placé en tête du titre est autonome et ne dépend pas nécessairement du verbe déclaratif. On pourrait l'interpréter comme un énoncé

asserté par la rédaction. Toutefois le premier paragraphe de l'article qui se présente sous la forme d'un discours rapporté[11] indique que le sujet du verbe déclaratif (**une commission**) prend en charge le contenu du titre dans son entier.

(10) NEUCHATEL M. Graber et l'initiative des "naufrageurs"
Si le "oui" l'emporte, les travailleurs seront les premières victimes.

Ce titre, comme (3) et (4), ne présente aucune forme déclarative explicite. Toutefois la présence dans le premier énoncé d'une forme rapportée, marquée par les guillemets, **l'initiative des "naufrageurs"**, et la juxtaposition d'un nom propre et d'une assertion conditionnelle (**M. Graber...si le "oui" l'emporte,...**) donne à ce titre un caractère déclaratif. L'article qui relate le déroulement du congrès cantonal du Parti socialiste neuchâtelois en rapportant notamment les paroles du conseiller fédéral Pierre Graber, désigné en tête de titre, confirme ce caractère.

(11) GENEVE 52000 étrangers **devraient** partir
C'est ce qu'**impliquerait** pour le canton
l'acceptation de l'initiative xénophobe.

La modalisation des assertions verbales dans cet énoncé de forme hypothétique introduit une ambiguïté. Le titre ne permet pas de décider à quelle instance énonciative cette modalisation renvoie. L'absence d'une forme déclarative et la présence d'une assertion nominale, **Ge 52000 étrangers**, comparable à celle qu'on trouve dans (2), implicitement prise en charge par la rédaction semblent renvoyer cette assertion modale à l'énonciateur central. Cependant l'article qui suit ce titre commence par un discours rapporté présenté sous forme d'une citation, énoncé par un locuteur extérieur à la rédaction. Ce discours reprend et développe les énoncés du titre. Les formes modalisées **devraient, impliquerait** renvoient à l'instance énonciative du discours rapporté dans le corps de l'article, instance énonciative désignée sous la forme d'un syntagme nominal, **le Conseil d'Etat**, sujet d'une série de verbes déclaratifs **note que, ajoute que**, etc.

Les articles introduits par ces titres développent des analyses présentées sous forme de discours rapportés insérés dans la trame même du discours direct. Donnons deux exemples:

a) Le parti démocrate-chrétien, la discussion l'a montré, reconnaît qu'il y a un problème des étrangers, un malaise latent. Il réaffirme son appui à l'initiative du Mouvement ouvrier catholique. Mais les exigences de l'Action nationale vont au-delà du but: "Inacceptables, folles, suicidaires", ont dit tour à tour les orateurs.

Une des têtes de l'entreprise Nestlé, M. Führer, est venu parler des conséquences économiques qu'entraînerait une acceptation de l'initiative: "Si l'on nous oblige à déplacer les chercheurs étrangers qui travaillent dans nos laboratoires, nous devrons expédier leurs collègues suisses avec eux..." Le conseiller fédéral Furgler s'anime: "Si les entreprises mères doivent s'expatrier et qu'il ne reste en Suisse que les succursales (les premières à fermer en cas de crise), si une partie de la production se déplace ailleurs, ne serons-nous pas alors réellement dépendants de l'étranger, sous l'emprise des sociétés multinationales?[12]

b) Reste une objection: ne serait-ce pas précisément le devoir du gouvernement fédéral de corriger les méfaits d'une telle évolution au moyen d'une politique économique concertée?
Difficile, disent les auteurs de l'étude. Il s'agirait dans une première phase de stimuler l'économie, puis de la modérer.
Mais les mesures politiques n'agissent qu'avec retardement, et personne ne peut prédire à l'avance à quel moyen on passera d'une phase à l'autre. Ensuite, ils ne voient pas comment, sans tomber dans un dirigisme autoritaire, les autorités pourraient prendre des mesures différenciées selon les secteurs.[13]

Pour rendre compte des difficultés d'ordre économique auxquelles il s'agirait de faire face en cas d'acceptation de l'initiative de l'AN, le journaliste s'appuie ici sur les avis de locuteurs représentatifs. Le premier extrait présente les énoncés sous la forme d'une transcription en style direct. **Exemple**: "Le conseiller fédéral Furgler s'anime: 'Si les entreprises mères...'".

Les énoncés du second extrait ne sont pas introduits par les indices typographiques du style direct. L'énoncé **Difficile** est néanmoins une forme de discours rapporté puisqu'elle est régie formellement par l'énoncé déclaratif **disent les auteurs du rapport**, bien que les auteurs n'aient pas tenu ce discours. Ils n'ont pas dit et à plus forte raison pas écrit: **"Difficile."**. C'est le journaliste qui reformule leur discours par cette expression. Les deux énoncés suivants révèlent la même ambiguïté, accentuée par l'absence de marque formelle déclarative. Du point de vue grammatical, ils n'ont aucune forme caractéristique du style indirect libre. Et pourtant, suivant immédiatement le premier énoncé déclaratif, ils apparaissent comme un cas de discours rapporté à la limite du discours direct. Rédaction et auteurs du rapport se confondent dans une même instance d'énonciation. Le quatrième énoncé ramène à un discours rapporté dans la mesure où **Ensuite** ne peut que renvoyer à l'ordre linéaire de l'étude de la Commission fédérale et non à celui de l'article du journaliste, ce qui serait le cas dans une énonciation directe. La forme **"Ils ne voient pas"**, régissant une phrase interrogative indirecte, introduit elle aussi un énoncé rapporté.

Le caractère déclaratif des titres (1), (3), (4), (6), (10) et (11) et l'intrication diversement réalisée de discours rapportés dans les articles tendent à masquer l'instance d'énonciation centrale. Alors même qu'il s'agit de discours directs, tout se passe comme s'ils n'étaient pas énoncés par la rédaction. Par la désignation du sujet des énoncés à contenu déclaratif et la mise en discours d'acteurs sociaux représentatifs, la rédaction fait assumer par d'autres locuteurs les positions que le journal n'énoncera en son nom propre qu'un mois après le début de sa campagne.

Contrairement à cette première série, les titres (2), (5), (7), (8) et (9), se rapportent à l'instance énonciative centrale. (5), (8), (9) sont constitués par des syntagmes nominaux sans marque énonciative verbale (temps, modes, aspects, personne). Ce sont des prédicats nominaux dont l'assertion renvoie, en l'absence de toute marque, à l'énonciateur central, la rédaction.
(2), (7) comportent deux syntagmes à l'infinitif, l'un sous la forme d'une locution adverbiale **Pour tout dire** (2), l'autre sous forme d'une proposition finale négative **Pour ne pas parler, cette fois, des Italiens en Suisse**. Ces formes d'infinitif renvoient nécessairement au locuteur central. (2), comme (5), (8) et (9), est constitué de prédicats nominaux. (2) et (5), formellement semblables à (8) et (9), s'y opposent par les termes nominaux qui constituent ces titres. Dans (8) et (9) les termes métaphoriques péjoratifs (**Les jeux du cirque, ambiance de foire** pour désigner un débat contradictoire entre l'Action nationale et un conseiller d'état genevois; **miteuse arène** renvoyant à un congrès du MNA) donnent à ces titres un caractère polémique que n'ont pas (2) et (5).
Par ailleurs (2) et (5) et les articles qu'ils introduisent doivent être mis en relation avec les titres (3) et (4) de la série précédente. (2) présente une analyse de la politique syndicale assumée par la rédaction. Le journaliste y décrit les tensions internes au mouvement syndical, les clivages qui existent entre la direction et une partie de la base qui se reconnaît dans les positions de l'Action nationale, il rappelle les confusions créées en 1970 pas la campagne commune entre syndicalistes et représentants patronaux et décrit la stratégie arrêtée pour 1974 telle qu'elle apparaît dans les déclarations rapportées dans (3).

Dans (5) la rédaction explique que le Conseil fédéral s'est donné les moyens légaux suffisants, selon elle, pour contrôler et stabiliser la population immigrée en Suisse. Elle oppose cette politique aux propositions de l'Action nationale analysées et réfutées dans (6) par l'intermédiaire des déclarations de la Commission fédérale. (5) et (6) sont donc complémentaires. Tous deux dénoncent l'Action nationale, (5) en énonçant le soutien du journal au Conseil fédéral, (6) en rendant compte sous forme directe des

conclusions de la Commission fédérale. En revanche (8) et (9) ne renvoient pas à d'autres articles où seraient rapportées les déclarations de l'AN ou du MNA. Ils en rendent compte en les désignant par des termes péjoratifs. Contrairement au terme polémique **naufrageurs** qu'on trouve dans (10), présenté sous forme rapportée, énoncé par un membre du gouvernement, les syntagmes nominaux polémiques de (8) et (9) ne peuvent être attribués qu'à la rédaction, même si l'énonciation reste implicite.

Le titre (7) présente une forme dialoguée dont les interlocuteurs ne sont pas désignés. Le premier énoncé, **Pour ne pas parler**, en l'absence de sujet, oppose implicitement ce que veut faire la rédaction à ce qui se fait ailleurs dans la campagne, ou s'est fait dans les colonnes même du journal (par exemple dans le courrier des lecteurs en 1970). L'énoncé annonce pour cet article un objet différent ("Pour ne pas parler, **cette fois**,..."). Le deuxième énoncé à la forme interrogative joue sur une figure de chiasme où déterminé et déterminant sont inversés. Cette figure n'opère que sur l'objet du verbe **parler**. Le sujet, non explicité, reste inchangé. Il s'agit bien de la rédaction du journal s'adressant à ses lecteurs. Une paraphrase des deux énoncés pourrait être: **Et si, au lieu de parler des Italiens en Suisse, nous parlions des Suisses en Italie?** Le troisième énoncé clôt le dialogue, en désignant le contenu de l'article: **Ils vont très bien, merci!** Dans cette troisième réplique la forme **merci** est nécessairement énoncée par la rédaction, qui parle de et au nom des Suisses résidant en Italie. Dans ce titre et cet article, contrairement à tous les autres, la rédaction s'énonce comme interlocuteur. Le rédacteur s'y désigne comme enquêteur auprès des Suisses qu'il est allé trouver en Italie. Il rapporte les anecdotes de ses "compatriotes" exilés, restés suisses mais parfaitement intégrés dans un pays qui les accueille à bras ouverts. On trouve là une image inversée du dialogue engagé en 1970 avec les lecteurs: à la violence des critiques adressées à cette époque par les partisans de l'initiative aux Italiens vivant en Suisse, aux débordements du langage, correspondent ici louanges et admiration, largement rapportées par le rédacteur, pour décentrer le débat traditionnel sur les vices des étrangers. Décentrement très partiel d'ailleurs: on reste entre Suisses pour parler des Italiens, seulement les défauts qu'on leur trouvait en Suisse se transforment en qualités dès qu'on passe la frontière.

A côté de la première série de titres déclaratifs où la rédaction s'efface, cette deuxième série regroupe des titres assertés implicitement par la rédaction, celle-ci apparaissant à travers le caractère polémique de certains énoncés ou le caractère d'information d'autres. Seul (7) met véritablement en scène le locuteur central, les cadres du débat étant différents de ceux de 1970.

Ces articles publiés entre le 1er septembre et le 3 octobre donnent une image de la campagne 1974 dans son ensemble. Contrairement à celle de 1970 qui, du fait même de son ton polémique, accordait aux partisans de l'initiative une place relativement importante dans les colonnes du journal et tenait compte, notamment par la publication de nombreuses lettres appelant à voter "oui", de l'impact des propositions de Schwarzenbach, la deuxième campagne, moins engagée, met en scène des interlocuteurs susceptibles de renforcer sans controverse les positions des opposants de l'initiative, en isolant et minorisant l'Action nationale. La place que s'assigne ici la rédaction est différente de celle qu'elle occupait en 1970. L'image de la démarche partisane, voire agressive, de l'avocat défendant une cause, fait place à celle d'une instruction d'un dossier par un enquêteur. Les éléments du dossier, préparés dans la première partie de la campagne par les articles de la rédaction, sont ensuite discutés et développés jusqu'au 20 octobre.

2. La cause est entendue

Le 4 octobre, le journal publie un éditorial[14] analogue à celui du 10 avril 70: il annonce le programme et le déroulement de la campagne. Mais à la mise en place d'un débat d'emblée engagé sur le terrain de la polémique, à l'organisation de ce que la rédaction nommait un jeu de la vérité s'oppose ici un dossier visant à démontrer ce qu'on juge déjà acquis:

> ...Ce que nous croyons, encore devons-nous l'établir et le démontrer. Voilà pourquoi nous ouvrons calmement, aujourd'hui, notre dossier, et pourquoi, pendant dix jours, nous invitons nos lecteurs à l'étudier avec nous.

Du 4 au 16 octobre ce dossier développe en parallèle plusieurs types de discours.

* Une série d'enquêtes précises (les étrangers dans le service de la santé, enquête à l'hôpital cantonal de Lausanne; les implications de l'initiative pour la paysannerie suisse; dans le génie civil et le bâtiment; enquête auprès d'une famille espagnole en Suisse depuis treize ans; les conséquences de l'initiative à Lausanne et dans le canton de Vaud).

* Trois analyses de cas pratiques:
  - les conséquences présumées de l'initiative dans l'industrie des machines: Sulzer, Winterthour;
  - dans les grandes chaînes de distribution: Coop Suisse;
  - dans la recherche industrielle: un institut privé de recherches.

* des analyses détaillées de la politique du Conseil fédéral concernant les travailleurs immigrés et la population étrangère: bilan de ce qui a été fait pour stabiliser et contrôler l'immigration en Suisse; précisions sur ce qui va être fait.

* Des informations sur la campagne couvrant largement le champ politique et syndical (comptes rendus et annonces de débats, de manifestations, de réunions politiques; publication de sondages, de communiqués allant des partis politiques de l'extrême-droite à ceux de la gauche révolutionnaire, prises de position syndicales et de diverses associations ou regroupements).

* Des tribunes libres ouvertes à différents locuteurs représentatifs. Dans une rubrique "Point de vue des syndicats", le président de l'USS, le président de la Section FOBB, de nationalité italienne, et le président de la Confédération des syndicats chrétiens ont successivement la parole. Le Conseil d'Etat vaudois, un groupe de travailleurs de la Mission catholique italienne et un conseiller national, membre de l'AN, donnent leur avis dans des "Tribunes". Schwarzenbach enfin explique pourquoi il votera "non" dans un rubrique régulière du journal ("parti pris") qui n'apparaît qu'une seule fois durant cette période.

* Une rubrique intitulée "leur opinion" dans laquelle des personnalités extérieures à la rédaction exposent d'ordinaire leur point de vue; durant la campagne, ils consacrent leurs articles à des analyses critiques de l'initiative.

* des lettres de lecteurs données sous formes d'extraits plus longs qu'en 1970

* des annonces payantes.

Proche de la démarche empruntée en 1970 par la rédaction de **La Suisse** qui avait versé de nombreuses pièces au "dossier d'information" qu'elle soumettait aux lecteurs, celle de **24 Heures** s'en différencie sur un point. Alors que **La Suisse** n'avait pas exlicitement annoncé ses positions, **24 Heures** précise qu'elle recommande de voter 'non' et indique, dès son éditorial du 4 octobre, qu'elle concluera sa campagne "sans mystère":
"La cause de l'initiative est, à notre avis, plus qu'entendue".

Cette formule générale résume l'évaluation politique des rapports de forces entre opposants et partisans. Dans le passage qui suit, une ambiguïté discursive fonde l'argumentation. Trois propositions causales, dont les deux premières sont indépendantes, relient le jugement initial au mot d'ordre final:

La cause est plus qu'entendue...

Parce que le Conseil fédéral a pratiquement stoppé l'immigration.
Parce que revenir en arrière ferait subir à notre économie un traumatisme.
Parce que nous continuons à croire à la Suisse ouverte, jeune, tolérante.
Nous recommanderons, de toutes nos forces, le "non".

Ces propositions causales, introduites par **Parce que**, devraient formellement être interprétées soit comme un seul bloc explicatif justifiant la formule initiale, soit comme deux blocs, les deux premières propositions expliquant alors la formule initiale, la troisième introduisant le mot d'ordre de vote qui suit, soit encore comme un seul bloc introduisant ce mot d'ordre de vote. Ces trois interprétations ne sont pas exclusives. Elles fonctionnent simultanément dans le texte, chacune apportant une forme de justification particulière à l'argumentation globale.
La première interprétation (selon laquelle les propositions causales, postposées, explicitent la formule initiale, fondant ainsi le jugement de la rédaction) souligne et appuie l'assertion modalisée renforcée (**à notre avis, plus qu'** entendue... **parce que... parce que... parce que**).
La seconde lie étroitement la formule générale au mot d'ordre de vote, les deux premières propositions expliquant pourquoi la cause est entendue, la troisième pourquoi il faut voter non.
La troisième interprétation (selon laquelle les trois propositions causales, antéposées, ont pour fonction de justifier le mot d'ordre de vote) détache partiellement la formule générale et lui redonne en quelque sorte sa valeur juridique primitive, à caractère performatif: "la cause est entendue" signifie alors que les débats sont d'ores et déjà clos. Toutefois le journal n'est évidemment pas dans la position institutionnelle du juge qui met fin à une audience par cette formule.
Ainsi l'ensemble du développement argumentatif se construit sur la double valeur assertive-performative de la formule initiale et sur les relations causales multiples que celle-ci entretient avec le mot d'ordre de vote. La rédaction se présente dans des rôles multiples.
- Diffuseur d'une information objective (Nous commençons aujourd'hui la publication d'une série d'articles destinés à faire connaître (...) des faits et des opinions. Ces opinions ne seront pas seulement les nôtres!).
- Juge, assignant les lecteurs à la place qu'occupe habituellement le public dans un tribunal, spectateur passif et sans pouvoir (La cause (...) est (...) entendue).
- Magistrat instructeur (Nous ouvrons calmement (...) notre dossier), qui se dirait cependant convaincu à l'avance des résul-

tats auxquels conduira l'instruction de l'affaire (La cause (...) est, à notre avis, plus qu'entendue. (...) Mais ce que nous croyons, encore devons-nous l'établir et le démontrer).
- Enfin Ministère public énonçant et justifiant son réquisitoire (Parce que le Conseil fédéral (...) Parce que revenir en arrière (...) Parce que -davantage encore- nous continuons à croire à la Suisse ouverte (...), nous recommanderons, de toutes nos forces, le 'non').

Les thèses que le rédacteur en chef développe, à trois jours du vote, dans son éditorial du 16 octobre, concluent le dossier ouvert le 4 octobre. Dans une analyse présentée comme le résultat d'une "observation du terrain", le journaliste note que la bataille de 1974 se distingue de la précédente par trois faits essentiels:
* Schwarzenbach votera 'non'
* La menace que l'initiative fait peser sur l'économie est plus lourde qu'en 1970
* Le caractère xénophobe des "nationalistes" apparaît plus clairement.

"1974 n'est pas 1970", partant de cette déclaration de Schwarzenbach,la rédaction soutient que "le climat politique s'est assaini". Elle en donne comme preuve la teneur des lettres publiées au cours de cette seconde campagne et qui, selon elle, n'expriment plus:

> "les oppositions les plus diverses, les plus hétérogènes et les plus flottantes. (...) Comme si, explique-t-elle, malgré son recours obsessionnel aux arguments écologiques, l'Action nationale était contrainte d'accepter une appellation plus étroite, plus précise et plus claire: le mouvement contre les étrangers. Un point c'est tout."[15]

Cet article, intitulé "Derrière le masque des puritains", peut être mis en parallèle avec l'éditorial publié le 21 mai 1970 sous le titre "Notre débat nous a mené loin". La rédaction tire un bilan politique de la campagne. Alors qu'en 1970, elle centrait son analyse sur le courrier des lecteurs, elle explique ici les motifs de ce qu'elle appelle un "revirement"[16] du climat de la campagne, avant d'affirmer que le problème quantitatif est de fait réglé, mais qu'il restera dès le 21 octobre "beaucoup de pain sur la planche".

Elle consacre aussi une colonne à refuter une accusation selon laquelle la presse s'est "mise honteusement d'accord avec tous les pouvoirs politiques, économiques et sociaux du pays" et qu'elle a "étourdi, assourdi, matraqué l'opinion". Le journaliste répond d'abord qu'en maintes occasions celle-ci a pris la défense des usagers contre les insuffisances de telle législation ou les

privilèges de tels milieux économiques. La preuve de son idépendance ainsi établie, le journaliste détourne l'attaque dont il est l'objet en s'en prenant directement aux auteurs de l'initiative. Leur ignorance puritaine des bien-être acquis, leur politique irresponsable de division du consensus social, l'absence de propositions constructives, leur inhumanité enfin, tout cela est "plus que scandaleux, c'est insupportable".

Cette contre-argumentation, qui passe par une mise en accusation, caractérise la stratégie du journal; elle présente des aspects paradoxaux. L'indépendance du journal n'est pas établie à propos de sa présente campagne, mais à propos d'autres campagnes politiques.
L'engagement massif du journal n'est pas nié par le journaliste, qui le justifie par sa volonté de défendre les immigrés contre des accusations injustes et des mesures ou des scènes brutales. Cependant, s'il rappelle que les travailleurs immigrés ne sont responsables ni des difficultés nées de la prospérité (le bétonnage, la pollution, l'inconfort domestique, etc.) ni "d'une crise économique éventuellement à venir", il ne propose aucune mesure pour défendre les immigrés comme les Suisses contre ce qu'il appelle le "revers à la fois inévitable et naturel de la prospérité". Il accuse les partisans de l'initiative de mener une politique de division tous azimuths ("les Suisses et les étrangers, les patrons et les salariés, les vieux et les jeunes, les biens lotis et les insatisfaits"), mais lui-même renforce la division Suisses-immigrés lorsqu'il argumente contre l'AN: "D'innombrables Suisses (...) ont passé d'une condition matérielle très dure à une aisance dont leurs parents rêvaient tout juste"; quant aux immigrés "que nous faisons travailler, (ils) resteront ou partiront au gré de leurs préférences et des conditions économiques. Voilà réglé -mais oui! réglé!- le problème quantitatif." Il ajoute: "Restera le plus dur: le problème qualitatif", et mentionne, en précisant qu'il n'en parlera pas, la politique d'accueil des immigrés, le "honteux statut des saisonniers auxquels nous devrons rendre la vie familiale et l'équilibre humain dont nous les privons". Ces considérations humanitaires énoncées, le discours du réalisme économique reprend ses droits. "Mais il est vrai que la Suisse ne doit pas, ne peut pas se figer. Les circonstances nouvelles -ce bizarre mélange d'abondance et de restrictions- nous demanderont de la souplesse et de l'invention".
Le journaliste conclut par une invocation à l'esprit d'invention, celui des "artisans de notre prospérité", "méthodiques et très inventifs" qu'il oppose aux "vains blocages" et aux "stupides crispations" qui sont l'oeuvre des promoteurs de l'initiative.
Défense de la libre entreprise, de l'esprit d'initiative, d'un nous où les Suisses sont désignés globalement en tant qu'agents de l'économie nationale, faisant travailler les étrangers, sans oublier

en passant, leurs devoirs humanitaires, tel se présente le discours qu'on oppose aux partisans de l'initiative, un discours qui pourtant ne rappelle pas une seule fois que les artisans de la prospérité ce sont les travailleurs, suisses et immigrés.

L'objectif général du journal est bien le même qu'en 1970: contribuer à imposer activement le NON, sans manquer à l'image démocratique, sans perdre de lecteurs. En 1970 le fait énoncé **Ueberfremdung** correspondait à une instabilité politique que la **FAL** avait dans un premier temps assumé, cherchant à imposer le NON par un débat largement ouvert. Ne pouvant contenir les débordements de la controverse, elle avait abrégé le débat par une intervention plus marquée. En 1974, forte de cette première expérience, et placée dans une situation caractérisée par le fait que la stabilité politique est moins directement menacée[17] **24 Heures** conduit sa campagne avec moins de manoeuvres tactiques et de précautions sur la nécessité de laisser s'exprimer dans les colonnes du journal tous les sentiments et opinions. Elle mène ainsi une campagne plus politique qui, sous les apparences d'un certain désengagement[18], attaque plus vigoureusement l'Action nationale et ménage une place plus importante à ceux qui, par leur discours, sont susceptibles de la marginaliser.
Quels locuteurs la rédaction met-elle en place et comment rapporte-t-elle leurs discours?

3. Les porte-parole officiels de la troisième initiative mis à l'écart

Un article signé par un représentant de l'AN est publié le 11 octobre dans une tribune libre. Il est rédigé par le conseiller national G. Breny et intitulé "Le cercle vicieux". A côté de cet article paraissent une longue prise de position négative, signée par un ancien conseiller fédéral, un article de la rédaction rapportant les prises de positions des organisations d'immigrés et un communiqué de presse de l'AN qui critique l'intervention du Conseil fédéral dans la campagne. **24 Heures** publie cette prise de position comme discours repris. A part ces deux articles, les initiateurs n'auront la parole dans le journal qu'à travers le discours des journalistes, qui soulignent leurs maladresses dans des comptes rendus de réunions publiques.

Le jour même du scrutin, **24 Heures** rapporte la déclaration du chef du groupe parlementaire "Action nationale-républicains libres" au Conseil national, dans laquelle celui-ci marque ses distances par rapport à l'initiative qui, selon lui, "exige trop en trop peu de temps". Cette déclaration ne condamne pas formellement l'ini-

tiative. Pourtant le titre que lui donne le journal en souligne l'effet de division: "Action Nationale, une critique dans ses propres rangs". "M. Brähm juge que l'initiative va trop loin"[19].

Cet article est accompagné d'une attaque contre les initiateurs, qui est la plus vive de toute la campagne. Le journal publie sans commentaire un télex en provenance de Kampala, dans lequel le chef d'Etat ougandais Idi Amine Dada déclare soutenir l'initiative et compare la situation suisse à celle de l'Ouganda. La rédaction utilise ici un procédé auquel elle avait déjà recouru en 1970: la publication, sans commentaire, d'un texte qu'elle considère comme disqualifiant par lui-même son auteur et les positions qu'il défend. Ce procédé ironique et violent utilisé à l'extrême fin de la campagne ne modifie pas l'image responsable et calme du discours du journal, ni n'atténue l'image de faiblesse, de minorisation, d'isolement des porte-parole de la troisième initiative.

L'utilisation dans la campagne du dictateur ougandais est intéressante à plus d'un titre. Outre son intervention directe, reprise par **24 Heures**, ce personnage a été évoqué à maintes reprises par les adversaires des initiatives. Il apparaît dans des lettres de lecteurs, mais aussi dans les campagnes mêmes des journaux. Dans **La Suisse** par exemple, il interviendra dans l'argumentation d'un correspondant, mais aussi dans une caricature violente, (où il est représenté comme futur "époux" de la "Confédération Helvétique"), envoyée par un lecteur et publiée comme illustration d'un article sur la pensée xénophobe.
La renommée sanguinaire internationale qui entourait à l'époque le général Idi Amin, le passage sur les écrans d'un film qui lui était consacré expliquent la présence de ce personnage dans la campagne 1974. Sa mise en évidence, comme repoussoir, dans la polémique contre la troisième initiative, s'explique néanmoins par des éléments complémentaires.

En 1970, le personnage de Schwarzenbach s'est imposé comme un obstacle incontournable. Il a cristallisé les oppositions, mais son personnage politique bien que violemment critiqué, n'a jamais pu servir de repoussoir à ses adversaires. On lui reconnaissait son habileté, sa "valeur politique" et l'on ne pouvait que regretter qu'il regroupe tant de partisans, qu'il occupe tant de place sur la scène politique. Ses partisans ont même pu imposer l'image d'un Schwarzenbach sauvant la patrie, digne successeur des héros tutélaires, arguments vis-à-vis desquels les adversaires n'avaient pas de réponse immédiate. En 1974, le renversement est complet, révélant un rapport de force inversé. Les partisans ne disposent plus d'une figure protectrice, les adversaires peuvent mettre en avant le visage noir et inquiétant du dictateur ougandais pour l'accoler à la pâle figure des promoteurs et noircir leur

image, par des arguments dont le contenu ("Vous ravalez la démocratie suisse au rang d'une dictature sous-développée") n'est exempt ni de nationalisme ni de racisme. C'est ainsi qu'on trouve une annonce publicitaire en faveur du NON:

> "Et après avoir pensé ce qu'il fallait du général Amin et de l'Ouganda, allons-nous agir de même en Europe et à l'égard des Européens? NON"

En 1977 on retrouvera des formulations similaires.

4. Un locuteur de choix, Schwarzenbach : "Moi aussi, je voterai non"

James Schwarzenbach a joué un rôle important dans le discours du journal. Le 8 septembre 74, le rédacteur en chef de **24 Heures** rapporte une entrevue qu'il vient d'avoir avec le conseiller national et dans laquelle il cite les déclarations récentes de celui-ci:

> "L'initiative est une folie..." le texte en est "stupide et inhumain"; "la situation de la Suisse a complètement changé"; "Maintenant c'est la récession"; "le nombre des ouvriers qui passent notre frontière diminuera probablement de façon naturelle"; contrairement aux initiateurs "nous restons pour notre part, humains! pas policiers!"

Le 23 septembre, la rédaction dénonce le fait que le mouvement des républicains laisse à ses adhérents la liberté de vote pour le scrutin du 20 octobre, alors que J. Schwarzenbach, son président, a déclaré l'initiative "stupide et inhumaine". Il conclut à la versatilité, au cynisme, à l'immoralité de ce mouvement au sein de la vie politique suisse.

Le 8 octobre, dans un article intitulé **Le chemin de la démence**, un correspondant régulier de **24 Heures**, extérieur à la rédaction, s'appuie lui aussi sur la position de Schwarzenbach:

> "Même M. James Schwarzenbach, qui a déclenché naguère la première vague de xénophobie, est aujourd'hui effrayé de l'amplification donnée par le mouvement de l'Action nationale: expulsion d'environ 520.000 personnes, 170.000 à 180.000 personnes par an, un train complet de 500 à 600 personnes chaque jour ouvrable pendant trois années. Il s'est exprimé clairement à ce sujet, disant: "L'initiative provoquerait non seulement la réduction massive en un temps très court du nombre des étrangers, mais elle mettrait en péril des valeurs qu'il est nécessaire de préserver: l'existence des entreprises petites et moyennes,

la sécurité de l'emploi, nos relations avec l'extérieur, la réputation de la Suisse".

Le 12-13 octobre une page entière est réservée à J. Schwarzenbach qui développe, dans une rubrique **parti pris**, et sous le titre **Moi aussi, je voterai non**, l'ensemble de ses positions contre la troisième initiative. L'auteur y reprend les arguments humanitaires que quatre ans plus tôt ses adversaires opposaient à sa propre initiative:

"Qui se rendra aux urnes devra se demander, certes, combien d'étrangers nous pouvons politiquement, économiquement, socialement tolérer. Mais il devra se rappeler aussi que la réduction exigée ne porte pas sur un stock de marchandises: c'est du destin personnel d'êtres humains -pères, mères et enfants- que nous nous chargerons en votant"

Il dénonce encore le caractère totalitaire des mesures préconisées par l'Action nationale tout en développant ses propres solutions:

"Pour moi j'avoue franchement que l'objectif défini par le Conseil fédéral[20] ne me satisfait en aucune manière, et je milite aujourd'hui, comme hier, pour une réduction raisonnable de l'effectif des étrangers en Suisse. Et si je m'oppose néanmoins à l'initiative de l'Action nationale, c'est pour de bonnes raisons, qu'on n'éludera pas avec ce minable argument que je me serais rangé dans le camp de l'économie affamée de main-d'oeuvre. Non! Il ne s'agit que d'une trêve; car le jour où l'initiative républicaine sera l'enjeu du combat, beaucoup de mes adversaires d'hier seront ... mes adversaires de demain. (...) C'est à sa modération qu'on juge une initiative constitutionnelle, et non pas au débordement de passion qu'elle représente".

Le 14 octobre, dans le compte rendu d'une réunion publique, le journal consacre à J. Schwarzenbach son titre[21], l'introduction et toute la conclusion de l'article:

"'Si quelqu'un m'avait dit il y a quatre ans que j'applaudirais un jour Schwarzenbach, je ne l'aurais jamais cru!' Cette réflexion, entendue vendredi soir, à l'issue du débat (...) est révélatrice de l'évolution des mentalités, et aussi de l'habileté du conseiller national zurichois: parlant peu, de façon pondérée, faisant preuve de méfiance à l'égard de tous, avançant calmement des arguments à mi-chemin entre les deux parties, M. Schwarzenbach a marqué des points lors de cette réunion qui s'est tenue devant une salle comble de 1.400 personnes."(...) "Mais tout au long de la soirée, on se prenait souvent à observer le personnage le plus silencieux à la table des orateurs, appuyant la tête sur son coude avec un air d'extrême

ennui... M. Schwarzenbach prenait une position d'arbitre désabusé, survolant le débat de haut, semblant attendre son heure. Et, à en juger par l'accueil -encore amusé, mais déjà très attentif- que lui a fait le public qui l'a souvent applaudi, celle-ci pourrait ne pas être très lointaine".

Durant toute la campagne, le journal a utilisé les silences et les déclarations de James Schwarzenbach. La formule "1974 n'est pas 1970" par exemple, est rapportée à plusieurs reprises dans les colonnes de **24 Heures**: sous forme de titre dans l'article du 18 septembre, "De 1970 à 1974 tout a changé dit M. Schwarzenbach"; dans le corps du texte sous forme de discours rapporté: "Entre 1970 et 1974, m'a-t-il expliqué, la situation de la Suisse a complètement changé"; sous forme d'une assertion directe de Schwarzenbach dans le texte qu'il signe le 12-13 octobre, "Et même les esprits qui ne sont pas imbibés d'économie politique peuvent comprendre que l'année 1974 ne peut se comparer avec l'année 1970"; enfin sous forme d'une assertion rapportée dans l'éditorial du 16 octobre, "...Quand il affirme que '1974 n'est pas 1970' il a raison. Plus qu'il ne le croit". L'argument s'adresse de toute évidence à ceux qui, en 1970, avait reconnu en Schwarzenbach un "héros", "un véritable défenseur de la patrie". En 1974, Schwarzenbach n'est plus celui qu'on désigne du doigt et qu'on traite de fanatique et d'irresponsable, mais celui dont on amplifie la voix afin que chacun entende que même lui, aujourd'hui, juge que l'initiative est excessive et inhumaine. Il ne s'agit pas, bien sûr, d'approuver l'intégralité de ses positions politiques: la rédaction maintient toujours ses distances vis-à-vis du politicien qu'il est:

"Pour autant, on ne le couvrira pas d'éloges, et son opportunisme politique reste exactement aussi détestable aujourd'hui qu'hier"

En donnant largement la parole à celui qui reste un des principaux représentants du mouvement anti-étrangers, la rédaction laisse se développer un discours qu'elle aura à combattre plus tard, lorsqu'il s'agira de se prononcer dans un prochain scrutin populaire sur des propositions déjà consignées dans une initiative déposée en mars 74, la quatrième de la série.
En attendant, la mise en discours de cette figure politique, qui occupe une place disproportionnée par rapport à celle que la rédaction accorde aux auteurs de la troisième initiative, permet au journal de garder intacte son image d'ouverture tout en renforçant sa campagne contre les propositions de l'AN. En s'appuyant sur Schwarzenbach, la rédaction s'efface de la polémique frontale. Aux deux colonnes réservées le 11 octobre aux initiateurs, elle oppose la page entière publiée le 12 octobre sous la responsabi-

lité de J. Schwarzenbach. Pour souligner la faiblesse des arguments des initiateurs dans les débats publics, elle leur oppose l'habileté de Schwarzenbach.

Celui-ci énonce des analyses, fait des propositions que les défenseurs du pouvoir en place ne peuvent alors avancer sans risquer de mettre à jour les contradictions de leur propre discours. La récession se fait menaçante, si elle n'est pas déjà installée; les travailleurs immigrés en feront les premiers frais. Le discours humanitaire ne peut s'accommoder de les désigner, à l'instar des initiateurs comme responsables; l'inscription trop hâtive dans un texte constitutionnel du prix qu'ils devront payer est contraire à ce discours, mais aussi -et surtout- aux intérêts de l'économie de marché. Mieux vaut laisser agir les mécanismes de l'économie libérale, en les désignant comme 'naturels'. Sur ce point, le discours de Schwarzenbach constitue en 74 un relais polémique efficace contre la troisième initiative. Pourtant c'est une faiblesse politique que de s'appuyer dans le débat sur un discours qu'on prétend combattre par ailleurs au nom de la morale politique.

5. Le Conseil fédéral : "Chères concitoyennes, chers concitoyens..."

Un troisième locuteur se détache nettement dans le débat: le pouvoir politique incarné par le Conseil fédéral.

Durant toute la campagne la rédaction se livre, dans de longs articles, à une analyse détaillée et élogieuse des mesures gouvernementales. Le 18 septembre (**Le Conseil fédéral et les étrangers**), le 5-6 octobre (**Quatre tours de vis**),le 7 octobre (**La recette bernoise de la stabilisation**), des journalistes étudient "ce qu'on a déjà fait...et ce qu'on va faire"[22]; ils présentent les diverses ordonnances du Conseil fédéral comme constituant une politique de stabilisation efficace et une alternative raisonnable et réaliste à l'initiative de l'AN.

L'argument essentiel repris dans ces articles, outre la constance et la fermeté du Conseil fédéral depuis 1970, est que les différents arrêtés, en particulier le dernier concernant la stabilisation de la population étrangère globale, ont doté la Confédération d'un instrument suffisant pour résoudre les problèmes économiques et notamment celui de la surpopulation étrangère. Ainsi, plus aisément qu'en 1970, on peut affirmer qu'il existe une politique des autorités et s'appuyer sur elle pour combattre l'initiative.

Ces mesures sont encore mentionnées par la rédaction dans des articles généraux, comme celui du 16 octobre ("Derrière le masque des puritains"), ou traitant d'une question particulière, comme celui du 14 octobre qui rappelle "l'objet précis du vote" et "les erreurs à ne pas commettre le jour du scrutin".

Les divers articles de la rédaction soulignent d'une part les successifs "tours de vis" du Conseil fédéral sans préciser si ces mesures répondent à la lutte contre la surpopulation étrangère, donc à la pression des "xénophobes", ou si elles préparent concrètement la gestion de la crise. Ils relèvent d'autre part, et c'est la seule critique adressée au Conseil fédéral, les faiblesses juridiques qui entachent le statut des saisonniers:

> "C'est ici le point faible de la politique fédérale, qui, d'autre part se veut humanitaire: désormais les saisonniers nouveaux venus feront les frais de la stabilisation." [23)]

On trouve ici une interrogation explicite sur le caractère humanitaire de la politique fédérale, interrogation qui se poursuivra dans les années suivantes, mais qui dans cette compagne, reste isolée.

Parallèlement à ces analyses, la rédaction rapporte un nombre considérable de prises de position du Conseil fédéral. Mises en évidence ces prises de parole personnifient le pouvoir politique collégial.

C'est tout d'abord l'appel du Conseil fédéral au peuple suisse, "L'initiative ne permettrait pas de résoudre un seul de nos problèmes", que **24 Heures** publie intégralement le 12 octobre, accompagné d'un commentaire approbateur. Cet appel, qui se présente comme une mise en garde exceptionnelle contre tout mouvement passionnel le jour du scrutin, se distingue par plusieurs traits: Il reconnaît l'existence d'une "pénétration étrangère", "d'un excès de population étrangère" en Suisse, et d'un "souci fort compréhensible" chez les partisans que le Conseil fédéral partage, tout en refusant d'y voir la cause de "l'inflation", des "impasses financières", des "graves menaces pesant sur l'environnement".

Il rappelle l'expansion économique et le progrès social dont tous ont bénéficié et qui ont été assurés "par le travail d'une très forte majorité du peuple suisse".
Il note les modifications récentes du climat économique, les risques de crise et souligne les effets néfastes de la troisième initiative dans cette situation.
Il rappelle les mesures prises pour diminuer le nombre des étrangers en Suisse, puis souligne les effets funestes de l'initiati-

ve pour les relations extérieures, et l'image humanitaire de la Suisse, mais aussi pour les conditions de vie des immigrés expulsés.
Il ne se conclut pas sur un mot d'ordre de vote explicite, mais indique clairement la nécessité de rejeter l'initiative qui "sacrifie à la démesure" et propose des mesures inutiles "du moment que le problème posé par l'excès de population étrangère peut être résolu progressivement".
Le texte de cette déclaration, retranscrit par **24 Heures**, comporte d'une part des formes d'adresse à la deuxième personne du pluriel. Dans l'introduction: "Chères concitoyennes et chers concitoyens", "l'initiative qui **vous** est soumise". Dans le cours du texte: "**Vous** avez tous ressenti les effets de la crise du pétrole". Dans la conclusion:"Le Conseil fédéral **vous** demande

> donc de mûrement réfléchir et de tenir compte de tous les éléments du problème avant de prendre **votre** décision".

Il contient d'autre part les désignations à la troisième personne "des partisans et des adversaires" de l'initiative de l'AN et de leurs divers arguments mais aussi des problèmes qui se posent au pays.
Par rapport aux deux catégories de citoyens désignés à la troisième personne, le Conseil fédéral se désigne lui-même

> tantôt à la première personne du pluriel:
> "**Nous** partageons leur souci fort compréhensible"; "Si **nous** faisons ces efforts c'est parce que **nous** sommes conscients que pour rester vivant, le fédéralisme a besoin de substance économique".

tantôt à la troisième personne:

> "**Le Conseil fédéral** a tenu sa promesse jusqu'ici. **Il** la tiendra également à l'avenir"; "**Le Conseil fédéral et le Parlement** se voient constamment adresser le reproche d'avoir laissé les choses suivre leur cours..."

Enfin, ces désignations à des formes personnelles différentes sont toutes coiffées par la forme personnelle de la première personne du pluriel qui englobe l'ensemble des citoyens et des citoyennes suisses, le pays dans son entité nationale et dans son unité:

> "L'initiative...**nous** placerait devant toute une série de nouvelles et très graves difficultés"; "le bien-être dont **nous** bénéficions est le fruit du travail"; "si **nous** décidions de retourner vingt ans en arrière"; "**notre** pays"; "**notre** Etat; "**notre** peuple".

Les autorités gouvernementales s'incluent dans cette première personne du pluriel, avec des glissements entre le "nous" exclusif où elles se désignent seules et le "nous" inclusif comprenant les concitoyens:

> "Un souci particulier **nous** est causé par **nos** relations extérieures. Il est certainement légitime que **nous** poursuivions, comme tout autre peuple, **nos** intérêts nationaux, **nous** le fai-

sons du reste aussi. D'une part, cela veut dire que **notre** volonté est de sauvegarder ce qui **nous** est propre et cher. Mais, d'autre part, cela signifie que **nous** sommes disposés à maintenir des relations de bon voisinage". "Comment pourrions-**nous** défendre la situation de ces compatriotes si chacun peut douter de la volonté de **notre** Etat...".

La double référence de "nous" et les variations qui l'accompagnent à travers le texte renforcent l'image de l'unité faite de diversité du corps social suisse. Du point de vue lexical, les Suisses sont désignés en tant que citoyens et citoyennes, partisans ou adversaires des initiatives, mais jamais comme travailleurs, ouvriers, paysans, retraités, etc. L'autorité gouvernementale prend soin de n'introduire aucune autre distinction entre ses concitoyens, le scrutin était censé abolir toute disparité, toute différence, toute opposition de classe, de statut social, d'âge (les mineurs et les immigrés étant évidemment exclus dans ce cadre). "La Suisse" - ("notre pays", "notre peuple") apparaît ainsi dans son homogénéité apparente comme somme d'individus égaux, divers dans leurs opinions, mais structurés au sein d'une forte unité.

"Dans notre régime démocratique, chacun peut prendre sa décision en toute liberté, même une opinion qui diffère de la nôtre doit être respectée".

Les oppositions de pensée liées à l'initiative, l'engagement même des autorités gouvernementales peuvent exister, et sont attestés dans le discours par la diversité des formes personnelles; mais ces oppositions se résolvent sans conflit dans un **nous** générique qui les résorbe, pour ne laisser finalement en place que la division fondamentale portée de bout en bout par le texte, celle entre les Suisses et les étrangers.

Les travailleurs immigrés se trouvent exclus de l'appel du Conseil fédéral, implicitement dans l'adresse politique aux "concitoyennes et concitoyens", et explicitement dans un passage d'ordre économique:

"Le progrès économique, dont nous avons tous bénéficié, a été assuré par le travail d'une très forte partie du peuple suisse".

Il est en effet difficile de supposer que les travailleurs immigrés pourraient faire partie de ce "nous tous", alors que la désignation "très forte partie du peuple suisse", les exclut.

Les travailleurs immigrés apparaissent pourtant deux fois dans le texte dans un énoncé personnel à la troisième personne du pluriel; la première fois en tant qu'individus résidant en Suisse:

"Tout aussi graves de conséquences seraient les problèmes humains qui se poseraient, s'il fallait, dans un laps de temps

très court, expulser plus d'un demi-million d'hommes, de femmes et d'enfants, même ceux qui résident depuis plus de dix ans dans notre pays";

La seconde fois comme travailleurs menacés de chômage dans leur pays:

"L'initiative précipiterait dans le chômage une bonne partie des travailleurs qui devraient regagner leur pays parce qu'il serait impossible d'y créer, en si peu de temps, un nombre aussi élevé de nouveaux emplois".

Dans ces deux passages, la qualité de **travailleur immigré** et le rôle des immigrés dans l'économie nationale n'apparaît nullement. Ces deux mentions désignant les travaillleurs immigrés dans la catégorie grammaticale de la personne, constrastent avec la variété des catégories personnelles utilisées dans la désignation des autorités et des citoyens suisses, et surtout avec les expressions adjectivales et nominales qui, sans désigner directement les travailleurs immigrés, désignent constamment leur présence en Suisse:

"les problèmes posés par la population étrangère touchent profondément de larges milieux de notre peuple"; "nos concitoyens sont troublés par la présence d'un grand nombre d'étrangers"; "éviter de rendre responsables les étrangers"; "nombre d'autres phénomènes n'ont rien à voir avec la pénétration étrangère"; "les pays qui ne connaissent pas un excès de population étrangère"; "de ne rien avoir entrepris d'efficace contre l'excès de population étrangère"; "empêcher un nouvel accroissement du nombre des étrangers exerçant une activité lucrative"; "l'accroissement de l'effectif des travailleurs étrangers...a pu être stoppé"; "le 1er août dernier, une nouvelle phase de la lutte contre l'excès de population étrangère a débuté"; "la population étrangère... devra tout d'abord être stabilisée"; "cela équivaudra à une diminution notable des étrangers...et à un arrêt presque complet du mouvement d'immigration de travailleurs destinés à l'industrie"; "ces mesures seront également appliquées...jusqu'à ce que le but fixé, à savoir la réduction de la population étrangère de résidence soit atteint".

Dans tous ces passages la catégorie **étranger** est dominante mais les travailleurs immigrés ne sont jamais désignés par une forme syntaxique personnelle; le terme **étranger** fonctionne comme **objet** ou comme complément déterminatif. La discrimination s'inscrit ici dans la base même du discours, dans ses formes grammaticales.

Parallèlement à cet appel du Conseil fédéral diverses prises de parole individuelles sont encore rapportées par le journal: déclarations de deux anciens conseillers fédéraux, interventions de

conseillers fédéraux en exercice qui tous reprennent des éléments de cette argumentation et en reproduisent les formes discriminatrices dominantes.

6. 'Ils' s'expriment

Absente de la campagne du journal en 1970, la voix des immigrés apparaît en tant que telle dans sa campagne de 1974. A trois reprises, **24 Heures** rapporte sous la rubrique particulière **"Ils" s'expriment** des prises de positions de résidents étrangers. Le débat s'élargit aux principaux intéressés, comme le souligne le rédacteur dans une note introductive:

> "Le scrutin fédéral du 20 octobre présente un défaut majeur: les principaux intéressés n'auront pas un mot à dire. On décidera pour eux. Le même problème s'était déjà posé lorsqu'il s'agissait de savoir si on allait ou non accorder le droit de vote aux femmes.
> Pour donner malgré tout la parole à ces hommes et à ces femmes qui vivent dans notre pays, qui y travaillent comme tout un chacun, qui y consacrent toutes leurs forces, nous leur avons demandé leur avis. Ils ne parlent ici qu'en leur nom propre. C'est l'opinion de M. Tout-le-monde (...) à la seule différence qu'ils ne détiennent pas de passeport rouge à croix blanche".[24]

Pourtant les étrangers qui s'expriment successivement dans cette rubrique, trois universitaires, ont des nationalités et des statuts sociaux peu significatifs de l'immigration en Suisse: un directeur d'une institution médico-sociale pour vieillards et malades chroniques, citoyen du monde, détenteur de plusieurs nationalités, une ressortissante anglaise, licenciée en espagnol et en portugais, un réfugié hongrois, oenologue et écrivain.

Le titre de la rubrique (**'Ils' s'expriment**) joue sur une ambiguïté. Dans le contexte du débat, le pronom personnel **ils** réfère incontestablement aux milliers de travailleurs italiens, espagnols et portugais visés en priorité par l'initiative. Cette façon de désigner les immigrés par le pronom de la troisième personne est d'ailleurs caractéristique du discours ambiant que les Suisses tiennent, entre Suisses, au sujet des immigrés. Ainsi, à ne lire que le titre et la note rédactionnelle qui le suit, il paraît que la parole va être donnée à des personnes représentatives de l'immigration en Suisse. Or aucun des trois n'appartient à l'une des trois principales nationalités d'immigration, aucun des trois n'appartient à une catégorie professionnelle où l'immigration est fortement représen-

tée, aucun des trois n'exprime les problèmes que peut rencontrer le travailleur saisonnier, le frontalier, ou l'immigré détenteur d'un permis annuel, dont le premier souci n'est pas la naturalisation, mais la possibilité d'avoir un emploi.

Après ces trois discours rapportés, **24 Heures** publie le 10 octobre, dans une tribune libre, une "lettre ouverte au peuple suisse", signée par un groupe de travail de la Mission catholique italienne, qui prend clairement position contre l'initiative à partir de positions de classe.

> "Lorsqu'on parle de nous, on utilise généralement des termes qui cachent le préjugé; cela nous fait mal. On parle d'emprise, de pénétration on nous attribue une volonté d'agression et de violence.(...) Le but de l'initiative est de diviser les travailleurs. Nous disons qu'il ne faut pas avoir peur et saisissons cette occasion pour faire savoir aux travailleurs suisses que leurs intérêts se trouvent dans l'union avec les travailleurs immigrés, puisque la lutte pour l'avenir ne peut être que commune."

La rédaction propose enfin à ses lecteurs une enquête réalisée auprès d'une famille espagnole présentée comme intégrée[25]. La présence des immigrés est donc réelle dans la campagne de **24 Heures**, même si seuls une tribune libre et un article[26] posent les problèmes généraux de l'immigration ouvrière.

7. Un courrier des lecteurs assaini

Le nombre de lettres publiées par le journal en 1974 est très inférieur à celui de 1970; si la rubrique existe, elle ne revêt pas l'importance qu'elle avait eue dans la précédente campagne. Les extraits, en général plus longs, sont publiés à la suite les uns des autres sans que la rédaction intervienne explicitement dans la discussion. Elle rappelle tout au plus périodiquement les règles déontologiques habituelles qui président à la publication de lettres de lecteurs. Elle ne commente jamais les extraits; les sous-titres qu'elle choisit reprennent une expression ou une phrase de l'extrait publié.

Le nombre de lettres d'opposants (31) l'emportent sur celui des partisans (21) et des indécis (3); ni les unes ni les autres ne sont mises en valeur. Elles se répartissent à peu près également dans le courrier quotidien, les lettres des partisans dominant le début de la campagne, mais toujours accompagnées de lettres d'opposants; ces dernières dominent nettement la fin du courrier. Une seule fois, la rédaction intervient pour rappeler, à la suite de la

lettre d'un partisan qui répond à un article du journal, que cet article était un "point de vue" et qu'il n'engageait pas la rédaction. Les lettres ne présentent aucune particularité grammaticale ou stylistique; elles sont publiées dans une forme normalisée, sans que soient exclues pour autant des remarques polémiques ou des traits d'ironie. Plusieurs d'entre elles se répondent ou reprennent des articles du journal ou des déclarations publiques, mais la rédaction ne rétorque pas. Le 15 octobre elle annonce la fin du courrier des lecteurs en rappelant que la veille du scrutin "doit être jour de calme et de réflexion" et que la publication du courrier habituel va reprendre. Le 17 octobre, tandis que la publication des lettres se termine mais que la campagne du journal, elle, continue, la rédaction tire un rapide bilan du courrier. Expliquant pourquoi toutes les lettres n'ont pu être publiées, elle souligne la "tenue", "l'intérêt" et la "diversité remarquable" que présentaient les lettres, note le petit nombre "d'écrits anonymes ou grossiers", explique que n'ont été publiées que les "plus caractéristiques", les mieux "frappées" et les "plus représentatives des grands courants et des petites nuances qui s'affrontaient". Elle conclut sur le fait que sa seule ambition était de donner une "image à peu près fidèle de notre opinion publique" et "de la nature des arguments échangés", les urnes seules décidant de la "force des deux partis qui s'affrontent".

Le courrier des lecteurs assume en 1974 un rôle moins spécifique qu'en 1970; il fait partie intégrante de la campagne du journal mais n'en constitue pas l'événement. La rédaction enregistre et transmet une série de discours, sous une forme proche de la pure reprise. Elle s'efface devant ces discours, mais efface aussi partiellement ses interlocuteurs. Elle ne relance pas la discussion, ne souligne pas les relations antagoniques ou de congruence qui sont explicites pourtant dans de nombreuses lettres. Tout se passe comme si la polémique passionnelle avait fait place à un échange bien réglé d'arguments. Peut-on pour autant conclure, comme le fait le rédacteur en chef dans son bilan général, que le débat est maintenant clair et, surtout, que le "climat politique s'est assaini"?[27] Nous ne le pensons pas.
D'une part l'examen des lettres manuscrites de 1970 et 1974 ne fait pas apparaître de différences significatives. Leur nombre ne semble pas varier, contrairement à ce qui se passera en 1977. Leur contenu (types d'arguments dominants) et leur forme (discours démonstratif, injurieux, ironique, etc.) varient moins que ne le prétend la rédaction. Elles sont en tout cas moins différentes que les campagnes du journal elles-mêmes. On trouve en 1974 autant de lettres polémiques, d'injures à caractère raciste, de récriminations violentes contre l'engagement du journal ou le contenu de tel article, de discours passionnels projetant sur les travailleurs immigrés la somme des insatisfactions de leur auteur.

Ce fait apparaît d'ailleurs dans le courrier des lecteurs qui paraît au même moment dans **La Suisse**. Nous y reviendrons plus loin.

Une comparaison, portant sur 1974, des lettres manuscrites et des lettres publiées conduit à une conclusion différente de celle du rédacteur. La rédaction a opéré un contrôle plus serré du discours de ses lecteurs, elle a retenu essentiellement de leurs lettres les passages démonstratifs et argumentés. Par là, elle a construit un débat plus clair, elle en a donné une image "assainie", en évitant que tout débordement se produise dans ses colonnes, en n'établissant pas, par ses propres commentaires, des liens entre des discours de lecteurs et ceux des promoteurs des initiatives. Les lettres ont été davantage filtrées mais surtout le journal n'a pas organisé sa campagne en fonction et autour d'elles.
Il n'est certes pas possible d'invalider - ni de valider - statistiquement l'appréciation du journaliste; les remarques précédentes tendent simplement à montrer que son jugement porte en fait plus sur le rétablissement politique des opposants et sur la nouvelle stratégie du journal que sur le contenu même des lettres. Lorsqu'il déclare le climat politique assaini, il nous paraît avant tout rendre compte du fait que les stratégies des opposants ont été mieux préparées, qu'ils ont retrouvé une position dominante dans le débat, notamment en circonscrivant grâce à la formule **xénophobie** les partisans de l'initiative et en isolant ses promoteurs.

---

1) Titre d'un article paru dans La Suisse le 27.6.74.

2) **Inventaire des lieux communs xénophobes, documents**, édité par le Centre social protestant (1974). Ces documents ont été utilisés par divers journaux de Suisse romande, dans leurs campagnes.

3) **Pour? Contre! Vademecum d'information**, édité par le Comité Suisse 80 (1974). Les divers arguments y sont présentés sous la forme "On dit...", suivis des contre-arguments introduits par "La vérité:..."

4) **Emprise étrangère et surpopulation, une initiative aveugle et démesurée**, brochure éditée par la Société pour le développement de l'économie suisse, 1974, 60p.
On peut citer également la brochure **La Suisse en 1974**, publiée par le Comité Suisse contre l'expulsion de 500.000 étrangers, qui analyse les aspects économiques de l'initiative.

D'autre part, le Conseil de la Fédération des Eglises protestantes de la Suisse et la Conférence des Evêques catholiques-romains de Suisse publient **Sept thèses des Eglises sur la politique à l'égard des étrangers**, Berne et Sion, automne 1974, 23p. Ces thèses synthétiques marquent l'entrée massive dans la campagne des institutions ecclésiastiques qui unissent leurs forces dans une défense humanitaire des immigrés; elles reprennent une documentation élaborée entre 1972 et 1974.

5) **De l'émigration des Suisses à la "surpopulation étrangère"**, brochure éditée par la "Voix ouvrière", 27p.
Les xénophobes contre les travailleurs, brochure du Comité unitaire des travailleurs suisses et immigrés, Lausanne, 20p.
L'immigration en Suisse. Données de base pour la compréhension de la question des travailleurs immigrés en Suisse, Ligue marxiste révolutionnaire, Lausanne, 1974, 143p.
Contre les mouvements xénophobes. Pour l'unité de la classe ouvrière, Ligue marxiste révolutionnaire, Lausanne, septembre 1974.

6) Utilisant la publicité commerciale, la propagande politique investit plus largement encore qu'en 1970 la vie quotidienne, au moyen de **badges**, de **tee-shirts**, napperons en papier, qui se répandent dans les restaurants et les lieux publics.

7) La propagande désigne ici les immigrés comme objet du débat, souvent sous forme elliptique (**leur travail**), soulignant par là leur présence évidente et leur importance économique. Mais ceux-ci sont désignés à la troisième personne et la catégorie de **travailleurs immigrés** ne se substitue pas à celle, toujours dominante, d'**étrangers**.

8) En 1970 le président de l'Union syndicale suisse avait signé une brochure patronale distribuée dans différentes usines; dans plusieurs villes des sections syndicales participaient à des comités dirigés par des représentants des partis bourgeois; enfin, à plusieurs reprises des syndicalistes et des représentants patronaux avaient affronté ensemble les partisans de l'initiative lors de débats publics.

9) La valeur déclarative du temps **futur** est liée à la situation d'énonciation de la presse: un journal ne peut spéculer sur la réalité qu'il décrit sans prendre certaines précautions. Il ne peut, dans une énonciation directe, asserter au futur, du moins pas sans modalisation ou explications circonstanclées, des procès qui ne sont pas engagés et dont il n'est pas lui-même le sujet. Cela est d'autant moins possible lorsqu'il est question de faits qui se rapportent à des acteurs sociaux représentatifs. Dans cette situation le futur comporte une valeur déclarative.

10) La suppression de la condition produit un effet de mise en relief analogue à l'effet obtenu par la reprise thématisée **C'est ce qu'impliquerait** dans 11).

11) "Si l'initiative de l'Action Nationale passe, le prix économique qu'il faudra payer sera à coup sûr très élevé; au peuple de juger si les avantages ethniques, politiques et culturels justifient ce sacrifice. Telle est la conclusion d'une étude de la Commission fédérale consultative pour le problème des étrangers, instituée il y a quelques années par le Conseil fédéral" (début de l'article paru dans 24 Heures sous le titre (6)).

12) Extrait de l'article paru dans 24 Heures le 2 septembre 74, signé par un rédacteur du journal et publié sous le titre 1).

13) Extrait de l'article paru dans 24 Heures le 18 septembre 74, signé par un rédacteur du journal et publié sous le titre (6).

14) "Nous commençons aujourd'hui la publication d'une série d'articles destinés à faire connaître, en vue du scrutin du 2o octobre, des faits et des opinions.
Ces opinions ne seront pas seulement les nôtres! Nous avons interrogé des représentants de l'économie; des syndicalistes; des étrangers naturellement. Et nous avons prié le conseiller national Georges Breny, de l'Action nationale, de reprendre à notre intention les arguments qui lui paraissent militer en faveur de l'initiative qu'il soutient.
Puis nous conclurons. Sans mystère! La cause de l'initiative est, à notre avis, plus qu'entendue. Parce que le Conseil fédéral (dont nous analysons, dès aujourd'hui, la politique actuelle) a pratiquement stoppé l'immigration. Parce que revenir en arrière, expulser 5oo'ooo étrangers, ferait subir à notre économie un traumatisme d'où pourraient sortir fermetures d'usines, désorganisation du commerce, chômage, inflation plus rapide, institutions sociales en péril.
Parce que -davantage encore- nous continuons à croire à la Suisse ouverte, jeune et tolérante... nous recommanderons, de toutes nos forces, le "non".
Mais ce que nous croyons, encore devons-nous l'établir et le démontrer. Voilà pourquoi nous ouvrons calmement, aujourd'hui, notre dossier, et pourquoi, pendant dix jours, nous invitons nos lecteurs à l'étudier avec nous." (éditorial signé paru dans 24 Heures le 4 octobre 1974).

15) Extrait de l'éditorial paru dans 24 Heures le 16 octobre 1974.

16) Trois faits expliquent selon le journaliste le revirement:
- la teneur même de l'initiative plus excessive encore dans ses exigences que les mesures préconisées en 1970 par Schwarzenbach;
- l'amélioration de la situation financière des personnes âgées qui touchent des rentes plus élevées;
- les incertitudes au niveau économique qui peuvent conseiller prudence et modération.

17) Les hésitations du président de l'AN, V. Oehen, qui, au printemps 1974, avait interrogé le Conseil fédéral pour savoir si, en cas d'acceptation de l'initiative, il serait possible d'édicter un arrêté d'urgence pour retarder les délais d'application fixés par le texte qu'il propose, permettent aux opposants de renforcer encore leur position en isolant par divers moyens les initiateurs, ce qu'ils n'avaient pu faire à aucun moment de la campagne de juin 1970. Dans un premier temps le Conseil fédéral refusa en effet simplement d'envisager cette possibilité, mais dans un second temps, il ébruita la démarche de V. Oehen, puis à l'occasion d'une déclaration solennelle rendue publique à la veille du scrutin, il rappela que l'initiative, si elle était acceptée, serait intégralement appliquée.

18) Plusieurs indices de ce désengagement: la disparition des formes personnelles (**nous**, la rédaction / **vous**, les lecteurs partisans, **vous**, les initiateurs); l'annonce même de l'ouverture d'un **dossier d'information** proposé **à l'étude** plutôt qu'au débat. Les formes du discours direct, analysées précédemment dans les titres en sont une autre marque.

19) Titre annoncé en première page (24 Heures, 19-20 octobre 1974).

20) La déclaration de J. Schwarzenbach est publiée le même jour que l'appel du Conseil fédéral. Les formes antagoniques du débat sont ainsi respectées; néanmoins, à une semaine du scrutin, ces deux articles complémentaires constituent un apport massif au NON.

21) "Le silence habile de M. James Schwarzenbach".

22) Sous-titre de l'article du 7 octobre.

23) Extrait de l'article paru le 7 octobre sous le titre "La recette bernoise de la stabilisation".

24) 24 Heures, 8 octobre 1974.

25) "Ils habitent ici depuis treize ans: 'Partir, c'est quitter notre patrie réelle, quotidienne'", 24 Heures, 10 octobre 1974.

26) 24 Heures, 11 octobre 1974, "Les organisations d'immigrés assaillies de questions. Un mélange de désespoir et de scepticisme".

27) "Reportons-nous au mois de mai 1970. Notre journal insérait alors, par pages entières, des lettres de lecteurs. Le courrier, qui fit un peu scandale, révélait pourtant un phénomène que la plupart des hommes politiques et des commentateurs avaient...soit ignoré, soit négligé. La société suisse comptait un nombre élevé d'insatisfaits. De laissés pour compte. De citoyennes et de citoyens -c'était le plus frappant- qui vivaient dans une espèce d'angoisse apeurée. La démocratie dont nous sommes fiers ne les concernait plus. Des puissan-

ces écrasantes et vaguement diaboliques les maintènaient sous un couvercle. Ils nous écrivaient:
"N'imprimez pas ma signature, sans ça mon patron...sans ça ma gérance...".
Et, tout en réclamant l'anonymat dans nos colonnes, ils saisissaient l'occasion de la campagne pour -enfin- se plaindre et se "décharger".
L'hypothèse optimiste
Peut-on dire qu'aujourd'hui le climat s'est assaini? Je le crois, et la teneur des lettres que nous publions ces jours vient à l'appui de l'hypothèse optimiste. Non, certes, que la justice, la concorde et le contentement se soient mis brusquement à régner partout. Mais une espèce de cristallisation s'est produit. Comme si les partisans de MM. Oehen et Breny (moins doués, il est vrai, que leurs prédécesseurs) ne parvenaient plus tout à fait, à rassembler, autour de leur programme d'expulsions massives, les oppositions les plus diversifiées, les plus hétérogènes et les plus flottantes. L'Action Nationale est contrainte d'accepter une appellation plus étroite, plus précise et plus claire: le mouvement contre les étrangers. Un point, c'est tout." (24 Heures, 16 octobre).

IV. La Suisse, une campagne véhémente

Dès le 27 juin, sous le titre "Même scénario qu'en 70, mais...", la rédaction de **La Suisse** avait stigmatisé "l'initiative xénophobe no 3" et souligné l'importance de la date du scrutin du 20 octobre. Elle posait ainsi les cadres du débat, notant que J. Schwarzenbach, promis quatre ans plus tôt à un "destin national", n'était plus cette fois "tout à fait dans le coup". Elle relevait la volonté de la gauche de "se battre seule", soulignant que "l'argumentation défensive du non", allait s'accompagner maintenant d'une "revendication positive" concernant une véritable "politique d'immigration", dans la mesure où la condamnation d'une nouvelle initiative xénophobe ne pouvait coexister avec l'acceptation "du régime qu'on impose, par exemple, aux saisonniers". Après l'évocation du nouveau contexte économique où se dessinait la crainte du chômage, le journaliste ne concluait pas mais invitait ses lecteurs à faire "leurs pronostics". Le débat était lancé.

1. La dramatisation du débat

Le 15 septembre le journal ouvre le dossier du "20 octobre":

> "le compte à rebours a commencé. Dans cinq semaines, les Suisses diront, s'ils acceptent de ne garder chez eux, d'ici le 1er janvier 1978, que 500.000 étrangers sur le million qui y travaillent ou y résident actuellement."

D'emblée le ton est donné. Durant 36 jours **La Suisse** va chercher à tenir ses lecteurs en haleine, par le dessin, mais aussi par le texte, dans la rubrique générale "Deux fois moins d'étrangers". La rédaction n'énonce pas pour autant explicitement sa position en termes de mot d'ordre de vote. Elle ne ferme ni ne minimise le débat mais laisse clairement apparaître que tout est encore possible.

Une série de trente-deux dessins politiques, signés par divers dessinateurs, ponctue la campagne et exprime "ce qu'on ne peut chiffrer". Ces dessins, corrosifs et violents, dénoncent l'idéologie nationaliste des initiateurs, et les effets des mesures qu'ils préconisent. Le journal présente cette opération d'abord comme une promotion du "dessin comme moyen d'expression de l'actualité politique", plutôt que comme un élément de sa campagne pour le NON.

Transformée en exposition itinérante d'affiches, cette opération aura des effets inattendus dans la polémique. Les dessinateurs

20 octobre 1974 Initiative de l'Action nationale

DEUX FOIS MOINS D'ÉTRANGERS?

Dialogue avec nos lecteurs

Race supérieure? Je ne savais pas!

[illegible]

E. MAILLARD
Crans-sur-Sierre

Envoi de M. W. Grosse, Gingins

Votre expert

Votre expert, M. Kneschaurek, est-il Suisse? Est-il d'origine tchèque? S'agit-il d'un réfugié naturalisé, d'un « Papier Schwyzer »? Kneschaurek parle de la situation de 1650! Depuis combien de temps habite-t-il la Suisse? Ne trouvez-vous pas des experts suisses pour parler au nom de la Suisse? Faut-il toujours chercher des étrangers, afin qu'ils donnent des leçons aux vachers suisses?

J.-P. WEBER, Genève

Et ma femme?

(SI) — Le professeur Francesco Kneschaurek est Suisse, originaire de Lugano-Paradiso, où ses parents se sont établis au début du siècle et où il est né en 1924. [illegible]

[illegible] pour ma femme qui n'est Suissesse « de papiers » que depuis quatre ans, et pour mes enfants — dont la qualité helvétique est encore plus récente.

Envoi de M. J.-D. Maréchal, Genève.

Des lettres pour F. Andrey

Le témoignage de M. François Andrey, paru le 24 septembre, « La xénophobie est la riposte de ceux qui veulent d'abord rester Suisses », nous a valu un abondant courrier. Nous publions ci-dessous deux messages d'approbation et une contradiction [illegible].

Fier de l'être

Veuillez transmettre [illegible] à M. François Andrey, qui a [illegible] ce que des milliers de vos lecteurs pensent tout bas. Vos lecteurs et clients [illegible] qui pour le moment vous font vivre.

En tant que xénophobe et fier de l'être, je vous adresse mes [illegible] patriotiques.

M. G. BOVEY, Genève

Brave homme, mais...

On peut être xénophobe, c'est un droit pour chacun. Pourtant parmi vos arguments vous ne parlez jamais des conséquences du départ de 300 000 personnes.

[illegible]

Gaston BONNET
Littau (Lucerne)

Envoi de M. F. Rey, Genève.

«Voilà dans quel esprit, M. l'Immigré je voterai OUI le 20 octobre...»

[illegible] travailleur espagnol apportait son témoignage au [illegible] dus à la rédaction.

Le 20 octobre prochain Monsieur l'Immigré mon vote « xénophobe » rejoindra la portion de l'urne réservée aux mégalomanes, paranoïaques et autres Helvètes nazis dont l'un des vôtres Monsieur Luiz Perez a bien voulu contrôler l'appellation dans « La Suisse » du 25 septembre 1974 (...)

Moisissure

[illegible]

AVS et impôts

[illegible]

Vos gouvernements...

La « [illegible] » que je suis conclut à un constat d'échec quant au contrôle de l'immigration dans son pays. Peut-on nous contester le droit de manifester notre volonté sur le fait que des [illegible] prises en vue d'enrayer [illegible] numérique entre autochtones et étrangers? Car il est vrai qu'il [illegible] difficile d'admettre votre [illegible] en ce qu'il nous fait perdre de notre identité nationale.

Vos gouvernements ne manqueront pas de fustiger notre soi-disant racisme, notre [illegible], de peindre sur [illegible] le diable de l'effondrement économique. [illegible] plus qu'aléatoires du chemin de l'émigration. Nous nous sommes bouché les yeux dans un sens et vous dans l'autre. N'aurait-il pas été plus judicieux par exemple, d'entreprendre l'établissement d'une collaboration économique, plus humaine de surcroît, avec vous et chez vous en y implantant des filiales de nos industries? Quant à notre voisin français, il ne semble pas [illegible] à organiser sa décentralisation [illegible] afin d'épargner à des milliers de frontaliers un statut bien précaire malgré les consolations des dévaluations et du change.

Voilà Monsieur l'immigré de quel esprit procédera mon vote du 20 octobre.

Une travailleuse suisse

professionnels se verront relayés par des lecteurs qui enverront spontanément des caricatures. A la fin de la campagne, le journal reproduit diverses affiches tirées par des groupements et partis politiques et se livre à un commentaire de la campagne d'affiches et de celle des dessins.
Les affiches, composées essentiellement de texte, ont suscité peu de réactions. Les dessins, en revanche, qui ne comportaient pour ainsi dire pas de textes "ont introduit un doute et une ambiguïté" et des "réactions hautement passionnelles". La rédaction s'interroge sur la fonction du discours de l'information, sur ses redondances qui évitent l'équivoque mais émoussent les réactions de l'interlocuteur. Cette conclusion doit cependant être relativisée quand on considère le nombre élevé de réactions passionnées, que les articles écrits ont suscité chez les lecteurs. Ce ne sont pas les caractéristiques générales des dessins opposées à celles du discours écrit qui déterminent des réactions différentes, mais la situation dans laquelle ils sont produits, leur contenu et leur forme.
Comme en 1970 la publication ironique par **La FAL** d'une lettre raciste, la diffusion par **La Suisse** de dessins violents a provoqué en 1974 des réactions contradictoires, montrant que la situation politique n'était pas "assainie" et les rapports de forces pas totalement renversés.

La virulence de la campagne du journal apparaît dans les titres qui introduisent tant les articles de la rédaction que les discours rapportés ou repris:

500'000 étrangers dans la jungle. (1.9.74)
Dix années de carrousel. (15.9.74)
500 départs chaque jour. (20.9.74)
Déracinons. (21.9.74)
Je m'appelle François Andrey, je suis xénophobe. (24.9.74)
Moi, Luis Perez immigré..."Je ne pouvais pas garder le silence". (25.9.74)
La peur à Monbovon. (26.9.74)
Race supérieure? Je ne savais pas. (4.10.74)
L'épouvantail gauchiste. (6.10.74)
Les prophéties de l'Action nationale. (9.10.74)
Etrangers en Suisse? Face à face terrible. (9.10.74)
Fabriquons-nous des enfants xénophobes?. (11.10.74)
La spirale de la haine. (11.10.74)
Non à la démesure. (12.10.74)
Suisses, on vous manipule. (14.10.74)
AVS Fais-moi peur!. (16.10.74)
Du bistrot à l'entreprise. La fièvre et l'anxiété. (16.10.74)

L'utilisation de multiples formes personnelles (**Déracinons, je m'appelle,..., je suis... Moi ..., je ne pouvais... je ne savais pas... Fabriquons-nous... On vous manipule, Fais-moi peur**), de procédés d'ellipses et de sous-entendus (**Déracinons, Moi, Luis Perez, immigré...**), de termes lexicaux fortement connotés (**jungle, race supérieure, épouvantail, gauchiste, terrible, haine, peur, fièvre, anxiété**), ces divers procédés, exploités systématiquement par la presse à sensation, impliquant le lecteur, contribuent à personnaliser le débat et à le dramatiser.

Nous analysons plus précisément cet effet dans l'article paru le 9 octobre sous le titre "Etrangers en Suisse? Face à face terrible." Il s'agit du compte rendu d'un débat télévisé. Les caractéristiques de la campagne de **La Suisse** y apparaissent clairement si l'on compare cet article avec le compte rendu que **24 Heures** publie le même jour sous le titre "Avant le 20 octobre".
Plus descriptif, plus complet, le compte rendu de **24 Heures** souligne l'atmosphère initiale "d'hypocrite objectivité" et l'opposition entre les deux interlocuteurs, "le conseiller national Georges Breny, de l'Action nationale, véhément, convaincu, possédé par une idée si simple" et "le conseiller d'Etat neuchâtelois Carlos Grosjean, souriant, un peu supérieur, trop persuadé d'avance qu'il allait écraser son adversaire". Critiquant les films diffusés en introduction, qui "au lieu d'animer le débat, déversaient des chiffres, accumulaient données et statistiques, alignaient des répliques à la fois catégoriques et un peu ridicules", le journaliste compte les points: "Le partisan de l'Action nationale avait d'entrée les meilleures cartes" mais, après l'évocation tardive dans les reportages de ce que serait l'expulsion massive des étrangers "le débat s'est rééquilibré".

> "On a failli, c'est vrai, en venir aux coups bas: M. Breny d'origine tunisienne, M. Grosjean d'origine espagnole...Eh! qu'est-ce que ces histoires de famille et de race viennent donc faire?"

Le commentateur renvoie sur ce point les interlocuteurs dos à dos; pourtant dans le même article il utilise un argument identique lorsqu'évoquant le cas d'une petite fille italienne "**mais** blonde avec l'accent vaudois", il s'insurge contre les insultes xénophobes dont elle est l'objet. Certes le racisme est pourfendu mais la défense des "étrangers" ne se fait ni à partir de leur qualité de travailleurs immigrés ni au nom de leurs possibles différences, mais au nom de leur assimilation et leur intégration aux caractères suisses. Critiquée dans sa formulation raciste, la distinction suisse / étranger reste le fondement du discours du journaliste, qui conclut son commentaire en accordant l'avantage aux arguments humanitaires exposés par l'opposant: M. Grosjean, pour le dire, a fini par trouver, tout au bout de l'émission, l'accent d'une sincérité convaincante".

Le journaliste de **La Suisse** insiste tout d'abord sur le caractère terrible du débat dans lequel les deux interlocuteurs "personnifiaient à merveille le clivage qui se dessine chaque jour plus nettement au sein de la population suisse". Sur ce point, les deux journaux s'accordent pour voir une clarification du débat dans le fait que selon eux, les deux catégories **xénophobes** et **non xénophobes** apparaissent de plus en plus nettement. Mais **La Suisse**, renforce cette répartition entre les partisans et les opposants, en la fondant sur une dichotomie dans laquelle l'absurdité et l'illogisme des positions des uns impliquent, comme naturellement, le caractère logique et raisonnable des positions des autres. A "l'illogisme" et aux "méchantes absurdités" de Georges Breny, "animé d'une passion brûlante", "ressassant les arguments si souvent entendus", il oppose "l'intelligence", "l'humanité", "la sensibilité", la "raison" de son contradicteur.

"Terrible", le débat l'est aussi "parce qu'on a le sentiment de se trouver tout au long de cette campagne, dans une lutte confuse dont l'issue est incertaine". Ici, le discours de **La Suisse** contraste avec celui de **24 Heures**. Au ton ironique de l'observateur de **24 Heures** qui suggère que la cause est d'ores et déjà entendue, s'opposent les questions inquiètes du journaliste de **La Suisse**: "Et si c'était la déraison qui l'emportait le 20 octobre?". Il évoque les "drames que susciterait une acceptation de l'initiative", le "déchirement" des étrangers si bien intégrés qu'ils se distinguent à peine des Suisses, le "déchirement" des autorités contraintes d'appliquer une politique qu'elles ont combattue. Finalement il approuve l'argument de l'opposant qu'il rapporte:

> "M. Breny, vous êtes de père tunisien. C'est le canton de Neuchâtel qui vous a accordé la nationalité suisse. Ne pourriez-vous pas rendre un peu de cette générosité que l'on vous a témoignée?"

L'argument est rapporté ici sans critique. En citant cette répartie qui combine un discours moral (**Soyez généreux**) et un discours chauvin (**Rappelez-vous que vous n'êtes qu'à demi-suisse**), inversant, sans les déplacer, les termes de la polémique, le journaliste reproduit les valeurs qu'il dénonce par ailleurs dans le discours xénophobe.
La Suisse traite ainsi comme un épisode dramatique, s'inscrivant dans une suite de péripéties par lesquelles elle tient en alerte l'attention de ses lecteurs, un débat que **24 Heures** a traduit dans un discours désengagé. Cette insistance sur la fébrilité, sur l'anxiété et les passions qui animent le débat, ne résume cependant pas la campagne du journal.

La documentation occupe une place plus large qu'en 1970. Dans un premier temps: une histoire de l'immigration et des mesures du

Conseil fédéral depuis 10 ans (15.9.74), une description détaillée de l'Action nationale et de ses dirigeants (17.9.74), une description statistique de l'immigration (18.9.74) et de la situation démographique de la Suisse (19.9.74), des enquêtes sur les régions ou les secteurs économiques (19.9.74; 21.9.74) les plus menacés par l'initiative, une analyse des initiatives successives de l'AN et du MNA (15.9.; 22.9). Parallèlement un certain nombre d'experts économiques analysent la politique du Conseil fédéral et le contenu de l'initiative (16.9; 22.9).

Dans un deuxième temps, à côté des prises de position politiques et des informations sur la campagne, le journal ouvre ses colonnes à des personnalités politiques, syndicales, religieuses (23.9; 30.9; 14.10), et à des individus avançant des positions contradictoires (24.9; 25.9; 7.10). La rubrique "En toute liberté" donne à certaines de ces prises de position le caractère de tribune libre, les autres étant réalisées sous formes d'interviews. Enfin une rubrique "Dialogue avec nos lecteurs", différente dans sa forme de celle de 1970, intègre plus directement les correspondants dans la campagne du journal.

Loin de minimiser, le débat **La Suisse** l'aiguise en saisissant à tous les niveaux et de divers points de vue, la discussion qui traverse la population. A aucun moment le journal ne laisse entendre que "la cause est entendue". Tout en critiquant durement l'AN et ses partisans la rédaction ne minorise pas dans ses colonnes leur l'importance. Elle n'argumente pourtant à aucun moment en son nom propre. Elle ne s'appuie pas sur les déclarations de Schwarzenbach. Au lieu d'utiliser les arguments que celui-ci développe contre l'initiative, quitte à le dénoncer par ailleurs, comme l'a fait **24 Heures**, elle ne lui donne pas la parole. Les locuteurs mis en scène par **La Suisse** jouent un autre rôle et ont une fonction différente que dans **24 Heures**. Nous le montrerons sur trois cas.

2. L'appel du Conseil fédéral : "Non à la démesure"

Les autorités fédérales ne constituent pas pour **La Suisse** un relais essentiel dans son argumentation contre l'initiative de l'AN. Dans ses articles, la rédaction souligne les insuffisances de la politique gouvernementale:

> "L'ennuyeux, avec les initiatives 'contre la surpopulation étrangère', c'est qu'elles trouvent leur logique non pas en elles-mêmes mais dans les insuffisances de la politique d'immigration

par laquelle le Conseil fédéral prétend les combattre. (...) Le Conseil fédéral ne s'est encore échappé qu'en rêve du piège dans lequel, sous la pression de la gauche classique puis de la droite nationaliste, il s'est laissé enfermer. Que dit le Conseil fédéral aux électeurs? Que l'initiative est dingue, qu'il faut la balayer et faire confiance au gouvernement. On admettra que c'est un peu court."[1]

La rédaction précise le sens de ce jugement. Ses griefs ne portent ni sur la tactique suivie par le Conseil fédéral vis-à-vis de l'initiative, consistant à ne pas présenter un contre-projet afin de ne pas inscrire dans la Constitution "un article à relents xénophobes", ni sur sa politique de stabilisation jugée efficace et suffisante. En revanche la complexité du dispositif gouvernemental, à la fois administratif et législatif, est peu acceptable; l'absence d'une politique globale de l'immigration est mise en cause.

Ces arguments sont développés par un expert[2] qui, sous le titre "Je mets le Conseil fédéral au bénéfice du doute", déplore les atermoiements des autorités, sans pour autant rendre celles-ci responsables de la situation présente.

Dans le reste de la campagne, la rédaction insiste d'abord sur le caractère défensif des interventions des Conseillers fédéraux dont elle rend compte[3].

Le 12 octobre, **La Suisse** résume l'appel du Conseil fédéral au peuple suisse. Sous le titre en gros caractères, "Non à la démesure!", elle ne retranscrit pas le texte de cet appel, contrairement à **24 Heures**, mais en rappelle "les articulations essentielles".

La Suisse publie le texte dans une forme rapportée, en le résumant brièvement. L'adresse finale du Conseil fédéral, raccourcie, est d'abord donnée dans sa forme primitive, à la deuxième personne du pluriel, "Réfléchissez mûrement avant de voter le 2o octobre", puis la rédaction présente les autres parties de l'appel sous forme d'impératifs à la première personne du pluriel, accompagnés de jugements explicatifs énoncés à la troisième personne du singulier, reprenant de brefs extraits du texte original:

"Ne transformons pas les étrangers en boucs émissaires, ne leur imputons pas nos difficultés actuelles; l'initiative ne résoudrait d'ailleurs pas celles-ci (...) Ne portons pas un coup brutal à notre économie (...) Ne croyons pas que la politique de stabilisation de la population étrangère est sans réalité (...) Ne mettons pas en péril nos relations extérieures (...) Ne

soyons pas inhumains en renvoyant au chômage dans leur pays d'origine une bonne partie de nos travailleurs étrangers (...) N'imaginons surtout pas qu'il existe un moyen quelconque d'atténuer les rigueurs de l'initiative! Il serait absolument antidémocratique d'appliquer le droit de nécessité pour modifier une décision du peuple. De l'avis du Conseil fédéral, cela ne saurait entrer en considération".

Cette réécriture de l'appel du Conseil fédéral reprend la structure énonciative du texte original en éliminant les variations qu'on y trouvait dans les désignations personnelles et leurs références. Le résumé de **La Suisse** présente une structure simplifiée et répétitive qui ne reprend que les traits formels dominants du texte qu'il synthétise: le **nous**, désignant à la fois les autorités et le peuple; le **vous**, référant aux citoyens suisses, énoncé par le Conseil fédéral; enfin, la **troisième personne du singulier**, qui renvoie au contenu de l'initiative.

Trois caractéristiques formelles inscrivent ce résumé informatif dans la stratégie au journal:

1) L'utilisation du **nous** inclusif tend à fondre le gouvernement dans l'ensemble du peuple suisse. Dans le résumé, le Conseil fédéral n'apparaît que trois fois en tant que sujet distinct.

2) Les formes répétées d'impératif négatif accentuent un caractère défensif que le texte primitif ne présente pas de façon constante. Dans la polémique qui oppose partisans et adversaires, le journal place l'autorité fédérale en retrait et lui fait jouer un rôle modérateur; la réécriture de l'appel efface les attaques que le Conseil fédéral formulait contre l'initiative de l'Action nationale. Ce fait déplace le sens du titre: **NON à la démesure!**. Enoncé primitivement par le Conseil fédéral, ce prédicat qualifiait l'initiative de l'AN ("En résumé, il y a lieu de dire que la troisième initiative de l'Action nationale, contre l'emprise étrangère sacrifie à la démesure"). Suivi par la série d'impératifs négatifs, ce prédicat, dans **La Suisse**, qualifie moins l'initiative qu'il n'interpelle l'ensemble des citoyens comme sujets responsables: **soyons tous raisonnables, disons non à la démesure.** Autre manière d'effacer le Conseil fédéral de la polémique.

3) Le résumé donne une image des travailleurs immigrés que le texte primitif ne présente pas. Dans son appel le Conseil fédéral reconnaissait l'existence d'une "surpopulation étrangère". Cela se traduisait, comme on l'a vu, dans les désignations qu'il utilisait massivement pour parler des travailleurs immigrés. Dans la réécriture ce fait est masqué. Le résumé mentionne à trois reprises les étrangers:

a) "Ne transformons pas les étrangers en boucs émissaires" correspond à la formulation primitive:
"Il s'agit en l'occurrence d'éviter de rendre responsables les étrangers de tout ce qui nous afflige ou nous gêne".
La mise en discours de la catégorie **étranger** n'est pas modifiée ici. L'expression de l'appel se trouve seulement renforcée par le passage à la forme personnelle.

b) "Ne croyons pas que la politique de stabilisation de la population étrangère est sans réalité" traduit un long passage de l'appel dans lequel le Conseil fédéral rappelle les mesures déjà prises contre "l'excès de la population étrangère" et décrit les mesures qu'il appliquera pour obtenir "la réduction de la population étrangère de résidence".
Le journaliste ne présente pas explicitement le Conseil fédéral comme agent de la lutte contre la surpopulation étrangère. L'appel gouvernemental cherchait à accréditer face aux électeurs sceptiques la réalité d'une politique de stabilisation et en détaillait les étapes concrètes; le résumé du journaliste efface le terme de "surpopulation étrangère", et neutralise la déclaration du Conseil fédéral qui, à la veille du scrutin, s'engageait solennellement à poursuivre une politique de réduction de la population étrangère.

c) "Ne soyons pas inhumains en renvoyant au chômage dans leur pays d'origine une bonne partie de nos travailleurs étrangers" reprend l'original:
une bonne partie des travailleurs qui devraient regagner leur pays et que "l'initiative précipiterait dans le chômage".
Le journal transforme la désignation du procès (La mise au chômage) et change le sujet de ce procès:
"l'initiative précipiterait dans le chômage" devient dans l'article de **La Suisse** "Ne soyons pas inhumains en renvoyant au chômage...".
En établissant une relation de possession-protection que le texte initial du Conseil fédéral ne contient pas ("une bonne partie des travailleurs" devient "une bonne partie de **nos** travailleurs étrangers"), le journaliste personnifie le renvoi et dramatise l'argument.
Ainsi **La Suisse** n'entend pas placer les autorités au premier plan de la polémique contre les initiateurs. Le journal ne fait pas apparaître les convergences entre adversaires et partisans, soulignées par les formes mêmes du texte original. L'expression **nos travailleurs étrangers** concorde avec le fait que dans sa propre campagne **La Suisse** leur assigne un rôle actif comme on le verra plus loin. Contrairement à **24 Heures**, la rédaction de **La Suisse** ne confond donc pas son discours avec celui des autorités. Elle l'utilise pour mener sa campagne.

Dans l'article qui accompagne le résumé, la rédaction ne commente pas l'ensemble de l'appel du Conseil fédéral. Elle en souligne certes l'opportunité, mais s'attache essentiellement à sa conclusion qui met en garde le corps électoral: si l'initiative était acceptée, elle devrait être appliquée intégralement. Le journaliste restreint la portée de l'appel gouvernemental et suggère qu'il est le résultat d'une succession de mouvements tactiques de la part des initiateurs et des autorités. Il apparaît dès lors comme une simple mise au point. Pas plus que le commentateur de **24 Heures**, le journaliste ne soulève la question de savoir en vertu de quel pouvoir et en fonction de quelle ligne politique, le gouvernement collégial, émanation d'un consensus entre différentes forces politiques et qui n'est pas élu sur la base d'un programme, peut intervenir dans un débat qui divise des électeurs. Tout au plus constate-t-il le caractère un peu humiliant, mais aussi inquiétant, de cette mise en garde:

> "On nous signale aimablement que les bulletins de vote ne sont pas à confondre avec les confettis".

L'argument ultime du Conseil fédéral ne porte pas sur le contenu de l'initiative, mais sur le fait que le scrutin risque de changer la situation politique; que le gouvernement doive rappeler aux électeurs que le vote démocratique est un acte sérieux, c'est là le fait inquiétant, selon le journaliste. Il en est pourtant un autre qu'il ne relève pas: le système institutionnel permet au gouvernement d'exercer une pression directe sur le corps électoral. Avec cet ultime argument les autorités déclarent qu'elles seront prêtes à appliquer une initiative qu'elles qualifient elles-mêmes de démesurée et d'inhumaine. Prononcée par un gouvernement non renversable institutionnellement, la mise en garde a l'allure d'une menace[4].

Ainsi **La Suisse**, comme **24 Heures**, fait intervenir, à travers le gouvernement l'argument d'autorité. Mais en limitant les interventions de celui-ci, en réécrivant ses prises de positions, en limitant ses arguments, en focalisant l'attention sur quelques formes de la déclaration au détriment de son contenu, voire de son principe, la rédaction relativise cet argument d'autorité.

3. Face aux xénophobes, les immigrés en première ligne

La Suisse associe les travailleurs immigrés à sa campagne de façon plus étroite que **24 Heures**. Le 25 septembre une page entière de sa rubrique est consacrée à la prise de parole d'un travailleur immigré,

"Cette page a été offerte à un immigré espagnol. Pour qu'il puisse, lui aussi, s'exprimer. Il en a fait ce qu'il voulait. Librement."

Le dossier présente la situation professionnelle de celui-ci et de sa famille, leurs problèmes d'emploi, leurs activités syndicales, religieuses, politiques, les questions qu'ils se posent à propos de leur naturalisation. Dans un long article, signé par lui, le travailleur immigré explique pourquoi il ne pouvait "garder le silence". Il réfute les accusations traditionnelles des nationalistes portées à l'encontre des immigrés et expose les conséquences de l'initiative pour eux. Enfin il critique l'absence de politique fédérale et le refus d'accorder des droits plus larges aux immigrés.

Ce même jour, sous la rubrique "dialogue avec nos lecteurs" paraît une "Lettre ouverte aux xénophobes suisses" dont l'auteur se désigne par sa signature, comme "l'ouvrier étranger". Elle rappelle les discriminations qui frappent la population immigrée, et souligne que l'instabilité permanente où se trouvent les immigrés du fait de l'initiative est difficilement supportable.

Dans une série de questions qui reprennent les arguments régulièrement opposés aux xénophobes, l'auteur met en évidence les contradictions entre leurs propositions et leur affirmation de représenter réellement la Suisse.

"Voudriez-vous que les Suisses de l'étranger soient traités, dans les pays qui les ont accueillis, de la même façon que sont accueillis les étrangers chez vous?
Vous voulez nous assimiler et nous intégrer, mais je vous prie de nous dire pourquoi? Pour nous faire savoir qu'on doit être prêt à partir le jour et l'heure que vous avez décidé? ou pour nous faire comprendre que nous sommes dans un pays qui ne donne aucune garantie d'emploi ni de séjour aux étrangers?
Comment pouvez-vous prétendre aider les pays sous-développés, si vous êtes incapables d'aider les ouvriers étrangers des dits pays qui travaillent chez vous?"

Adressées aux "xénophobes suisses" ces questions combinent, dans leur forme, les deux termes du syntagme composé. Tantôt elles s'adressent à la composante **suisse** de l'interlocuteur; ce ne sont pas les xénophobes, mais la Suisse, les autorités, les opposants, qui entendent "assimiler", "intégrer" les étrangers, "aider les pays sous-développés"; tantôt elles s'adressent à sa composante "anti-étrangers". Le **vous** désigne donc à la fois les partisans, les initiateurs en particulier, et les opposants, mais

aussi l'ensemble des citoyens suisses pour le cas où l'initiative serait acceptée. Ces ambiguïtés expriment une position autonome par rapport au champ politique national. D'autres, en revanche, portent la trace du langage dominant. Ainsi l'auteur de la lettre ouverte après avoir sévèrement critiqué les défauts de la démocratie suisse et les discriminations qui frappent les immigrés, dénonce le fait que la 3ème initiative "porte préjudice aux travailleurs et **aux intérêts de votre pays**" (nous soulignons). Le fait que l'auteur adopte ainsi un point de vue "suisse" l'amène à reprendre ensuite un argument souvent énoncé, notamment par Schwarzenbach lui-même en 1974:

> "Un million d'étrangers par rapport aux cinq millions de Suisses, c'est beaucoup. Mais je crois que si environ 4000 étrangers quittent la Suisse volontairement par année et qu'on ne les remplace pas, cela contribuera aussi bien à réduire le nombre d'étrangers sans causer de tort à personne".

Le premier travailleur immigré interrogé dénonce lui aussi l'irrationalité de l'accusation "d'emprise étrangère" en termes vifs, et insiste davantage sur les droits qui font défaut aux immigrés que sur les arguments de types économiques développés en particulier par la droite; sur plusieurs points -la défense de l'image démocratique et humanitaire de la Suisse, la nécessité d'une politique d'intégration- il reprend cependant l'argumentation globale des adversaires telle qu'elle est formulée, souvent en termes moraux, par le journal. Dans les deux déclarations on trouve la constatation d'une division sociale en Suisse, mais ni l'une ni l'autre ne décrit cette division comme celle de la classe ouvrière et ne désigne d'autre responsable de la situation actuelle que les initiateurs.
On discerne là l'effet des pressions exercées sur le discours des travailleurs immigrés par divers arguments massivement répandus, mais aussi la marque de la stratégie du journal qui a choisi de rapporter des déclarations qui s'inscrivaient directement dans sa propre campagne.

Reste que ceux qui jusque là étaient objet du débat en deviennent ici les témoins et même les interlocuteurs directs. Ces deux articles sont publiés le lendemain de la parution d'un témoignage que le journal a intitulé: "Je m'appelle François Andrey, je suis xénophobe". Face à la xénophobie, **La Suisse** place en première ligne les travailleurs immigrés. Nous trouvons ici les données initiales de ce qui va constituer un événement auquel la rédaction donne dans sa campagne un poids considérable et une forte tension dramatique. Mais de bout en bout, la rédaction contrôle étroitement la polémique et ne s'y implique pas.

Lettre ouverte aux xénophobes suisses

Je m'adresse à vous en qualité d'ouvrier étranger travaillant « chez vous », comme vous aimez à dire.

Je suis un parmi le million d'étrangers concernés par la troisième initiative à l'encontre « des droits » humains, qui ne sont valables que pour les Suisses ; donc d'après vous, les ouvriers étrangers sont des bêtes, et c'est pourquoi nous ne sommes d'après vous pas concernés par la Charte des droits de l'homme signée par la Suisse.

La Suisse est considérée à l'étranger comme un pays démocratique ; or la démocratie en Suisse concerne seulement les Suisses, c'est-à-dire 5 000 000 d'habitants, mais pas le million d'habitants d'origine étrangère ; donc il existe « chez vous » une sorte de discrimination envers une minorité de la population.

Les lois cantonales, fédérales et autres ne sont pas démocratiques pour les ouvriers étrangers ; parce qu'elles nous donnent droit à travailler, payer les impôts ainsi que l'AVS, cela pour les obligations. Concernant les droits, nous n'en avons aucun ou presque... Pourquoi, par exemple, nous faire payer l'assurance contre le chômage, quand on sait très bien que si on est en chômage on nous expulsera du pays ? Pourquoi nous acceptez-vous seulement pour travailler et payer les divers impôts, tout en nous refusant de participer activement aux divers aspects de le vie du pays, et continuez à nous considérer comme des marginaux ?

En ce qui concerne la troisième initiative xénophobe, je peux vous dire qu'elle porte préjudice aux travailleurs étrangers et aux intérêts de votre pays. Aucun pays signataire de la « Chartedes droits de l'homme » ne peut expulser des étrangers qu'il a admis volontairement et dans l'intérêt du pays. Comment pouvez-vous en « votre âme et conscience » prévoir l'expulsion de 500 000 personnes et prétendre ne faire de mal à personne ?

Je suis d'accord avec vous sur un seul point : un million d'étrangers par rapport aux cinq millions de Suisses, c'est beaucoup. Mais je crois que si environ 40000 étrangers quittent la Suisse volontairement par année et qu'on ne les remplace pas, cela contribuera tout aussi bien à réduire le nombre d'étrangers sans causer de tort à personne. Alors pourquoi votre initiative ?

Comme tant d'autres, j'ai choisi de « vivre définitivement » en Suisse, ymais je sais très bien que ça ne dépend pas seulement de moi, et que comme tous les ouvriers étrangers, je suis menacé d'être expulsé du pays malgré les années de travail fournies pour le progrès du pays.

Voudriez-vous que les Suisses de l'étranger soient traités, dans les pays qui les ont accueillis, de la même façon que sont accueillis les étrangers chez vous ?

Vous voulez nous assimiler et nous intégrer, mais je vous prie de nous dire pourquoi ? Pour nous faire savoir qu'on doit être prêt à partir le jour et l'heure que vous aurez décidé ? Ou pour nous faire comprendre que nous sommes dans un pays qui ne donne aucune garantie d'emploi ni de séjour aux étrangers ?

Comment pouvez-vous prétendre aider les pays sous-développés, si vous êtes incapables d'aider les ouvriers étrangers desdits pays qui travaillent chez vous ?

Si vous voulez vraiment aider ces pays, montrez-leur que vous êtes capables de comprendre leurs ressortissants.

Pour nous, les étrangers, vos initiatives xénophobes ne servent qu'à élargir le fossé entre les Suisses et les étrangers, et à rien d'autre.

L'OUVRIER ÉTRANGER

(Ndlr) : La rédaction de « La Suisse » connaît évidemment le nom et l'adresse de ce correspondant désireux de garder l'anonymat.)

"La Suisse", 25-IX-74, p. 9

4. L'événement de la campagne : le débat entre correspondants

Reprenons, dans leur développement chronologique, les péripéties de l'événement.

24 septembre
Publication du témoignage: "Je m'appelle François Andrey, je suis xénophobe". Introduisant la page qui y est consacrée, le journal précise qu'il "tente d'affiner le portrait de cet électeur sur lequel compte l'Action nationale".
Sous un titre individualisé et personnalisé le journaliste dresse en introduction le portrait physique -"morose et strict"- de son interlocueur et décrit ses conditions de vie, celles d'un travailleur suisse indépendant qui veut vivre "sans histoire". Il pose les cadres de l'entretien:

> "François Andrey a parlé. Ouvertement, sans détours". Il "avoue sa xénophobie". "Il accepte de se débusquer. De raconter, longuement, ce qui se passe dans la tête d'un xénophobe.
> Ecoutons-le".

Sous forme de discours rapporté, le journaliste synthétise les diverses déclarations qu'il a recueillies. Un dessin, qui de façon violente dénonce l'attitude xénophobe, illustre ironiquement l'un des propos de l'interlocuteur. Une colonne de cette page est enfin consacrée à un commentaire sociologique qui, sous le titre "Quelque chose de plus profond" propose un diagnostic de "l'attitude xénophobe".

Dans cette page, le journal étale dans ses colonnes le discours anti-étrangers avec ses composantes racistes, réactionnaires, nationalistes, anti-patronales, anti-étatiques, anti-politiques, anti-syndicales, anti-communistes. Il fait circuler ce discours, sous une forme encore plus catégorique - "Je suis xénophobe" - que ne l'avait tenté **La FAL** en 1970. L'effet recherché est évidemment le même: il s'agit de créer un sentiment de rejet de la part du lecteur. Pas plus que "le jeu de la vérité" de **La FAL** en 1970, le "Ecoutons-le" de **La Suisse** en 1974 ne signifie autre chose que **Ecartons-le**. Néanmoins ici comme là les formes "démocratiques" du débat sont respectées.
Contrairement à **La FAL** qui avait supposé que l'effet de rejet serait produit par le texte même, **La Suisse** prend d'emblée ses précautions pour s'assurer le contrôle du discours qu'elle met en circulation. C'est le locuteur lui-même qui se désigne comme xénophobe. Aussitôt énoncée, la xénophobie est stigmatisée. Elle ne peut être qu'"avouée", "mise à nu", "débusquée", elle devient un objet d'observation pour l'expert qui en décrit les caractéristiques, psychologiques, pathologiques.
Dans ces conditions d'inégalité entre les interlocuteurs, il ne s'agit pas d'un débat véritable donnant lieu à un échange d'argu-

ments. La stratégie du journal consiste à faire exposer, en quelque sorte à découvert, les positions des partisans par un xénophobe avoué et à requérir un avis scientifique pour circonscrire le phénomène politique comme une maladie sociale. Dans les jours suivants la campagne du journal prend la forme d'un dialogue avant de se présenter une nouvelle fois comme un bilan pathologique.

25 septembre
La Suisse publie, comme on l'a vu précédemment, les prises de positions des travailleurs immigrés. Le journal entend d'abord opposer à la parole xénophobe celle des immigrés comme l'indiquent clairement les titres "Je ne pouvais pas garder le silence", "Lettre ouverte aux xénophobes suisses". Ce même jour, sous le titre "Ces harems", une lettre d'un correspondant de Lausanne vient appuyer la prise de position xénophobe de la veille. Publiée sans commentaire, elle développe le triple argument anti-patronal, anti-gouvernemental et anti-socialiste, en insistant sur l'opposition riches/pauvres qui divise les électeurs.

> "Le patronat, soutenu paradoxalement par la gauche a remis l'Helvétie en mains étrangères" (...) "Nous avons la preuve de la faiblesse de nos institutions si nous ne pouvons plus rester entre Suisses, même au prix d'une vie plus modeste" (...) "Les nantis retirés dans leur quartier résidentiel veulent ignorer qu'une école sur deux n'est plus pour les autochtones, ceci dans plusieurs régions productives de notre ancien beau pays.
> Que dans le monde, chaque gouvernement procure du travail à ses administrés avant de songer à acheter Cadillac, palais, harems et vilipende l'argent du peuple".

On retrouve ici deux caractéristiques du discours anti-étrangers. Le pays et ses vertus traditionnelles, thème patriotique commun aux opposants et aux partisans est revendiqué par ces derniers comme leur bien propre; il devient le centre de leur argumentation. Le pays est vendu par le patronat, la gauche, le gouvernement; il est conquis par l'étranger. Fondamentalement issue du discours patriotique et limitée par lui, l'argumentation qui se construit à partir des désignations elles-mêmes ("Helvétie", "notre ancien beau pays") avance par glissements sémantiques successifs: un même terme recouvre progressivement des réalités différentes, voire contradictoires. Ainsi "la vente de notre pays" désigne aussi bien, la vente de la terre, la vente de l'outil de production, que le refus de défendre les travailleurs contre le patronat; "la conquête du pays" désigne aussi bien la présence en Suisse de capitaux étrangers, que la présence des travailleurs immigrés.

Enfin tous les conflits ne peuvent qu'être interprétés dans des termes nationalistes (il faut refuser "de changer Berne contre Rome") qui débouchent sur des formulations racistes fantasmati-

ques ("les harems"). Des sentiments de classe, présents dans le discours anti-étrangers, perdent ainsi leur contenu, parce qu'ils ne peuvent s'exprimer que dans les catégories dominantes du discours patriotique, du consensus social et politique. Dès lors la parole xénophobe offre à ses adversaires toutes les obsessions et les fantasmes d'un discours qui ne peut analyser les données contradictoires qu'il véhicule. Il se présente alors comme un simple discours pathologique que l'on peut diagnostiquer en tant que tel. A cette maladie obsessionnelle les adversaires opposent tantôt le discours de bon sens des immigrés, tantôt la dénonciation humanitaire de son contenu raciste ou la critique de ses contradictions, évidentes sur le plan économique. Dans cette dénonciation, les contradictions fondamentales qui produisent la xénophobie, en particulier celles qui résident dans la politique de consensus et le discours patriotique n'apparaissent pas. Ces caractéristiques s'affirment dans la suite du dialogue mis en scène par la rédaction.

4 octobre

Une page entière est consacrée au courrier des correspondants. Elle se présente comme un raccourci du débat en cours. Cinq lettres y sont publiées, encadrées par trois dessins virulents envoyés par des lecteurs. La structure du dialogue apparaît dans le regroupement des lettres. La première introduit le débat et rappelle la position des adversaires que le journal entend mettre en évidence. La deuxième instaure une polémique rapide et sans suite entre la rédaction et un correspondant.
La troisième et la quatrième prolongent le débat à propos du témoignage xénophobe du 24 septembre. La cinquième répond aux travailleurs immigrés. Considérons ces lettres en détail.

Sous le titre "Race supérieure? Je ne savais pas", le journal publie d'abord la lettre d'un adversaire qui oppose aux précédentes déclarations anti-étrangers un argument économique: "cette main-d'oeuvre étrangère...est indispensable et contribue à un essor économique dont nous tous -y compris les partisans du OUI- profitons à des degrés divers" et un argument moral et politique: "des affirmations aussi méchantes que gratuites telles que "domination étrangère" sont en violente contradiction avec le soi-disant désir des instigateurs de l'initiative de "préserver" notre stabilité gouvernementale et nos institutions politiques!".
L'argumentation repose sur l'affirmation de l'essor économique, elle présente en cela un argument souvent utilisé en 1970, mais qui tend à disparaître en 1974. Il valorise la "main-d'oeuvre étrangère" mais la distingue par là du peuple suisse qui, dans son ensemble ("nous tous") profite du travail de celle-ci. Il n'entend pas moins que les partisans défendre la "mère patrie", mais insiste sur la défense de son renom: ne pas "ternir l'image dont notre pays jouit encore".

La deuxième lettre, ouvertement raciste, attaque un expert dont le journal a publié l'avis économique précédemment[5]. Elle lui reproche la consonance "étrangère" de son nom. Le journaliste répond, dans un commentaire ironique, en prouvant les qualités de Suisse de l'expert en question, et en interrogeant son correspondant sur ses conceptions des "Suisses de première et de deuxième ou troisième cuvée". La notion de nationalité n'est pas mise en question: la critique porte sur le fait que pour les xénophobes elle comporte des degrés.
Sous le titre "Des lettres pour F. Andrey", le journal publie deux textes qui prolongent le débat ouvert le 24 septembre. Le premier correspondant, se déclare "xénophobe et fier de l'être" comme F. Andrey, et rappelle au journal que des milliers de "lecteurs et clients xénophobes" le font "vivre pour le moment".
Le second ne conteste pas le droit d'"être xénophobe", mais reproche certaines positions "vous vous dites xénophobe, mais les répercussions? Vous vous en foutez..." Jusqu'ici le dialogue ébauché se présente plutôt comme une mise en circulation massive du prédicat xénophobe que comme un débat où chacun développe une argumentation structurée.

5. Réponse à l'ouvrier immigré : une polémique entre Suisses

La cinquième lettre, signée par une "travailleuse suisse", est intitulée par la rédaction "Voilà dans quel esprit, M. l'immigré, je voterai oui le 20 octobre...". La publication de cette lettre est significative: on y retrouve, sous la plume d'une lectrice partisane de l'initiative, la reproduction des traits fondamentaux de la campagne des adversaires qu'elle renforce en s'y opposant.
Elle énonce, dans un discours argumenté, les positions principales des promoteurs de l'initiative: la responsabilité gouvernementale dans la carence d'une politique d'immigration, les difficultés économiques et sociales actuelles que les étrangers aggravent plus qu'ils ne les soulagent, la volonté de maintenir l'identité nationale quel qu'en soit le prix, la responsabilité des gouvernements étrangers dans la situation des immigrés.

Les formes énonciatives de cette lettre sont les suivantes:
* Adressée à "M. l'immigré" et signée "Une travailleuse suisse", elle se présente comme une réponse terme à terme à la "Lettre ouverte aux xénophobes suisses" publiée sous la signature "L'ouvrier étranger". La rédaction précise que cette lectrice "répond aujourd'hui en tant que 'travailleuse suisse'" aux immigrés à qui le journal avait ouvert ses colonnes le 25 septembre. Cette signature apparaît comme une fiction. Elle ne fonde pas les positions que défend cette lectrice. Contrairement à

la signature de l'ouvrier étranger qui développait la majorité de ses arguments à ce titre[5], la signature de la lettre du 4 octobre ne sert qu'à construire une identité sociale face à celle de l'immigré.
Le discours politique et économique que tient ici cette lectrice repose d'abord sur son identité de **Suisse** et de **partisane** de l'initiative. Il pourrait être signé et énoncé par l'un des dirigeants de l'AN. Ce texte apparaît ainsi davantage comme un réquisitoire contre les adversaires que comme une réponse de travailleur à travailleur. Le **nous** et le **je** qui s'y énoncent en face du **vous** des travailleurs étrangers, réfèrent aux catégories de **Suisses** et de **partisans de l'initiative**, non à celle de **travailleurs (suisses)**.

* Formellement la correspondante adresse, il est vrai, l'entièreté de sa lettre aux travailleurs immigrés. La référence du **vous** est sans ambiguïté:
"Vous avez contribué à l'expansion de notre pays."
Les perspectives économiques sont pessimistes "avec vous ou sans vous".
"Nous aurions eu peut-être mieux à faire que de vous "importer"..."
"Le fait que vous appartenez à la classe active..."
"Vous avez cotisé à l'AVS et vous en récolterez votre part."
"Quant à vos impôts..."
"nos enfants réapprendront des métiers dont vous étiez mieux instruits et que l'on vous a abandonnés par facilité et par paresse..."
"votre surnombre..."
"Vos gouvernements ne manqueront pas de fustiger..."
"Qu'ont-ils fait dans vos pays pour vous offrir de quoi vivre, sinon vous laisser prendre les risques plus qu'aléatoires du chemin de l'émigration?"
"Une collaboration économique...avec vous et chez vous..."
Mais l'adresse explicite à **M. l'immigré** et la stabilité de référence des diverses formes d'adresses reprises par le **vous** apparaissent davantage une manière détournée de développer une argumentation serrée contre les adversaires politiques suisses qui prétendent se placer aux côtés des travailleurs immigrés.

Donnons un exemple. Dans les énoncés suivants l'auteur aurait pu, en ne modifiant en rien son argumentation, remplacer les adresses à la deuxième personne du pluriel par des pronoms anaphoriques de la troisième personne:
"L'autruche helvétique reprend ses esprits. Nous aurions eu peut-être mieux à faire que de **vous** (les) "importer" sans discernement, ne serait-ce qu'en adaptant nos structures

techniques à l'évolution irréversible du "progrès"." "Quant à **vos** (leurs) impôts qui ne prendront plus le chemin de notre trésorerie nationale, cela ne pourra que nous obliger à repenser nos dépenses dans de plus judicieuses dimensions. D'ailleurs cet excès d'immigration n'est pas sans peser lourd dans le budget de nos infrastructures (habitations, écoles, hôpitaux, etc.)" "La 'xénophobe' que je suis conclut à un constat d'échec quant au contrôle de l'immigration de son pays. Peut-on nous contester le droit de manifester notre volonté sur le fait que des mesures soient prises en vue d'enrayer cette disproportion numérique entre autochtones et étrangers? Car il est parfois difficile d'admettre **votre** (leur) surnombre en ce qu'il nous fait perdre de notre identité nationale" "N'aurait-il pas été plus judicieux par exemple, d'entreprendre l'établissement d'une collaboration économique, plus humaine de surcroît, **avec vous et chez vous** (avec eux et chez eux) en y implantant des filiales de nos industries?"

On pourrait faire ce type de rétablissement sur l'ensemble de la lettre. Il ne la transformerait en rien; il supprimerait tout au plus certaines ruptures que l'auteur n'a pas pu éviter entre des énoncés successifs référant aux immigrés à travers la forme d'adresse directe, donc les interpellant en tant que sujets (**vos impôts**) et des désignations objectivées (**cet excès d'immigration**) qui ne pouvaient prendre, sans paradoxe, une forme personnelle (***votre excès d'immigration**).

* La polémique reste donc entre Suisses même si, à l'occasion de la controverse, pour mieux appuyer ses positions et se défendre plus efficacement contre l'accusation de xénophobie que lui adressent ses adversaires, l'auteur de la lettre passe par un dialogue fictif et prend le contrepied d'arguments qu'elle a effectivement trouvés sous la plume des travailleurs immigrés. Les adresses aux étrangers sont essentiellement utilisées pour parler de soi "entre soi". Ce fait apparaît aussi dans les références mêmes du **nous** qui désigne de manière ambiguë **les Suisses**. Cette ambiguïté repose sur une variation de la référence du **nous** désignant alternativement les "bons" et les " mauvais" Suisses, un relevé exhaustif des références personnelles du **nous** la met en évidence[7]:

La carence de **notre** politique en matière d'immigration	(1)	(La carence de la **politique du C.F.** en matière d'immigration)
installée telle la moisissure dans **notre** drapeau (...)	(2)	(**le drapeau suisse**)

Vous avez contribué à l'expansion économique de **notre** pays (...)	(3)	**(de la Suisse)**
Ne **nous** leurrons cependant pas ces années de vaches grasses sur quoi débouchent-elles? Sur une perspective économique pessimiste. De toute évidence avec vous ou sans vous.	(4)	**(nous tous, suisses et travailleurs étrangers)**
Les choses étant ce qu'elles sont, **nous** ne pouvons revenir en arrière.	(5)	**(nous les Suisses)**
Notre réprobation à cette politique et **notre** désir qu'elle s'en trouve modifiée,	(6)	**(la réprobation et le désir des partisans de l'initiative)**
nous ne pouvons l'exprimer qu'en votant ce que vous appelez "xénophobe". (...)	(7)	**(nous les partisans)**
Nous aurions eu peut-être mieux à faire que de vous "importer" sans discernement,	(8)	**(le patronat suisse)**
ne serait-ce qu'en adaptant **nos** structures techniques à l'évolution irréversible du progrès.	(9)	**(les structures techniques des entreprises qui appartiennent au patronat suisse)**
D'ailleurs comme **nous Suisses**, vous vieillissez.	(10)	**(nous tous les Suisses)**

Après avoir cotisé à **notre** système AVS, vous (...)	(11)	(**au système suisse**)
A **notre** tour, et à juste titre, **nous** devrons assumer **notre** prévoyance sociale.	(12)	(**nous tous les Suisses**, la prévoyance sociale **des Suisses**)
Quant à vos impôts qui ne prendront plus le chemin de **notre** trésorerie nationale,	(13)	(la trésorerie nationale de **l'Etat Suisse**)
cela ne pourra que **nous** obliger à repenser **nos** dépenses dans de plus judicieuses dimensions.	(14)	(obliger **les autorités suisses** à repenser **les dépenses de l'Etat...**)
D'ailleurs cet excès d'immigration n'est pas sans peser lourd dans le budget de **nos** infrastructures (habitations, écoles, hôpitaux, etc.)	(15)	(dans **les infrastructures suisses**)
Dans l'optique générale du travail, **nous Suisses** apprendront à ne plus compter sur autrui	(16)	(**nous les travailleurs suisses**)
pour **notre** production.	(17)	(**Notre production de travailleur suisse, qui appartient au patronat suisse**)
Dans ce domaine, pratiquement **chacun de nous**, s'il voulait appliquer un esprit critique singulièrement	(18)	(chacun de **nous travailleur suisse**)

endormi, pourrait sans augmenter son temps de travail ni faire de la surenchère en matière de salaires, augmenter sensiblement son rendement.		
Nous n'en mourrions pas.	(19)	(**nous travailleurs suisses**)
Et **nos** enfants réapprendront des métiers (...)	(20)	(**les enfants suisses**)
(...) ce jour où volontairement ou non vous **nous** quitteriez. (...)	(21)	(**nous les Suisses**)
Peut-on **nous** contester le droit	(22)	(Peut-on nous contester **à nous partisans de l'initiative**)
de manifester **notre** volonté sur le fait que des mesures prises (...)	(23)	(la volonté **des partisans**)
Car il est vrai qu'il est parfois difficile d'admettre votre surnombre en ce qu'il **nous** fait perdre de **notre** identité nationale.	(24)	(**nous (tous) les Suisses**) (l'identité nationale **des Suisses**)
Vos gouvernements ne manqueront pas de fustiger **notre** soi-disant racisme, **notre** manque d'humanité, de peindre sur **nos** murailles le diable...	(26) (27)	(le soi-disant racisme et le manque d'humanité **des Suisses, en particulier des partisans**) (sur les murailles **de la Suisse**)

nous nous sommes bouché les yeux dans un sens et vous dans l'autre.	(28)	(**nous les Suisses, en particulier les autorités et le patronat suisses**)
(...) en y implantant des filiales de **nos** industries?	(29)	(**de l'industrie suisse**)
Quant à **notre** français (...)	(30)	(Le voisin de **la Suisse**)

La forme personnelle **nous** désigne dans cette lettre tantôt les partisans de l'initiative (6) (7) (22) (23) (26); tantôt ses adversaires, les autorités ou le patronat (2) (8) (9) (13) (14) (28); tantôt, de manière indifférenciée, les Suisses en général (5) (10) (12) (20) (21) (24) (25), la Suisse (2) (3) (11) (13) (15) (27) (29) (30), les travailleurs suisses (16) (17) (18) (19). Une seule occurrence du **nous** inclut les travailleurs étrangers (4).

* Le fait de s'adresser formellement aux immigrés n'est pourtant pas sans effet dans l'argumentation de cette lectrice. Face au **vous** des travailleurs étrangers le discours peut s'énoncer sous un **nous** indifférencié. Si la partisane avait adressé sa lettre aux adversaires, elle aurait été nécessairement amenée à expliciter des divisions entre Suisses (partisans / adversaires) qui, ici, n'apparaissent qu'indirectement à travers les variations implicites du **nous**. L'effacement de ces divisions dans la forme personnelle du **nous** produit au niveau discursif un effet d'homogénéisation: les positions de cette lectrice partisane se présentent, face au **vous** des travailleurs étrangers, comme celles de tous les Suisses ou même, plus précisément, à travers la signature "une travailleuse suisse", comme celles de tous les travailleurs suisses. La mise en regard d'un **nous** apparemment homogène et de cette signature qui désigne explicitement son auteur a pour fonction dans le cadre du débat préparatoire au scrutin, de rallier le maximum de voix autour du "oui", notamment celles des travailleurs suisses. Le discours se trouve renforcé par ce fonctionnement énonciatif.
Cependant, l'adresse explicite aux travailleurs immigrés est aussi un effet direct de la campagne de **La Suisse** qui accorde à ceux-ci une place non négligeable. Du point de vue des partisans cela ne peut rester sans réponse, mais cela contraint aussi la lectrice à moduler ses arguments. Sa lettre tranche avec celles d'autres partisans qui ne s'adressent à personne (ni aux opposants, ni a fortiori aux immigrés), et dénoncent, dans

un discours centré sur les réactions immédiates des locuteurs, une surpopulation qui les agresse dans leur vie quotidienne ("ils occupent **nos** maisons, **nos** écoles, **nos** hôpitaux"). Dans la lettre de la "travailleuse suisse" les griefs qu'on porte contre les étrangers, sont constamment modulés, énoncés dans des incidentes, ou dans des formulations détournées, impersonnelles.

Donnons quelques exemples. Les termes d'"emprise et de surpopulation étrangères" ne figurent pas explicitement. Ces notions sont évoquées par des périphrases dans des subordonnées: "...que des mesures soient prises en vue d'enrayer cette disproportion numérique entre autochtones et étrangers?"; "...qu'il est parfois difficile d'admettre votre surnombre en ce qu'il nous fait perdre de notre identité nationale".
L'inconfort que les partisans de l'initiative attribuent à la présence des étrangers est signalé dans une incidente restrictive sous la forme d'une énumération objectivante: "**D'ailleurs** cet excès d'immigration n'est pas sans peser lourd dans le budget de nos infrastructures (**habitations, écoles, hôpitaux, etc.**)".

Les formes d'adresse "aux xénophobes" et les épithètes utilisées par les textes des travailleurs immigrés ne sont pas relevées comme des insultes mais sont reprises sous forme ironique et distante en introduction à la lettre: "Le 20 octobre prochain, **Monsieur l'immigré**, mon vote "xénophobe" rejoindra la portion de l'urne réservée aux mégalomanes, paranoïaques et autres Helvètes nazis dont **l'un des vôtres, Monsieur Luis Perez, a bien voulu contrôler l'appellation dans La Suisse du 25 septembre 1974**".

L'auteur de la lettre n'attaque pas immédiatement les travailleurs étrangers ni ne les désigne comme les premiers responsables du malaise et des difficultés que créent ce qu'elle appelle "cette disproportion numérique entre autochtones et étrangers". Des formulations comme

> "La carence de notre politique (...) est là **pour prouver que la maladie remplace maintenant le malaise**", ou "La 'xénophobe' que je suis **conclut à un constat d'échec quant au contrôle de l'immigration dans son pays.**"

s'adressent d'abord aux autorités fédérales et aux responsables économiques: elles reprennent, sous forme inversée, des accusations où xénophobie, maladie et dégradation sont associées.
Cette lettre est donc bien autre chose qu'une réponse d'une travailleuse à un ouvrier étranger. Pourtant en la présentant ainsi, la rédaction, tout en réservant dans les faits une place équitable à un discours représentatif des positions des partisans, s'efface devant le face à face de deux lecteurs apparemment en dialogue.

7 octobre
La représentation du dialogue entre correspondants se poursuit dans la rubrique "En toute liberté", par la publication d'une réplique signée par François Andrey. Sous le titre "Surpopulation étrangère et attitude des autorités suisses!" l'auteur y dénonce le Conseil fédéral qui "dès le début n'a pas rempli sa mission à l'égard du peuple suisse" dans la mesure où il a refusé de "limiter à un nombre admissible par le peuple suisse (par exemple 5-6%) l'entrée chez nous de cette main-d'oeuvre étrangère!" Accusant le Conseil fédéral d'être à la solde de "la grande industrie" il conclut:

> "Le moment est venu de faire élire le Conseil fédéral par le peuple (et non pas par la grande industrie!) (...) Si le Conseil fédéral ne veut pas remplir sa mission, son devoir envers notre peuple, il faut l'éliminer, le remplacer par des Suisses".

Ce réquisitoire est publié sans commentaire par la rédaction.

6. La parole des lecteurs en liberté surveillée

11 octobre
La rubrique "dialogue avec nos lecteurs" se clôt par la publication d'une analyse sociologique des lettres de lecteurs.

Sous le titre "La spirale de la haine", on trouve une synthèse du courrier des lecteurs, "trop abondant pour être publié dans son ensemble". "Il nous faudrait plus d'une page par jour jusqu'à la votation...", note la rédaction dans un commentaire où elle justifie le caractère particulier de ce dernier "dialogue avec nos lecteurs". Le débat entre partisans et adversaires est ainsi résumé, circonscrit, qualifié: lettres signées, lettres anonymes; les premières généralement modérées, les secondes d'une "violence inouïe souvent", mais trop nombreuses "pour qu'on ferme les yeux sur leur contenu"; lettres de partisans, "violentes et haineuses"; lettres d'adversaires "beaucoup plus modérées, réfléchies, tolérantes, beaucoup moins centrées sur l'individu qui écrit et ses problèmes personnels", lettres de travailleurs immigrés excédés qui, à la haine, répondent par la haine, et de Suisses honteux qui recourent parfois à des arguments "de nature xénophobe" alors même qu'ils s'opposent à l'initiative de l'Action nationale. L'expert assume dans cette campagne un rôle considérable. Il énonce des observations qui ont valeur d'arguments d'autorité.

Un troisième interlocuteur est ainsi introduit entre le journal et ses correspondants:

> "Nous avons introduit une voix nouvelle dans ce dialogue entre vous et nous, entre vous-mêmes -partisans et adversaires de l'initiative.

Nous avons demandé au sociologue Uli Windisch une analyse rapide et simplifiée de vos lettres qui rende audible le choeur confus et véhément de vos propos. Collectivement, quel discours tenez-vous?"

Analyser, expliquer, permet de répondre aux discours des lecteurs en en contrôlant le caractère explosif. Plutôt que la réponse directe, la rédaction de **La Suisse** choisit le relais de l'expert:

"Dépouillant ce courrier, Uli Windisch s'est trouvé en présence d'un spectacle inquiétant. C'est tout le phénomène xénophobe qui se déroulait sous ses yeux: la spirale de la frustration, des préjugés et de la haine qui se développait. Certes, les lettres xénophobes ne l'emportent que faiblement, en nombre, sur les autres; nous avons pris le risque de mettre en lumière, parce qu'il montre l'évolution d'une maladie sociale dangereuse, cet aspect-là de notre courrier. Attention, malaise! Cette page est un miroir."

A travers l'ensemble des discours rapportés, que ce soit la polémique contrôlée entre correspondants, les prises de positions des travailleurs immigrés, ou, à un autre niveau, l'appel du Conseil fédéral, **La Suisse**, tout en ouvrant comme en 1970 un dossier d'information, en transforme en 1974 la nature. A la volonté exprimée d'une information de type pédagogique, mesurée et prudente, se substitue un discours polémique. L'effet polémique ne passe pas pour autant par l'engagement direct de la rédaction, à la différence de ce qu'avait fait la **FAL** en 1970. Il est créé à travers la dramatisation des événements de la campagne et la personnification des lecteurs qui s'y expriment. Comme en 1970, la rédaction relaie son discours par des discours rapportés et repris et renonce à recommander en son nom propre le rejet de l'initiative, même si, tout au long de sa campagne, elle la combat sans ambiguïté.

L'adjectif xénophobe maintenant s'est imposé

Les deux journaux ont suivi, comme en 1970, des stratégies différentes. Chacune de leur campagne présente des traits paradoxaux.

24 Heures, tout en déclarant d'emblée que la cause est entendue, engage une campagne importante; elle joue la minorisation de l'Action nationale en lui imposant pour ainsi dire le silence et en polémiquant durement contre un parti qu'elle caractérise comme exclusivement xénophobe; elle s'appuie pourtant sur Schwarzenbach à qui elle accorde une place considérable alors qu'il reste le focalisateur principal du mouvement anti-étrangers. Elle fait place au discours des étrangers mais ne l'utilise pas dans son argumentation. Elle reproduit le discours de ses lecteurs mais le sélectionne en fonction de son analyse de la situation et du climat politique qu'elle présente comme assaini. Elle articule son propre discours d'une part sur celui des autorités gouvernementales, d'autre part sur celui du patronat, mais clame l'indépendance de la presse en général, et la sienne en particulier. Tout en suivant de près l'argumentation gouvernementale et patronale, le journal rend compte de l'ensemble des positions et des activités développées contre l'initiative, y compris celles de la gauche révolutionnaire.

La campagne de **La Suisse** ne mise pas sur "l'assainissement" du climat politique entre 1970 et 1974. A la veille du scrutin la rédaction fait comme si tout était encore possible. Alors qu'en 1970 elle s'était engagée avec circonspection dans le sillage des opposants à l'initiative Schwarzenbach et que, face à l'incertitude de ce premier vote qui mobilisait l'opinion publique, elle avait accordé sa première interview à Schwarzenbach et mené une campagne qu'elle présentait comme informative, elle mène en 1974 une campagne virulente qui s'amplifie jusqu'au dernier jour. Contrairement à **24 Heures**, elle ne place pas Schwarzenbach au centre de la discussion; elle désigne les partisans de l'AN comme

xénophobes mais leur ouvre largement ses colonnes. Elle met leurs arguments en évidence mais leur oppose dans une polémique ouverte, véhémente et pourtant toujours étroitement contrôlée, le discours des experts d'une part, celui des immigrés de l'autre. Elle n'oppose pas directement la politique gouvernementale aux mesures prévues par l'initiative, mais utilise plutôt la parole des immigrés et celle de ses lecteurs. En revanche elle n'accorde que peu de place aux campagnes menées par la gauche révolutionnaire et par les regroupements unitaires de travailleurs suisses et immigrés.

Au-delà de ces différences, il faut relever des convergences fondamentales entre les deux journaux. Le discours politique et économique du libéralisme conservateur tenu par le Conseil fédéral reste une pièce essentielle dans leurs campagnes. Le discours humanitaire, produit essentiellement par les institutions religieuses, leur fournit des arguments supplémentaires qui complètent les argumentations politique et économique et permettent dans une certaine mesure de les articuler et de les faire passer pour compatibles avec les revendications des travailleurs immigrés.

Les deux journaux s'accordent d'autre part sur l'emploi massif de la formule xénophobe.
Lorsque le rédacteur de **24 Heures** écrit: "L'adjectif xénophobe, qu'il y a quatre ans on employait avec une certaine prudence, maintenant s'est imposé", il rend compte de ce fait. Il ne précise cependant pas que l'imposition de cette étiquette est due non seulement à un renversement des rapports de forces politiques mais aussi aux campagnes actives des médias. Celles-ci ont réduit les positions diverses qui pouvaient s'affronter et les ont réparties en deux camps opposés - les xénophobes / les non xénophobes -, apparemment uniformes, reproduisant en fait les divisions formelles du scrutin où deux mots d'ordre alternatifs, nécessairement contradictoires, s'affrontent. Par la mise en place de ces étiquettes, les journaux ont chacun à leur manière établi des catégories simples, utilisables notamment pour interpréter les résultats du vote: en présentant les "oui" et les "non", comme synonymes de "xénophobes" et "non xénophobes", ils préparaient les analyses qui, dès le lendemain du scrutin, pouvaient conclure à une diminution importante du taux de xénophobie en Suisse.

1) La Suisse, 16 septembre, 1974.

2) H.M. Hagmann, auteur de l'étude **Les travailleurs étrangers chance et tourment de la Suisse** (Lausanne, Payot, 1966), est interrogé en qualité d'expert auprès de la Commission consultative du Conseil fédéral, spécialiste de la question de l'immigration. Il défend la nécessité d'une politique d'intégration.

3) Rappelons par exemple le titre défensif du compte rendu des déclarations du Conseiller fédéral Graber au congrès du Parti socialiste neuchâtelois: "Il est vain de dénoncer les responsabilités". En revanche, 24 Heures rapportait ces mêmes déclarations sous le titre offensif "M. Graber et l'initiative des "naufrageurs". Si le "oui" l'emporte, les travailleurs seront les premières victimes".

4) Encore qualifiée d'exceptionnelle en 1974, cette pratique s'est généralisée dans les années suivantes. A plusieurs reprises le Conseil fédéral est intervenu d'autorité dans des débats à propos d'initiatives ou de référendums: (décembre 1977: TVA; décembre 1978: Police fédérale de sécurité; février 1979: Energie nucléaire; mai 1979: TVA). A chaque fois, il a utilisé des arguments d'autorité, alors que le système institutionnel suisse n'autorise pas que son pouvoir soit effectivement mis en jeu, c'est-à-dire qu'il soit renversé par un vote. Ces interventions constituent, au sein même du fonctionnement de la démocratie parlementaire, une contradiction formelle que les journalistes, en 1974 du moins, ne critiquèrent pas. Le rédacteur de La Suisse souligna alors que l'appel du Conseil fédéral était une bonne réponse à ceux qui avaient évoqué la possibilité d'une démission collective du gouvernement en cas d'acceptation de l'initiative.

5) Article du 22 septembre: "Le professeur Kneschaurek déclare à La Suisse: "On ne renverse pas le cours d'une économie en trois ans!"

6) "Je m'adresse à vous en qualité d'ouvrier étranger travaillant "chez vous" comme vous aimez à dire. Je suis parmi le million d'étrangers concernés par la troisième initiative à l'encontre "des droits humains" qui ne sont valables que pour les Suisses (...) En ce qui concerne la troisième initiative xénophobe, je peux vous dire qu'elle porte préjudice aux travailleurs étrangers (...) Comme tant d'autres, j'ai choisi de "vivre définitivement" en Suisse, mais je sais très bien que, ça ne dépend pas seulement de moi, et que comme tous les ouvriers étrangers, je suis menacé d'être expulsé du pays (...)".

7) Dans la colonne de gauche nous reproduisons le texte de la lettre dans la colonne de droite nous donnons entre parenthèses notre rétablissement des références. Nous numérotons les citations auxquelles nous renverrons par la suite le lecteur. Les passages en caractères gras marquent soit l'établissement explicite des références par l'auteur, soit leur rétablissement paraphrastique que nous proposons.

1977 : Le temps des silences

Le 13 mars 1977, les quatrième, cinquième et sixième initiatives, l'une présentée par le MNA, les deux autres par l'AN, sont soumises au scrutin populaire. Deux d'entre elles ont un rapport direct avec "la surpopulation et l'emprise étrangères". Celle du MNA exige une réduction à 12.5% en dix ans du taux de la population étrangère par rapport à la population suisse, exception faite de certaines catégories d'étrangers mises hors contingent: saisonniers, frontaliers, enseignants et étudiants du degré supérieur, réfugiés, malades, représentations diplomatiques et consulaires, d'organisations internationales. Elle entend protéger l'emploi des salariés suisses face à leurs "concurrents" étrangers et suggère l'affectation des étrangers disponibles à des secteurs déterminés: hôpitaux, maisons de retraite, agriculture, économie alimentaire, entreprises artisanales, hôtellerie. Elle demande la limitation des pouvoirs fédéraux en matière de naturalisation.

L'initiative de l'AN propose, quant à elle, de limiter à 4000 par an le nombre des naturalisations tant que la population totale n'est pas ramenée en Suisse à moins de 5.500.000 habitants et que le pays ne parvient pas à s'approvisionner en denrées par ses propres moyens.

La troisième initiative, également proposée par l'AN, a trait à une question différente, même si son mobile et son objectif la rapprochent des autres propositions des mouvements anti-étrangers. Elle demande l'extension, avec effet rétroactif, du référendum facultatif à tous les traités internationaux. C'est le traité italo-suisse conclu en 1964-65 qui est particulièrement visé, mais le problème soulevé par l'initiative est, de toute évidence, plus général. Les Chambres fédérales lui opposent un contre-projet proposant l'extension du droit de référendum, obligatoire et facultatif, à une partie des traités internationaux.
La presse dans son ensemble mène campagne en faveur de ce contre-projet.

Si la question de "l'emprise étrangère" est bien présente dans le débat ouvert par l'AN, elle ne l'est qu'au second degré. Comme dans toutes les questions politiques, de la défense nationale aux centrales nucléaires, l'AN est partie ici de son obsession fondamentale: la surpopulation et l'emprise étrangères. Le contre-projet, lui, n'est pas directement motivé par des considérations relatives à la politique d'immigration. Il nous entraînerait dans une discussion d'une autre nature, celle de l'élargissement des droits démocratiques: cette discussion devrait être mise en rapport avec la révision de la loi sur les initiatives et les référendums, autre objet de controverse. Dans la description des campagnes de presse 77 nous laisserons donc de côté les articles qui concernent l'initiative et le contre-projet relatifs à l'extension du droit de référendum.
Dans le débat qui s'ouvre, on remarque d'emblée le caractère restreint du dossier des deux journaux: brièveté de la campagne, nombre limité d'articles, faible diversité des rubriques.
Les deux campagnes n'excèdent pas dix jours: celle de **La Suisse**, commencée plus tôt, s'arrête une semaine avant le jour du scrutin. Entre le 6 et le 12 mars seules quelques annonces payantes paraissent encore dans ce journal. **24 Heures** publie ses derniers articles le 11 mars.
La Suisse regroupe les articles sous la rubrique "Les trois derniers assauts contre nos étrangers"[1] et marque le déroulement de la campagne par des annonces régulières. **24 Heures** renonce à une telle rubrique et ne mobilise plus l'attention de ses lecteurs par des appels à suivre son dossier, à débattre, ou à s'informer.

Les campagnes sont constituées essentiellement par des articles de rédaction, en faveur du rejet des initiatives; ces discours directs sont peu relayés, en particulier dans **24 Heures**, par des discours rapportés d'experts ou d'interlocuteurs représentatifs.
Le courrier des lecteurs est inexistant; aucune des rares lettres envoyées aux rédactions ne paraît. On ne trouve que peu d'informations sur la campagne générale et les échos de presse sont isolés. Les dessins et les caricatures qui avaient joué un rôle important dans la campagne précédente de **La Suisse** se font rares et répétitifs; dans **24 Heures** ils restent discrets mais constants.
Les annonces payantes apparaissent, à côté des articles de la rédaction, de manière régulière et occupent une place non négligeable dans les deux journaux. Elles émanent cette fois moins des comités locaux que des partis politiques.

On pourrait conclure de ces premières observations que, jouant leur rôle de moyens d'information, les journaux ont simplement rendu compte dans leur colonnes d'un débat dépassionné, sans

objet, ne mobilisant plus les électeurs, les institutions politiques, syndicales ou religieuses. Par leur brièveté et leur pauvreté, les dossiers des deux journaux se rapprochent davantage du travail d'information régulier des quotidiens que d'une campagne de presse. On pourrait expliquer la minceur des dossiers par le fait que ces votations n'ont effectivement pas donné lieu à de vastes réunions contradictoires, que les citoyens et les militants ne se sont pas mobilisés en 1977 comme ils l'avaient fait précédemment, que les lecteurs n'ont pas pris en masse leur plume pour écrire à leurs journaux. Dans la mesure où l'on trouverait cette fois dans la presse essentiellement un reflet de cette démobilisation, on pourrait conclure, à l'absence en 1977 de réelles stratégies dans les deux journaux. On pourrait aussi, à un autre niveau, conclure que le phénomène "xénophobe" est en voie de disparition en Suisse. Pourtant les choses sont plus complexes. Même si en 1977 les deux journaux ont consacré moins de place aux initiatives des mouvements anti-étrangers, ils sont intervenus dans le débat aussi vigoureusement qu'en 1970 ou 1974. Ils y ont organisé et mené, chacun à sa manière, une campagne propre.

13 mars

Le peuple et les cantons suisses tranchent le 13 mars 1977 de quatre projets constitutionnels de taille

Les trois derniers assauts contre nos étrangers ont sonné

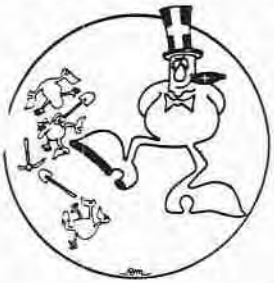

● **Des trois dernières initiatives populaires conçues par les groupes antiétrangers. Elles roulent sur la réduction du taux de nos hôtes, la limitation du nombre des naturalisations et l'extension du référendum facultatif à tous les traités internationaux.**

● **Du contreprojet des Chambres fédérales à la dernière initiative. Il souhaite l'accroissement du référendum — obligatoire et facultatif — à une partie seulement des traités internationaux.**

Il s'agit de quatre manières, souvent fort divergentes, de concevoir nos relations avec le monde.
Eliane Bardet, Anne-Françoise de Jongh, Maxime Châtenay, Michel Noverraz, Georges Plomb, André-Lou Sugar et Guy Thébault, tour à tour, vous les expliquent huit journées durant. Ils commencent aujourd'hui même.

Lire le début de notre dossier en page 31.

V. La Suisse : un dossier restreint et disparate

Le 27 février 1977 **La Suisse** annonce en première page l'ouverture d'un dossier portant sur les quatre questions du 13 mars, les trois initiatives des mouvements anti-étrangers et le contre-projet des Chambres fédérales opposé à l'une d'elles:

> "Il s'agit de quatre manières, souvent fort divergentes, de concevoir nos relations avec le monde.
> Eliane Bardet, Anne-Françoise de Jongh, Maxime Châtenay, Michel Noverraz, Georges Plomb, André-Lou Sugar et Guy Thébaut, tour à tour, vous les expliquent huit journées durant. Ils commencent aujourd'hui même." (**La Suisse**, 27 février 1977)

Comme en 1970 la rédaction, sans prendre explicitement position, propose à ses lecteurs un dossier d'information. Elle invite les mêmes interlocuteurs qu'en 1974 à prendre la parole. Toujours fortement structuré par une rubrique encadrée par trois dessins et un texte qui résument les objets du vote, véritable leitmotiv de la campagne, ce dossier tranche cependant avec les précédents.
Sa minceur contraste avec la richesse et la diversité de celui qu'on trouvait dans **La Suisse** en 1970 et plus encore en 1974. On ne trouve ici qu'un avis d'expert et un seul écho de presse[2]; les articles d'opinion, qui appuyaient dans les campagnes antérieures ceux de la rédaction, apparaissent maintenant en opposition partielle avec les discours directs de la rédaction. Peu nombreux, moins divers, ils produisent pourtant un effet de disparité qu'on ne trouvait pas dans les campagnes antérieures.

1. Des fissures pas toujours colmatées

Les discours publiés dans **La Suisse** 77 défendent un seul mot d'ordre de vote: tous s'opposent aux initiatives de l'AN et du MNA. Les initiateurs n'occupent, dans cette campagne, qu'une place d'**objet**. La rédaction n'accorde plus la parole à ceux qu'elle désigne sous le terme de "nationalistes". L'homogénéité du discours pourrait s'en trouver renforcée. Or, contrairement à 1970 et 1974 où les discours directs, rapportés, repris, qu'ils soient

opposants ou partisans, se situaient en large majorité dans le cadre du consensus politique propre à la formation sociale suisse[3], les deux articles d'opinion qui paraissent cette fois dans les colonnes du journal rompent partiellement les cadres du discours dominant. Les déclarations des opposants ne convergent plus.
La mise en regard de ces deux articles d'opinion parus sous forme rapportée les 27 et 28 février et des articles de la rédaction publiés le 28 février et le 6 mars met en évidence cette disparité du discours de **La Suisse**.

2. Divisée, la classe ouvrière est affaiblie

Le 28 février, **La Suisse** publie un article intitulé "**Mario, immigré et syndicaliste, 'Scrutin dangereux pour tous les travailleurs'**", signé par l'un des journalistes responsables de la campagne. Le travailleur interrogé ne se contente plus de tenir le discours de la nécessaire intégration des immigrés en Suisse. Défendant une position de classe, il explique pourquoi "la solidarité des travailleurs doit primer les différences 'entretenues par le pouvoir'".

> "On prévoit au moins 30'000 licenciements en 1977. Il peut sembler rassurant de résoudre la question par le rejet d'une partie de la main-d'oeuvre étrangère. Mais c'est en définitive une fausse analyse. En créant des oppositions au sein des travailleurs, ceux qui possèdent le pouvoir affaiblissent l'ensemble de la classe ouvrière. Et affaiblie, cette classe est logiquement moins armée pour entreprendre des actions en faveur d'un meilleur niveau de vie..."[4]

Il constate que les initiatives, comme les termes de la nouvelle loi sur les étrangers, placent les immigrés "face à un arbitraire presque total", et exacerbent le nationalisme, y compris chez les immigrés:

> "Ils [les immigrés] constatent que la Suisse lutte contre leur intégration.
> Résultat: leur propre nationalisme se trouve lui aussi renforcé"[4]

Il montre enfin que l'AN et le MNA jouent sur "un sentiment apparemment irrationnel, mais encouragé par la structure économique suisse":

> "Ils ont parfaitement compris que la crise pouvait cristalliser des réactions d'ordre nationaliste chez les Suisses. Or il faut que la classe ouvrière comprenne que ce n'est pas dans son intérêt de suivre ces milieux." "Pour lui, note le journaliste, la votation du 13 mars prochain constitue une nouvelle tentative de division de la classe ouvrière"[4].

Le 27 février, à côté d'un article de rédaction qui expose les différents objets du vote sans prendre position, le dossier présen-

te un avis critique du président du Centre genevois Suisses-immigrés[5]. En 1974, sous le titre **"Je voterai non le 20 octobre...parce que notre avenir est commun"**, cet interlocuteur signait déjà une tribune libre. En tant que pasteur, B. Perregaux exposait alors essentiellement des arguments humanitaires sur la base d'une expérience accumulée dans diverses luttes contre le racisme. Il dénonçait l'égoïsme des citoyens suisses:

> "Beaucoup voteront soit pour les renvoyer, soit pour les garder dans le but de "sauver" notre pays et notre bien-être. Preuve encore de notre égoïsme"[6].

En 1977 il est présenté comme président du Centre Suisses-immigrés dans un article signé par un journaliste. Dans ce discours rapporté, les arguments humanitaires restent présents, mais on trouve d'avantage d'arguments d'ordre économique et de déclarations portant sur l'image de la Suisse au niveau international. Le discours ne contredit pas celui de 1974[7], mais dénonce plus nettement la politique de l'autorité fédérale. Ainsi rappelle-t-il que le principe de l'engagement préférentiel des travailleurs suisses, défendu par l'initiative des républicains, a déjà été "adopté par l'OFIAMT en décembre 75"[8].

> "Il est grave, souligne-t-il, de voir que le gouvernement s'est directement inspiré d'une mesure xénophobe aussi claire"[9]

De même que le syndicaliste, Perregaux note l'importance, pour les travailleurs, d'être unis:

> "Au travers de leur 'matraquage' lent, obstiné, les xénophobes polarisent, avec la malhonnêteté et la démagogie qu'on leur connaît, cette opposition latente entre Suisses et étrangers.
> Or, les travailleurs doivent comprendre que le fait d'être unis, au-delà du concept de nationalité, est également dans leur propre intérêt."[9]

Les déclarations de ces deux interlocuteurs présentent des positions qui ne sont reprises ou développées comme arguments dans aucun des discours directs de la rédaction. Celle-ci intervient pourtant dans l'exposé des positions du président du Centre Suisses-immigrés en mettant en évidence, dans un paragraphe introductif, des arguments qui rapprochent ce discours de celui que la rédaction tenait déjà en 1970 ou 1974.

> "Personne n'aurait à y gagner de voir inscrit dans notre Constitution des principes qu'on peut qualifier de racistes. Non seulement la Suisse finirait de se déshonorer dans ce domaine où elle n'a déjà pas à être fière sur le plan international, mais pour des raisons évidentes -un départ massif de main-d'oeuvre étrangère dans tous les secteurs économiques accroîtrait également le chômage des Suisses- l'acceptation de ces initiatives porterait un coup sérieux à la relance."[9]

Le titre de l'article **"Une votation qui déshonore la Suisse..."**, sa publication à l'ouverture de la campagne, la mise en évidence des

arguments d'ordre économique ("l'acceptation de ces initiatives porterait un coup sérieux à la relance") et de ceux relatifs à l'image de la Suisse (le déshonneur de la Suisse), réinscrivent ainsi cette prise de parole -qui présente des positions qui l'en distinguent- dans le discours que le journal continue à tenir.
Quant aux problèmes posés par le syndicaliste, ils sont repris, avec un sens très différent, dans deux articles de la rédaction[10] que nous analysons.

3. La crise inexpliquée

Dans les "**Leçons d'une crise**", titre d'un article qui paraît sur la même page que les déclarations du travailleur immigré, sous la forme d'un discours direct dans lequel le locuteur central ne se désigne pas, le journal dénonce l'initiative des républicains.
Cette critique défend les intérêts des entreprises moyennes, "force vive de notre économie" et ceux des "grands employeurs que sont les banques, les assurances, les administrations de toutes sortes". Le journaliste constate pourtant:

> "La Suisse a de quoi nous étonner: de tous les pays industriels, c'est elle qui a le plus durement souffert de la récession. Mais c'est elle qui accuse la proportion de chômeurs la plus faible. L'explication de ce phénomène est connue de tous: des milliers d'étrangers ont été contraints de rentrer chez eux. Quoi qu'on dise, la Suisse a bel et bien laissé aux pays voisins le soin de réintégrer ces travailleurs au chômage et leurs familles"[11].

Ce jugement ne contredit pas les positions du travailleur immigré, mais sa conclusion tranche avec les déclarations de celui-ci: il ne désigne pas les responsables du renvoi massif des travailleurs immigrés, ne souligne pas l'affaiblissement de la classe ouvrière qui en découle, ne parle pas des "différences entretenues par le pouvoir" et des divisions de la classe ouvrière. Il déplace son propos et, présentant la crise comme une préfiguration de ce qui se passerait en cas d'acceptation de la 4ème initiative, il fait du départ des immigrés une cause de la crise et de son approfondissement:

> "En somme, la conjoncture nous donne -à une échelle réduite- un avant-goût de ce qu'il arriverait si l'initiative contre l'emprise étrangère no 4 était acceptée (...) Sans l'aide d'aucune initiative, la récession s'est chargée de montrer que le départ massif des étrangers tendait à aggraver l'évolution conjoncturelle. (...) Lentement notre économie se rétablit. Le départ de quelque 25.000 étrangers par an pendant dix ans ne risque-t-il pas de provoquer une grave rechute? Sans parler des mesures de rétorsion d'ordre économique que la communauté internationale serait incitée à prendre à l'égard de notre pays."[11]

Ne niant pas le fait qu'en dépit du rejet des précédentes initiatives une profonde récession n'a pas épargné l'économie suisse, le journaliste recourt paradoxalement à un argument déjà largement utilisé dans les campagnes antérieures: le renvoi massif des travailleurs immigrés provoquerait une importante destructuration de l'économie nationale et mettrait de nombreux travailleurs suisses au chômage. La juxtaposition de deux affirmations -l'existence d'une crise économique provoquant le renvoi de travailleurs immigrés, une prétendue amélioration de l'économie- permet de préconiser le rejet de la 4ème initiative en arguant qu'elle menace l'économie nationale[12]. Ce discours part de données connues et largement discutées lors de cette troisième campagne contre les mouvements anti-étrangers, mais il ne dit rien

* du rôle des travailleurs immigrés comme réserve de main-d'oeuvre nécessaire à l'accumulation du capital en période d'expansion, et qui, en période de récession, amortit les effets de la crise, par le renvoi d'une partie importante des chômeurs;
* des causes des crises en système capitaliste et leur fonction: destruction de capitaux fixes notamment par la fermeture d'entreprises non rentables; baisse des salaires sous la pression du chômage;
* de l'objectif des autorités et des représentants des secteurs industriels de pointe, qui combattent les initiatives anti-étrangères parce que l'inscription dans la Constitution d'un taux d'immigration fixe empêcherait de faire jouer à celle-ci sa fonction de réserve variable
* de la volonté politique des autorités d'eviter une victoire d'un parti d'extrême-droite dans la mesure où elle pourrait menacer la concordance qui assure la stabilité politique en Suisse.

4. "Ils" n'auraient pas dû partir...

Un second article reprend les problèmes soulevés par le syndicaliste. Il paraît le 6 mars sous le titre "**Le cas de Neuchâtel. Quand on était 'surpeuplé...!'**". Consacré à l'étude d'un cas ayant valeur générale -la définition de la surpopulation fondée sur le rapport entre le développement économique d'une région et celui de sa démographie- , il s'inscrit plus particulièrement dans la polémique contre la 5ème initiative sur la limitation des naturalisations.

Il relève que l'exportation du chômage, loin de régler les problèmes d'emploi, les accentue. Mais il n'est question, pas plus que précédémment, des divisions entre travailleurs suisses et immigrés dont parlait le travailleur syndiqué. Une autre catégorie

forme la base de référence de l'argumentation. La journaliste parle des préoccupations des **Neuchâtelois**, sans faire de distinction entre celles des travailleurs du canton, qu'ils soient suisses ou immigrés, et celles, très différentes, des autorités communales et cantonales ou du patronat:

> "Rien n'est plus étranger aux préoccupations des Neuchâtelois que la notion de surpopulation. Voilà un canton qui a perdu six mille habitants en deux ans et qui s'en ressent durement.
> A première vue on pouvait s'y méprendre: si les étrangers partent quand il y a du chômage, c'est autant de travail qui reste pour les Neuchâtelois. Eh bien, ce n'est pas si simple. D'abord, il n'y a pas de quoi se vanter d'exporter son chômage. Mais on constate, en plus, que ces départs ne font qu'accentuer le phénomène (...). La politique hospitalière du canton a voulu faire des hôpitaux de la Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel des hôpitaux centraux où peuvent être donnés des soins de haute technicité. (...) Cette médecine coûte d'autant plus cher à la collectivité que la population est moins nombreuse (...) Autre inquiétude, pour ce canton comme pour d'autres, le vieillissement de la population.
> (...) La baisse de la population, autrement dit, dans une large mesure, le départ des étrangers du canton de Neuchâtel, coûte d'autant plus cher aux collectivités publiques que, non seulement ces absents ne recourent plus à certains services, mais que, de plus, ils ne paient plus d'impôts (...) Le secteur privé, lui aussi, souffre de cette baisse de population."[13]

On notera plusieurs faits:

* Un jeu de mot initial change le sens du terme **étranger** par un décalage qui ne le fait plus porter sur la notion de **surpopulation** ("Rien n'est plus **étranger** aux préoccupations des Neuchâtelois que la notion de **surpopulation**"). La rédaction marque une fois de plus ses distances vis-à-vis de l'AN et du MNA. Elle refuse, contrairement à d'autres adversaires, d'énoncer l'**Ueberfremdung** dans son propre discours[14]. Par contre, elle continue à mettre en circulation l'opposition **Suisses (ici Neuchâtelois) / étrangers**, qui fonde le discours des initiateurs.

* Ce déplacement initial est une première réponse à ceux qui prétendent que la limitation des naturalisations à 4'000 par an s'inscrit, non dans une lutte contre "l'emprise étrangère" mais dans une lutte plus générale pour la survie de la population vivant en Suisse. En effet, l'AN a cherché à contrer le double argument des opposants: l'accusation de xénophobie, "vos initiatives sont dictées par la haine des étrangers"; celle de récidive, "vos initiatives, toujours pareilles, relèvent d'une obsession pathologi-

que". Son président, V. Oehen, a insisté à maintes reprises sur la différence qu'il y aurait entre les initiatives précédentes et celle de 1977. Celle-ci aurait une "nouveauté écologique" attestée par la clause qui précise que la limitation à 4'000 par an

> "reste valable aussi longtemps que la population totale résidente en Suisse est supérieure à 5'500'000 et que la production de denrées alimentaires assurée par les propres moyens du pays ne suffit pas à approvisionner la population de résidence en denrées d'usage courant"[15].

* Cet article de **La Suisse** suggère que si les propositions de l'AN étaient acceptées, ce serait la Suisse toute entière qui risquerait de se trouver confrontée aux difficultés que connaît déjà le canton de Neuchâtel. Les constatations que le journal fait ici sont un avertissement.

> "On est bien loin du temps où les étrangers avaient, entre autres torts, aux yeux de certains, celui de faire trop d'enfants.(...)
> On est loin du temps où les étrangers avaient, entre autres torts, aux yeux de certains, celui d'envoyer le plus gros de leur "paie" au pays natal. On mesure aujourd'hui la valeur de ce qu'ils dépensaient ici"[13]

* L'article démontre l'inanité des considérants de la cinquième initiative à propos de la "surpopulation du pays" mais aussi les risques que ferait courir l'acceptation des quatrième et cinquième initiatives en diminuant la population. Les données quantitatives et les analyses recueillies par la journaliste -la baisse de la population liée au départ des étrangers a entraîné une croissance proportionnelle des difficultés économiques et sociales- sont présentées dans un discours attribué à un locuteur collectif: les Neuchâtelois. En réalité des discours de natures diverses sont condensés dans l'article. D'abord la condamnation morale de l'exportation du chômage est énoncée en termes impersonnels ("Il n'y a pas de quoi être fier") mais n'est pas développée. Ensuite les inquiétudes des responsables économiques et politiques face à la récession sont présentées comme un ensemble d'arguments opposés aux promoteurs de l'initiative. On ne s'interroge pas alors sur les causes profondes de la crise, sur le renvoi des travailleurs immigrés, on se borne à en décrire les effets, en les imputant aux initiateurs.

> "La baisse de la population, **autrement dit, dans une large mesure, le départ massif des étrangers du canton de Neuchâtel,** coûte d'autant plus cher aux collectivités publiques que (...). Le secteur privé, lui aussi, souffre de cette baisse de la population".[16]

L'argument condamne efficacement les initiatives: preuve à

l'appui, il en inverse le raisonnement, mais il repose toujours sur des silences analogues à ceux que nous avons évoqués à propos de l'article du 28 février. Dans la mesure où la journaliste ne souligne plus ici que les travailleurs immigrés ont été contraints de partir[17], son discours devient ambigu, aboutissant à des positions paradoxales:

> "Si les six mille étrangers partis étaient restés, s'ils étaient inscrits à l'assurance chômage en attendant des jours meilleurs comme font des Suisses (...)
> Ce pays [le canton de Neuchâtel] (...) a accueilli qui voulait bien s'y installer. Il a apparemment moins que d'autres fait la distinction entre étrangers et nationaux"[13].

De telles formulations laissent entendre que les immigrés **ont choisi** de s'en aller et **ont renoncé de leur propre chef** à rester dans un pays qui pourtant "moins que d'autres fait la distinction entre étrangers et nationaux". Autre affirmation paradoxale: la journaliste décrit la volonté d'une politique d'intégration et l'absence dans le canton "d'incompatibilité culturelle" entre Suisses et étrangers, renvoyant les difficultés que ceux-ci connaissent à des problèmes dont les causes ne sont pas définies, mais dont les effets -qui sont alors décrits comme des causes- sont évoqués comme un regret général des Neuchâtelois:
"Le canton a accueilli qui voulait bien s'y installer" et pourtant les étrangers sont partis. La critique se déplace: on ne dénonce plus ici "ceux qui possèdent le pouvoir", ni ceux qui placent les travailleurs immigrés "face à un arbitraire presque total", ni ceux qui jouent sur "un sentiment encouragé par la structure économique"[18] mais, paradoxalement, les premières victimes de la crise: les frontaliers, les saisonniers, les détenteurs d'un permis annuel. Ils se retrouvent finalement désignés comme source des difficultés rencontrées par les secteurs publics et privés de l'économie.

5. "Xénophobe veut dire hostile aux étrangers" et que veut dire "hôte" ?

Le 4 mars 1977 **La Suisse** a publié un dossier comportant trois articles relatifs aux problèmes de la naturalisation.
Sous un titre qui présente les travailleurs immigrés comme des "hôtes" que l'AN cherche à expulser, "**Naturalisons: un 'truc' pour chasser nos hôtes?**", la rédaction analyse d'abord les implications de la 5ème initiative relative à la limitation des naturalisations: son "arbitraire intolérable" dans la sélection imposée par une si forte réduction des naturalisations ("Le droit à la nationalité suisse sera-t-il réservé au plus riche et au plus offrant? Sinon à qui?") et le péril de centralisation auquel conduirait inévitablement la mise en application des mesures proposées

("Le projet de l'Action nationale provoquerait le transfert à la Confédération du gros de la compétence"). Expliquant qu'en réalité l'AN cherche à se défaire de la presque totalité des immigrés ("Les 905'000 personnes à éliminer correspondent assez exactement aux hôtes qui nous restent"), le journaliste note que jamais les "groupes anti-étrangers (...) n'avaient frappé aussi fort et aussi bas." Considérant plus en détail les exigences imposées par l'initiative (diminution de la population résidente, régime d'autarcie), il conlut à l'incohérence économique et au caractère xénophobe du projet de l'AN.
Le second article, intitulé "**Gai, gai, naturalisons-nous!**" met en évidence, sur la base d'exemples concrets, combien la procédure de naturalisation est déjà "coûteuse", "longue", "agaçante" et "humiliante". Sur la même page, la rédaction publie une brève information qui indique que "La Berne fédérale tient dans ses tiroirs un projet d'élargissement de la naturalisation facilitée et gratuite" destiné aux "jeunes étrangers élevés en Suisse" et à "l'époux étranger d'une Suissesse".
Ce dossier contient une critique virulente de la xénophobie de l'AN; mais cette dénonciation violente de xénophobie et de l'anti-fédéralisme, faite au nom du libre-échangisme et d'un fédéralisme qu'on se propose par ailleurs d'humaniser, isole la question de la naturalisation de celle de la défense des travailleurs immigrés. Ainsi dans le premier article l'essentiel de l'argumentation porte sur la défense de l'économie et des institutions que le projet de l'AN vise à déstabiliser en éliminant "les **hôtes** qui **nous** restent" (nous soulignons). Or ces "hôtes", c'est d'abord dans cette perspective une main-d'oeuvre dont la masse doit varier selon la conjoncture économique, mais qui est indispensable en tant que telle au fonctionnement de l'économie libérale en Suisse.
Le journaliste peut certes polémiquer, citations de dictionnaires à l'appui, et montrer que la politique de l'AN correspond exactement à la définition du terme xénophobe -"'xénophobe', dit le Petit Robert, veut dire 'hostile aux étrangers, à tout ce qui vient de l'étranger'"- mais lorsqu'il utilise lui-même le terme d'"hôtes" pour désigner les travailleurs immigrés, il opère un déplacement de la situation qu'il décrit. "Personne qui reçoit l'hospitalité" selon le Petit Robert, **hôte** ne peut être substitué à **travailleur immigré** qu'au prix d'un masquage considérable, celui qui consiste à effacer du discours la situation réelle des travailleurs immigrés.

6. C'est la faute aux xénophobes

Comme dans ses précédentes campagnes, la rédaction met en jeu la parole des experts et recourt à des arguments à caractère scientifique. En 1977 un seul expert intervient dans le débat: le sociologue qui avait proposé un premier diagnostic de la xénophobie en 1974.

Dans un article introductif[19], un journaliste résume les conclusions principales d'un rapport sociologique sur la pensée des partisans de l'AN. Le rédacteur souligne que, battue en 1974, l'AN représente néanmoins une force non négligeable dans l'électorat puisque "son nationalisme étroit et sa xénophobie" ont été ratifiés alors par un tiers des électeurs. La "dissection" du discours des partisans de l'AN en 1974, à laquelle s'est livrée le sociologue doit aider à mieux comprendre les "séductions du parasitage idéologique" et le fait que "dans un désert politique rassurant, ce parasitage s'emploie à simplement canaliser un mécontentement diffus ou un passéisme immobile". Le journaliste ajoute

> "De 1974 à 1977 le phénomène n'a guère évolué: en l'absence d'un contre-modèle global, les réponses au mécontentement viennent encore de l'AN et des républicains de James Schwarzenbach. Toutes chaudes et en toute irrationalité...".

L'autopsie conduit à établir une typologie à partir de la perception que les partisans ont des rapports sociaux, des étrangers et de leurs concitoyens[20]. Ce sont des nationalistes, marqués les uns par une absence de conscience de classe donnant lieu à une pensée anti-gouvernementale et catastrophiste, les autres par une conscience nationaliste de classe où la solidarité face à l'étranger l'emporte sur les intérêts divergents entre classes populaires et classes dirigeantes. Certains "sont véritablement xénophobes: ils n'aiment pas les étrangers, leur attitude, leur comportement", d'autres ne condamnent que "la concurrence qui leur est faite par ceux-ci"; mais "nationalistes populistes" ou "nationalistes technocrates", tous se retrouvent dans "l'illusion d'une Suisse idéale, pure, idyllique et sécurisante":

> "Voilà le levier central des thèses de l'AN et des républicains. Les impuretés (étrangers et "mauvais Suisses") doivent donc être éliminées ou "purifiées". Mais comme le démontre Uli Windisch, la réalité des faits est escamotée par les tenants de la politique nationaliste."

La fonction dévolue à l'expert ressort ici plus nettement qu'en 1974. Son intervention avait permis alors de délimiter le débat polémique des correspondants en le résumant dans une première étude à chaud. En 1977, les travaux du scientifique permettent de circonscrire les partisans dans leur ensemble, -promoteurs et électeurs- par une classification générale établie sur la base d'une description des "structures de pensée des partisans". Il faut noter que l'article ne fait état que d'une partie du rapport sociologique. Il ne rend pas compte de l'analyse de la pensée "non xénophobe" dont les sociologues ont fourni pourtant un certain nombre d'éléments. Ce choix n'est pas fortuit. Il s'agit de tirer de cette étude une série d'arguments polémiques, sanctionnés par l'autorité scientifique, susceptibles de renforcer, à travers des formules, les positions des adversaires de l'AN et du MNA. C'est ainsi que

le journaliste cite le "parasitage idéologique" que constitue le discours des partisans, mais il n'explicite pas les relations entre ce discours parasite et l'idéologie patriotique qui le porte. Il désigne "l'illusion d'une Suisse idéale, pure, idyllique" sans inscrire cette illusion dans l'analyse de la Suisse telle qu'elle est. Il souligne aussi la stabilité du phénomène xénophobe depuis 1974, ce qui permet dans la polémique de 77, de s'appuyer sur les analyses réalisées à propos des positions défendues par les partisans de l'AN dans la campagne de 1974. L'AN est ainsi placée en première ligne face aux adversaires, alors que les positions et la "xénophobie" de J. Schwarzenbach et du MNA restent dans l'ombre.

Mais l'affirmation de l'invariance du phénomène xénophobe, fondée sur des arguments psycho-sociologiques masque une transformation fondamentale survenue entre 1974 et 1977 dans la "réalité des faits": le renvoi des travailleurs immigrés par le patronat, légitimé par la politique gouvernementale de réduction de la main-d'oeuvre étrangère. Elle recouvre les fissures du discours des adversaires. Le décorticage "de la structure et du fonctionnement de la pensée des partisans de l'AN", "L'autopsie du nationalisme", placé sous cette affirmation de la stabilité du phénomène, établit, en dehors de toute considération économique et politique sur la période, une typologie valable pour l'individu xénophobe comme pour les mouvements politiques anti-étrangers. La xénophobie apparaît alors comme une forme de pensée atemporelle, un objet psychologique, a-historique, sans lien aucun avec les réalités économiques et sociales qui la produisent.

Décrite dans sa généralité psychologique, la pensée des partisans renvoie naturellement, dans la situation polémique, à celle des adversaires qui, non décrite, en devient le complémentaire imaginaire, doté de caractéristiques inversées: non nationaliste, non xénophobe, non technocratique, non populiste. Cette description du nationalisme renforce ainsi la division entre partisans et adversaires, affaiblit les premiers dans leur ensemble, sans dévoiler les contradictions des seconds.

Reprenant les catégories sociologiques, le journaliste caractérise ainsi les partisans "nationalistes technocrates":

> "(Ils) ne sont pas foncièrement anti-étrangers. Ils ravalent les immigrés au rang d'objets statistiques, d'entités abstraites: la main-d'oeuvre étrangère est acceptable si le profit que la Suisse en retire est supérieur aux charges qui en découlent. Or, actuellement, estiment-ils, notre pays est perdant. Leur pensée est en outre déshumanisante: seuls comptent les chiffres, l'édification de notre prospérité et l'image d'une société helvétique sans conflits".

Or cette caractérisation est applicable, dans sa généralité, au discours et à la pratique de certains adversaires des initiatives. On peut citer par exemple, le premier paragraphe d'un communiqué de presse[21] d'un groupement patronal publié par **La Suisse** le 3 mars 77:

" Le Conseil de la Chambre de commerce et d'industrie de Genève a délibéré des très importantes questions qui feront l'objet du scrutin du 13 mars prochain. A l'unanimité il rejette l'initiative du parti républicain de M. Schwarzenbach qui conduirait **au départ de quelque 250'000 étrangers**, soit 30'000 pour Genève. Même réalisé sur 10 ans, cet exode inhumain imposé pertuberait gravement notre économie, nuisant à notre compétitivité sur les marchés internationaux, menaçant l'emploi des travailleurs suisses et le niveau de vie de la population, affectant les recettes fiscales et les institutions sociales dont l'AVS. L'initiative IV est, de plus, inutile puisqu'une législation très stricte a contribué à la forte compression de l'effectif des étrangers en Suisse (100'000 étrangers résidant de moins en 2 ans)[22] et assure la priorité de l'emploi aux travailleurs indigènes".

Entre la "pensée nationaliste technocrate" décrite par le journaliste et ce discours patronal il n'y a pas de rupture radicale. Comme les "nationalistes technocrates", le patronat, ne développe pas de positions "foncièrement anti-étrangers"; comme eux, il "ravale les immigrés au rang d'objets statistiques"; la désignation "exode inhumain" ne change en rien l'ensemble du raisonnement qu'il propose, si ce n'est qu'elle introduit une contradiction au sein de son argumentation, en affirmant à la fois l'inutilité de l'initiative de Schwarzenbach (ses objectifs étant déjà réalisés par les mesures gouvernementales) et son caractère inhumain (la politique gouvernementale était présentée comme humaine). Comme eux, il place "le profit de la Suisse", sa prospérité et l'image d'une société sans conflit, au premier rang de ses préoccupations.

Des divergences existent il est vrai entre ces deux nationalismes technocratiques et se marquent dans l'institution du vote par des argumentations antagoniques. Ces divergences doivent être renvoyées à des intérêts politiques et économiques spécifiques et aux situations dans lesquelles elles apparaissent. Mais fondamentalement, ces deux "pensées" puisent à la même source: la défense de l'Etat-nation et le maintien des inégalités sociales.

En limitant l'autopsie du nationalisme au décorticage de la structure de pensée des partisans de l'AN, le journal ne colmate pas parfaitement les failles produites par les déclarations du président du Centre Suisses-immigrés et du travailleur immigré qui dénonçaient les convergences entre les solutions préconisées par

l'AN et le MNA et la politique économique des autorités fédérales ou du patronat.

Dans un deuxième article, intitulé "**Des mots pour le dire**", paru le 6 mars, le journaliste revient sur un autre aspect de la campagne, celui de la propagande des adversaires et des partisans. Il s'appuie une nouvelle fois sur une analyse sociologique. Face aux partisans qui utilisent un langage qui "porte", les adversaires restent faibles dans leur "contre-propagande":

> "Action nationale et républicains manient allègrement la métaphore et savent frapper "juste". Toutes réalités escamotées ou niées, les mots sont fabriqués pour "toucher aux tripes".(...) Face à ce langage, à ce "parasitage idéologique" (...) la contre-argumentation n'atteint pas ses buts lorsque, pieds sur terre et chiffres à l'appui, elle se contente de démontrer l'aberration des initiatives."[23)]

Derrière ce langage des partisans qui escamote la réalité pour mieux canaliser à leur profit le mécontentement populaire, le sociologue repère

> "une vision politique occulte, un passéisme qui s'oppose au mouvement, au progrès, aux changements sociaux. La xénophobie n'est que façade, mais l'AN et les républicains ont entraîné leurs adversaires sur ce terrain-là."[23)]

La fin de cet article qui clôt le dossier de 1977 reprend une conclusion politique déjà proposée en 1974: que tous les adversaires s'unissent pour détruire les effets de la propagande xénophobe qui n'est efficace qu'en l'absence d'un contre-modèle auquel puissent s'identifier tous les gens qui "cherchent des réponses à des craintes, à un malaise, à un mécontentement souvent diffus".

> "C'est (aux) adversaires, maintenant, de ne plus cristalliser leur lutte sur les seules initiatives xénophobes. Le temps est venu de proposer un contre-modèle global de société auquel on pourra s'identifier. Donner, enfin, d'autres types de réponses pour prendre en main le changement."[23)]

Ce "contre-modèle" faut-il le chercher dans les déclarations du Conseil fédéral, dans celles du patronat, celles des syndicats ou chez le travailleur immigré? Le journaliste ne le précise pas. Dans le cadre d'une campagne où la dénonciation du discours des partisans a permis d'éviter de mettre en évidence les divergences des adversaires, il peut énoncer la nécessité d'un contre-modèle sans autre précision. En affirmant que contre l'irrationalité et la passion manipulée, la raison et la logique sont inefficaces, le journaliste ne s'interroge pas sur les conditions qui rendraient possible l'élaboration d'un contre-modèle; pour ne pas mettre en

évidence leurs divisions, il ne précise pas qui, parmi les adversaires, pourrait proposer une alternative réelle face au passéisme de l'AN et du MNA. L'accusation de xénophobie, focalisée sur les seuls partisans des initiatives, n'a-t-elle pas, elle aussi, servi à masquer non seulement une vision politique, mais la nécessité de préciser, qui de la bourgeoisie ou de la classe ouvrière, doit être l'artisan d'un contre-modèle de société?

---

1) Ce titre évoque, par connotation, la disparition de la xénophobie en 1977. C'est bien une disparition que La Suisse et l'ensemble de la presse helvétique verront dans les résultats du scrutin. "Débâcle des groupes anti-étrangers", "Les xénophobes ont réussi à battre un record à l'envers", tels sont les titres qu'on trouvera en première page dans La Suisse et dans 24 Heures au lendemain de la votation du 13 mars.

2) Le journal cite ici le résumé et le commentaire fait par l'A.T.S. de deux articles parus dans Le Monde sous le titre "La Suisse mortifiée". En le publiant sous le titre **Le "Monde" et la Suisse des initiatives xénophobes. "Les aigreurs d'un malade grognon"**, la rédaction met en place un argument important de sa campagne: les incidences des initiatives sur l'image de la Suisse à l'étranger. Ce thème, déjà présent dans les campagnes précédentes, se trouve renforcé dans l'argumentation des opposants.

3) On se rappelle par exemple qu'en 1970 ou 1974 le discours de la gauche révolutionnaire n'a trouvé aucune place dans La Suisse.

4) Extraits de l'article paru le 28 février 1977 dans La Suisse.

5) "Berthier Perregaux président du Centre Suisses-immigrés 'Une votation qui déshonore la Suisse'", La Suisse,27 février 1977.

6) La Suisse, 23 septembre 1974.

7) "Je voterai et ferai voter "non" le 20 octobre. Non parce que j'ai une alternative -fausse- entre la politique honteuse préconisée par l'Action nationale et celle mise en place par le Conseil fédéral, mais parce qu'il s'agit du sort de plus de 500'000 personnes que je ne peux admettre de voir traitées comme une marchandise." (La Suisse, 23 septembre 1974).

8) Cette mesure a été proposée par l'OFIAMT en décembre 1974 déjà.

9) La Suisse, 27 février 1977.

10) "Les leçons d'une crise", La Suisse, 28 février 1977.
"Le cas de Neuchâtel, Quand on était surpeuplés...!", La Suisse, 6 mars 1977.

11) La Suisse, 28 février 1977.

12) Les fluctuations économiques, dues à un ensemble complexe de facteurs, sont présentées ici comme tributaires du renvoi ou du maintien des travailleurs immigrés. Le journaliste traite le système économique comme un malade en convalescence, menacé d'une rechute grave au cas où on lui administrerait les mesures inadéquates des quatrième et cinquième initiatives. Ce raisonnement est opératoire seulement dans la polémique. En effet le rejet des deux initiatives n'a pas permis d'éviter la "rechute" du malade. Il ressort des rapports économiques de l'OCDE que la relative reprise économique qui se dessinait en Suisse au début de l'année 1977 ne s'est pas confirmée : la reprise de l'activité ne s'est pas poursuivie en 1978, la croissance du produit national brut, en termes réels, et la progression moyenne des revenus, nominaux et réels, sont restés "extrêmement modérés". (cf **Etudes économiques de l'OCDE**, Suisse, mars 1977, mars 1978, avril 1979).

13) La Suisse, 6 mars 1977.

14) On se rappelle que dans le compte rendu que La Suisse donnait en 1974 de l'appel du Conseil fédéral, la rédaction effaçait également la notion d'**Ueberfremdung** pourtant présente dans l'appel.

15) L'AN, en dépit de ses affirmations, maintient et même renforce le cadre anti-étranger et réactionnaire dans lequel prend place sa bataille. En cherchant à restreindre le droit à la naturalisation, elle renvoie les immigrés à leur fonction de main-d'oeuvre dépourvue de tous les droits politiques et syndicaux sur une base proprement raciste: la protection de la Suisse passe par la défense de "la suissité" contre tout ce qui est allogène. La clause limitative, au-delà de son irréalisme, inscrit le discours anti-étrangers de l'AN dans un discours pseudo-écologique développé autour du thème de la surpopulation et de la faim dans le monde, appliqué de façon injustifiable à la Suisse. Le thème "agrarien" de l'indépendance économique, de l'autarcie de la Suisse, étroitement relié au discours patriotique, s'articule ici sur une formulation raciste: il faut mener la lutte contre la surpopulation de la Suisse en en faisant payer le prix à une catégorie sociale, les travailleurs immigrés, définie par un critère unique: celui de la naissance.

16) La Suisse, 6 mars 1977, c'est nous qui soulignons.

17) A aucun moment le lien entre la présente argumentation et le jugement initial "il n'y a pas de quoi se vanter d'exporter son chômage" n'est établi.

18) Expressions qu'on trouve dans l'article "Mario, immigré et syndicaliste, 'Scrutin dangereux pour tous les travailleurs'", La Suisse, 28 février 1977.

19) "Le nationalisme autopsié", La Suisse, 5 mars 1977.

20) Les termes de pathologie médicale, utilisés en 1974, font place ici à des catégories psychologiques.

21) Ce communiqué réfute successivement les trois initiatives et appuye le contre-projet fédéral à l'une d'elles.

22) Les chiffres officiels de l'OFIAMT montrent qu'en réalité ce sont plus de 200'000 immigrés qui ont quitté la Suisse entre décembre 1974 et décembre 1976.

23) La Suisse, 6 mars 1977.

VI. 24 Heures : les silences du libéralisme

1. Un dossier vide

Un éditorial daté du 2 mars ouvre dans **24 Heures** une brève campagne, qui s'achèvera deux jours avant le scrutin par une conclusion de la rédaction. Le programme et la conception de la campagne sont d'emblée précisés:

> "Que nous ayons arrêté, quant à nous, une attitude, et qu'au terme de nos habituelles discussions internes le journal ait décidé de faire campagne contre les trois initiatives, on n'en doute pas: rien ne servirait de prendre, au moment d'ouvrir nos pages à la controverse, des airs faussement neutres (...) Michel Perrin commence dans les colonnes voisines.
> Un partisan de l'Action nationale et du Mouvement républicain s'exprimera, demain, tout à loisir. Nous rappellerons des chiffres et des données. Nous tenterons de voir aussi comment ces chiffres et ces données s'appliquent aux hommes vivants."[1]

Apparemment le discours du journal se construit sur les mêmes principes qu'en 197o ou 1974: le locuteur central se désigne et s'engage en tant que tel dans la polémique; tout en affirmant son opposition aux propositions de l'AN et du MNA, la rédaction ouvre ses colonnes aux partisans des initiatives contre l'emprise étrangère. Cependant, si formellement le discours paraît s'organiser de la même manière, les cadres du débat restent, en 1977, partiellement vides:

* Aucun locuteur individuel ne s'exprime dans les colonnes du journal; les lecteurs n'ont plus la parole; ils ne discutent pas les propositions soumises au scrutin; ils ne débattent ni entre eux, ni avec la rédaction.

* La voix des immigrés disparaît; à aucun moment les principaux intéressés n'ont la parole dans une tribune libre qui leur serait réservée. Ils sont rendus muets. Comme en 1970 ils ne sont qu'objet de débat.

* A l'exception faite d'un représentant des initiateurs, les articles d'opinion ne mettent plus en scène des personnalités représentatives, ni autorités, ni responsables syndicaux, ni ecclésiastiques. Schwarzenbach, qui en 1970 et 1974 occupait le devant de la scène, n'a plus de place dans les colonnes de **24 Heures**. Ce n'est plus à lui qu'incombe le soin de défendre l'initiative des républicains ou celle de l'AN: le journal publie seulement un texte signé par un député local du MNA. Tous les autres articles sont rédigés par des correspondants réguliers de **24 Heures** et ne se distinguent des articles de la rédaction que par une mention (**Leur opinion**) qui accompagne le nom des auteurs.

* Les discours repris ne recouvrent plus le même éventail politique qu'en 1974; la gauche révolutionnaire en particulier ne trouve pas place dans les colonnes du journal.

2. La parole malheureuse

D'emblée la rédaction explique sa retenue:
"Nous en avons par-dessus la tête. Franchement. Et nos lecteurs aussi" (...) nous ferons, avec plus de scrupules et de soin que d'enthousiasme, notre métier" écrit-elle après avoir noté qu'on ne peut malgré tout traiter la campagne du 13 mars par le silence:

> "...la question qui se pose au début de ce printemps 1977 consiste à savoir si le peuple et les cantons, soumis au martèlement continuel de la DCA (défense contre allogènes), résisteront jusqu'à ce qu'elle se décourage, ou finalement lui concéderont une ou plusieurs victoires."[1]

Obligation donc de mener campagne par métier, mais aussi par crainte de voir les mouvements anti-étrangers marquer des points:

> "On sait déjà qu'un sondage d'opinion donne une majorité pour le plafonnement des naturalisations. L'incertitude qui subsiste est que les personnes interrogées n'avaient pas forcément saisi l'exact contenu de cette proposition. Néanmoins, l'action nationale pourrait fort bien, cette fois, passer la barre.
> Il nous faut donc, lassitude ou non, braquer de nouveau nos projecteurs sur les textes, sur les déclarations, sur les mots d'ordre"[1]

Cette "lassitude", la rédaction va en faire un des principaux arguments contre les initiateurs et leurs propositions.

Editorial du 2 mars:

> "Cette campagne du 13 mars, pareille à la célèbre "stagflation" des économistes, allie superbement des défauts qu'on croyait au moins inconciliables: arguments passionnels et redites éculées. Une médaille à deux revers, en somme. Et pourtant on ne

peut la traiter, comme on le voudrait bien, par le silence.
Les auteurs des trois projets auxquels le souverain va faire un sort utilisent de façon parfaitement régulière les mécanismes de la démocratie semi-directe.
Régulière, c'est le cas de le dire!(...)" "Et puis nous conclurons.
Avec la volonté d'être brefs. De ne pas répéter les choses déjà cent fois entendues. Même si, parfois, cela se révèle inévitable ... D'avance pardon! Mais à qui la faute?"

Editorial du 9 mars:
"13 mars ASSEZ! ASSEZ! ASSEZ! ASSEZ! ASSEZ!
(...) Les arguments? Vous nous les avez servis et resservis depuis une dizaine d'années(...).Les circonstances changent. Impavides, vous exploitez votre filon...
(...) Et nous tant que nous sommes il nous faut subir les effets de leur obsession calculée...
Sera-ce bientôt assez?"

Editorial du 11 mars, "à la une":
"L'Action nationale et le Mouvement républicain ne peuvent rallier des suffrages et maintenir leur dynamisme qu'en appliquant, inlassables, trois recettes(...)".

L'argument du "ras le bol" qu'on trouve dans cette série de discours directs qui constituent la trame de la campagne, apparaît également dans des discours rapportés. Sous le titre "**Une opération politique qui n'en finit pas**", un interlocuteur note:
"L'obstination de MM.Schwarzenbach et Oehen agace.
Ils en sont à leurs quatrième et cinquième initiatives relatives à la présence étrangère dans notre pays.(...) Enfin, tout se sachant partout, à notre époque d'information quasi instantanée, nous devons mesurer le péril que les initiatives de MM. Schwarzenbach et Oehen font courir à notre réputation dans le monde.(...) D'initiative Schwarzenbach en initiative Oehen, notre peuple va-t-il passer pour un ensemble humain travaillé par des sentiments xénophobes, jaloux de son confort, complexé envers tout ce qui n'est pas suisse?
Allons-nous admettre, en fin de compte, de payer un jour bien cher, non seulement sur le plan moral mais aussi par notre porte-monnaie, les fantasmes de nos nationalistes, fussent-ils étiquetés républicains?"
L'argument de la lassitude apparaît aussi dans plusieurs annonces payantes publiées dans **24 Heures**. Ainsi cette publicité parue le 11 mars et signée par un "comité contre les 4ème et 5ème initiatives xénophobes": "ÇA SUFFIT!". Le mot d'ordre de vote, "NON", répété quatre fois en caractère gras est introduit par une phrase qui explicite le titre de l'annonce:

"Le peuple a déjà rejeté deux fois des initiatives du même tabac que celles qui lui seront soumises le 13 mars.
Il faudra donc redire NON (...)"

Dans ses précédentes campagnes la **FAL/24 Heures** avait contré les propositions de Schwarzenbach et de l'AN au nom de valeurs explicites: l'humanisme, la raison économique, le progrès social, opposés à l'égoïsme, la haine, la passion et la régression. Elle avait cherché à démontrer point par point que les initiateurs et leurs partisans, d'abord essentiellement accusés de passéisme, puis ouvertement désignés comme xénophobes, provoqueraient par leur programme d'expulsion non seulement des milliers de catastrophes humaines, mais une crise économique qui toucherait la Suisse en profondeur. Elle avait insisté alors sur le danger que représenterait pour l'économie nationale le départ de 300'000 immigrés en dix ans (initiative Schwarzenbach) ou celui, plus démesuré encore, exigé par l'AN (500'000 immigrés en moins de quatre ans). Elle montrait par des discours nombreux et variés que l'acceptation de telles initiatives nuirait à l'image de la Suisse, déséquilibrerait le marché du travail au niveau national, accentuerait les divisions entre cantons pauvres et cantons riches, mais impliquerait aussi des fermetures d'usines renvoyant ainsi de nombreux travailleurs suisses au chômage.
On se souvient enfin, qu'en 1974, elle opposait à la démesure et la démence du programme de l'AN la politique efficace et prudente du Conseil fédéral.

En 1977, sans renier ou remettre explicitement en question ce discours, **24 Heures** ne développe plus ces arguments.
Tout au plus en utilise-t-elle certains dans des formulations laconiques et rapides. Les initiateurs sont qualifiés d'extrêmistes et leurs propositions présentées comme xénophobes, rétrogrades et dangereuses.

"S'il fallait constater, dimanche soir qu'un seul des projets xénophobes qui nous sont soumis avait recueilli la majorité des votants,(...) la Suisse entrerait dans une période probablement longue, de crise politique aiguë.
Nous aurions aggravé nos difficultés conjoncturelles en choisissant le recul et la récession."[2)]

Dans son ensemble le dossier de **24 heures** ne couvre qu'une partie des problèmes soulevés par les initiatives. Celle de Schwarzenbach est même presque totalement passée sous silence: un paragraphe en résume le teneur dans un article de la rédaction, deux autres la commentent dans des termes généraux. Le texte en est intégralement publié à titre d'information.

La rédaction met davantage de poids sur la question de la limitation des naturalisations proposée par l'AN, développant pour l'essentiel les mêmes arguments que **La Suisse**. Le journal y consacre près de trois pages -trois articles de la rédaction, trois articles d'opinion- et, à l'exception de l'éditorial du 11 mars 1977, les autres y font tous allusion.
Contrairement aux campagnes menées en 1970 et 1974, longuement développées et argumentées, le dossier de 1977, constamment ponctué par l'assertion de la lassitude, se ramène en fin de compte à une parole prise à contrecoeur. La troisième campagne de **24 Heures** se construit sur cette parole malheureuse, forcée par les initiateurs, et énoncée comme telle.

3. Mais où sont les travailleurs immigrés ?

Une nouvelle stratégie - nous l'appellerons la stratégie du silence- apparaît dans **24 Heures** 1977; elle trouve fondamentalement son origine dans les profondes modifications de la situation économique qui, entre 1974 et 1977, s'est sensiblement dégradée. Rappelons quelques données essentielles avant de décrire cette stratégie.

De 1974 à 1975 la chute du produit national brut s'avère deux fois supérieure à celle de 1949 et quatre fois supérieure à celle de 1958. Au cours de cette période la production industrielle diminue en Suisse de 18,4%. De juin 1973 à mars 1976 l'emploi régresse de 13%: 350'000 postes de travail sont supprimés, plus de 1300 entreprises ferment leurs portes. En dépit des déclarations humanitaires antérieures des autorités et des adversaires des initiatives anti-étrangers en 1974, plus de 200'000 immigrés sont renvoyés dans leur pays en l'espace de trois ans[3]. Les travailleurs immigrés ont donc été les premiers à faire les frais d'une récession qui s'est affirmée comme la plus profonde depuis la seconde guerre mondiale; entre 1974 et 1976 près de deux tiers des travailleurs licenciés sont des immigrés.
Dans cette nouvelle situation, marquée par le renvoi de plusieurs centaines de milliers de travailleurs et par une récession qui n'est pas enrayée, **24 Heures** ne donne pas suite aux arguments de type humanitaire et économique que le journal avançait de façon dominante en 1974. La rédaction ne tire pas non plus un bilan du large soutien qu'elle accordait alors à la politique des autorités gouvernementales.
La relative démobilisation, plus précisément, le fait que d'autres problèmes mobilisent en 1977 l'attention des citoyens-travailleurs -fermetures d'usines, licenciements, chômage-, le fait aussi que le consensus politique n'a pas été profondément remis en question par la crise[4], permet à **24 Heures** de jouer sur un sentiment

largement partagé -le ras le bol- pour ne pas revenir en détail sur un discours plus difficile à développer en période de récession: celui de l'humanisme, celui aussi du progrès social et de l'équilibre de l'économie de marché, menacé seulement par les propositions démesurées de l'AN.

Le silence de **24 Heures** n'est certes pas total. Nous avons vu déjà qu'elle évoque les "difficultés conjoncturelles". Mais dans sa campagne la rédaction fait comme si entre 1974 et 1977 rien de significatif ne s'était passé; rien du moins qui nécessite une réappréciation des positions politiques défendues en haute conjoncture où l'on pouvait, sans contradiction apparente, contrer les initiatives anti-étrangers au nom des valeurs du libéralisme; elle tait en particuier un fait essentiel: ceux-là même qui défendaient avec acharnement contre les initiateurs de 1974 la nécessité morale d'une politique humanitaire et les bienfaits du libéralisme ont été entre 1974 et 1977 des agents actifs du renvoi des travailleurs immigrés. Si le journal invoque bien la politique du Conseil fédéral comme l'un des principaux facteurs de réduction des effectifs de la population étrangère, il ne précise à aucun moment qu'en fait, le gouvernement a encouragé, par des dispostions juridiques l'exportation du chômage pour atténuer les premiers effets de la crise. Bien que certaines associations patronales aient, dans un premier temps, protesté contre l'ingérence de l'autorité fédérale dans la politique d'embauche, le patronat a largement mis en application la politique préconisée par l'Office fédéral.

24 Heures ne tait pas le départ des immigrés, elle l'utilise contre l'AN et le MNA pour mettre en évidence le caractère obsessionnel de leur politique:

> "Les arguments? Vous nous les avez servis et resservis depuis une dizaine d'années, d'abord en haute conjoncture, puis en récession; quand la "population résidente étrangère" augmentait et quand elle diminue; quand les saisonniers étaient 197'000, et quand ils ne sont plus que 61.000; quand la législation fédérale pouvait paraître souple, et quand une série d'ordonnances font des travailleurs italiens, espagnols, turcs ou yougoslaves des hommes en résidence quasiment surveillée. Les circonstances changent.
> Impavides, vous exploitez votre filon..."[5]

L'attaque contre les leaders des mouvements anti-étrangers est parfaitement fondée; mais à aucun moment **24 Heures** ne désigne les véritables responsables du renvoi massif des travailleurs immigrés.
Elle n'explique pas qu'en deçà des discours humanitaires qu'ils

pouvaient tenir en haute conjoncture, les responsables de l'économie, face à une nécessité politique (le maintien de la paix sociale), ont pu récupérer à leur avantage les pressions des mouvements xénophobes en inscrivant dans la pratique le renvoi prioritaire de travailleurs démunis de tous les droits élémentaires (liberté d'expression et d'organisation) qui leur auraient permis de se défendre collectivement. Elle ne rend pas compte des responsabilités des syndicats qui, fidèles à leur politique de défense immédiate de la classe ouvrière suisse, ont laissé les mains libres à ceux qui ne pouvaient trouver que des avantages dans leur choix d'exporter dans la mesure du possible le chômage.[6]

Ce silence introduit une rupture dans le discours de **24 Heures**. Après avoir en son nom propre développé l'intégralité des arguments économiques et humanitaires du libéralisme en 1970 et 1974 la rédaction laisse en blanc une large partie de son discours, pour éviter de se désavouer et de désavouer avec elle ceux qu'elle soutient.

Cependant un silence complet serait susceptible de révéler cette rupture, donc cette faiblesse, et renforcerait du même coup la campagne des partisans. Renoncer à toute campagne alors que trois de leurs projets sont en discussion et que pas plus qu'en 1974, les résultats du vote ne paraissent acquis d'avance[7], était inconcevable. Face à la nécessité de légitimer une politique qui, dans les faits est en contradiction avec les valeurs de l'humanisme qu'elle défend, la rédaction maintient alors ses positions en désignant la récession et ses effets comme des phénomènes qui se développent en-dehors de toute intervention et de toute responsabilité humaine.

4. Le Conseil fédéral, la récession aidant ? La récession... le Conseil fédéral aidant !

Dans les passages où elle est amenée à prendre en compte l'existence de la crise[8] qui s'est développée depuis 1974, la rédaction recourt à des formulations vagues, laissant entendre qu'il s'agit d'un phénomène naturel.

La naturalité du système économique et de ses variations, sa personnification apparaît, on l'a vu, également dans la campagne de **La Suisse**. Celle-ci personnifie le processus économique (**Lentement notre économie se rétablit**); **24 Heures** traite la crise comme une pure contingence (**la récession aidant**). **La Suisse** parle de l'économie comme d'un patient qui tantôt se remet tantôt

rechute, renvoyant, dans de multiples désignations, la crise à la maladie; **24 Heures** présuppose son caractère naturel et contingent par le fait même qu'à aucun moment la rédaction ne laisse entendre que le système économique est le produit de l'histoire des classes sociales et de leurs luttes.

Parlant de "difficultés conjoncturelles"(7), de "conditions nouvelles" (2), de "fluctuations économiques" (2), de "l'accentuation de ce phénomène"(3) ou simplement de "récession", de "récession aidant" des "effets de la récession" de "récession économique" (1), (2), (3), (4), (5), (6), (7), désignant par là ce qui est une crise structurelle nationale et internationale du système capitaliste, c'est-à-dire la chute de la production industrielle, le recul des investissements, le chômage et la baisse des salaires qui font corps avec la marche cyclique de l'économie de marché, la rédaction désigne toujours ces faits comme des données extérieures aux problèmes discutés à l'occasion du scrutin, mais qui constituent un argument supplémentaire pour rejeter fermement les propositions "inhumaines" (6) et maintenant "inutiles" (6) des mouvements anti-étrangers.

Dans le cadre de sa campagne, elle ne précise ni les circonstances de la crise, ni ses caractéristiques . Elle n'en retient qu'un effet qu'elle présente comme positif: "la population résidente étrangère" a diminué. Dans son argumentation elle juxtapose purement et simplement, sans établir de relations entre eux, des faits qui sont pourtant interdépendants:

> "les mesures du Conseil fédéral, la récession aidant..." (1) "la politique suivie jusqu'à présent par l'autorité fédérale, et la récession l'ont résolue en partie" (6) "...les ordonnances du Conseil fédéral (...) se sont (...) multipliées, adaptant sans cesse le droit aux conditions nouvelles..." (2).

Enfin, elle désigne par des expressions différentes ce qui, du point de vue économique recouvre un même fait: l'exportation du chômage par le renvoi de travailleurs immigrés. D'une part elle évoque "la diminution" (3), (5), la "réduction naturelle" (5), le départ des immigrés ("se sont quelques 200'000 saisonniers **qui ont quitté** notre pays..." (1), "...chaque mois des contingents importants d'étrangers **peuvent quitter** encore notre pays..." (3)), d'autre part, elle parle de "l'expulsion" des immigrés par les mesures autoritaires prévues par l'initiative des républicains. Il s'agit bien là toujours du même fait, qu'il ait ou non une base constitutionnelle, mais dans les premières désignations -**le départ des étrangers, ils ont quitté notre pays**-, les immigrés sont posés comme des sujets libres, qui agissent volontairement -ils **peuvent** partir- face à une donnée naturelle: la récession et la crainte de ne plus trouver d'emploi en Suisse. Par la seconde formulation

-**l'expulsion**- on reproche aux initiateurs de proposer qu'un pays, sa population, ses autorités décident de se **désigner** comme agents de l'expulsion.

Ce discours de la naturalité de la crise que l'on trouve dans la campagne de **24 Heures** en 1977 a toujours été latent dans l'idéologie des défenseurs du capitalisme. Dans la période d'expansion économique de l'après-guerre il avait néanmoins eu tendance à disparaître, particulièrement en Suisse où la paix du travail venait conforter les thèses de ceux qui affirmaient que les risques de crises étaient définitivement conjurés par les mécanismes de l'économie libérale.

En 1974, ce discours réapparaît[9] dans **24 Heures** à l'occasion de sa deuxième campagne contre l'AN. Mais il reste, on l'a vu, très marginal: les adversaires peuvent encore de façon dominante imputer les risques de récession à ce renvoi massif de travailleurs immigrés préconisé par les partisans de l'initiative contre l'emprise et la surpopulation étrangères. En 1977, au moment où la crise non seulement existe mais représente une des préoccupations majeures des citoyens-travailleurs, on ne peut plus qu'en énoncer le caractère naturel tout en affirmant que les initiateurs proposent des mesures qui en aggraveraient les effets (3), (5).
Dans la mesure où les partisans des initiatives ne proposent pas une autre explication de la crise -ils se situent en effet fondamentalement sur le même terrain que leurs adversaires-[10], ils ne peuvent de leur côté faire valoir de manière convaincante que leurs propositions sont déjà partiellement réalisées et qu'il s'agit simplement de les entériner dans un article constitutionnel.

Jouant alors sur le fait que les mouvements anti-étrangers rencontrent en 1977 moins d'écho que dans les années précédentes dans la mesure où d'autres problèmes mobilisent l'attention des électeurs[11], utilisant la faiblesse d'adversaires incapables d'établir que leurs propositions ne sont pas radicalement différentes de celle que défend le Conseil fédéral, **24 Heures** peut, en l'absence de toute explication alternative[12] sur le rôle des travailleurs immigrés en système capitaliste, reproduire en 1977 un argument analogue à celui qu'elle utilisait contre les partisans en 1974 (vos initiatives provoqueraient une catastrophe économique (1974) / vos initiatives aggraveraient les effets de la récession (1977)) sans que le fait d'attaquer des propositions analogues à celles qu'elle défend n'apparaisse comme problématique. Mais elle ne peut plus tenir terme à terme un discours comparable à celui des précédentes campagnes. Expliciter son discours de l'humanisme risquerait en effet de faire apparaître les contradictions qu'il y a entre un tel discours et la pratique politique des autorités qu'elle continue à soutenir. En effet, comment, sans tirer de bilan critique

des positions défendues précédemment et sans se distancier de la politique du Conseil fédéral et du patronat, masquer, dans une argumentation qui se situerait dans la stricte continuïté du discours tenu en 1970 et 1974, la contradiction qu'il y a entre le fait de soutenir dans un premier temps (1970/74) une politique présentée comme une alternative humaine aux propositions xénophobes, lorsque cette politique, trois ans plus tard, s'avère dans les faits comparable aux propositions de ceux que l'on accusait de xénophobie? Comment reprendre, sans le nuancer, l'argument selon lequel l'économie de marché se trouverait déséquilibrée par un renvoi massif des immigrés, lorsque cette économie se trouve dans les faits déséqulibrée sans que les propositions combattues n'aient été acceptées lors du scrutin populaire qui devait décider de leur sort? Réaffirmer dans la continuïté de son discours que le renvoi des immigrés serait cause de récession, cela ne conduirait-il pas **24 Heures** à désigner implicitement le Conseil fédéral, qui a été amené à favoriser et légaliser le renvoi des immigrés, et le patronat, qui les a renvoyés, comme responsables de la récession? On trouve ici l'explication de cette campagne à contre-coeur, relativement différente de celle de **La Suisse**, de ce discours malheureux, de cette lassitude dont **24 Heures** fait son argument presque unique.

On y trouve aussi l'explication d'une caractéristique du discours tenu par le journal en 1977: la permanence et le renforcement de l'attaque polémique contre l'AN et le MNA devient, en l'absence d'autres liens, le principal facteur d'unité entre les campagnes successives du journal. Mais cette attaque permanente ne pouvant plus s'appuyer sur un discours fortement argumenté, cohérent, tourne alors à l'insulte répétée

> "Messieurs de l'Action nationale et du Mouvement républicain, vous êtes, cette fois, au pied du mur. Vos chefs se conduisent comme des politicards et vos propagandistes comme de petits xénophobes miteux. C'est ennuyeux à dire, mais c'est impossible à taire." (...) "Vraiment, de l'horreur ou de l'imbécillité de telles dispositions, on hésite à dire ce qui l'emporte" (extraits de l'éditorial publié par **24 Heures** le 9 mars 1977 sous le titre "Assez! assez! assez! assez! assez!") "Contre les extrémistes, il est toujours difficile de se battre.
>
> Leurs mensonges créent la confusion, leur violence intimide, leurs calomnies font progressivement régner le soupçon partout" (extrait de l'éditorial publié en première page par **24 Heures** le 11 mars 1977 sous le titre "Voter 'suisse'").

La dénonciation violente des propositions de ses adversaires permet ainsi à la rédaction de masquer ses propres contradictions.[13)]

1) Extrait d'un éditorial intitulé "La DCA" paru dans 24 Heures, le 2 mars 1977.

2) Extrait de l'éditorial du 11 mars intitulé "Voter 'Suisse'".

3) On trouvera des chiffres plus détaillés dans
   - **Perspectives économiques de l'OCDE**, décembre 1976 et décembre, 1977.
   - "Huitième rapport sur la politique économique extérieure", **Feuille fédérale**, 14.2.1977.
   Nous renvoyons également à
   - "La reprise rampante", **Document capitalisme suisse**, Charles- André Udry, La Brèche, 1977.
   Ce document analyse les principaux facteurs qui ont donné son ampleur à la récession en Suisse, expose les perspectives conjoncturelles du capitalisme suisse pour 77 et rend compte de la tendance de changements structurels.

4) Alors même que des grèves réapparaissaient, que des mouvements revendicatifs, limités dans leur objet et leur extension, mais largement répercutés dans le pays, éclataient dans les régions les plus touchées par la récession, les directions syndicales continuent à appuyer globalement la politique de stabilisation du Conseil fédéral. Elles acceptent les priorités fixées par le gouvernement: engagement préférentiel de travailleurs suisses - et partant licenciements préalables de travailleurs immigrés- et maintien de la paix du travail.
   "Les syndicats ne peuvent qu'entériner la nouvelle règlementation, la priorité accordée à la main-d'oeuvre nationale étant une nécessité dans une Suisse qui ne s'est pas intégrée dans la CEE, qui se sent pas ou peu solidaire de l'Europe. On enregistre les décisions du Conseil fédéral, mais sans pavoiser, sans oublier qu'au-delà des chiffres officiels il y a les difficultés humaines de ceux qui partent vers des destins incertains, de ceux que la fermeture de la frontière prive d'une espérance...
   Certes, les nouvelles mesures du Conseil fédéral apparaissent inévitables. Mais on ne peut se défendre du sentiment qu'elles ont quelque analogie avec les lois contre les épizoties..." (La lutte syndicale, organe officiel de la fédération suisse des travailleurs de la métallurgie et de l'horlogerie, no 30/31 23 juillet 1975.

5) Extrait de l'éditorial intitulé "Assez! assez! assez! assez! assez!", 24 Heures, 9 mars 1977.

6) Citons à titre d'exemple le cas d'un licenciement collectif décidé en novembre 1974 par Zénith Time dans la canton de Neuchâtel. La presse locale, dans son compte rendu de l'affaire rappelait que les syndicats avaient exigé lors des négociations avec la direction de Zenith qu'aucun travailleur syndiqué ne soit congédié. "Pour les syndicats, l'objectif n'a pas tout à fait été atteint lors des négociations. En effet, on se souvient que ceux-ci demandaient qu'aucun de leurs membres ne soit congédié. Si Zenith Time a partiellement répondu à ce

voeu, il n'a pas pu être entièrement exaucé, puisqu'il y a plusieurs syndiqués, suisses ou étrangers, parmi les licenciés" (FAN 23.11.74). L'article précise que "hormis les salariés dont la mise à la retraite devient définitive, cette mesure affecte 33 personnes de nationalité suisse dont plus de la moitié sont des femmes mariées et 73 étrangers résidents ou frontaliers".
Cette logique syndicale qui consiste à ne défendre qu'une partie des travailleurs (dans ce cas les syndiqués contre les non syndiqués, dans d'autres cas les travailleurs suisses contre les étrangers et les femmes mariées) a pu être largement utilisée par le patronat qui pouvait négocier des listes de licenciements au lieu d'avoir à s'affronter à une opposition inconditionnelle aux licenciements.

7) Un sondage d'opinion réalisé au début de l'année 1977, souvent cité dans l'ensemble de la presse et dans 24 Heures en particulier, indiquait que l'initiative relative aux limitations des naturalisations avait de fortes chances d'être acceptée. Selon les résultats de cette enquête 57% des personnes interrogées au début de l'année se déclaraient favorables à une limitation des naturalisations à 4000 par an: 35% seulement s'y opposaient, 8% restant indécis. Un sondage précédent, effectué au moment du dépôt des initiatives de l'AN et du MNA en 1974, mais dont il n'est plus question dans la presse en 1977, indiquait, quant à lui, que le texte du Mouvement républicain aurait de fortes chances d'être accepté et avec une très forte participation au scrutin populaire.

8) Nous avons procédé à un relevé exhaustif de la désignation de la crise dans la campagne de 24 Heures:
(1) 2 mars 77 "M.Schwarzenbach reconnaît lui-même que la politique du Conseil fédéral, la récession aidant, a eu des effets certains. Si l'on compte les saisonniers, ce sont quelque 2oo'ooo étrangers qui ont quitté notre pays ces deux dernières années"(extrait d'un article de la rédaction, intitulé "Les 4 questions du 13 mars")

(2) 3 mars 77 "Aussi, les ordonnances émanant du Conseil fédéral et parfois même des départements se sont-elles multipliées, adaptant sans cesse le droit aux conditions nouvelles imposées, la plupart du temps, par des fluctuations économiques.(...) La récession aidant, le nombre des saisonniers étant en constante diminution (...) Autre disposition, prise l'année dernière et dictée cette fois par la menace du chômage: lors d'un engagement, la préférence doit être accordée à un travailleur suisse." (extrait d'un article de la rédaction titré "A coups d'ordonnances")

(3) 5-6 mars A propos des "animateurs du Mouvement républicain et de l'Action nationale" on lit dans un article d'opinion paru sous le titre "Une opération politique qui n'en finit pas":
"...l'évolution de la situation ne les retiendra guère de poursuivre dans la voie qu'ils ont choisie.
En effet, la population étrangère résidente a pu diminuer de plus de 100'000 personnes et le nombre des saisonniers et frontaliers a pu

régresser de 160'000 depuis 1974. Et chaque mois des contingents importants d'étrangers peuvent quitter encore notre pays par crainte de n'y plus trouver d'emploi. (...) Déjà maintenant, on constate que la diminution du nombre d'étrangers a accentué les effets de la récession dans certains secteurs, car elle a entraîné une diminution de la consommation et, partant, une véritable atrophie de l'offre d'emplois. Comment négligerait-on les répercussions de l'accentuation de ce phénomène en cas d'acceptation des deux initiatives."

(4) 9 mars "Les arguments? Vous nous les avez servis et resservis depuis une dizaine d'années, d'abord en haute conjoncture, puis en récession; quand la "population résidente étrangère" augmentait, et quand elle diminue; quand les saisonniers étaient 197'000, et quand ils ne sont plus que 61'000;"(extrait d'un éditorial titré "Assez! Assez! Assez! Assez! Assez!")

(5) Sous le titre "'Protection de la Suisse': l'arithmétique et les faits", une colonne rédactionnelle sous-titrée "Réduction naturelle" est consacrée à l'évolution de la population étrangère depuis 1968, date du retrait de la première initiative de l'AN:
"Les milieux xénophobes trouvèrent un terrain fertile pour leurs initiatives dans la surchauffe, dans le recours massif à la main-d'oeuvre étrangère pour faire tourner une machine qui finit par s'emballer et dans l'incapacité des autorités à freiner le mouvement. Celui-ci s'arrêta pourtant à fin 1974, puis se renversa brusquement, sous l'effet de nouvelles ordonnances du Conseil fédéral et surtout de la récession économique. La diminution des étrangers a été de l'ordre de 50'000 personnes en 1975 et de 54'000 en 1976.(...) Ils (les républicains) ont raison d'affirmer que si la tendance de ces deux dernières années se poursuit, cinq ans suffiraient pour que leur but soit atteint sans qu'il faille expulser des étrangers. Mais dans quel état l'économie suisse se trouvera-t-elle dans cinq ans, si c'est au prix d'une récession ininterrompue que le départ "naturel" de ces 250'000 à 300'000 étrangers doit s'effectuer? MM. Schwarzenbach et Oehen se gardent bien d'effectuer des prévisions jusque-là".
Dans une colonne titrée "Inhumaine, inutile", le journaliste note encore:
(6) "... le problème de la surpopulation étangère ne saurait être réglé par cet abrupt 12,5 pour cent. La politique suivie jusqu'à présent par l'autorité fédérale et la récession l'ont résolu en partie. La nouvelle loi sur les étrangers devrait achever l'ouvrage."

(7) 11 mars Sous le titre "Voter 'Suisse'", on lit dans un éditorial publié en première page:
"S'il fallait constater, dimanche soir, qu'un seul des projets xénophobes qui nous sont soumis avait recueilli la majorité des votants (...) Nous aurions aggravé nos difficultés conjoncturelles en choisissant le recul et la récession."

Ce relevé ne tient pas compte des textes publiés dans les annonces payantes qui constituent, nous l'avons dit, un discours parallèle au discours du journal à proprement parler. Dans la suite du développe-

ment nous renvoyons à ces citations en indiquant les chiffres de la numérotation que nous en avons faite ici.

9) cf éditorial du 16 octobre 74 "Derrière le masque des puritains"

10) Les initiateurs caractérisent eux aussi la crise comme un phénomène naturel; leur lutte obsessionnelle contre "l'étranger" les poussant alors à revendiquer une réduction définitive du nombre des immigrés qui, à leurs yeux, ne peuvent constituer qu'une menace pour la Suisse et les Suisses (menace sur l'emploi, menace sur l'espace vital, menace sur la "suissité", etc.).
Leur "maladie", ce sont les étrangers.

11) Nous avons relevé précédemment un certain nombre de facteurs qui, en 1977, ont largement contribué à relativiser l'importance du scrutin du 13 mars, en déplaçant l'attention des électeurs. 24 Heures en donne, quant à elle, une explication différente:
"D'accord: la chasse en Pays de Vaud, le sort électoral de Mme Nanchen en Valais, les allocations familiales à Fribourg, sans compter 21 autres scrutins cantonaux agendés pour le dimanche qui vient, détournent quelque peu l'attention des électeurs, et vous privent de l'atmosphère de catch verbal que vous aimez tant" (24 Heures, 9 mars 77).
Dans cette polémique contre l'AN et le MNA, le journaliste réduit la réalité socio-politique aux différents scrutins. Selon lui, ce ne sont pas les problèmes économiques, les inquiétudes suscitées par la crise qui ont détourné l'attention des électeurs, mais l'existence fortuite d'autres scrutins. La démobilisation des électeurs est ici décrite seulement comme un effet du fonctionnement de la démocratie semi-directe et non comme un produit d'une situation économique et politique dont les scrutins ne donnent qu'un reflet partiel et déformé.

12) En 1977 seule la gauche révolutionnaire proposait une explication alternative de la crise et de ses effets. Elle montrait alors comment en système capitaliste les immigrés forment une réserve industrielle de main-d'oeuvre qui, en période de récession, peut être utilisée, par les bourgeoisies nationales qui y recourent, comme coussin amortisseur des effets de la crise.
cf La Brèche no 149-154.
Contrairement à 1974, 24 Heures ne publie en 1977 aucun communiqué de presse émanant des organisations révolutionnaires.

13) Il y aurait une explication plus immédiate de cette violence des arguments qui contraste avec la relative prudence de 1970 et de l'apparente sérénité de 1974: on pourrait y voir la simple volonté de chercher à liquider une fois pour toute le débat polémique contre des formations politiques qui ne subsistent qu'au travers d'une attaque permanente contre les "étrangers"; on pourrait y voir aussi la marque d'un ressentiment contre ceux qui, depuis dix ans, remettent régulièrement la même question à l'ordre du jour et qui imposent à l'échelle nationale un débat qui nuit à l'image de la Suisse en recourant au

droit d'initiative de façon parfaitement conforme à la démocratie semi-directe.
Mais outre l'explication que nous proposons, il faut voir aussi que cette violence dans la polémique contre l'AN et le MNA est rendue possible en 1977 par la modification effective des rapports de forces politiques. En 1970, alors que Schwarzenbach avait réussi à rallier des centaines de lecteurs, des milliers de citoyens autour de ses positions, il aurait été plus problématique d'attaquer avec tant de virulence le mouvement anti-étranger: le journal risquait de perdre de nombreux lecteurs; en 1977, au moment où les propositions de l'AN et du MNA ne jouent plus le même rôle de catalyseur que précédemment -l'apparition de la crise ayant partiellement révélé que les immigrés ne sont pas la cause de tous les maux-, il est plus aisé d'écraser des adversaires politiques, minorisés, pour les réduire à néant sans risquer que de trop nombreux lecteurs se sentent directement agressés et visés par le discours de leur quotidien.

CONCLUSION

Les médias, mécanismes et enjeu de pouvoir

Nous avons analysé la presse comme un ensemble de moyens de contrôle de la production et de la circulation des discours politiques. L'emploi de certaines notions - locuteur, énonciateur, stratégie - nous a sans doute conduit parfois à décrire de façon subjectiviste et simplificatrice les mécanismes complexes de production-redistribution des discours. Ces catégories nous semblent toutefois avoir montré leur efficacité pour décrire des activités de langage très diverses, leurs combinaisons et leur articulation avec les processus économiques, politiques et institutionnels. Appliquées à d'autres objets, elles devraient être précisées. Plusieurs développements pourraient ainsi prolonger la démarche. On pourrait élargir l'étude à d'autres journaux, à d'autres événements, pour caractériser plus généralement les fonctions de l'information et des médias en Suisse: relais idéologique diversifié du nationalisme, appareil d'intégration au consensus politique, instrument de contrôle social des activités de langage. On pourrait examiner d'autres pratiques langagières que les lettres de lecteurs (diverses pratiques orales par exemple); envisager d'autres formes d'imbrication entre les discours directs et rapportés (le travail d'écriture et de réécriture des dossiers de presse utilisés par les rédactions, le rôle des agences de presse). De la sorte les catégories descriptives utilisées devraient être précisées non seulement dans leur fonctionnement discursif, mais aussi dans leur rôle social et institutionnel.

Dans le présent travail nous avons montré, à travers l'analyse de trois campagnes successives, un cas particulier des relations entre le développement propre du discours de la presse écrite et son assujettissement à l'ordre économique et idéologique dominant, d'où il résulte des conséquences contradictoires dans le fonctionnement même du discours de la presse. Nous voudrions donner une dernière illustration concrète de cette situation contradictoire en envisageant une polémique récente qui a eu lieu lors de la campagne de 1981 sur l'initiative "Etre solidaires".

Avant le scrutin, plusieurs quotidiens ont pris position sur l'objet du vote. **La Suisse** et **24 Heures** ont, pour leur part, appelé à approuver cette initiative. Durant les campagnes sur les initiatives anti-étrangers, les deux journaux avaient été amenés, on s'en souvient, à déclarer leur hostilité au statut discriminatoire des travailleurs saisonniers. Leur position en 1981 se situe dans le prolongement de celle qu'ils avaient défendue dans les années septante. Ils ne soutiennent pas pour autant l'ensemble de la ligne politique préconisée par "Etre solidaires"; leur appel a plutôt une motivation tactique:

> "L'initiative 'Etre solidaires' n'a pas la moindre chance de gagner. Alors ... faisons, avec du coeur, un peu de politique. Plus les "oui" seront nombreux dimanche, plus le Conseil fédéral et le Parlement seront enclins à modifier, de manière nuancée s'il le faut, la loi sur les étrangers" (**24 Heures**, 2 avril 1981).

> "Si l'initiative était "shootée" par trop violemment, la nécessité d'améliorer nos lois et règlements s'en trouverait diminuée. Une raison de voter "oui"! (...) Dans les circonstances données, l'initiative "Etre solidaires" vise trop haut (...) Espérons que la loi fédérale, qui a tant de peine à naître, nous permettra d'avancer un bon bout de chemin" (**La Suisse**, 1 avril 1981).

Dans cette situation, les brèves campagnes, menées par l'un et l'autre journal n'ont pas, et de loin, l'importance de celles qu'ils avaient menées en 1970 et 1974 contre les initiatives "xénophobes". Or, au lendemain du scrutin qui a marqué la défaite de l'initiative "Etre solidaires", des déclarations émanant de partis politiques de droite et de groupements patronaux, s'en prennent violemment à la presse audio-visuelle et écrite. Dans son organe de presse intitulé **Service libre d'information**, le parti radical dénonce les journalistes d'information et les accuse d'avoir soutenu l'initiative, de n'avoir pas représenté l'opinion du pays "réel" et d'avoir répandu leurs convictions intimes "tout en prétendant parler au nom de l'intérêt général". En conséquence de quoi, la presse doit, selon le parti radical, être remise à l'ordre, afin de

ne plus ignorer les positions des partis gouvernementaux au profit d'opinions extrémistes. De même l'éditorial du journal **L'ordre professionnel** accuse la presse (et nommément certains jounalistes) de "désinformation", de "parti-pris", de fabrication "d'interviews pipées" et de "demi-vérités" destinées à faire passer "les opposants à l'initiative pour d'affreux esclavagistes et de mauvais Européens". Et l'article de conclure:

> "A maintes reprises on nous a rassurés avec des promesses d'information équilibrée. La démonstration qui vient d'être faite montre qu'il n'en est rien. Devrions-nous rester les bras croisés si demain, au nom du droit à la liberté d'expression, les collaborateurs des mass media n'exprimaient plus que les thèses anarchistes ou marxistes? Devrions-nous aussi les subir sans réagir?
> Si l'on songe aux nombreuses initiatives qui menacent notre avenir économique et mettent en cause les fondements mêmes de notre prospérité, on ne peut que souhaiter une réaction énergique à l'égard de ceux qui d'informateurs objectifs se sont transformés en propagandistes forcenés" (**L'ordre professionnel**, 10.4.81)

Certains journalistes ont réagi vivement au "sermon radical" (**24 Heures**, 16-17.4.81) et ont rappelé les principes de la liberté d'expression et les conditions de son exercice, menacée par de telles interventions.

Il reste que dans cette circonstance, un parti gouvernemental et un organe de presse patronal, en jugeant inacceptable l'autonomie relative du discours des médias, dès lors que ceux-ci n'exprimaient pas directement le point de vue dominant, ont mis clairement en évidence le poids que leur ordre fait peser sur le fonctionnement de la presse. L'un des objectifs de notre travail sur la presse visait à mettre en cause, de façon fondée, les principes et les effets d'un ordre qui tend en permanence à renforcer ses instruments de domination et de contrôle des discours.

ÉPILOGUE

La xénophobie tenace

Soumise au vote les 4 et 5 avril 1981, l'initiative "Etre solidaires" a été massivement rejetée. Cinq électeurs sur six ont déposé un bulletin NON dans l'urne (83,8% de NON contre 16,2% de OUI). Avec de très fortes majorités, tous les cantons ont repoussé cette proposition de "nouvelle politique à l'égard des étrangers". Le mot d'ordre des partis politiques de gauche et des organisations syndicales en faveur de l'initiative n'a pas été suivi par leur base. Le front qui s'était clairement constitué au cours de la campagne - d'un côté la communauté "Etre solidaires" soutenue par les églises et l'ensemble de la gauche politique et syndicale, de l'autre les associations patronales et les partis conservateurs - n'a pas suffi à convaincre la majorité des salariés de la nécessité d'abolir le statut des travailleurs saisonniers.

"Balayée", "exécutée" titre la presse dans ses commentaires. Rarement une initiative constitutionnelle a été rejetée avec tant de netteté. A la suite du scrutin, les réactions divergent profondément.

> "Le vote de dimanche est une claque aux étrangers". (Un représentant de "Etre solidaires")

> "L'USS ne voit pas dans le rejet massif de l'initiative "Etre solidaires" la manifestation d'une xénophobie latente, mais l'expression de la préférence donnée à la solution de rechange: la nouvelle loi sur les étrangers". (Déclaration de l'assemblée des délégués de l'USS).

"Ce vote n'est pas une manifestation d'hostilité à l'égard des étrangers. Nous avons reçu dimanche le mandat précis de poursuivre nos efforts de stabilisation et d'intégration". (Le représentant du Conseil fédéral).

"Ce vote exprime clairement la volonté du peuple suisse de maintenir le statut des saisonniers. La nouvelle loi devra offrir toutes les garanties à cette égard. Dans le cas inverse nous nous saisirons du référendum, forts de ce vote". (Un représentant de l'USAM).

La première de ces réactions évalue la situation en dehors de considérations tactiques. Elle est conforme aux résultats d'un sondage d'opinion (Institut Vox, Berne) qui avait mis en évidence que le principal motif d'opposition à l'initiative était "la peur d'une nouvelle emprise étrangère" et non la question restreinte du statut des travailleurs saisonniers. Les autres réactions, s'expliquent par un fait qui a dominé toute la campagne de préparation au scrutin: la discussion parlementaire de la nouvelle loi n'étant pas achevée, le résultat du scrutin n'était pas tant déterminant en soi que comme moyen de pression au moment de la mise au point définitive de la loi au parlement. Ainsi au lendemain du scrutin, chacune des forces présentes au niveau parlementaire tente d'imposer son interprétation propre en vue de cette prochaine confrontation.

L'objectif de l'USS est de défendre devant le parlement quelques amendements qui limite la portée des articles les plus discriminatoires de la loi. C'est à ce prix qu'elle pourra approuver la loi sans se désavouer. De ce point de vue la large défaite de l'initiative affaiblit l'USS et la place dans une certaine mesure à la remorque du Conseil fédéral. Elle doit donc banaliser le résultat du vote que la droite risque d'utiliser pour renforcer ses positions propres au parlement.

Le Conseil fédéral est lui aussi, mais d'un autre point de vue, dans l'obligation d'interpréter le résultat du vote comme une expression non xénophobe du soutien populaire à sa politique. Contrairement à l'USS qui a laissé la liberté de vote, le Conseil fédéral a appelé à rejeter l'initiative. Toutefois la netteté du résultat peut le placer dans une situation malaisée. Ceux qui cherchent à limiter au maximum les droits des immigrés ne risquent-ils pas de reprendre l'offensive et de faire échouer une fois encore la solution de compromis? En soumettant au vote l'initiative "Etre solidaires" avant la fin du débat parlementaire sur la loi, le Conseil fédéral enlevait un moyen de pression aux partis de gauche en les empêchant de défendre efficacement leurs amendements au projet. Après le rejet massif de l'initiative, la manoeuvre

du gouvernement va se retourner contre lui, l'AN et l'extrême droite pouvant trouver là l'occasion et le moyen non seulement de retarder la nouvelle loi mais aussi de renverser un rapport de forces devenu défavorable depuis l'échec de la cinquième initiative anti-étrangers.

Quant à l'USAM, qui au nom du libéralisme économique, défend la nécessité du maintien du statut des saisonniers, elle se prépare à imposer au parlement un compromis en sa faveur, prête à s'appuyer pour l'obtenir sur les mêmes forces que celles des mouvements anti-étrangers.
On comprend dès lors pourquoi les appréciations du scrutin sont si tranchées et contradictoires. Elles appartiennent à la bataille parlementaire qui devra sanctionner définitivement la loi.
Sur ce plan, le résultat du scrutin ne pouvait être plus défavorable aux travailleurs immigrés dans leur ensemble. Cependant la campagne qui a mené à ce vote a été décisive sur un point: pour la première fois le débat a été placé sur un autre terrain que celui imposé jusque là par les initiatives contre la surpopulation et l'emprise étrangères. C'est une brèche importante sur le plan politique qui s'est marquée par un renversement dans les polémiques: pour la première fois il a été explicitement question des droits des travailleurs immigrés, de la solidarité ouvrière et de l'abolition d'une politique discriminatoire. Ainsi la xénophobie comme formule n'a pas été l'enjeu immédiat de la confrontation, le point de référence des polémiques entre partisans et adversires. Au-delà du résultat négatif du scrutin, ce fait comptera positivement pour l'unité du mouvement ouvrier dans les années à venir.

Cela ne signifie pas cependant que les termes du débat aient été radicalement différents; les défenseurs de l'initiative n'ont pu empêcher que leurs adversaires ne réinvestissent des thèmes des débats précédents. Ainsi les organisations patronales et les partis de droite qui, quelques années plus tôt, niaient le danger d'**Ueberfremdung** et dénonçaient cette notion comme le produit d'une honteuse xénophobie, ont cette fois remis à leur tour en circulation cette formule pour affaiblir l'initiative "Etre solidaires". Une grande partie de la campagne des adversaires a consisté à rappeler - dans des interventions publiques, dans des bandes dessinées largement diffusées etc. - les arguments développés durant les années septante par les mouvements anti-étrangers, tout en accusant les propositions d'"Etre solidaires" d'en être la cause profonde. Ainsi tout en tournant en dérision les intentions louables des initiateurs, ils les accusent de réveiller par leurs différentes propositions - regroupement familial, etc. - les vieux démons xénophobes, ces mêmes démons dont ils remplissent eux-mêmes complaisamment leur propagande.

Enoncée dans des formes détournées, différentes des campagnes antérieures, l'accusation de xénophobie est indirecte. La mise en circulation des formules passe par l'énonciation de la double menace d'**Ueberfremdung** et de renouveau xénophobe: "Si l'initiative est acceptée, l'emprise étrangère qui s'en suivra entraînera nécessairement la reprise de la xénophobie; la solidarité est source de discorde".
Les deux formules restent ainsi des points nodaux dans le fonctionnement argumentatif des adversaires, même si elles circulent de façon moins intense. Cette campagne a incontestablement réussi à affaiblir l'initiative "Etre solidaires"; du même coup elle revivifiait les débris des mouvements anti-étrangers dont elle utilisait le discours et les arguments.

Juin 1981: le Parlement amende et adopte la nouvelle loi sur les étrangers. Devant la menace de référendum émanant aussi bien de l'USAM que de l'AN, le compromis s'est fait en faveur de la droite. Qu'il s'agisse de la transformation du permis de saisonnier en permis annuel, de l'obtention d'un permis d'établissement, de la liberté d'association des étrangers, dans tous ces cas, le Conseil national, sans choisir les solutions les plus restrictives, est néanmoins revenu sur les améliorations qui étaient prévues dans un premier temps à l'initiative de la gauche politique et syndicale. Le texte définitif de la loi est voté et accepté finalement le 19 juin. Le même jour l'AN lance un référendum contre cette nouvelle loi, pour lequel elle parviendra à récolter assez aisément le nombre de signatures nécessaire. Les quelques mesures du texte en faveur de l'intégration des travailleurs immigrés et de leur reconnaissance politique sont encore de trop pour un courant de l'opinion sur lequel l'AN compte pour se réaffirmer sur le terrain politique.

Ainsi la difficulté, voire l'impossibilité momentanée, de refermer ce long débat autour de la nouvelle loi sur les étrangers, exprime de manière particulièrement sensible la ténacité de la xénophobie au coeur de la formation sociale suisse. Une xénophobie toujours inscrite dans les mesures discriminatoires légales, qui se nourrit des manoeuvres politiques et idéologiques des forces les plus représentatives de la droite, et qui peut resurgir à toute occasion à partir de l'exaltation de cette idée dominante que les "étrangers" sont différents, en marge, potentiellement dangereux pour la société de consensus.

Liste des sigles et abréviations

AN	: Action nationale
FCOM	: Fédération chrétienne des ouvriers sur métaux
FCTA	: Fédération des travailleurs du commerce, des transports et de l'alimentation
FOBB	: Fédération des ouvriers sur bois et du bâtiment
FOMH (FTMH)	: Fédération des ouvriers (travailleurs) de la métallurgie et de l'horlogerie
KAB	: Mouvement des ouvriers et des employés catholiques
MNA	: Mouvement national d'action républicaine
OFIAMT	: Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail
PDC	: Parti démocrate chrétien
PDZ	: Parti démocrate zurichois
PS(S)	: Parti socialiste suisse
SDES	: Société pour le développement de l'économie suisse
UDC	: Union démocratique du centre
USS	: Union Syndicale Suisse

BIBLIOGRAPHIE

1. FORMATION SOCIALE SUISSE. POLITIQUE D'IMMIGRATION. XÉNOPHOBIE ET RACISME

ADDOR, G. **De l'assimilation des étrangers en Suisse.** Zurich, Orell Füssli, 1913.

ALTHUSSER, L. **Pour Marx.** Paris, Maspero, 1965.

AMMAN, H. **Die Italiener in der Schweiz.** Basel, Ernst Finck, 1971.

AMMAN, H. **Nationale Aktion und Umweltschutz.** Bern, Liberale Hochschulsgruppe, 1972.

Année politique Suisse, 1965-1976, publications de l'Association suisse de science politique. Berne, Centre de recherche de politique suisse (Université).

AUBERT, J. F. **Petite histoire constitutionnelle de la Suisse.** Berne, Francke, 1974.

BACHOFNER, H. R. **Verfassungstreue und Verfassungsbruch. Dargestellt am Problem der Ueberfremdung und Uebervölkerung der Schweiz. Eine Mahnschrift zum hundertjährigen Bestehen der Bundesverfassung von 1874.** Zürich, im Selbstverlag des Verfassers, 1974.

BANTON, M. **Sociologie des relations raciales.** Paris, Payot, 1971.

BESMER, H. J. **Die Beziehungen der Schweizerischen Arbeiter der Maschinenindustrie als Arbeitskollegen und Gewerkschafter zu den italienischen Fremdarbeitern.** Université de St-Gall, Travail de diplôme, 1961.

BICHSEL, P. **La Suisse du Suisse.** Trad. J. J. Langendorf, Lausanne, La Cité-Age d'homme, 1970.

BILLIG, M. **L'Internationale raciste. De la psychologie à la science des races.** Paris, Maspero, 1981.

BOEHNING, W. R.; MAILLAT D. **Les effets de l'emploi des travailleurs étrangers.** Paris OCDE, 1974.

BOLTANSKI, L. **Le bonheur suisse.** Paris, Minuit, 1966.

BORY-LUGON, V. **Immigration et xénophobie dans la société suisse.** Lausanne, Institut de science politique, mémoires et documents, 7, 1977.

BOSCARDIN, L. **Die italienische Einwanderung in die Schweiz.** Basel, 1962, (thèse).

BRAUN, R. "Die ausländischen Arbeitskräfte als Streitgegenstand der schweizerischen Politik", **Annuaire suisse de science politique,** Berne, 1965.

BRAUN, R. **Sozio-Kulturelle Probleme der Eingliederung Italienischer Arbeitskräfte in der Schweiz.** Erlenbach-Zürich, Rentsch Verlag, 1970.

CALOZ-TSCHOPP, M. C. **Le tamis helvétique, des réfugiés politiques aux nouveaux réfugiés.** Lausanne, Editions d'en bas, 1982.

CALVARUSO, C. **Emigrazione e sindacati.** Roma, Coines, 1974.

CASTELNUOVO-FRIGESSI, D. **La condition immigrée.** Lausanne, Editions d'en bas, 1978.

CASTLES, S.; KOSACK, G. **Immigrant Workers and Class Structure in Western Europe.** London, Oxford University Press for Institute of Race Relations, 1972.

CASTLES, S.; KOSACK G. "La fonction de l'immigration ouvrière dans l'Europe de l'Ouest capitaliste". **Critiques de l'Economie Politique, 10,** janvier-mars 1973, "Travail et Emploi", Paris, Maspero, pp. 30-53.

CEDETIM **Les immigrés.** Paris, Stock, 1975.

CHANCELLERIE FEDERALE SUISSE **Documenta helvetica.** Berne, 1970-1974.

CHATER, A. **Race relations in Britain.** London, Lawrence & Wishart, 1966.

COCULA, B.; GUILLAUME, P. **Le Racisme.** Paris, Coll. G. Belloc, Espace et Parcours littéraires, 1974.

COMAROUD-DUCHET, P. **Racisme et société.** Paris, Maspero, 1968.

COMITE SUISSE 80 **Manuel de la politique à l'égard des étrangers. Réalités et faits.** (Brochure). Zurich, sans date.

COMITE SUISSE 80 **Les effets de la IIIème initiative contre l'emprise étrangère.** (Brochure). Zurich, sans date.

CONFERENCE DE BERNE **Immigration et xénophobie.** Lausanne, Nouvelles éditions populaires, 1974.

CONSEIL FEDERAL SUISSE **Rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale sur la seconde initiative populaire contre l'emprise étrangère.** Berne, 22 sept. 1969.

CONSEIL FEDERAL SUISSE **Choix de textes édités par le Conseil Fédéral.** Berne, 1974.

CORDEIRO, A. **Pourquoi l'immigration en France? Critique des idées reçues en matière d'immigration.** Créteil, Office municipal des migrants, 1981.

CORNU, D.; VODOZ, J.-M. **La Suisse ou le piège des certitudes.** Lausanne, Payot, 1978.

COX, Olivier C. **Caste, Class and Race. A study in Social Dynamics.** New York, London, Modern Reader Paperbacks, 1970, première édition, 1948.

DELLEY, J. P. **L'initiative populaire en Suisse, mythe et réalité de la démocratie directe.** Lausanne, L'Age d'Homme, 1978.

DOLLOT, L. **Les migrations humaines.** Paris, PUF, 1976.

EDGAR, E. "Racism, Fascism and the Politics of the National Front". **Race and Class**, 1977, 19, p. 111-131.

FINKIELKRAUT, A. **L'avenir d'une négation. Réflexion sur la question du génocide.** Paris, Seuil, 1982.

FONTETTE, F. **Le racisme.** Paris, PUF, 1975.

FOOT, P. **The Rise of Enoch Powell.** London, Penguin, 1963.

FOOT, P. **Immigration and Race in British Politics.** London, Penguin, 1965.

GARBANI, PH.; SCHMID, J. **Le syndicalisme en Suisse, histoire politique de l'Union syndicale suisse, 1880-1980.** Lausanne, Ed. d'en Bas, 1980.

GAUDEMAR, J. **Mobilité du travail et accumulation du capital.** Paris, Maspero, 1976.

GIANLUIGI, G. **Les causes du phénomène migratoire en Europe et l'appel des travailleurs étrangers en Suisse après 1950.** Lausanne, 1970 (thèse).

GILG, P. "Der Erfolg der neuen Rechtsgruppen in den Nationalratswahlen von 1971". **Schweizerische Zeitschrift für Volk. und Staat**, 1972, pp. 591-622.

GIROD, R. "Travailleurs étrangers et mobilité sociale en Suisse". **Revue économique et sociale**, 2, Lausanne, 1966, p. 149 sqq.

GIROD, R. **Mobilité sociale.** Genève, Droz, 1971.

GOETSCHIN, P. "La Suisse et la main-d'oeuvre étrangère". **Les Cahiers protestants**, 2, Lausanne, 1966.

GOLAY, J. "Italian Labor in Switzerland". **Journal of International Affairs**, 2, New York, 1965.

Gramsci dans le texte. Paris, éditions sociales, 1975.

GRANOTIER, B. **Les travailleurs immigrés en France.** Paris, Maspero, 1973, édition revue, 1976.

GRAVEN, J. "Le problème des travailleurs étrangers délinquants en Suisse". **Revue internationale de criminologie et de police technique**, 4, Genève, 1965.

GROUPE DE TRAVAIL POUR L'HISTOIRE DU MOUVEMENT OUVRIER ZURICH **Le mouvement ouvrier suisse. Documents de 1800 à nos jours.** Genève, Ed. Adversaires, 1975, (2ème éd. augmentée, 1978).

GRUNER, E.; JUNKER, B. **Bürger, Staat un Politik in der Schweiz.** Basel-Stadt, Lehrmittelverlag, 1968.

GRUNER, E. **Die Parteien in der Schweiz.** Bern, Francke, 1969, deuxième édition, 1977.

GUGGENBUHL, A. "Wirtschaftsexpansion und Ueberfremdung, ein staatspolitisches Problem". **Annuaire de la Nouvelle Société Helvétique.** Berne, 1962.

GUILLAUMIN, C. "Aspects latents du racisme chez Gobineau". **Cahiers internationaux de sociologie,** Vol. XLII, Paris, PUF, 1967.

GUILLAUMIN, C. **L'idéologie raciste. Genèse et langage actuel.** Paris, La Haye, Mouton, 1972.

GUILLAUMIN, C. "Caractères spécifiques de l'idéologie raciste". **Cahiers internationaux de sociologie,** Vol. LIII, Paris, PUF, 1972, pp. 247-274.

GUILLAUMIN, C.; GLEAN O'CALLAGHAN, M. "Race et race... la mode 'naturelle' en sciences humaines". **L'Homme et la société,** 1974, no 31-32, pp. 195-210.

HAGMANN, H. M. **Les travailleurs étrangers, chance et tourment de la Suisse.** Lausanne, Payot, 1966.

HOLENSTEIN, C. **Mit dem Rücken zur Zukunft, die geistige Welt des James Schwarzenbach.** Zürich, Flamberg Verlag, 1971.

HOFFMANN-NOVOTNY, H. J. **Soziologie des Fremdarbeiterproblem. Eine theoretische und empirische Analyse am Beispiel der Schweiz.** Stuttgart, F. Enke, 1973.

HOFFMANN-NOVOTNY, H. J. "Immigrant Minorities in Switzerland: Sociological, legal and political Aspects". **Sociologie contemporaine,** 1974, numéro spécial, p. 1-25.

HOPFLINGER, F. **L'empire Suisse.** Préface de J. Ziegler, Ed. Grounauer, Genève, 1977.

HUBER, K. **Die ausländischen Arbeitskräfte in der Schweiz.** Berne, Thèse (diss. rer. pol), 1963.

HUSEYIN, C. "Les travailleurs immigrés parlent" (étude et enquête), sous la direction de Celik Hüseyin. **Cahier du Centre d'Etudes socialistes,** 1969, no 94-98. (no spécial).

JALEE, P. **L'impérialisme en 1970**. Paris, Maspero, 1969.

JUVENTUD OBRERA CRISTIANA EMIGRANTE **Qui sont-ils suisses et/ ou espagnols?** Enquête de la JOC/E avec la coll. de J.-P. Gonvers, L. Monnier, G. de Rham, A. Mottaz. Lausanne, Institut de science politique, mémoires et documents, 13, 1980.

KNESCHAUREK, F. "Problèmes que pose à longue échéance le marché suisse du travail". **Revue économique et sociale**, no 3, Lausanne, 1960.

KNESCHAUREK, F. "Konjonktur- und wachstumgerechte Wirtschaftspolitik. **Wirtschaft und Recht**, no 3, Zürich, 1964.

LAHALLE, D. "L'emploi des immigrés et la politique gouvernementale d'immigration de la fin de la première guerre mondiale à aujourd'hui". **Compte rendu: Recherches Bibliographiques Immigration**, 1973, no 1, pp. 1-10.

LEHMANN, P. **L'influence de la main-d'oeuvre étrangère sur l'économie suisse**. Neuchâtel, 1968 (thèse).

LEVI-STRAUSS, C. **Race et histoire**. Paris, U.N.E.S.C.O., 1952.

LIGUE MARXISTE REVOLUTIONNAIRE **Capitalisme suisse et travailleurs étrangers**. Lausanne, Cedips, 1970.

LIGUE MARXISTE REVOLUTIONNAIRE **Rapports au IIe Congrès national**. Lausanne, Cedips, 1975.

LOWY, M. "Objectivité et point de vue de classe dans les sciences sociales". **Critique de l'Economie Politique**, 9, oct-déc. 1972, "Sur la méthode", Paris, Maspero, pp. 3-25.

MACHERET, A. **L'immigration étrangère en Suisse à l'heure de l'intégration européenne**. Genève, Georg, 1969.

MAILLAT, D. **Structure des salaires et offre de main-d'oeuvre**. Neuchâtel, Imprimerie Centrale, 1968, (thèse).

MANDEL, E. **Le troisième âge du capitalisme**. Paris, Union Générale d'Editions, 1976, 3 tomes.

MASNATA-RUBATTEL, C. & F. **Le pouvoir suisse. Séduction démocratique et répression suave**. Paris, Bourgois, 1978.

MAUCORPS, Paul H.; MEMMI, A.; HELD, J. **Les Français et le racisme**. Paris, Payot, 1965.

MEAD, M.; BALDWIN, J. **Le racisme en question**. Préface de Roger Bastide. Paris, Calmann-Lévy, 1972.

MELICH, A. **Comment devient-on Suisse? Enfants et apprentissage politique**. Lausanne, Institut de science politique, mémoires et documents 11, 1979.

MONNIER, L.; de RHAM, G.; MARTIN, S. **Pour une recherche sur l'immigration en Suisse. Bilan d'un séminaire**. Lausanne, Institut de science politique, Mémoires et documents, 5, 1976.

MORIN, E. **La rumeur d'Orléans**. Paris, Seuil, 1969.

MUELLER, K. "Ueberfremdungsgefahren im letzten halben Jahrhundert", in **Aspects du devenir helvétique, 1914-64. Annuaire de la Nouvelle Société Helvétique**, 1964, pp. 262-274.

OFIAMT **Le problème de la main-d'oeuvre étrangère**. Rapport de la Commission chargée de l'étude du problème de la main-d'oeuvre étrangère. Berne, OFIAMT, 1964.

OFIAMT **Efforts entrepris en vue de l'assistance et de l'intégration sociales des travailleurs étrangers**. Berne, OFIAMT, 1965.

PEDOTTI, G. "Le marché du travail et la main-d'oeuvre étrangère". **Revue syndicale suisse**. Berne, 1960, no 6.

PICHARD, A. **Vingt Suisses à découvrir, portrait des cantons alémaniques, des Grisons et du Tessin**. Lausanne, Ed. 24 Heures, 1975.

PICHARD, A. **La romandie n'existe pas, six portraits politiques: Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais, Vaud**. Lausanne, Ed. 24 Heures, 1978.

PILET, J. **Le crime nazi de Payerne, 1942, en Suisse: Un juif tué "pour l' exemple"**. Lausanne, Ed. Pierre M. Favre, 1972.

PINKUS, Th. "La main-d'oeuvre étrangère en Suisse". **Partisans**, no 5.

PINOT, F. **Travailleurs immigrés dans la lutte de classes**. Paris, Editions du CERF, 1973.

POLIAKOV, L. **Le racisme.** Paris, Seghers, 1976.

POULANTZAS, N. **Fascisme et dictature.** Paris, Seuil/Maspero, 1974.

POULANTZAS, N. **Les classes sociales dans le capitalisme aujourd'hui.** Paris, Seuil, 1974.

PREVOST, G. "Les travailleurs étrangers en Suisse". **Hommes et migrations,** 112, Paris, 1969, pp. 60-71.

RAYMOND-DUCHOSAL, C. **Les étrangers en Suisse.** Genève, thèse (Fac.des sc. éc. et soc.), 1929.

REYMOND-SAUVAIN, P. **Le syndicalisme en Suisse. (Son histoire, sa structure, ses objectifs, son activité).** Préface de Jean Möri. Genève, Ed. générales, "Coll. Commerce et Industrie", 1966.

RIEDO. R. **Das Problem der ausländischen Arbeitskräfte in der Schweizerischen Gewerkschaftspolitik von 1949-1970.** Bern, Lang, 1976.

RUDIN, H. "Plafonierung der Zahl der ausländischen Arbeitskräfte?" **Wirtschaft und Recht,** 2, Zürich, 1962.

SATRA, J.-C.; WISNIEWSKI, J. "Les étrangers de la Suisse". **Hommes et migrations,** 1973, 121, pp. 5-136.

SIEGENTHALER, J. **Die Politik der Gewerkschaften.** Bern, Francke, 1968.

SNYDER, L. **The Meaning of Nationalism.** London, 1954.

SCHWARB, E. "Globale Plafonierung des Fremdarbeiterbestandes?" **Wirtschaft und Recht.** no 4, Zürich, 1963.

SCHWARZENBACH, J. **Die Ueberfremdung der Schweiz - wie ich sie sehe.** Zürich, Verlag "Der Republikaner AG", 1974.

SIDJANSKI, D. (et al.) **Les Suisses et la politique. Enquête sur les attitudes des électeurs suisses.** Berne, Lang, 1975.

STEINAUER, J. **Le saisonnier inexistant.** Genève, Ed. Que faire?, 1980.

SYFRIG-DEFAYE **L'extrême droite en Suisse.** Lausanne, 1967.

SYFRIG-DEFAYE **Les nazis parmi nous. Enquête sur les mouvements d'extrême-droite dans le monde.** Lausanne, 1967.

TAPINOS, G. "Les migrations internationales et la conjoncture présente". **Travaux sociologiques**, 1976, 1, pp. 104-112.

TRONCHET, L. **Combats pour la dignité ouvrière**. Genève, Ed. Grounauer, 1979.

TRUMPLER, E. **Leben mit Ausländern, Handbuch für ein besseres Zusammenleben**, (collectif). Schaffhausen, Verlag Peter Meili, 1973.

UDRY, A. "Impérialisme suisse et 'aide' au tiers monde". **Critiques de l'économie politique**, 13-14, oct-déc 1973, p. 230-262.

VIDAL, D. **Essai sur l'idéologie. Le cas particulier des idéologies syndicales**. Paris, Anthropos, 1971.

VILLA, J. L. "Comportement psychique des travailleurs migrants". **Revue syndicale suisse**, no 12, Berne, 1963.

WALLIMANN, I. "Toward a Theoretical Understanding of Discrimination against Foreign Workers. The Case of Switzerland". **Sociologie internationale**, 1973, 11, 1-2.

WILLENER, A. **Notre bain quotidien, les medias en Suisse**. Lausanne, Institut de science politique, mémoires et documents 15, 1982.

WINDISCH, U. "Travailleurs immigrés. Xénophobie et capitalisme, le cas de la Suisse". **Espaces et Sociétés**, no 4, Paris, 1971.

WINDISCH, U. **Intégration des travailleurs immigrés et xénophobie en milieu ouvrier suisse**. Diverses approches méthodologiques. Université de Genève, Département de sociologie, ronéo, mai 1972.

WINDISCH, U.; JAEGGI, J.-M.; de RHAM, G. **Xénophobie? logique de la pensée populaire**. Lausanne, L'Age d'Homme, 1978.

WOLF, W. **Faschismus in der Schweiz. Die Geschichte der Frontenbewegung in der deutschen Schweiz 1930-1945**. Zürich, Flamberg Verlag, 1969.

ZANOLLI, S. **L'assimilation des travailleurs étrangers**. Zurich, Juris-Verlag, 1964.

ZIEGLER, J. **Une Suisse au-dessus de tout soupçon**. Paris, Seuil, 1976.

PRESSE CONSULTÉE

Notre Combat Républicain, organe officiel romand du Mouvement républicain Suisse (MNA) et de Jeunesse Action; paraît 10 fois par an. Neuchâtel, 1974.

Peuple et Patrie, organe romand de l'Action Nationale, du MNA et de Jeunesse Action (aujourd'hui de l'Action Nationale seulement); paraît 10 fois par an. Lausanne, 1973 (en allemand paraît depuis 1966 sous la titre **Volk und Heimat**).

Der Republikaner, organe du MNA, éditeur James Schwarzenbach, Zurich; paraît toutes les 3 semaines, 1970-1978.

Vigilance, organe officiel des "Vigilants"; paraît 10 fois par an. Genève, 1964.

Revue Syndicale Suisse, organe de l'Union Syndicale Suisse; mensuel (consulté de 1950 à 1981).

2. LANGAGE ET SOCIÉTÉ. IDÉOLOGIE, LANGUE QUOTIDIENNE, DISCOURS DE LA PRESSE

ACHARD, P.; CHAUVENET, A. (et al.) **Discours biologique et ordre social**. Paris, Seuil, 1977.

ANSCOMBRE, J.-Cl. "La problématique de l'illocutoire dérivé". **Langage et société**, 2, octobre 1977, pp. 17-41.

ARBEITSGRUPPE KRITISCHE PUBLIZISTIK **Le monde télévisé. L'information politique à l'ère du capitalisme. Une analyse du téléjournal suisse**. Lausanne, Cedips, 1976.

AUSTIN, J. L. **How to do Things with Words**. Oxford, 1962. Trad. franç. Paris, Seuil, 1970.

AUVIGNE, M.; MONTE, M. "Recherches sur la syntaxe en milieu sous-prolétaire". **Langage et société**, mars 1982, 19, pp. 23-63.

BAGGIONI, D. "Orientations actuelles en sociolinguistique". **La Pensée**, 182, août 1975, pp. 66-83.

BAKHTINE, M. (V. N. Volochinov) **Le marxisme et la philosophie du langage. Essai d'application de la méthode sociologique en linguistique.** (1929). Trad. franç., Paris, Minuit, 1977.

BALIBAR, R. **Les français fictifs.** Paris, Hachette, 1974.

BALIBAR, R.; LAPORTE, D. **Le français national. Politique et pratique de la langue nationale sous la Révolution.** Paris, Hachette, 1974.

BALLY, Ch. **Le langage et la vie.** Genève, Droz, (1925) 1965.

BALLY, Ch. **La crise du français, notre langue maternelle à l'école.** Paris, Neuchâtel, Delachaux & Niestlé, 1930.

BARTHES, R. "Introduction à l'analyse structurale des récits". **Communications**, 8, 1966.

BAUCHE, H. **Le langage populaire.** Paris, Payot, 1920.

BENVENISTE, E. **Problèmes de linguistique générale.** Paris, Gallimard, tome I, 1966; tome II, 1974.

BERNSTEIN, B. **Langage et classes sociales. Codes socio-linguistiques et contrôle social.** (1971).. Trad. franç. Paris, Minuit, 1975.

BISSERET, N. "Classes sociales et langage: au-delà de la problématique privilège/handicap". **L'homme et la société**, 37-38, juillet-décembre 1975, pp. 247-270.

BISSERET, N. "Langages et identité de classe: les classes sociales 'se' parlent". **L'année sociologique**, 25, 1974, pp. 237-264.

BLANCHE-BENVENISTE, C.; BOREL, B.; DEULOFEU, J. (et al.) "Des grilles pour le français parlé". **Recherches sur le français parlé**, 2, février 1979, G.A.R.S., Aix-en-Provence, pp. 163-206.

BOLLINGER, E. **La presse suisse: structure et diversité.** Berne, Lang, 1976.

BOREL, M.-J.; EBEL, M. "'Imaginez-vous, Suisses et Suisses-ses...'. Note sur un consensus". **Langage et société**, 3, février 1978, pp. 49-72.

BOREL, M.-J. **Essai sur le problème du sujet dans le langage et la logique.** Lausanne, L'Age d'Homme, 1978.

BOURDIEU, P. "L'économie des échanges linguistiques". **Langue française**, 34, mai 1977, pp. 17-34.

BOURDIEU, P. **Ce que parler veut dire**. Paris, Fayard, 1982.

BOURDIEU, P.; BOLTANSKI, L. "Le fétichisme de la langue". **Actes de la recherche en sciences sociales**, 4, juillet 1975, pp. 2-32.

BOUTET, J. "Quelques courants dans l'approche sociale du langage". **Langage et société**, 12, juin 1980, pp. 33-70.

BOUTET, J. "Matériaux pour une sémantique sociale", **Modèles linguistiques**, sept. 1982.

BOUTET, J.; FIALA, P.; SIMONIN-GRUMBACH, J. "Sociolinguistique ou sociologie du langage". **Critique**, 344, janvier 1976, pp. 68-85.

BRECHT, B. **Schriften zur Politik und Gesellschaft 1919-1956**. Frankfurt am Main, Suhrkampf Verlag, 1967.

CADIOT, P. "A propos de la structuration des énoncés dans leur contexte". **Langage et société**, 7, mars 1979, pp. 31-48.

CALVET, L.-J. **Linguistique et colonialisme. Petit traité de glottophagie**. Paris, Payot, 1974.

CALVET, L.-J. **Marxisme et linguistique**. Paris, Payot, 1977.

CALVET, L.-J. **Langue, corps, société**. Paris, Payot, 1979.

CARRERE, M. **L'information quotidienne et les immigrés**. Paris, E.H.E.S.S., 1980, (thèse de 3e cycle).

CAYROL, R. **La presse écrite et audio-visuelle**. Paris, PUF, 1973.

CERTEAU, M.; JULIA, D.; REVEL, J. **Une politique de la langue. La Révolution française et les patois**. Paris, Gallimard, 1975.

CHAROLLES, M. "Introduction aux problèmes de la cohérence des textes". **Langue française**, 38, mai 1978, pp. 7-41.

CHAUVEAU, G. "Analyse linguistique du discours jaurésien". **Langages**, 52, décembre 1978, pp. 5-109 p.

CHERVEL, A. **... et il fallut apprendre à écrire à tous les petits français. Histoire de la grammaire scolaire.** Paris, Payot, 1977.

CHEVALIER, J.-Cl. "Langage et histoire". **Langue française**, 15, septembre 1972, pp. 3-17.

CHOMSKY, N. "Savoir et idéologie: les historiens américains comme 'experts en légitimation'". **Change**, 15, mai 1973, pp. 26-49.

CHOMSKY, N. **Réflexions sur le langage.** Trad. franç. Paris, Maspero, 1977.

CHOMSKY, N. **Dialogues avec Mitsou Ronat.** Paris, Flammarion, 1977.

COHEN, M. **Matériaux pour une sociologie du langage.** Paris, Maspero, 1971.

CONEIN, B.; COURTINE, J.-J.; (et al.) **Matérialités discursives I.** Presses universitaires de Lille, 1981.

CORNULIER, B. "La notion de dérivation délocutive". **Revue de Linguistique Romane**, 40, 1976, pp. 116-144.

COURDESSES, L. "Blum et Thorez en mai 1936: analyses d'énoncés". **Langue française**, 9, février 1971, pp. 22-33.

COURTINE, J.-J. "Analyse du discours politique". **Langages**, 62, juin 1981, pp. 9-128.

CULIOLI, A. "A propos des énoncés exclamatifs". **Langue française**, 22, juin 1974.

CULIOLI, A.; FUCHS, C.; PECHEUX, M. **Considérations théoriques à propos du traitement formel du langage.** Paris, Dunod, 1970.

DANNEQUIN, Cl.; ENGELSON-HARDY, M.; VIDAL-PLATONE M. "Les enfants du prolétariat des 'handicapés linguistiques'?". **Politique-aujourd'hui**, août-septembre 1974, pp. 89-126.

DEBYSER, F. "Une difficulté spécifique de la langue de presse, la nominalisation". **Le Français dans le Monde**, 89, juin 1972, pp. 10-15.

DELAHAYE, Y. **L'Europe sous les mots.** Paris, Payot, 1979.

DELESALLE, S.; VALENSI, L. "Le mot 'nègre' dans les dictionnaires français d'Ancien régime; histoire et lexicographie". **Langue française**, 15, septembre 1972, pp. 79-104.

DEMONET, M.; GEFFROY, A; GOUAZE, J.; LAFON, P.; MOUILLAUD, M.; TOURNIER, M. **Des tracts en mai 68.** Paris, Champ Libre, 1978.

DEULOFFEU, J. "Les énoncés à constituant lexical détaché; les limites de l'organisation grammaticale et de l'organisation discursive dans ces énoncés". **Recherches sur le français parlé**, 2, février 1979, G.A.R.S., Aix-en-Provence, pp. 75-109.

DUBOIS, J. "Enonciation et énoncé". **Langages**, 13, mars 1969, pp. 100-110.

DUCROT, O. **Dire et ne pas dire. Principes de sémantique linguistique.** Paris, Hermann, 1972.

DUCROT, O. **La preuve et le dire.** Paris, Mame, 1973.

DUCROT, O. **Les mots du discours.** (collectif). Paris, Minuit, 1980.

DUPART, M.; LORROT, D.; PORCHER, L. "Le discours de la presse: sens explicites, sens suggérés". **Etudes de linguistique appliquée**, 18, avril-juin 1975, pp. 22-58.

EBEL, M. "Narration et histoire: versions actives et récit vrai". **Revue européenne des sciences sociales**, XVII, 45, 1979, pp.9-32.

EBEL, M.; FIALA, P. "Les notions de sémiotique et de sémantique chez Emile Benveniste". **Revue européenne des sciences sociales**, XII, 32, 1974, pp. 95-114.

EBEL, M.; FIALA, P. "Présupposition et théorie du discours". **Revue européenne des sciences sociales**, XII, 32, 1974, pp. 115-136.

EBEL, M.; FIALA P. "La situation d'énonciation dans les pratiques argumentatives". **Langue française**, 50, mai 1981, pp. 53-74.

ENCREVE, P. "Présentation: Linguistique et socio-linguistique". **Langue française**, 34, mai 1977, pp. 3-16.

FARAONE, R. "A propos du pouvoir et de la communication de masse d'un point de vue marxiste". **Communications**, 28, 1978, pp. 203-217.

FAYE, J. P. **Théorie du récit. Introduction aux "langages totalitaires"**. Paris, Hermann, 1972.

FAYE, J. P. **Langages Totalitaires. Critique de la raison/l'économie narrative**. Paris, Hermann, 1972.

FAYE, J. P. **La critique du langage et son économie**. Paris, Galilée, 1973.

FAYE, J. P. "Esquisse d'une voie pour le transformationnisme". **Langue. Théorie générative étendue**, volume collectif mis en oeuvre par Mitsou Ronat, Paris, Hermann, 1977, pp. 191-213.

FAYE, J. P.; GISSELBRECHT, A.; GUESPIN, L. "Le nazisme, langage et idéologie". **La Nouvelle Critique**, 1975, 83, pp. 26-35.

FAYE, J. P. et le groupe d'informations sur la répression **Lutte de classes à Dunkerque. Les morts, les mots, les appareils d'état**. Paris, Galilée, 1973.

FIALA, P. "Ecritures politiques". **Revue européenne des sciences sociales**, XVII, 45, 1979, pp. 33-48.

FIALA, P.; BOUTET, J.; EBEL, M. "Relations paraphrastiques et construction sociale du sens. Analyse d'une formule dans les discours xénophobes". **Modèles linguistiques**; 4, 1, Septembre 1982, p. 39-79.

FISHMAN, J. **Readings in the Sociology of Language**. Paris, La Haye, Mouton, 1968.

FISHMAN, J. **Sociolinguistics, a brief Introduction**. Rowley, 1970; trad. franç. **Sociolinguistique**. Paris, Labor et Nathan, 1971.

FISHMAN, J. **Advances in the Sociology of Language**. Paris, Mouton, 1972.

FLAHAULT, F. **La parole intermédiaire**. Paris, Seuil, 1978.

FOUCAULT, M. **Les mots et les choses. Une archéologie des sciences humaines**. Paris, NRF, Gallimard, 1966.

FOUCAULT, M. **L'archéologie du savoir**. Paris, NRF, Gallimard, 1969.

FOUCAULT, M. **L'ordre du discours**. Paris, NRF, Gallimard, 1971.

FREI, H. **La grammaire des fautes**. Paris, Gueuthner, 1929.

GADET, F. "La sociolinguistique n'existe pas: je l'ai rencontrée". **Dialectique**, 20, 1977, pp. 99-118.

GADET, F.; GAYMAN, J.-M.; MIGNOT, Y; ROUDINESCO, E. **Les maîtres de la langue**. Paris, Maspero, 1979.

GADET, F.; PECHEUX, M. **La langue introuvable**. Paris, Maspero, 1981.

GARDIN, B. "Discours patronal et discours syndical". **Langages**, 41, mars 1976, pp. 13-46.

GARDIN, B.; LEFEVRE, G. (et al.) "A propos du 'sentiment néologique'". **Langages**, 36, décembre 1974, pp. 45-52.

GARDIN, B.; BAGGIONI, D.; GUESPIN, L. **Pratiques linguistiques, pratiques sociales**. Paris, PUF, 1980.

GAUVENET, H. "Du discours direct au discours rapporté ou les avatars d'un énoncé". **Pédagogie du discours rapporté**, Didier, 1976.

GIGLIOLI, P. P. (éd.) **Language and social context**. London, Penguin books, 1972.

GLUNK, R. "Erfolg und Misserfolg des nationalsozialistischen Sprachlenkung". **Zeitschrift der deutschen Sprache**, 27, 3, 1971, p. 177-187.

GORDON, D.; LAKOFF, G. "Postulats de conversation". Trad. franç. **Langages**, 30, juin 1973, pp. 32-55.

GREIMAS, A. J.; LANDOWSKI, E. (et al.) **Introduction à l'analyse du discours en sciences sociales**. Paris, Hachette, 1979.

GRICE, H. P. "Logic and conversation". **Syntax and Semantics, Speech Acts**, (Cole, P., Morgan, J. L., éd.), 1975, pp. 41-58. Trad. franç., **Communications**, 30, 1979.

GRIZE, J.-B. "Logique et discours pratique". **Communications**, 20, 1973, pp. 92-100.

GRIZE, J.-B. "Argumentation, schématisation et logique naturelle". **Revue européenne des sciences sociales**, 30, 1974.

GRIZE, J.-B. "Pour aborder l'étude des structures du discours quotidien". **Langue française**, 50, mai 1981, pp. 7-19.

GRIZE, J.-B. **De la logique à l'argumentation**, Genève, Paris, Droz, 1982.

GRUNIG, B. "Pièges et illusion de la pragmatique linguistique". **Modèles linguistiques**, 1979, 1, 2.

GUESPIN, L. "Néologie et énonciation; problèmes théoriques et méthodologiques". **Langages**, 36, 1974, pp. 74-82.

GUESPIN, L. "Problématique des travaux sur le discours politique". **Langages**, 23, septembre 1971, pp. 3-24.

GUESPIN, L. "Le Nazisme: langages et idéologie". **La Nouvelle Critique**, avril 1975.

GUESPIN, L. "Les embrayeurs en discours". **Langages**, 41, mars 1976, pp. 47-78.

GUILHAUMOU, J.; MALDIDIER, D.; PROST, A.; ROBIN, R. **Langages et idéologies. Le discours comme objet de l'histoire**. Paris, Editions ouvriers, 1974.

HAGEGE, Cl. "Place de la **Grammaire des fautes** d'Henri Frei dans la linguistique européenne au XXème siècle". Poitiers, **Annales de la section de linguistique**, 1974, pp. 1-36.

HAROCHE, Cl.,; HENRY, P.; PECHEUX, M. "La sémantique et la coupure saussurienne: langue, langage, discours". **Langages**, 24, pp. 93-106.

HENRY, P. **Le Mauvais Outil**. Paris, Klincksieck, 1977.

HARRIS, Z. **Discours analysis Reprints**. La Haye, Mouton, 1963.

HARRIS, Z. "Analyse du discours". (1952). Trad. franç. **Langages**, 13, mars 1969, pp. 8-45.

HOUDEBINE, J. **Langage et marxisme**. Paris, Klincksieck, 1977.

JAKOBSON, R. **Essais de linguistique générale**. Paris, Minuit, 1963.

KERBRAT-ORECCHIONI, C. **L'énonciation de la subjectivité dans le langage.** Paris, Colin, 1980.

KERBRAT-ORECCHIONI, C. "La polémique et ses définitions". **Linguistique et sémiologie.** 7, avril 1980, pp. 3-40.

LABOV, W. **Le parler ordinaire. La langue dans les ghettos noirs des Etats-Unis.** Trad. franç. Paris, Minuit, 1978.

LAKOFF, G. **Linguistique et logique naturelle.** (1970) Trad. franç. Paris, Klincksieck, 1976.

LANDOWSKI, E. "Du politique au politologique. Analyse d'un article d'André Siegfried". **Introduction à l'analyse du discours en sciences sociales.** (Greimas, et al.), Paris, Hachette, 1979, pp. 103-127.

LASCOUMES, P.; MOREAU-CAPDEVIELLE, G.; VIGNAUX, G. "Il y a parmi nous des monstres". **Communications,** 28, 1978, pp. 127-163.

LASSWELL, H.; NATHAN, L. (et al.) **Studies in Quantitative Semantics. Language of Politics.** (1949) Paperback, MIT, 1968.

LECOMTE, A. "Paraphrase et thématisation. Essais d'analyse logique". Neuchâtel, **Travaux du Centre de Recherches Sémiologiques,** 32, décembre 1978.

LEEMAN, D. "Les paraphrases". **Langages,** 29, mars 1973, pp. 43-54.

LORY-BOUCHET, A. "Essai d'analyse de la structure d'un discours parlé (conversation libre à plusieurs locuteurs)". **Recherches sur le français parlé,** 1, mars 1977, G.A.R.S., Aix-en-Provence, pp. 149-169.

LUISIER, M.-J. **Sept jours dans la presse fribourgeoise et romande.** Fribourg, Editions universitaires, 1973.

MAINGUENEAU, D. **Initiation aux méthodes de l'analyse du discours.** Paris, Hachette, 1976.

MAINGUENEAU, D. **Approche de l'énonciation en linguistique française.** Paris, Hachette, 1981.

MALDIDIER, D. "Lecture des discours de De Gaulle par six quotidiens parisiens: 13 mai 1958". **Langue française,** 9, février 1971, pp. 34-46.

MALDIDIER, D. "Les discours politique de la guerre d'Algérie: approche synchronique et diachronique". **Langages**, 23, septembre 1971, pp. 57-86.

MALDIDIER, D.; NORMAND, C.; ROBIN, R. "Discours et idéologie: quelques bases pour une recherche". **Langue française**, 15, septembre 1972, pp. 116-142.

MALDIDIER, D.; ROBIN, R. "Du spectacle au meurtre de l'événement: Reportages, commentaires et éditoriaux de presse à propos de Charléty (mai 68)". **Pratiques**, 14, 1977, pp. 21-65.

MARANDIN, J.-M. "Problèmes d'analyse du discours. Essai de description du discours français sur la Chine". **Langages**, 55, septembre 1979, pp. 17-88.

MARCELLESI, J.-B. **Le congrès de Tours; études sociolinguistiques**. Paris, Le Pavillon, 1971.

MARCELLESI, J.-B. "Eléments pour une analyse contrastive du discours politique". **Langages**, 23, septembre 1971, pp. 25-56.

MARCELLESI, J.-B.; GARDIN, B. **Introduction à la sociolinguistique. La linguistique sociale**. Paris, Larousse, 1974.

MATTELART, A. **Mass media, idéologies et mouvement révolutionnaire. Chili 1970-1973**. Paris, Anthropos, 1974.

MATTELART, A. **Multinationales et systèmes de communication, les appareils idéologiques de l'impérialisme**. Paris, Ed. Ahthropos, 1977.

MATTELART, A. et M. **De l'usage des médias en temps de crise**. Paris, Moreau, 1979.

MEILLET, A. **Linguistique historique et linguistique générale**. Paris, Champion, 1965.

MEURANT, J. **La presse et l'opinion de la Suisse romande face à l'Europe en guerre 1939-1941**. Boudry, Baconnière, 1978.

MILLER, G. **Les pousse-au-jouir du maréchal Pétain**. Paris, Seuil, 1975.

MILNER, J.-Cl. "Réflexions sur la référence". **Langue française**, 30, mai 1976, pp. 63-72.

MILNER, J.-Cl. "De l'interprétation exclamative comme valeur sémantique résiduelle". **Langue, Théorie générative étendue**, Paris, 1977, pp. 109-122.

MILNER, J.-Cl. **De la syntaxe à l'interprétation. Quantité, insultes, exclamations.** Paris, Seuil, 1978.

MILNER, J.-Cl. **L'amour de la langue.** Paris, Seuil, 1978.

MILNER, J. "Eléments pour une théorie de l'interrogation". **Communications**, 20, 1973, pp. 19-39.

MILNER, J. "Négation linguistique et négation métalinguistique". **Semantikos**, 2, 1, 1979, pp. 47-62.

MILNER, J. et J. Cl. "Interrogation, reprises, dialogue", **Langue, discours, société**, (Kristeva et al., éd.) Paris, Seuil, 1975, pp. 122-148.

MOIRAND, S. "Le rôle anaphorique de la nominalisation dans la presse écrite". **Langue française**, décembre 1975, 28, pp. 60-78.

MOUILLAUD, M. "Le système des journaux". **Langages**, 11, décembre 1968, pp. 61-83.

MORIN, V. **L'écriture de la presse.** Paris, La Haye, Mouton, 1969.

NEF, F. "**De dicto, de re**, formule de Barcan et sémantique des mondes possibles". **Langages**, 43, septembre 1976, pp. 28-38.

PECHEUX, M. **Analyse automatique du discours.** Paris, Dunod, 1969.

PECHEUX, M. **Les vérités de La Palice.** Paris, Maspero, 1975.

PECHEUX, M.; FUCHS, C. "Mises au point et perspectives à propos de l'analyse automatique du discours". **Langages**, 37, mars 1975, pp. 7-80.

PERELMAN, Ch. **Le champ de l'argumentation.** Bruxelles, Presses universitaires de Bruxelles, 1970.

PERELMAN, Ch.; OLBRECHTS-TYTECA, L. **Traité de l'argumentation. La nouvelle rhétorique.** Bruxelles, Ed. de l'Institut de Sociologie, 1970. 2e éd. 1976.

PETIOT, G.; MARCHELLO-NIZIA, Ch. "La norme et les grammaires scolaires". **Langue française**, 16, décembre 1972, pp. 99-113.

PEYTARD, J. "Pour une typologie des messages oraux". **La grammaire du français parlé**. A. Rigault, éd. 1968, pp. 73-80.

PEYTARD, J. "Lecture(s) d'une "aire scripturale": la page de journal". **Langue française**, 28, décembre 1975, pp. 39-59.

PONZIO, A. "Grammaire transformationnelle et idéologie politique". **L'Homme et la Société, 28**, avril-juin 1973, p. 93-110.

POULANTZAS, N. "Notes à propos du totalitarisme". **Tel Quel**, no 53, 1973, pp. 74-81.

PRIETO, L. J. **Etudes de linguistique et de sémiologie générales**. Genève, Droz, 1975.

PRIETO, L. J. **Pertinence et pratique, essai de sémiologie**. Paris, Ed. de Minuit, 1975.

RECANATI, F. "Insinuation et sous-entendu". **Communications**, 30, 1979, pp. 95-106.

RIGAULT, A. (éd.) **La grammaire du français parlé. Le Français dans le Monde**, 57, juin 1968, (rééd. Paris, Hachette, 1971).

ROBIN, R. **Histoire et linguistique**. Paris, Odin, 1973.

RONAT, M. (et al.) **Langue, théorie générative étendue**. Ouvrage collectif publié avec le concours du CNRS. Paris, Hermann, 1977.

ROSSI-LANDI, F. "Le langage comme travail et comme marché". **L'homme et la société**, 28, avril-juin 1973, pp. 71-92.

SAUVAGEOT, A. **Analyse du français parlé**. Paris, Hachette, 1972.

SCHAFF, A. **Introduction à la sémantique**. Paris, Anthropos, 1968.

SCHAFF, A. "Grammaire générative et conception des idées innées". **L'Homme et la Société**, 28, avril-juin 1973, pp. 3-50.

SCHMIDT, W. **Sprache und Ideologie**. Halle (Saale), 1972.

SEARLE, J. R. **Les actes de langage**. (1969) Trad. franç. Paris, Hermann, 1972.

SECHEHAYE, A. **Essai sur la structure logique de la phrase**. Paris, Champion, 1950.

SEIDEL, G. "Le fascisme dans les textes de la Nouvelle droite". **M.O.T.S.**, 3, octobre 1981, pp. 47-62.

SIMONIN-GRUMBACH, J. "Pour une typologie des discours". **Langue, discours, société**, (Kristeva et al., éd.) Paris, Seuil, 1975, pp. 85-121.

SLAKTA, D. "L'acte de 'demander' dans les 'Cahiers de doléances'". **Langue française**, 9, février 1971, pp. 58-73.

TODOROV, T. **M. Bakhtine. Le principe dialogique. Ecrits du Cercle de Bakhtine**. Paris, Seuil, 1981.

TOURNIER, M. "D'où viennent les fréquences de vocabulaire? La lexicométrie et ses modèles". **M.O.T.S.**, 1, octobre 1980, pp. 189-209.

TUDESQ, A. J. (éd.) **La presse et l'événement**. Paris, La Haye, Mouton, 1973.

UNRUG, M.-Ch. **Analyse de Contenu**. Paris, Editions universitaires, 1974.

VENDLER, Z. "Les performatifs en perspective". **Langages**, 17, mars 1970, pp. 73-90.

VERDES-LEROUX, J. "L'effet du langage dans l'histoire, le fascisme totalitaire". **Politique-Aujourd'hui**, mars 1973, 3, pp. 87-100.

VERDES-LEROUX, J. "Sociologie des langages et 'état totalitaire'". **Cahiers internationaux de sociologie**, 1973, 55, pp. 357-367.

VERON, E. "Vers une 'logique naturelle des mondes sociaux'". **Communications**, 20, 1973, pp. 246-278.

VERON, E. **Construire l'événement. Les médias et l'accident de Three Mile Island**. Paris, Minuit, 1981.

VIGNAUX, G. "Le discours argumenté écrit". **Communications**, 20, 1973, pp. 101-159.

VIGNAUX, G. "Argumentation et discours de la norme". **Langages**, 53, mars 1979, pp. 67-85.

WATZLAWICK, P.; HELMICK-BEAVIN, J.; JACKSON, D. **Une logique de la communication**. (1967) Trad. franç. Paris, Seuil, 1972.